



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

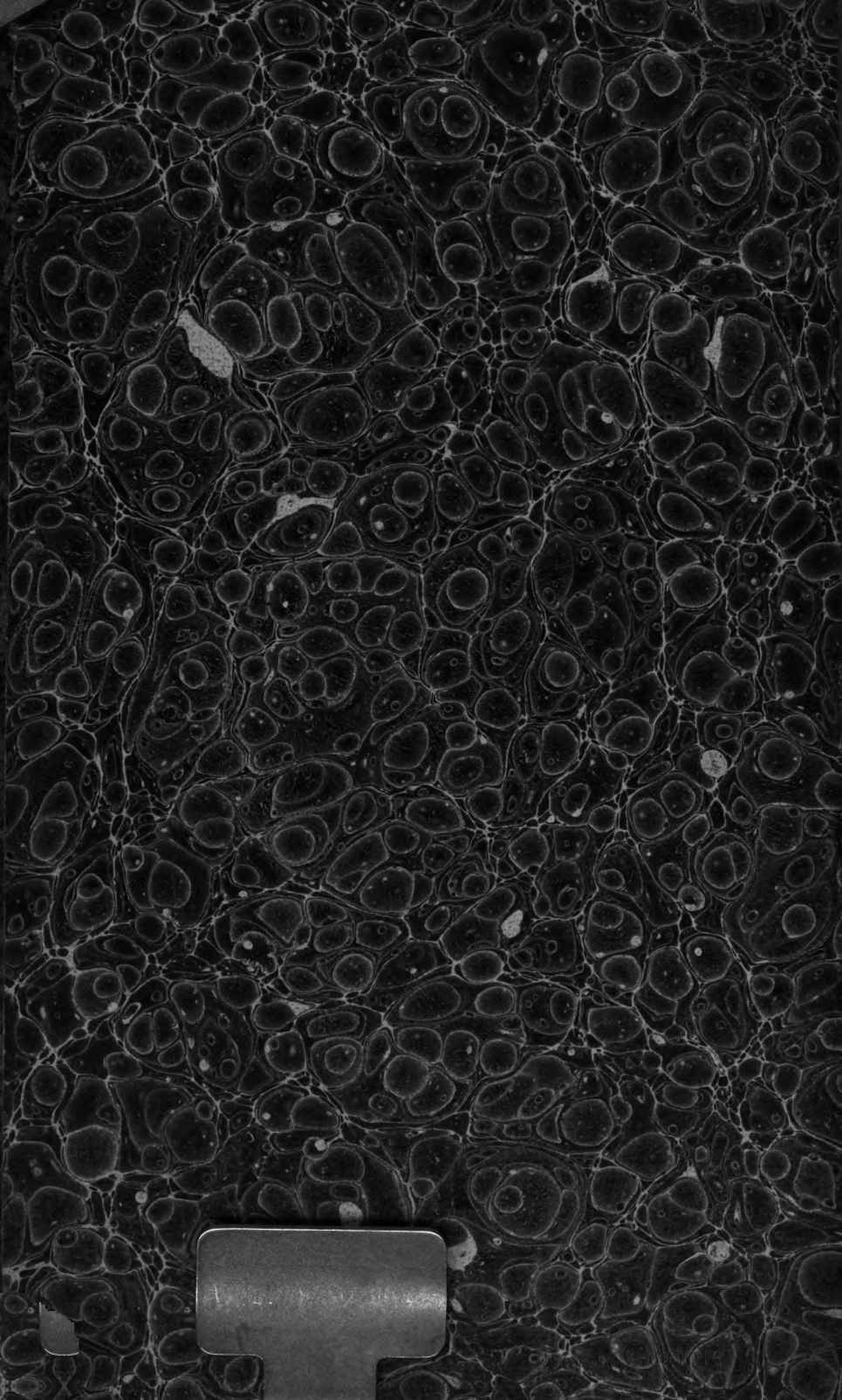
Nous vous demandons également de:

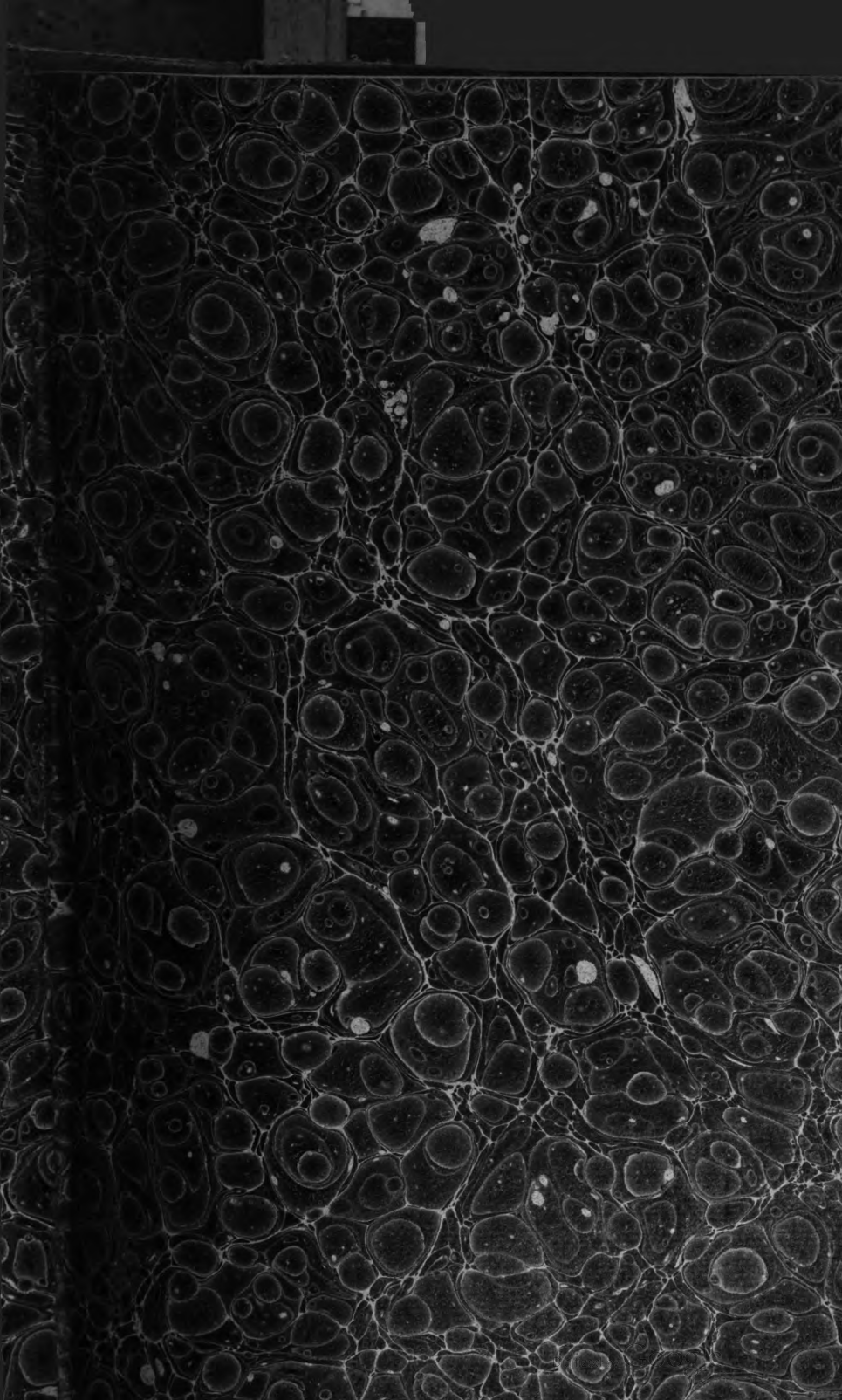
- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>







1147

D 138/19

**CHEFS-D'ŒUVRE
DES PÈRES DE L'ÉGLISE.**

BIBLIOTHÈQUE

Les Fontaines

60 - CHANTILLY

*
PARIS. — IMPRIMERIE DE V. DONDEY-DUPRÉ,
RUE SAINT-LOUIS, 46, AU MARAIS.
*

9-4

CHEFS-D'ŒUVRE

DES

PÈRES DE L'ÉGLISE

OU

CHOIX D'OUVRAGES COMPLETS

DES

DOCTEURS DE L'ÉGLISE GRECQUE ET LATINE,

TRADUCTION AVEC LE TEXTE LATIN EN REGARD.

TOME SIXIÈME.



PARIS.

A LA BIBLIOTHÈQUE ECCLÉSIASTIQUE,

RUE DE VAUCIRARD, 58.

1838

SANCTUS AMBROSIUS.

OPERÆ SELECTÆ

(JUXTA EDITIONEM MONACHORUM S. BENEDICTI).

**DE BONO MORTIS; DE LAPSU VIRGINIS CONSECRATÆ;
DE OFFICIIS MINISTRO- RUM; EPISTOLÆ.**



SAINT AMBROISE.

OEUVRES CHOISIES

(D'APRÈS L'ÉDITION DES BÉNÉDICTINS).

**DES AVANTAGES DE LA MORT; INVECTIVES CONTRE UNE VIERGE
CONSACRÉE QUI S'ÉTAIT LAISSÉ CORROMPRE; DES DEVOIRS
DES MINISTRES SACRÉS; LETTRES.**

TRADUCTION

DE M. FÉLIX DE GONET.

SAINT AMBROISE,

ARCHEVÊQUE DE MILAN

(AU COMMENCEMENT DU QUATRIÈME SIÈCLE).

Saint Ambroise, le premier des quatre grands docteurs de l'église latine, est né à Trèves, en l'an 340, d'une famille consulaire; à cette époque, son père occupait encore une des hautes dignités de l'empire : il était préfet du prétoire des Gaules; mais il ne put que pressentir la gloire de son illustre fils : la mort l'empêcha d'en être le témoin. Le jeune Ambroise, destiné par sa naissance aux charges élevées de l'État, entra d'abord dans la carrière du barreau; il n'y parut que pour s'y distinguer, et sur la foi de ses talens le préfet Anicius Probus lui confia le gouvernement de la Ligurie, dont Milan était la métropole. Ce magistrat lui dit en l'envoyant dans le siège de sa résidence : « Allez, et agissez moins en juge qu'en évêque. » C'était un pressentiment inspiré par la sainteté du jeune gouverneur qui devait changer bientôt son autorité judiciaire pour une autorité plus imposante, celle du sacerdoce. Il était à peine installé dans la province, qu'Auxence, évêque intrus, arien furieux, vint à mourir; sa mort laissait l'épiscopat vacant et donnait lieu à une élection : elle devait être orageuse; la ville s'était divisée en deux partis : les uns demandaient un évêque arien, les autres en voulaient un catholique. Les esprits fermentaient, la sédition était à craindre. Ambroise la prévint; en sa qualité de gouverneur, il se transporte à l'église, y calme l'agitation par un discours plein de mesure et de sagesse, qui lui concilie ariens et catholiques. Il n'avait pas fini de parler que le ciel se prononça par une bouche innocente; on entend, au milieu du silence insensiblement rétabli dans l'assemblée, la voix d'un enfant qui s'écrie : *Ambroise, évêque*. L'étonnement, la conviction pénètrent dans toutes les ames, les partis se confondent, et d'un accord unanime proclament Ambroise archevêque de Milan.

Ici commence, pour ainsi dire, la vie active du saint docteur : ce ne sont plus les intérêts des princes de la terre dont il prend la défense : Dieu et son Église, voilà désormais son domaine. Long-temps, par défiance de ses forces ou par humilité, il se dérobe à cet honneur; mais enfin il cède aux

instances et descend de sa chaise curule de magistrat pour s'asseoir dans la chaire épiscopale. Dès lors il ne se regarde plus comme un homme de ce monde, il brise tous les liens qui l'y attachent, il se fait riche en distribuant l'argent de son patrimoine à sa nouvelle famille à l'Église et aux pauvres.

Rapportons maintenant quelques faits propres à mettre en lumière la fermeté de l'auguste prélat ; ils nous fourniront un moyen d'apprécier la portée de ses écrits et le caractère de son éloquence.

Les païens répandus encore dans toute l'étendue de l'empire travaillaient au rétablissement de leur culte ; ils étaient soutenus par le crédit et les intrigues du sénateur Symmaque, préfet de Rome, qui dans une requête présentée à l'empereur Valentinien demandait qu'on rendit aux vestales et aux prêtres leurs anciens revenus, qu'on relevât la statue de la Victoire pour la replacer sur son autel, à la porte du sénat, attribuant à sa présence les triomphes et la prospérité de l'ancienne Rome.

Saint Ambroise sentit le coup qu'on portait à la religion, et de son côté il adressa deux lettres à l'empereur ; dans ces deux lettres, non seulement il venge la religion, mais il se montre supérieur en éloquence au sénateur Symmaque, réputé le premier des orateurs de ce temps. L'autel de la Victoire ne fut pas rétabli.

Le paganisme n'était pas le seul ennemi de la religion du Christ. L'hérésie d'Arius alarmait aussi l'église, et saint Ambroise la redoutait d'autant plus que depuis la mort de Gratien elle était ouvertement défendue à la cour par Justine, impératrice-mère. Décidée à faire triompher l'arianisme, elle tenta d'obtenir une basilique à ses partisans ; aux approches de Pâques, elle réclama de l'archevêque la cession de la basilique Portienne, située hors de la ville ; mais le prélat répond : « Je ne livrerai jamais le temple de Dieu » à ses ennemis. » On fait cerner l'église, on menace le pontife, l'impératrice lui envoie un secrétaire pour en arracher quelque concession, le pontife reste inébranlable dans ses refus. Le peuple, attaqué dans sa foi, s'est ému ; il a pris parti pour son patriarche et la cour n'a pas osé maintenir les mesures de répression qu'elle avait ordonnées : elle les rétracte. Toutefois la haine de l'impératrice ne s'est point apaisée. L'année suivante, elle obtient une loi qui autorisait les assemblées religieuses des ariens, et il était, sous peine de mort, défendu de les troubler dans l'exercice de leur culte. C'était le moment de redemander la basilique Portienne : Justine le saisit ; mais l'évêque refusa de nouveau avec cette fermeté calme qui annonce une dé-

termination invincible, la cour fut encore vaincue, elle n'osa pas exécuter le projet d'enlèvement dont elle avait annoncé l'intention en plaçant un chariot près de l'église. Ainsi le pontife sauva deux fois le sanctuaire de son Dieu. Quel exemple de courageuse résistance aux injustices des gouvernemens légué par saint Ambroise aux évêques des temps à venir ! Il faillit lui coûter la vie : Justine soudoya un assassin qui s'introduisit jusque dans la chambre de l'évêque, mais à qui la force manqua pour accomplir son affreux dessein : le ciel sauva son ministre.

Saint Ambroise, dans une autre circonstance de sa vie qui lui a mérité une grande célébrité, s'est encore montré plein de volonté et d'énergie. Théodose-le-Grand, irrité contre quelques séditieux qui avaient excité une émeute à Thessalonique, voulut punir toute la ville ; il laissa les habitans se rassembler dans un cirque, les fit environner de troupes, et ordonna le massacre des coupables comme des innocens : le sang coula pendant trois heures. Le saint évêque ressentit une vive douleur de tant de cruauté, et pour ne pas se trouver à Milan en même temps que l'empereur qui devait y revenir sous peu de jours, il s'éloigna de cette résidence, puis il écrivit à Théodose qu'il ne pouvait accepter son offrande ni célébrer les divins mystères en sa présence jusqu'à ce qu'il se fût lavé de sa faute par l'accomplissement d'une pénitence. L'empereur se soumit, se retira dans le fond de son palais, et pendant huit mois s'abstint d'entrer dans l'église, uniquement occupé aux pratiques pieuses des pénitens publics. On peut lire à la fin de ce volume les lettres relatives à ces différens épisodes : nous avons eu soin de les recueillir.

Avec un zèle aussi actif, on conçoit que la vie de l'archevêque ait été remplie d'actes importans : rappelons une de ses paroles qui marquera toute sa force, toute sa puissance, qui révélera son génie. Un jour Théodose en revenant de déposer son offrande s'était arrêté dans le chœur ; cette enceinte séparée par une balustrade était réservée aux membres du clergé ; l'archevêque s'aperçoit de l'infraction, il envoie aussitôt l'archidiaque auprès de l'empereur, le fait prier de se retirer dans la partie destinée aux fidèles en lui disant : « La pourpre fait les princes, mais non les prêtres. » L'empereur se retira.

Saint Ambroise assista à plusieurs conciles, il fit élire et déposer des évêques, fut chargé deux fois de négociations auprès de Maxime, obtint plusieurs décrets de l'empereur régnant, convertit et baptisa saint Augustin, retrouva les reliques de saint Gervais et saint Protais, découvrit le

corps des martyrs saint Nazaire et saint Celse , reçut des ambassadeurs de Fritigile , reine des Marcomans, et fut visité par des Perses venus de leur pays seulement pour le voir. A tant d'événemens le ciel joignit le don des miracles : saint Paulin , son secrétaire et son historien , raconte lui avoir vu guérir des paralytiques , délivrer des possédés du démon et ressusciter un jeune enfant. Ce prince de l'Église mourut le 4 avril 397. Son corps fut porté dans la grande basilique de Milan , qui prit depuis le nom de basilique Ambrosienne. On croit que ses ossemens y reposent encore aujourd'hui dans un caveau situé sous le grand autel.

Celui qui avait exposé sa vie pour la religion ne la défendit pas seulement par l'autorité de sa conduite , il travailla à l'établir , à la populariser , à la consolider par de savans écrits. S'étant trouvé tout-à-coup évêque sans aucune connaissance des matières ecclésiastiques , et obligé par devoir de les enseigner aux autres , il se donna tout entier à l'étude , et ce fut à la véritable source qu'il puisa la science , à la source des saintes Écritures. Il devint la lumière qui devait éclairer toutes les contrées de l'Orient , a dit un de ses panégyristes.

On a divisé ses œuvres en quatre genres :

1° Celles sur l'Écriture sainte. Ce sont des commentaires ou des interprétations éloquentes ;

2° Les traités de morale et de théologie ;

3° Ses oraisons funèbres ;

4° Ses lettres , dans lesquelles se décèle à chaque page l'homme de naissance formé aux habitudes et aux prévoyantes précautions des cours. Dans tous ses ouvrages on remarque de la profondeur dans les vues , de l'étendue dans les conceptions ; son style est sans cesse d'une concision admirable : il donne la mesure de ce caractère ferme , indomptable , et pourtant doux et pacifique ; partout dans les pensées on retrouve l'habileté et la prudence de l'homme d'état voué aux intérêts de l'Église ; enfin sa morale , sa doctrine , respirent une onction sainte , et il s'en exhale un parfum évangélique. A la lecture de ces saintes œuvres , l'ame s'élève sans cesse vers la patrie céleste ; mais lorsqu'elle revient ensuite aux sermons d'apparat des prédicateurs et aux publications de nos temps , où la vie d'ici-bas est le seul sujet de méditation , où l'on ne traite que de l'actualité des intérêts présents , elle redescend avec tristesse de ces hautes régions , et s'afflige amèrement d'un si douloureux contraste !

Nous avons choisi dans les volumineux écrits de saint Ambroise :

1° Son *Traité des avantages de la mort*, afin de montrer comment ce grand docteur se sert du témoignage des saintes Écritures pour établir les vérités qu'il soutient; qu'ensuite celle qu'il veut prouver dans ce livre, savoir que nous ne devons pas craindre la mort, puisqu'elle procure le repos à notre corps et la liberté à notre ame en la dégageant de ses liens, nous a semblé un sujet dont l'étude est d'une haute importance, eu égard à ses fréquentes applications.

2° Ses invectives sur la chute d'une vierge qui s'est laissé corrompre montreront avec quelle facilité saint Ambroise passait d'un genre à l'autre; c'est là qu'il déploie l'éloquence la plus vive, la plus facile, la plus abondante; c'est là que l'ame du saint évêque exprime son affliction en signes éclatans! Que de vie dans cette peinture! que de vie dans ces tableaux qu'il présente aux yeux de la jeune vierge pour la ramener au repentir de sa faiblesse!

3° Le *Traité des devoirs des ministres sacrés*; parce que c'est de saint Ambroise l'ouvrage le plus connu et le plus utile;

4° Un choix de ses Lettres, celles qui exposent ses rapports avec les empereurs, et qui font ressortir la noble fermeté du défenseur de l'autel.

SANCTI AMBROSII,

MEDIOLANENSIS ARCHIEPISCOPI,

DE BONO MORTIS

LIBER UNUS.

CAPUT PRIMUM.

Connectit hunc librum cum præcedenti; et proponit dubium: Quomodo mors non dicatur mala, licet sit vitæ contraria?

1. Quoniam de Anima superiore libro sermonem aliquem contexuimus, faciliorem viam putamus de Bono mortis conficere aliquid. Quæ si animæ noceat, malum videri potest: si nihil autem officiat animæ, ne malum quidem. Quod autem malum non est, id etiam bonum; quoniam quod vitiosum, id malum: quod autem vitio caret, id bonum; ideoque bona malis contraria sunt, et mala bonis. Denique innocentia est, ubi non est nocendi voluntas; et noxius dicitur, qui non sit innoxius; misericors, qui remittat; immisericors, qui ignoscere atque inflecti nesciat.

2. Sed forte aliquis adserat: Quid tam contrarium, quam vita morti? Si ergo vita putatur bonum, quomodo mors non est mala? Et ideo quid sit vita, quid etiam mors, consideremus. Vita est spirandi munere frui, mors privari. Hoc autem spirandi munus apud plerosque in bonis ducitur. Hoc est ergo vita, frui bonis: mors contra, bonis exui. Et Scriptura dicit: «Ecce dedi ante faciem tuam vitam et mortem, bonum et malum¹,» vitam bonum appellans, mortem malum; vel illa sibi priora, et hæc sibi conferens. Denique ut lectionis divinæ exemplo utamur, in paradiso est positus homo, ut ederet de ligno vitæ, et cæteris paradisi lignis: de ligno autem in quo esset cognitio

¹ Deut. xxx, 15; Gen. ii, 16, 17.

SAINT AMBROISE,

ARCHEVÊQUE DE MILAN.

DES AVANTAGES DE LA MORT.

LIVRE UNIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

L'auteur rattache ce livre au précédent ; examen de cette question : Comment la mort n'est pas un mal, bien qu'elle soit le contraire de la vie ?

1. Les considérations exposées dans le livre précédent sur la nature de l'ame nous amènent naturellement et sans effort à parler des avantages de la mort. Si la mort pouvait nuire à l'ame, elle serait un mal ; mais elle n'en saurait être un, puisque l'ame est placée hors de ses atteintes ; or ce qui n'est pas un mal est un bien, parce qu'il n'y a de mal que ce qui est entaché de vice ; mais où il n'y a pas de vice làse trouve le bien ; et voilà pourquoi le bien est le contraire du mal, et le mal le contraire du bien. Il y a vertu partout où il y a absence d'intention criminelle ; celui-là est innocent qui n'a pas trempé dans le crime ; celui qui oublie une offense est bon et généreux ; mais ne cherchez pas un sentiment d'humanité dans celui qui ne sait rien pardonner, et que rien ne saurait fléchir.

2. Mais on dira peut-être : Quoi de plus opposé que la mort et la vie ! Si donc la vie est un bien, comment la mort ne sera-t-elle pas un mal ? Eh bien ! voyons ce qu'est la vie, voyons ce qu'est la mort. La vie, c'est la faculté de respirer ; la mort, c'est la privation de cette même faculté. Ce don de respirer est mis généralement au nombre des biens. Vivre, c'est donc jouir d'un bien ; mourir, c'est en être dépouillé. Rappelons-nous cette parole de l'Écriture : « Voilà que j'ai » placé sur tes pas la vie et la mort, le bien et le mal ; » identifiant la vie et le bien, ainsi que la mort et le mal, ou comparant entre eux les deux premiers et les deux derniers mots. Pour ne pas sortir des divines Écritures, disons encore que l'homme fut placé dans le paradis terrestre avec permission de manger des fruits de l'arbre de vie et de tous ceux qui ornaient ce lieu de délice, mais avec défense de tou-

boni et mali, non ederet : qua die autem ederet, morte moreretur. Non servavit præceptum, et caruit fructu, atque ejectus de paradiso mortem gustavit. Malum igitur mors, quæ prætio damnationis inferitur.

CAPUT II.

Præmissa distinctione de triplici genere mortis, ostendit tertium genus medium esse ; imo potius bonum judicandum, quod nos vitæ miseris ac peccatis liberet : idem tamen patienter expectandum.

3. Sed mortis tria sunt genera. Una mors peccati est, de qua scriptum est : « Anima quæ peccat ipsa morietur ¹. » Alia mors mystica, quando quis peccato moritur, et Deo vivit, de qua ait Apostolus : « Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem ². » Tertia mors est, qua cursum vitæ hujus et munus explemus, id est, animæ corporisque secessio. Advertimus igitur quod una mors sit mala, si propter peccata moriamur : alia mors bona sit, qua is qui fuerit mortuus, justificatus est a peccato : tertia mors media sit ; nam et bona justis videtur, et plerisque metuenda, quæ cum absolvat omnes, paucos delectat. Sed non hoc mortis est vitium, at nostræ infirmitatis, qui voluptate corporis, et delectatione vitæ istius capimur, et cursum hunc consummare trepidamus, in quo plus amaritudinis, quam voluptatis est. At non sancti ac sapientes viri, qui longævitatem peregrinationis hujus ingemiscebant, dissolvi, et cum Christo esse pulchrius æstimantes : denique diem generationis suæ exsecrabantur, sicut quis ait : « Pereat dies illa in qua natus sum ³. »

4. Quid enim est quod hæc vita delectet, plena ærumnarum et sollicitudinum ? In qua innumeræ calumniæ, et multæ molestiæ, et multæ lacrymæ eorum qui afficiantur molestiis, et non est, inquit, qui eos

¹ Ezech. XVIII, 4. — ² Rom. VI, 4. — ³ Job. III, 3.

cher à l'arbre de la science du bien et du mal, sous peine de mourir, du moment où il y porterait la main. Adam transgressa la défense du Seigneur, et bientôt tout son bonheur s'évanouit, et, chassé du paradis, il connut la mort. La mort est donc un mal, puisqu'elle est une sanction pénale.

CHAPITRE II.

Trois espèces de mort, dont la troisième tient le milieu entre les deux premières ; elle est plutôt un bien, puisqu'elle nous affranchit des misères de la vie et des liens du péché : il faut l'attendre avec résignation.

3. On peut distinguer trois espèces de morts. La première, la mort que donne le péché, selon cet oracle des Livres saints : « L'ame qui » pêche mourra. » La mort mystique, par laquelle on meurt au péché, afin de ne vivre que pour Dieu ; c'est de cette mort que parle l'Apôtre, lorsqu'il dit : « Par le baptême nous avons été ensevelis avec lui pour » mourir. » La troisième enfin est celle qui termine notre vie par la séparation de l'ame et du corps. La première mort, celle qui vient du péché, est la seule que nous ne saurions trop redouter ; la seconde est un très-grand bien, puisqu'elle nous dégage des liens du péché ; la troisième tient le milieu entre les deux ; car si le juste la voit venir avec bonheur, la plupart des hommes tremblent à son approche ; elle donne le signal de l'affranchissement pour tous, un bien petit nombre s'en réjouit. Faut-il s'en prendre à la mort ? N'est-ce pas là plutôt la conséquence de cette faiblesse déplorable, qui nous soumet à l'empire des sens et nous inspire la plus vive terreur, au moment de toucher au terme de cette carrière où nous avons cependant rencontré bien plus souvent les larmes et la douleur que les félicités et la joie ? Tels n'étaient pas les sentimens de ces saints personnages qui gémissaient sur la longueur de leur pèlerinage, désirant s'envoler dans les régions heureuses qu'habite le Christ, et dans leur sainte impatience, allant jusqu'à maudire le moment qui les avait vus naître, comme celui qui a dit : « Périsset le jour où je suis né. »

4. Qu'y a-t-il de si attrayant dans cette vie pleine de misères et de soucis, où l'on est continuellement assiégé par la calomnie et par la violence, où l'on entend sans cesse les plaintes de ceux qui souffrent, et qui ne trouvent personne pour les consoler ? Aussi l'Ecclésiaste regarde-t-il la condition des morts comme préférable à celle des

consoletur. Et ideo laudat Ecclesiastes « defunctos magis quam vi-
 » ventes. Et optimus, inquit, supra hos duos, qui nondum natus est,
 » qui non vidit hoc malum ¹. » Et alibi idem Ecclesiastes meliorem
 longævo viro eum adseruit, quem ab ortu ejecit mater sua; quia non
 vidit hæc mala quæ fiunt in hoc mundo, nec in has venit tenebras, nec
 in vanitate ambulavit sæculi; et ideo requiem hic magis habebit qui
 in hanc vitam non venit, quam ille qui venit. Quid enim boni est ho-
 mini in hac vita, qui in umbra vivit, nec expleri potest cupiditatibus
 suis? Et si expleatur divitiis, fructum quietis amittit, quia cogitur
 custodire quod misera aviditate quæsierit; ut miserius eas possideat,
 cui prodesse non poterunt. Quid enim miserius quam ut custodia tor-
 queat, quarum abundantia nihil prosit?

5. Itaque si plena oneris vita, utique finis ejus allevamento est :
 allevamentum autem est bonum, mors autem finis : mors igitur bonum
 est. Neque enim aliter gavisus est et Simeon, qui responsum acceperat
 non visurum se mortem, nisi prius videret Christum Domini; et cum
 eum parentes in templum inducerent, suscepit manibus suis, et dixit :
 « Nunc dimittis servum tuum in pace ²; » quasi necessitate quadam
 teneretur in hac vita, non voluntate. Ita dimitti petit, quasi a vin-
 culis quibusdam ad libertatem festinaret. Sunt enim velut vincula
 quædam corporis hujus, et quod est gravius, vincula tentationum,
 quæ nos alligant, et ad injuriam captivitatis adstringunt quadam lege
 peccati. Denique in exitu ipso videmus quemadmodum anima dece-
 dentis paulatim solvat se vinculis carnis, et ore emissa evolet tanquam
 carcereo corporis hujus exuta gurgustio. Denique festinabat etiam
 sanctus David de hoc loco peregrinationis exire, dicens : « Advena
 » ego sum apud te in terra et peregrinus, sicut omnes patres mei ³. » Et
 ideo tanquam peregrinus ad illam sanctorum communem omnium
 patriam festinabat, petens pro hujus commorationis inquinamento
 remitti sibi peccata, priusquam discederet e vita. Qui enim hic non
 acceperit remissionem peccatorum, illic non erit. Non erit autem qui
 ad vitam æternam non poterit pervenire, quia vita æterna remissio

¹ Eccles. iv, 23; *ibid.* vi, 3. — ² Luc. 11, 29. — ³ Ps. xxxviii, 13.

vivans. « Plus heureux, dit-il, est celui qui n'a pas vu le jour, qui » n'a pas été témoin de tant de maux. » Ailleurs, le même Ecclésiaste préfère le sort d'un enfant mort dans le sein de sa mère à celui du vieillard qui a vécu de longues années ; car il n'a pas vu les nombreuses injustices qui se commettent sur la terre, il n'a pas marché dans les ténèbres et dans les vanités du siècle. Aussi jouit-il d'un repos parfait, tandis que celui qui a été condamné à vivre sur la terre est tourmenté d'une agitation continuelle. Quel bonheur l'homme trouve-t-il dans ce monde, lui qui est enveloppé de ténèbres, lui qui ne peut jamais arriver à la complète satisfaction de ses desirs ? Amasse-t-il des richesses ? le voilà dans les soucis ; il s'agit maintenant de garder la fortune que sa cupidité a su acquérir, d'autant plus malheureux qu'il ne peut pas en profiter ; est-il rien de plus misérable que d'avoir d'immenses trésors, dont la conservation nous accable de soucis et dont la possession n'ajoute rien à notre bien-être ?

5. La vie n'est donc qu'un pesant fardeau, l'effet de la mort est de nous en délivrer ; la mort, comme tout ce qui soulage, doit être envisagée comme un grand bien. C'est ce qui faisait la joie de Siméon ; l'Esprit divin lui avait promis que ses yeux ne se fermentaient pas à la lumière avant d'avoir contemplé le Christ envoyé de Dieu ; il le prit entre ses bras lorsqu'il fut présenté au temple, et alors, voyant ses vœux accomplis, il s'écria : « Maintenant, Seigneur, vous permettrez à » votre serviteur de se retirer en paix ; » faisant entendre que ce n'était pas de son gré, mais par obéissance, qu'il était resté jusque là dans ce monde : il demande à s'en aller, comme s'il s'agissait pour lui de quitter la servitude, pour s'envoler dans les régions de la liberté. Oui, ce sont des chaînes qui nous lient à cette chair périssable, et ce qui est encore plus déplorable, c'est l'attrait du vice, c'est en quelque sorte la puissance du mal qui nous retient sous le joug flétrissant de l'esclavage. Mais, au moment solennel où l'âme s'apprête à prendre son essor vers les cieux, on la voit, pour ainsi dire, rompre peu à peu les liens qui l'unissent au corps, et sortir radieuse de cette prison étroite et obscure où elle était captive. Le saint roi David soupirait après l'heureux instant qui mettrait un terme à son long pèlerinage sur la terre : « Je ne suis, disait-il, en ce monde qu'un étranger et un » voyageur, comme l'ont été mes pères. » C'est ainsi que, semblable à un voyageur, il aspirait avec ardeur vers cette patrie céleste qui doit réunir tous les saints, demandant, pour prix des fatigues dont il avait été accablé, que ses péchés lui fussent remis, avant de franchir le terme

peccatorum est. Ideoque dicit : « Remitte mihi, ut refrigerer, priusquam abeam, et amplius non ero ¹. »

6. Quid igitur tantopere vitam istam desideramus, in qua quanto diutius quis fuerit, tanto majore oneratur sarcina peccatorum? Ipse Dominus ait : « Sufficit diei malitia sua ². » Et Jacob dixit : « Dies annorum vitæ meæ quos habeo, centum triginta, minimi et mali ³, » non quia dies mali, sed quia nobis accessu dierum malitiæ incrementa cumulantur. Nullus enim dies sine nostro peccato præterit.

7. Unde egregie Apostolus ait : « Mihi enim vivere Christus est, et mori lucrum ⁴, » aliud ad necessitatem vitæ referens, aliud ad mortis utilitatem. Christus enim nobis vivere est, cui servimus, cui oportet ut a sanctis suis in Evangelii prædicatione deferatur obsequium. Denique et Simeon qui ait : « Nunc dimittis servum tuum ⁵, » propter Christum expectabat. Christus enim rex noster est; et ideo quod rex jubet, deserere non possumus et contemnere. Quantos imperator terræ hujus in peregrinis locis aut honoris specie, aut muneris alicujus causa jubet degere? Numquid hi inconsulto imperatore discedunt? Et quanto amplius est divinis parere, quam humanis? Vivere ergo sancto Christus est, et mori lucrum. Unde Apostolus quasi servus; non enim refugit vitæ obsequium, et quasi sapiens lucrum mortis amplectitur. Lucrum est enim evasisse incrementa peccati, lucrum fugisse deteriora, et ad meliora transisse. Et addidit : « Dissolvi enim, et cum Christo esse multo melius : permanere autem in carne magis necessarium propter vos ⁶. » Aliud melius, aliud necessarium. Necessarium propter fructum operis, melius propter gratiam et copulam Christi.

¹ Ps. xxxviii, 13. — ² Matth. vi, 34. — ³ Gen. xlvii, 9. — ⁴ Ad. Phil. i, 21. — ⁵ Luc. ii, 29. — ⁶ Phil. i, 23, 24.

de la vie. Il n'y aura pas de place dans le ciel pour celui qui sur la terre n'aura pas obtenu le pardon de ses fautes ; car les joies éternelles sont réservées à ceux dont les péchés auront été effacés. Aussi on l'entend s'écrier : « Pardonnez-moi, Seigneur, laissez-moi prendre quelque rafraîchissement avant que je parte, et que je cesse d'être. »

6. Pourquoi donc tenir si fort à la vie, qui en se prolongeant ne fait qu'accroître le nombre de nos péchés et en augmenter le fardeau ? Le Seigneur n'a-t-il pas dit : « A chaque jour suffit sa peine ; » et Jacob : « Les jours de mon existence forment cent trente ans ; ils sont » peu nombreux et bien mauvais, » non que le saint patriarche ait voulu dire que chaque jour fût mauvais ; mais c'est qu'avec nos jours qui se multiplient, nos crimes vont toujours s'accroissant, car aucun jour ne s'écoule sans péché.

7. C'est pourquoi l'Apôtre dit excellemment : « Vivre pour le Christ » m'est un devoir, mourir serait un gain : » envisageant la vie comme une nécessité, la mort comme un avantage. En effet, la vie pour nous c'est le Christ dont nous sommes les serviteurs, et à qui nous devons obéissance, comme l'ont fait ses saints dans la prédication de l'Évangile. Siméon dit : « Seigneur, permettez maintenant que votre serviteur se » retire, » parce qu'il attendait l'avènement du Christ. Le Christ est notre roi, ses ordres sont sacrés pour nous, nous ne pouvons en négliger l'exécution. Combien n'y a-t-il pas d'officiers que l'empereur retient dans des pays éloignés, ou pour qu'ils y maintiennent l'honneur de son empire, ou pour qu'ils y remplissent quelque charge ? Abandonnent-ils leur poste avant d'en avoir obtenu l'autorisation ? Combien faut-il être plus docile aux ordres de Dieu qu'à ceux des hommes ? Aux yeux des saints, la vie, c'est le Christ ; mourir, c'est un gain. Aussi l'Apôtre, comme un esclave résigné, traîne sans murmurer le fardeau de la vie ; mais, comme un sage éclairé de la plus vive lumière, il embrasse la mort avec joie. N'est-ce pas un avantage d'échapper au péché qui va s'augmentant sans cesse ? N'est-ce pas un avantage de terminer une existence malheureuse, pour en recommencer une autre pleine de félicité ? Il ajoute : « Mourir pour aller partager la gloire du » Christ vaut cent fois mieux ; mais il est plus utile pour vous que je » reste dans la chair. » Ainsi l'un est infiniment meilleur, mais l'autre est nécessaire ; nécessaire pour les œuvres ; meilleur à cause de la grâce et de l'union avec le Christ.

CAPUT III.

Mors naturalis definitur ac laudatur. Item mortificatio, quæ mortis quædam imitatio est, explicatur, atque a multiplici utilitate similiter commendatur. Ad extremum proponitur brevis atque elegans vitæ descriptio.

8. Ergo quoniam docuit Apostolus eum qui evaserit ex hoc corpore, si meruerit tamen, cum Christo futurum, quid sit mors, quid etiam vita, consideremus. Itaque Scriptura docente, cognovimus quia mors absolutio est animæ et corporis, et quædam hominis separatio. Solvimur enim hoc nexu animæ et corporis, cum recedimus. Unde et David ait: «Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis¹.» Vincula autem vitæ hujus, id est, conjunctionis nostræ quæ ex anima constat et corpore, significari docet superior versiculus psalmi hujus: «Pretiosa in conspectu Domini mors sanctorum ejus².» Et ideo quasi propheta prævidens se cum sanctis, et qui pro devotione animas suas in Christo deposuerunt, futurum, lætatur; quia et ipse obtulit se fideliter pro Dei populo adversus Goliath, cum singulari certamine dimicaret, et solus commune periculum et crimen refelleret; vel cum se morti pro Domini placanda offensione promptus objiceret; vel cum se pro salute populi laborantis divinæ ultioni paratus offerret. Sciebat enim gloriosius esse pro Christo mori, quam regnare in hoc sæculo. Quid enim præstantius quam fieri Christi hostiam? Itaque cum frequenter ab eo legamus Domino oblata esse sacrificia, hoc tamen loco addidit: «Tibi sacrificabo hostiam laudis³.» Non sacrifico, inquit, sed sacrificabo, significans illud perfectum esse sacrificium, quando unusquisque Domino, corporis hujus vinculis absolutus adsisteret, et offerret se hostiam laudis; quia ante mortem nulla est perfecta laudatio: neque quisquam in hac vita potest definito præconio prædicari, cum posteriora ejus incerta sint. Mors igitur solutio est animæ et corporis. Denique et in Apostolo docuimus lectum: «Dissolvi, et cum Christo esse multo melius⁴.» Solutio autem ista quid aliud agit nisi ut corpus resolvatur et quiescat: anima autem convertatur in

¹ Ps. cxv, 17. — ² *Ibid.* 15. — ³ *Ibid.* 17. — ⁴ Phil. 1, 23.

CHAPITRE III.

Définition et éloge de la mort naturelle ; la mortification est, en quelque sorte, une imitation de la mort ; nombreux avantages qu'on en retire : tableau de la vie.

8. Maintenant que nous avons appris de l'Apôtre que l'ame, en se dégageant de son enveloppe terrestre, va régner avec le Christ, pourvu que par ses œuvres elle ait mérité cette faveur, recherchons plus particulièrement ce qu'est la vie, ce qu'est la mort. D'après l'enseignement des livres saints, la mort, c'est la séparation de l'ame d'avec le corps, c'est la division de l'homme en deux parties. A l'instant où nous rendons le dernier soupir, le lien qui unit l'ame et le corps est rompu. Voilà ce qui faisait dire à David : « Vous avez » brisés mes liens, je vous offrirai un sacrifice de louanges. » On ne peut douter qu'il s'agit ici des liens de la vie, des liens qui forment l'union de l'ame avec le corps ; on en voit la preuve dans le verset suivant du même psaume : « La mort des saints est précieuse devant le Seigneur. » Le prophète se transporte en esprit dans cet avenir heureux, où il sera réuni aux ames pures qui ont avec piété réuni leurs ames en Jésus-Christ, et il se sent pénétré d'allégresse ; car il n'a pas craint de se dévouer pour le salut du peuple de Dieu en marchant seul contre Goliath, pour se mesurer avec lui dans un combat singulier, et détourner le fléau qui menaçait la nation entière ; ou lorsqu'il affrontait la mort pour apaiser le courroux du Seigneur ; ou lorsqu'il s'offrait en holocauste à la vengeance divine pour sauver son peuple du trépas. Il savait qu'il est bien plus glorieux de mourir pour le Christ que de régner sur la terre. Quoi de plus grand en effet que de devenir la victime du Christ ? Bien qu'il parle fréquemment de sacrifices offerts par lui au Seigneur, remarquez comment il s'exprime dans cette circonstance : « Je vous offrirai un sacrifice de » louanges. » Il ne dit point je vous offre, mais je vous offrirai, voulant signifier par là qu'il n'y a de sacrifice vraiment digne de Dieu que celui d'une ame qui se présente comme victime à sa gloire, après avoir rompu les chaînes qui l'assujettissaient au corps ; car avant la mort il n'y a pas de louange parfaite, et sur la terre on ne peut louer personne complètement et sans restriction, puisqu'on ignore la conduite qu'il tiendra dans la suite. La mort est donc la séparation de

requiem suam, et sit libera, quæ si pia est, cum Christo futura sit?

9. Quid igitur in hac vita aliud justī agunt, nisi ut exuant se hujus corporis contagionibus, quæ velut vincula nos ligant; et se ab his molestiis separare contendant, renuntient voluptatibus suis atque luxuriæ, fugiant flammās libidinum? Nonne igitur unusquisque in hac vita positus speciem mortis imitatur, qui potest ita se agere; ut ei moriantur omnes corporis delectationes, et cupiditatibus omnibus, mundique illecebris etiam ipse moriatur, sicuti mortuus erat Paulus dicens: « Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo ¹? » Denique ut sciamus quia est mors in hac vita, et bona mors, hortatur nos, ut mortem Jesu in corpore nostro circumferamus. Qui enim habuerit in se mortem Jesu, is et vitam Domini Jesu in corpore suo habebit. Operetur igitur mors in nobis, ut operetur et vita. Bona vita post mortem, hoc est, bona vita post victoriam, bona vita absoluto certamine; ut jam lex carnis legi mentis repugnare non noverit; ut jam nobis nulla sit cum corpore mortis contentio, sed sit in corpore mortis victoria. Atque haud scio ipse an majoris virtutis mors ista quam vita sit. Certe Apostoli moveor auctoritate dicentis: « Ergo mors in nobis operatur, » vita autem in vobis ². » Unius mors quantorum populorum vitam ædificabat? Itaque docet et istam mortem in hac vita positis expectandam, ut mors Christi in corpore nostro eluceat, et illam beatam qua corrumpitur exterior, ut renovetur interior homo noster, et terrestri domus nostra dissolvatur, ut habitaculum nobis cœleste reseretur. Imitatur igitur mortem qui se a communionē carnis hujus abducit, atque illis vinculis solvit, de quibus tibi dicit Dominus per Isaiam: « Solve omnem colligationem injustitiæ, dissolve obligationes » violentarum commutationum, dimitte confractos in remissionem, et » omnem circumscriptionem iniquam dirumpe ³. »

10. Imitatur et ille mortem qui se voluptatibus exuit, et æternis

¹ Gal. vi, 14. — ² 2 Cor. iv, 22. — ³ Esai. lvm, 6.

l'âme et du corps, suivant ces paroles de l'Apôtre : « Il vaut beaucoup mieux se séparer de la terre, pour aller vivre avec le Christ. » Quels peuvent être les résultats de cette séparation, le corps abandonné par l'âme reste impassible; l'âme retrouve sa liberté, son repos, et va participer au bonheur du Christ, si elle s'en est rendue digne.

9. Quel est sur la terre l'objet constant des efforts du juste, si ce n'est de se dégager du contact impur de ce corps, qui l'enlace de toutes parts de ses liens, d'échapper à ses exigences importunes, de renoncer aux plaisirs, à la mollesse, de se dérober à l'ardeur des passions? N'est-ce pas imiter la mort, même dès la vie, que de mourir à toutes les jouissances de la chair, à ses convoitises, aux vaines sollicitudes du siècle, comme saint Paul qui a dit : « Le monde a été » crucifié pour moi, et j'ai été crucifié pour le monde? » Pour ne pas nous laisser ignorer qu'on peut mourir même pendant la vie, et de la mort la plus heureuse, il nous exhorte à introduire la mort de Jésus dans nos sens : car celui qui aura subi la sainte mort de Jésus jouira de sa vie éternelle. Efforçons-nous donc de mourir afin de mériter de vivre. Une vie de bonheur nous attend après la mort, c'est-à-dire après la victoire, lorsque nous aurons vaillamment combattu : alors la chair ne sera plus en opposition avec l'esprit; alors plus de lutte, plus de combat, nos passions amorties seront enchaînées par la victoire. O mort glorieuse, ton repos est cent fois préférable à cette vie de tourmens. Voici les paroles de l'Apôtre dont je m'autorise : « Ainsi » la mort travaille en nous; mais en vous, c'est la vie. » Combien la mort d'un seul édifiait-elle de peuples nombreux? c'est pourquoi il enseigne que cette mort doit être l'objet des vœux de l'homme ici-bas, afin que la mort du Christ éclate dans notre corps, mort heureuse sans doute, dans laquelle s'anéantit l'homme extérieur, pour que l'homme intérieur soit régénéré, et que, brisant sa prison terrestre, il aille habiter les demeures préparées aux élus dans le ciel. C'est imiter sa mort que de s'arracher à la chair, que d'en rejeter loin de soi les étreintes, suivant les paroles que le Seigneur a mises dans la bouche d'Isaïe : « Rompez les chaînes de l'iniquité, anéantissez les obligations que la violence a imposées, renvoyez libres » ceux qui sont opprimés, et faites cesser toute exigence injuste. »

10. C'est encore imiter la mort, que de fouler aux pieds toute satisfaction terrestre, de soupirer après les joies divines, et, prenant son essor, de s'élever jusqu'à ces hautes régions, où saint Paul, même de

delectationibus attollit, atque allevat, et in illo cœlesti habitaculo locat, in quo Paulus cum adhuc viveret, conversabatur; aliter enim non diceret: « Nostra autem conversatio in cœlis est ¹, » quod pariter ad præsumptionem meriti potest meditationemque conferri. Illic enim erat ejus meditatio, illic animæ ejus conversatio, illic ejus prudentia, quæ utique intra angustias carnis hujus hære non solebat. Sapiens enim cum illud divinum inquit, absolvit animam suam corpore, et ejus ablegat contubernium, cum illam veri tractat scientiam, quam velut nudam sibi et apertam desiderat demonstrari; et ideo retibus quibusdam, et nebulis hujus corporis se quærit exuere. Neque enim manibus istis aut oculis atque auribus comprehendere illam supernam possumus veritatem; quoniam quæ videntur temporalia sunt: quæ autem non videntur, æterna. Denique sæpe fallimur visu, et aliter quam sunt, pleraque videmus. Fallimur etiam auditu; et ideo contemblemur non illa quæ videntur, sed quæ non videntur, si nolimus falli. Quando igitur anima nostra non fallitur, quando solum veritatis attingit, nisi quando se ab isto secernit corpore, neque ab ipso decipitur et illuditur? Illuditur enim visu oculorum, illuditur auditu aurium; et ideo relinquat illud et deserat. Unde Apostolus clamat: « Ne » tetigeritis, ne adtaminaveritis, ne gustaveritis omnia quæ sunt ad » corruptelam ². » In corruptela enim sunt, quæ sunt in corporis indulgentia. Et ideo ostendens non per corporis indulgentiam, sed per animæ elevationem, et cordis humilitatem se invenisse quod verum est, addidit, « nostra autem conversatio in cœlis est. » Ibi igitur quærat quod verum est, quod est et manet, seque in se colligat, et congreget omnem aciem virtutis suæ; neque aliis committat et credat, sed se ipsum cognoscat et intelligat; et quod sibi videtur verum esse, hoc sequendum noverit; quod delectatione carnali eligendum æstimaverit, hoc sciat falsum, ab eo fugiat et recedat, quia fraudis est plenum.

11. Merito ergo depretiavit et dehonestavit hoc corpus, corpus mortis appellans. Quis enim oculis potuit videre virtutis splendorem?

¹ Phil. III, 20. — ² Coloss. II, 21.

son vivant, s'entretenait en esprit, selon qu'il a écrit : « Notre conversation est dans les cieux ; » ce qui peut se rapporter également à l'idée qu'on se fait à l'avance du bienfait et à la méditation. Là étaient ses pensées, là étaient ses entretiens, là était la source où il puisait la sagesse ; car son ame n'était point retenue par les barrières étroites de la chair. L'homme sage, qui se met à la recherche des biens célestes, fait divorce avec son corps, refuse de vivre avec lui, lorsqu'il désire contempler la vérité sans voile et dans toute sa splendeur ; il faut donc qu'il se dégage des filets où le corps le retient, et des nuages dont il est enveloppé. La vérité pure habite une sphère qui est loin de la portée de nos mains, de nos yeux ou de nos oreilles : nos yeux ne voient que des objets périssables ; ce qui est éternel leur échappe. A combien d'erreurs la vue ne donne-t-elle pas lieu, en nous montrant les objets tout autrement qu'ils ne sont ; que d'illusions ont leur source dans la faiblesse de notre ouïe ! Si nous voulons ne pas être trompés, laissons les choses visibles, bornons nos recherches aux objets invisibles. Quand notre ame n'est-elle plus la dupe des sens, quand peut-elle s'élever jusqu'au trône où la vérité réside, si ce n'est lorsque, se déroband à l'empire du corps, elle se met à l'abri de ses déceptions ? La vue, l'ouïe la rendent le jouet de mille illusions ; qu'elle rejette donc ces instrumens défectueux. Écoutez la défense de l'Apôtre : « Ne touchez, ne regardez, ne goûtez rien de » ce qui porte à la corruption. » Or quels sont les objets qui portent à la corruption, sinon ceux qui flattent les sens. Et pour nous montrer que ce n'est point en cédant aux inclinations charnelles, mais bien en suivant les inspirations élevées de l'esprit et l'humilité du cœur qu'on arrive au sanctuaire de la vérité, il ajoute : « Notre » conversation est dans les cieux. » C'est donc là que nous devons chercher la vérité, ce qui est et qui ne périt pas ; que notre ame se replie sur elle-même, et qu'elle rassemble toutes ses forces ; qu'elle ne se confie à rien de ce qui lui est étranger ; qu'elle cherche à se connaître elle-même et à se comprendre ; qu'elle s'attache à tout ce qui lui paraît être la vérité ; qu'elle regarde comme faux, erroné, tout ce qui présente un attrait à nos penchans ; qu'elle s'en éloigne avec précipitation, car elle n'y trouverait que mensonge et que ruine.

11. L'Apôtre a donc raison de rabaisser et de flétrir le corps en l'appelant le corps de la mort. Quel œil a jamais contemplé la vertu dans sa splendeur ? La justice est-elle palpable pour nos mains ? Nos regards ont-ils jamais pu saisir les formes de la sagesse ? Lorsque

Quis justitiam manibus comprehendere? Quis sapientiam oculorum obtutibus intueri? Denique quando aliquid cogitamus, neminem nobis occurrere, neminem volumus obstrepere auribus nostris, atque ita intendimus animo, ut plerumque non videamus præsentia. Quinetiam in noctibus sincerius cogitamus, et tunc melius quæ movent, corde meditamur. Unde et propheta ait: « Quæ dicitis in cordibus vestris, » in cubilibus vestris compungimini ¹. » Sæpe etiam aliqui claudunt oculos, si quid profundæ volunt nisi cogitationis eruere, oculorum impedimenta sibi vitantes. Sæpe etiam solitudines captamus, ne cujus sermo nostris auribus insusurret, et quasi semita quædam inhærentem cogitationi animam abducat a vero, atque ab intentione deflectat.

12. Multas igitur occupationes nobis corporis hujus necessitas gignit, atque usus invehit, quibus impeditur animæ vigor, ac revocatur intentio. Unde de se pulchre dicit sanctus Job: « Memento quia » lutum me finxisti ². » Si ergo lutum est corpus, obliuit nos utique, non diluit, et coinquinat animam inquinamento intemperantiæ. « Co- » rium et carnem me, *inquit*, induisti, ossibus et nervis intexuisti ³. » Ligatur itaque et distenditur anima nostra istius corporis nervis, et ideo interdum rigescit, sæpe curvatur. Et addidit: « Ab iniquitate » innocentem me non fecisti. Si enim impius fuero, vae mihi: si autem » sim justus, non potero me reclinare. Plenus enim confusionis sum. » Introduxisti super me tentationes ⁴. » Quid enim est aliud hæc vita nisi plena laqueorum? Inter laqueos ambulamus, inter plurimas versamur tentationes. Denique idem supra ait: « Numquid non tentatio » est vita hominis in terra ⁵? » Bene addidit in terra, quia est vita hominis et in cælo. « Sicut mercenarii, *inquit*, merces vita ejus ⁶, » in labore scilicet et tepore, levior fabulis, et fluitans, et natans verbis: cujus habitatio in luteis domibus, et ipsa vita in luto. Nulla firmitudo sententiæ, nulla constantia. In die nox desideratur, in nocte dies quæritur: ante escam gemitus, inter cibos fletus, lacrymæ, dolores, timores, sollicitudines, nulla requies a perturbationibus, nulla a laboribus re-

¹ Psal. 17, 5. — ² Job. x, 9. — ³ *Ibid.* 11. — ⁴ *Ibid.* 14 et seq. — ⁵ *Ibid.* VII, 1.
⁶ *Ibid.*

notre esprit est plongé dans la méditation, nous n'aimons pas que personne vienne nous interrompre, qu'aucun bruit se fasse entendre à nos oreilles, et quelquefois notre ame est tellement absorbée que les objets même présens ne sont plus sensibles pour nous. Nos pensées ne sont-elles pas environnées d'une plus grande lucidité au milieu de la nuit? La vérité ne semble-t-elle pas choisir les ténèbres pour se montrer à nous à découvert? Aussi le prophète nous dit-il : « Les » projets que vous aurez formés, méditez-les lorsque vous prendrez » votre repos de la nuit. » Il en est qui ferment les yeux pour suivre une idée avec plus d'attention, comme si la vue était un obstacle à la découverte de la vérité. Souvent nous recherchons la solitude, de crainte que des discours étrangers, parvenant à nos oreilles, ne viennent à jeter notre ame comme dans un chemin détourné, loin des objets qu'elle poursuit.

12. Que d'obstacles, que d'embarras, dont notre corps est l'origine, et qui ôtent à l'ame une grande partie de sa vigueur et de sa liberté! Job a prononcé une grande vérité, lorsqu'il a dit : « Souve- » nez-vous que je suis une boue que vous avez pétrie. » Si donc notre corps n'est que limon, il nous enduit en quelque sorte d'une matière grossière, qui étend jusqu'à notre ame la souillure de l'intempérance : « Vous m'avez revêtu de peau et de chair, et mon corps est affermi d'os et de nerfs. » Notre ame est donc enlacée par une multitude de nerfs, voilà pourquoi elle se trouve si souvent gênée dans ses mouvemens. Il ajoute : « Vous ne m'avez pas purifié de » mon iniquité; si je suis impie, malheur à moi ! mais si je suis juste, » je ne relèverai pas la tête. Je suis plein de confusion, vous m'avez » livré en proie aux tentations. » La vie est-elle autre chose qu'un tissu de pièges? Nous marchons sur des précipices cachés; ses tentations nous assiègent de toutes parts. Job a dit encore : « La vie de » l'homme sur la terre n'est-elle pas une tentation continuelle? » la vie de l'homme sur la terre, déclare-t-il; car il est une autre vie dans le ciel. « La vie de l'homme est comme la vie d'un mercenaire, » dont l'existence s'écoule au milieu de pénibles travaux que des fables amusent, flottant sans cesse au gré de vains discours qui l'entraînent. Sa demeure est construite de boue, et il passe sa vie dans la fange. On ne trouve en lui ni fermeté de caractère, ni fixité dans les idées : le jour il soupire après la nuit, la nuit il soupire après le jour; il gémit avant de s'asseoir à la table du festin, il arrose ses mets de pleurs; toujours des larmes, toujours la crainte et les soucis

clinatio, iræ et indignationis motus horridior. Plerique cupiunt mortem, et non impetrant: si autem impetraverint, gratulantur; quia sola est mors requies viro.

CAPUT IV.

Mortem multis hominibus esse bonam: sed maxime quod sit finis peccati, et ad meliorem vitam transitus; quodque ipsa nos redemerit.

13. Sed dicet aliquis scriptum esse quia Deus mortem non fecit: vita erat in paradiso, ubi lignum vitæ, et vita erat lux hominum. Mors igitur mala, quæ accessit et subintravit. Sed quomodo mors mala, si aut secundum gentiles sensu caret, aut secundum Apostolum lucrum Christus est, cum quo esse multo melius? Quomodo igitur mors nobis malum, si nullus post mortem sensus est? Ubi enim nullus sensus, nullus utique injuriæ dolor, quia dolor sensus est. Aut quia est post mortem sensus, est etiam vita post mortem, et superstes mortis est anima quæ sensu utitur, et vita fungitur. Cum autem manet post mortem vita atque anima, manet bonum, nec morte amittitur, sed augetur: nec ullo impedimento mortis retardatur anima: sed operatur magis, quia operatur quæ sua sunt, sine ulla societate corporis, quod animæ majori oneri quam usui est. Quid igitur mali est animæ, quæ puritatem suam custodierit et virtutem disciplinam servaverit? Aut si non servaverit, non mors malum, sed vita; quia vita non fuit. Quæ est enim vita vitiis peccatisque obsita? Quid igitur accusamus mortem, quæ aut vitæ pretium luit, aut abolet ejus dolorem atque cruciatum? Itaque mors aut suæ quietis bono utitur, aut malo alieno laborat.

14. Nunc illud specta: si vita oneri, mors absolutioni: si vita sup-

cuisans , point de relâche à ses tourmens , point de repos dans ses fatigues , toujours la colère , l'indignation et les furieux transports ; il se prend à invoquer la mort , mais la mort est sourde à ses prières ; s'il la voit s'approcher , il la salue avec joie : car il n'y a de paix pour l'homme qu'au sein de la mort.

CHAPITRE IV.

Pour bien des gens la mort est un bonheur , mais surtout parce qu'elle met fin au péché et qu'elle est un passage à une vie meilleure ; c'est par elle que nous avons été rachetés.

13. On dira peut-être : La mort n'est pas l'ouvrage de Dieu. La vie seule avait été placée par lui dans le paradis terrestre , où s'élevait l'arbre de vie , et la vie était la lumière des hommes. La mort est donc un mal , puisqu'elle y est venue plus tard , et qu'elle y a été introduite par le péché. Comment serait-il permis d'adopter une pareille opinion ? Suivant les philosophes païens , la mort détruit toute sensation , et l'Apôtre nous déclare qu'elle est un bienfait immense , puisqu'elle nous met en possession de la gloire du Christ. Peut-on dire que la mort soit funeste , si elle éteint en nous la faculté de sentir ? Du moment que tout sentiment est anéanti , nous ne sommes plus accessibles à la douleur , parce que la douleur est une sensation. Si , au contraire , nous pouvons , même après la mort , recevoir des impressions , comme l'ame seule est capable de les éprouver , il s'ensuit qu'il n'y a pas eu destruction pour elle. La vie , qu'on regarde comme une source de bonheur , n'a donc pas disparu ; l'ame doit , au contraire , sentir des jouissances beaucoup plus vives : la mort ne saurait lui faire obstacle. Son action est plus vive , parce qu'elle ne s'exerce que sur elle-même , sans aucune participation du corps , qui lui est plus à charge qu'utile. Qu'a donc perdu l'ame qui a conservé avec l'innocence les inspirations vertueuses ? Que si elle s'est jetée dans les souillures de l'impureté , ce n'est pas la mort , c'est la vie qui est un mal , parce qu'elle n'était plus la vie. Qu'est-ce en effet que la vie que flétrissent les péchés et les vices ? Pourquoi donc accuser la mort , qui est ou la rançon de la vie , ou la fin de nos douleurs et de nos larmes ? Ainsi ou la mort nous endort dans son repos , ou si elle a des peines , elles ne sont pas son ouvrage.

14. Pensez-y donc. Si la vie est un fardeau , la mort nous en délivre ;

plicio, mors remedio : aut si iudicium post mortem, etiam vita post mortem. Vita igitur hic non est bona : aut si hic vita bona, quomodo mors illic non est bona, cum ibi nullus supersit terribilis iudicii metus? Sed ipsa hic vita bona si est, quibus rebus bona est? Virtute utique, et bonis moribus. Non ergo secundum animæ et corporis copulam bona est : sed quia per virtutem quod malum est suum repellit ; quod autem bonum est mortis, adipiscitur ; ut quod animæ est, magis quam id quod contubernii et conjunctionis operetur. Quod si vita bona, quæ animæ se a corpore separantis est speculum, et si anima bona quæ se elevat atque abducit a corporis contubernio ; et mors utique est bonum, quæ animam a societate carnis hujus absolvit et liberat.

15. Omnifariam igitur mors est bonum ; et quia compugnantia dividit, ne se invicem impugnent ; et quia portus quidam est eorum qui magno vitæ istius jactati salo, fidæ quietis stationem requirunt ; et quia deteriores statum non efficit : sed qualem in singulis invenerit, talem iudicio futuro reservat, et quiete ipsa fovet, et præsentium invidiæ subducit, et futurorum expectatione componit. Accedit eo, quod frustra homines mortem timent, quasi finem naturæ. Nam si recolamus quod Deus mortem non fecerit : sed postquam homo lapsus in flagitium est prævaricationis et fraudis, sententia eum comprehenderit, ut in terram suam terra remearet, inveniemus mortem finem esse peccati ; ne quo esset vita diuturnior, eo fieret culpa numerosior. Passus est igitur Dominus subintrare mortem, ut culpa cessaret. Sed ne iterum naturæ finis esset in morte, data est resurrectio mortuorum ; ut per mortem culpa deficeret, per resurrectionem autem perpetuaretur natura. Ideoque mors hæc transitus universorum est. Opus est ut constanter transeas. Transitus autem a corruptione ad incorruptionem, a mortalitate ad immortalitatem, a perturbatione ad tranquillitatem. Non igitur nomen te mortis offendat, sed boni transitus beneficia delectent. Quid est enim mors, nisi sepultura vitiorum, virtutum suscitatio? Unde et ille ait : « Moriatur anima mea in animis

si elle est un tourment, la mort y met un terme ; si au-delà il y a un jugement à subir, au-delà encore est la vie. Ici-bas la vie n'est donc pas un bien ; ou si elle est un bien sur la terre, comment la mort n'est-elle pas un bien à son tour, puisqu'elle n'a pas à redouter dans le ciel la colère d'un juge irrité ? Mais, si la vie est un bien sur la terre, à quelles conditions ? avec les vertus, sans doute, et les bonnes mœurs. Il ne faut donc pas l'estimer sous le rapport de l'union de l'âme et du corps, mais parce qu'à force de vertu elle parvient à triompher du mal qui est son œuvre, et parce qu'elle entre en possession des biens, dont la mort est la source, afin qu'elle travaille plutôt à tout ce qui est du ressort de l'âme qu'à ce qui tient à l'alliance de cette dernière avec le corps. Que si la vie est un bien quand elle est l'image de l'âme brisant les entraves du corps ; que si, à son tour, l'âme est sainte quand, dans un noble essor, elle fuit cette société dangereuse, la mort, sans doute, est un bien aussi, puisqu'elle rompt les liens qui retenaient l'âme attachée à la chair.

15. Quel bien n'opère pas la mort ? Elle sépare l'âme et le corps, qui se faisaient une guerre cruelle, et leur rend la paix ; elle fait entrer dans le port ceux qui, long-temps battus par les terribles orages de ce monde, cherchent une retraite sûre ; elle n'aggrave la condition de personne ; elle laisse chacun, pour le jour du jugement, dans l'état où elle l'a trouvé ; elle nous soustrait aux maux présents, elle nous console par la perspective d'un avenir plus heureux. Ajoutons que les hommes ont tort de craindre la mort, comme si avec elle la nature rentrait dans le néant. Car, si nous nous rappelons que Dieu n'est pas l'auteur de la mort, mais qu'après la chute de l'homme, après ses prévarications, il fut condamné à rentrer dans la terre d'où il était sorti, il sera démontré que la mort est la fin du péché, Dieu craignant, sans doute, que plus la vie se prolongerait, plus les fautes seraient nombreuses. Le Seigneur permit donc à la mort d'apparaître sur la terre pour mettre fin au péché. Mais, pour que la nature ne s'anéantît pas une seconde fois dans la mort, la résurrection des morts fut établie ; si le péché finit à la mort, d'un autre côté la résurrection perpétue la nature. La mort est un passage qu'il faut franchir avec intrépidité ; oui, c'est le passage de la corruption à la pureté, de la nécessité de mourir à la jouissance de l'immortalité, de la guerre à l'état de paix. Que le nom de la mort ne vous effraye donc pas, rappelez-vous plutôt les heureuses conséquences qu'elle doit avoir. La mort détruit le règne du vice et commence celui de la vertu. De là

» justorum ¹, » id est, consepeliatur, ut sua vitia deponat, justorum assumat gratiam qui mortificationem Christi in corpore suo atque anima circumferunt. Mortificatio autem Christi, remissio peccatorum, abolitio criminum, erroris oblivio, adsumptio gratiarum est. Quid autem de bono mortis plenius possumus dicere, quam quod mors est quæ mundum redemit?

CAPUT V.

Hortatur ad contemptum mortis, ejusdemque usum, id est, mortificationem, in hæc vita imitandum. Dein quemadmodum anima ad similitudinem Dei exaltetur, a quo pingatur, et custodiatur, aperit. Tum de horto mentis, ac fructibus, quibus pascatur Verbum, disputat.

16. Sed de communi omnium morte dicamus. Quid eam timeamus, quæ animæ nocere non soleat? Scriptum est enim « Nolite timere eos » qui occidunt corpus, animam autem non possunt occidere ². » Per mortem autem istam anima liberatur, dum a corporis contubernio secernitur, et involucris perturbationis exiit. Unde et nos dum in corpore sumus, usum mortis imitantes ablevemus animam nostram ex istius carnis cubili, et tanquam de isto exurgamus sepulcro. Abducamus nos a corporis nexu, relinquamus omnia quæcumque terrena sunt, ut cum venerit adversarius, nihil in nobis inveniat suum. Contendamus ad illud æternum, ad illud divinum evolemus pennis dilectionis, et remigio charitatis. Surgamus hinc, hoc est, de sæcularibus atque mundanis. Dixit enim Dominus : « Surgite, eamus hinc ³, » præcipiens ut unusquisque surgat de terrenis, erigat animam humi jacentem, ad superna attollat, excitet aquilam suam, et illam aquilam de qua dictum est : « Renovabitur sicut aquilæ juvenus tua ⁴. » Ad animam hoc dictum est. Anima ergo nostra sicut aquila alta petat, supra nubes volet, renovatis splendescat exuviis, cælo volatus inferat, ubi laqueos incidere non possit. Avis enim quæ descendit ex alto, vel

¹ Num. xxiii, 10. — ² Matth. x, 28. — ³ Job. xiv, 31. — ⁴ Psal. cii, 5.

cette parole de l'Écriture : « Que mon ame meure avec les ames des justes, » c'est-à-dire qu'elle soit ensevelie avec elles, pour déposer les souillures, et qu'ensuite elle commence à vivre de la vie sainte de ces hommes qui ont soumis et leurs corps et leurs ames aux lois sévères de la mortification du Christ. Or, la mortification du Christ, c'est la rémission des péchés, le pardon de tous les crimes, l'oubli de toutes les erreurs et la rosée la plus abondante de la grâce. Enfin, pour compléter l'apologie de la mort, ne suffit-il pas de dire que c'est la mort qui a racheté le monde?

CHAPITRE V.

Exhortation au mépris de la mort ; imitons-en les effets, c'est-à-dire mortifions-nous pendant cette vie. La mortification, c'est l'image de la mort. De quelle manière l'ame s'élève jusqu'à reproduire en elle l'image de Dieu, qui l'embellit et la conserve. Notre ame est un jardin ; le Verbe se nourrit des fruits qu'il y recueille.

16. Mais parlons de cette mort qui n'épargne personne. Pourquoi la craignons-nous, puisqu'elle ne porte aucun préjudice à notre ame? Les livres saints ne nous disent-ils pas : « Ne craignez pas ceux qui peuvent tuer le corps, car ils ne peuvent tuer l'ame. » C'est par elle, en effet, que notre ame, s'échappant enfin de cette demeure terrestre où elle était étroitement enchaînée, jouit de toute la plénitude de sa liberté. Tant que dure notre commerce avec le corps, efforçons-nous, en marchant sur les traces de la mort, d'arracher notre ame à sa couche charnelle, et sortons de ce sépulcre infect ; dégageons-la des liens du corps ; affranchissons-nous de toute affection passagère, afin que notre ennemi, lorsqu'il se présentera, ne trouve rien en nous qui soit à lui. Aspirons aux choses éternelles ; que notre cœur, s'élevant sur les ailes de la charité, aille se reposer dans le sein de Dieu. Quittons ces lieux, c'est-à-dire, quittons les vaines sollicitudes du monde, les criminelles préoccupations du siècle : le Seigneur nous en fait un devoir : « Levez-vous, dit-il, partons, » intimant à chacun l'ordre de rompre toute attache honteuse, de relever notre ame qui penche vers la terre, et de lui faire prendre l'essor sublime de l'aigle, suivant qu'il est écrit : « Ta jeunesse sera renouvelée comme celle de l'aigle. » Ces consolantes paroles doivent s'entendre de l'ame. Que notre ame, semblable à l'aigle, s'élève au-dessus des nuages, dans les hautes régions de l'espace ; qu'elle quitte sa grossière dépouille pour

quæ in altum se extollere non potest, frequenter aut laqueis capitur, aut visco fallitur, aut quibuscumque irretitur insidiis. Sic quoque et anima nostra caveat ad hæc mundana descendere. Laqueus est in auro, viscus in argento, nexus in prædio, clavus est in amore. Dum aurum petimus, strangulamur: dum argentum quærimus, in visco ejus hæremus: dum prædium invadimus, alligamur. Quid inane quærimus lucrum pretiosæ animæ detrimento? Exiguus tibi est totus mundus pro unius animæ dispendio. Quid enim prodest homini si hunc mundum lucretur, animæ vero suæ detrimentum patiat? Aut quam commutationem dabis pro anima tua? Non auro redimtur, non argento, imo auro amittitur. Quin etiam mulieris decus, dum tentatur, adstringit. Clavus est libido, clavus tristitia, clavus iracundia, clavi sunt omnes passiones, quæ velut veru quodam animam nostram penetrant, et infigunt corpori, visceribusque ejus annectunt.

17. Fugiamus ergo hæc mala, et exaltemus animam nostram ad illam imaginem Dei et similitudinem. Fuga malorum similitudo Dei est, et virtutibus imago Dei acquiritur. Ideo qui nos pinxit quasi auctor, pinxit virtutum coloribus: « Ecce ego ¹, inquit ad Hierusalem, » pinxi muros tuos. » Non detergamus penicillo negligentiae depicta animæ nostræ firmamenta muralia. Ideo dixit, « muros pinxi, » quibus hostem possimus avertere.

18. Habet anima muros suos, de quibus eminet, et de quibus ait: « Ego civitas munita, ego civitas obsessa ² ». His munitur muris, his obsessa defenditur. Et vere murus anima, quæ prætendit in castris. Unde et ipsa ait in Canticis: « Ego murus, ubera mea ut turres ³; » bonus murus quem pinxit Dominus, sicut ipse ait: « In manibus meis » pinxi muros tuos, et in conspectu meo es semper ⁴. » Bona anima quæ habet speculatorem Deum, et in manibus ejus est, sicut anima prophetica, quæ in manus Domini commendatur ut spiritus, et quæ

¹ Esai. XLIX, 16. — ² *Ibid.* XXVII, 3. — ³ Cant. VIII, 10. — ⁴ Esai. XLIX, 16.

se revêtir de splendeur, et qu'elle s'enfonce dans les profondeurs du ciel, où elle n'a pas à redouter de perfides filets. L'oiseau qui descend sur la surface de la terre, ou qui ne peut s'élever au haut des airs, périt souvent victime des mille pièges qui lui sont tendus de toutes parts. Ainsi l'ame doit craindre de s'abaisser aux choses de la terre. L'or, l'argent, un domaine, l'attrait du plaisir : voilà quels sont les pièges qu'elle doit redouter. Nous recherchons la fortune, et bientôt elle nous étouffe dans ses bras ; nous courons après l'argent, c'est là glu où nos pieds s'embarrassent ; nous envahissons l'héritage du prochain, et nous sommes chargés de chaînes. Pour du bien sans valeur nous exposons notre ame, qui est d'un prix infini. Tous les trésors du monde ne valent pas une seule ame. Que sert à l'homme de gagner le monde si son ame est perdue ? Que peut-il donner en échange ? Ni l'or, ni l'argent ne peuvent la racheter ; c'est l'or qui le plus souvent fait sa ruine. Et que peuvent les attraits d'une femme ? Laissez-vous séduire, et vous serez bientôt réduit au plus dur esclavage. La débauche, la tristesse, la colère, sont comme un poids énorme qui pèse sur l'ame, ou plutôt ce sont autant de pointes acérées qui la clouent en quelque sorte et qui l'attachent au corps.

17. Fuyons tous ces dangers, efforçons-nous de faire de notre ame l'image et la ressemblance de Dieu. Éviter le mal, pratiquer la vertu, c'est se rendre semblable à Dieu. Ce sublime artiste s'est plu à nous peindre des couleurs de la vertu : « C'est moi, dit le Seigneur, en s'adressant à Jérusalem, c'est moi qui ai peint tes murailles. » Prenons garde que notre négligence, armée d'un sombre pinceau, ne décolore et n'obscurcisse ces murailles, les remparts de notre ame. « J'ai » peint tes murailles, » dit-il, afin, sans doute, que nous puissions repousser les assauts de l'ennemi.

18. Notre ame est comme une citadelle entourée de remparts, au-dessus desquels elle domine, selon ces paroles de l'Écriture : « Je » suis une ville fortifiée, je suis une ville assiégée. » Ces remparts lui sont utiles pour repousser les attaques de ses ennemis. Oui, notre ame est un mur qui, dans le camp, s'étend autour de notre tente pour la protéger. Aussi nous lisons dans les Cantiques : « Je suis comme un » roc, mes mamelles sont comme des tours. » Que peut-on craindre à l'abri des remparts que le Seigneur lui-même a embellis ? « J'ai peint » tes murs de mes propres mains, dit-il, et mon regard veille constamment sur toi. » Qu'elle est heureuse l'ame sur laquelle s'étend la sollicitude de Dieu, que Dieu soutient de sa main puissante, comme

in conspectu Dei est: « Oculi enim Domini super justos¹, » sicut et ipse ait: « Ego eram in oculis ejus tanquam inveniens pacem². » Bonas turres habet quæ habet et de intelligibilibus verbum, et de moralibus disciplinam. Ideoque hæc anima habens gratiam suorum uberum ingreditur in hortos, et inveniens illic sponsum sedentem et disputantem cum amicis ait: « Qui sedes in hortis, vocem tuam insinua mihi. Mihi, » inquit, non amicis. Fuge, frater meus³. » Hortatur ut fugiat sponsus, quia jam sequi potest etiam ipsa terrena fugientem. Dicit autem ut similis sit damulæ, quæ evadit de retibus. Vult enim et ipsa fugere et evolare supra mundum.

19. Hinc hortum illum sibi Plato composuit, quem Jovis hortum, alibi hortum mentis appellavit. Jovem enim et deum et mentem totius mundi dixit. In hinc introisse animam, quam Venerem nuncupat, ut se abundantia et divitiis hujus horti repleret, in quo repletus potu jaceret Porus qui nectar effunderet. Hoc igitur ex libro Canticorum composuit, eo quod anima Deo adhærens in hortum mentis ingressa sit, in quo esset abundantia diversarum virtutum, floresque sermonum. Quis autem ignorat quod ex paradiso illo, quem legimus in Genesi habentem lignum vitæ, et lignum scientiæ boni et mali, et ligna cætera, abundantiam virtutum putaverit transferendam, et in horto mentis esse plantandam? Quem in Canticis canticorum Salomon hortum animæ significavit, vel ipsam animam. Sic enim scriptum est: « Hortus clausus soror mea sponsa, hortus clausus, fons signatus, trans- » missiones tuæ paradus⁴. » Et infra ait anima: « Exsurge, aquilo, » et veni, auster, perfla hortum meum, et defluant unguenta mea. » Descendat frater meus in hortum suum⁵. » Quanto hoc pulchrius quod anima ornata virtutum floribus hortus sit, vel in se paradus habeat germinantem? In quem hortum invitat Verbum Dei descendere, ut anima illa Verbi imbre cœlestis, et ejus copiis irrigata fructificet. Verbum autem Dei pascitur animæ virtutibus, quoties obedi-

¹ Psal. XXXIII, 16. — ² Cant. VIII, 10. — ³ *Ibid.* 13 et 14. — ⁴ *Ibid.* IV, 12 et 13.

— ⁵ *Ibid.* 16.

l'ame du saint prophète, qui était sans cesse en présence et sous le regard de Dieu ! « Car les yeux du Seigneur sont continuellement ouverts sur les justes, » et le prophète lui-même a dit : « J'étais sous ses yeux, comme ayant trouvé en lui ma paix. » Celui-là a de bonnes fortifications qui connaît ce qu'il a été donné à l'homme de connaître, et qui a étudié la règle des mœurs. L'ame, ornée de toutes ses grâces, s'avance parmi les fleurs, et, trouvant son époux assis, qui s'entretenait avec ses amis, elle lui dit : « Toi qui reposes au milieu de ces jardins, fais-moi entendre ta voix, à moi, dit-elle, et non point aux amis de l'époux ; fuyez, mon frère. » Elle exhorte son époux à fuir, parce qu'elle peut elle-même suivre ses pas loin des choses de la terre. Elle lui recommande d'imiter dans sa course le daim léger qui échappe à un piège : car elle veut fuir aussi et s'envoler loin de ce monde.

19. C'est de là que Platon a tiré l'idée de ce jardin consacré à Jupiter, et il l'appelle quelque part le jardin de l'intelligence. Jupiter à ses yeux est le Dieu, l'esprit qui anime le monde. L'ame, qu'il appelle Vénus, entra dans ce jardin pour jouir des richesses qui s'y trouvaient répandues ; elle y trouva Porus, qui y était venu tout rempli de nectar pris en trop grande abondance. Cette fiction, il l'a évidemment empruntée au livre des Cantiques, où il est écrit que l'ame, attachée à Dieu, a pénétré dans le jardin de l'intelligence, pour y goûter les fruits variés de la vertu, et savourer le parfum des sages discours, qui sont des fleurs odorantes. Qui peut ignorer que c'est du paradis dont il est parlé dans la Genèse, et où s'élevaient l'arbre de vie, l'arbre de la science du bien et du mal et tous les autres arbres, qu'il a transporté et planté dans le jardin de l'intelligence les vertus et les richesses de l'esprit ? Salomon, dans le Cantique des Cantiques, ne l'appelle-t-il pas le jardin de l'ame, ou plutôt l'ame elle-même ? Il dit : « Ma sœur, mon épouse est un jardin fermé, un jardin entouré de clôtures, une fontaine cellée ; vos plants sont un jardin de délices. » Ailleurs l'ame s'exprime ainsi : « Retirez-vous, aquilon ; venez, vent du midi, soufflez de toutes parts dans mon jardin, que les parfums en découlent ; que mon frère descende dans son jardin. » Allégorie charmante ! L'ame parée de vertus est ce parterre couvert de fleurs ; le paradis, avec tous ses trésors embaumés, est dans son sein. Le Verbe de Dieu invite à y descendre, afin que par sa rosée divine il féconde l'ame et y fasse germer toutes sortes de fruits. Or, les vertus de l'ame sont les fruits dont se repaît le Verbe de Dieu, toutes les fois qu'il

tem sibi et opimam invenerit, et carpit fructus ejus, atque his delectatur. Cum autem descenderit in eam Dei Verbum, defluunt ex ea salubrium unguenta verborum, et diversarum flagrant longe lateque redolentia gratiarum spiramina.

20. Unde ait Sponsus (Sponsus autem animæ Dei Verbum est, cui anima legitimo quodam connubii fœdere copulatur): « Ingressus sum » in hortum meum, soror mea sponsa, vindemiavi myrrham meam » cum unguentis meis, manducavi panem meum cum melle meo, bibi » vinum meum cum lacte meo. Edite, proximi mei, et bibite, et inebriamini, fratres mei. Ego dormio, et cor meum vigilat¹. » Cognoscamus quos fructus et cibos epuletur Deus, quibusve delectetur. Delectatur eo, si quis mortificet peccatum suum, obliteret culpam suam, sepeliat atque abolefaciat iniquitates suas. Myrrha enim est sepultura mortuorum. Mortua autem peccata sunt, quæ vitæ suavitatem habere non possunt. Perfunduntur autem divini sermonis unguentis, et fortiore cibo verbi velut pane, et suaviore sermone velut melle curantur quædam vulnera delictorum. Sermonum autem cibos esse dicet et alibi Salomon dicens: « Favi mellis, sermones boni². » In illo ergo horto sermones boni sunt, alius qui culpam coerceat, alius qui iniquitatem corripiat, alius qui mori faciat insolentiam, et velut sepeliat eam, quando correptus aliquis erroribus suis renuntiat. Est etiam sermo fortior qui confirmat cor hominis validioribus scripturæ cœlestis alimentis. Est etiam sermo suasorius, dulcis ut mel, et tamen peccatoris conscientiam in ipsa suavitate compungens. Est etiam ferventioris spiritus sermo, qui inebriat sicut vinum, et cor hominis lætificat. Est etiam lacteus sermo, purus et candidus. Hos cibos dulcium utiliumque sermonum epulandos sponsus proximis suis dicit: « Edite, » proximi mei, et bibite, et inebriamini, fratres mei³. » Proximi autem sunt qui eum sequuntur, et nuptiis ejus intersunt. Quo cibo et potu repleta anima (bibit enim unusquisque aquam de suis vas'is, et de puteorum suorum fontibus) atque inebriata, sæculo dormiebat, vigilabat Deo. Et ideo, sicut posteriora docent, aperi i sibi Deus Verbum ejus januam postulabat, ut eam suo repleret ingressu.

21. Hinc ergo epulatores illi Platonici, hinc nectar illud ex vino et

¹ Cant. v, 1 et 2. — ² Prov. xvi, 24. — ³ Gen. v, 1.

la trouve docile à ses préceptes, il en cueille les fruits et en fait ses délices. Sa présence divine en notre ame fait exhaler mille odeurs suaves, et de tous côtés se répandent à flots pressés les parfums délicieux de la grâce.

20. Écoutez les paroles de l'Époux (l'Époux c'est le Verbe divin, auquel notre ame est pour ainsi dire unie par les liens sacrés du mariage) : « Ma sœur, mon épouse, j'ai visité mon jardin, j'y ai recueilli » de la myrrhe et d'autres parfums, j'y ai mangé mon pain et mon » miel, j'ai bu mon vin et mon lait. Mangez et buvez, mes amis ; en- » vrez-vous, mes frères. Je dors, mais mon cœur veille. » Quels sont ces fruits, quels sont ces mets dont Dieu use si volontiers ? Il se réjouit lorsque nous réprimons nos mauvais penchans, lorsque nous méritons le pardon de nos fautes, lorsque nous effaçons jusqu'aux dernières traces de nos iniquités, lorsque nous ensevelissons nos coupables pensées ; car la myrrhe sert à embaumer les corps, et le péché est mort, le péché qui n'a rien de la suavité de la vie. La parole divine peut se comparer au baume salutaire qui guérit les plaies de notre cœur ; la loi de Dieu, ses promesses consolantes sont le pain et le miel qui fortifient et soulagent notre ame. Salomon reconnaît que la parole de vie est l'aiment de l'esprit : « Les sages discours, dit-il, sont » des rayons de miel. » Les sages discours sont ceux qui arrêtent les projets criminels, qui nous arrachent à l'iniquité, qui étouffent en nous tout sentiment d'orgueil, quand notre esprit renonce aux erreurs qui l'avaient séduit. Il est aussi des discours plus puissans, qui affermissent le cœur en le remplissant de la nourriture solide des divines Écritures. Il est des paroles qui ont la douceur du miel, propres à toucher le cœur le plus endurci, et à lui inspirer une vive componction. Il en est qui, comme une boisson généreuse, excitent l'esprit, le remplissent d'allégresse. Enfin il est des discours simples, qui ont la pureté et la blancheur du lait. Voilà les mets agréables et substantiels que l'époux divin présente à ses amis, lorsqu'il leur dit : « Mangez et » buvez, enivrez-vous, mes frères. » Ses amis sont ceux qui le suivent et qui prennent part au banquet de ses noces. L'ame remplie de cette nourriture divine, de cette boisson sacrée (chacun en effet boit l'eau de ses vases et l'eau de ses fontaines), tombe dans l'ivresse ; elle s'endort au monde, et ne veille qu'en Dieu. Alors le Verbe demande qu'elle lui ouvre la porte, afin de la combler de ses grâces.

21. Voilà le banquet de Piaton, ce nectar heureux mélange du vin et du miel du prophète, ce sommeil de Porus, ce festin de la vie,

nelle prophetico, hinc somnus ille translatus est, hinc vita illa perpetua, quam deos suos dixit epulari, quia Christus vita est. Ideoque tallium sermonum seminibus animæ ejus repletus est venter, atque ipsa exivit in Verbo. Quæ autem exit anima a servitio isto, et elevat se a corpore, Verbum sequitur.

CAPUT VI.

Hic omnia laqueis principatum aereorum et potestatum mundi plena esse. Quomodo ii declinandi; quodve iter ad illud insistendum.

22. Sed sunt principatus aërii, et potestates mundi, qui nos velut de muro dejicere animæ, vel impedire recte gradientes, vel ad altiora tendentes quærunt deponere, et ad terrena revocare. Sed nos multo magis ad sublimia mentem erigamus, Verbum sequentes Dei. Illi principatus sæcularia offundunt, quibus tuam mentem incurvent: tunc magis ad Christum, anima, dirige gressus tuos. Injiciunt cupiditatem auri, argenti, vicinæ possessionis; ut acquirendæ ejus gratia excuses te a cœna illius qui ad nuptias Verbi te invitavit: tu cave ne excuses, sed vestem te indue nuptialem, et utere convivio divitis; ne dives qui te invitaverat, cum excusaveris te, dum es sæcularibus occupatus, alios invitet, et tu excludaris. Injiciunt etiam honoris appetentiam potestates mundi; ut te extollas sicut Adam, et dum vis adæquare Deum similitudine potestatis, divina præcepta despicias, et quæ habebas, incipias amittere. Qui enim non habet, et quod habet auferetur ab eo.

23. Quoties in oratione nobis, qua maxime Deo appropinquamus, offunduntur ea quæ plena sunt opprobrii alicujus aut sceleris, quo nos a studio preceationis avertant? Quoties inimicus cordi nostro conatur inserere, quo nos reflectat a sanctitatis proposito et piis votis? Quoties corporeos inflammat ardores? Quoties occursare facit oculos metretricos, quibus castum justum tentet affectum, ut improvise amoris spiculo feriat imperatum? Quoties inserit animo tuo verbum iniquum,

auquel les dieux sont toujours assis, parce que le Christ est la vie. Son ame s'est nourrie de ces saints discours, et s'est manifestée dans le Verbe. Sortie de l'esclavage de la chair, l'ame se sépare du corps et s'identifie avec le Verbe.

CHAPITRE VI.

Sur la terre, les puissances de l'air et celles du monde nous environnent de pièges : comment les éviter ; quel chemin il faut prendre.

22. Les principautés des airs, les puissances du monde sont là qui cherchent à nous renverser des murailles où l'ame s'est retranchée, à embarrasser ceux qui marchent d'un pas ferme et droit, à précipiter dans le fossé ceux qui veulent s'élever en haut et à les ramener sur la terre. Ce doit être pour nous une raison de nous attacher avec plus de force à suivre les traces du Christ ; ces puissances ennemies jettent devant nos yeux tous les biens du siècle, dont l'effet est d'amollir et de plier l'esprit à leur gré. Marche donc, ô ame, marche vers Jésus-Christ. Tantôt elles nous inspirent l'amour de l'or, tantôt l'envie de nous approprier le bien de notre voisin, et nous empêchent de nous rendre au banquet divin auquel nous avons été invités. Prenez garde de donner dans le piège ; empresses-vous de revêtir la robe nuptiale, et courez au festin du riche ; craignez que tandis que vous vous laissez aller à des préoccupations étrangères, il n'adresse son invitation à d'autres, et que vous ne soyez exclus. Souvent elles allument en nous une dévorante ambition, afin que, nous enflant d'un vain orgueil, à l'exemple du premier homme, et voulant nous élever à Dieu, nous venions à négliger ses préceptes, et que nous perdions les vertus que nous avons acquises ; car celui qui ne possède que peu sera dépouillé même du peu qu'il a.

23. Combien de fois même, lorsque nous sommes occupés de la prière, qui nous met en communication intime avec Dieu, ne nous arrive-t-il pas d'être poursuivis de pensées criminelles, de fantômes impurs, qui cherchent à nous distraire de ce pieux exercice ? A combien d'artifices notre ennemi n'a-t-il pas recours pour nous faire oublier nos bonnes résolutions et nous détourner de nos saintes pratiques ? Tantôt il enflamme nos sens d'une ardeur coupable ; tantôt il nous jette dans les occasions les plus dangereuses, espérant que la rencontre imprévue

et cogitationes cordis absconditas? De quo tibi dicit lex: « Attende » tibi, ne fiat verbum absconditum in corde tuo iniquum ¹, » et dicit tibi Dominus: Quid cogitas mala in corde tuo? Neve cum abundaveris auro et argento, et opimis agrorum fructibus, vel honoribus, dicas: Virtus mea dedit mihi hæc, et obliviscaris Dominum Deum tuum.

24. His ergo anima quæ cupit evolare, deponitur. Sed tu oblectare quasi bonus miles Christi Jesu, et inferiora despiciens, terrena obliviscens, ad cœlestia et æterna contende. Attolle animam tuam, ne eam illiciat esca laqueorum. Voluptates sæculi, escæ quædam sunt; et quod pejus est, escæ malorum, escæ tentationum. Dum voluptatem quæris, laqueos incurris. Oculus enim meretricis, laqueus amatoris est. Oculus ergo meretricis est laqueus. Laqueus est etiam sermo meretricis, qui obdulcat ad tempus fauces tuas, et postea exasperat eas amaritudine conscientiæ peccatricis. Laqueus est aliena possessio plena amœnitatis. Omne iter istius vitæ plenum laqueorum est. Unde justus dicit: « In via hac qua ambulabam, absconderunt laqueos mihi. » In via, inquit, hac absconderunt ²; » ideo tu illam viam ambula quæ dicit: « Ego sum via, et veritas, et vita ³; » ut dicas: « Animam meam » convertit, deduxit me super semitas justitiæ propter nomen suum ⁴. »

25. Moriatur igitur nobis hoc sæculum, moriatur nobis carnis istius sapientia, quæ inimica est Deo. Subjiciamus animam nostram soli Christo, ut dicat unusquisque: « Nonne Deo subjecta est anima » mea? ⁵ » Non sæculo subdita, non mundo, inquit, subdita. Non potest hoc pecuniosus, non potest avarus dicere: sed dicit justus et continens. Avarus autem dicit: « Anima, habes multa bona in annos

¹ Deut. xv, 9. — ² Psal. cxli, 4. — ³ Joan. xiv, 6. — ⁴ Psal. xlii, 3. — ⁵ *Ibid.* lxi, 2.

du vice nous trouvera sans défense, et que le regard lascif de la débauche sera une blessure mortelle à notre ame. Il nous obsède d'inspirations perverses, de suggestions honteuses. Dans ces momens rappelez-vous le conseil du sage : « Tenez-vous sur vos gardes, de crainte » qu'une pensée coupable ne vienne à surgir dans votre ame, » et que le Seigneur ne vous dise : Pour quoi t'arrêtes-tu à des idées de crime au fond de ton cœur ? Prenez garde que, vous livrant à l'orgueil, au milieu des richesses, de l'abondance et des honneurs, vous ne vous disiez, dans l'enivrement de vos succès : C'est par mon habileté que j'ai acquis tous ces biens, et qu'ainsi vous n'oubliez le Seigneur votre Dieu.

24. L'ame qui veut marcher vers Dieu doit renoncer à toutes ces affections terrestres. Combattez comme un soldat intrépide du Christ, et, dédaignant les biens périssables d'ici-bas, allez à la conquête du bonheur éternel. Tenez vos regards élevés vers le ciel, pour ne pas vous laisser séduire par le péché. Les voluptés du siècle sont des appâts dangereux, d'autant plus redoutables qu'elles conduisent à la tentation et au mal. Rechercher les plaisirs, c'est se jeter au travers de mille dangers. L'œil de la courtisane est une occasion de chute pour le faible ; c'est un piège où il trouvera la mort. De la bouche corrompue de la femme sortent aussi des discours qui vous égarent, vous enivrent un instant, mais qui deviennent bientôt pour vous une source d'amertume et de remords cuisans. La possession du bien d'autrui, voilà encore un danger contre lequel il est difficile de se prémunir. C'est ainsi que la carrière de la vie est toute couverte d'embûches. Le juste a dit : « Dans la voie où je marchais, il y avait mille » pièges cachés. » Quant à vous, prenez la voie de celui qui nous déclare : « Je suis la voie, la vérité et la vie, » afin que vous puissiez dire un jour : « Il a converti mon ame, il m'a conduit à travers les » sentiers de la justice, à cause de son nom. »

25. Que le siècle soit donc mort pour nous ; qu'elle périsse, la sagesse de cette chair qui est l'ennemie de Dieu. Que notre ame n'obéisse qu'à la voix du Christ, afin que chacun de nous puisse dire avec le prophète : « Mon ame n'est-elle pas soumise à Dieu ? » Il n'est pas là question d'obéissance au siècle, au monde. Ce langage serait déplacé dans la bouche du riche et de l'avare ; il n'y a que l'homme juste, que l'homme modéré dans ses desirs qui puisse le tenir avec vérité. L'avare dit, au contraire : « Mon ame, tu possèdes des richesses » considérables, pour de longues années ; repose-toi, mange, bois,

» multos posita, requiesce, manduca, bibe, epulare¹; » quia avari anima subdita est luxuriæ corporali: justi autem anima utitur corpore ut instrumento aut organo, quæ velut præclara artifex quo vult obsequium corporis ducit, et effingit de eo speciem quam elegerit, et eas quas voluerit, facit in eo resonare virtutes, pangens nunc modulò castitatis, nunc modulò temperantiæ, sobrietatis carmen, integritatis dulcedinem, virginitatis suavitatem, gravitatem viduitatis. Interdum tamen modulator compatitur organo suo. Et ideo honesta modulare, ut sit honesta compassio. Nam et ille qui videt, videndo plerumque, et audiens audiendo afficitur. Et ideo dicit Scriptura: « Oculi tui » recta videant². » Et infra: « Ne multus fueris ad alienam. Noli in- » tendere in oculos juvenulæ. Noli intendere in verba meretricis. »

CAPUT VII.

Laqueos quoque nobis circumfusos esse in corpore: hoc regi oportere ab anima, quæ tamen ipsi nonnunquam compatitur. Præterea tot molestiis vitam abundare, ut odio habeatur, et inors solis impius amara sit, quibus tamen vita debeat esse amarior. Mortem igitur malum non esse.

26. Et quid de extraneis laqueis loquor? Nostri nobis laquei sunt cavendi. In ipso hoc corpore nostro laquei circumfusi nobis sunt, quos debemus vitare. Non credamus nos huic corpori, non misceamus cum eo animam nostram. « Cum amico, inquit, misce animum tuum, » non cum inimico³. » Inimicum tibi est corpus tuum quod repugnat menti tuæ, cuius opera inimicitiae, dissensiones, lites, perturbationesque sunt. Noli cum eo miscere animam tuam, ne utrumque confundas. Nam si miscetur, ergo melior fit caro, quæ inferior est, quam anima, quæ superior; quia anima vitam corpori tradit, caro autem mortem.

¹ Luc. LII, 19. — ² Prov. IV, 25; *ibid.* V, 20 et seq. — ³ Eccli. VI, 1.

» livre-toi à tous les plairirs de la table. » Le cœur de l'avare ne reconnaît en effet d'autre empire que celui des sens ; mais le corps n'est entre les mains du juste qu'un instrument docile : comme un habile ouvrier qui donne à la matière qu'il travaille toutes les formes, l'homme sage fait exécuter à son corps tous les mouvemens convenables, et l'assujettit à toutes les lois de sa volonté. Sous sa main il devient comme un instrument plein d'harmonie, qui fait entendre le doux concert de toutes les vertus : tantôt on dirait la chasteté qui soupire ses chants divins ; tantôt c'est la tempérance, c'est la sobriété qui font résonner leur suave mélodie ; tantôt on croit entendre les accords si purs de la virginité, les tons plus graves de la viduité ; quelquefois une tendre sympathie unit l'instrument et le musicien. Que vos chants soient donc toujours purs, pour que cette sympathie soit irréprochable. Car, à force de voir, à force d'entendre, il est impossible que notre ame ne soit quelque peu modifiée par les impressions multipliées qu'elle reçoit. Aussi les Livres saints n'ont pas manqué de nous dire : « Que vos yeux ne s'arrêtent que sur ce qui est honnête. » Et ailleurs : « Ne prolongez pas trop long-temps vos entretiens avec » une étrangère ; n'attachez pas vos yeux sur la jeune fille. Ne prétez pas l'oreille aux paroles de la femme sans pudeur. »

CHAPITRE VII.

Notre corps lui-même nous tend mille pièges ; notre ame doit lui commander, bien qu'elle ne puisse s'affranchir totalement de son influence. D'ailleurs la vie est parsemée de tant de maux que la mort ne peut être amère que pour l'impie ; encore la vie devrait-elle lui paraître bien plus amère. La mort n'est donc pas un mal.

26. Mais pourquoi parler des dangers qui nous entourent à l'extérieur ? Nous avons à nous garantir de ceux que nous avons en nous-mêmes. Il y a dans notre corps mille pièges contre lesquels nous avons à nous défendre. Défions-nous-en, et ne permettons pas à notre ame de faire alliance avec lui : « Mettez votre cœur en communication » avec un ami et non avec un ennemi, » dit l'Écriture. L'ennemi, c'est votre corps toujours en hostilité avec l'esprit ; c'est lui qui enfante les haines, les dissensions, les querelles, tous les désordres. Prenez garde que votre ame ne contracte des relations trop étroites avec lui, de crainte que vous ne les confondiez ensemble. Car si cette union fatale avait lieu, la chair, qui ne doit occuper que le second rang, serait

animæ transfundit. Confunditur ergo utriusque operatio, confunditur prope ipsa utriusque substantia. Igitur suscipit in se anima insensibilitatem defuncti corporis, et corpus omnibus animæ virtutibus fungitur. Ac ne forte quia infunditur anima corpori, etiam confundi putetur, exemplum nobis sit hujus luminis gratia. Siquidem et lumen terreno loco infunditur, nec tamen confunditur. Non sit ergo confusa operatio, quorum dispar substantia est : sed sit anima in corpore, ut vivificet corpus, hoc gubernet, illuminet.

27. Negare tamen non possumus quod compatiatur corpori suo; nam et contristatur. Siquidem Jesus ait : « Tristis est anima mea usque ad mortem ¹, » affectum hominis in se exprimens. Et alibi : « Anima mea turbata est valde ². » Siquidem et modulator modulis suis, aut tibiæ, aut citharæ, aut organi, voce, gestu, affectuque compatitur. In tristibus sonis tristior, in lætis lætior, in acutioribus excitator, in ipsis mitioribus mitior atque mansuetior; ut sonos cantuum ipse commendet, et quodammodo moduletur affectus. Anima quoque in hoc corpore tanquam in fidibus musicis, quæ sobria est tamen summis, ut ita dicam, digitis velut nervorum sonos, ita pulsat carnis istius passiones, ut consonum reddat morum atque virtutum consentientemque concentum; ut in omnibus cogitationibus suis, in omnibus operibus id custodiat, ut omnia consilia et facta sibi concinant. Anima est ergo quæ utitur, corpus quod usui est; ac per hoc aliud quod in imperio, aliud quod in ministerio : aliud quod sumus, aliud quod nostrum est. Si quis animæ pulchritudinem diligit, nos diligit : si quis corporis decorem diligit, non ipsum hominem, sed carnis diligit pulchritudinem, quæ tamen cito marcessit et defluit.

28. Unde illi intende, de quo dicit propheta : « Qui non accepit in vanum animam suam ³. » In vanum accepit animam suam (ut jam de

¹ Matth. xxvi, 38. — ² Psal. vi, 4. — ³ Ibid. xxiii, 4.

préférée à l'ame, qui lui est de beaucoup supérieure. C'est l'ame en effet qui donne la vie au corps, et c'est la chair qui porte la mort dans l'ame. Confondre leurs impulsions diverses, c'est confondre en quelque sorte leurs substances. Alors l'insensibilité du corps envahit l'ame, et le corps usurpe toutes les fonctions de l'ame. La lumière nous fournit un exemple de cette communication de l'ame avec le corps, sans néanmoins s'identifier avec lui. En effet, la lumière se répand sur tous les objets, et en est cependant bien distincte. Ne confondons pas ensemble deux agens qui diffèrent si fort par leur nature; mais que les relations de l'ame avec le corps soient telles que l'ame gouverne le corps, qu'elle lui donne la vie et la lumière.

27. Nous ne pouvons nier toutefois qu'elle ne s'affecte des impressions du corps : ainsi elle tombe dans la tristesse avec lui, et Jésus lui-même a dit : « Mon ame est triste jusqu'à la mort, » exprimant les affections qu'il éprouvait comme homme ; et ailleurs : « Mon ame est » toute troublée. » C'est ainsi que la voix, le geste, les sentimens d'un musicien suivent les sons qu'il tire de sa flûte, de sa lyre, ou de tout autre instrument ; il devient triste si la musique exprime la tristesse, gai si elle exprime la joie ; son ame s'excite quand les sons deviennent aigus et perçans, elle s'attendrit si elle entend une douce mélodie : il y a ainsi la plus parfaite harmonie entre la musique qu'il chante et les sentimens qu'il éprouve. En agissant sur les organes comme le musicien sur les cordes de son instrument, l'ame qui sait se maintenir dans une discrète réserve ne touche que bien légèrement, si je puis le dire, les cordes qu'elle fait vibrer ; en telle sorte que les sons dont l'oreille est frappée ne viennent pas donner un démenti à la pureté des mœurs ou à la vertu dont ils sont les interprètes. Dans toutes ses pensées, dans toutes ses œuvres, elle a toujours soin d'établir l'accord le plus exact entre ses sentimens et ses actions. Dans l'ame doit être le principe d'action, le corps est l'instrument dont elle se sert ; distinguons en conséquence ce qui commande et ce qui obéit ; mettons une différence entre ce qui est nous, et ce qui est à nous. Si l'on aime les qualités de notre ame, on nous aime réellement ; si l'on recherche la beauté des formes extérieures, on ne s'attache pas à nous, mais à notre corps, dont les charmes se flétrissent et passent si promptement.

28. Réfléchissez à ces paroles du prophète : « Il n'a pas reçu en vain son ame. » C'est en vain qu'il a reçu son ame (pour en revenir aux misères de cette vie), celui dont l'esprit charnel bâtit encore sur le sable du siècle l'édifice d'une grandeur passagère. Chaque jour nous

hujus vitæ dicamus molestiis) qui sæcularia struit, ædificat corporalia. Quotidie ad edendum et bibendum surgimus, et nullus expletur, ut non post momentum esuriat ac sitiatur. Quotidie lucrum quærimus, et nullus cupiditati modus ponitur. « Non satiabitur, inquit, oculus visu, » nec auris auditu ¹. » Qui diligit argentum, non satiatur argento. Nullus finis laboris, et nullus est fructus abundantiæ. Cupimus quotidie scire nova; et quid est ipsa scientia, nisi quotidiani doloris adjectio? Omnia quæ sunt jam fuerunt, et nihil sub sole est novum, sed omnia vanitas. « Totam vitam odio habui ², » dixit Ecclesiastes. Qui vitam odio habuit, mortem utique prædicavit. Denique mortuos laudavit magis quam viventes; et illum judicavit beatum, qui in hanc vitam non venit, nec inanem hunc suscepit laborem. « Circuivit, inquit, » cor meum, ut scirem impii lætitiã, et considerarem, et quærerem sapientiam, et numerum, et ut scirem per imperium lætitiã, et » molestiam, et jactationem; et inveni ego eam amariorem, quam » mortem ³, » non quia amara sit mors, sed quia impio amara; et tamen amarior vita quam mors. Gravius est enim ad peccatum vivere quam in peccato mori; quia impius, quamdiu vivit, peccatum auget: si moriatur, peccare desinit.

29. Plerique criminum suorum absolutione lætantur. Si emendaturi sunt, recte; si perseveraturi in eis, stulte; quia longe illis plus damnatio profuisset, ne incrementa facerent peccatorum. De quo sublimis est sententia Apostoli dicentis, quod non solum ii qui flagitiosa agunt, sed etiam qui ea approbant, digni morte sunt: sed et illos qui talia condemnant in aliis qualia ipsi agunt, inexcusabiles haberi, ut et sua damnatos sententia. Cum enim alios condemnant, se ipsos condemnant. Nec sibi eos blandiri oportere, quia pœnarum ad tempus immunes videntur, et exsortes reatus; cum graviore pœnas intra se luant, et sibi rei sint, qui aliis non videntur; atque in se intorqueant graviores conscientiæ sententiam, cum de aliorum peccatis judicant. « Sed noli, inquit, o homo, divinæ bonitatis et patientiæ » thesauros contemnere; » bonitas enim Dei ad pœnitentiam te pro-

¹ Eccl. 1, 8. — ² *Ibid.* 11, 17; *ibid.* 17, 2. — ³ *Ibid.* vi, 26.

nous levons pour manger et pour boire, et les mêmes besoins se reproduisent quelques instans après. Chaque jour nous cherchons de nouvelles richesses, et notre cupidité n'est jamais satisfaite. Il est écrit : « L'œil ne se rassasie point de voir, ni l'oreille d'entendre ; » celui qui aime l'argent ne verra jamais ses desirs comblés. Ses inquiétudes n'auront pas de terme, ses grandes richesses ne lui serviront de rien. Chaque jour nous voulons savoir de nouvelles choses ; et qu'est-ce que la science elle-même, sinon une source de peines ? Tout ce qui est a déjà existé ; il n'y a rien de nouveau sous le soleil, tout n'est que vanité. « Tous les instans de ma vie m'ont été à charge, » dit l'Ecclésiaste. Prendre la vie en haine, c'est en même temps exalter la mort. De plus, la condition de ceux qui n'existent plus lui a paru préférable à celle des vivans ; il a proclamé heureux celui qui n'a pas reçu le jour et qui n'en a pas porté le poids. « Mon cœur a long-temps » cherché à connaître le bonheur de l'impie ; j'ai poursuivi la sagesse » et la science ; j'ai voulu connaître les joies, les soucis, l'orgueil que » donne le pouvoir, et j'ai trouvé que la vie a mille fois plus d'amertume que la mort ; » non pas que la mort ait de l'amertume pour tout le monde, mais seulement pour l'impie. Et cependant la vie en a encore davantage pour lui ; car il est plus affreux de vivre dans le péché que d'y mourir, parce que l'impie, tant que dure sa vie, multiplie ses offenses, tandis que la mort, en terminant son existence, arrête le cours de ses débordemens.

29. Beaucoup de personnes se réjouissent lorsqu'on leur accorde l'absolution de leurs péchés. Si elles ont l'intention de se corriger, c'est bien ; mais c'est mal si elles veulent persister dans le péché. Un refus leur aurait été beaucoup plus avantageux, parce qu'au moins il leur eût épargné un crime nouveau. N'oublions jamais cette grande pensée de l'Apôtre, qui déclare que non seulement ceux qui commettent le mal, mais encore ceux qui l'approuvent méritent la mort ; que ceux qui se permettent ce qu'ils blâment dans les autres ne seront point justifiés, et qu'ils ont prononcé leur propre sentence. En condamnant les autres, ils se sont condamnés eux-mêmes. Qu'ils ne se flattent point, parce qu'ils ont joui quelque temps de l'impunité, et qu'ils n'ont pas subi leur arrêt, ils se préparent de plus terribles châtimens au fond de leurs consciences ; ils connaissent ces crimes qu'ils ont soin de voiler aux yeux du monde, et en condamnant les péchés des autres ils fournissent à leur conscience des armes d'autant plus redoutables contre eux-mêmes. « Ne méprisez pas, dit l'Apôtre, les

vocat, ad correctionem invitât : duritia autem tua, qua in erroris pertinacia perseveras, futuri iudicii auget severitatem, ut dignam retributionem tuorum accipias delictorum.

30. Non igitur mors malum. Nam neque apud viventes mors est, neque apud defunctos : apud alios enim non est, quia adhuc vivunt, alii transierunt. Itaque neque apud eos amara est, qui eam adhuc nesciunt, hoc ipso quia nesciunt; neque apud eos qui jam et secundum corpus nihil sentiunt, et secundum animam liberati sunt.

CAPUT VIII.

Nihil terroris habere ipsam mortem, sed opinionem de morte terrori esse; quæ quidem opinio ad vitam referenda est. Duas causas esse cur mors habeatur terribilis, quibus refutatis, mors variis testimoniis, sed præsertim B. Job auctoritate prædicatur.

31. Quod si terribilis apud viventes æstimatur, non mors ipsa terribilis est, sed opinio de morte, quam unusquisque pro suo interpretatur affectu, aut pro sua conscientia perhorrescit. Sæpe igitur unusquisque conscientiæ vulnus accuset, non mortis acerbitem. Denique justis mors quietis est portus, nocentibus naufragium putatur. Certe iis quibus gravis est timor mortis, non est grave mori, sed grave est vivere sub metu mortis. Non ergo mors gravis, sed metus mortis. Metus autem opinionis est : opinio vero nostræ infirmitatis, contraria veritati. Nam per veritatem virtus, per opinionem infirmitas. Opinio autem non mortis utique, sed vitæ est. Ergo illud grave vitæ magis invenitur esse. Liquet igitur quia mortis metus non ad mortem referendus est, sed ad vitam. Non enim habemus quod in morte metuamus, si nihil quod timendum sit vita nostra commisit. Etenim prudentibus delictorum supplicia terrori sunt : delicta autem non mortuorum actus sunt, sed viventium. Vita igitur ad nos refertur, cujus actus in nostra potestate est : mors autem nihil ad nos; est enim separatio animæ et corporis : anima absolvitur, corpus resolvitur. Quæ absolvitur, gaudet : quod resolvitur in terram suam, nihil sentit : quod nihil sentit, nihil ad nos.

» trésors de la bonté et de la patience de Dieu. » La bonté divine vous invite à vous repentir et à vous corriger ; la dureté avec laquelle vous persistez dans vos erreurs ne peut qu'irriter votre juge futur, qui vous infligera le juste châtement de vos crimes.

30. La mort n'est donc pas un mal ; elle n'existe en réalité ni pour ceux qui sont encore en ce monde ni pour ceux qui l'ont quitté ; les uns vivent en-deçà de la tombe, les autres au-delà. Elle n'a rien de fâcheux pour ceux qui ne l'ont pas subie, puisqu'ils ne la connaissent point, ni pour ceux dont le corps est privé de sentiment, et dont l'ame jouit de la plénitude de sa liberté.

CHAPITRE VIII.

Ce n'est point la mort, c'est l'opinion qu'on s'en fait qui est terrible, opinion d'ailleurs toujours en rapport avec la vie. Deux causes de l'effroi que cause la mort ; l'auteur les combat, et il s'appuie sur différens témoignages, mais particulièrement sur l'autorité du saint homme Job, pour faire l'éloge de la mort.

31. Si la mort apparait terrible au jugement des hommes, ce n'est pas qu'il y ait en elle rien d'effrayant ; mais ce qui épouvante, c'est l'opinion qu'on se fait de ce dernier moment, que chacun explique d'après les dispositions de son cœur, ou que le témoignage de sa conscience lui fait redouter. Que chacun de nous, sans se plaindre des rigueurs de la mort, s'en prenne donc aux désordres de sa conscience. Pour le juste, c'est le repos dans le port ; pour le pécheur, c'est l'écueil où il se brise. Assurément, ce n'est pas de mourir, c'est de vivre dans la crainte de la mort que se tourmentent ceux qu'elle effraie. Il n'y a donc de pénible et de fâcheux que la crainte de la mort. Mais cette crainte naît de l'opinion, et de notre faiblesse naît à son tour l'opinion qui lutte contre la vérité qu'elle obscurcit ; car c'est par la vérité qu'on est fort, et par l'opinion qu'on est faible. Mais cette opinion n'est point une œuvre de la mort, c'est la vie qui la fait, et voilà le poids le plus lourd qui l'accable. Il est donc évident que ce n'est point à la mort, mais que c'est à la vie qu'il faut reporter l'effroi qu'elle inspire. Qu'avons-nous en effet à craindre la mort, s'il n'y a rien dans notre vie qui autorise nos appréhensions ? C'est le sentiment de son crime qui donne à l'homme la terreur du supplice ; or ce crime est l'acte d'un vivant, et non pas d'un mort : c'est donc à la vie, dont les actes dépendent de l'exercice de notre volonté, qu'il convient de les

32. Tamen si mors malum, quomodo juvenes non timent fieri senes, nec finitimam morti verentur ætatem; patientiusque deficit qui præsumpta morte deficit, quam qui inopinata. His quoque qui mortem malum putant, aptum responsum arbitror, quia per vitam ad mortem est transitus: per mortem autem ad vitam reditus. Neque enim nisi qui mortui fuerint, possunt resurgere. Insipientes autem mortem quasi summum malorum reformidant: sapientes quasi requiem post labores et finem malorum expetunt.

33. Duabus autem ex causis mortem insipientes verentur. Una, quod eam interitum appellant: interitus autem hominis esse non potest, cum anima superstes corpori sit, salvo eo quod ipsum corpus maneat resurrectio. Altera autem causa, quod pœnas reformident, poetarum videlicet fabulis territi, latratus Cerberi, et Cocyti fluminis tristem voraginem, Charontem tristiolem, furiarum agmina, aut prærupta Tartara, in quibus hydra sævior sedem habeat. Tityi quoque viscera reparandis fœcunda suppliciis, quæ vultur immanis sine ullo fine depascitur. Ixionii quoque orbis perpetuam sub pœnæ atrocitate vertiginem, tum saxi desuper imminentis super capita accubantium inter epulas impendentem ruinam. Hæc plena sunt fabularum, nec tamen negaverim pœnas esse post mortem. Sed quid ad mortem id quod post mortem est? Si autem quæ post mortem sunt, referantur ad mortem; eadem etiam quæ post vitam sunt, referantur ad vitam. Nulla ergo erunt supplicia quæ referantur ad mortem. Mors enim, ut supra diximus, absolutio est et separatio animæ et corporis: non est autem mala solutio, quia dissolvi et esse cum Christo multo melius. Non igitur mala mors. Denique mors peccatorum pessima. Non utique mors pessima generaliter: sed pessima specialiter peccatorum. Denique pretiosa justorum. Unde liquet acerbitatem non mortis esse, sed culpæ.

reporter ; la mort n'y est pour rien. En effet, est-elle autre chose que la séparation de l'ame et du corps ? L'ame s'affranchit, le corps se dissout ; l'affranchissement de l'ame fait sa joie, la dissolution du corps le rend insensible ; ce qui est insensible n'a plus rien de commun avec nous.

32. Toutefois, si la mort est un mal, comment se fait-il que la jeunesse ne craigne pas de vieillir, et ne s'effraie point d'un âge qui la rapproche de la mort, et qu'on trouve plus de résignation dans l'homme qui s'éteint peu à peu dans les bras de la mort que dans celui qu'elle frappe inopinément ? Mais à ceux qui croient que la mort est un mal, il y a, je crois, une réponse sans réplique à faire : c'est par la vie qu'on va à la mort, et c'est par la mort qu'on revient à la vie ; car pour ressusciter il faut être mort. Mais les hommes sans réflexion redoutent la mort comme le souverain mal ; le sage, au contraire, n'y voit que le repos après le travail et la fin de ses misères.

33. Il y a deux causes que l'on peut assigner à l'effroi que la mort inspire aux esprits légers : la première, c'est qu'ils la regardent comme une destruction complète ; mais il ne saurait y avoir destruction totale pour l'homme dont l'ame survit au corps, sous la réserve expresse que le corps lui-même doit ressusciter. La seconde, c'est qu'ils tremblent à l'idée des châtimens dont les effraient sans doute les fables inventées par les poètes, Cerbère et ses aboïemens, le gouffre hideux du Cocyte, Charon plus hideux encore, les Furies, ou bien les abîmes du Tartare, triste repaire de l'hydre cruelle ; Titie, dont les entrailles fécondes renaissent pour de nouvelles souffrances sous les coups de l'impitoyable vautour qui les dévore ; Ixion et sa roue, qu'entraîne, pour son supplice, un mouvement perpétuel ; ou bien enfin ce rocher toujours suspendu sur la tête de joyeux convives qu'il menace d'écraser dans sa chute. Fables que tout cela ; et cependant je ne saurais nier qu'après la mort il y a des peines établies. Mais que fait à la mort ce qui doit la suivre ? Toutefois, si la mort et sa suite ne sont pas indépendantes l'une de l'autre, il en doit être nécessairement de même à l'égard de la vie. Ainsi donc il n'y a pas de supplices qui se rapportent à la mort. En effet, comme je l'ai dit plus haut, c'est un lien qui se rompt, c'est la séparation de l'ame et du corps ; or cela n'est point un mal, parce que mieux vaut cent fois l'affranchissement et l'union avec le Christ. Mais si la mort n'est point un mal, la mort des pécheurs est chose terrible ; ainsi le mal n'est point dans la généralité,

34. Pulchre autem Græci a fine mortem appellaverunt; *τελευτή* enim mortem appellant, eo quod finis istius vitæ sit. Sed etiam somnum Scriptura nuncupat mortem; sicut est illud : « Lazarus amicus noster » dormit : sed vado ut suscitem eum ¹. » Somnus autem bonus; quoniam quies est, sicut scriptum est : « Ego dormivi, et requievi, et sur- » rexi; quoniam Dominus suscepit me ². » Dulcis igitur quies mortis. Denique Dominus suscitât quiescentes, quia Dominus est resurrectio.

35. Illud quoque egregium, quod ait Scriptura : « Ante mortem non » laudaveris quemquam ³. » Unusquisque enim in novissimis suis cognoscitur, et in filiis suis æstimatur, si bene filios suos instituit, et disciplinis competentibus erudit. Siquidem ad negligentiam patris refertur dissolutio filiorum. Tum quia unusquisque, quamdiu vivit, obnoxius est lapsui, nec senectus immunis a crimine; ideo legis quia « Abraham mortuus est in senectute bona ⁴, » eo quod in bonitate propositi sui permansit. Mors igitur vitæ est testimonium. Nam si laudari ante gubernator non potest, quam in portum navem deduxerit, quomodo laudabis hominem, prius quam in stationem mortis successerit? Et ipse sui est gubernator, et ipse vitæ hujus jactatur profundo, quamdiu in salo isto, tamdiu inter naufragia. Dux ipse nisi confecto prælio non sumit lauream, nec miles arma deponit, nec stipendii mercedem adipiscitur, nisi hoste superato. Mors igitur stipendiorum plenitudo, summa mercedis, gratia missionis est.

36. Quantum autem morti dedit sanctus Job, qui dixit : « Benedictio » morituri in me veniat ⁵! » Nam etsi Isaac benedixerit filios suos moriens, et Jacob benedixerit patriarchas, tamen benedictionis illius gratia poterat solis benedictentium meritis deputari, vel pietati paternæ. Hic vero nulla prærogativa meritorum est, nulla pietatis, sed olius mortis privilegium : cum benedictio cujusque morituri tantum

¹ Joan. xi, 11. — ² Psal. iii, 6. — ³ Eccli. ii, 30. — ⁴ Gen. xxv, 8. — ⁵ Job. xxxix, 13.

il est tout dans la restriction. En effet, la mort des justes est précieuse devant Dieu, d'où il suit évidemment que l'amertume de la mort n'est pas dans la mort, mais dans le péché.

34. Les Grecs ont donc eu raison de donner à la mort un nom qui emporte avec lui l'idée de *fin* ; ils l'appellent *τελευτην*, parce qu'elle est la fin de cette vie. L'Écriture appelle aussi la mort un sommeil, ainsi qu'il a été écrit : « Notre ami Lazare dort ; mais je m'en vais l'éveiller. » Heureux sommeil, car c'est le repos, comme il a été dit : « J'ai dormi, » je me suis reposé, et je me suis levé, parce que le Seigneur a pris » ma défense. » Ainsi le repos dans la mort est rempli de douceur, et le Seigneur éveille ceux qui se reposent, parce qu'il est lui-même la résurrection.

35. C'est aussi une belle parole que cette parole de l'Écriture : « Vous » ne louerez personne avant la mort. » En effet, c'est dans ce qui l'approche de plus près que l'homme se fait connaître, et on l'estime dans ses fils, s'il les a bien élevés, s'il les a instruits dans les sciences appropriées à leurs besoins ; car la dissolution des enfans retombe sur le père. Ensuite, comme chacun, pendant la vie, est exposé à pécher, et que la vieillesse n'en est pas exempte, il a été dit : « Abraham » mourut dans une heureuse vieillesse, » parce qu'il resta toujours fidèle à ses pieuses résolutions. La mort est donc le témoignage de la vie. Car si vous ne devez pas de louange au pilote avant qu'il ait conduit le vaisseau dans le port, comment pourrez-vous louer un homme avant qu'il soit entré dans la demeure de la mort ? Il est son pilote à lui-même, il vogue sur la mer de la vie, et tant qu'il est sur les flots il est exposé au naufrage. Le général d'armée ne se couronne de lauriers que lorsque le combat est terminé ; le soldat ne dépose ses armes et ne reçoit le prix de ses services qu'après la défaite de l'ennemi. C'est donc à la mort que tous les services sont payés, qu'on reçoit sa solde et la faveur d'un congé.

36. Quels grands avantages Job attribuait à la mort, en disant : « Puisse la voix d'un mourant me bénir ! » Car bien qu'Isaac, au lit de mort, ait béni ses enfans, et Jacob les patriarches, cependant il était possible de rapporter aux mérites des auteurs de cette bénédiction, ou à la tendresse paternelle, la grâce qui y était attachée. Mais ici il n'y a de prérogative ni pour la vertu ni pour la tendresse ; il n'y a que le privilège de la mort, puisque la bénédiction d'un mourant, quel qu'il soit, a tant de prix que le saint prophète l'appelle sur sa

virtutis habeat, ut eam sibi sanctus propheta optaverit. Ac per hoc cogitemus semper hunc versiculum, et corde teneamus.

37. Si quem viderimus pauperem moriturum, sumptu juvemus; et dicat unusquisque nostrum: « Benedictio morituri in me veniat! » Si quem viderimus debilem, non deseramus; si quem in extremis positum, non relinquamus: occurrat et nobis dicere: « Benedictio morituri in me veniat! » Laudet et te unusquisque moriturus, unusquisque depositus ævo, unusquisque confectus vulnere gravi, unusquisque morbo absumptus, et jam morti proximus. Hic versiculus quantos benedici fecit? Quoties mihi pudorem incussit, si moriturum præterii, si non visitavi graviter ægrum, si fastidivi inopem, si captivum non redemi, si senem sprevi? Sit ergo in corde id semper, ut stimulet duriores, ut admoneat promptiores. Resonent te postrema verba morituri, et benedictionem tui egrediens corpore anima secum vehat. Eripe etiam eum qui ad mortem ducitur, qui periturus erat, nisi tu subvenisses, ut dicas: « Benedictio perituri veniat in me. »

CAPUT IX.

Concluditur mortis bonum ex interitu corporis et immortalitate animæ: quæ immortalitas multifariam ostenditur. Cui accedit ad fugiendam corporis societatem, et prosequendam summi boni conjunctionem exhortatio.

38. Quis igitur dubitet de bono mortis, cum id quod inquietum, id quod erubescendum, id quod inimicum nobis est, id quod violentum, id quod procellosum, et ad omnia vitia illecebrosus est, conquiescat et jaceat, et quasi fera claudatur cavea sepulcri, relinquatur rabies ejus exanimis, et emortua compago viscerum in terram resolvatur: id autem quod familiare virtutibus, amicis disciplinis, studiosum gloriæ, sequax boni, Deo subditum est, ad illud sublime evolet; et cum illo puro et perpetuo bono atque immortalis maneat, ipsi adhæreat; et cum ipso sit de quo cognationem ducit, ut quidam ait: « Cujus et genus sumus¹? » Non enim mori animam cum corpore manifestum est, quia

¹ Act. xvii, 28.

tête. Ayons donc cette pensée sans cesse présente à l'esprit, et gardons-la dans notre cœur.

37. Si nous voyons un homme pauvre près de mourir, venons à son secours, aidons-le de nos deniers, et que chacun de nous dise : « Puisse » un mourant me bénir ! » Notre prochain est-il faible, ne lui refusons pas notre appui ; réduit à la dernière extrémité, ne l'abandonnons pas ; mais que la pensée de Job nous vienne à l'esprit, et disons : « Puisse un mourant me bénir ! » Que votre éloge se trouve dans la bouche du mourant, du vieillard usé par l'âge, de l'homme dangereusement blessé, du malade et de celui qui touche à la porte du tombeau. Quels fruits abondans de bénédiction cette simple parole a produits ! Combien de fois n'a-t-elle pas fait monter la rougeur à mon front, quand je passais, sans le regarder, devant un mourant, quand je ne visitais pas les malades, quand je repoussais l'indigent, quand je ne rachetais pas le captif, et que j'étais plein de mépris pour la vieillesse ! Que cette pensée soit donc toujours dans notre cœur, pour y éveiller ou y soutenir le sentiment de la pitié. Que votre nom se mêle aux dernières paroles du mourant, et que son ame vous bénisse, en quittant son corps pour s'envoler au ciel. Arrachez au trépas celui qui, sans votre secours, aurait succombé, afin que vous puissiez dire : « Que la voix du mourant me bénisse ! »

CHAPITRE IX.

De ce que le corps est détruit et que l'ame est immortelle, il tire cette conclusion que la mort est un bien ; preuves diverses de l'immortalité de l'ame ; puis l'auteur nous exhorte à fuir la société du corps et à rechercher l'union avec le souverain bien.

38. Qui pourrait douter des avantages de la mort, puisqu'avec elle et par elle cessent enfin et s'effacent à jamais les inquiétudes qui nous agitaient, tout ce qui nous faisait rougir, tout ce qui était armé contre nous, les orages et les tempêtes de la vie, et ces amorces séduisantes que nous présentait le vice ; puisqu'en même temps se ferme le gouffre du sépulcre ; que sa rage est vaincue, et qu'enfin se brisent ces liens charnels qui nous enchaînaient sur la terre, tandis que la vertu, la sagesse et ses nobles préceptes, la gloire, l'attachement pour le bien, la soumission à Dieu, remontent au divin séjour, pour demeurer éternellement dans la pureté, jouissant du souverain bien et de l'immortalité, sans que rien puisse en priver le juste qui vit alors dans le sein de celui d'où il tire son origine, comme il a été dit : « dont

non est de corpore. Non esse autem eam de corpore Scriptura multis modis edocet. Nam et Adam a Domino Deo nostro accepit spiritum vitæ, et factus est homo in animam viventem. Et David ait : « Convertere anima mea in requiem tuam ; quia Dominus benefecit mihi ¹. » Et in quo benefecerit, audi : « Quia liberavit, inquit, pedes meos a lapsu ², » Vides gratulari cum mortis hujus remedio, quia finis factus est erroris, quia culpa, non natura defecit.

39. Denique quasi exutus et liber, dicit : « Placebo Domino in regione vivorum ³. » Illa est enim vivorum regio. Denique illam animarum requiem dicit terram esse viventium, quo peccata non penetrant, ubi virtutum vivit gloria. Ista autem regio plena est mortuorum, quia plena delictorum, meritoque dictum est : « Dimitte mortuos sepelire mortuos suos ⁴. » Sed et supra similiter ait : « Anima ejus in bonis demorabitur, et semen ejus hæreditabit terram ⁵, » hoc est, anima timentis Deum habitabit in bonis, ut semper in eis sit, et secundum ea. Quod potest etiam de eo accipi qui sit in corpore, ut et ipse si timeat Deum, in bonis habitet, et in cælestibus sit, et possideat corpus suum, et dominetur ei quasi in servitutem redacto, et possideat hæreditatem gloriæ et cælestium promissorum.

40. Unde et nos si volumus post mortem corporis hujus in bonis esse, caveamus ne agglutinetur anima nostra huic corpori, ne commisceatur, ne inhæreat, ne trahatur a corpore, et tanquam ebria perturbationibus ejus vacillet et fluitet, nec se ei credat atque ejus delectationibus, ut committat se ejus sensibus. Nam et oculus ejus error et fraus est, quia fallitur visus : et auris ejus deceptio est, quia et auditus illuditur : et sapor ejus deceptio est. Denique non otiose dictum est : « Oculi tui recta videant. » Et : « Lingua tua non loquatur perversa ⁶. » Quod non esset dictum, nisi frequenter errarent. Vidisti meretricem, captus es vultu ejus, et forma decoram putasti : erraverunt oculi tui, perversa viderunt, alia nuntiaverunt. Nam si vere vidissent, vidissent

¹ Psal. cxiv, 7. — ² *Ibid.* 8. — ³ *Ibid.* xxvi, 13. — ⁴ Matth. viii, 22. — ⁵ Psal. xxiv, 13. — ⁶ Prov. xiv, 25.

» nous sommes les enfans ? » Car l'ame ne meurt point avec le corps ; cela est évident , puisqu'elle ne vient pas du corps. C'est ce que nous enseigne l'Écriture dans plus d'un passage. Adam reçut en effet l'esprit de vie du Seigneur notre Dieu , et il fut fait homme pour une ame vivante. David a dit : « Rentre dans ton repos , ô mon ame ; » car le Seigneur m'a comblé de ses biens. » Que's sont ces biens dont il parle : « Parce qu'il a garanti mes pieds , et qu'il m'a délivré de la » chute. » Vous le voyez, le saint roi se félicite de trouver dans la mort un remède à ses maux, parce que avec elle se terminent ses égaremens, et que c'est la volonté, et non la nature, qui a péché en lui.

39. Affranchi et libre enfin , il s'écrie : « Je plairai au Seigneur » dans la région des vivans. » C'est dans la mort que se trouve cette région des vivans. Ce repos des ames dont il parle , c'est la terre des vivans , dont l'accès est fermé aux péchés , et où fleurit la gloire des vertus. Mais ici-bas tout est plein de morts, parce que les péchés y abondent, et il a été dit avec raison : « Laissez les morts ensevelir » leurs morts. » Mais plus haut il avait été dit dans le même sens : « Son ame demeurera dans les délices, et la terre sera l'héritage de sa » race, » c'est-à-dire, l'ame de celui qui craint Dieu vivra au milieu de tous les biens, afin qu'il y ait pour elle permanence et conformité. Cela peut s'entendre aussi de tout homme vivant, de manière que s'il a la crainte de Dieu, il demeure dans le bien, ait sa place dans le ciel, reste maître de son corps, qu'il s'assujettira comme un esclave, et qu'il possède l'héritage de la gloire et des célestes promesses.

40. D'où il suit que si nous avons le dessein de vivre, après la mort de notre corps, dans la jouissance des biens qui attendent le juste, gardons-nous de laisser notre ame s'unir à notre corps, s'y attacher, contracter avec lui une alliance qui l'entraînerait au mal, de permettre qu'elle s'enivre à ses fêtes, qu'elle chancelle, flotte au gré de ses passions, qu'elle ait foi dans les plaisirs où il se plonge, et qu'elle se confie à ses sens. Car il y a mensonge et erreur dans l'œi', dont le regard se trompe, déception dans l'oreille, qui est souvent le jouet d'une illusion, l'organe du goût n'est pas non plus infallible, et c'est avec raison qu'on a dit : « Que vos yeux voient la justice, » et encore : « Que votre langue ne parle pas mal. » Ces paroles n'auraient point été dites, si nos sens n'étaient pas sujets à se tromper souvent. Une femme s'est présentée à vous ; son visage vous a séduit ; vous l'avez jugée belle ; eh bien ! vos yeux se sont trompés, ils ont mal vu ; leurs rapports ont été mensongers. Car s'il n'en avait pas été ainsi, ils au-

deformem meretricis affectum, inhorrentem procaciam, indecentem impudicitiam, marcentes libidines, tetram colluvionem, animæ vulnera, conscientiæ cicatrices. « Qui viderit, *inquit*, mulierem ad concupiscendum eam, jam mœchatus est eam in corde suo ¹. » Vides quod iste falsum quæsit, qui non veritatem, sed adulterium requisivit. Videre enim quæsit ut concupisceret, non ut verum cognosceret. Errat igitur oculus, ubi errat affectus. Affectus ergo deceptio est, deceptio visus. Et ideo tibi dicitur: « Ne capiaris oculis » tuis ², » id est, non capiatur anima tua. « Mulier enim virorum pretiosas animas capit ³. » Deceptio est auditus. Denique blandimento multo sermonis mulier fornicaria sæpe juvenis cor seduxit, decepit, illusit.

41. Ergo non laqueis nos credamus et retibus iis quæ decipiunt et illudunt; quia corda tentantur, impediuntur cogitationes, quæ impediuntur visu, impediuntur auditu, odore, tactu, sapore. Non sequamur illecebrosa et seductoria: sed sequamur illud quod bonum est, illi adhæreamus, illud imitemur, illius præsentia, illius communicatio nos meliores faciat, mores nostros coloret, illius quæ iam nos societas informet. Qui enim bono adhæret, assumit inde quod bonum est; quia scriptum est: « Cum sancto sanctus eris, et cum electo electus eris, et » cum perverso perversus eris, et cum innocente innocens eris ⁴. » Assiduitate enim atque imitatione quædam similitudinis imago formatur. Ideoque addidit: « Quoniam tu illuminas lucernam meam, Domine ⁵. » Etenim qui appropinquat lumini, citius illuminatur, et plus in eo splendor æterni luminis refulget e proximo. Ergo anima quæ adhæret illi invisibili bono Deo, atque immortalī, et ipsa corporea hæc fugit, et terrena, et mortalia derelinquit, fitque illius similis quod desiderat, in quo vivit et pascitur; et quia immortalī intendit, non est ipsa mortalis. Quæ enim peccat, moritur; non utique aliqua sui dissolutione, sed merito moritur Deo, quia vivit peccato. Ergo quæ non peccat, non moritur; quia manet in substantia sui, manet in virtute et gloria.

¹ Math. v, 28.—² Prov. vi, 25.—³ *Ibid.* vii, 21.—⁴ Psal. xvii, 26, 27.—⁵ *Ibid.* 29.

raient surpris en elle les plus honteuses passions, l'impudicité, des désirs insatiables, ils y auraient vu tous les vices réunis, une ame couverte de plaies, une conscience labourée de cicatrices. « Celui qui » a vu une femme et l'a désirée, a déjà commis l'adultère dans son » cœur. » Voyez quelle déception ! ce n'est pas la vérité, c'est le crime qu'il a cherché. Car s'il a voulu la voir, c'était pour allumer en lui le feu d'une passion criminelle, ce n'était point pour connaître la vérité. Il y a donc erreur de l'œil partout où il y a erreur de sentiment. Ainsi regard et sentiment, tout est déception. Voilà pourquoi nous lisons dans les Écritures : « Ne vous laissez point séduire par vos » yeux, » c'est-à-dire, ne laissez pas votre ame se prendre au piège, « car la femme perd les ames si précieuses des hommes. » L'ouïe aussi est déception. Combien de fois, par le charme flatteur de ses paroles, la courtisane n'a-t-elle pas séduit le cœur d'un jeune homme qu'elle trompe et dont elle se joue ?

41. Sauvons-nous donc des pièges dressés partout sous nos pas ; parce que notre cœur est assailli par les tentations, parce que nos pensées s'enlacent dans les filets que leur tendent à la fois la vue, l'ouïe, l'odorat, le toucher et le goût. Fuyons de perfides séductions ; marchons à la recherche du bien, sachons nous y attacher, l'imiter ; qu'il pénètre dans nos cœurs et les purifie par sa présence, qu'il jette sur nos mœurs l'éclat de ses doux rayons, et qu'il nous corrige par l'effet de la société que nous formons avec lui. Car le bien est, pour celui qui s'y attache, une source de perfection, puisqu'il a été dit : « Vous serez saint avec les saints, élu avec les élus, pervers avec les » pervers, et innocent avec les innocens. » Par l'assiduité et l'imitation on devient, en quelque sorte, l'image du modèle qu'on a adopté. C'est pourquoi il est dit encore : « Parce que vous allumez mon flam- » beau, Seigneur. » En effet, plus on approche de la lumière, plus vite on est éclairé ; plus nous sommes près de la lumière éternelle, plus sa splendeur se réfléchit en nous. Ainsi l'ame qui s'attache au Dieu bon, invisible et immortel, fuit les biens charnels et terrestres, renonce à tout ce qui est périssable et devient semblable à l'unique objet de ses vœux, dans lequel elle vit et se nourrit, et parce qu'elle n'aspire qu'à l'être immortel, elle n'est pas sujette à la mort. Car l'ame qui pèche, meurt, non qu'il y ait en elle dissolution de parties, mais elle meurt à Dieu en vivant pour le péché. Or celle qui ne pèche pas ne meurt pas, parce qu'en restant dans sa nature elle conserve aussi sa force et sa gloire.

42. Nam quomodo substantia ejus interire potest, cum utique anima sit quæ vitam infundit? Et cui anima infunditur, vita infunditur : a quo anima discedit, vita discedit. Anima ergo vita est. Quomodo enim potest mortem recipere, cum sit contraria? Sicut enim nix calorem non recipit, nam statim solvitur : et lux non recipit tenebras, nam statim discutit (infuso enim lumine, tenebrarum horror aufertur, sicut ad-moto igne, nivium rigor desinit); ita et anima quæ vitam creat, mor-tem non recipit, et non moritur : anima autem mortem non recipit; anima ergo non moritur.

CAPUT X.

Scriptura quoque animarum immortalitas probatur; necnon eisdem superiora habitacula adsignantur : ubi et exploditur philosophorum metempsychosis; ac deinde querela de justorum dilata mercede diluitur.

43. Habemus ergo rationem, sed hæc humana : illud divinum, quod ait Dominus : « Potestatem habeo ponendi animam meam, et potesta-tem habeo iterum sumendi eam¹. » Vides igitur quia non moritur cum corpore, quæ et ponitur et resumitur, et in manus Dei Patris commendatur. Sed forte dicas speciale esse quod Christi est, et quamvis ille quæ sunt hominis susceperit, tamen quia alterius est causæ et istud adstruere, ne tempus teramus, audi dicentem : « Quid scis an nocte » hac a te tua anima reposcatur²? » Numquid dixit : Moriatur in te anima tua? Non; sed, « reposcatur a te. » Quæ data est, « reposcitur, » vel « repetunt a te. » Repetitur enim anima, non interimitur. Quæ repetitur, manet : quæ interimitur, non manet. Quomodo enim interimitur, de qua dixit Sapientia Dei, non timendum quemquam qui potest corpus occidere, animam autem non potest? De qua dicit propheta : « Anima » mea in manibus tuis semper. » *Semper*, inquit, non in tempore³.

¹ Joan. x, 18. — ² Luc. xii, 20. — ³ Psal. cxviii, 109.

42. Comment y aurait-il anéantissement de sa substance, puisque c'est l'ame qui donne la vie? la vie commence pour le corps où elle est introduite; vient-elle à le quitter, la vie cesse. Ainsi l'ame, c'est la vie. Comment concevoir que la mort puisse l'atteindre, puisqu'elle lui est en tout opposée? La neige ne s'échauffe point, parce que la chaleur la dissout promptement; la lumière et les ténèbres sont incompatibles, car l'une dissipe les autres: que la lumière vienne à briller, les ténèbres s'effacent; allumez le feu, et la neige disparaît. Mais si l'ame d'où émane la vie n'est point accessible à la mort, elle ne meurt point; or l'ame ne connaît point la mort, donc l'ame ne meurt point.

CHAPITRE X.

L'immortalité de l'ame prouvée par l'Écriture; demeures assignées dans le ciel aux ames saintes; réfutation de la métempsychose; réponse à ceux qui se plaignent de la tardive récompense des justes.

43. L'homme a reçu la raison en partage; mais ce n'est qu'une raison humaine. Ce qui est divin, c'est ce que dit le Seigneur: « J'ai » la puissance de quitter mon ame et de la reprendre. » Vous voyez donc qu'elle ne meurt pas avec le corps, cette ame qui peut être quittée et reprise, et que le Seigneur remet entre les mains de Dieu son Père. Mais vous direz peut-être que c'est ici un cas particulier au Christ, et, quoiqu'il ait pris tout ce qui est de l'homme, qu'il y a cependant une autre cause d'où il provient. Pour ne pas user le temps en vains propos, écoutez-le parler: « Que savez-vous si, cette nuit » même, votre ame ne vous sera pas redemandée? » A-t-il dit: si votre ame ne mourra pas? non, certes, mais *ne vous sera pas redemandée*. On ne redemande que ce qui a été donné; c'est le cas où se trouve l'ame, elle n'est pas anéantie. A cette idée se joint celle de la permanence, qui ne s'allie nullement à celle de la destruction. Comment donc mourrait cette ame, quand la sagesse de Dieu a dit qu'il ne faut pas craindre celui qui peut tuer le corps, car il ne peut pas tuer l'ame? Le prophète n'a-t-il pas dit encore: « Mon ame est toujours » entre vos mains, Seigneur. » *Toujours*, il n'y a donc pas pour elle de temps déterminé.

44. Et tu commenda animam tuam in manus Domini : non solum cum recedit e corpore, sed etiam cum est in corpore, est in manibus Domini ; quia non vides eam unde veniat, aut quo vadat. Est enim in te, et est cum Deo. Denique cor regis in manu Domini, et ab eo regitur et gubernatur. Cor repletur mente, quia mens animæ principale est, et virtus animæ. Non eam virtutem dico quæ in lacertis, sed quæ in consiliis, temperantia, pietate atque justitia est. Si cor hominis in manu Domini, multo magis anima. Si anima in manu Dei est, non utique anima nostra sepulcro simul cum corpore includitur, nec busto tenetur : sed quiete pia fungitur. Et ideo homines frustra pretiosa struunt sepulcra, quasi ea animæ et non solius corporis receptacula sint.

45. Animarum autem superiora esse habitacula Scripturæ testimoniis valde probatur. Siquidem et in Esdræ libris legimus : « Quia cum » venerit iudicii dies, reddet terra defunctorum corpora, et pulvis » reddet eas quæ in tumulis requiescunt, reliquias mortuorum. Et » habitacula, *inquit*, reddent animas quæ his commendatæ sunt, et » revelabitur Altissimus super sedem iudicii⁴. » Hæ sunt habitationes de quibus dicit Dominus, multas mansiones esse apud Patrem suum, quas suis pergens ad Patrem, discipulis præpararet. Sed Esdræ usus sum scriptis, ut cognoscant gentiles, ea quæ in philosophiæ libris mirantur translata de nostris. Atque utinam non superflua his et inutilia miscuissent ; ut dicerent animas hominum pariter ac bestiarum esse communes, earumque summum præmium, si magnorum philosophorum animæ in apes aut luscinnias demigrarent ; ut qui ante hominum genus sermone pavissent, postea mellis dulcedine, aut cantus suavitate mulcerent. Satis fuerat dixisse illis quod liberatæ animæ de corporibus ἀθανάτων peterent, id est, locum qui non videretur, quem locum latine infernum dicimus.

46. Denique et Scriptura habitacula illa animarum promptuaria

⁴ 4 Esdr. vii, 32.

44. Et vous-même, remettez votre ame entre les mains du Seigneur. Non seulement quand elle quitte le corps, mais encore lorsqu'elle y est unie, l'ame est dans les mains de Dieu. Vous ne voyez pas d'où elle vient, ni où elle va. C'est un mystère qui échappe à votre intelligence. Elle est en même temps en vous et avec Dieu. Enfin le cœur du roi est dans la main du Seigneur, qui en règle les mouvemens et le gouverne. Le cœur est rempli par l'esprit, parce que l'esprit est l'essence de l'ame; il en est la force. Je ne parle point de cette force qui se manifeste dans les bras, mais dans les conseils, avec la tempérance, la piété et la justice. Si donc le cœur de l'homme est dans la main du Seigneur, il faut le croire surtout de l'ame. Mais si l'ame est dans la main de Dieu, elle n'est certainement pas enfermée avec le corps dans le tombeau; elle n'est point consumée par les flammes du bûcher; mais elle entre dans un saint repos. C'est donc en vain que les hommes élèvent de fastueux tombeaux, comme si l'ame, et non le corps seul, devait y demeurer.

45. Mais l'Écriture témoigne que des demeures ont été préparées aux ames dans le ciel. On lit en effet dans les livres d'Esdras : « Quand » le jour du jugement sera venu, la terre rendra les corps de ceux qui » sont morts, et la poussière les restes des morts qui reposent dans » les tombeaux, et les ames abandonneront les demeures où elles » ont été déposées, et le Très-Haut sera révélé à tous les yeux sur le » trône d'où il jugera. » Voilà ces demeures dont parle le Seigneur en disant qu'il y a chez son Père des demeures qu'en retournant auprès de lui il va préparer à ses disciples. Mais j'ai cité les livres d'Esdras pour que les gentils comprissent bien que c'est de nos livres que les philosophes ont pris ce qu'on admire dans leurs ouvrages; plutôt à Dieu qu'ils n'y eussent mêlé rien de superflu et d'inutile! plutôt à Dieu qu'ils ne se fussent pas follement imaginé que les ames des hommes sont les mêmes que les ames des bêtes, et que la plus belle récompense qui leur est réservée, c'est que les ames des plus illustres philosophes passent dans le corps des abeilles et des rossignols; en telle sorte que ceux dont les discours avaient nourri le genre humain pussent encore le charmer par la douceur du miel et la suavité du chant! N'était-ce donc pas assez d'avoir dit que l'ame, dégagée des liens du corps, se rendait dans un lieu invisible, dont les Latins ont traduit le nom par celui de *infernus*?

46. L'Écriture a fait mention des demeures préparées pour les ames, et c'est ainsi qu'elle prévient les plaintes qu'ont fait entendre les

nuncupavit : quæ occurrens querelæ humanæ, eo quod justî qui præcesserunt, videantur usque ad judicii diem, per plurimum scilicet temporis, debita sibi remuneratione fraudari, mirabiliter ait coronæ esse similem illum judicii diem, in quo sicut non novissimorum tarditas, sic non priorum velocitas. Coronæ enim dies expectatur ab omnibus; ut intra eum diem et victi erubescant, et victores palmam adipiscantur victoriæ. Illud quoque non reliquit occultum eo quod superiores videantur qui ante generati sunt, infirmiores qui postea. Comparavit enim utero mulieris partus hujus sæculi; quoniam fortiores sunt qui in juventute virtutis nati sunt, infirmiores qui tempore senectutis. Defecit enim multitudine generationis hoc sæculum tanquam vulva generantis, et tanquam senescens creatura robur juventutis suæ, velut marcenti jam virium suarum vigore deponit.

47. Ergo dum expectatur plenitudo temporis, expectant animæ remunerationem debitam. Alias manet pœna, alias gloria : et tamen nec illæ interim sine injuria, nec istæ sine fructu sunt. Nam et illæ videntes servantibus legem Dei repositam esse mercedem gloriæ, conservari earum ab angelis habitacula, sibi autem dissimulationis et contumaciæ supplicia futura, et pudorem et confusionem; ut intuentes gloriam Altissimi, erubescant in ejus conspectum venire, cujus mandata temeraverint. Sicut enim prævaricatio Adæ, ita et confusio; quoniam sicut ille per incuriam mandatorum cœlestium lapsus est, et pudore se prolapsionis abscondit, fulgorem divinæ præsentia verecundia peccatricis conscientia subire non ausus : ita et animæ peccatorum vibrantis luminis ejus splendorem non sustinebunt, quo teste se reminiscuntur errasse.

hommes, en disant que les premiers justes paraissent, jusqu'au jour du jugement, c'est-à-dire pendant une longue suite d'années, privés de la récompense qui leur est due. Le jour du jugement est semblable, dit-elle, au jour du triomphe; on n'y tient compte ni de la lenteur des derniers, ni de la course précipitée des premiers. Ce jour du triomphe est attendu par tous, puisqu'il doit, en éclairant la honte du vaincu, remettre au vainqueur la palme de la victoire. On y voit encore que ceux qui ont été engendrés les premiers sont pleins de force, tandis que la faiblesse est le partage de ceux qui sont venus après eux. En effet l'Écriture compare les enfantemens douloureux de ce siècle avec le travail de la femme : ceux-là sont robustes en effet qu'elle a mis au monde dans la force de l'âge; faibles et débiles, au contraire, ceux qui sont les fruits de sa vieillesse. Comme le sein de la femme, le siècle s'est épuisé par des enfantemens trop nombreux, et, semblable à la créature, il voit, avec la perte de la jeunesse, se briser l'énergie de sa force qui s'éteint.

47. Les ames attendent donc, avec l'accomplissement des temps, la récompense qui leur est due, les unes, le châtement, les autres la gloire, et toutefois celles-ci ont déjà recueilli quelque fruit de leur sainteté; celles-là ont déjà eu à souffrir de leurs crimes. Celles qui ont observé la loi de Dieu ont vu la récompense qui leur était destinée, et que les anges avaient préparé leurs futures demeures; les autres ont été affligées du spectacle des supplices réservés à la dissimulation et à l'orgueil, ainsi que de la honte et de la confusion qui les attend, afin qu'en contemplant la gloire du Très-Haut, elles rougissent de paraître en présence de celui dont elles ont méprisé les commandemens. Si Adam a prévarié, il a été aussi rempli de confusion; et de même que l'oubli des ordres de Dieu l'a entraîné au mal et qu'il s'est caché n'osant point, tout déchiré qu'il était par les remords d'une conscience coupable, soutenir l'éclat de la présence divine; de même les ames pécheresses n'oseront point élever leurs regards vers les rayons de la lumière céleste qui éclairera les fautes dont le souvenir se dressera contre elles pour les accuser.

CAPUT XI.

Septem ordines quibus digesta erit post hanc vitam justorum lætitia, exponit; atque ut studiose ad Deum anima accedamus, neque finem vitæ perhorrescamus, hortatur.

48. Justarum autem animarum per ordines quosdam digesta erit lætitia. Primum, quod vicerint carnem, nec illecebris ejus inflexæ sint. Deinde, quod pro pretio sedulitatis et innocentiae suæ, securitate possint, nec quibusdam sicut impiorum animæ terroribus et perturbationibus implicentur, atque vitiorum suorum memoria torqueantur, et exagitentur quibusdam curarum æstibus. Tertio, quod servatæ a se legis divino testimonio fulciantur, ut factorum suorum incertum supremo judicio non vereantur eventum. Quarto, quia incipiunt intelligere requiem suam, et futuram sui gloriam prævidere, eaque se consolatione mulcentes, in habitaculis suis cum magna tranquillitate requiescent stipatæ præsiidiis angelorum. Quintus autem ordo exultationis uberrimæ habet suavitatem, quod ex hoc corruptibilis corporis carcere in lucem libertatemque pervenerint, et repromissam sibi possideant hæreditatem. Est enim ordo quietis, quia est et resurrectionis: « Sicut enim in Adam omnes moriuntur, ita et in Christo, inquit, » omnes vivificabuntur. Unusquisque autem in ordine suo: primitiæ » Christus; deinde qui sunt Christi, qui in adventum ejus crediderunt, » deinde finis ¹. » Erit igitur ordo diversus claritatis et gloriæ, sicut erit ordo meritorum. Processus quoque ordinum processum exprimit claritatis. Denique sexto ordine demonstrabitur iis, quod vultus earum sicut sol incipiat refulgere, et stellarum luminibus comparari; qui tamen fulgor earum corruptelam jam sentire non possit. Septimus vero ordo is erit, ut exsultent cum fiducia, et sine ulla cunctatione confidant, et sine trepidatione lætentur, festinantes vultum ejus videre, cui seduæ servitutis obsequia detulerunt: de quo innoxie conscientiae recordatione præsumant gloriosam mercedem laboris exigui, quam incipientes recipere, cognoverunt indignas esse hujus temporis passiones, quibus remunerationis æternæ gloria tanta refertur. Hic ordo,

¹ 1 Cor. xv, 22 et seq.

CHAPITRE XI.

Sept degrés établis dans la joie dont les justes seront pénétrés après cette vie ; exhortation à s'approcher de Dieu et à ne pas redouter la mort.

48. La joie des ames justes sera partagée en plusieurs degrés. D'abord pour avoir vaincu la chair et ne s'être pas laissé séduire par ses charmes mensongers ; ensuite, pour prix de leur zèle, de leur vigilance et de leur pureté, elles jouissent d'une parfaite tranquillité, et ne sont point, comme les ames des impies, remplies de terreur et de troubles, tourmentées par le souvenir de leurs vices et agitées par des passions inquiètes. Troisièmement, elles sont soutenues par le témoignage qu'elles se rendent d'avoir fidèlement gardé la loi de Dieu, et elles ne trembleront pas, au jour du dernier jugement, dans l'incertitude de l'arrêt qui doit décider du mérite de leurs actions. Quatrièmement, elles ont déjà l'intelligence de leur repos, elles commencent à entrevoir leur gloire future, et, en se livrant aux douceurs de ces pensées consolantes, elles reposeront, sous la garde des anges, dans les demeures où les attend le calme le plus doux. Cinquièmement, ce qui donne plus de prix encore à leur sainte joie, c'est d'avoir brisé les liens d'un corps périssable et d'être sorties de son obscure prison pour entrer dans la lumière et dans la liberté en possédant l'héritage qui leur fut promis. Le repos, en effet, a ses degrés, parce que la résurrection a les siens. « Comme tous les hommes meurent en Adam, » ainsi ils ressusciteront tous dans le Christ, mais chacun dans son » rang : le Christ d'abord, ensuite les enfans du Christ qui ont eu foi » en son avènement, puis les autres. » Il y aura donc un ordre établi dans les degrés de lumière et de gloire, comme il y a un ordre pour les mérites de chacun. Plus le rang sera avancé, plus la gloire sera grande. Sixièmement, leur visage s'éclairera de rayons semblables à ceux du soleil, et se rapprochera de la lumière que jettent les étoiles ; mais cet éclat qui resplendit autour d'elles est inaltérable. Septièmement, ils s'abandonnent sans crainte à la joie, leur confiance est entière ; il n'y a point en eux de mouvemens désordonnés quand ils courent contempler la face de celui aux pieds duquel ils ont toujours déposé l'hommage de leur obéissance. Voilà pourquoi leur cœur, que ne trouble le souvenir d'aucune méchante action, s'ouvre à l'espérance

inquit, animarum, quæ sunt justorum, quas etiam immortales non dubitavit dicere in quinto ordine; eo quod spatium, inquit, incipiunt recipere fruentes et immortales. Hæc est, inquit, requies earum per septem ordines, et futuræ gloriæ prima perfunctio, priusquam in suis habitationibus quietæ congregationis munere perfruantur. Unde ait propheta ad angelum: « Ergo dabitur tempus animabus, postquam separatæ fuerint de corporibus, ut videant ea quomodo dimisti. » Et dixit angelus: « Septem dies erit libertas earum, ut videant, in septem diebus, qui prædicti sunt sermones, et postea congregabuntur in habitaculis suis. » Hæc ideo plenius de justorum ordinibus expressa sunt, quam de passionibus impiorum; quia melius est cognoscere quomodo innocentes salventur quam quomodo crucientur flagitiosi.

49. Ergo quia iusti hanc remunerationem habent, ut videant faciem Dei, et lumen illud quod illuminat omnem hominem, abhinc induamus huiusmodi studium, ut appropinquet anima nostra Deo, appropinquet oratio, adhæreat illi nostrum desiderium, non separemur ab eo. Et hic quidem positi, meditando, legendo, quærendo copulemur Deo, cognoscamus eum ut possumus. Ex parte enim hic cognoscimus, quia hic imperfecta, illic perfecta omnia: hic parvuli, illic robusti. « Videmus, inquit, nunc per speculum in » ænigmate, tunc autem facie ad faciem¹. » Tunc revelata facie gloriam Domini speculari licebit, quam nunc animæ corporis hujus concretis visceribus involutæ, et quibusdam carnis hujus maculis et colluvionibus obumbratæ sincere videre non possunt. « Quis enim, inquit, videbit vultum meum, et vivet²? » Et recte. Nam si solis radios oculi nostri ferre non possunt, et si quis diutius e regione solis intenderit, cæcari solere perhibetur; si creatura creaturam sine fraude atque offensione sui non potest intueri, quomodo potest sine periculo sui vibrantem cernere vultum creatoris æterni, corporis hujus opertus

¹ Cor. XIII, 17. — ² Exod. XXXIII, 20.

de recevoir le prix glorieux d'un faible travail. Dès que les justes en ont goûté les premiers avantages, ils comprennent tout le mépris qu'on doit avoir pour ces passions humaines, à la défaite desquelles est attachée la gloire d'une récompense éternelle. Ces ames heureuses sont les ames des justes qui plus haut ont été appelées immortelles, parce que l'éternité commence déjà pour elles, dans le sein de la félicité et à l'abri des coups de la mort. C'est là, dit l'Écriture, ce repos dont elles jouissent et qui est partagé en sept ordres différens, ces prémices de gloire qu'elles recueillent avant de goûter, dans les demeures qui les attendent, la douceur d'une paisible union. C'est pour cela que le prophète dit à l'ange : « Un temps sera donné » aux ames, afin qu'après avoir été séparées du corps elles voient ce » que vous leur avez promis. » Et l'ange répondit : « Elles auront » sept jours de liberté, pendant lesquels se vérifieront toutes les paroles qu'elles ont entendues, et ensuite elles se réuniront dans leurs » demeures. » Tout ce qui se dit ici des justes est plus explicite que ce qui a rapport aux châtimens des impies, parce qu'il vaut mieux connaître quel sera le bonheur des ames innocentes que de savoir comment seront punies les coupables.

49. Puisque les justes obtiennent pour récompense la grâce de voir Dieu face à face, et de s'éclairer de la lumière qui illumine tout homme, prenons donc avec nous-mêmes la courageuse détermination de travailler à nous rapprocher de Dieu; qu'il soit l'objet de nos prières, de nos désirs, que rien ne puisse nous en séparer. Ici-bas, c'est par la méditation, la lecture et de constans efforts vers la sainteté que nous serons unis à Dieu, et que nous parviendrons à le connaître, autant qu'il est possible à l'homme de le faire. Sur la terre nous ne le connaissons qu'imparfaitement, parce qu'il n'y a de véritable perfection que dans le ciel; sur la terre nous sommes faibles, dans le ciel nous serons pleins de forces. « Aujourd'hui nous ne » voyons que des images confuses, à travers un voile; plus tard la vérité sera face à face avec nous. » Alors en effet tous les nuages seront dissipés, et il nous sera permis de contempler la gloire du Seigneur, que nos ames, aujourd'hui plongées dans la sombre prison du corps, et obscurcies par un voile de souillures, ne peuvent voir clairement. « Quel homme vivant, dit le Seigneur, peut voir les traits de » mon visage? » Cela est vrai; car si nos yeux ne peuvent soutenir l'éclat des rayons du soleil, et si l'homme, en tenant ses regards constamment attachés sur cet astre, court, dit-on, le risque de devenir

exuviis? Quis enim justificatur in conspectu Dei, cum unius quoque diei infans mundus a peccato esse non possit, et nemo possit de sui cordis integritate et castimonia g'oriari?

50. Non timeamus igitur recipi ab hominibus, non vereamur illum debitum omnibus finem, in quo Esdras remunerationem suæ devotionis invenit, dicente ei Domino : « Tu enim recipieris ab hominibus, et » conversaberis residuum cum Filio meo et cum similibus tuis ¹. » Quod si illi gloriosum et jucundum erat cum similibus conversari, quanto nobis gloriosius erit et jucundius ad meliores pergere, et conversari cum iis, quorum facta miramur?

51. Quis utique prior, Esdras, an Plato? nam Paulus Esdræ, non Platonis secutus est dicta. Esdras revelavit secundum collatam in se revelationem justos cum Christo futuros, futuros cum sanctis. Hinc et Socrates ille festinare se dicit, ad illos suos deos, ad illos optimos viros. Nostra sunt itaque quæ in philosophorum litteris præstant : et ille posuit ea quorum proprium testimonium non habebat : nos divini præcepti habemus auctoritatem. Moyses et Elias cum Christo apparuerunt : Abraham duos alios cum Deo suo suscepit hospitio : Jacob Dei castra conspexit : Daniel justos sicut solem et stellas fulgere in cœlo, revelante sibi Spiritu sancto, declaravit.

CAPUT XII.

Æternam felicitatem describit, quam nobis etiam destinatam esse demonstrat. Deinde ejusdem qualitates prosequens, illam vivorum regionem esse ostendit, hanc mortuorum. Ad extremum prudenti admonitione librum absolvit.

52. His igitur freti, intrepide pergamus ad redemptorem nostrum

¹ 4 Esd. xiv, 9.

aveugle ; si la créature ne peut sans danger pour elle-même reposer a vue sur la créature, comment concevoir que ce même homme, tout chargé du poids d'un corps matériel, puisse impunément élever ses yeux vers la face resplendissante de l'éternel Créateur ? et qui peut compter qu'il sera justifié en la présence de Dieu, quand cette grâce est interdite à l'enfant né d'hier ; quand personne n'oserait se glorifier d'être sans tache ?

50. Ne craignons donc point de mourir, ne redoutons pas ce terme où tous doivent arriver et qui fut pour Esdras la récompense de sa piété, puisque le Seigneur lui dit : « Tu seras reçu par les hommes, et » pendant tout le reste du temps tu converseras avec mon Fils et avec » les saints qui te ressemblent. » S'il y avait gloire et bonheur pour Esdras à converser avec ses semblables, combien seront plus grands et notre bonheur et notre gloire, à nous qui serons réunis à des êtres bien supérieurs, et à converser avec ceux dont nous admirons les œuvres ?

51. Mais à qui appartient ici la priorité, à Esdras ou à Platon ? car c'est d'Esdras et non de Platon que Paul a suivi les leçons. Le premier, par l'effet de la révélation qui lui avait été faite, a enseigné que les justes habiteraient un jour avec Jésus-Christ et avec ses saints. Socrate dit qu'il a hâte d'aller se réunir à ses dieux, aux hommes vertueux. C'est donc de nos livres que les philosophes ont tiré ce qu'il y a de beau dans leurs ouvrages, et Socrate pose comme une vérité ce qu'il ne pouvait appuyer d'aucun témoignage ; nous, au contraire, nous avons l'autorité de la parole divine. Moïse et Élie ont apparu avec le Christ ; Abraham reçut dans sa maison deux anges avec son Dieu ; Jacob a vu les armées du Seigneur ; Daniel a déclaré, par l'inspiration du Saint-Esprit, que les justes brillaient d'une splendeur égale à celle du soleil et des étoiles.

CHAPITRE XII.

Peinture du bonheur éternel qui nous est destiné ; examen de ses avantages ; d'où il conclut que le ciel est la région des vivans et la terre celle des morts. L'ouvrage se termine par les plus sages avis.

52. Forts de tous ces secours, al'ons d'un pas ferme vers Jésus, notre rédempteur ; marchons avec intrépidité dans la voie qui doit nous con-

Jesum : intrepide ad patriarcharum concilium, intrepide ad patrem nostrum Abraham, cum dies advenerit, proficiscamur : intrepide pergamus ad illum sanctorum cœtum, justorumque conventum. Ibimus enim ad patres nostros, ibimus ad illos nostræ fidei præceptores ; ut etiamsi opera desint, fides opituletur, defendatur hæreditas. Ibimus et ubi sinum suum Abraham sanctus expandit, ut suscipiat pauperes, sicut suscepit et Lazarum : in quo sinu requiescunt, qui in hoc sæculo gravia atque aspera pertulerunt.

53. Sed nunc, pater, etiam atque etiam extende ad suscipiendum hunc pauperem manus tuas, aperi gremium tuum, expande sinus tuos, ut plures suscipias, quia plurimi in Dominum crediderunt. Sed tamen, quamvis fides creverit, abundat iniquitas, refrigescit charitas. Ibimus ad eos qui recumbunt in regno Dei cum Abraham, Isaac, et Jacob, quoniam rogati ad cœnam non se excusaverunt. Ibimus eo ubi paradus est jucunditatis ; ubi Adam, qui incidit in latrones, nescit jam vulnere sua flere, ubi et latro ipse regni cœlestis consortio gratulatur, ubi nullæ nubes, nulla tonitrua, nullæ coruscationes, nulla ventorum procella, neque tenebræ, neque vesper, neque æstas, neque hyems vices variabunt temporum. Non frigus, non grando, non pluvie, non solis istius erit usus, aut lunæ, neque stellarum globi : sed sola Dei fulgebit claritas. Dominus enim erit lux omnium ; et illud lumen verum, quod illuminat omnem hominem, fulgebit omnibus. Ibimus eo ubi servulis suis Dominus Jesus mansiones paravit, ut ubi ille est, et nos simus. Sic enim voluit. Quæ sint illæ mansiones audi dicentem ; « In domo Patris mei mansiones multæ sunt ¹. » Quæ sit voluntas : « Iterum, inquit, venio, et accersio vos ad me ipsum, ut ubi ego sum, » et vos sitis ¹.

54. Sed dices quia solis discipulis loquebatur, quod ipsis solis sponderit multas mansiones. Igitur undecim tantum discipulis præparabat ? Et ubi est illud quod ex omnibus mundi partibus venient et recumbent in Dei regno ? Unde voluntatis divinæ dubitamus effectus ?

¹ Joan. xiv, 2, et *ibid.* 3.

duire dans l'assemblée des patriarches, et, quand le jour sera venu, partons sans hésiter, réfugions-nous auprès d'Abraham, notre père; la société des saints, les justes réunis nous attendent; allons, sans que rien puisse enchaîner nos pas. Nous irons, oui, nous irons près de nos pères, vers ces maîtres de qui nous tenons notre foi, afin que, si les œuvres nous manquent, la foi du moins vienne à notre aide, et que nous conservions notre glorieux héritage. Nous irons dans les lieux où Abraham nous ouvre son sein, pour y recevoir les pauvres, comme il y a reçu Lazare, et dans lequel reposent tous ceux qui, dans ce siècle, ont été en proie à tous les maux de la persécution.

53. Étendez, ô père céleste, étendez vos mains vers ce pauvre pécheur, ouvrez-lui vos bras, ouvrez votre sein pour y recevoir la foule de ceux qui ont cru en Dieu. Cependant la foi s'est accrue, mais l'iniquité abonde, et la charité s'est refroidie. Nous irons vers ceux qui ont trouvé un asile dans le royaume de Dieu, avec Abraham, Isaac et Jacob, parce que, invités au festin, ils n'ont pas refusé l'honneur qui leur a été fait. Nous irons dans ce paradis de délices, où Adam, tombé jadis entre les mains d'odieux ravisseurs, ne verse plus de larmes sur ses blessures, et où le larron lui-même s'enivre de la joie d'être admis à prendre sa place dans l'empire céleste, dont le ciel est sans nuages, où jamais ne gronde le tonnerre, ne brillent les éclairs, ne soufflent les vents; où il n'y a ni matin ni soir, ni été ni hiver, qui marquent le partage du jour et de la nuit, et les variations du temps. Il n'y aura ni froid, ni grêle, ni pluie; le soleil, la lune et les étoiles ne s'y feront pas voir; la majesté seule de Dieu y resplendira dans tout son éclat. Dieu en effet sera la lumière de tous, et cette lumière véritable, qui éclaire tous les hommes, n'enviera à personne sa brillante clarté. Nous irons dans les lieux où Jésus notre Seigneur, a préparé des demeures à ses serviteurs, pour que nous soyons avec lui dans le séjour qu'il habite; c'est lui qui l'a voulu. Quelles sont ces demeures? Écoutez, il va parler: « Il y a plusieurs demeures dans la maison de mon père. » Quelle est sa volonté? « Je viendrai une seconde fois, et je vous appellerai auprès » de moi, afin que vous soyez où je suis moi-même. »

54. Mais, direz-vous, c'est seulement à ses disciples qu'il parlait ainsi; c'est donc à eux seuls que sont destinées les demeures qu'il leur promet. Eh quoi! pour ses onze disciples seulement? Où donc seront reçus ces peuples qui, de toutes les parties du monde, viendront se reposer dans le royaume de Dieu? Qu'y a-t-il qui nous autorise à douter des effets de la volonté divine? Pour le Christ, c'est

Sed Christi velle, fecisse est. Denique demonstravit et viam, demonstravit et locum, dicens : « Et quo vado, vos scitis, et viam scitis¹. » Locus apud Patrem est, via Christus est, sicut ipse ait : « Ego sum via; » et veritas, et vita. Nemo venit ad Patrem nisi per me². » Ingrediamur hanc viam, teneamus veritatem, vitam sequamur. Via est quæ perducit, veritas est quæ confirmat, vita quæ per se redditur. Et ut sciamus veram voluntatem addidit in posterioribus : « Pater, quos » dedisti mihi, volo ut ubi ego sum, et illi sint mecum, ut videant claritatem meam³. » Repetitio ista confirmatio est, sicut illud : « Abraham, Abraham⁴ ! » Et alibi : « Ego sum, ego sum, qui deleo iniquitates tuas⁵. » Pulchre autem quod supra promisit, hic poposcit. Et quia ante promisit, et sic poposcit, non ante poposcit, et sic promisit : promisit quasi arbiter muneris, conscius potestatis : poposcit a Patre quasi pietatis interpres. Et ante promisit, ut potestatem cognoscas : poposcit postea, ut pietatem intelligas. Non poposcit ante, et sic promisit; ne videretur promisisse potius quod impetraverat, quam quod promiserat, præstitisse. Nec superfluum putes quod poposcit, cum tibi exprimat paternæ voluntatis consortium, in quo unitatis indicium, non incrementum est potestatis.

55. Sequimur te, Domine Jesu : sed ut sequamur accersi, quia sine te nullus ascendit. Tu enim via es, veritas, vita, possibilitas, fides, præmium. Suscipe nos quasi via, confirma quasi veritas, vivifica quasi vita. Pande illud tuum bonum quod videre desiderabat David, inhabitans in domo Domini; ideoque dicebat : « Quis ostendit nobis bona ? » Et alibi : « Credo videre bona Domini in terra viventium⁶. » Ibi enim sunt bona, ubi vita perpetua est, vita sine crimine. Alibi quoque ait : « Replebimur in bonis domus tuæ. » Quod ideo frequentavit, ut scires hinc bonum illud philosophos transtulisse, quod summum afferunt.

¹ Joan. XIV, 4. — ² *Ibid.* 6. — ³ *Ibid.* XVII, 12. — ⁴ Gen. XXII, 1. — ⁵ Esai. XLIII, 25. — ⁶ Psal. IV, 6; *ibid.* 26, et V, 13; *ibid.* LXIV, 5.

avoir déjà fait que de vouloir. De même qu'il nous a montré le chemin, de même il nous montrera les lieux où il aboutit. N'a-t-il pas dit : « Vous savez où je vais, et vous connaissez le chemin ? » Le lieu, c'est auprès de son père ; la voie, c'est le Christ, comme il l'a dit lui-même : « Je suis la voie, la vérité et la vie ; c'est par moi seul qu'on va vers » mon Père. » Entrons donc dans cette voie, gardons la vérité, suivons celui qui est la vie. C'est le chemin qui nous guide, la vérité qui assure nos pas, la vie que nous puisons de nouveau à la source d'où nous l'avions prise. Pour que nous sachions bien quelle est sa volonté, il ajoute plus bas : « Mon père, je demande que ceux que vous m'avez » donnés soient toujours où je suis moi-même, pour qu'ils puissent » contempler votre éternelle lumière. » La répétition des mots ne fait qu'ajouter à la vérité des paroles, comme ceux-ci : « Abraham ! Abra- » ham ! » Et ailleurs : « C'est moi, oui, c'est moi qui efface tes ini- » quités. » Ce qu'il a promis, il le demande, et cette demande vient après la promesse, et il n'a pas promis auparavant et demandé ensuite. Cette promesse, il l'a faite comme maître de sa volonté et ayant la conscience de son pouvoir. Il demande à son père comme l'interprète de la piété. Il a promis d'abord pour que vous appreniez à connaître sa puissance ; il a demandé ensuite pour que vous ayez l'intelligence de sa piété. Il n'a pas demandé d'abord pour promettre ensuite, car il ne voulait pas qu'on crût qu'il demandât ce qu'il avait obtenu déjà, plutôt que de faire ce qu'il avait promis. N'allez pas croire que sa demande fût inutile, puisqu'elle nous fait connaître en même temps l'unité de volonté du Père et du Fils, qui n'est qu'une preuve de l'unité de puissance, sans qu'on doive y voir la supériorité de l'un sur l'autre.

55. Nous vous suivons, Seigneur, Jésus, notre Sauveur ; mais appelez-nous, pour que nous puissions aller à vous, car, sans votre appui, nul homme ne saurait monter au ciel. Car vous êtes la voie, la vérité, la vie ; en vous est la puissance, la foi, la récompense. Vous êtes la voie, faites-nous-y marcher ; la vérité, assurez nos pas ; la vie, vivifiez-nous. Montrez-nous sans voile ce souverain bien dont vous êtes la source, et que David souhaitait de voir dans la maison du Seigneur, en disant : « Qui nous montre les biens ? » et ailleurs : « Je crois voir » les biens du Seigneur dans la terre des vivans. » Là où sont les biens, là aussi est la vie éternelle et sans tache. Dans un autre endroit, il dit encore : « Nous serons remplis des biens de votre maison. » Et s'il est revenu souvent sur la même pensée, c'est pour que vous ne puissiez

Pande ergo illud vere bonum tuum, illud divinum, in quo et vivimus, et sumus, et movemur quasi in via, sumus quasi in veritate, vivimus quasi in vita æterna. Demonstra nobis illud bonum, quod est simile sui, semper indissolubile atque immutabile, in quo simus æterni in agnitione omnis boni, sicut vas electionis tuæ Paulus testificatus est dicens: « Forsitan enim ideo discessit ad horam, ut æternum illum » reciperet¹. » Æternum ergo ministrum Dei dixit, scribens ad Philemonem, cujus fidem in agnitionem omnis boni quod in sanctis est, in Christum Jesum evidentiolem fieri postulabat. In quo bono est requies pura, lux immortalis, gratia perpetua, hæreditas animarum pia, et segura tranquillitas, non morti subjecta, sed erepta de morte, ubi nullæ lacrymæ, nullus est fletus. Unde enim illic fletus, ubi nullus est lapsus? ubi sunt sancti tui erroribus et sollicitudinibus, insipientia atque ignorantia, timore ac metu, cupiditatibus atque corporeis coluvionibus et passionibus absoluti, ubi regio viventium est. Et ut assertioni huic adjungamus auctoritatem, de hoc bono propheta dicit: « Convertere, anima mea, in requiem tuam, quia Dominus benefecit » tibi: quoniam eripuit animam meam de morte, oculos meos a lacrymis, pedes meos a lapsu. Placebo Domino in regione vivorum. » Placebo², » dixit, non placeo; hoc est, de tempore sibi blanditur futuro. Contraria sunt autem præsentibus futura, et temporalibus æterna. Et ideo quoniam ibi vivorum regio, hic utique mortuorum.

56. Annon mortuorum hæc regio, ubi umbra mortis, ubi porta mortis, ubi corpus est mortis? Denique donatur Petro, ne forte portæ inferi prævaleant ei. Portæ inferi istæ sunt terrenæ. Unde et ille ait: « Qui exaltas me de portis mortis³. » Sicut enim sunt portæ justitiæ in quibus sancti Domino confitentur, ita sunt criminum portæ in quibus impii Dominum negaverunt. Audi quoniam regio ista sit mortuorum. « Si quis igitur mortuum tetigerit, immundus erit⁴. » Immundus autem in conspectu Domini omnis iniquus. Si quis igitur tetigerit iniquita-

¹ Philem. 15. — ² Psal. cxiv, 7 et seq. — ³ *Ibid.* ix, 15. — ⁴ Num. xix, 12.

douter que ce souverain bien dont parlent les phi'osophes n'est qu'un emprunt qu'ils nous ont fait. Faites donc, Seigneur, faites apparaître à nos yeux ce bien tout céleste dans lequel nous vivons, nous existons, nous marchons comme dans un chemin, et qui est pour nous la vérité et la vie éternelle. Faites-nous voir ce bien qui est toujours semblable à lui-même, incorruptible et immuable, qui nous donnera enfin le sentiment de tout bien avec l'immortalité, ainsi que l'atteste ce vase d'élection, ce Paul, qui a dit : « Il a été séparé de vous pour » un temps, afin que vous le recouvriez pour jamais. » Ainsi il joint au mot de ministre de Dieu l'idée de l'éternité en écrivant à Philémon dont il voulait faire éclater davantage la foi en Jésus-Christ en lui montrant ce bien suprême qui est dans les saints. C'est là en effet que se trouvaient un repos sans trouble, la lumière immortelle, la grâce, le pieux héritage des ames, une tranquillité qu'aucun souci ne saurait altérer ; que l'ame n'est point sujette à la mort à laquelle elle a été arrachée ; c'est là que les yeux sont sans pleurs, les cœurs sans soupirs ni gémissemens. Et pourquoi des larmes dans ce séjour où le péché ne pénétra jamais ? où vos saints, ô mon Dieu, ne connaissent ni l'erreur ni les inquiétudes, à l'abri de la folie et de l'ignorance, de la crainte et de l'effroi, libres des passions d'une chair souillée, dans la terre des vivans ? Et pour donner à mes paroles l'autorité d'un grand nom, n'est-il pas vrai que le prophète a dit : « Rentre dans ton repos, » ô mon ame, parce que le Seigneur t'a comblée de biens ; car il a » délivré mon ame de la mort, mes yeux des larmes qu'ils répandaient, » mes pieds de leur chute. Je serai agréable au Seigneur dans la terre » des vivans. » *Je serai agréable*, a-t-il dit, et non pas *je suis* ; c'est pour l'avenir qu'il se promet ce bonheur. Mais le présent et l'avenir, le temps et l'éternité sont opposés entre eux, et puisque la terre des vivans est dans le ciel, ici-bas est la terre des morts.

56. Et n'est-ce pas ici véritablement qu'est la terre des morts, puisqu'ici se trouvent tout à la fois l'ombre de la mort, la porte de la mort, le corps de la mort ? Enfin il est donné à Pierre que les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre lui. Ces portes de l'enfer, c'est la terre. C'est pourquoi il a été dit : « Qui m'arrachera aux portes de la » mort ? » Car de même qu'il y a les portes de la justice, où les saints chantent et confessent le Seigneur, de même il y a les portes du crime où les impies ont osé renier Dieu. Apprenez encore que c'est ici la terre des morts : « Si quelqu'un touche un mort, il sera impur. » Or en présence de Dieu tout homme injuste est impur. Si donc quelqu'un

tem, immundus erit : si quis in deliciis, mortuus ; « quoniam quæ in » deliciis est, vivens mortua est¹. » Et qui infideles sunt descendunt in infernum viventes : etsi nobiscum videntur vivere, sed in inferno sunt. Si quis usuram accipit, rapinam facit, vita non vivit, ut habes in Ezechiele. Si quis autem justus justificationes Domini custodit ut faciat eas, « vita, *inquit*, vivet, et vivet in eis². » Ipse est ergo in regione vivorum, in illa regione ubi vita non est abscondita, sed libera ; ubi non umbra, sed gloria. Hic enim nec ipse Paulus vivebat in gloria. Denique in corpore mortis ingemiscebat. Audi dicentem : « Nunc enim » vita nostra abscondita est cum Christo in Deo : cum autem Christus apparuerit vita nostra, tunc et nos cum illo apparebimus in » gloria³. »

57. Festinemus ergo ad vitam. Si quis vitam tangit, vivet. Denique tetigit illa mulier quæ tetigit fimbriam ejus, et a morte dimissa est, cui dicitur : « Fides tua te salvam fecit, vade in pace⁴. » Si enim qui mortuum tangit, immundus est, sine dubio qui viventem tangit, salvus est. Quæramus ergo viventem. Sed iterum videamus, ne eum quæramus inter mortuos, et dicatur nobis sicut et mulieribus illis : « Quid » quæritis viventem cum mortuis ? Non est hic, sed surrexit⁵ : » Ipse quoque Dominus ubi se quæri vellet, ostendit dicens : « Vade ad fratres meos, et dic eis : Ascendo ad Patrem meum et ad Patrem vestrum, Deum meum, et Deum vestrum⁶. » Ibi ergo quæramus eum, ubi quæsivit Joannes, et invenit. Ille eum in principio quæsivit, et invenit viventem apud viventem, Filium apud Patrem. Nos eum in temporum fine quæramus, et complectamur pedes ejus et adoremus eum, ut dicat et nobis : « Nolite timere⁷, » id est, nolite timere a peccatis sæculi, nolite timere ab iniquitatibus mundi, nolite timere a fluctibus corporalium passionum, ego sum peccatorum remissio : nolite timere a tenebris, ego sum lux : nolite timere a morte, ego sum vita. Quicumque ad me venit, mortem non videbit in æternum ; quoniam ipse est plenitudo divinitatis, et ipsi est gloria, decus, perpetuitas a sæculis, et nunc, et semper, et in omnia sæcula sæculorum, Amen.

¹ 1 Tim. v, 6. — ² Ezech. xxxiii, 18, 19. — ³ Coloss. xxxiii, 4. — ⁴ Luc. viii, 48. — ⁵ *Ibid.* xxiv, 6. — ⁶ Joan. xx, 17. — ⁷ Matth. xxviii, 5.

commet l'iniquité, il est immonde ; s'il vit dans les délices, il est mort ; « car l'ame qui vit dans les délices est morte. » Ceux qui sont infidèles à la loi descendent tout vivans dans l'enfer, et, bien qu'ils nous paraissent vivre, ils sont déjà dans l'enfer. Un homme commet-il le crime d'usure, se permet-il un larcin, il ne vit pas de la véritable vie, selon Ézéchiël. Mais, par un heureux retour, le juste observe-t-il les saints commandemens du Seigneur, « il vivra de la véritable vie, et il vivra » en eux. » Il est donc dans la région des vivans, dans cette région où la vie n'est point cachée sous l'ombre, où il y a gloire, et non plus obscurité. Ici-bas en effet Paul lui-même ne vivait pas dans la gloire ; il gémait dans les liens d'un corps mortel. Écoutez ce qu'il dit : « Car » maintenant notre vie est cachée avec Jésus-Christ en Dieu ; mais » lorsque Jésus-Christ, qui est notre vie, aura apparu, alors nous » paraitrons aussi avec lui dans sa gloire. »

57. Hâtons-nous donc d'aller aux lieux de la vie. Si l'homme y met jamais le pied, il vivra. Cette femme qui toucha la frange de son manteau a connu la véritable vie, et a été affranchie des liens de la mort, quand le Seigneur lui a dit : « Votre foi vous a sauvée, allez en paix. » En effet, si celui qui touche un cadavre est impur, il est évident que celui qui touche un vivant est sauvé. Cherchons donc cet être plein de la vie, mais n'allons pas égarer nos pas parmi les morts, et ne nous exposons pas à recevoir la même réponse que ces femmes dont parle l'Évangile : « Pourquoi chercher un vivant parmi les morts ? il n'est » plus ici, il est ressuscité. » Le Seigneur lui-même nous apprend en quels lieux nous devons le chercher : « Allez vers mes frères, et dites- » leur : Je monte vers mon Père qui est votre père, vers mon Dieu qui » est votre Dieu. » Cherchons-le donc où Jean l'a cherché et trouvé. Il l'a cherché en effet dans le commencement, et il a trouvé le vivant auprès du vivant, le Fils auprès du Père. Pour nous, cherchons-le à la fin des temps, embrassons ses pieds, adorons-le, afin qu'il nous dise aussi : « Ne craignez pas, » c'est-à-dire ne craignez ni les péchés du siècle, ni les iniquités du monde, ni les orages des passions charnelles, je suis la rémission des péchés ; ne craignez pas les ténèbres, je suis la lumière ; ne craignez pas la mort, je suis la vie. Quiconque vient à moi ne connaîtra pas la mort dans l'éternité ; car il est la divinité tout entière ; à lui est la gloire, à lui l'honneur, l'éternité, et maintenant et toujours, et dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

SANCTI AMBROSII,

MEDIOLANENSIS ARCHIEPISCOPI,

DE LAPSU VIRGINIS

CONSECRATÆ

LIBER UNUS.

CAPUT PRIMUM.

Silentium abrumpit auctor, et omnes ut Ecclesiæ propter sacræ virginis corruptionem lugenti condoleant, excitat: propositaque indignitate flagitii, suum hac de re promittit mœrorem.

1. Quid taces, anima; quid cogitationibus æstuas; quid non erumpis in vocem, et mentis tuæ exponis ardorem, ut aliquod solatium capias? Hoc plane, hoc erit quasi remedium ægritudinis tuæ, si aperto ore conceptum digeras scelus. Nam et ulcus quamvis tumidum, cum fuerit apertum, evaporans præstat refrigerium passionis.

2. Audite me nunc qui prope estis, et qui longe, et qui timetis Dominum, et Ecclesiæ ejus gaudio congaudetis, et tristitiæ collugetis; sicut scriptum est: « Gaudere cum gaudentibus, et flere cum flentibus¹. » Vos, inquam, appello qui charitatem Christi verissimam retinetis, et super iniquitate non gaudetis, sed potius ingemiscitis. Advertite verba oris mei, et quæ ex justo dolore procedunt, judicate, et detecti sceleris quælitatem mecum pariter perhorrete.

3. Virgo nobilis, dicata Christo, sapiens, erudita, ruit in foveam

¹ Rom. xii, 15.

SAINT AMBROISE,

ARCHEVÊQUE DE MILAN.

INVECTIVES

SUR LA CHUTE D'UNE JEUNE VIERGE CONSACRÉE AU SEIGNEUR.

LIVRE UNIQUE.

CHAPITRE PREMIER.

Saint Ambroise rompt le silence et sollicite les fidèles à partager le deuil de l'Église, pleurant sur la faiblesse d'une vierge qui s'est laissé corrompre après sa consécration à Dieu; indignité de cette espèce d'adultère; douleur qu'il en a ressentie.

1. Pourquoi te taire, ô mon ame! pourquoi souffrir dans cette fermentation de pensées? Laisse ta voix se déchaîner en plaintes, que cette voix épanche tes inquiétudes ardentes et soulage ainsi ta douleur. Expose librement le crime enfermé en toi-même, c'est le seul baume qui puisse adoucir l'amertume de ton chagrin. Ouvrez la tumeur la plus enflée, le venin s'en échappe et calme la souffrance.

2. Écoutez-moi, vous tous qui m'entourez, écoutez-moi, vous tous qui êtes au loin, vous qui vivez dans la crainte du Seigneur, qui vous réjouissez des joies de l'Église, qui vous attristez de ses tristesses, vous qui dites avec l'Écriture sainte: « Réjouissons-nous avec ceux » qui sont dans la joie, pleurons avec ceux qui sont dans les larmes. » C'est vous, c'est vous que j'appelle, vous qui êtes imbus de la véritable charité chrétienne, vous qui ne vous réjouissez pas des iniquités, mais qui en gémissiez dans vos cœurs. Portez votre attention sur les paroles qui sortent de ma bouche, pesez les expressions de ma juste douleur, et haïssez, comme je le hais, ce crime que je vous dévoile.

3. Une vierge noble, vouée à Jésus-Christ, ornée de sagesse et d'instruction, s'est précipitée dans un abîme de honte; « elle a conçu

turpitudinis; *concepit dolorem, et peperit iniquitatem*¹: se perdidit, et Ecclesiam maculavit. Hinc omnis anima christiana grave vulnus excepit; quia sanctum datum est canibus, et margaritæ missæ sunt ante porcos: a rabidis enim hominibus nomen laceratum est sanctitatis, et ab immundis et luteis pretiosum conculcatum est propositum castitatis.

4. Hinc æstus animo meo, hinc insanibilis dolor; quia unum malum bona plurima secum trahit: et unius nubecula peccatricis totam pene lucem obscuravit Ecclesiæ. Assumam ergo vocem propheticam, et flebiliter dicam: « Audite me, omnes populi, et videte dolorem » meum²: » virgines meæ, et juvenes mei abierunt in captivitatem. Vere hæc est captivitas, ubi animæ a peccato captivæ ducuntur ad mortem, et a diabolica dominatione possidentur.

CAPUT II.

Corruptam alloquitur: et qualis quamque beata fuerit ante crimen admissum, in quam vero postea deciderit calamitatem ac turpitudinem, ejus oculis subjicit.

5. Ad te ergo nunc mihi sermo sit, quæ caput horum et causa malorum es, quæ multipliciter misera, cum gloria virginitatis nomen etiam perdidisti; nefas est enim Susannam vocari non castam, non licet lilium nominari quod non es. Unde incipiam, quid primum, quid ultimum dicam? Bona commemorem, quæ perdidisti; an mala defleam, quæ invenisti?

6. Eras virgo in paradiso Dei, utique inter flores Ecclesiæ: eras sponsa Christi, eras templum Dei, eras habitaculum Spiritus sancti. Et cum dico toties eras, necesse est toties ingemiscas; quia non es quod fuisti. Incedebas in Ecclesia tanquam columba illa de qua scriptum est: « Pennæ columbæ deargentatæ, et posteriora dorsi ejus

¹ Psal. vii, 15. — ² Thren. i, 12.

» la douleur et enfanté l'iniquité ; » elle s'est perdue et a taché d'une souillure la pureté de l'Église ; par là elle a porté une douloureuse atteinte à toute ame chrétienne ; car ce qui était saint a été donné aux chiens, et des perles ont été mises devant des animaux immondes. Le nom sacré de sainteté a été déchiré par des forcenés, et des hommes couverts de boue n'ont pas été arrêtés par le vœu de vivre dans la chasteté ; ils l'ont indignement foulé sous leurs pieds.

4. Voilà le sujet de l'indignation de mon ame ; voilà le sujet de sa tristesse incurable. Un seul mal entraîne, hélas ! avec lui la perte de tant de biens, et ce nuage élevé par la chute d'une seule pécheresse peut nous dérober un instant toute la splendeur de l'Église. J'emprunterai donc une voix de prophète, et je dirai dans mes lamentations : « Peuples, écoutez-moi ; peuples, voyez quelle douleur est la mienne. » Toutes mes vierges, tous mes jeunes gens sont passés dans l'esclavage ; car elles sont vraiment dans l'esclavage ces ames que le péché enchaîne et conduit à la mort, ces ames qui restent sous la puissance du démon.

CHAPITRE II.

Il s'adresse à cette jeune vierge ; il lui représente combien elle était heureuse avant sa faute, et dans quel abîme de honte et de misère elle est tombée depuis.

5. C'est à vous maintenant que mon discours s'adresse, vous l'origine et la cause de tant de maux, vous qui êtes malheureuse de tant de malheurs ; hélas ! en perdant la gloire de cette virginité, vous avez aussi perdu votre nom ; car celle qui n'est plus chaste ne peut plus s'appeler Suzanne : comment prendre le nom de lis quand on en a terni la blancheur ? Mais par où commencerai-je, par où finirai-je mes remontrances ? Dois-je vous remettre sous les yeux les biens que vous avez perdus, ou pleurer sur les maux que vous vous êtes attirés ?

6. Vous étiez vierge pure, élevée dans le paradis céleste, au milieu de toutes les fleurs de l'Église. Vous étiez l'épouse du Christ, vous étiez le temple du Seigneur, vous étiez l'habitation du Saint-Esprit. Gémissiez, gémissiez pour chaque fois que je vous ai dit : Vous étiez, car maintenant vous n'êtes plus rien de ce que vous avez été. Vous vous avaniez dans l'Église comme cette colombe dont l'Écriture a dit : « Les ailes de cette colombe sont argentées, et le dessus de son

» in specie auri¹. » Splendebas ut argentum, fulgebas ut aurum, quando cum sincera conscientia procedebas. Eras tanquam stella radians in manu Domini; nullum ventum, nullas belli nebulas pertimescebas.

7. Quæ ista subitanea conversio? Quæ ista repentina mutatio? De Dei virgine facta es corruptio Satanæ, de sponsa Christi scortum execrabile, de templo Dei fanum immunditiæ, de habitaculo Spiritus sancti tugurium diaboli. Quæ incedebas cum fiducia ut columba, nunc lates in tenebris sicut stellio. Quæ fulgebas ut aurum propter virginittatis honorem, nunc vilior facta es luto platearum; ut etiam indignorum pedibus conculceris. Quæ fueras stella radians in manu Domini, veluti de alto ruens cœlo, lumen tuum extinctum est, et conversa es in carbonem.

CAPUT III.

Quam sit misera quæ jam apud Deum accessum non habeat; imo vero neque apud ipsos homines: unde confusionis quam aliquando coram sanctis atque angelis passura est, magnitudo intelligitur.

8. Væ tibi, misera, et iterum væ, quæ tanta bona propter parvi temporis luxuriam perdidisti! Quam tibi spem apud Christum Dominum reliquisti, cujus membra tollens fecisti membra meretricis? Quid te Spiritus sanctus visitabit, cum eum repudiaveris, qui se a cogitationibus quoque sordidis longe facit?

9. Sed veniamus ad humana, ut per illa divina noscantur. Adspice quis sanctorum, aut quæ sanctarum tibi approximare non horreat: aperi oculos tuos, si potes; erige frontem, si audes: aliquem sanctorum fiducia iter intuere. Nonne tuam faciem conscientia commissi tanquam plumbum inclinat et premit? Nonne tenebræ ante oculos tuos et dira caligo versabitur? Nonne timor et tremor animam tuam et membra quassabit?

¹ Psal. LXVII, 14.

» plumage a la couleur de l'or. » Naguère, quand vous marchiez avec une conscience pure, vous aviez la blancheur éclatante de l'argent et vous reluisiez comme l'or ; vous étiez semblable à cette étoile rayonnante placée dans la main du Seigneur, et vous n'aviez à craindre ni les vents, ni les orages, ni les combats.

7. Quel changement instantané ! quelle transformation subite ! vierge sans tache, vous n'êtes plus qu'une dépravée de Satan ; la jeune épouse du Christ est devenue une prostituée exécration, le temple du Seigneur s'est changé en un lieu d'immondice, l'habitation du Saint-Esprit en une retraite du démon. Vous qui, pleine de confiance, vous avanciez comme une belle et blanche colombe, maintenant vous cherchez les ténèbres et vous cachez comme le lézard. Vous que votre virginité rendait naguère brillante comme l'or, vous êtes vile comme la fange de nos places, et les indignes même vous foulent sous leurs pieds. Vous qui étiez l'étoile radieuse placée dans la main du Seigneur, vous êtes tombée des cieux, vos feux se sont éteints, vous n'êtes plus qu'un noir charbon.

CHAPITRE III.

Combien elle est malheureuse d'avoir dès à présent perdu tout accès auprès de Dieu et d'être même repoussée par le monde : par là elle peut comprendre combien sera grande la confusion qu'elle aura un jour à subir devant les anges et les saints.

8. Malheur, malheur à vous pauvre fille, qui pour un instant de plaisir avez sacrifié tant de trésors ! quelle espérance peut-il vous rester auprès de Dieu ? Les bras que vous tendrez vers lui ne sont plus que les bras d'une courtisane. Le Saint-Esprit pourra-t-il vous visiter ? vous l'avez répudié ; car il s'éloigne des cœurs où pénètrent les mauvaises pensées.

9. Mais je vais me rapprocher des choses de la terre, pour mieux vous faire connaître celles du ciel. Regardez et dites-moi à l'approche de quel saint ou de quelle sainte vous n'éprouvez pas quelque horreur ? Ouvrez les yeux si vous le pouvez, portez haut le front si vous l'osez. Quel est celui d'entre les saints sur qui vous reposerez vos yeux avec assurance ? Au sentiment de votre coupable conscience, votre tête ne se courbera-t-elle pas comme attirée par un poids énorme ? Vos yeux ne seront-ils pas obscurcis par les ténèbres, et comme aveuglés par une profonde nuit ? Votre ame ne tressaillira-t-elle pas, vos membres ne trembleront-ils pas de frayeur ?

10. Si ergo homines in carne constitutos, et alicujus delicti obnoxios non potes intueri, tam gravi confusione sepulta; quid facies coram castis apostolis? Quid facies coram Elia, Daniele, et tantorum exercitu prophetarum? Quid facies coram Joanne? Quid facies coram Maria, Thecla, et Agne, et immaculato choro puritatis? Quid denique coram angelis sanctis? Nonne splendore et claritate immaculorum quasi fulminibus percussa combureris?

CAPUT IV.

Confutatis, quas corruptæ excusationes solent prætexere, ad crimen rediens, parentum ejus ac totius familiæ vicem miseratur: docetque ipsis optabilius futurum fuisse ut prius moreretur: nec illis superesse aliud solatium, quam quod ei virginittatis professionem eligenti sola spe divinæ remunerationis consenserint: ipsam vero eorum expectationem delusisse.

11. Sed dictura es forsitan: Non potui sustinere; quia carnem fragilem circumferebam. Respondebit tibi beata Thecla cum suis innumerabilibus sociis: Et nos eadem carne amictæ fuimus, nec tamen plenum propositum castitatis nostræ, aut fragilitas carnis potuit mutilare, aut sævitia tyrannorum potuit per varia tormenta dejicere. Revera non potest caro corrumpi, nisi mens fuerit ante corrupta. Remaneb't ergo in crimine anima, quæ carnem præcedit in voluptate.

12. Sed dices: Nolui hoc malum, violentiam passa sum. Respondebit tibi fortissima illa Susanna, cujus tu nomen fallaciter bajulas: Ego inter duos presbyteros posita, inter duos utique judices populi, sola inter silvas paradisi constituta vinci non potui; quia nec vo'ui. Tu ab uno ineptissimo adolescente, et in media civitate, quomodo vim potuisti perferre, nisi quia ultro vitari voluisti? Quis denique tuas voces audivit? Quis obluclationes sensit? Ut autem hæc omittam, certe post illatam violentiam prodere scelus si non aliis, vel parentibus, vel tuis sororibus debuisti; esset enim excusatio infelicitatis, esset conscientia plena purgatio, si hostem pudicitiaæ tuæ deduxisses in publicum.

10. Si vous ne pouvez soutenir la vue de ces hommes formés de chair et soumis eux-mêmes au péché, si devant eux vous êtes atterrée de confusion et de honte, quelle sera votre attitude en présence des chastes apôtres? Comment soutiendrez-vous le regard d'Élie, de Danie', et de cette armée de prophètes? Que ferez-vous devant saint Jean? Comment pourrez-vous paraître devant Marie, Thècle et Agnès, devant tout le chœur sans tache des vierges? comment enfin pourrez-vous paraître devant les saints anges? L'éclat de ces créatures immaculées vous enflammera, et vous brûlerez comme si vous aviez été frappée par la foudre.

CHAPITRE IV.

Après avoir repoussé les excuses qu'allèguent ordinairement les filles qui se laissent corrompre, il revient sur la faute en elle-même, et, déplorant le malheur de la famille de Susanne, il montre que la mort eût été préférable pour elle, puisqu'il ne restait plus aucune consolation à ses parens, qui n'avaient consenti à sa consécration virginale que dans l'espoir des récompenses divines, attente qu'elle a si douloureusement trompée.

11. Sans doute vous allez me dire : J'étais faible et fragile, je n'ai pu soutenir ces combats; sainte Thècle va vous répondre avec la troupe innombrable de ses compagnes : Et nous aussi, nous étions fragiles et faibles; et cependant ni les attaques de la chair, ni les tourmens qu'imagina la cruauté des tyrans, n'ont pu ébranler nos vœux de chasteté. La corruption de la chair n'est que la suite de la corruption de l'esprit, et l'ame qui a conçu des désirs de volupté est déjà criminelle alors même que la chair n'a pas encore faibli.

12. Mais vous ajouterez encore : J'ai péché sans intention, j'ai seulement souffert la violence. Suzanne dont vous portez à tort et si péniiblement le nom, Suzanne, cette vierge pleine de force, va vous répondre : Placée entre deux vieillards, entre deux juges du peuple, seule et sans défense, éloignée de tout secours dans les bosquets d'un immense jardin, si je n'ai pas été vaincue, c'est que je ne l'ai pas voulu. Mais vous, en butte aux entreprises d'un simple adolescent, au milieu de la ville, comment avez-vous pu endurer la violence, si ce n'est parce qu'à demi vaincue en vous-même vous avez bien voulu vous livrer? Qui sont ceux qui ont entendu vos cris? où sont les traces de la résistance que vous avez opposée? Mais je veux omettre ces honteux détails; certes, après avoir subi le viol, vous avez dû le

13. Sed erubuisti forsitan, ne te violatam multi cognoscerent. Et quid timuisti ubi non erat timor, nisi ut tacendo crimen cum adultero sæpius sociareris? Esto autem, pudor prohibuit confiteri; quid de secunda commixtione dicis, quid de tertia, quid de frequenti commercio fœditatis? Cesset, cesset jam violentiæ figmentum, cesset ruboris argumentum; ubi toties membra illa dicata Christo, scelestissimo mœcho suis visceribus polluenta præbuiisti.

14. Horret, horret animus, mens tabescit, cum ad aditum sceleris pervenitur. Nam et medicus quamvis fortis sit animo, cum altius tamen secat vulnus, puto ex parte aliqua sustinebit horrorem. Heu perditam, jamne intelligis omnes tibi vias excusationis omnimodis clausas? Jamne sentis quantum tibi mali et in carne, et in anima nefaria libido contulerit?

15. Non istam de te confusionem tuus expectaverat pater, qui te sibi singularem gloriam computabat. Non hunc luctum, et has lacrymas ex te sibi nasci tua crediderat mater, quæ partus sui gemitum per tuam virginitatem consolabatur. Non fratres tui, non sorores hoc ex te dedecus expectabant, quos omnes quasi uno gladio tui sceleris graviter sauciasti.

16. Si fuisses communi sorte defuncta, deflessent te modicum propter desiderium parentes: sed exsultassent granditer, quia immaculatam præmisissent virginem, hostiam vivam Domino, propitiaricem videlicet delictorum. At nunc plangunt mortuam, et non mortuam; lugent vivam, et non vivam: mortuam utique gloria virginitatis, vivam dedecore turpitudinis.

17. Iratus est pater suis visceribus, de quibus seminata es: maledicit suo utero mater, ex quo in hanc lucem infeliciter processisti. Nec tamen modum sui doloris reperiunt, nisi hoc solum plane videntur

révéler, sinon à tout le monde, au moins à votre famille ou à vos sœurs de virginité; dénoncer au public l'ennemi de votre pudeur, n'était-ce pas excuser votre infortune et purifier votre conscience?

13. Mais vous avez rougi peut-être de déclarer l'outrage que vous avez subi. Pourquoi avez-vous tremblé quand il n'y avait aucun sujet de crainte, si ce n'est celle que votre silence ne vous rendit plus longtemps et la compagne et la complice de cet adultère? Eh bien, j'y consens encore, c'est la pudeur qui a retenu vos aveux; mais comment expliquez-vous cette seconde, cette troisième cohabitation, et ce commerce habituel d'impureté? Qu'on ne m'allègue plus cette supposition de violence, qu'on ne m'allègue plus cette excuse de fausse honte, alors que vierge consacrée on a soumis son corps aux profanations et livré ses entrailles aux pollutions d'un homme qui n'a vécu qu'au milieu des courtisanes.

14. L'ame est frappée d'horreur, l'intelligence est confondue si l'on remonte à la source de ce honteux péché. Le médecin le plus courageux, en sondant une blessure profonde, ne peut se défendre de quelque impression d'horreur; ah! malheureuse, ne comprends-tu pas que tu n'as plus d'excuse, que toute voie de justification t'est fermée? Ne sens-tu pas quels maux affreux ton libertinage a attirés à ton corps et à ton ame?

15. Ton père n'attendait pas de toi cette confusion, lui qui te voyait toute radieuse de gloire; ta mère n'attendait de toi ni ce deuil ni ces larmes, lorsqu'elle oubliait les douleurs de l'enfantement par l'espoir de ta belle virginité; tes frères, tes sœurs, que par ton crime tu as tous blessés comme d'un seul coup de glaive, n'attendaient pas de toi ce déshonneur.

16. Si une mort naturelle vous eût enlevée à votre famille, vos parens eussent donné quelques pleurs à de justes regrets. Mais que plus tard leur joie eût été grande de se faire précéder par une vierge immaculée, par une victime offerte vivante au Seigneur, pour leur préparer dans les cieus le pardon de leurs fautes! Maintenant ils vous pleurent tout à la fois et comme morte et comme vivante: comme morte pour la gloire de la virginité, comme vivante pour la honte dont votre chute les couvre.

17. Depuis ce jour où vous avez pris dans la vie une route si funeste, votre père est irrité contre son propre sang, et votre mère maudit les entrailles qui vous ont portée. Leur douleur n'a pas de bornes, et ils

habere solatium, quia te nec pater compulit, nec mater coegit ut virginitatem profitereris, quam ultro et propria voluntate professa es. Nam scio, cum multas tibi difficultates tuus proponeret genitor, cum arduum esse iter servandæ virginitatis ingereret, non solum pertinaciter restitisti, sed et revelationes tibi datas dixisti terribiles.

18. In quantum ergo sibi mercedem sperabant ex eo quod tuo proposito non restiterunt, in tantum tibi intellige, misera, pondus iudicii crescere; quia non servasti quod ultro promisisti. Quibus te spiris serpens ille nequissimus obligavit? Quibus te venenis infecit ille, qui Evam decepit; ut tanta te cæcitate percuteret, tantam animæ tuæ faceret oblivionem?

CAPUT V.

In memoriam ei revocat, quo die, quo ritu, quoque populi concursu sacrata fuerit, addens sanguinem ei potius profundendum, quam violandam fidem: quod sæcularium nuptiarum comparatione amplificat. Deinde objectionem ex Apostoli verbi-
petitam solvit.

19. Non es memorata diæ sanctæ Dominicæ resurrectionis in quo divino altari te obtulisti velandam? In tanto, tamque solemnī conventu Ecclesiæ Dei, inter lumina neophytorum splendida, inter candidatos regni cœlestis quasi Regi nuptura processeras. Non es memorata qualis ad te die illo facta est allocutio: Adspice, filia, intuere virgo, « et » obliviscere populum tuum, et domum patris tui, et concupisset Rex » decorem tuum; quia ipse est Dominus Deus tuus¹? » Reminiscere ergo quantus ad Sponsi tui et Domini nuptias convenerit populus. Servare te oportuit fidem, quam sub tantis testibus pollicita es, semper cogitare cui virginitatem sponderis. Facilius te oportuit sanguinem cum spiritu fundere, quam perdere castitatem tuam.

¹ Psal. XLIV, 11 et 12.

n'y trouvent d'autre consolation que de s'avouer intérieurement que ni l'un ni l'autre ne vous a forcée à embrasser la profession de vierge, et que vos vœux n'ont été que l'expression d'une volonté entièrement libre. Je n'ai point oublié que lorsque votre père vous mit devant les yeux tous les périls qui environnent cet état, tous les obstacles qui s'opposent à la conservation de la virginité, non seulement vous persistâtes dans votre dessein, mais vous affirmâtes avoir reçu à ce sujet des révélations effrayantes.

18. Le prix qu'ils attendaient leur semblait d'autant plus certain qu'ils avaient moins résisté à vos vœux. Ah ! malheureuse ! comprenez-vous maintenant que cette circonstance est une charge de plus pour votre condamnation, puisque vous avez manqué à une promesse pleinement volontaire. Ah ! malheureuse ! de quels replis ce serpent de malice ne vous a-t-il pas entourée ? de quels poisons ce séducteur d'Ève vous a-t-il donc infectée, pour que vous ayez tout à coup été frappée d'aveuglement, pour que vous ayez perdu jusqu'au souvenir de votre ame ?

CHAPITRE V.

Saint Ambroise lui reproche d'avoir oublié et le jour, et la cérémonie de sa consécration, et l'affluence de peuple qui vint y assister : ajoutant qu'il valait mieux laisser couler son sang que de violer sa foi ; ce qu'il confirme par une comparaison avec les mariages séculiers. Enfin, il résout une objection déduite des paroles de l'Apôtre :

19. Vous avez donc aussi perdu le souvenir de ce dimanche de la Résurrection, de ce saint jour où vous vous présentâtes à l'autel pour recevoir le voile, où, dans l'église du Seigneur, au milieu d'une assemblée solennelle, marchant entre les nouveaux convertis qui, tous vêtus de blanc, portaient des flambeaux allumés, vous vous avanciez comme la fiancée d'un roi ? Vous l'avez donc oubliée cette allocution qui vous fut adressée : « Regarde, jeune vierge, regarde autour de » toi, oublie tout ce peuple, ne te souviens plus de la maison de ton » père. Le roi même désirera ta beauté ; car c'est le Seigneur, c'est » ton Dieu qui est ton maître. » Rappelez-vous cette affluence de peuple qui assistait aux noces de votre divin époux. Il fallait garder la foi jurée devant tant de témoins ; il fallait penser incessamment à cette virginité promise. Mieux eût valu perdre la vie que de perdre sa chasteté.

20. His tunc in illo die consecrationis tuæ dictis, et multis super castitate tua præconiis, sacro velamine tecta es; ubi omnis populus dotem tuam subscribens, non atramento, sed spiritu, pariter clamavit: Amen! Vincor lacrymis, cum hæc recordor: compungor stimulis, cum hæc humana exempla considero. Nam si inter decem testes confectis sponsaliis, nuptiis consummatis, quævis femina viro conjuncta mortali, non sine magno periculo perpetrat adulterium; quid quod inter innumerabiles testes Ecclesiæ, coram angelis et exercitibus cæli facta copula spiritalis per adulterium solvitur? Nescio an possit ei condigna mors aut pœna cogitari.

21. Dicet aliquis: « Melius est nubere quam uri ¹. » Hoc dictum ad non pollicitam pertinet, ad nondum velatam. Cæterum quæ se spondit Christo, et sanctum velamen accepit, jam nupsit, jam immortalis juncta est viro. Et jam si voluerit nubere communi lege conjugii, adulterium perpetrat, ancilla mortis efficitur. Si hoc ita est, quid de illa dicendum est quæ occulta et furtiva turpitudine constupratur, et fingit se esse quod non est? Habitu virgo, factò non virgo: bis adultera, et in actu, et in adspectu.

CAPUT VI.

Pergit ea commemorare, quibus illam a turpitudine deterreri oportuerat. Cum autem eadem jam ante triennium sinistra laborasset opinione, ipsius amentiam miratur, quod inimicos, amicos, ac Deum ipsum perinde spernens nullum obicem non perfrerit.

22. Sed ad te iterum redeo, quæ oblivionem tantorum passa bonorum, receptaculum tantorum malorum facta es. Quomodo tibi in actu illo ignominioso non veniebat in mentem habitus virginalis, processus in Ecclesiam inter virgineos choros? Quomodo oculos tuos non per-

¹ 1 Cor. vii, 9.

20. Ce fut après ces paroles, après mille éloges accordés à votre pureté, qu'aujourd'hui de votre consécration on vous couvrit du saint voile. Tous les assistans signèrent votre contrat, non point par écrit, mais par leur assentiment; et tous, d'un accord unanime, ils crièrent : Ainsi soit-il ! Je sens couler mes larmes à ces souvenirs attendrissans. Quel effroi j'éprouve quand je m'arrête à comparer ce qui se passe humainement. Si une femme, après avoir contracté mariage dans toutes les formes prescrites, quoiqu'elle ne soit unie qu'à un simple mortel, ne commet pas un adultère sans encourir d'affreux dangers, que doit-il en être pour une vierge qui, ayant contracté dans l'Église une union toute sainte avec le divin Époux, devant une infinité de témoins, en présence des anges et des armées du ciel, a rompu cette alliance par un infâme adultère ? Non, je ne sais quel supplice, quel genre de mort on peut imaginer pour elle.

21. Quelqu'un dira peut-être : « Mieux vaut se marier que se consumer. » Mais cette maxime ne regarde que celles qui ne sont pas liées et qui n'ont pas encore reçu le voile, car pour celles qui en sont ornées et qui sont promises et consacrées à Jésus-Christ, elles ont déjà contracté union, elles sont associées à un époux immortel. Elles se sont volontairement soumises à la loi du mariage, et leur adultère les rend passibles de mort. Mais s'il en est ainsi, quelle peine sera réservée à celle qui s'est déshonorée par une secrète infamie et qui veut encore paraître ce qu'elle n'est plus, qui est vierge par son état, qui a cessé d'être vierge en réalité, et qui enfin est doublement adultère, et par le fait, et par les apparences ?

CHAPITRE VI.

Il continue à mettre sous ses yeux les raisons qui devaient lui donner de l'effroi pour ce crime; et lorsqu'il y a trois ans des bruits injurieux se répandirent contre sa vertu, il s'étonne de cette folie qui lui fit enfreindre toute précaution, comme si elle eût dédaigné amis, ennemis, et Dieu lui-même.

22. Mais je reviens à vous qui, par l'oubli de tant de biens, êtes devenue le réceptacle de tant de misères. Comment, lorsque vous commettiez ce crime honteux, ne pensiez-vous pas à la robe virginale ? Comment ne pensiez-vous pas aux processions de l'Église et au chœur sacré des vierges vos compagnes ? comment ne vous êtes-vous pas souvenue de ces lampes allumées qui ont tant de fois brillé à vos

stringebat lux vigiliarum : aures tuas non penetrabat hymnorum spiritualium cantus : mentem tuam non ventilabat lectionum cœlestium virtus, hinc vel maxime ad te clamante Apostolo : « Fugite fornicationem : quia omne peccatum quodcumque fecerit homo, extra corpus est : qui autem fornicatur, in corpus suum peccat¹ » Et cum dicit : « in corpus suum ; » tamen in Christum eum peccare demonstrat. Nam subjungit : « An nescitis quoniam membra vestra templum » sunt Spiritus sancti, quæ habetis a Domino, et non estis vestri ? empti » enim estis pretio magno : glorificate et portate Deum in corpore » vestro². » Et iterum dicit : « Fornicatio autem et omnis immunditia » nec nominetur inter vos, sicut decet sanctos³. » Et seposita omni adulatione, sententiam figit Apostolus : « Hoc, *inquit*, scitote intelligentes, quia omnis fornicator, aut immundus, aut avarus, non erit » hæres in regno Christi et Dei⁴. »

23. Hæc tanta, et tam terribilia non tibi veniebant in mentem, cum ad illud opus nefarium tua membra peterentur ? Sed mortifera te oblivio tanquam in gurgitem altissimum demergebat, et quasi captivam execrabilis libido ducebat.

24. Nonne vel illum locum tabulis separatum, in quo in Ecclesia stabas, recordari debuisti, ad quem religiosæ matronæ et nobiles certatim currebant, tua oscula petentes, quæ sanctiores et digniores te erant ? Nonne vel illa præcepta quæ oculis tuis ipse scriptus paries ingerebat, recordari debuisti : « Divisa est mulier et virgo : quæ non » est nupta, cogitat quæ Domini sunt, quomodo sit sancta corpore et » spiritu⁵ » Tu autem in contrarium vertisti dictum, ita cogitans, ita agens, ut nec corpore esses sancta, nec spiritu : corpore quidem, fornicando ; spiritu autem, virginitatem mentiando.

25. Proh nefas ! solet fama subsequi factum, tua autem malum fama

¹ 1 Cor. vi, 18. — ² *Ibid.* 19 et 20. — ³ Eph. v, 3. — ⁴ *Ibid.* 5. — ⁵ 1 Cor. vii, 34.

yeux durant les veilles de la nuit? Le chant des hymnes spirituels ne retentissait donc pas à vos oreilles? Vos pensées n'ont donc point été rafraîchies par la lecture des livres saints, lecture pleine de tant d'instruction? Elle a donc été inutile aussi, cette exclamation de l'apôtre qui vous crie : « Fuyez la fornication, car tout pécheur pèche ordinairement en dehors de son corps, et c'est contre son corps même que » pèche le fornicateur. » Et en disant *contre son corps*, il entend encore contre Jésus-Christ, puisque plus bas il ajoute : « Ignorez-vous » que votre corps est le temple du Saint-Esprit; que vous n'existez » que pour le Seigneur et que vous ne vous appartenez plus? n'avez- » vous pas été rachetés à un prix inestimable? Glorifiez alors, glorifiez » le Seigneur, et portez-le en vous-mêmes. » Dans un autre passage, on trouve aussi ces paroles : « Que le mot de fornication ou de toute autre » impureté ne sorte pas même de votre bouche; c'est là ce qui con- » vient à des saints. » Enfin l'Apôtre pose sans ménagement cette sentence : « Comprenez bien, leur dit-il, que tout fornicateur, que tout » homme souillé d'avarice ou d'impureté n'aura aucune part dans » l'héritage du Seigneur. »

23. Toutes ces maximes effroyables ne se représentaient point à vous lorsqu'on vous sollicitait pour vous soumettre à un si triste abus de vous-même. Mais ce détestable oubli vous a précipitée dans un gouffre profond; l'horrible débauche vous a enchaînée et vous traîne captive dans ses fers.

24. Eh quoi! vous ne vous êtes pas même souvenue de ce lieu séparé qui vous était marqué dans l'église, de cette place à part, où les dames les plus illustres de la ville accouraient à l'envi, par un mouvement de piété, vous demander avec empressement le baiser de paix, quoiqu'elles fussent meilleures et plus saintes que vous? Ne deviez-vous pas vous souvenir de ces sentences qu'on avait peintes sur les murs et qui, se présentant sans cesse à vos yeux, vous disaient : « Les » devoirs de l'épouse et ceux de la vierge sont différens : celle qui » n'est point mariée ne s'inquiète que de ce qui touche le Seigneur; » elle ne songe qu'à purifier son corps, qu'à sanctifier son esprit? » Mais vous, au contraire, vous avez retourné le sens de la sentence, puisque, dans vos pensées comme dans vos actions, vous n'avez été sainte ni de corps ni d'esprit. Votre corps s'est prostitué, votre esprit a simulé une fausse virginité.

25. O prodige insigne! la mauvaise réputation vient ordinairement après le crime, pour vous elle l'a précédé. Car, il y a trois ans, une

prævenit. Nam cum ante triennium rumor quidam et susurratio de te fuisset, tu sinceritatem prætendebas, et vindictam de maledicis in Ecclesia postulabas publice. Quos æstus ego sustinui? Quos pater tuus pro tua sustinuit opinione labores, requirentes singulos, singulos adstringentes, ut ad auctorem infamiæ veniremus? Grave enim erat nobis et omnibus bonis intolerabile de Dei virgine vel turpe aliquid dici, vel credi.

26. Nec hoc verita es, nec ante oculos habuisti; ne venires inimicis tuis in gaudium, et eos haberes infensos qui pro tua opinione laborabant. Multum audax, multum temeraria; ut te conscientia tua non tereret: sed simulata virginitate, putares te etiam Deum posse decipere. Sed ille qui dixit: «Nihil occultum quod non revelabitur: et Vos, inquit, fecistis in occulto: ego autem in manifesto faciam⁴.» Ille qui non mentitur, furtivum scelus deduxit in publicum; et in conspectu solis hujus tenebrarum vestrarum opera denudavit.

27. O quidquid prætendit sermo, crudeliora occurrunt: et cupiens moderari, non invenit modum. Oblita es propositum, oblita parentes, oblita es Ecclesiam totam, oblita gloriam virginitatis, oblita honorem dignitatis, etiam oblita promissionem regni, oblita iudicium terribile: amplexa es corruptionem, protulisti fructum confusionis; finem vero mortem sævissimam, et interitum sempiternum.

CAPUT VII.

Omni episcopalis officii curam illi a se præstitam fuisse adseverat: sed ipsam non solum inde nihil profecisse, verum etiam aliis objecisse grave scandalum, quo ostenditur in Evangelio severissima pœna damnari.

28. Et certe non habes quod de nostra negligentia conqueraris; quodcumque enim ad officium pastoris pertinet, et tibi et omnibus non

⁴ Math. x, 28; 1 Reg. x, 12.

sourde rumeur, des bruits injurieux vous ont accusée; mais vous, vous soutenez hardiment votre innocence, et dans l'église même vous demandâtes publiquement qu'on vous fit justice de ces calomnies. Quelles peines, quelles fatigues n'avons-nous pas soutenues, votre père et moi, pour repousser l'atteinte portée à votre réputation? Nous avons interrogé les uns, pressé les aveux des autres pour parvenir jusqu'au premier auteur de ces bruits scandaleux. Nous et tous les gens de bien, nous étions profondément affligés que de honteux récits sur la vertu d'une vierge pussent ou se répandre ou s'accréditer.

26. Rien de tout cela ne vous est resté dans le cœur; il ne vous est pas même venu en idée que vous alliez remplir de joie vos ennemis, et tourner contre vous les défenseurs de votre vertu outragée. Ah! qu'il vous a fallu d'audace et de témérité pour ne pas être contenue par les remords de votre conscience! Mais peut-être avez-vous cru encore pouvoir tromper Dieu même par l'hypocrisie d'une virginité extérieure; mais celui qui dit: « Il n'y a rien de si caché qui ne me soit » révélé; » celui qui dit: « Vous avez agi dans l'ombre, moi, j'agirai » ouvertement; » celui-là abhorre le mensonge, et il a publié votre secrète infamie, il a fait paraître au grand jour vos œuvres de ténèbres.

27. Quelque amère, quelque étendue que soit l'expression de mes plaintes, je trouve toujours de plus cruels sujets de m'attrister. Vainement je veux modérer ma douleur, je n'y puis trouver aucun terme. Hélas! n'avez-vous pas perdu de vue vos jeux et vos parens, et l'Église toute entière? n'avez-vous pas perdu de vue votre honneur, les promesses du royaume des cieux et le terrible jour du jugement? Pourquoi? pour embrasser la corruption, pour en produire les tristes fruits, c'est-à-dire une mort affreuse, la mort de l'éternité.

CHAPITRE VII.

Il affirme avoir rempli auprès d'elle tous les devoirs que lui imposaient ses fonctions épiscopales; que toutefois elle n'en a non seulement pas profité, mais qu'elle a encore été un grave sujet de scandale: scandale qu'on voit par l'Évangile devoir être puni des peines les plus sévères.

28. Certes, vous n'avez pas à vous plaindre de notre négligence; tous les soins qui regardent notre ministère pastoral n'ont manqué ni à vous, ni aux autres. Ils ne vous ont pas été refusés, les saints

negatum est. Dilectio spiritalis adhibita, communitio sancta non defuit. Oblita domum patris tui, ut scriptum est, ad monasterium virginalis transisti. Inter tot posita non solum dico tuta esse debueras, si voluisses : sed etiam tutelam aliis præstare potuisses. Sed frustra hæc et alia provisæ sunt.

29. Frustra hymnum virginitatis exposui ; quo et gloriam propositi, et observantiam pariter decantares. Seminavi secus viam, seminavi in spinis, seminavi in petrosa ; aut enim ex corde tuo verba mea volucres, id est, dæmones rapuerunt : aut malis tuis cogitationibus suffocata sunt, aut aruerunt nimio æstu libidinis. Heu me, quia ubi putabam ædificare aurum, argentum, lapides pretiosos, inventus sum lignum, fœnum, stipulam, arsuras materias laborasse ! Dicam et ego secundum prophetam : « Heu me, quia factus sum sicut qui colligit stipulam in messe ! »

30. Et quidem si tibi soli damnum fecisses, erat quidem tristitia, sed forsitan tolerabilis. Nunc vero quantas animas tuo scelere sauciasti, quantas animas propter te de proposito suo pœnitere fecisti ? Quanta labia etiam fidelium inquinata sunt, viam Domini blasphemando ? Aperuit in nos gentilitas os suum : adversus sanctam Ecclesiam synagoga Judæorum per tuum dedecus exsultavit.

31. Quod si is qui unum scandalizaverit, mola circumligatus jactari debet in mare, quid de te pronuntias, per cujus scelus omnis anima sauciata est, et nomen Domini in gentibus blasphematum est ? Nonne quoties dicitur : O virgines, toties tibi cumulus iniquitatis angetur ! **Jaces ecce vulnerata, jaces ecce prostrata.**

¹ Mich. vii, 1.

avertissemens de notre tendresse spirituelle. Sortie de la demeure de votre père, selon que le dit l'Écriture, pour passer dans un monastère de vierges, vous avez été placée au milieu d'elles. Et dans cette enceinte, je ne dis pas que vous eussiez dû rester en sûreté ; mais je dis que vous eussiez pu vous-même, si vous l'eussiez voulu, devenir la protectrice de vos compagnes. Mais c'est en vain que ces ressources et tant d'autres vous ont été fournies.

29. C'est en vain que j'ai composé un hymne sur la virginité, hymne dans lequel vous chantiez tout à la fois la gloire et l'observance des vœux de chasteté. J'ai semé le long de la route, j'ai semé dans les ronces et dans les pierres ; mais les oiseaux, c'est-à-dire les démons, ont enlevé cette semence, ou elle a été étouffée par vos pensées perverses, ou elle s'est desséchée dans l'aideur dévorante de la débauche. Que je suis malheureux ! moi qui pensais entasser l'or, l'argent et les pierres précieuses, je me suis trouvé n'avoir recueilli pour fruit de mes travaux que des branches mortes, que du foin, que de la paille et des matières à jeter au feu. Et je vais m'écrier avec le prophète : « Que je suis malheureux de ressembler à celui qui n'enlève que la » paille de sa moisson ! »

30. Si du moins vous n'eussiez fait tort qu'à vous-même, on se fût affligé ; toutefois cette affliction eût été supportable ; mais combien d'ames votre crime n'a-t-il pas blessées, combien d'ames se sont, peut-être à cause de vous, repenties de leur consécration ? Combien de fidèles n'ont-ils pas souillé leurs lèvres en b'asphémant les moyens de plaire au Seigneur ? La bouche des gentils s'est ouverte contre nous ; les Juifs se sont réjouis dans leur synagogue du déshonneur que vous avez déversé sur notre sainte Église.

31. Si celui par qui le scandale arrive doit être lié à une pierre de meule pour être ensuite jeté à la mer, que prononcerez-vous sur vous-même, qui, par votre péché, avez blessé tant d'ames et livré le nom du Seigneur aux blasphèmes des nations ? Chaque fois qu'on prononce le nom de vierge, on ajoute à vos iniquités ; vous êtes étendue gisante et terrassée sous vos blessures.

CAPUT VIII.

Quænam sit remedii quod adhibere cupit difficultas atque ratio : suadere se ut ad pœnitentiam non qualemcumque illa confugiat, sed congruam ; cujus actus interior, nec non exteriora signa hic memorantur. Porro ejusdem beneficio fore, ut illa æternæ pœnæ immunitatem obtineat ; si tamen eo in se fuerit severior, quo peccatum minus libere sit confessæ. Ad quod etiam futuri judicii atrocitate ipsam accendit.

32. Cupio prodesse, sed subvenire non possum ; quia « totum caput » in dolore, et totum cor in mœstitia : a pedibus usque ad caput ¹, » sicut ait Isaias, « non est malagma imponere. » Infirmitas tua omne humanæ medicinæ exclusit auxilium. Et licet tam boni quam mali justa indignatione permoti, te omni depopulatione dignam, te omni tormentorum genere discruciantem judicent, morte mulctandam, aut ignibus exurendam : ego tamen qui scio graviora facinorosis servari tormenta, et sine fine impias animas cruciatibus manere, non temporales utique, sed æternos, aliis te volo cruciatibus affici, profuturis utique, non animam perdituris.

33. Ergo secundum divinam sententiam dabo consilium ; solum enim et unicum tentandum est remedium illud, quod divina vox per Ezechielem miseris porrigit : « Nolo, *inquit*, mortem peccatoris, quantum ut convertatur, et vivat ². » Et iterum post hæc *inquit* Dominus : « Dixi : Convertere ad me. Numquid resina non est in Galaad, aut » medicus non est tibi ? Quare non ascendit sanitas filiæ populi mei ³ ? » Hæc utique dicta pœnitentiam sapiunt, hæc sententiæ Dei vocant ad pœnitentiam peccatores : pœnitendo enim lapsis necessaria est, sicut vulneratis sunt necessaria medicamina.

34. Sed quanta putas, et qualis necessaria pœnitentia ! Quæ aut æquet crimina, aut certe excedat. Vide ergo si simplex hoc peccatum adulterii est, an duplex sit pro illa nece quæ facta dicitur in occulto : et secundum conscientiæ molem exhibenda est pœnitentiæ magnitudo. Pœnitentia ergo non verbis agenda est, sed et facto. Hæc autem sic

¹ Isai. 1, 5 et 6. — ² Ezech. xxxiii, 11. — ³ Jer. viii, 21.

CHAPITRE VIII.

Il lui apprend les difficultés et les motifs de la pénitence qu'il désire qu'elle entreprenne ; elle ne doit pas en adopter une indifféremment : il faut que cette pénitence soit conforme à sa faute. Il lui rappelle les caractères intérieurs et les signes extérieurs qu'elle comporte. C'est par les mérites de ce châtement volontaire qu'elle pourra obtenir remise des peines éternelles, surtout si elle est d'autant plus sévère envers elle qu'elle a mis plus d'opiniâtreté à ne pas se confesser avec sincérité. Il l'engage encore à se punir, en la rappelant à la crainte des sentences du jugement dernier.

32. Oui, je voudrais vous secourir ; mais je suis loin de le pouvoir ; « ma tête et mon cœur tout entiers sont ensevelis dans la tristesse, » et comme dit Isaïe, « on ne peut être enveloppé de baume depuis les » pieds jusqu'à la tête. » Et puis l'art de guérir ne devient-il pas impuissant devant une infirmité si grande ? Toutefois, bien que les bons et les méchants, dans une égale indignation, jugent que vous avez mérité les plus affreuses tortures, les supplices les plus cruels, que vous avez mérité d'être mise à mort et de passer par les flammes, moi, qui sais quels tourmens sont réservés aux criminels, et quels châtimens sans fin attendent les ames impies, châtimens sans relâche et éternels, je veux vous imposer des condamnations qui vous serviront à sauver votre ame, et alors elle ne sera point perdue.

33. C'est d'après l'Écriture sainte que je vous transmets ce conseil ; car le seul remède qui puisse être tenté, c'est celui que la voix de Dieu indique au pécheur par le prophète Ézéchiel : « Je ne veux point » dit-il, la mort du pécheur, je veux qu'il se convertisse et qu'il vive. » Un peu après ces paroles Dieu ajoute les suivantes : « Tournez-vous » vers moi. Est-ce que dans Galaad on ne trouverait ni baume ni médecine ? Pourquoi la santé ne serait-elle pas rendue aux filles de mon » peuple ? » Ces paroles pleines de sagesse annoncent la pénitence ; elles la conseillent à tous les pécheurs ; car la pénitence est tout aussi nécessaire aux pécheurs que la médecine aux malades.

34. Mais de quelle nature et de quelle étendue pensez-vous que doive être cette expiation ? elle ne peut que surpasser ou tout au moins égaler la faute commise. Examinez donc si votre crime est un simple adultère, et s'il ne se complique pas d'un meurtre tenu secret. C'est au poids qui pèsera sur votre conscience qu'il faudra proportionner l'expiation, et c'est plutôt dans les actes que dans les paroles qu'elle devra résider. C'est dans cet esprit qu'elle s'accomplira, si vous

agitur, si tibi ante oculos ponas de quanta gloria rueris, et de quo libro vitæ nomen tuum deletum sit; et si te jam credas prope ipsam positam tenebras exteriores, ubi erit fletus oculorum, et stridor dentium sine fine. Cum hæc certa fide, sicut est, animo conceperis, quia necesse est prævariatricem animam tartareis pœnis, et gehennæ ignibus tradi, nec aliud remedium constitutum esse post unum baptismum quam pœnitentiæ solatium; quantavis afflictionem, quantumvis laborem subire, esto contenta: dummodo ab æternalibus pœnis libereris.

35. Ergo hæc tu tecum cogitans, et mente retractans, facti tui ipsa iudex esto crudelior. In primis omnis cura vitæ hujus interimenda tibi est, et quasi mortuam te existimans, sicut et es, quomodo possis reviviscere, cogita. Deinde lugubr's tibi accipienda est vestis, et mens ac membra singula digna castigatione punienda. Amputentur crines qui per vanam gloriam occasionem luxuriæ præstiterunt. Defluant oculi lacrymis, qui masculum non simpliciter adspexerunt. Pallescat facies, quæ quondam irrubuit impudice. Denique totum corpus injuriis et jejuniis maceretur, cinere adpersum et opertum cilicio perhorrescat; quod male sibi de pulchritudine placuit. Cor vero sit liquescens tanquam cera, jejuniis inquietans se ipsum, et cogitationibus ventilans, quare sit ab inimico subversum. Sensus etiam crucietur; quia in membra corporis cum haberet dominationem, malo cessit imperio.

36. Talis vita, talis actio pœnitentiæ, si fuerit perseverans, audebit sperare, etsi non gloriam, certe pœnæ vacationem; dicit enim Deus: « Convertimini ad me, et convertar ad vos. Convertimini ex toto corde » vestro, in jejunio, et in fletu, et in planctu: dirumpite corda vestra, » et non vestimentum; quoniam pius et misericors est¹. » Sic conversus magnus ille David justificatus est: sic Ninive peccatrix illa civitas incumbentem sibi evasit interitum. Peccator ergo si sibi ipsi non pepercerit, a Deo illi parceretur. Et si futuras pœnas gehennæ perpetuas in hoc parvo vitæ spatio compensaverit, se ipsum ab æterno iudicio liberabit.

¹ Joel. II, 12, 13.

pensez à la gloire dont vous êtes déchue, si vous pensez à ce livre de vie d'où vous avez été rayée, si vous vous sentez déjà tout près de ces ténèbres extérieures où les yeux verseront des larmes sans fin, où l'on entendra d'éternels grincemens de dents. Lorsque vous aurez compris toutes ces peines, et que la foi, que vous avez encore sans doute, vous persuadera que toute ame qui a péché doit passer par les supplices de l'enfer, doit être livrée aux flammes de la géhenne, et qu'après le sacrement du baptême il ne reste plus d'espoir que dans les grâces de la pénitence, quelles afflictions, quelles tortures ne serez vous pas heureuse d'endurer pour échapper aux peines éternelles ?

35. Méditez, méditez profondément en vous-même sur toutes ces considérations, et rendez-vous juge, mais juge sévère de votre propre faute. Commencez par éteindre en vous tout attachement pour cette vie d'ici-bas ; regardez-vous morte pour la terre, et cherchez les voies qui vous assureront une vie nouvelle. Il faut ensuite vous couvrir de crêpes funèbres, soumettre et votre esprit et votre corps à de poignantes disciplines. Coupez ces cheveux qui n'ont servi qu'à votre vanité, qu'à votre perte. Faites verser des torrens de larmes à ces yeux qui n'ont pu regarder innocemment un homme. Que la pâleur couvre ce visage qui a rougi d'impudicité. Abattez ce corps par les austérités, les macérations et le jeûne ; couvrez de cilices et de cendres ce corps dont la beauté a été pour vous un objet de complaisance. Que ce cœur fonde comme de la cire ; inquiétez-le par les privations, agitez-le par des pensées pénibles, puisqu'il a été vaincu par son ennemi. Qu'à son tour l'esprit soit tourmenté, puisqu'il a cédé aux funestes impressions du corps dont il avait l'empire.

36. A telle vie telle pénitence ; quiconque persévère dans cette vie peut espérer, sinon la gloire, au moins l'exemption des peines. Car le Seigneur a dit : « Tournez-vous vers moi, et je me tournerai vers vous ; tournez-vous vers moi de toute votre ame ; vivez dans les jeûnes, vivez dans l'affliction et dans les larmes, déchirez vos cœurs, et non vos vêtemens, car j'aime la piété, et je suis plein de miséricorde. » C'est ainsi qu'après sa conversion David a recouvré la grâce ; c'est ainsi que Ninive, cette ville pécheresse, évita la ruine dont elle était menacée. C'est par cette voie que le pécheur trouve en Dieu les ménagemens qu'il n'a pas su avoir pour lui-même. Il se délivre du jugement dernier en rachetant dans cette courte vie les peines éternelles qui l'attendent en enfer.

37. Grandi plagæ alta et proluxa opus est medicina : grande scelus grandem habet necessariam satisfactionem. Nam non est dubium levius esse crimen, ubi peccatum suum ultro homo confitetur, et pœnitet : at ubi celat mala sua, invitus detegitur, et nolens publicatur ; il'ud gravius scelus est. Quod tibi utique provenisse negare non poteris. Et ideo fortius dolendum ; quia peccatum est fortius.

38. Si mente cernerent homines peccatores quale iudicium emittet Deus in mundo, et sensus humanus non dispergeretur vanitate sæculari, non infidelitate gravaretur : quantumvis et qualemvis cruciatum ad præsens libentissime sufferrent, etiamsi esset longior vita, dummodo in illas pœnas æterni ignis non incurrerent. Sed tu quæ jam ingressa es agonem pœnitentiæ, insiste, misera : fortiter inhære tanquam in naufragiis tabulæ, sperans per ipsam te de profundo crimine liberari. Inhære pœnitentiæ usque ad extremum vitæ, nec tibi præsumas ab humana die veniam dari ; quia decipit te qui hoc tibi polliceri voluerit. Quæ en' in proprie in Dominum peccasti, ab ipso solo te convenit in die iudicii expectare remedium.

CAPUT IX.

Obsequat virginis corruptorem ; eamque Balthazaris exemplo terret. Quam deinde ut non contentus internis cruciatu legitimam pœnitentiam amplectatur, monet : peccatore ne sibi de peccantium multitudine blandiatur, ipsi Sodamæ et aliarum urbium incendium suggerens, ad confringendos inimici laqueos urget.

39. De te autem quid dicam, filio serpentis, ministro diaboli, violatore templi Dei : qui in uno scelere duo crimina perpetrasti, adulterium utique et sacrilegium ? Sacrilegium plane, ubi vas Christo oblatus, Domino dedicatum, dementi temeritate polluisti. Balthazar, rex ille Persarum, qui in vasis Domini, quæ et a templo Hierosolymis fuerant a patre ejus ablata, bibere cum suis amicis et concubinis

37. On ne guérit les grandes plaies que par un traitement long et difficile ; on n'expie les forfaits que par un inévitable châtement, et il est certain que le crime s'allège alors qu'on le confesse et qu'on s'en repent avec sincérité. Mais celui qui veut tenir ses fautes secrètes est découvert malgré lui, et malgré lui ses fautes sont rendues publiques, et cette publicité aggrave le crime. Vous ne pouvez pas nier que ce ne soit là ce qui vous arrive ; que votre affliction réponde alors à la grandeur de votre péché.

38. Si le pécheur réfléchissait sur les sentences que le Seigneur portera sur le monde, il se garderait d'aggraver ce jugement, soit par ses infidélités, soit en portant son attention sur les vanités du siècle. Quelque durée que dût avoir sa vie, il supporterait de plein gré les tourmens passagers d'ici-bas, quelque douloureux qu'ils pussent être, dans le seul espoir d'échapper aux flammes éternelles. Mais vous qui déjà êtes entrée dans les voies de la pénitence, persistez, malheureuse, persistez à en poursuivre le fruit ; attachez-vous fortement à cette planche de salut, dans cette foi qu'elle pourra vous sauver de ce déluge de crimes dans lequel vous êtes abîmée. Jusqu'au dernier jour de votre vie, attachez-vous à la pénitence. N'attendez aucune grâce de la part des hommes, puisque vous avez été trompée par celui-là même qui osa vous séduire par des promesses. C'est de Dieu seul qu'au jour du jugement peut vous arriver votre pardon, puisque c'est contre Dieu même que vous avez péché.

CHAPITRE IX.

Il apostrophe le corrupteur de cette vierge, cherche à l'épouvanter par l'exemple de Balthazar, l'engage ensuite à ne pas se contenter d'un supplice intérieur et à se livrer à une juste pénitence ; et, pour qu'il ne cherche pas une excuse dans le grand nombre des pécheurs, il lui rappelle l'incendie de Sodome et de quelques autres villes, et le presse de se dégager des liens du démon.

39. Mais que dirai-je de vous, fils du serpent, ministre du démon, profanateur du temple de Dieu, vous qui dans un seul crime avez su en consommer deux, un adultère et un sacrilège ? Eh ! n'est-ce pas en effet un vrai sacrilège que de violer par une audacieuse impiété un vase offert au Christ et consacré au Seigneur ? Balthazar, roi des Perses, pour avoir osé boire avec ses amis, ses concubines, dans les vases sacrés que son père avait enlevés du temple de Jérusalem, fut, la nuit

usurpavit; ipsa nocte angeli manu percussus, crudeli morte punitus est: quid de te arbitraris, perditæ pariter et perditor, qui vas rationale consecratum Christo, sanctificatum Spiritui sancto, impie temerasti, polluisti sacrilege, et tui propositi immemor, et iudicii divini contemptor? Melius fuerat omnino te non fuisse natum, quam sic natum, ut te sibi gehenna proprium filium vindicaret.

40. Et licet te ipsa conscientia sceleris agat per diversa præcipitem (fugit enim impius, *nemine persequente se*¹), licet te diræ imagines peccati dormientem quoque perterreant, non solum vigilantem; tamen ne quid a pastore ovi morbidæ vel morituræ medicaminis denegetum sit, do consilium. Petas ultro carcerem pœnitentiæ, obstringas catenis viscera, animam tuam gemitibus jejuniisque crucies; sanctorum petas auxilium, jaceas sub pedibus electorum; ut non tibi cor impœnitens thesaurizet iram in die iræ et justi iudicii Dei, qui reddet un'cuique secundum opera sua. Nec te in eorum numerum constituas, quos luget Paulus: « Qui ante peccaverunt, et non egerunt pœnitentiam super immunditia et fornicatione et libidinibus quas gesserunt². »

41. Nec tibi de multitudine peccantium similibus blandiaris, et dicas: Non solus hoc ego egi, multos habeo socios; sed recogita, quia multitudo sociorum impunitatem non facit criminum. Nam in Sodomâ et Gomorrhâ, et in totis quinque civitatibus innumerabiles utique habitabant populi, et omnes pariter qui libidinose corpora sua tractaverunt, igneis imbribus conflagrarunt: solus autem Loth de illo inevitabili incendio evasit, quia ab illa turpitudine se alienum præstiterat.

42. Exclude ergo vel nunc, infelix, de corde tuo blandimenta serpentis, et luctu, et fletibus continuis, dum in corpore tuo immundo anima illa tenebrosa versatur, remedium tibi in die necessitatis adquire semper ante oculos tuos habens Apostoli sententiam: « Quia

¹ Prov. xxviii. — ² 2 Cor. xii, 21.

même de cette profanation, frappé de mort par la main d'un ange. Et que pensez-vous qu'il doive en être de vous, corrupteur et tout à la fois corrompu, de vous qui avez témérairement souillé, qui avez sacrilègement profané un vase intelligent dédié au Christ, un vase sanctifié par le Saint-Esprit; de vous, qui avez perdu le souvenir de votre destination, et qui avez affecté du mépris pour les jugemens de Dieu? Mieux eût valu pour vous ne jamais être né que de naître pour être aussitôt réclamé comme une créature de l'enfer.

40. Mais, quoique vos remords vous poussent en mille sens divers, quoiqu'ils ne cessent de vous persécuter (car *l'impie cherche à fuir alors même que personne ne s'attache à sa poursuite*), quoique l'affreux spectacle de votre crime trouble et vos veilles et votre sommeil; pour qu'il ne soit pas dit que le pasteur a refusé son assistance à la brebis malade et près de mourir, je vous offre mes conseils. Entrez vous-même dans la prison de la pénitence en vous traitant en criminel; chargez-vous de pesantes chaînes; tourmentez votre ame par des gémissemens continus et par de longs jeûnes, demandez aux saints le secours de leurs prières, et prosternez-vous aux pieds des élus. N'amassez pas sur vous, par l'impénitence de votre cœur, la colère de Dieu qui éclatera au jour du jugement, jour où il sera donné à chacun selon ses œuvres. Ne vous rangez pas dans le nombre de ceux dont saint Paul déplore le sort en les désignant ainsi : « Malheur à ceux qui ont péché » et qui n'ont pas fait pénitence des impuretés qu'ils ont commises, » des débauches auxquelles ils se sont abandonnés ! »

41. Ne vous flattez pas surtout de trouver une excuse dans le nombre des pécheurs qui vous ressemblent en disant : Suis-je le seul qui aie tenu cette conduite? j'ai de nombreux compagnons. Songez bien que l'impunité des crimes ne résulte pas du nombre de ceux qui les commettent. D'innombrables habitans peuplaient Sodome et Gomorrhe, et les cinq autres cités; et pourtant ils furent tous consumés par les pluies de feu, parce que tous avaient prostitué leur corps; Loth fut le seul qui échappa aux flammes, parce que seul il s'était conservé pur au milieu de la contagion commune.

42. Malheureux ! chassez de votre cœur ces perfides suggestions de l'esprit malin, et, pendant que votre ame habite encore cette sombre demeure du corps, par vos larmes et par vos gémissemens, préparez-vous un appui pour le terrible jour, en ayant sans cesse présent à vos yeux cette maxime de l'Apôtre : « Il faut que chacun de » nous paraisse à découvert devant le tribunal du Christ; que cha-

» omnes nos oportet manifestari ante tribunal Christi, ut referat
 » unusquisque propria corporis sui secundum quod gessit, sive bo-
 » num, sive malum¹. »

CAPUT X.

Ad virginem lapsam demum rediens, illi concitatas quasdam preces et varios
 pœnitentiæ affectus e Scripturis hinc inde lectos suppeditat.

43. « Quis consoletur te, virgo filia Sion, quia magna facta est si-
 » cut mare contritio tua? Effunde sicut aquam cor tuum ante faciem
 » Domini². » Extolle ad eum manus tuas pro remedio peccatorum
 tuorum. Accipe igitur lamentum. Et primum quidem nullo die quin-
 quagesimus psalmus intermittatur; quia in tali negotio cantatus est:
 et usque ad versiculum illum: « Cor contritum et humiliatum Deus non
 » spernit³, » cum lacrymis gemituque percurrere.

44. Insuper etiam hanc lamentationem non sine compunctione cor-
 dis in conspectu Dei iudicis funde: « Quis dabit capiti meo aquam,
 » et oculis meis fontem lacrymarum⁴; » ut defleam vulnera animæ
 meæ? Conversi sunt dies festi mei in luctum, et cantica in lamenta-
 tionem: recessit sonus hymnorum, et lætitiæ psalmorum, et successit
 stridor dentium et fletus oculorum. « Obmutui et humiliatus sum, et
 » silius a bonis et dolor meus renovatus est. Concaluit cor meum intra
 » me, et in meditatione mea exardescet ignis. Timor et tremor vene-
 » runt super me, et contexerunt me tenebræ. Abyssus circumdedit
 » me, postremo demersit caput meum in scissuras montium⁵. »

45. Heu me, quia facta sum sicut Sodoma, et combusta sicut Gomor-
 rha, quis miserabitur cineres meos? Durius offendi quam Sodoma;
 quia illa legem nesciens deliquerat, ego autem, accepta gratia, pec-
 cavi Domino. Si homo peccet in hominem, erit qui interveniat: ego
 peccavi in Dominum, quem propitiatorem inveniam? Concepi dolo-

¹ 2 Cor. v, 10. — ² Tim. II, 13, 19. — ³ Psal. L, 19. — ⁴ Jer. ix, 1; Psal. xxxviii, 3 et 4. — ⁵ Joan. II, 6.

» can apporte avec foi et les bonnes et les mauvaises œuvres de sa
» vie. »

CHAPITRE X.

Il revient à Suzanne, lui indique certaines prières, certaines pénitences tirées des différents passages des saintes Écritures.

43. « Qui vous consolera, ô vierge, fille de Sion, car votre tristesse » est semblable à une vaste mer ? qu'en présence du Seigneur votre ame » se répande comme un flot. » Élevez vers lui vos mains suppliantes, afin d'en obtenir la rémission de vos péchés. Apprenez cette lamentation, et récitez chaque jour le psaume cinquantième que David a composé à l'occasion d'un pareil crime ; récitez-le jusqu'à ce verset : « Dieu ne repousse pas un cœur contrit et humilié. » Parcourez ce psaume en gémissant et toute baignée de vos larmes.

44. Lorsque vous paraîtrez devant le souverain juge, dans l'amertume de votre douleur, que cette lamentation s'échappe avec effusion de votre ame : « Qui changera ma tête et mes yeux en une » fontaine de larmes » pour pleurer les plaies que j'ai faites à mon ame ? Hélas ! mes jours de fête se sont changés en jours de deuil, mes cantiques en lamentations ; le joyeux chant des hymnes et des psaumes a fait place aux grincemens de mes dents et aux pleurs de mes yeux. « Je suis restée muette et suis tombée dans l'humiliation ; » j'ai gardé le silence même pour ne pas proférer des paroles de bien, » et ma douleur s'est renouvelée, mon cœur s'est échauffé au dedans » de moi, et tandis que j'ai médité un feu s'y est embrasé ; la crainte » et la frayeur se sont emparées de moi et les ténèbres m'ont enveloppée ; j'ai été entourée d'un abîme, et je suis descendue jusque » dans les racines des montagnes. »

45. Malheur à moi, qui suis devenue semblable à Sodome et qui ai brûlé dans les flammes comme Gomorrhe ! qui recueillera mes cendres avec pitié ? Mes offenses ont surpassé les crimes de Sodome, car cette cité n'a fait qu'abandonner la loi sans la connaître, et moi, j'ai péché contre le Seigneur après avoir reçu sa grâce. Qu'un homme en offense un autre, il trouvera un conciliateur ; mais moi, qui ai péché contre le Seigneur, qui invoquerai-je pour me le rendre propice ? J'ai conçu la douleur et enfanté l'iniquité ; j'ai ouvert un lac et l'ai creusé

rem, et peperit iniquitatem : lacum aperui et effodi eum, et incidi in foveam quam operata sum. Ideo conversus est dolor meus in caput meum, et in verticem meum iniquitas mea descendit. Immunditia mea ante pedes meos : non fui memor novissimorum, et cecidi miserabiliter.

46. Non est qui consoletur me. O quam acerbus fructus luxuriæ? Amarior felle, crudelior gladio. Quomodo facta sum in desolationem? Subito defeci, perii propter iniquitatem meam velut e somno exurgens; ideo in civitate Domini nullificata est imago mea. Deletum est de libro vitæ nomen meum, facta sum sicut noctua in domicilio, sicut passer unicus in ædificio : non est qui consoletur me. Considero a dextris, et video quia non est qui agnoscat me. « Perit fuga a me, et non » est qui requirat animam meam¹. » Facta sum sicut vas perditum, audivi vituperationem omnium circa me habitantium. Væ diei illi in quo me infelix genuit mater, et lux ista crudelis excepit! Oportuerat me non fuisse natam, quam sic in gentibus fabula fierem. Propter me confusio facta est omnibus famulis Domini, et eum digne colentibus.

47. Lugete, me montes et colles, lugete me, fontes et flumina, quia fletus filia ego sum; lugete me, bestię silvarum, reptilia terræ, et volucres cœli, et omnis anima quæ vita frueris. Nam vos beatæ feræ et volucres, quibus nullus metus de inferis neque post mortem reddenda est ratio : in nos manet pœna crudelis tartari, quia habentes sensum, delinquimus; ideo non est pax peccatoribus.

48. Meum peccatum, mea iniquitas, non sunt similia offensis hominum; quia impietas est. Carnem pollicita servare virginem, et castitatem professam publice, mentita sum Domino; ideo non est mihi fiducia invocandi Dominum altissimum, quia obstructum est os delinquentium. Nam meum malum propheta cecinit, quod qui elongant se a Deo, peribunt : disperdit omnem fornicantem a se. Et iterum : « Adhæsit lingua mea faucibus meis, et in pulverem mortis deductus » sum². »

¹ Psal. CXXI, 6. — ² *Ibid.* LXXII, 26.

moi-même, et je suis tombée dans la fosse que j'avais préparée. Aussi la douleur s'est précipitée sur ma tête, et l'iniquité est descendue sur mon front. Mon impureté marche incessamment devant mes pas. Je ne me suis plus souvenue de la fin dernière, et j'ai misérablement succombé.

46. Il n'est personne pour me consoler. Ah! que d'aigreur dans le fruit de la luxure! Il est plus amer que le fiel, il est plus poignant que le glaive. Comment me suis-je donc trouvée dans la désolation? Je suis tombée subitement, et, comme si je sortais d'un rêve, j'ai péri à cause de mon iniquité; c'est pour cela que mon image a été enlevée de la cité du Seigneur. Mon nom a été rayé du livre de vie, je suis devenue semblable au hibou qui se retire dans les lieux obscurs des maisons; je suis comme le passereau qui se tient seul sur le toit; et il n'est personne qui vienne me consoler. Je regarde à ma droite, et je ne vois personne qui veuille me reconnaître. « Il ne me reste aucune voie » pour m'enfuir et nul ne cherche à sauver ma vie. » Je suis tout-à-coup devenue semblable à un vase brisé, et j'ai entendu le blâme de ceux qui étaient autour de moi. Maudit soit le jour où ma mère m'a mise au monde et où j'entraî malheureusement dans la vie! Mieux eût valu ne jamais naître que de naître pour devenir la fable d'un peuple. C'est par moi que les plus zélés serviteurs de Dieu ont été couverts de confusion.

47. Pleurez-moi, montagnes et collines, pleurez-moi, fleuves et fontaines, parce que je suis une fille toute de larmes; pleurez-moi, bêtes sauvages des forêts, pleurez-moi, reptiles, et vous, oiseaux des cieux, et vous tous, êtres animés, pleurez-moi. O bienheureux animaux, o seaux bienheureux, qui n'avez aucune crainte de l'enfer et qui n'avez point de compte à rendre après votre mort! Mais nous qui sommes doués de raison, un cruel châtement nous est réservé si nous péchons; aussi le pécheur ne peut-il jouir d'aucune paix.

48. Ma faute, mon péché sont bien différens des offenses envers les hommes. J'ai commis une impiété. J'avais promis de conserver la pureté de mon corps, j'avais publiquement fait profession de chasteté, et j'ai menti au Seigneur; aussi n'ai-je aucune confiance aux prières que j'adresse au Très-Haut, parce que la bouche de ceux qui ont péché est scellée. Le prophète n'a-t-il pas prédit mon malheur en annonçant que ceux qui s'éloignaient de Dieu périront? Il annonce encore la perdition des fornicateurs, et il ajoute : « Ma langue s'est » attachée à mon palais, et j'ai été conduit jusqu'à la poussière du » tombeau. »

49. Verumtamen clamabo ad Dominum, cum adhuc tempus est, dum datur spatium; quia in morte non est memoria, et in inferno non est confessio. « Domine, ne in ira tua arguas me, neque in furore tuo corripas me. Quoniam sagittæ tuæ infixæ sunt mihi, nec est sanitas in carne mea a vultu iræ tuæ: non est pax ossibus meis a facie peccatorum meorum. Quoniam iniquitates meæ superposuerunt caput meum, et sicut onus grave gravatæ sunt super me. Compuerunt et deterioraverunt cicatrices meæ, a facie insipientiæ meæ. Miseriis *afflicta* sum et *curvata* usque in finem, rugio a gemitu cordis mei. Cor meum turbatum est intra me, dereliquit me virtus mea, et lumen oculorum meorum non est mecum⁴. » Deus, repulisti me, et destruxisti me, ostendisti mihi dura, potasti me vino compunctionis: expulsa sum ab oculis tuis, jam non adjiciam ut resurgam ad templum sanctum tuum, et facta sum in exterminio.

50. « Quæ utilitas in sanguine tuo, dum descendi in corruptionem? Numquid mortuis facies mirabilia, aut medici suscitabunt? » Tuus sermo est, tua promissio est: « Nolo mortem peccatoris, sed conversionem et vivat³: » ad te, Deus meus, mea conversio; quia solus potes renovare omnia, et ab inferis animas revocas. Tu solvis compeditos: tu, Deus, adlisos erigis, cæcos illuminas, mortuos suscitās.

51. « Erravi sicut ovis perdita⁴: » require famulam tuam, ne lupus crudelis glutiat me. « Multi dicunt animæ meæ: Non est salus illi in Deo ejus⁵. » Sed tuum consilium tecum est. Quot sunt dies famulæ tuæ, quando facies mecum judicium? Sed ne intres in judicium cum famula tua. « Defecit in salutari tuo anima mea, defecerunt in lacrymas oculi mei, effusa est in terram gloria mea. Quando respiciens restitues animam meam? Propter iniquitatem meam.

³ Psal. XXXVIII, 1 et seq. — ² *Ibid.* XXIX, 10, et *ibid.* LXXXVII, 11. — ³ Ezech. XXXIII, 11. — ⁴ Psal. CXIX, 176. — ⁵ *Ibid.* III, 2.

49. Cependant mes gémissemens s'élèveront vers le Seigneur, puisqu'il en est temps encore et que ce temps m'est accordé; mais après la mort il ne nous reste aucun souvenir, et dans l'enfer il n'y a plus de confession : « Seigneur, ne me reprenez pas dans votre fureur et ne » me punissez pas dans votre colère, parce que j'ai été percé de vos » flèches, qu'à la vue de votre colère il ne reste rien de sain dans ma » chair, et qu'à la vue de mes péchés il n'y a plus aucune paix dans » mes os; parce que mes iniquités se sont élevées jusqu'au-dessus de » ma tête, et qu'elles se sont appesanties sur moi comme un fardeau » insupportable. Mes plaies ont été remplies de corruption et de » pourriture à cause de mon extrême folie. Je suis devenue misérable » et j'ai été courbée sous le poids de mes afflictions, et le gémissement » de mon cœur me faisait pousser des rugissemens. Mon cœur est » rempli de trouble, toute ma force m'a quittée et même la lumière de » mes yeux n'est plus avec moi. » Vous m'avez repoussée, ô mon Dieu, vous m'avez renversée et détruite, vous ne m'avez offert que des duretés, vous m'avez abreuvée du vin de la componction, vous m'avez chassée de devant vos yeux; je ne me releverai pas pour entrer dans votre temple, je suis condamnée à l'extermination.

50. « A quoi m'a donc servi votre sang, puisque je suis descendue » dans la corruption? Est-ce que vous renouvellez des miracles pour » les morts, ou des médecins les ressusciteront-ils? » Voici vos paroles, voici votre promesse : « Je ne veux pas la mort du pécheur, je veux » qu'il se convertisse et qu'il vive. » C'est de vous, ô mon Dieu, que j'implore ma conversion, car seul vous pouvez tout renouveler; c'est vous qui sauvez les âmes de l'enfer, c'est vous qui déliez les captifs, qui relevez ceux qui ont été brisés, qui éclairez les aveugles et ressuscitez les morts.

51. « J'ai long-temps erré comme une brebis perdue. » Recueillez, Seigneur, recueillez votre servante, de peur que le loup ne la dévore. « Que de fois on dit à mon âme : Tu n'as plus de salut à espérer de » ton Dieu! » Mais vous êtes vous-même votre conseil. Combien me reste-t-il encore de jours jusqu'à celui où vous compterez avec moi? Mais, ô mon Dieu, ne jugez pas sévèrement votre servante : « Mon » âme a perdu sa force en attendant de vous son salut; mes yeux se » sont affaiblis à pleurer, et toute ma gloire a fui et s'est perdue sur » la terre. Quand donc votre regard relèvera-t-il mon âme? c'est à » cause de mon iniquité que vous m'avez saisie et que vous avez laissé

» corripuisti *me*, et tabescere fecisti sicut araneam, animam *meam*.
 » Memento, Domine, quod pulvis sum : vide humilitatem meam, et
 » laborem meum, et remitte omnia peccata mea. Remitte mihi ut
 » refrigerer, priusquam abeam, et amplius non ero ¹, » nec in inferno
 erit confessio.

52. Potens es, Domine, conscindere saccum et præcingere me lætitia : dirumpere vincula mea, quibus ligata sum atque constricta, qui Rahab sordidam non adspernatus es. Iram tuam, Domine, aufer a me, quia peccavi tibi crudeliter, donec justifies causam meam, et educas me in lumine. Deus virtutum, da pœnitentiæ effectum, confessioni perseverantiam; ne me induret deceptor animæ. Hoc mihi donum, hanc mihi gratiam de tuo fonte præstari cupio, Deus; ut in æternum tibi confitear : qui vivis et regnas in Trinitate in sæcula sæculorum. Amen.

¹ Psal. cxviii, 83; *ibid.* cxlii, 2; *ibid.* cxviii, 81; *ibid.* xxxiv, 20; *ibid.* xxxviii, 14 et 15



» mon ame se dessécher comme l'araignée. Souvenèz-vous, Seigneur,
» que je ne suis que poussière; voyez mon humilité, voyez mes fati-
» gues, et remettez-moi mes péchés. Accordez-moi quelque relâche,
» afin que je reçoive quelque rafraichissement avant que je parte et
» que je ne sois plus. » Car en enfer il n'y a plus de confession.

52. Seigneur, vous êtes puissant, déchirez mon cilice et entourez-
moi de joie; vous qui n'avez pas méprisé l'indigne *Rahab*, brisez les
fers qui m'enchaînent, détournez de moi votre colère jusqu'au mo-
ment où vous appellerez la justice sur ma cause, jusqu'au moment où
vous m'amènerez dans la lumière. Dieu des vertus, rendez ma péni-
tence efficace, faites-moi persister dans ma confession, afin que le
séducteur de mon ame ne vienne pas m'endurcir. Voilà le bienfait,
voilà la grâce que j'attends de cette source, afin que je me confesse à
vous, ô mon Dieu, dans l'éternité, vous qui vivez et réglez en la
Trinité durant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.



SANCTI AMBROSII,

ARCHIEPISCOPI MEDIOLANENSIS,

DE OFFICIIS MINISTRORUM

LIBRI TRES.

LIBER PRIMUS.

CAPUT PRIMUM.

Episcopi proprium munus, docere : sibi autem discendum esse, ut doceat; imo etiam docendum quod non didicerit : aut saltem et discendum simul; et docendum.

1. Non arrogans videri arbitror, si inter filios suscipiam affectum docendi; cum ipse humilitatis magister dixerit : « Venite, filii, audite » me; timorem Domini docebo vos ¹. » In quo licet et humilitatem verecundiæ ejus spectare et gratiam. Dicendo enim, « timorem Domini », qui communis videtur esse omnibus, expressit insigne verecundiæ. Et tamen cum ipse timor initium sapientiæ sit, et effector beatitudinis (quoniam timentes Deum beati sunt) præceptorem se sapientiæ edocendæ, et demonstratorem beatitudinis adipiscendæ, evidenter significavit.

2. Et nos ergo ad imitandam verecundiam seduli, ad conferendam gratiam non usurpatores, quæ illi Spiritus infudit sapientiæ, ea per illum nobis manifestata, et visu comperta atque exemplo, vobis quasi liberis tradimus; cum jam effugere non possimus officium docendi, quod nobis refugientibus imposuit sacerdotii necessitudo : « Dedit » enim Deus quosdam quidem apostolos, quosdam autem prophetas, » alios vero evangelistas, alios autem pastores et doctores ². »

¹ Psal. xxxiii, 12. — ² Eph. iv, 11.

SAINT AMBROISE,

ARCHEVÊQUE DE MILAN.

TRAITÉ

DES DEVOIRS DES MINISTRES SACRÉS.

TROIS LIVRES.

LIVRE PREMIER.

CHAPITRE PREMIER.

Enseigner est une fonction particulière à l'évêque ; il doit apprendre pour enseigner : il doit même enseigner ce qu'il pourrait n'avoir pas appris, c'est-à-dire qu'il doit apprendre et enseigner en même temps.

1. Quand, au milieu de mes enfans, j'ose me charger du soin d'instruire, je ne crains pas d'être accusé de présomption. Jésus-Christ, qui enseigne à tous l'humilité, n'a-t-il pas dit : « Venez, et écoutez-moi, » mes enfans, je vous enseignerai la crainte du Seigneur ? » A travers ces paroles percent la modestie et la tendresse du Sauveur divin. Et en effet ces mots *la crainte du Seigneur*, qui doit nous être commune à tous, sont la marque à laquelle se reconnaît la modestie ; c'est son caractère particulier. Toutefois, comme ce sentiment est le principe de la sagesse, de la béatitude (puisque le bonheur est le partage de ceux qui vivent dans la crainte du ciel), Jésus-Christ a prouvé par là qu'il enseignait la sagesse et qu'il nous ouvrait les voies qui mènent à la félicité.

2. Je m'attacherai à imiter cette même humilité, et, sans prétendre vous en donner les grâces, je vous en transmets, comme à ma propre famille, les sages instructions, qu'inspira le souffle du Saint-Esprit, et qui sont écrites dans les livres sacrés ou dans les exemples que les saints nous ont laissés. Pourrai-je me dérober à ce devoir, lorsqu'il m'est imposé par un ministère dont j'ai été investi contre mon désir ? « Dieu a départi à chacun sa fonction : celui-ci est apôtre, celui-là prophète ; les uns évangélistes, les autres pasteurs ou docteurs. »

3. Non igitur mihi apostolorum gloriam vindico. Quis enim hoc, nisi quos ipse Filius elegit Dei? Non prophetarum gratiam, non virtutem evangelistarum, non pastorum circumspectionem : sed tantummodo intentionem et diligentiam circa Scripturas divinas opto assequi, quam ultimam posuit Apostolus inter officia sanctorum : et hanc ipsam ut docendi studio possim discere. Unus enim verus magister est, qui solus non didicit quod omnes doceret : homines autem discunt prius quod doceant, et ab illo accipiunt quod aliis tradant.

4. Quod ne ipsum quidem mihi accidit. Ego enim raptus de tribunalibus atque administrationis infulis ad sacerdotium, docere vos cœpi, quod ipse non didici. Itaque factum est ut prius docere inciperem, quam discere. Descendum igitur mihi simul et docendum est; quoniam non vacavit ante discere.

CAPUT II.

Multiplex loquendo incurri periculum, cujus remedium Scriptura in silentio demonstrat esse positum.

5. Quid autem præ cæteris debemus discere, quam tacere, ut possimus loqui : ne prius me vox condemnet mea, quam absolvat aliena; scriptum est enim : « Ex verbis tuis condemnaberis ¹. » Quid opus est igitur ut properes periculum suscipere condemnationis, loquendo; cum tacendo possis esse tutior? Quam plures vidi loquendo peccatum incidisse, vix quemquam tacendo; ideoque tacere nosse quam loqui difficilius est. Scio loqui plerosque, cum tacere nesciant. Rarum est tacere quemquam, cum sibi loqui nihil prosit. Sapiens est ergo qui novit tacere. Denique sapientia Dei dixit : « Dominus dedit mihi linguam eruditionis, quando oporteat sermonem dicere ². » Merito ergo sapiens qui a Domino accipit, quo tempore sibi loquendum sit. Unde bene ait Scriptura : « Homo sapiens tacebit usque ad tempus ³. »

¹ Matth. XII, 37. — ² Isai. L, 4. — ³ Iocli. XX, 7.

3. Je n'aspire point à la gloire des apôtres, elle appartient toute aux élus du Fils de Dieu. Il n'y a en moi ni la grâce du prophète, ni le courage de l'évangéliste, ni la prudence des pasteurs; mais je veux me remplir de l'intelligence des Écritures sacrées: c'est la fonction la plus humble que l'apôtre a laissée aux saints, et le désir qui m'anime soutiendra mes efforts. Jésus-Christ est le seul maître qui ait pu enseigner par lui-même des vérités qu'il n'avait point apprises. Quant aux hommes, il faut qu'ils s'instruisent avant d'enseigner, et qu'ils reçoivent d'un maître les instructions qu'ils donnent à leurs disciples.

4. Je n'ai pas même joui de cet avantage, puisque, sorti de la magistrature et des intendances, et de là élevé au sacerdoce, j'ai commencé par transmettre un enseignement que je n'avais point reçu. Ainsi donc je me suis livré à expliquer des mystères qu'on ne m'avait point encore expliqués, en sorte que j'ai dû tout à la fois et apprendre et enseigner une doctrine à laquelle je n'avais pu d'avance me préparer par de longues études.

CHAPITRE II.

L'abus des paroles est un danger qui, selon l'Écriture, trouve son remède dans le silence.

5. Que devons-nous apprendre avant toutes choses? à nous taire, pour savoir parler avec mesure. Que m'importe que la voix du monde m'absolve quand mes paroles me condamnent, puisqu'il est écrit: « Dans vos paroles sera votre condamnation. » Pourquoi dès lors s'exposer si imprudemment au péril de parler, quand le silence nous offre tant de sûreté? Que de gens j'ai vus se perdre par l'indiscrétion de leur langue, pour quelques-uns qui se sont reproché leur silence. La difficulté ne consiste donc pas à savoir parler, mais à savoir se taire; et en effet, je vois que tous ceux qui parlent ignorent l'art de la discrétion dans les paroles. Qu'ils sont rares, ceux qui se taisent alors même que leurs discours ne leur servent à rien. Il peut donc passer pour sage, celui qui sait user du silence. Car la sagesse de Dieu s'exprime ainsi par la bouche du prophète: « Le Seigneur m'a donné une langue » remplie de science, puisqu'elle ne parle jamais qu'à propos. » Il peut donc passer pour sage, celui qui a reçu du Seigneur le don de ne parler qu'en temps utile; et c'est avec raison que l'Écriture a dit: « L'homme sage sait se taire tant qu'il le faut. »

6. Ideo sancti Domini, qui scirent quia vox hominis plerumque peccati annuntiatio est, et initium erroris humani sermo est hominis, amabant tacere. Denique sanctus Domini ait : « Dixi, custodiam vias » meas, ut non delinquam in lingua mea ¹. » Sciebat enim et legerat divinæ esse protectionis, ut homo a linguæ suæ flagello absconderetur, et a conscientia suæ testimonio. Verberamur enim tacito cogitationis nostræ opprobrio, et iudicio conscientia: verberamur etiam vocis nostræ verberare, cum loquimur ea quorum sono cæditur animus noster, et mens consauciatur. Quis autem est qui mundum cor a peccatorum habeat colluvione, aut non delinquat in lingua sua? Et ideo quia neminem videbat sanctum os servare posse ab immunditia sermonis, ipse sibi silentio legem imposuit innocentia: ut tacendo culpam declinaret, quam vix effugere posset loquendo.

7. Audiamus ergo cautionis magistrum : « Dixi, custodiam vias » meas; » hoc est, dixi mihi, tacito cogitationis præcepto indixi mihi, ut custodirem vias meas. Aliæ sunt viæ quas debemus sequi, aliæ quas custodire : sequi vias Domini, custodire nostras, ne in culpam dirigant. Potes autem custodire, si non cito loquaris. Lex dicit : « Audi, Israel, Dominum Deum tuum ². » Non dixit, loquere ; sed audi. Ideo Eva lapsa est, quia locuta est viro, quod non audierat a Domino Deo suo. Prima vox Dei dicit tibi : « Audi. » Si audias, custodis vias tuas : et si lapsus es, cito corrigis. « In quo enim corrigit » juvenior viam suam, nisi in custodiendo verba Domini ³? » Tace ergo prius, et audi, ut non delinquas in lingua tua.

8. Grave malum ut aliquis ore suo condemnetur. Etenim si pro otioso verbo reddet unusquisque rationem, quanto magis pro verbo

¹ Psal. xxxviii, 2. — ² Deut. vi, 3. — ³ Psal. cxviii, 9.

6. Aussi les saints, qui savaient que le langage de l'homme est le précurseur du péché, et que ses discours sont l'origine des erreurs de l'humanité, ont-ils tous aimé à se taire. Enfin ne trouvons-nous pas cette leçon en David, le saint du Seigneur : « Je me suis dit : Je m'observerai en toutes circonstances, pour ne pas périr par l'imprudence » de mes paroles. » Il avait appris dans ses lectures que l'homme n'était préservé de sa langue et des remords de sa conscience que par une protection toute divine. Hélas ! ne sommes-nous pas secrètement punis par la honte de nos propres pensées, par notre sentiment intime ? ne sommes-nous pas punis par le son même de notre voix, quand nous avons imprudemment exprimé ce qui a pu offenser notre esprit ou blesser la délicatesse de notre conscience ? Eh ! quel est celui qui porte un cœur pur de toute tache ? quel est celui qui n'a jamais péché par ses paroles ? Mais comme le prophète s'était aperçu qu'aucune bouche ne savait se conserver saine de toute impureté, il s'imposa lui-même la loi de se taire, loi toute d'innocence, par laquelle il cherchait, en se taisant, à éviter les fautes qui lui échappaient dans la conversation.

7. Examinons maintenant le conseil de cet habile précepteur de prudence : « Je me suis dit : Je m'observerai en toutes circonstances ; » c'est-à-dire : Je me suis conseillé à moi-même, je me suis prescrit intérieurement l'obligation de veiller à toutes mes démarches ; car il y a des voies que nous devons suivre, d'autres dont il faut nous défier ; nous devons suivre les voies que nous indique le Seigneur, nous défier de celles où nous marchons de notre propre volonté, de peur qu'elles ne nous conduisent au péché. C'est se défendre de leur entraînement que de parler sans précipitation. Le précepte de la loi est celui-ci : « Écoutez le Seigneur votre Dieu. » La loi n'a pas dit : Parlez ; elle a dit : Écoutez. Ève ne dut sa chute qu'aux funestes conseils qu'elle adressa à son mari, conseils qu'elle n'avait point reçus du Seigneur son Dieu, puisque le premier qu'il nous donne est celui d'écouter. En écoutant vous restez dans votre propre voie ; et si vous tombez, vous vous relevez sur-le-champ. « Comment la jeunesse » redresse-t-elle sa marche dans la conduite de la vie ? c'est en se » conformant à la parole de Dieu. » Apprenez donc d'abord à vous taire et à écouter, afin que votre langue ne vous induise point en erreur.

8. Quelle douleur que de recevoir condamnation de sa propre bouche ! En effet, si chacun doit rendre un compte exact des paroles oiseuses, quel ne sera pas le compte des paroles pleines de scandale ou

impuritatis et turpitudinis? Graviora enim sunt verba præcipationis quam otiosa. Ergo si pro otioso verbo ratio poscitur, quanto magis pro sermone impietatis pœna exsolvitur?

CAPUT III.

Non perpetuum nec otiosum esse debere silentium : et quo pacto custodia cordi ac ori contra inordinatos affectus adhibenda sit.

9. Quid igitur? Mutos nos esse oportet? Minime. Est enim tempus tacendi, et est tempus loquendi. Deinde si pro otioso verbo reddimus rationem, videamus ne reddamus et pro otioso silentio. Est enim et negotiosum silentium; ut erat Susannæ, quæ plus egit tacendo, quam si esset locuta. Tacendo enim apud homines, locuta est Deo: nec ullum majus indicium suæ castitatis invenit, quam silentium. Conscientia loquebatur, ubi vox non audiebatur: nec quærebat pro se hominum judicium, quæ habebat Domini testimonium. Ab illo igitur volebat absolvi, quem sciebat nullo modo posse falli. Ipse Dominus in Evangelio tacens operabatur salutem hominum. Recte ergo David non silentium sibi indixit perpetuum, sed custodiam.

10. Custodiamus ergo cor nostrum, custodiamus os nostrum; utrumque enim scriptum est: hic, ut os custodiamus, alibi tibi dicitur: « Omni custodia serva cor tuum¹. » Si custodiebat David, tu non custodies? Si immunda labia habebat Esaias, qui dixit: « O miser ego, » quoniam compunctus sum, quia cum sim homo, et immunda labia » habeam²; » si propheta Domini immunda habebat labia, quomodo nos munda habemus?

11. Et cui, nisi unicuique nostrum scriptum est: « Sepi possessio- » nem tuam spinis..... et argentum et aurum tuum alliga, et ori tuo » fac ostium et vectem, et verbis tuis jugum et stateram³? » Possessio

¹ Prov. iv, 23. — ² Isai. vi, 5. — ³ Eccli. xxviii, 28 et 29.

d'impureté? Les paroles inconsidérées sont plus criminelles que les paroles inutiles : donc, si l'on fait justice d'un discours oiseux, combien un discours impie sera plus sévèrement puni !

CHAPITRE III.

Que le silence ne doit pas être continu et inactif ; et comment on peut défendre son cœur et sa bouche contre les affections déréglées.

9. Mais, nous dira-t-on, sommes-nous donc condamnés à rester muets? eh non, sans doute. Il y a temps et pour se taire et pour parler ; en sorte que si nous avons à rendre compte d'une parole inutile, veillons aussi à n'avoir pas à le rendre pour nous être tus sans raison ; car il existe un silence expressif et éloquent : tel fut celui de Susanne, silence qui opéra plus puissamment que tous les discours qu'elle eût pu prononcer. En effet, se taire devant les hommes, c'était invoquer la justice de Dieu ; aussi ne put-elle rien imaginer de mieux, pour faire éclater sa chasteté, que de se réugier dans le silence. Là où sa voix ne pouvait être entendue sa conscience parlait, et celle qui avait le témoignage de Dieu s'inquiétait peu du jugement qu'auraient porté les hommes ; tout ce qu'elle voulait, c'était l'absolution de celui qu'elle savait ne pouvoir être trompé. Et puis ne voyons-nous pas dans l'Évangile que c'est par le silence que le Seigneur travaillait au salut du monde. C'est donc avec un grand discernement que David s'est imposé non pas la loi de se taire toujours, mais la loi de se tenir toujours sur ses gardes.

10. Apprenons à maîtriser et notre cœur et notre bouche ; ce double précepte est tracé dans l'Écriture : dans un endroit il est dit de veiller sur ses lèvres, dans l'autre est écrit ce conseil : « Employez tous vos soins à défendre votre cœur. » Eh quoi ! David veillait sur lui-même, et vous, vous n'y veilleriez pas ! Si le prophète Isaïe sentait ses lèvres impures, lui qui s'est écrié : « O malheureux ! qui me suis blessé moi-même, parce que je suis homme et que mes lèvres sont impures ! » quand le saint prophète du Seigneur souillait ses lèvres, qui oserait se flatter de conserver les siennes pures ?

11. Et pourquoi auraient été écrites ces maximes, si ce n'est pour chacun de nous : « Entourez votre champ d'une haie d'épines, enfermez bien votre or et votre argent, mettez à votre bouche une porte et un verrou, et soumettez vos paroles aux poids d'une balance? »

tua mens tua est: aurum tuum cor tuum est: argentum tuum eloquium tuum est: « Eloquia Domini, eloquia casta, argentum igne examinatum ¹. » Bona etiam possessio mens bona. Denique possessio pretiosa homo mundus. Sepi ergo hanc possessionem, et circumvallato cogitationibus, munito spinis, sollicitudinibus; ne in eam irruant, et captivam ducant irrationabiles corporis passiones, ne incurserint motus graves, ne diripiant vindemiam ejus, transeuntes viam. Custodi interiorem hominem tuum. Noli eum quasi vilem negligere ac fastidire, quia pretiosa possessio est. Et merito pretiosa, cujus fructus non caducus et temporalis, sed stabilis atque æternæ salutis est. Cole ergo possessionem tuam, ut sint tibi agri.

12. Alliga sermonem tuum, ne luxuriet, ne lasciviat, et multiloquio peccata sibi colligat. Sit restrictior, et ripis suis coerceatur. Cito lutum colligit amnis exundans. Alliga sensum tuum, non sit remissus ac defluus, ne dicatur de te: « Non est malagma apponere, neque oleum, » neque alligaturam ². » Habet suas habenas mentis sobrietas, quibus regitur et gubernatur.

13. Sit ori tuo ostium, ut claudatur ubi oportet: et obseretur diligentius, ne quis in iracundiam excitet vocem tuam, et contumeliam rependas contumeliæ. Audisti hodie lectum: « Irascimini et nolite » peccare ³. » Ergo etsi irascimur, quia affectus naturæ est, non potestatis; malum sermonem non proferamus de ore nostro, ne in culpam ruamus: sed jugum sit verbis tuis et statera, hoc est, humilitas atque mensura; ut lingua tua menti subdita sit. Restrungatur habenæ vinculis, frænos habeat suos, quibus revocari possit ad mensuram: sermones proferat libra examinatos justitiæ, ut sit gravitas in sensu, in sermone pondus, atque in verbis modus.

¹ Psal. XI, 7. — ² Isai. I, 6. — ³ Psal. IV, 5.

Par ce mot de *champ* il faut entendre votre pensée, dans cet or il faut voir votre cœur, dans cet argent votre langage, car « il n'y a que les » discours chastes qui plaisent au Seigneur, et il faut que le feu purifie » l'argent. » Un esprit sain est aussi un riche trésor, et rien n'est plus précieux qu'un homme pur de toute tache. Voilà donc le champ qu'il faut entourer d'une haie d'épines, pour la défense duquel il faut faire provision de bonnes pensées, afin que les passions ne fassent pas irruption sur l'ame et ne l'entraînent pas toute chargée de liens ; afin que les mouvemens déréglés ne viennent point l'assaillir, et, en passant autour de ce champ, ne le dépouillent de ses fruits. C'est sur l'homme intérieur qu'il faut surtout veiller. Ne le négligez pas comme une propriété sans valeur, car c'est une propriété d'un grand prix que celle dont les fruits ne sont point passagers, mais éternels et incorruptibles ; cultivez donc avec soin ce terrain, afin qu'il jouisse d'une grande fertilité.

12. Sachez contenir le besoin de parler, de peur que vos discours débordés et impurs ne vous amassent des monceaux de péchés ; resserrez-les dans d'étroites limites ; le fleuve qui sort de son lit se charge bientôt de limon. Maîtrisez votre pensée, ne la laissez pas s'échapper et flotter au hasard, afin qu'on ne puisse pas dire de vous : « Qu'im- » portent et le baume et les ligatures ? tout remède est désormais im- » puissant. » La discrétion de l'esprit est le frein qui le régit et le dompte.

13. Mettez une porte à votre bouche, afin qu'elle ne s'ouvre qu'à propos, et portez tout votre soin à la tenir fermée. Que nul ne puisse vous exciter à parler dans un accès de colère, et ne renvoyez aucune injure à ceux qui vous injurient. Écoutez ce qu'a écrit le prophète : « Irritez-vous, mais ne péchez pas. » Si donc nous entrons en colère, dans cette passion naturelle et hors de notre pouvoir, qu'aucun mauvais discours ne sorte de notre bouche, de peur qu'il nous fasse tomber en faute. Asservissons nos paroles au joug et à la balance, ou pour mieux dire, à l'humilité et à la circonspection ; que votre langue soit l'esclave de votre raison, qu'elle soit tenue en bride, et qu'elle reconnaisse des rênes qui puissent la ramener de ses écarts. Ne disons rien qui n'ait été pesé dans la balance de la justice, afin que notre sentiment soit grave et réfléchi, que notre discours ait du poids et nos expressions de la réserve.

CAPUT IV.

Eadem custodia prospicitur, ne a pravis motibus, sed a recta ratione prodeat oratio :
in qua potissimum nobis diabolus insidiatur.

14. Hæc si custodiat aliquis, fit mitis, mansuetus, modestus. Custodiendo enim os suum, et retinendo linguam suam, nec prius loquendo quam interroget, et expendat atque examinet verba sua, si dicendum hoc, si dicendum adversus hunc, si tempus sermonis hujus est : is profecto exercet modestiam, ac mansuetudinem, et patientiam ; ut non ex indignatione et ira in sermonem erumpat, non alicujus passionis indicium det in verbis suis, non ardorem libidinis flammare in sermone suo indicet, et inesse dictis suis stimulos iracundiæ : ne sermo postremo qui commendare interiora debet, vitium aliquod esse in moribus, aperiat et prodatur.

15. Tunc enim maxime insidiatur adversarius, quando videt nobis passiones aliquas generari : tunc fomites movet, laqueos parat. Unde non immerito, sicut audisti hodie legi, propheta dicit : « Quia ipse liberavit me de laqueo venantium et a verbo aspero ¹. » Symmachus irritationis verbum dixit, alii perturbationis. Laqueus adversarii est sermo noster : sed etiam ipse non minus adversarius nobis. Loquimur plerumque quod excipiat inimicus, et quasi nostro gladio nos vulneret. Quanto tolerabilis est alieno gladio, quam nostro perire !

16. Explorat ergo adversarius nostra arma, et concutit sua tela. Si viderit moveri me, inserit aculeos suos, ut seminaria jurgiorum excitet. Si emisero verbum indecorum, laqueum suum stringit. Interdum mihi quasi escam proponit vindictæ possibilitatem ; ut dum vindicari cupio, ipse me inseram laqueo, et nodum mortis adstringam mihi. Si

¹ Psal. xc, 5.

CHAPITRE IV.

Apportons la même attention à ce que nos discours découlent d'une raison saine et non pas de mouvemens passionnés ; car c'est surtout quand nous parlons que le démon nous tend ses pièges.

14. Tel observe ces maximes qui ne tarde pas à briller par sa douceur, son aménité, sa modestie. Imposer une garde à sa bouche, retenir sa langue, ne parler qu'après avoir interrogé, examiné, pesé le sens de ses paroles, qu'après s'être demandé s'il faut dire telle chose, s'il est permis de parler contre telle personne, et s'il est à propos de tenir un pareil langage, c'est mettre réellement en pratique la patience, la modestie et la douceur. C'est ainsi qu'on est attentif à ne laisser échapper aucune expression d'emportement, ou qui porte un germe de passion, à éteindre l'ardeur de lubricité qui pourrait éclater dans le discours, à cacher tout aiguillon de haine qu'il pourrait contenir, parce qu'on sait enfin que le langage est destiné à rehausser le cœur de l'homme, et non point à révéler ses faiblesses ou à découvrir les vices de ses mœurs.

15. Notre ennemi s'efforce de tendre ses pièges dès qu'il aperçoit en nous le principe de quelque passion ; c'est alors qu'il irrite et fomente nos désirs, c'est alors qu'il dresse ses embûches et ses artifices. Aussi, comme vous l'avez entendu dans la lecture de ce jour, le Psalmiste remerciait le Seigneur « de l'avoir préservé des filets des chas-seurs et des paroles scabreuses ; » c'est-à-dire, selon Symmaque, des paroles échappées à l'irritation, ou selon d'autres, pleines de désordre et de dangers. Les pièges de notre ennemi sont dans nos discours ; ce sont donc nos discours mêmes qui deviennent notre ennemi. Le démon est toujours prêt à saisir nos paroles comme pour nous percer avec notre propre glaive. Ah ! si nous devons périr par le glaive, que ce soit plutôt par le glaive d'autrui que par le nôtre.

16. Notre ennemi cherche à reconnaître les défauts de notre armure pour y diriger ses traits. S'il nous reconnaît accessibles aux mouvemens de la colère, il nous aigrit, nous excite, et jette en nous des semences de discorde. Si je profère quelques paroles honteuses, il saisit cet instant pour serrer les nœuds dans lesquels il veut m'enlacer. Quelquefois il me présente comme un appât la possibilité de me venger, afin qu'au moment où je serai tenté de suivre l'inspiration de ma vengeance, je

quis ergo hunc adversarium sentit præsentem esse, tunc magis custodiam adhibere de bet ori suo, ne det locum adversario : sed non multi hunc vident.

CAPUT V.

Contra visibilem etiam adversarium, cum nos instigat, utendum silentio, cujus unius ope superiores evadimus, et humilitatem quæ exhibenda adversus omnes, conservamus.

17. Sed etiam ille cavendus est, qui videri potest, quicumque irritat, quicumque incitat, quicumque exasperat, quicumque incentiva luxuriæ aut libidinis suggerit. Quando ergo aliquis nobis conviciatur, lacessit, ad violentiam provocat, ad jurgium vocat : tunc silentium exerceamus, tunc muti fieri non erubescamus. Peccator est enim qui nos provocat, qui injuriam facit, et nos similes sui fieri desiderat.

18. Denique si taceas, si dissimules, solet dicere : Quid taces ? Loquere, si audes. Sed non audes : mutus es, elinguem te feci. Si ergo taceas, plus rumpitur : victum sese putat, irrisum, posthabitum atque illusum. Si respondeas, superiorem se factum arbitratur, quia parem invenit. Si enim taceas, dicetur : Ille conviciatus est ; hunc contempsit iste. Si referas contumeliam, dicetur : Ambo conviciati sunt. Uterque condemnatur, nemo absolvitur. Ergo illius est studium, ut irritet, ut similia illi loquar, similia agam : justus est autem dissimulare, nihil loqui, tenere bonæ fructum conscientiæ, plus committere bonorum judicio, quam criminantis insolentiæ, contentum esse gravitate morum suorum. Hoc est enim silere a bonis ; quia bene sibi conscius, falsus non debet moveri : nec æstimare plus ponderis in alieno esse convicio quam in suo testimonio.

m'enferme moi-même dans le piège, et que je tire de ma propre main la corde qui doit m'étrangler. Que celui qui le sent présent à ses côtés redouble d'attention et se tienne en garde contre l'indiscrétion de sa bouche, afin de ne fournir aucune occasion à ce perfide; mais combien peu savent l'apercevoir.

CHAPITRE V.

C'est encore par le silence qu'il faut repousser les provocations de l'ennemi apparent; c'est par son secours que nous sortons vainqueurs de la lutte et que nous conservons cette humilité qui doit nous protéger contre toute espèce d'attaque.

17. Mais c'est aussi contre l'ennemi apparent qu'il faut se prémunir, c'est contre celui qui nous anime, contre celui qui nous irrite, qui nous exaspère, ou qui présente un aliment à nos passions. Ainsi donc si quelqu'un nous injurie, nous outrage, nous pousse à des débats ou à quelque extrémité violente, défendons-nous par le silence, et ne craignons pas de lui opposer une attitude muette. Le vrai pécheur est celui qui provoque par de mauvais traitemens, et dont le désir secret est de nous rendre semblables à lui.

18. Toutefois, si vous avez recours au silence, si vous affectez de vous renfermer en vous-même, votre ennemi a coutume de vous défier en ces termes : Ah! tu te tais? parle donc si tu l'oses! Mais non, tu es muet, tu n'as plus de langue. Persévérez-vous dans votre mutisme, c'est alors qu'il s'emporte en invectives, parce qu'il se croit vaincu, joué, abusé. Mais si vous avez l'imprudence de lui répondre, il reprend le sentiment de sa supériorité, parce qu'il a trouvé en vous une faiblesse pareille à la sienne. Si vous vous taisez, on dira : Celui qui a reçu des injures a méprisé celui qui les a dites; si vous ripostez à ces injures, on dira : Chacun a sa part d'insulte. On vous blâmera tous les deux, et aucun de vous ne sera justifié. Le soin de tout provocateur est de nous irriter, afin de nous porter à tenir les mêmes discours qu'il a dans la bouche, à nous charger des mêmes fautes qu'il a pu commettre. Le devoir de l'homme juste est alors dans une retenue circospecte, il doit ne rien dire, se reposer sur la conscience de son droit, montrer par cette conduite qu'il tient plus compte du jugement des gens de bien que des affronts d'un insolent, et se confier entièrement en sa propre moralité. Voici ce qui ressort du silence de l'honnête homme, c'est que celui qui est sûr de son cœur ne s'émue pas de

19. Ita fit ut etiam humilitatem custodiat. Si autem nolit humilior videri, talia tractat, et dicit ipse secum : Hic ergo ut me contemnat, et in conspectu meo loquatur talia adversum me, quasi non possim ego ei aperire os meum? Cur non etiam ego dicam, in quibus eum mœstificare possim? Hic ergo ut mihi injurias faciat, quasi vir non sim, quasi vindicare me non possim? Hic ut me criminetur, quasi ego non possim graviora in eum componere?

20. Qui talia dicit, non est mitis atque humilis, non est sine tentatione. Tentator eum exagitat, ipse ei tales opiniones inserit. Plerumque adhibet hominem, atque apponit nequam spiritus, qui hæc illi dicat : sed tu in petra fixum vestigium tene. Etsi servus conviciam dicat, justus tacet : etsi infirmus contumeliam faciat, justus tacet : etsi pauper criminetur, justus non respondet. Hæc sunt arma justis, ut cedendo vincat. Sicut periti jaculandi cedentes solent vincere, et fugientes gravioribus sequentem vulnerare ictibus.

CAPUT VI.

Hac in re silentium atque humilitatem David imitanda esse, ne digni videamur injuria.

21. Quid enim opus est moveri, cum audimus convicia? Cur non imitamur dicentem : « Obmutui, et humiliatus sum, et silui a bonis¹? » An hoc dixit tantummodo, non etiam fecit David? Imo et fecit. Nam cum ei conviciaretur Semei filius Jemini, tacebat David : et quamvis septus armatis, non retorquebat conviciam, non ultionem quærebat, eousque ut dicenti sibi Sarviæ filio quod vindicare in eum vellet non permiserit. Ibat ergo tanquam mutus et humiliatus, ibat tacens, nec

¹ Psal. XXXVIII, 3.

la calomnie d'autrui, et n'attache pas plus d'importance aux outrages d'un ennemi qu'au témoignage intérieur de sa conscience.

19. C'est par cette résignation muette qu'il conserve toute son humilité; mais il arrive quelquefois qu'il a peine à souffrir tant d'humiliations, et qu'il dit hautement, ou tout au moins en lui-même : **Pourquoi souffrirai-je qu'on m'insulte si ouvertement? pourquoi supporterai-je de telles injures en ma présence, comme si je ne pouvais pas ouvrir la bouche? Pourquoi donc endurer qu'on m'affronte ainsi, comme si je n'étais pas un homme, comme si j'étais trop faible pour me venger? Pourquoi donc endurer ces inculpations, quand je puis, à mon tour, m'armer d'accusations et de calomnies?**

20. Celui qui fait ces réflexions n'est pas sans fierté, il n'est pas vraiment humble, il éprouve des tentations. C'est le démon qui l'agite et qui lui inspire ces velléités; quelquefois ce démon appelle à son secours un conseiller officieux; il appelle un esprit pour nous souffler ces suggestions funestes. Sachez demeurer ferme et inébranlable. Si c'est un esclave qui insulte, le devoir du juste est de se taire; si c'est un insensé, le devoir du juste est de se taire encore; si c'est un misérable qui porte une accusation, le devoir du juste est toujours de ne rien répondre. Voilà quelles sont ses armes; c'est par elles qu'il triomphe même en cédant. Ainsi ceux qui sont habiles à manier les armes savent triompher de leur ennemi par une feinte bien concertée, et portent un coup plus terrible à l'imprudent qui court à leur poursuite.

CHAPITRE VI.

En cette occurrence imitons l'humilité de David, si nous voulons ne mériter aucun reproche.

21. **A quoi nous sert de nous emporter quand nous entendons des injures? Pourquoi ne répétons-nous pas ces paroles : « Je me suis tu, » et me suis renfermé dans mon humilité, et j'ai gardé le silence des gens de bien? »** David ne se contenta pas de cette exclamation, il en donna l'exemple dans sa conduite. Aux injures de Séméi, fils de Jemin, il n'opposa que le silence. Quoique entouré de ses gardes en armes, il ne repoussa point ces invectives et ne chercha point à s'en venger; en telle sorte qu'il rejeta l'offre du fils de Sarvias qui lui proposait de se venger. **Il continua sa marche tout silencieux, tout confus;**

movebatur, cum vir appellaretur sanguinis qui erat conscius propriæ mansuetudinis. Non ergo movebatur conviciis, cui abundabat honorum operum conscientia.

22. Itaque is qui cito injuria movetur, facit se dignum videri contumelia, dum vult ea indignus probari. Melior est itaque qui contemnit injuriam, quam qui dolet; qui enim contemnit, quasi non sentiat, ita despicit: qui autem dolet, quasi senserit, torquetur.

CAPUT VII.

Quam pulchre proœmii loco usurpatus fuerit psalmus 38, quo inductus vir sanctus de Officiis scribere constituit: idque potiori jure quam olim Cicero ad filium; et quam ob causam.

23. Neque improvide ad vos filios meos scribens, hujus psalmi proœmio usus sum. Quem psalmum propheta David sancto Idithun canendum dedit, ego vobis tenendum suadeo, delectatus ejus sensu profundo et virtute sententiarum. Advertimus enim ex his quæ breviter libavimus, et silendi patientiam, et opportunitatem loquendi, et in posterioribus contemptum divitiarum, quæ maxima virtutum fundamenta sunt, hoc psalmo doceri. Dum igitur hunc psalmum considero, successit animo de Officiis scribere.

24. De quibus etiamsi quidam philosophiæ studentes scripserint, ut Panætius, et filius ejus apud Græcos, Tullius apud Latinos; non alienum duxi a nostro munere, ut etiam ipse scriberem. Et sicut Tullius ad erudiendum filium: ita ego quoque ad vos informandos filios meos; neque enim minus vos diligo quos in Evangelio genui, quam si conjugio suscepissem. Non enim vehementior est natura ad diligendum, quam gratia. Plus certe diligere debemus quos perpetuo nobiscum putamus futuros, quam quos in hoc tantum sæculo. Illi degeneres nascuntur frequenter, qui dedeçant patrem: vos ante elegimus, ut diligamus. Itaque illi necessitate diliguntur, quæ non satis idonea atque diuturna est ad perpetuitatem diligendi magistra: vos judicio,

il se tut quoiqu'on lui reprochât d'être un homme sanguinaire, lui qui avait la conscience de sa mansuétude. Il demeura insensible à ces vociférations iniques, il n'en fut nullement ému, parce qu'il se rendait à lui-même le témoignage d'avoir bien fait.

22. Il est donc vrai que celui qui s'offense promptement donne par cela même une preuve qu'il mérite les affronts qu'on lui fait, tout en voulant prouver qu'il ne les mérite pas. Celui qui méprise une injure se montre donc supérieur à celui qui s'en afflige; le mépris indique en effet que l'on n'a rien senti, tandis que l'affliction atteste qu'on a été sensible à l'injure et qu'on en a souffert.

CHAPITRE VII.

De l'heureux choix du psaume 38, employé comme exorde; ce psaume a fait naître au saint évêque l'idée de composer un traité des Offices; et il l'entreprend avec plus de raison que ne l'entreprit jadis Cicéron, qui n'eut d'autre but que l'instruction de son fils: quels sont les motifs qui l'y décident.

23. Ce n'est pas sans réflexion qu'en vous écrivant, mes chers enfans, j'ai choisi ce psaume pour exorde. C'est le même que le prophète David donnait à chanter à Idithun. Épris de ses beautés, de la profondeur et de la force de ses maximes, je le recommande à vos méditations. Il nous a semblé dans un simple aperçu qu'il contenait en lui seul la base de toutes les vertus, c'est-à-dire la patience, la discrétion, le discernement et le mépris des richesses. C'est en m'abandonnant à mes pensées sur les vérités que ce psaume enseigne que m'est venue l'idée d'écrire un traité sur les Devoirs.

24. Avant moi, quelques philosophes ont essayé cette matière, entre autres Panétius et son fils chez les Grecs, et Cicéron chez les Latins. Ces essais ne m'ont pas détourné d'une entreprise qui convient à mon ministère. L'orateur latin composa ce traité pour l'instruction de son fils; eh bien, ce sera pour la vôtre, mes enfans, que j'aurai composé le mien; car, pour moi, vous êtes mes enfans selon l'Évangile, tout aussi bien que si vous l'étiez selon la chair. Et en effet l'affection qui procède de la nature n'est pas plus forte que celle qui provient de la grâce. Ne devons-nous pas chérir davantage ceux avec qui nous espérons passer une éternité que ceux qui ne sont avec nous que durant cette vie? et puis les enfans selon le sang naissent souvent indignes de leur père, à qui ils font honte; mais vous, nous vous avons

quo magnum charitatis pondus ad vim diligendi adjungitur, probare quos diligas, et diligere quos elegeris.

CAPUT VIII.

Nomen officii, non solum philosophis, sed etiam scriptoribus sacris usitatum esse; et unde hoc deductum.

25. Ergo quoniam personæ conveniunt, videamus utrum res ipsa conveniat scribere de Officiis: et utrum hoc nomen philosophorum tantummodo scholæ aptum sit, an etiam in Scripturis reperiatur divinis. Pulchre itaque dum legimus hodie Evangelium (quasi adhortaretur ad scribendum), Spiritus sanctus obtulit nobis lectionem, qua confirmaremur etiam in nobis officium dici posse. Nam cum Zacharias sacerdos obmutuisset in templo, et loqui non posset: « Factum » est, *inquit*, ut impleti sunt dies officii ejus, abiit in domum suam ¹. » Legimus igitur officium dici a nobis posse.

26. Nec ratio ipsa abhorret, quandoquidem officium ab efficiendo dictum putamus, quasi efficium: sed propter decorem sermonis una immutata littera, officium nuncupari: vel certe, ut ea agas, quæ nulli officiant, prosint omnibus.

CAPUT IX.

Officium ab honesto et utili, necnon ab amborum inter se comparatione desumi: sed a christianis nihil quod ad futuram vitam non conferat, honestum aut utile agnosci: atque adeo non supervacaneum fore hunc de Officio tractatum.

27. Officia autem ab honesto et utili duci existimaverunt, et de iis

¹ Luc. 1, 23.

choisis pour devenir les objets de notre tendresse. Ceux-là ne sont aimés que par l'effet de la nature, et l'affection qu'on a pour eux n'est ni aussi intelligente ni aussi durable, et elle ne saurait être éternelle. Mais vous, c'est avec discernement que je vous aime, et ce discernement ajoute à mon amour le pouvoir d'éprouver ceux que j'aime, et de bien aimer ceux qu'une fois j'aurai choisis.

CHAPITRE VIII.

Les historiens sacrés, aussi bien que les philosophes, se sont servis du mot *offices* : comment on peut le prouver.

25. J'ai montré qu'un traité des Offices est dans les convenances de mon ministère, examinons maintenant si ce sujet est vraiment utile dans sa nature ; examinons s'il est propre seulement à la philosophie, et si nous n'en retrouvons pas la trace dans les divines Écritures. Dans la lecture de l'Évangile de ce jour, lecture que le Saint-Esprit nous a offerte comme pour nous inspirer le dessein d'écrire ce traité, nous trouvons un passage qui nous confirme que le mot *office* n'est point une expression profane. Le prêtre Zacharie était devenu muet dans le temple, et avait entièrement perdu l'usage de la voix. « Alors, » dit l'évangéliste, il arriva que les jours désignés pour ses *offices* furent entièrement remplis, et qu'il se retira dans sa maison. Ce qui nous apprend que nous pouvons sans crainte nous servir de ce mot *office*.

26. Le sens du mot est conforme à l'interprétation que nous lui donnons ; car, selon notre avis, il dérive du verbe *efficere*, faire ; d'où l'on a eu le mot *effet*, du latin *efficium*, que par euphonie on a converti en *officium*, sans doute pour exprimer que ce qu'il faut faire, ce qui est notre devoir : c'est ce qui ne peut nuire à personne, et qui est utile à tout le monde.

CHAPITRE IX.

Le devoir découle de l'honnête et de l'utile ou de la combinaison de ces deux principes ; les chrétiens ne reconnaissent d'utile et d'honnête que ce qui se fait dans la vue de la vie éternelle : il n'est donc pas inutile de déterminer ces devoirs dans un traité.

27. C'est de l'honnête et de l'utile que se déduisent les devoirs ; il ne s'agit donc que d'examiner lequel des deux est préférable pour y

duobus eligere quid præset : deinde incidere ut duo concurrant honesta, et duo utilia; et quærat quid honestius, et quid utilius. Primum igitur in tres partes Officium dividitur, honestum, et utile, et quid præstantius. Deinde hæc tria in quinque genera diviserunt, in duo honesta, et duo utilia, et eligendi iudicium. Prima pertinere dicunt ad decus honestatemque vitæ, secunda ad vitæ commoda, copias, opes, facultates : de iis eligendis subesse iudicium. Hæc illi.

23. Nos autem nihil omnino nisi quod deceat et honestum sit, futurorum magis quam præsentium metimur formula : nihilque utile nisi quod ad vitæ illius æternæ prosit gratiam definimus, non quod ad delectationem præsentis. Neque aliqua commoda in facultatibus et copiis opum constituimus : sed incommoda hæc putamus, si non rejiciantur; eaque oneri cum sint æstimari magis, quam dispendio cum erogantur.

29. Non superfluum igitur scriptionis nostræ est opus, quia Officium diversa æstimamus regula atque illi æstimaverunt. Illi sæculi commoda in bonis ducunt, nos hæc etiam in detrimentis; quoniam qui hic recipit bona, ut ille dives, illic cruciatur : et Lazarus qui mala hic pertulit, illic consolationem invenit. Deinde qui illa non legunt, nostra legent si volent : qui non sermonum supellectilem, neque artem dicendi; sed simplicem rerum exquirunt gratiam.

fixer notre choix ; en sorte qu'il peut arriver que deux choses également honnêtes et deux choses également utiles se présentent à nous en même temps, et que nous ayons à chercher laquelle des deux est la plus utile ou la plus honnête. De là peut se tirer naturellement la division de notre traité en trois parties ; savoir : l'honnête, l'utile et la détermination de notre préférence. Cette division se subdivise ensuite en cinq branches distinctes : deux qui se rapportent à l'honnête, deux autres qui ont trait à l'utile, enfin le discernement à apporter dans notre choix. La première partie comprend les bienséances et l'honnêteté dans la vie ; la seconde embrasse les intérêts temporels, tels que les commodités, la fortune et les richesses de ce monde ; et enfin la troisième traite du discernement dont on doit user dans son choix : telles sont les divisions adoptées par les philosophes.

28. Quant à nous, notre règle est différente : nous envisageons ce qui convient, ce qui est utile en soi, par rapport à l'avenir plutôt que par rapport au présent ; ce que nous reconnaissons utile, c'est seulement ce qui nous amasse des grâces pour la vie de l'éternité, et non point ce qui ne sert qu'à notre bien-être ici-bas. Nous ne plaçons aucun avantage dans l'affluence des richesses ni dans la puissance que donne la fortune ; nous regardons, au contraire, ces biens comme des embarras, si l'on y attache son cœur, et nous pensons que leur possession doit plutôt paraître une charge que leur distribution en largesses ne peut paraître une perte.

29. Cet ouvrage ne sera donc point superflu, puisque j'apporte une règle différente de celle des philosophes dans l'appréciation des devoirs. Les philosophes ne trouvent de véritables avantages que dans les biens du siècle, et nous autres, nous en trouvons même dans les pertes qu'on peut avoir à subir, puisque celui qui reçoit ces biens en partage ici-bas est tourmenté dans un autre monde comme le mauvais riche, et que Lazare, qui endura les misères de la terre, est maintenant comblé de consolations dans le ciel. Ensuite, tel ne lit pas les traités des philosophes, qui prendra peut-être quelque plaisir à lire le nôtre, encore que nous n'ayons cherché à l'embellir ni des ressources de l'éloquence, ni des finesses de l'art oratoire, et qu'il ne brille que d'une simplicité toute pleine de sens.

CAPUT X.

Prius in sacris litteris decorum quam in philosophorum libris frequentatum esse : Pythagoram silentii sui legem mutuatum a Davide : sed hujus tamen præstare disciplinam ; cum primum officium sit loquendi modus.

30. Decorum autem in nostris Scripturis primo constitui loco (quod græce *πρέπον* dicitur) instruimur et docemur, legentes : « Te decet » hymnus, Deus, in Sion ¹ ; » vel græce, *Σοὶ πρέπει ὕμνος, ὁ Θεός, ἐν Σιών*. Et Apostolus ait : « Loquere quæ decent sanam doctrinam ². » Et alibi : « Decebat autem cum per quem omnia, et propter quem omnia, multis filiis in gloriam adductis, ducem salutis eorum per passionem consummari ³. »

31. Numquid prior Panætius, numquid Aristoteles, qui et ipse disputavit de Officio, quam David ; cum et ipse Pygathoras, qui legitur Socrate antiquior, prophetam secutus David, legem silentii dederit suis ? Sed ille ut per quinquennium discipulis usum inhiheret loquendi : David autem non ut naturæ munus imminueret ; sed ut custodiam proferendi sermonis doceret. Et Pythagoras quidem ut non loquendo loqui doceret : David ut loquendo magis disceremus loqui. Quomodo enim sine exercitio doctrina, aut sine usu profectus ?

32. Qui disciplinam bellicam vult adsequi, quotidie exercetur armis, et tanquam in procinctu positus præludit prælium, et velut coram posito prætendit hoste : atque ad peritiam viresque jaculandi, vel suos explorat lacertos, vel adversariorum declinat ictus, et vigilantia exit obtutu. Qui navim in mari regere gubernaculis studet, vel remis ducere, prius in fluvio præludit. Qui canendi suavitatem et vocis affectant præstantiam, prius sensim canendo vocem excitant. Et qui viribus corporis, legitimoque luctandi certamine coronam petunt, quotidiano usu palæstræ durantes membra, nutrientes patientiam, laborem adsuescunt.

¹ Psal. LXIV, 2. — ² Tit. II, 1.

CHAPITRE X.

Les livres sacrés ont parlé de ce qui est honnête long-temps avant que les philosophes en eussent traité dans leurs écrits. C'est à David que Pythagore a emprunté sa loi du silence ; toutefois David le surpasse encore par sa doctrine, doctrine qui élève la réserve dans les paroles au premier rang des devoirs.

30. L'Écriture nous apprend ce qui est honnête, ce qui convient, et que les Grecs ont désigné par le mot *πρέπον*, d'abord dans ce passage, où nous lisons : « O mon Dieu ! les hymnes et les louanges vous » sont dus dans la cité de Sion. » Puis dans cet endroit où l'Apôtre s'exprime ainsi : « Dites ce qui est conforme à la saine doctrine. » C'est dans le même sens qu'il dit autre part « qu'il convenait que celui par » qui et pour qui tout était créé souffrit sa passion et la mort pour » assurer le salut des enfans prédestinés à partager sa gloire. »

31. Eh quoi ! l'autorité de Panétius, l'autorité d'Aristote, qui a aussi disserté sur cette matière, l'emporteraient sur l'autorité de David, alors surtout qu'il est constant que ce ne fut que d'après l'imitation de David que Pythagore, antérieur à Socrate, recommanda si religieusement le silence à ses disciples ? Ce philosophe prescrivait dans son école un silence de cinq années, tandis que le saint prophète en fait une loi, non point pour diminuer ce bienfait de la nature, mais dans le but de former à la retenue dans les paroles. Pythagore voulait que par le silence on apprit à parler ; David, au contraire, voulait qu'en parlant on apprit à bien parler. Il se rapprochait donc davantage de ce principe qui nous apprend que les progrès dans toute science ne sont dus qu'à un long exercice.

32. Celui qui veut se préparer à l'art de la guerre manie tous les jours des armes ; il se tient toujours prêt à combattre, et dans l'attitude offensive, à chaque instant il expérimente ou l'adresse ou la force de ses bras ; il s'exerce à porter un coup ou à le parer, en le devinant par la promptitude de ses regards. Celui qui se dispose à diriger un navire sur l'Océan, avant de prendre le timon, a commencé par le conduire à travers les fleuves avec le simple secours des rames. C'est en formant sa voix par des chants gradués qu'on parvient à lui donner de la délicatesse et de l'extension ; de même encore ceux qui recherchent le prix dans les luttes endurent leur corps par de fréquents combats, et le forment à endurer de longues fatigues.

33. Hæc ipsa natura nos in parvulis docet, quod prius sonos meditantur loquendi, ut loqui discant. Itaque sonus exercitatio quædam et palæstra vocis est. Ita ergo et qui volunt discere cautionem loquendi, quod naturæ est, non negent : quod custodiæ est, exerceant ; ut qui in specula sunt, specularando intendant, non dormiendo. Omnis enim res propriis ac domesticis exercitiis augetur.

34. Ergo David tacebat non semper, sed pro tempore : non jugiter, neque omnibus, sed irritanti adversario, provocanti peccatori non respondebat. Et, sicut alibi ait, loquentes vanitatem, et cogitantes dolum, non audiebat quasi surdus, et quasi mutus non aperiebat illis os suum ; quia et alibi habes : « Noli respondere imprudenti ad im- » prudentiam ejus, ne similis illi fias ¹. »

35. Primum igitur officium est loquendi modus. Hoc sacrificium laudis Deo dependitur, hoc reverentia exhibetur, eum Scripturæ divinæ leguntur, hoc honorantur parentes. Scio loqui plerosque, cum tacere nesciant. Rarum est tacere quemquam, cum sibi non prosit loqui. Sapiens ut loquatur, multa prius considerat, quid dicat, aut cui dicat, quo in loco et tempore. Est ergo et tacendi et loquendi modus : est etiam facti modus. Pulchrum igitur tenere mensuram officii.

CAPUT XI.

Officium omne aut medium, aut perfectum esse Scripturæ testimoniis ostenditur : cui subjungitur misericordiæ laus, atque ad eam exhortatio.

36. Officium autem omne aut medium, aut perfectum est, quod

¹ Prov. xxvi, 4.

33. La nature elle-même nous enseigne cette marche à l'égard des enfans qui s'étudient à répéter les sons pour apprendre à parler ; en sorte que les sons vagues et inarticulés sont les premiers exercices, les rudimens du langage. Ainsi donc, que les personnes qui veulent apprendre à parler avec mesure et précaution s'aident tout à la fois des ressources que leur offre la nature, et des leçons que leur fournira l'expérience. Qu'elles soient semblables à ces sentinelles qui apprennent la vigilance par les veilles et non par le sommeil. En effet, le progrès en toutes choses n'est que le fruit de l'application et du travail.

34. C'est par ces raisons que David n'imposait point un silence absolu, mais seulement approprié aux circonstances. Il ne voulait pas qu'on se tût continuellement et pour tout le monde sans distinction de personnes, mais seulement qu'on ne répondît pas à l'ennemi qui veut nous irriter, ou au pécheur qui nous provoque. C'est en ce sens qu'il dit dans ses prophéties qu'il restait comme sourd et muet devant les gens qui ne disent que des frivolités ou qui n'ont que de mauvais desseins. Nous trouvons encore autre part ce conseil : « Ne vous laissez jamais aller à répondre aux insolences d'un imprudent, dans la crainte de devenir semblable à lui. »

35. La réserve dans les paroles est donc un des principaux devoirs ; elle devient un sacrifice agréable à Dieu ; par elle nous donnons une preuve de notre respect pour la sainte Écriture ; c'est par elle encore que nous honorons nos parens. Hélas ! combien savent parler qui ignorent l'art de se taire, et combien se taisent alors que parler leur serait utile. Avant de rien dire, le sage réfléchit mûrement : il examine avec attention le sujet dont on traite, eu égard aux personnes et à l'opportunité de temps ou de lieu. Il y a donc une règle à suivre, soit pour se taire, soit pour parler, soit pour agir ; et rien n'est aussi louable que d'observer dans toute son étendue cette règle de nos devoirs.

CHAPITRE XI.

Les saintes Écritures attestent qu'il existe des devoirs de rigueur et des devoirs de perfection ; à ces derniers se rattachent les mérites de la miséricorde et les raisons qui nous excitent à la pratiquer.

36. L'autorité des saintes Écritures confirme ce point de notre doctrine ; savoir qu'il existe certains devoirs de rigueur, et d'autres par

æque Scripturarum auctoritate probare possumus. Habemus etenim in Evangelio dixisse Dominum : « Si vis in vitam æternam venire, »
 » *serva mandata.* Dixit ille : Quæ? Jesus autem dixit illi : Non homi-
 » cidium facies, non adulterabis, non facies furtum, non falsum tes-
 » timonium dices : honora patrem et matrem : et, diliges proximum
 » tuum sicut te ipsum¹. » Hæc sunt mediæ officia, quibus aliquid
 deest.

37. Denique dicit illi adolescens : « Omnia hæc custodivi a juven-
 » tute mea, quid adhuc mihi deest? Ait illi Jesus : Si vis perfectus
 » esse, vade, vende omnia bona tua, et da pauperibus, et habebis
 » thesaurum in cælo, et veni, sequere me². » Et supra ita est scrip-
 tum, ubi diligendos inimicos, et orandum dicit pro calumniantibus
 et persequentibus nos, et benedicere maledicentes; hoc nos facere
 debemus, si volumus perfecti esse, sicut Pater noster qui in cælo est,
 qui super bonos et malos solem jubet radios suos fundere, et pluvia
 et rore terras universorum sine ulla discretione pinguescere. Hoc est
 igitur perfectum officium, quod *κατ'ὀρθωματα* dixerunt Græci, quo corri-
 guntur omnia, quæ aliquos potuerunt lapsus habere.

38. Bona etiam misericordia, quæ et ipsa perfectos facit, quia
 imitatur perfectum Patrem. Nihil tam commendat christianam ani-
 mam quam misericordia. Primum in pauperes, ut communes iudices
 partus naturæ, quæ omnibus ad usum generat fructus terrarum; ut
 quod habes, largiaris pauperi, et consortem et conformem tuum ad-
 juves. Tu nummum largiris, ille vitam accipit : tu pecuniam das, ille
 substantiam suam æstimat. Tuus denarius, census illius est.

39. Ad hæc plus ille tibi confert, cum sit debitor salutis. Si nudum
 vestias, te ipsum induis justitiam, Si peregrinum sub tectum inducas
 tuum, si suscipias egentem, ille tibi acquirit sanctorum amicitias,

¹ Matth. xix, 17 et seq. — ² *Ibid.* 20 et 21.

lesquels nous touchons à la perfection. Voici le texte que nous trouvons dans l'Évangile : « Si vous voulez obtenir la vie éternelle, ob-
 » servez les commandemens. Le jeune homme repartit : Eh ! quels
 » sont ces commandemens ? Jésus alors ajouta : Vous ne commettrez
 » point d'homicide ni d'adultère ; vous ne déroberez point, et vous
 » abstiendrez de faux témoignage ; honorez votre père et votre mère,
 » et aimez votre prochain comme vous-même. » A ces devoirs il manque encore quelque chose pour atteindre à la perfection.

37. Le jeune homme dit à Jésus-Christ : « J'ai observé tous ces pré-
 » ceptes durant toute ma vie ; que me manque-t-il donc encore ? Jésus
 » ajouta : Si vous voulez être parfait, allez, vendez tous vos biens :
 » donnez-en l'argent aux pauvres, et vous aurez un trésor dans le ciel.
 » Venez et suivez-moi. » Il y a encore des conseils d'une plus haute perfection, quand on enseigne, par exemple, à aimer ses ennemis, à prier pour ceux qui nous calomnient ou nous persécutent, et à dire du bien de ceux qui disent du mal de nous. Telle est la marche que nous devons suivre pour arriver à la perfection, objet de nos désirs. Il faut imiter notre Père céleste, qui fait luire le soleil pour éclairer les bons et les méchants, et qui répand indistinctement la rosée et la pluie sur les terres des pervers comme sur celles des justes. C'est en cela que réside la perfection. Cette espèce de devoir a reçu des Grecs le nom de *κατόρθωμα* ou rectitude, parce qu'il épure et perfectionne les autres devoirs en tout ce qu'ils peuvent renfermer d'imparfait.

38. La miséricorde produit aussi la perfection, parce qu'elle nous fait ressembler à Dieu le Père, qui est la perfection même, et il n'y a point de vertu qui rehausse davantage l'âme d'un chrétien. La compassion envers les pauvres est surtout ce qu'il doit commencer par exercer : c'est imiter la nature, qui donne libéralement ses fruits à tout le monde. Eh ! que pouvez-vous faire de mieux que de secourir les pauvres par vos largesses, que de prendre en pitié vos semblables et de leur prêter assistance ? Dans votre argent ils reçoivent la vie pour vous : ce n'est qu'une pièce de monnaie qui sort de vos mains ; eux l'apprécient comme leur subsistance ; le denier de vos aumônes est toute leur fortune.

39. Vous recevez en retour plus que vous ne leur avez donné, puisque vous leur êtes redevables de votre salut. En donnant un habit à un misérable dans le dénûment, vous vous revêtez de la justice ; si vous recevez un pèlerin sous votre toit, vous vous attirez la faveur des saints, et vous mériterez une place dans les tabernacles célestes.

et æterna tabernacula. Non mediocris ista gratia. Corporalia seminas, et recipis spiritalia. Miraris iudicium Domini de sancto Job? Mirare virtutem ejus, qui poterat dicere: «Oculus eram cæcorum, pes claudorum. Ego eram infirmorum pater, velleribus agnorum meorum» calefacti sunt humeri eorum. Foris non habitabat peregrinus; ostium autem meum omni venienti patebat ¹. » Beatus plane, de cujus domo nunquam vacuo sinu pauper exivit; neque enim quisquam magis beatus, quam qui intelligit super pauperis necessitatem et infirmique atque inopis ærumnam. In die iudicii habebit salutem a Domino, quem habebit suæ debitorem misericordiæ.

CAPUT XII.

Ne quis ab exercenda misericordia revocetur, ostenditur Deum curare actus hominum, et quemlibet improbum in ipsa opum affluentia miserum esse Jobi auctoritate demonstratur.

40. Sed plerique revocantur ab officio dispensatricis misericordiæ, dum putant hominis actus non curare Dominum, aut nescire eum quid in oculis geramus, quid teneat nostra conscientia: aut iudicium ejus nequaquam justum vidèri, quando peccatores divitiis abundare vident, gaudere honoribus, sanitate, liberis: contra autem, justos inopes degere, inhonoros, sine liberis, infirmos corpore, luctu frequenti.

41. Nec mediocris ea quæstio, quandoquidem tres illi reges amici Job, propterea eum peccatorem pronuntiabant, quia inopem factum ex divite, orbatum liberis ex fœcundo parente, perfusum ulceribus, inhorrentemque vibicibus, exaratum vulneribus a capite usque ad pedes videbant. Quibus hanc sanctus Job proponit assertionem: Si ego propter peccata mea hæc patior, «cur impii vivunt? Inveteraverunt autem, et in divitiis semen eorum secundum voluntatem, filii

¹ Job. xxix, 15 et 16.

Ce n'est certes pas une grâce de peu de prix, puisqu'en semant des biens périssables vous en recueillez d'immortels. Vous ne pouvez comprendre les secrets jugemens de Dieu dans la conduite qu'il tient à l'égard de Job. Admirez seulement la vertu de ce saint homme qui pouvait dire avec raison : « J'étais l'œil des aveugles et le pied des » boiteux ; j'étais le père des affligés, et leurs épaules ont été réchauf- » fées par la toison de mes agneaux ; les voyageurs ont toujours eu » un asile dans ma maison ; ma porte est restée ouverte à tout ve- » nant. » Bienheureux est celui qui n'a jamais repoussé le pauvre et qui ne l'a jamais laissé sortir de sa demeure sans le charger de bienfaits ! Nul ne peut être plus heureux que celui qui a su comprendre les nécessités du pauvre, les infirmités du malade et les douleurs de la misère. Au jour du jugement, tel aura fait miséricorde au nom de Dieu, qui recevra de Dieu le salut éternel pour sa récompense.

CHAPITRE XII.

Afin que personne ne s'éloigne de la pratique des œuvres de miséricorde, on démontre que le Seigneur suit des yeux les actions des hommes, et, par l'autorité de Job, on prouve qu'au milieu même de leurs richesses les impies sont malheureux.

40. Toutefois un grand nombre se dispensent des bonnes œuvres qu'inspire la compassion, dans cette pensée que le Seigneur ne prend aucun souci des actes humains ; qu'il ignore nos œuvres secrètes et ce qui se passe au fond de nos cœurs ; qu'enfin ses jugemens ne semblent pas toujours dictés par un esprit de justice, puisque de grands pécheurs abondent en richesses, sont comblés d'honneurs, jouissent d'une belle santé et voient s'accroître leur descendance, tandis que certains justes sont affligés de misères, de honte, d'infirmités, qu'ils sont privés d'enfans et traînent une existence de deuil.

41. Cette objection est spécieuse, puisque trois princes amis de Job s'en emparent pour le déclarer pécheur, le voyant descendre de la fortune à la pauvreté, privé d'enfans après avoir été père d'une famille nombreuse, enfin couvert de plaies et d'ulcères depuis les pieds jusqu'à la tête. Mais le saint homme les réfute en ces termes : « Si c'est » à cause de mes péchés que je souffre ces afflictions, pourquoi les » impies vivent-ils dans la prospérité ? Ils vieillissent dans l'abon- » dance ; ils semblent gouverner leur destinée au gré de leurs désirs ; » ils voient autour d'eux leurs familles ; leur maison s'augmente, au-

» eorum in oculis, domus ipsorum abundant, timor autem nusquam :
 » Flagellum autem a Domino non est in ipsis ¹. »

42. Hæc videns infirmus corde exagitatur, et studium avertit suum. Cujus dicturus sermones, ante sanctus præmisit Job, dicens : « Por-
 » tate me, ego autem loquar, deinde ridete me. Nam et si arguor,
 » quasi homo arguor. Portate ergo onus sermonum meorum ². » Dic-
 » turus enim sum quod non probo : sed ad vos redarguendos proferam
 sermones iniquos, Aut certe ; quia ita est versus : « Quid autem? Num-
 » quid ab homine arguor? » hoc est, homo me non potest redarguere
 quia peccavi, etsi argui dignus sum ; quia non ex evidenti culpa me
 arguitis, sed ex injuriis æstimatis merita delictorum. Videns ergo
 infirmus abundare injustos successibus prosperis, se autem atteri,
 dicit Domino : « Discede a me, vias tuas scire nolo ³. » Quid prodest,
 quia servivimus ipsi : aut quæ utilitas, quia occurimus ipsi? In mani-
 bus ipsorum omnia bona, opera autem impiorum non videt.

43. Laudatur in Platone, quod in Politia sua posuit, eum qui con-
 tra justitiam disputandi partes recepisset, postulare veniam dictorum
 quæ non probaret, et veri inveniendi atque examinandæ disputatio-
 nis gratia, illam sibi impositam personam dicere. Quod eoque Tul-
 lius probabit, ut ipse in libris quos scripsit de Republica, in eam
 sententiam dicendum putaverit.

44. Quanto antiquior illis Job, qui hæc primus reperit, nec elo-
 quentiæ phalerandæ gratia, sed veritatis probandæ, præmittenda
 æstimavit! Statimque ipse quæstionem eodem reddidit, subjiciens
 quod extingatur lucerna impiorum, et futura sit eorum eversio: non
 falli Deum doctorem sapientiæ et disciplinæ, sed esse veritatis judi-
 cem : et ideo non secundum forensam abundantiam æstimandam

¹ Job. XXI, 7 et seq. — ² Ibid. 1 et seq. — ³ Ibid. 14.

» cune crainte ne les inquiète, et la verge de Dieu ne les touche pas. »

42. Les hommes faibles s'ébranlent à ce spectacle et sentent tout leur zèle se ralentir. Job se met à leur place, et pour prévenir leurs plaintes il s'écrie : « Souffrez que je parle ; écoutez mes paroles et ne me raillez qu'après les avoir entendues : car, si vous m'accusez, c'est comme homme que vous m'accusez : ainsi donc supportez la conséquence de mes discours. » Ce que je vais vous dire, je ne le pense pas ; mais je ne proférerai des faussetés que pour vous réfuter et vous montrer vos erreurs ; et c'est assurément le sens qu'il veut faire entendre dans ce passage, puisqu'il présente ainsi son affirmation : « Eh quoi ! est-ce que je suis accusé par un homme ? » Ce qui veut dire : Un homme ne peut me faire un crime de mes péchés, encore qu'ils méritent quelques reproches ; car vous ne m'accusez pas sur l'évidence d'une faute, vous déduisez seulement mes péchés des misères que j'endure, en supposant que ce sont ces péchés même qui me les ont attirées. Ainsi donc un homme chancelant dans sa foi, s'apercevant de la prospérité des impies tandis que lui, qui observe la loi de Dieu, est écrasé du poids de ses misères, pourrait dire au Seigneur : « Retirez-vous de moi, je veux ignorer les voies que signale votre providence. » A quoi peut nous servir de vous avoir fidèlement obéi ? quel fruit avons-nous retiré pour nous être jetés dans votre sein ? Tous les biens sont entre les mains des impies, et vous avez les yeux fermés sur leurs mauvaises œuvres.

43. On ne blâme point, dans le traité de Platon sur la Politique, cet interlocuteur qu'il charge de soutenir des propositions contraires à l'équité, et qui se justifie du rôle qu'il s'impose en disant qu'il n'avance des propositions qui répugnent à ses sentimens que pour éclaircir la discussion et mettre la vérité en lumière. Cicéron approuve cette marche et l'applique au développement de ses principes dans son livre de la République.

44. Mais combien Job est au-dessus de tous ces philosophes, lui qui le premier a imaginé cette méthode et qui l'emploie, non point pour embellir une vaine éloquence, mais pour démontrer la vérité ! Il tranche sans hésiter le nœud de la question, en affirmant que le flambeau des impies s'éteindra et que l'édifice de leur fortune sera renversé ; il assure que Dieu ne peut se tromper, puisqu'il est le maître de la science et de la sagesse et le juge de toute vérité. Il ne faut donc pas mesurer la félicité des hommes sur l'apparence de leurs richesses,

beatitudinem singulorum; sed secundum interiorem conscientiam, quæ innocentium et flagitiosorum merita discernit, vera atque incorrupta pœnarum præmiorumque arbitra. Moritur innocens in potestate simplicitatis suæ, in abundantia propriæ voluntatis, sicut adipe repletam animam gerens. At vero peccator, quamvis foris abundet, deliciis diffluat, et odoribus fragret, in amaritudine animæ suæ vitam exigit, et ultimum diem claudit, nihil secum eorum quæ epulatus fuerit, boni referens; nihil secum auferens, nisi scelerum suorum pretia.

45. Hæc cogitans nega, si potes, divini esse iudicii remunerationem. Ille suo affectu beatus, hic miser; ille suo iudicio absolutus, hic reus; ille in exitu lætus, hic mœrens. Cui absolvi potest, qui nec sibi innocens est? Dicite, inquit, mihi, ubi est protectio tabernaculorum ejus? Signum ejus non invenietur. Vita etenim facinorosi, ut somnium. Aperuit oculos, transivit requies ejus, evanuit delectatio: licet ipsa quæ videtur, etiam dum vivunt, impiorum requies in inferno sit; viventes enim in inferna descendunt.

46. Vides convivium peccatoris, interroga conscientiam ejus. Nonne gravius omnibus fœtet sepulchris? Intueris lætitiâ ejus, et salubritatem miraris corporis filiorum atque opum abundantiam: introspecte ulcera et vibices animæ ejus, et cordis mœstitudinem. Nam de opibus quid loquar, cum legeris: « Quia non in abundantia » est vita ejus¹, » cum scias quia etsi tibi videatur dives, sibi pauper est, et tuum iudicium suo refellat? De multitudine quoque filiorum, et de indolentia quid loquar; cum se ipse lugeat, et sine hærede futurum iudicet, cum imitatores sui successores suos esse nolit? Nulla enim hæreditas peccatoris. Ergo impius ipse sibi pœna est: justus autem ipse sibi gratia; et utrique aut bonorum aut malorum operum merces ex se ipso solvitur.

¹ Luc. xii, 15.

mais par ce témoignage de la conscience intime qui sait distinguer les impies d'avec les justes, et qui apprécie avec un discernement infail-
 lible les peines et les récompenses qui leur sont dues. L'homme
 de bien meurt en possession de son innocence et de la droiture de ses
 intentions ; il emporte une ame remplie de grâce et de contentement,
 tandis que le pécheur, au milieu même de ses trésors, dans les par-
 fums et les délices de la volupté, après avoir passé des jours où son
 ame était triste, pleine d'amertume et de fiel, termine sa vie sans rien
 emporter de ce qu'il a possédé sur la terre, sinon la peine que lui ont
 méritée ses impiétés.

45. Après ces réflexions, osez nier, si vous le pouvez, la justice des
 jugemens de Dieu : vous le voyez, l'homme de bien est heureux par
 la satisfaction de sa propre conscience, l'impie est tourmenté par ses
 remords ; celui-ci se condamne lui-même, celui-là se sent absout ;
 l'un se retire dans la joie, l'autre dans les angoisses de la crainte. Eh !
 comment espérer l'absolution de celui qui n'est pas même innocent à
 ses propres yeux ? Dites-moi, s'écriera-t-il, dites-moi où est l'abri des
 tabernacles célestes ? Cris impuissans ! il n'en trouvera jamais l'en-
 seigne ; car la vie du pécheur s'évanouit comme un rêve ; il ouvre à peine
 les yeux que son repos finit, que ses joies disparaissent. Que ce que
 vous voyez en cette vie ne vous fasse point illusion : le repos des impies
 est dans l'enfer, et c'est de leur vivant même qu'ils y descendent.

46. A l'aspect des splendides festins du pécheur, pénétrez dans le
 fond de son ame ; ne s'en exhale-t-il pas une odeur plus fétide que
 celle des tombeaux ? Vous êtes frappé des joies qui l'entourent, vous
 êtes saisi d'admiration en voyant la santé de sa famille, l'air de pro-
 spérité qu'elle respire ; mais portez vos regards plus avant, voyez les
 plaies et les ulcères qui déchirent son ame, voyez la sombre tristesse
 de son cœur. Mais pourquoi s'occuper de ses richesses lorsque vous
 lisez « que sa vie ne se passe réellement pas dans l'abondance ; » lors-
 que vous n'ignorez pas que, riche selon le monde, il n'en est pas moins
 pauvre en lui-même ; lorsque vous savez que tout ce que vous pouvez
 en penser est contredit par son propre jugement ? Pourquoi parlerais-je
 davantage du grand nombre de ses enfans et de l'heureuse indolence
 dans laquelle ils vivent, puisqu'il déplore lui-même la perte de sa pos-
 térité et qu'il ne saurait vouloir que ses descendans suivissent son
 exemple ? Le pécheur ne laisse donc pas d'héritage ; il trouve en lui-
 même sa peine comme le juste y trouve sa récompense, et l'un et
 l'autre dès cette vie reçoivent ainsi en eux-mêmes la punition de leurs
 crimes ou le prix de leurs bonnes œuvres.

CAPUT XIII.

Refelluntur philosophorum opiniones qui Deo vel mundi totius vel alicujus ex ejus partibus curam abjudicant.

47. Sed revertamur ad propositum, ne divisionem factam præter-
iisse videamur, quia occurrimus opinioni eorum qui videntes scele-
ratos quosque divites, lætos, honoratos, potentes, cum plerique jus-
torum egeant, atque infirmi sint, putant vel nihil Deum curare de
nobis, ut epicurei dicunt : vel nescire actus hominum, ut flagitiosi
putant : vel si scit omnia, iniquum esse judicem ; ut bonos egere pa-
tiatur, abundare improbos. Nec superfluous velut quidam excursus
fuit, ut opinioni hujusmodi ipsorum affectus responderet, quos beatos
judicant, cum ipsi se miseros putent. Arbitratus enim sum quod ipsi
sibi facilius quam nobis crederent.

48. Quo decurso, proclive æstimo, ut refellam cætera, et primo
eorum assertionem, qui Deum putant curam mundi nequaquam ha-
bere, sicut Aristoteles asserit usque ad lunam ejus descendere provi-
dentiam. Et quis operator negligat operis sui curam ? Quis deserat et
destituat quod ipse condendum putavit ? Si injuria est regere, nonne
est major injuria fecisse ; cum aliquid non fecisse nulla injustitia sit,
non curare quod feceris summa inclementia ?

49. Quod si aut Deum creatorem suum abnegant, aut ferarum et
bestiarum se haberi numero censent, quid de illis dicamus qui hac
se condemnant injuria ? Per omnia Deum ire ipsi asserunt, et omnia
in virtute ejus consistere, vim et majestatem ejus per omnia elementa
penetrare, terras, cœlum, maria : et putant injuriam ejus, si mentem
hominis qua nihil nobis ipse præstantius dedit, penetret, et divinæ
majestatis ingrediatur scientia ?

CHAPITRE XIII.

Réfutation des philosophes qui dans leurs opinions enlèvent à Dieu le soin du monde entier, ou même de quelqu'une de ses parties.

47. Reprenons le point que nous avons commencé à traiter, et qu'on ne pense pas que nous perdons de vue la division que nous avons précédemment établie, parce que nous nous arrêtons à combattre le préjugé de ceux qui, voyant quelques impies riches, honorés, puissans, comblés de joies, tandis que les justes souffrent la misère et sont chargés d'afflictions, se persuadent par ces raisons que Dieu ne prend souci de rien, comme l'affirment les partisans de la doctrine d'Épicure, ou qu'il ignore les actions des hommes, ainsi que les libertins le soutiennent; ou bien encore que, s'il connaît en effet les actions des hommes, il est un juge inique, puisqu'il autorise la détresse du juste et la prospérité du méchant. Cette digression n'aura pas été inutile, puisqu'en faisant parler les pécheurs, ils réfutent leur objection par leurs propres sentimens. Et en effet qui jugeront-ils heureux dès lors qu'ils se sentent malheureux en eux-mêmes? Sans doute ils croiront plus aisément le cri de leur conscience que toutes nos assertions.

48. Après l'examen de ce point, j'arrive naturellement à la réfutation des autres, et d'abord de l'opinion de ceux qui assurent qu'aucune providence n'a les yeux fixés sur le monde. De ce nombre est Aristote, qui affirme que les soins de la céleste Providence ne descendent pas plus bas que la sphère de la lune. Mais qu'on y réfléchisse, quel est donc l'ouvrier qui perd de vue son œuvre? Quel est celui qui néglige et abandonne au hasard ce qu'il a jugé à propos de former? Si c'est à tort qu'il gouverne sa création, n'a-t-il pas eu plus de tort de l'avoir enfantée? Mais comme sans injustice il pouvait se dispenser de la tirer du néant, ne serait-ce pas de la dureté que de ne plus s'en occuper?

49. Quant à ceux qui nient leur propre Créateur et qui se ravalent ainsi à la condition des bêtes, que pouvons-nous en dire? par ce blasphème ne prononcent-ils pas leur condamnation? Ils avouent que tout ne marche que par la main de Dieu, que tout réside dans sa vertu, que sa puissance et sa majesté pénètrent dans tous les élémens, dans la terre, dans les cieus, dans les mers, et ils ne veulent pas qu'une prescience divine puisse sonder l'esprit humain, faculté la plus admirable que l'homme ait reçue en partage.

50. Sed horum mag'istrum velut ebrium, et voluptatis patronum, ipsi qui putantur sobrii, irrident philosophi. Nam de Aristotelis opinione quid loquar, qui putat Deum suis contentum esse finibus, et præscripto regni modo degere, ut poetarum loquuntur fabulæ, qui mundum inter tres ferunt esse divisum; ut alii cælum, alii mare, alii inferna coercenda imperio, sorte obvenerint: eosque cavere ne usurpata alienarum partium sollicitudine, inter se bellum excitent? Similiter ergo asserit quod terrarum curam non habeat, sicut maris vel inferni non habet. Et quomodo ipsi excludunt quos sequuntur, poetas?

CAPUT XIV.

Dei cognitionem nihil fugere et Scripturarum testimoniis, et solis comprobatur exemplo, qui licet creatura sit, tamen vel lumine, vel calore cuncta penetrat.

51. Sequitur illa responsio, utrum Deum, si operis sui cura non præterierit, prætereat scientia. Ergo qui plantavit aurem, non audit; qui finxit oculum, non videt, non considerat?

52. Non præterit hæc vana opinio sanctos prophetas. Denique David inducit eos loquentes, quos superbia inflatos asserit. Quid enim tam superbum, quam cum ipsi sub peccato sint, alios indigne ferant peccatores vivere, dicentes: « Usquequo peccatores, Domine, usquequo » peccatores gloriabuntur? » Et infra: « Et dixerunt: Non videbit Dominus, neque intelliget Deus Jacob¹. » Quibus respondet propheta dicens: « Intelligite nunc insipientes in populo, et stulti aliquando sapite. Qui plantavit aurem, non audit; et qui finxit oculum, non considerat? Qui corripit gentes, non arguit, qui docet hominem scientiam? » Dominus scit cogitationes hominum, quoniam vanæ sunt². » Qui ea

¹ Psal. xciii, 3. — ² Ibid. 7 et seq.

50. Au reste, ceux d'entre les philosophes qui sont réputés sages tournent en ridicule le docteur de semblables absurdités, le traitent d'ivrogne et de patron de la débauche. Parlerai-je aussi d'Aristote, qui, dans sa doctrine, enseigne que Dieu s'est assigné des bornes dans son royaume et dans la manière de le gouverner; semblable aux dieux de la fable, qui divisent l'univers en trois états, le ciel, la mer et les enfers, le souverain de chacun de ces états tirés au sort ne se mêle pas de l'administration intérieure des états voisins; accord dont le but est de prévenir les guerres que pourrait susciter l'inquiétude causée par les prétentions rivales. Dieu, selon leur sentiment, a pour la terre la même indifférence qu'ont ces divinités pour l'empire de la mer et pour celui des enfers. Il n'est pas moins curieux de voir comment ces philosophes réfutent les poètes dont ils ne sont que les imitateurs.

CHAPITRE XIV.

Rien n'échappe aux regards de Dieu : on le prouve et par le témoignage des saintes Écritures, et par l'exemple du soleil, qui, bien que n'étant qu'un objet matériel de la création, n'en répand pas moins sa lumière et sa chaleur dans tous les êtres.

51. Il nous reste maintenant à examiner s'il est possible que Dieu ne connaisse pas ce qui se passe dans l'homme alors qu'il est devenu certain qu'il prend soin de la créature. Est-ce que celui qui a donné des oreilles aux autres pourrait ne pas entendre? est-ce qu'il serait possible que celui qui a fixé les yeux à la tête ne pût ni voir ni regarder?

52. Les saints prophètes n'ont pas laissé passer cette ridicule opinion, et David, en attaquant leurs sophismes, relève leur insupportable orgueil. Est-il rien, en effet, de plus aveuglement présomptueux que ces gens qui s'indignent de voir la prospérité des pécheurs, eux qui sont plongés dans les derniers désordres? Entendez-les s'écrier : « Jusques à quand, Seigneur, jusques à quand les pécheurs seront-ils glorifiés? » Et dans un autre passage : « Le Seigneur ne nous voit pas, le Dieu de Jacob ne pénètre pas en nos pensées, ont dit les impies. » Le prophète leur répond en ces termes : « Insensés que vous êtes! reviendrez-vous enfin à la raison? Cesserez-vous de croire que le Dieu qui vous a donné l'ouïe puisse ne pas entendre; que le Dieu qui vous a donné la vue puisse ne pas voir; que celui qui cor-

quæcumque vana sunt deprehendit, ea quæ sancta sunt nescit, et ignorat quod ipse fecit? Potest opus suum ignorare artifex? Homo est, et in opere suo latentia deprehendit; et Deus opus suum nescit? Altius ergo profundum in opere, quam in auctore; et fecit aliquid quod supra se esset, cujus meritum ignoraret auctor, cujus affectum nesciret arbiter? Hæc illis.

53. Cæterum nobis satis est ipsius testimonium, qui ait : « Ego sum » scrutans corda et renes ¹. » Et in Evangelio ait Dominus Jesus : « Quid » cogitatis mala in cordibus vestris ²? » Sciebat enim quod cogitarent mala. Denique evangelista testatur dicens : « Sciebat enim Jesus cogitationes eorum ³. »

54. Quorum non poterit satis movere opinio, si facta eorum consideremus. Nolunt supra se esse judicem, quem nihil fallat : nolunt ei dare occultorum scientiam, qui metuunt occulta sua prodi. Sed etiam Dominus sciens opera eorum, tradidit eos in tenebras. « In nocte, *inquit*, erit fur. Et oculus adulteri servabit tenebras, dicens : Non considerabit me oculus, et latibulum personæ posuit suæ ⁴. » Omnis enim qui lucem fugit, diligit tenebras, studens latere, cum Deum latere non possit, qui intra profundum abyssi, et intra hominum mentes non solum tractata, sed etiam volvenda cognoscit. Denique et ille qui dicit in Ecclesiastico : « Quis videt me? Et tenebræ cooperiunt me, et » parietes, quem vereor ⁵? » quamvis in lecto suo positus hæc cogitet, ubi non putaverit, comprehenditur. « Et erit, *inquit*, dedecus, quod » non intellexerit timorem Dei ⁶. »

¹ Hier. XIX, 10. — ² Luc. v, 22. — ³ *Ibid.* vi, 8. — ⁴ Job. xxiv, 14 et 15. — ⁵ Eccli. xxiii, 25 et 26. — ⁶ *Ibid.* 31.

» riges les nations, qui est la source de la science que possède l'homme, » puisse rester impassible? Non, non, le Seigneur pénètre dans les » pensées de l'homme, et il sait combien ces pensées sont futiles et » vaines. » Eh quoi! celui qui surprend des pensées de vanité pourrait ignorer les pensées qui sanctifient une âme, pourrait ignorer ce qu'il a lui-même organisé? Quel est l'ouvrier qui ne possède pas tous les secrets de l'ouvrage sorti d'entre ses mains? Il n'est qu'un homme, et les mystères de son œuvre lui sont connus; et Dieu ne connaîtrait pas sa création! Il y a donc dans l'être créé quelque chose de plus profond que dans le Créateur lui-même, et ce Créateur a donc placé dans son œuvre quelque chose qui dépasse son intelligence, dont il ne connaît, quoiqu'il en soit l'arbitre, ni le prix ni les impulsions. Voilà les réponses qu'on doit opposer à ces sectateurs.

53. Pour nous il est plus que suffisant, ce témoignage de l'Écriture où Dieu a dit: « Je suis celui qui sonde les cœurs et les reins. » Dans l'Évangile il dit encore: « Pourquoi ces mauvaises pensées s'agitent-elles dans vos âmes? » Il savait donc ce qu'ils pensaient de mal en eux-mêmes. Enfin l'évangéliste nous le confirme par ces paroles: « Jésus connaissait tous leurs desseins. »

54. On ne saurait trop s'indigner de l'opinion de cette secte, surtout si on l'examine dans ses rapports avec la conduite des sectateurs. S'ils ne veulent pas qu'un juge infailible soit placé au-dessus d'eux, s'ils ne veulent pas qu'il pénètre au fond des cœurs, c'est qu'ils redoutent que les mystères de leur conscience ne soient révélés. Mais le Seigneur, qui connaît leurs œuvres, les abandonne dans les ténèbres; car il a dit: « La nuit est le temps des voleurs; l'adultère cherchera » aussi à s'envelopper d'ombre, et il dira: Aucun regard ne peut me » découvrir; mais il ne songera pas à se cacher en lui-même. » Qui-conque fuit le grand jour aime l'obscurité; mais il ne peut se dérober aux yeux de Dieu, qui voit dans le fond des abîmes et qui connaît d'un homme non seulement tous les actes secrets, mais jusqu'à ses conceptions intimes. Voici enfin comme s'exprime le pécheur dans l'Écclésiastique: « Qui me voit? qui puis-je craindre, puisque je suis envi- » ronné de ténèbres et entouré de murs? » Que de telles pensées viennent au pécheur même dans son lit, elles seront surprises sans qu'il s'en doute. « Et il aura, ajoute encore l'Écclésiastique, la honte de » n'avoir pas conçu l'idée de la crainte de Dieu. »

55. Quid autem tam stolidum, quam putare quod Deum quidquam prætereat, cum sol, qui minister luminis est, etiam abdita penetret, et in fundamenta domus vel secreta conclavia vis caloris ejus irrumpat? Quis neget verna temperie tepescere interiora terrarum, quas glacies hiberna constrinxerit? Norunt ergo arborum occulta vim caloris vel frigoris, adeo ut radices arborum aut urantur frigore, aut fotu solis virescant. Denique ubi clementia cœli arriserit, varios terra se fundit in fructus.

56. Si igitur radius solis fundit lumen suum super omnem terram, et in ea quæ clausa sunt se inserit, nec vectibus ferreis aut gravium valvarum obicibus, quominus penetret, impeditur, quomodo non potest intelligibilis Dei splendor in cogitationes hominum et corda semet quæ ipse creavit, inserere: sed ea quæ ipse fecit, non videt, et fecit ut meliora sint quæ facta sunt, et potentiora, quam ipse est qui ea fecit; ut possint quando volunt cognitionem sui operatoris latere? Tantam ergo virtutem et potestatem inseruit mentibus nostris, ut eam comprehendere cum velit, ipse non possit?

CAPUT XV.

Quibus displicet quod bonis male, et malis bene sit, eis Lazari exemplo et Pauli auctoritate ostenditur post vitam pœnas ac præmia reservari.

57. Duo absolvimus, et ut arbitramur, non incongrue nobis hujusmodi cecidit disputatio. Tertium genus quæstionis residet hujusmodi: cur peccatores abundant opibus et divitiis, epulentur jugiter, sine mœrore, sine luctu; justii autem egeant, et afficiantur aut conjugum amissione, aut liberorum? Quibus satisfacere debuit illa Evangelii parabola, quod dives bysso et purpura induebatur, et epulas copiosas exhibebat quotidie; pauper autem plenus ulcerum de mensa ejus colligebat reliquias. Post obitum vero utriusque, pauper erat in sinu Abrahæ requiem habens, dives in suppliciiis. Nonne evidens est meritum aut præmia aut supplicia post mortem manere?

55. Y a-t-il rien de plus insensé que de croire que quelque chose échappe à la vigilance de Dieu, alors que le soleil, foyer de toute lumière, éclaire les lieux les plus retirés et les plus sombres, et que la force de sa chaleur pénètre à travers les murs les plus épais et dans les appartemens les mieux fermés? Qui peut nier que les entrailles de la terre, gelées par les froids de l'hiver, ne soient réchauffées par la température des jours de printemps? La sève des arbres ressent donc intérieurement le chaud ou le froid, en sorte que les racines des plantes sont séchées par les froids et ravivées par la chaleur; enfin quand la douceur des beaux jours ranime la nature, toute la terre produit ses fruits.

56. Si donc un rayon de soleil répand sa lumière sur toute la terre, s'il pénètre à travers les plus épaisses cloisons, et qu'aucun obstacle ne le puisse arrêter, comment peut-on refuser de croire, comment ne pas comprendre que l'intelligence divine peut descendre dans les âmes qu'elle a su créer? Eh quoi! s'il en était ainsi, il s'ensuivrait que Dieu ne pourrait voir son propre ouvrage, qu'il l'aurait créé pour qu'il devint meilleur qu'il n'avait pu le faire: il s'ensuivrait que l'homme, selon son gré, pourrait se soustraire aux regards de son Créateur, et qu'enfin ce Créateur aurait enrichi nos esprits de telles facultés, de telles intelligences, qu'il n'aurait pu lui-même les comprendre quand il l'aurait voulu.

CHAPITRE XV.

A ceux qui s'affligent des disgrâces des gens de bien et de la prospérité des méchans on prouve par l'exemple de Lazare et par l'autorité de saint Paul qu'il y a des peines et des récompenses qui nous attendent après cette vie.

57. Nous avons résolu deux objections, et ce n'est pas sans quelque honneur que nous les avons traitées. Il nous en reste une troisième; elle se rapporte à ceux qui s'affligent de la prospérité des méchans, dont la vie exempte de chagrin et de deuil se passe dans les festins et l'abondance, tandis que celle des justes est chargée d'afflictions, et qu'ils ont à pleurer des pertes douloureuses. Ceux qui élèvent de telles plaintes trouvent une réponse dans la parabole de l'Évangile, où le mauvais riche, magnifiquement revêtu de pourpre et dans l'éclat du luxe, est mis en opposition au pauvre couvert d'ulcères et recueillant les débris de la table du riche. Le pauvre, après sa

58. Et recte, quia in certamine labor est, post certamen aliis victoria, aliis ignominia. Numquid priusquam cursus conficiatur, palma cuiquam datur, aut defertur corona? Merito Paulus: « Certamen, *inquit*, bonum certavi, cursum consummavi, fidem servavi: quod » reliquum est, reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi » Dominus in illa die, justus iudex: non solum autem mihi, sed etiam » his qui diligunt adventum ejus. In illa, *inquit*, die reddet, non » hic ¹. » Hic autem in laboribus, in periculis, in naufragiis, quasi athleta bonus decertabat; quia sciebat quoniam per multas tribulationes oportet nos introire in regnum Dei. Ergo non potest quis præmium accipere, nisi legitime certaverit, nec est gloriosa victoria, nisi ubi fuerint laboriosa certamina.

CAPUT XVI.

Confirmato quod supra de præmiis et pœnis dictum fuerat, subjungitur non mirum esse si quibus merces in futuro non destinatur, hic illi non laborent neque confligant: additurque ideo temporalia bona ipsis concedi, ne qua eis relinquatur excusatio.

59. Nonne injustus est, qui ante dat præmium quam certamen fuerit absolutum? Ideoque Dominus in Evangelio ait: « Beati pauperes » spiritu, quoniam ipsorum est regnum cœlorum ². » Non dixit: Beati divites, sed pauperes. Inde incipit beatitudo iudicio divino, ubi ærumna æstimatur humana. « Beati qui esuriunt, quia ipsi saturabuntur. Beati qui lugent, quoniam ipsi consolationem habebunt. Beati » misericordes, quoniam ipsis miserebitur Deus. Beati mundo corde, » quoniam ipsi Deum videbunt. Beati qui persecutionem patiuntur » propter justitiam, quoniam ipsorum est regnum cœlorum. Beati

¹ 2 Tim. iv, 7 et 8. — ² Matth. v, 3.

mort, est porté dans le sein d'Abraham, où il jouit d'une inaltérable félicité, tandis que le riche souffre d'affreux supplices; ce qui prouve évidemment qu'au sortir de cette vie des peines ou des récompenses nous sont réservées suivant nos mérites.

58. Et c'est avec raison, puisque c'est dans le combat que se déploie la force, c'est après le combat que doit revenir aux uns la gloire, aux autres la honte, car ce n'est jamais qu'après que le but est atteint qu'on décerne le prix de la course et qu'est remise la palme du triomphe. Aussi saint Paul a dit : « J'ai combattu, j'ai gardé la foi, j'ai heu- » reusement terminé ma course, et j'attends de Dieu, ce juge plein de » justice, la couronne qu'il m'a promise, et qu'il me donnera en ce » jour, non seulement à moi, mais à tous ceux qui ont aimé son avéne- » ment; en ce jour, dit-il, la récompense devant nous être accordée » en l'autre vie, et non point dans la vie d'ici-bas. » Car, en effet, le saint Apôtre, comme un courageux athlète, luttait au milieu des afflictions, des fatigues et des dangers, parce qu'il savait que c'était par la voie des tribulations qu'il nous faut arriver dans le royaume de Dieu. Il n'y a donc aucune récompense à espérer, si elle n'a légitimement été acquise par de longs efforts, et nulle victoire n'est glorieuse si elle n'est le prix du combat.

CHAPITRE XVI.

Le principe des peines et des récompenses une fois établi, il ne faut pas s'étonner que ceux qui ne sont pas destinés aux biens de l'autre vie n'éprouvent aucune affliction, aucune peine dans celle-ci : c'est comme en dédommagement de ces biens qu'ils reçoivent les jouissances temporelles, afin qu'ils n'aient plus aucun sujet de se plaindre.

59. Il serait vraiment injuste, celui qui décernerait la récompense avant que le combat ne fût fini, et c'est dans cette pensée que le Seigneur a dit dans l'Évangile : « Heureux les pauvres d'esprit, le royaume » des cieux leur appartient. » Il ne dit pas heureux les riches; mais heureux les pauvres. Ainsi, au jugement de Dieu, la béatitude commence là où le monde suppose le malheur. « Heureux ceux qui ont » faim, parce qu'ils seront rassasiés; heureux ceux qui pleurent, parce » qu'ils seront consolés; heureux ceux qui sont miséricordieux, parce » qu'il leur sera fait miséricorde; heureux ceux qui ont le cœur pur, » parce qu'ils verront le Seigneur; heureux ceux qui souffrent la pér- » sécution à cause de la justice, parce que le royaume des cieux est à

» estis, cum vobis maledicent, et persequentur, et dicent omne malum
 » adversum vos, propter justitiam. Gaudete et exsultate, quoniam
 » merces vestra copiosa est in cœlo¹. » Futuram, non præsentem :
 in cœlo, non in terra mercedem promisit esse reddendam. Quid alibi
 pascis, quod alibi debetur? quid præpropere coronam exigis, ante-
 quam vincas? quid detergere pulverem? quid requiescere cupis?
 quid epulari gestis, antequam stadium solvatur? Adhuc populus
 spectat, adhuc athletæ in scammate sunt, et tu jam otium petis?

60. Sed forte dicas : Cur impii lætantur? cur luxuriantur? cur
 etiam ipsi non mecum laborant? Quosdam qui non subscripserint ad
 coronam, non tenentur ad laborem certaminis : qui in stadium non
 descenderint, non se perfundunt oleo, non oblinunt pulvere. Quos
 manet gloria exspectat injuria. Unguentati spectare solent, non de-
 certare : non solem, æstus, pulverem, imbresque perpeti. Dicant
 ergo et ipsis athletæ : Venite, nobiscum laborate. Sed respondebunt
 spectatores : Nos hic interim de vobis judicamus : vos autem sine
 nobis coronæ, si viceritis, gloriam vindicabitis.

61. Isti igitur qui in deliciis, qui in luxuria, rapinis, quæstibus,
 honoribus studia posuerunt sua, spectatores magis sunt quam prælia-
 tores. Habent lucrum laboris, fructum virtutis non habent. Fovent
 otium, astutia et improbitate aggerant divitiarum acervos : sed ex-
 solvent, seram licet, nequitiae suæ pœnam. Horum requies in infer-
 nis, tua vero in cœlo : horum domus in sepulcro, tua in paradiso.
 Unde pulchre vigilare eos in tumultu Job dixit; quia soporem quietis
 habere non possunt, quem ille dormivit, qui resurrexit.

62. Noli igitur ut parvulus sapere, ut parvulus loqui, ut parvulus

¹ Matth v, 5 et seq.

» eux. Vous êtes heureux alors qu'on dit du mal de vous et qu'on vous persécute, et que c'est au nom de la justice qu'on invente contre vous tant de calomnies : réjouissez-vous alors, réjouissez-vous, de grandes récompenses vous attendent dans les cieux, » Mais ces récompenses sont pour l'avenir et non pour le présent ; c'est dans le ciel et non point sur la terre qu'elles doivent être accordées. Pourquoi réclamer dans un lieu ce qui n'est dû que dans un autre? Pourquoi demander la palme avant d'avoir vaincu? Pourquoi essayer la poussière qui vous couvre? Pourquoi désirer le repos, et vous mettre à table avant d'avoir parcouru toute la carrière? Le peuple regarde encore, l'athlète est encore au milieu de l'arène, et vous, c'est le repos que vous demandez?

60. Mais vous persistez en disant : Pourquoi les impies sont-ils dans la joie et le luxe? Pourquoi ne sont-ils pas, comme moi, accablés de fatigues? Pourquoi! c'est que ceux qui renoncent au prix ne sont pas astreints aux peines de la lutte. Celui qui n'en tre pas dans la lice n'a pas besoin de se frotter d'huile et de se couvrir de poussière; tout le mal doit être pour ceux qu'attend la gloire. Ceux qui se parfument restent spectateurs et ne combattent pas; ils ne veulent supporter ni l'ardeur du soleil ni les incommodités de la pluie et de la poussière. Que les athlètes leur crient : Venez, venez au milieu de nous partager nos peines; ils répondront : Nous sommes ici simples spectateurs; c'est pour vous servir de juges que nous assistons à vos combats; aussi quand vous triompherez, nous ne serons pas appelés au partage de votre gloire.

61. Ainsi donc, ceux qui passent leur vie dans les délices du monde et dans la luxure, qui portent tout leur zèle à chercher les honneurs et à se procurer des gains injustes, ceux-là sont plutôt des spectateurs que des combattans. S'ils se dispensent des travaux pénibles, ils n'auront pas la récompense due à la vertu; ils se reposent dans une oisive indolence par la ruse et l'improbité; ils amassent des monceaux de richesses; mais tôt ou tard ces torts seront expiés. Leur repos sera dans l'enfer, le vôtre dans les cieux; leur demeure sera dans un noir sépulcre, la vôtre dans un paradis; aussi Job s'exprime-t-il ainsi en parlant des impies : ils veillent dans leur tombe parce qu'ils ne peuvent y jouir d'aucun repos, d'aucun sommeil; celui-là seul qui ressuscite y a paisiblement dormi.

62. Ne raisonnez donc pas, ne parlez donc pas, ne pensez donc pas comme un enfant; comme un enfant ne réclamez pas ce qui ne peut

cogitare, ut parvulus vindicare ea quæ sunt posterioris ætatis. Perfectorum est corona. Exspecta, ut veniat quod perfectum est; quando non per speciem in ænigmate, sed facie ad faciem formam ipsam redopertæ veritatis possis agnoscere. Tunc qua causa ille dives fuerit, qui erat improbus et raptor alieni, qua causa potens alius, qua causa ille abundaverit liberis, ille fultus honoribus, revelabitur.

63. Fortasse ut dicatur raptori: Dives eras, qua causa aliena rapiebas? Egestas non compulit, inopia non coegit. Nonne ideo te divitem feci, ut excusationem habere non possis? Dicatur etiam potenti: Cur non adfuidisti viduæ, orphanis quoque injuriam patientibus? Numquid tu infirmus eras? Numquid non poteras subvenire? ideo te feci potentem, non ut inferres violentiam, sed repelleres. Non tibi scriptum est: «Eripe injuriam accipientem¹?» Non tibi scriptum est: «Pauperem et egenum de manu peccatoris liberate²?» Dicatur etiam abundanti: Liberis, et honoribus cumulavi te, salubritatem corporis concessi tibi; cur non secutus es præcepta mea? Famule meus, quid feci tibi, aut quid contristavi te! Nonne ego tibi liberos dedi, honores contuli, salutem donavi; cur me negabas? Cur æstimabas quod ad scientiam meam quæ generes non pervenirent: cur tenebas dona mea, despiciebas mandata mea?

64. Denique de Juda proditore hæc colligere licet, qui et apostolus inter duodecim electus est, et loculos pecuniarum quas pauperibus erogaret, commissos habebat; ne videretur aut quasi inhonorus, aut quasi egenus Dominum prodidisse. Et ideo ut justificaretur in eo Dominus, hæc ei contulit: ut non quasi injuria exasperatus, sed quasi prævaricatus gratiam, majori esset offensæ obnoxius.

¹ Eccli. iv, 9. — ² Psal. lxxxi, 4.

être accordé que dans un temps plus éloigné, la couronne appartient à ceux qui ont atteint la perfection. Attendez donc avec patience que la perfection soit arrivée, alors la vérité vous apparaîtra sans figures, sans énigme, sans voile, vous la verrez face à face; alors vous apprendrez par quelle raison fut riche cet exacteur, ce spoliateur du bien d'autrui, pourquoi tel autre fut élevé au faite de la puissance, vous saurez alors pourquoi celui-ci eut une si belle famille, pourquoi celui-là fut chargé de tant d'honneurs.

63. Ne presentez-vous pas que c'est pour dire au ravisseur : Quand tu étais riche, pourquoi as-tu dérobé le bien d'autrui? la pauvreté ne t'y excitait pas, la détresse ne t'y a pas forcé. Ne t'avais-je donc fait riche que pour te trouver sans excuse? Ne presentez-vous pas que c'est pour dire au puissant : Pourquoi n'as-tu pas assisté la veuve et l'orphelin, et tous ceux à qui l'on a fait quelque tort? Manquais-tu de force pour venir à leur secours? Je t'avais fait puissant non point pour faire de la violence, mais pour la repousser. N'est-ce pas pour toi qu'il a été écrit : « Sauvez celui qu'on opprime injustement. » N'est-ce pas pour toi encore qu'il a été écrit : « Délivrez le pauvre de la main du » pécheur. » Enfin, c'est pour dire à celui qui a reçu tout en abondance : Je t'ai accordé de nombreux enfans, je t'ai comblé d'honneurs je t'ai donné la santé du corps, pourquoi n'as-tu pas suivi mes commandemens, toi qui étais né pour me servir? Que t'ai-je donc fait? en quoi t'ai-je contristé? Famille, honneurs, santé, je t'ai tout donné, et tu m'as renié! Comment as-tu pu croire que tes actions me resteraient cachées? Pourquoi mépriser ma loi quand tu profitais de mes bienfaits?

64. La conduite de ce pécheur ne peut-elle pas être comparée à celle du traître Judas; de Judas, qui avait été choisi entre les douze apôtres pour tenir en réserve l'argent destiné à être distribué aux pauvres, distinction honorable qui l'empêchait de paraître n'avoir trahi Dieu que parce qu'il était dans la déconsidération ou la pauvreté; le pécheur restait donc sans excuse, et Dieu justifiait sa rigueur en lui disant qu'il le punissait moins parce qu'il était irrité de sa faute, que parce que, ayant méconnu sa grâce, il avait encouru un châtement plus sévère.

CAPUT XVII.

Adolescentis officia, et exempla eidem ætati accommodata proponantur.

65. Quoniam igitur et pœnam improbitati, et virtuti fore præmium satis claruit, de officiis aggrediamur dicere, quæ nobis ab adolescentia spectanda sunt, ut cum ætate accrescant simul. Est igitur honorum adolescentium timorem Dei habere, deferre parentibus, honorem habere senioribus, castitatem tueri, non adspernari humilitatem, diligere clementiam ac verecundiam, quæ ornamento sunt minori ætati. Ut enim in senibus gravitas, in juvenibus alacritas; ita in adolescentibus verecundia, velut quadam dote commendatur naturæ.

66. Erat Isaac Dominum timens, utpote Abrahamæ indoles, deferens patri usque adeo, ut adversus paternam voluntatem nec mortem recusaret. Joseph quoque cum somniasset quod sol et luna et stellæ adorarent eum, sedulo tamen obsequio deferebat patri: castus ita ut ne sermonem quidem audire vellet nisi pudicum: humilis usque ad servitum, verecundus usque ad fugam, patiens usque ad carcerem, remissor injuriæ usque ad remunerationem. Cujus tanta verecundia fuit, ut comprehensus a muliere, vestem in manibus ejus fugiens mallet relinquere, quam verecundiam deponere. Moyses quoque et Hieremias electi a Domino, ut oracula Dei prædicarent populo, quod poterant per gratiam, excusabant per verecundiam.

CHAPITRE XVII.

On trace ici les devoirs de l'adolescence, et on propose des exemples en rapport à cet âge.

65. Après avoir assez clairement démontré que des peines sont réservées à l'iniquité et des récompenses à la vertu, abordons le sujet des devoirs, commençons d'abord par déterminer ceux de l'adolescence, les autres devant croître en importance à mesure que l'on entre en un âge plus avancé. Voici les devoirs particuliers aux adolescents : être dominé par la crainte de Dieu et par le respect des parens, honorer les vieillards, rester chastes et purs, ne pas avoir du mépris pour les humbles, aimer la douceur et la modestie, ces principaux ornemens du premier âge. Comme la gravité est le partage du vieillard, la vivacité une qualité du jeune homme, ainsi la modestie semble être un don naturel départi aux adolescents.

66. Isaac, digne fils d'Abraham, avait tellement la crainte du Seigneur, tellement de respect pour la volonté de son père, qu'il ne chercha pas à se dérober à l'arrêt de mort que ce père avait prononcé. Joseph ayant vu dans un songe le soleil, la lune et les étoiles tomber en adoration devant lui, n'en fut pas moins attentif à obéir à son père; il observa la chasteté jusqu'à refuser d'écouter des discours qui blesaient la pudeur, se soumit à l'esclavage par humilité, par modestie, et s'arracha en fuyant aux démonstrations de tendresse; il poussa la patience jusqu'à se laisser emprisonner, et l'oubli des injures jusqu'à récompenser ceux qui lui avaient fait du mal; enfin il aima mieux laisser son vêtement entre les mains d'une impudique et s'échapper de ses bras par la fuite que perdre cette pureté de mœurs qui lui était si précieuse. Moïse et Jérémie, choisis par le Seigneur pour populariser par leurs prédications les commandemens de Dieu, s'excusaient de cette haute mission par modestie, quoiqu'ils en fussent essentiellement dignes par la grâce qui leur avait été inspirée.

CAPUT XVIII.

De partibus verecundiæ : quemadmodum sermonem ac silentium temperet, pudicitiam comitetur, preces nostras Deo commendet, motibus corporeis moderetur ; ubi refertur historia de duobus clericis observatu minime indigna : tum subnectitur qua ratione componendus ex eadem virtute incessus, quantave cautio ne quid invere-
cundum ore proferatur, aut detegatur in corpore, adhibenda sit : et hæc omnia [exemplis appositissimis illustrantur.

67. Pulchra igitur virtus est verecundiæ, et suavis gratia, quæ non solum in factis, sed etiam in ipsis spectatur sermonibus ; ne modum progrediaris loquendi, ne quid indecorum sermo resonet tuus. Speculum enim mentis plerumque in verbis refulget. Ipsum vocis sonum librat modestia, ne cujusquam offendat aurem vox fortior. Denique in ipso canendi genere prima disciplina verecundia est : imo etiam in omni usu loquendi, ut sensim quis aut psallere, aut canere, aut postremo loqui incipiat ; ut verecunda principia commendent processum.

68. Silentium quoque ipsum, in quo est reliquarum virtutum otium, maximus actus verecundiæ est. Denique si aut infantia putatur aut superbiæ, probro datur : si verecundiæ, laudi ducitur. Tacebat in periculis Susanna, et gravius verecundiæ quam vitæ damnum putabat, nec arbitrabatur periculo pudoris tuendam salutem. Deo soli loquebatur, cui poterat casta verecundia eloqui : refugiebat ora intueri virorum ; est enim et in oculis verecundia, ut nec videre viros femina, nec videri velit.

69. Neque vero quisquam solius hanc laudem castitatis putet. Est enim verecundia pudicitia comites, cujus societate castitas ipsa tutior est. Bonus enim regendæ castitatis pudor est comes : qui si se prætendat ad ea quæ prima pericula sunt, pudicitiam temerari non sinat. Hic primus in ipso cognitionis ingressu, Domini matrem commendat legentibus, et tanquam testis locuples, dignam quæ ad tale munus

CHAPITRE XVIII.

Des divers mérites contenus dans la modestie ; elle donne une certaine retenue à nos paroles et à notre silence ; elle est la compagne de la pudeur, rend nos prières agréables à Dieu, modère les mouvemens de notre corps. C'est dans ce chapitre que saint Ambroise rapporte la remarquable histoire de deux membres de son clergé ; il en conclut que c'est par l'observation de cette vertu qu'il faut composer son maintien ; c'est en son nom qu'il recommande et la plus grande réserve dans les discours, afin qu'il ne sorte rien d'indécent de notre bouche, et le plus grand soin à ne laisser découverte aucune partie de notre corps : chacun de ces préceptes est confirmé par des exemples admirablement choisis.

67. Qu'elle est belle et brillante cette modestie qui se laisse voir dans la conduite et jusque dans les expressions ; sa vertu impose un frein à nos discours ; en sorte qu'ils ne renferment rien qui blesse l'honnêteté. Et en effet les paroles ne sont que le miroir où se réfléchissent les pensées de notre ame. Eh bien ! c'est la modestie qui règle et adoucit le son de notre voix, afin qu'un accent trop brusque n'offense aucune oreille. C'est elle encore qui assigne une mesure à notre chant. Enfin c'est par ses prescriptions que se gouverne tout usage de la parole.

68. Le silence lui-même, ce repos où se réfugient toutes les autres vertus, est aussi un effet de la modestie. Toutefois, s'il ressemble au silence d'un enfant, ou s'il peut être pris pour de l'orgueil, il nous fait peu d'honneur, il ne nous honore que s'il est vraiment un fruit de la modestie. Susanne, entourée de dangers, se taisait ; elle craignait moins pour sa vie que pour la perte de sa chasteté, qu'elle pensait devoir défendre au péril de ses jours ; elle s'adressait à Dieu seul, par qui cette modestie pleine de décence pouvait être comprise ; elle détournait les yeux pour ne pas regarder les hommes, car les yeux ont aussi leur pudeur ; dans une femme elle consiste à ne pas chercher à voir et à ne pas désirer d'être vue.

69. Qu'on ne pense pas que toute louange est due à la chasteté seule ; elle a aussi ses droits, cette compagne de la pudeur, la modestie, elle qui est d'un si grand secours à la chasteté même. Et qui doute en effet que la pudeur ne soit un excellent guide pour diriger la chasteté dans les périls ; que si la pudeur se met en avant, si elle nous couvre de sa protection, sa virginité ne sera jamais blessée. Ce fut cette vertu qui, par-dessus toutes, fit briller la sainte mère de Dieu lors de la première

eligeretur, adstruit : quod in cubiculo, quod sola, quod salutata ab angelo tacet, et mota est in introitu ejus, quod ad virilis sexus speciem peregrinam turbatur adspectus virginis. Itaque quamvis esset humilis, præ verecundia tamen salutantem non resalutavit, nec ullum responsum retulit, nisi ubi de suscipienda Domini generatione cognovit; ut qualitatem effectus disceret, non ut sermonem referret.

70. In ipsa oratione nostra multum verecundia placet, multum conciliat gratiæ apud Deum nostrum. Nonne hæc prætulit publicanum, et commendavit eum qui nec oculos suos audebat ad cælum levare? Ideo justificatur magis Domini judicio, quam ille pharisæus, quem deformavit præsumptio. Ideoque oremus in incorruptione quieti et modesti spiritus, qui est ante Deum locuples, ut ait Petrus. Magna igitur modestia, quæ cum sit etiam sui juris remissior, nihil sibi usurpans, nihil vindicans, et quodammodo intra vires suas contractior, dives est apud Deum, apud quem nemo dives. Dives est modestia, quia portio Dei est. Paulus quoque orationem deferri præcipit cum verecundia et sobrietate. Primam hanc et quasi præviam vult esse orationis futuræ, ut non gloriatur peccatoris oratio : sed quasi colore pudoris obducta, quo plus defert verecundiæ de recordatione delicti, hoc uberiolem mereatur gratiam.

71. Est etiam in ipso motu, gestu, incessu tenenda verecundia. Habitus enim mentis in corporis statu cernitur. Hinc homo cordis nostri absconditus, aut levior, aut jactantior, aut turbidior : aut contra gravior, et constantior, et purior, et maturior æstimatur. Itaque vox quædam est animi corporis motus.

72. Meministis, filii, quemdam amicum, cum sedulis se videretur commendare officiis; hoc solo tamen in clerum a me non receptum, quod gestus ejus plurimum dedeceret : alterum quoque cum in clero

apparition de l'ange ; elle fut un éloquent témoignage pour montrer combien la vierge était digne du choix qui l'honorait. Elle était seule dans sa chambre lorsque l'envoyé céleste la salua ; à son entrée elle resta quelques instans sans répondre ; elle était surprise et interdite, parce que l'aspect d'un homme et l'idée de son sexe avait troublé les pensées de cette vierge pure. Aussi, quoique pleine d'humilité, sa modestie lui empêcha de rendre le salut qu'elle venait de recevoir, et elle ne fit à l'ange aucune réponse qu'alors qu'il l'eut informée qu'elle avait été choisie pour devenir la mère du Sauveur ; alors elle parla, non point pour répondre à l'ange, mais pour s'initier au mystère de la mission qu'elle avait à remplir.

70. On aime encore cette modestie dans nos discours ; c'est elle qui nous amasse des grâces auprès de Dieu ; ce ne fut qu'elle qui éleva le publicain et rendit sa prière agréable, hélas ! en l'adressant, il n'osait pas lever les yeux vers le ciel ; aussi, au jugement de Dieu, il est placé bien au-dessus du pharisien, que déprécie son orgueilleuse présomption. Qu'alors, comme le dit saint Pierre, notre oraison ne parte que d'un esprit plein de modestie et d'humilité, car c'est là l'esprit qui est riche devant Dieu. De quel prix n'est donc pas la modestie, cette vertu qui fait abnégation de ses droits, qui, ne réclamant rien, ne revendiquant rien pour elle, se dissimule ses propres forces ? elle est riche devant Dieu, aux yeux de qui nul n'est riche ; et si elle est riche, c'est qu'elle est d'essence divine. Saint Paul nous recommande également de prier dans un sentiment d'humilité et de componction ; il veut que cette vertu entre avant tout dans la prière, qu'elle en soit comme le prélude ; qu'il ne s'y mêle de la part du pécheur ni rien d'orgueilleux ni rien de suffisant ; qu'elle se voile de pudeur et de honte, pour recueillir une moisson de grâces d'autant plus abondante que l'ame se sera plus humiliée au souvenir du péché.!

71. Il y a encore dans le geste, dans la démarche, en un mot dans tous les mouvemens du corps, une décence à observer. C'est en effet par l'extérieur qu'on juge de l'état de l'ame ; c'est par lui que nous est révélé ce nouvel homme qui se cache dans les replis du cœur ; c'est lui qui nous montre l'homme tel qu'il est, inconstant, orgueilleux, tourmenté de passions, ou bien sage, patient, chaste, réfléchi. Les attitudes sont donc comme la voix, comme le langage de l'ame.

72. Vous rappelez-vous, mes enfans, cet homme que recommandaient tant d'officieux protecteurs, et que je ne voulus point admettre dans les ordres par cela seul que son geste manquait de dignité ; je

reperissem, jussisse me ne unquam præiret mihi; quia velut quodam insolentis incessus verbere oculos feriret meos. Idque dixi, cum redderetur post offensam muneri. Hoc solum excepi, nec fefellit sententia; uterque enim ab Ecclesia recessit, ut qualis incessu prodebat, talis perfidia animi demonstraretur. Namque alter arianæ infestationis tempore, fidem deseruit: alter pecuniæ studio, ne iudicium subiret sacerdotale, se nostrum negavit. Lucebat in illorum incessu imago levitatis, species quædam scurrarum percursantium.

73. Sunt etiam qui sensim ambulando imitantur histrionicos gestus, et quasi quædam fercula pomparum, et statuarum motus nutantium; ut quotiescumque gradum transferunt, modulos quosdam servare videantur.

74. Nec cursim ambulare honestum arbitror, nisi cum causa exigit alicujus periculi, vel justa necessitas. Nam plerumque festinantes anhelos videmus torquere ora, quibus si causa desit festinationis necessariæ, nævus est justæ offensionis. Sed non de his dico, quibus rara properatio ex causa nascitur: sed quibus jugis et continua in naturam vertitur. Nec in illis ego tanquam simulacrorum effigies probo, nec in istis tanquam excussorum ruinas.

75. Est etiam gressus probabilis, in quo sit species auctoritatis, gravitatisque pondus, tranquillitatis vestigium; ita tamen si studium desit atque affectatio, sed motus sit purus ac simplex; nihil enim fucatum placet. Motum natura informet. Si quid sane in natura vitii est, industria emendet: ut ars desit, non desit correctio.

76. Quod si etiam ista spectantur altius, quanto magis cavendum est ne quid turpe ore exeat; hoc enim graviter coinquinat hominem. Non enim cibus coinquinat, sed injusta obtrectatio, sed verborum obscœnitas. Hæc etiam vulgo pudori sunt. In nostro vero officio nullo verbum quod inhoneste cadat, non incutiat verecundiam. Et non solum nihil ipsi indecorum loqui, sed ne aurem quidem debemus hu-

défendis à un autre membre du clergé de jamais plus me précéder dans les cérémonies, parce que je ne sais quoi de hardi dans sa démarche offensait mes regards. En le rétablissant dans ses fonctions, après lui avoir pardonné, je lui fis connaître le motif de cette défense : c'était là le seul reproche que je lui adressai. Et voyez si mon sentiment me trompa : tous les deux dans la suite s'éloignèrent du sein de l'Église, rendant ainsi un éclatant témoignage à cette perfidie de leur ame, que trahissait leur démarche. L'un abjura la foi, au temps de l'hérésie sacrilège d'Arius ; l'autre, poussé par l'avarice, renia son caractère de prêtre pour ne pas être justiciable de l'Église. Dans toute leur personne on apercevait clairement l'image de leur inconstance : ils avaient quelque chose du comédien ambulante.

73. Il est des personnes qui, en marchant, imitent sensiblement les gestes des histrions ; on dirait de ces statues que l'on voit dans les marches triomphales, ou de ces automates que des ressorts secrets font mouvoir. Chacun de leurs pas semble réglé sur la mesure et la cadence.

74. Je ne crois pas non plus qu'il soit convenable de courir en marchant, à moins qu'on n'y soit forcé par un danger personnel ou par la nécessité. On voit ceux qui se pressent ainsi perdre haleine, se contracter le visage ; ils encourent une légitime censure, s'ils ne peuvent justifier une telle précipitation. Il ne s'agit point ici de ceux qui pressent le pas par une cause purement accidentelle, mais bien de ceux qui s'en font une habitude, une seconde nature. Je blâme les uns de ressembler, pour ainsi dire, à de vains simulacres, et les autres à des ruines de monumens renversés.

75. Il y a dans la démarche un maintien mesuré, bienséant, qui nous donne un air de gravité digne et imposante, et qui annonce la tranquillité de l'ame. C'est une démarche dégagée de toute affectation, un mouvement simple, naturel, sans étude ; car ce qui est fardé ne peut jamais plaire. La nature seule doit régler nos mouvemens. Sans doute c'est à l'art à redresser les imperfections de la nature, mais je veux qu'en se corrigeant on ne dérobie les efforts de l'art.

76. Que si nous nous élevons à des considérations d'un ordre plus important, combien ne doit-on pas éviter avec plus de soin encore de prononcer une parole indécente. L'ame de l'homme en est souillée ; car ce qui ternit sa pureté, ce n'est pas seulement un aliment grossier, c'est encore une injuste calomnie, un langage obscène. De telles paroles font rougir de honte le vulgaire ; que sera-ce de nous, revêtus d'un caractère sacré ! Que jamais alors il ne s'échappe de notre bouche

jusmodi præbere dictis : sicut Joseph ne incongrua suæ audiret verecundiæ, veste fugit relicta; quoniam quem delectat audire, alterum loqui provocat.

77. Intelligere quoque quod turpe sit, pudori maximo est. Spectare vero si quid hujusmodi fortuito accadat, quanti horroris est! Quod ergo in aliis displicet, numquid potest in se ipso placere? nec ipsa natura nos docet? quæ perfecte quidem omnes partes nostri corporis explicavit; ut et necessitati consuleret, et gratiam venustaret. Sed tamen eas quæ decoræ ad adspectum forent, in quibus formæ apex quasi in arce quadam locatus, et figuræ suavitas, et vultus species emineret, operandique usus esset paratior, obvias atque apertas reliquit: eas vero in quibus esset naturalis obsequium necessitatis, ne deforme sui præberent spectaculum, partim tanquam in ipso amandavit atque abscondit corpore, partim docuit et suasit tegendas.

78. Nonne igitur ipsa natura est magistra verecundiæ? Cujus exemplo modestia hominum (quam a modo scientiæ quid deceret appellatam arbitror) id quod in hac nostri corporis fabrica abditum reperit, operuit et textit; ut ostium illud quod ex transverso faciendum in arca illa Noe justo dictum est) in qua vel Ecclesiæ, vel nostri figura est corporis: per quod ostium egeruntur reliquiæ ciborum. Ergo naturæ opifex sic nostræ studuit verecundiæ, sic decorum illud et honestum in nostro custodivit corpore, ut ductus quosdam atque exitus cuniculorum nostrorum post tergum relegaret, atque ab adspectu nostro averteret, ne purgatio ventris visum oculorum offenderet. De quo pulchre Apostolus ait: « Quæ videntur, *inquit*, membra corporis » infirmiora, necessariora sunt: et quæ putamus ignobiliora esse membra corporis, his abundantiore honorem circumdamus: et quæ » inhonesta sunt nostra, honestatem abundantiore habent¹. » Etenim imitatione naturæ industria auxit gratiam. Quod alio loco etiam altius interpretati sumus, ut non solum abscondamus ab oculis, ve-

¹ 1 Cor. xii, 22.

un mot déshonnête, un mot qui porte atteinte à la pudeur. Il ne nous suffit pas de veiller attentivement sur notre langue, il faut encore nous garder de prêter l'oreille à de semblables discours. Imitons Joseph, qui, pour ne pas entendre des paroles qui révoltaient sa chasteté, s'enfuit en abandonnant son manteau. En effet, n'est-ce pas enhardir l'impie que de lui laisser voir que nous nous plaisons à l'écouter ?

77. Nous rougissons de comprendre ce qui est honteux. De quelle horreur ne devons-nous pas être pénétrés, si nos regards viennent à tomber sur quelque objet impur ; ce qui nous déplaît si fortement dans les autres peut-il nous plaire en nous-mêmes ? Étudions la nature, qui s'est chargée de nous instruire : en arrangeant avec un art parfait toutes les parties de notre corps, elle a pourvu ce dernier de tous les organes nécessaires à la vie, sans oublier la grâce et la beauté. Dans cette disposition, elle a mis à découvert les parties les plus belles à voir, celles où brillent, comme placés dans un sanctuaire élevé, le type de la beauté, la douceur, la noblesse des traits, les parties enfin dont le service est de tous les instans. Quant à celles qu'a exigées une impérieuse nécessité, elle a relégué les unes dans l'intérieur du corps, ou elle les a cachées dans les endroits les plus secrets ; les autres, tantôt elle ordonne, tantôt elle conseille de les tenir voilées.

78. Ne voyez-vous pas que la nature elle-même nous donne ainsi des leçons de pudeur ? C'est à son exemple que chez les hommes le sentiment de la modestie (qui, selon moi, tire son nom du mot *mode* ou *mesure* appliqué à la science des convenances) fait dérober à tous les regards les parties de la machine humaine qui ne doivent point être exposées au grand jour ; témoins ces canaux par où s'échappent les restes des substances alimentaires, et que figure l'ouverture pratiquée transversalement dans l'arche, cet emblème mystique de l'Église ou de notre corps. Le Créateur a donc veillé à ce que rien dans notre organisation ne put blesser la pudeur, la décence et l'honnêteté ; en telle sorte qu'il a placé loin de l'œil, et dans une direction opposée, les conduits qui aboutissent à l'extérieur, de crainte que sa pureté ne soit souillée dans l'accomplissement d'une loi naturelle. Sur ce point l'Apôtre dit avec justesse : « Les membres du corps qui paraissent les » plus faibles sont les plus nécessaires, et nous honorons même davantage les parties qui paraissent les moins honorables, et nous couvrons avec plus de soin celles qui sont déshonnêtes. » L'art a encore embelli la nature en s'efforçant de l'imiter ; ce que nous avons prouvé ailleurs et un peu plus haut, en disant que non seulement nous avons

rum etiam quæ abscondenda accepimus, eorum indicia ususque membrorum suis appellationibus nuncupare indecorum putemus.

79. Denique si casu aperiantur hæ partes, confunditur verecundia: si studio, impudentia æstimatur. Unde et filius Noe Cham offensam retulit, quia nudatum videns patrem risit: qui autem operuerunt patrem, acceperunt benedictionis gratiam. Ex quo mos vetus et in urbe Roma, et in plerisque civitatibus fuit, ut filii puberes cum parentibus, vel generi cum soceris non lavarent, ne paternæ reverentiæ auctoritas minueretur: licet plerique se et in lavacro quantum possunt tegant; ne vel illic ubi nudum totum est corpus, hujusmodi intacta sit portio.

80. Sacerdotes quoque veteri more, sicut in Exodo legimus, bracas accipiebant, sicut ad Moysen dictum est a Domino: « Et facies » illis bracas lineas, ut tegatur turpitudine pudoris. A lumbis usque » ad femora erunt, et habebit eas Aaron et filii ejus, cum iurabunt » in tabernaculum testimonii: et cum accedent sacrificare ad aram » sanctuarii, et non inducent super se peccatum, ne moriantur¹. » Quod nonnulli nostrorum servare adhuc feruntur: plerique spirituali interpretatione ad cautionem verecundiæ et custodiam castitatis dictum arbitrantur.

CAPUT XIX.

Decorum quomodo describatur ab Oratore: an et quantum ad virtutem conferat formositas: postremo qua cura ne quid affectatum aut effeminatum in nobis appareat efficiendum?

81. Delectavit me diutius in partibus demorari verecundiæ; quia ad vos loquebar, qui aut bona ejus ex vobis recognoscitis, aut damna ignoratis. Quæ cum sit omnibus ætatibus, personis, temporibus et locis apta, tamen adolescentes, juvenilesque annos maxime decet.

¹ Exod. xxviii, 42 et 43.

caché ce qui doit l'être, mais encore que nous regardons comme indécemment d'appeler du nom qui leur est propre certains organes et leurs usages.

79. Enfin, que ces parties viennent par hasard à se découvrir, notre pudeur en est aussitôt alarmée; et si c'est de notre fait, on crie à l'impudicité. Voyez le fils de Noé, Cham, qui fut maudit parce qu'il osa rire en voyant son père découvert. Ceux, au contraire, qui voilèrent sa nudité reçurent les trésors de sa bénédiction. Chez les profanes, les mêmes principes furent respectés; dans Rome et dans la plupart des autres cités, un ancien usage défendait aux adolescents d'aller aux bains avec leurs pères, à ces derniers avec leurs gendres, pour ne point diminuer la vénération due au chef de famille; cependant on était généralement dans l'habitude de se couvrir entièrement dans un bain : alors même que le corps était dans une complète nudité, on voulait que certaines parties restassent voilées.

80. Nous lisons aussi dans l'Exode, que les prêtres, obéissant à une ancienne coutume, conformément à ce que le Seigneur avait dit à Moïse : « Vous leur donnerez un vêtement de lin pour garantir ce qui » fait rougir la pudeur; ce vêtement les couvrira depuis les reins jusqu'aux cuisses. Aaron et ses fils le porteront quand ils entreront » dans le tabernacle de l'alliance, quand ils s'approcheront de l'autel » pour sacrifier; ils seront purs de la souillure du péché, afin de ne » point mourir. » Quelques membres de notre Église sont encore aujourd'hui fidèles à cette coutume; mais le plus grand nombre pensent que ces dispositions s'appliquent plutôt au moral, et que ces paroles ont été dites pour que nous eussions à veiller sur notre pudeur et notre chasteté.

CHAPITRE XIX.

Comment Cicéron définit la bienséance; si la beauté ajoute à la vertu, et jusqu'à quel point; soin que nous devons apporter à ce qu'on ne remarque en nous rien d'affecté ni d'efféminé.

81. Je me suis arrêté avec une sorte de complaisance sur la question de la modestie, parce que c'est à vous que s'adressaient mes paroles, à vous qui, d'un côté, reconnaissez d'après vous-mêmes tout le prix qu'il faut y attacher, et qui, d'un autre, ignorez les échecs qu'elle peut recevoir. Bien qu'elle soit de tous les âges, de toutes les

82. In omni autem servandum ætate, ut deceat quod agas et conveniat, et quadret sibi ordo vitæ tuæ. Unde Tullius etiam ordinem putat in illo decore servari oportere: idque positum dicit in formositate, ordine, ornatu ad actionem apto: quæ difficile ait loquendo explicari posse, et ideo satis esse intelligi.

83. Formositatem autem cur posuerit, non satis intelligo; quamvis ille etiam vires corporis laudet. Nos certe in pulchritudine corporis locum virtutis non ponimus, gratiam tamen non excludimus; quia verecundia et vultus ipsos solet pudore offundere, gratioresque reddere. Ut enim artifex in materia commodiore melius operari solet, sic verecundia in ipso quoque corporis decore plus eminet; ita tamen ut etiam ipse non sit affectatus decor corporis, sed naturalis, simplex, neglectus magis quam expetitus, non pretiosus et albensibus adjunctus vestimentis sed communibus, ut honestati vel necessitati nihil desit, nihil accedat nitore.

84. Vox ipsa non remissa, non fracta, nihil femineum sonans, qualem multi gravitatis specie simulare consuerunt, sed formam quamdam et regulam ac succum virilem reservans. Hoc est enim pulchritudinem vivendi tenere, convenientia cuique sexui et personæ reddere. Hic ordo gestorum optimus, hic ornatus ad omnem actionem accommodus. Sed ut molliculum et infractum aut vocis sonum, aut gestum corporis non probo; ita neque agrestem ac rusticum. Naturam imitemur: ejus effigies, formula disciplinæ, forma honestatis est.

CAPUT XX.

Ad conservandam verecundiam intemperantium hominum consortia, convivia extraneorum, ac mulierum commercia vitanda: sed otium nostrum domi in piis honestisque studiis insumendum.

85. Habet sane suos scopulos verecundia, non quos ipsa invehit, sed quos sæpe incurrit; si intemperantium incidamus consortia, qui

conditions, de tous les temps et de tous les lieux, c'est néanmoins surtout à la jeunesse qu'elle sied bien.

82. Quel que soit votre âge, il y aura dans tout ce que vous ferez décence et convenance, et l'ordre établira un harmonieux accord dans toute votre conduite. C'est d'après ce principe que Cicéron pense que l'ordre doit accompagner la bienséance, qu'il fait consister dans la grâce, la régularité des attitudes et la forme convenable des vêtemens, toutes choses, ajoute-t-il, qui se sentent mieux qu'on ne peut les exprimer.

83. Quant à la beauté, je ne vois pas pourquoi, bien qu'il fasse l'éloge de la force physique, il la place dans le cortège de la bienséance; ce n'est pas que je veuille en exclure la grâce, puisque la modestie, en répandant sur le visage un pudique incarnat, en rehausse les charmes. En effet, le talent de l'artiste brille d'autant plus que la matière qu'il met en œuvre est moins rebelle à ses efforts. Ainsi fait la modestie, qui emprunte un nouveau lustre de la beauté des formes. Mais il ne faut ici rien d'affecté; tout doit être naturel et simple: de la négligence, mais point de recherche; des vêtemens communs, point de grand prix ou point éclatans; il faut qu'en vous refusant aux exigences du faste, la décence et la nécessité n'aient rien à regretter.

84. Votre ton ne sera ni languissant ni traînant, à l'imitation de ceux qui affectent une sorte de gravité; votre voix n'aura rien qui rappelle la voix d'une femme, assujettissez-la à une certaine mesure, et que les accens en soient mâles. C'est posséder la science de la vie que de respecter tout ce que demandent le sexe et la personne. C'est l'ordre qui règle le maintien, c'est la liberté des mouvemens qui donne aux vêtemens toute leur grâce. Mais, en blâmant un ton mou et saccadé ou des manières affectées, je ne veux pas toutefois qu'il y ait en vous rien de rude et de sauvage. Imitons tous la nature, nous y trouverons la règle qu'il faut suivre et le modèle de la bienséance.

CHAPITRE XX.

Pour conserver intacte notre pudeur, il nous faut éviter la société des hommes intempérans, les repas extraordinaires et le commerce des femmes; passer nos heures de loisir à la maison, dans des occupations pieuses et honnêtes.

85. Il est pour la pudeur des écueils qui ne sont pas inhérens à sa nature, mais contre lesquels elle vient se heurter. Il nous arrivera,

sub specie jucunditatis venenum infundunt bonis. Hi si assidui sunt, et maxime in convivio, ludo ac joco, enervant gravitatem illam virilem. Caveamus itaque ne dum relaxare animum volumus, solvamus omnem harmoniam, quasi concentum quemdam bonorum operum; usus enim cito inflectit naturam.

86. Unde quam prudenter factis convenire ecclesiasticis, et maxime ministrorum officiis arbitror, declinare extraneorum convivia: vel ut ipsi hospitaletis peregrinantibus, vel ut ea cautione nullus sit opprobrio locus. Convivia quippe extraneorum occupationes habent, tum etiam epulandi produnt cupiditatem. Subrepunt etiam fabulæ frequenter de sæculo ac voluptatibus: claudere aures non potes; prohibere, putatur superbiæ. Subrepunt etiam præter voluntatem pocula. Melius est tuæ domui semel excuses, quam alienæ frequenter: et ut ipse sobrius surgas, tamen ex aliena insolentia condemnari non debet præsentia tua.

87. Viduarum ac virginum domos nisi visitandi gratia, juniores adire non est opus: et hoc cum senioribus, hoc est, vel cum episcopo, vel si gravior est causa, cum presbyteris. Quid necesse est ut demus sæcularibus obtrectandi locum? Quid opus est ut illæ quoque visitationes crebræ accipiant auctoritatem? Quid si aliqua illarum forte labatur? cur alieni lapsus subeas invidiam? Quam multos etiam fortes illecebra deceptit! Quanti non dederunt errori locum, et dederunt suspicioni!

88. Cur non illa tempora, quibus ab Ecclesia vacas, lectioni impendas? Cur non Christum revisas, Christum alloquaris, Christum audias? Illum alloquimur cum oramus, illum audimus cum divina legimus oracula. Quid nobis cum alienis domibus? Una est domus, quæ omnes capit. Illi potius ad nos veniant, qui nos requirunt. Quid nobis

par exemple, de nous trouver au milieu de ces hommes intempérans, qui glissent dans l'âme honnête un venin caché sous les dehors de l'amabilité : s'ils sont assis auprès de nous dans un festin, par leurs plaisanteries et leurs bons mots ils enivrent notre dignité d'homme. Ainsi donc n'ayons garde d'altérer cette harmonie parfaite que j'appellerai le concert de nos bonnes actions, en voulant simplement donner quelque relâche à l'esprit, car nos dispositions naturelles ont bientôt fléchi sous le joug de l'habitude.

86. Ainsi donc les ecclésiastiques, à raison des devoirs qui leur sont imposés, feront bien d'éviter ces repas, pour qu'ils puissent, 1^o offrir eux-mêmes une généreuse hospitalité aux étrangers; 2^o ne donner aucune prise aux traits de la médisance. En effet, ces festins d'apparat occupent l'esprit et donnent le goût de la bonne chère. Il s'y raconte des anecdotes piquantes, on y parle des plaisirs; vous ne pouvez fermer les oreilles; si vous élevez la voix contre de tels excès, vous êtes un sot plein d'orgueil; ajoutez que les coupes se remplissent plus fréquemment qu'on ne le voudrait. Je dis qu'il vaut bien mieux que vous ayez à vous pardonner à votre maison un oubli accidentel que de fréquens excès à celle d'autrui; quoique vous vous leviez de table possédant bien votre raison, il ne faut pas que l'on vous reproche d'avoir assisté à de pareils désordres.

87. Je ne crois pas qu'il faille que les jeunes gens visitent les veuves et les jeunes filles, si ce n'est pour leur rendre les devoirs imposés par l'honnêteté; encore doivent-ils être accompagnés d'une personne âgée ou de leur directeur et d'un évêque. Si le motif de la visite est plus important, qu'est-il besoin que nous fournissions aux mondains l'occasion de nous calomnier, et que nous consacrons par l'habitude ces vains hommages? Que si quelqu'une de ces personnes vient à faillir, pourquoi voulez-vous attirer sur vous l'odieux de cette faute? Que d'hommes qui se croyaient forts et qui n'ont pu résister aux charmes séduisants de la beauté! Combien n'en pourrait-on pas citer qui donnèrent lieu à d'injustes méfiances ou à de justes soupçons!

88. Employez à la lecture les momens que vous laissent les devoirs de votre ministère. Que ne visitez-vous le Christ, que ne vous entretenez-vous avec le Christ, que n'écoutez-vous le Christ? Nous conversons avec lui par la prière; nous entendons sa voix par la lecture des oracles divins. Qu'avons-nous à faire dans la maison du voisin? Il n'est, à mon avis, qu'une seule maison, une maison qui peut contenir tous les hommes. Venez plutôt vers nous, vous qui nous recher-

cum fabulis? Ministerium altaribus Christi, non obsequium hominibus deferendum recepimus.

89. Humiles nos esse decet, mites, mansuetos, graves, patientes, modum tenere in omnibus; ut nullum vitium esse in omnibus vel tacitus vultus, vel sermo annuntiet.

CAPUT XXI.

Iracundiam priusquam oriatur, præcavendam; si olorta fuerit, reprimendam, ac mitigandam: si nec id assequi valuerimus, linguam saltem a conviciis coercendam; ut sint motus nostri puerilium commotionum similes. Dictum Architaæ memoratur, ostenditurque Davidem ipsi hac in re factis et scriptis prævisse.

90. Caveatur iracundia, aut si præcaveri non potest, cohibeatur; mala enim illex peccati indignatio est: quæ ita animum perturbat, ut rationi non relinquat locum. Primum est igitur, si fieri potest, ut morum tranquillitas usu quodam, affectione, proposito, in naturam vertatur. Deinde quoniam ita plerumque motus infixus est naturæ ac moribus, ut evelli atque evitari non queat: si prævideri potuerit ratione reprimatur. Aut si prius occupatus fuerit animus ab indignatione, quam consilio prospici ac provideri potuerit, ne occuparetur: meditare quomodo motum animi tui vincas, iracundiam temperes. Resiste iræ, si potes: cede, si non potes; quia scriptum est: «Date locum » iræ¹. »

91. Jacob fratri indignanti pie cessit, et Rebeccæ, id est, patientiæ instructus consilio, abesse maluit et peregrinari, quam excitare fratris indignationem; et tunc redire, cum fratrem mitigatum putaret. Et ideo tantam apud Deum invenit gratiam. Quibus deinde obsequiis, quantis muneribus fratrem ipsum reconciliavit sibi, ut ille præruptæ benedictionis non meminisset, meminisset delatæ satisfactionis!

92. Ergo si prævenerit et præoccupaverit mentem tuam iracundia

¹ Rom. XII, 19.

chez. Que nous importe la chronique du temps? Nous avons accepté un ministère qui doit être exclusivement voué au culte des autels, et qui foule à ses pieds les exigences du monde.

89. Soyons humbles, doux, affables, tolérans; gardons un juste milieu en toutes choses. Que le langage muet de notre visage, que notre conversation ne décèle rien de vicieux dans nos mœurs.

CHAPITRE XXI.

Il faut se prémunir contre la colère avant qu'elle n'éclate, tout au moins la calmer, la réprimer, et si en cela nos efforts ont été inutiles, abstenons-nous du moins de prononcer des mots offensans : que nos mouvemens impétueux ressemblent à ceux de l'enfance. Saint Ambroise rappelle la belle parole d'Archytas, et prouve que David a surpassé en modération le philosophe pythagorien et par ses actions et par ses écrits.

90. Il faut se prémunir contre la colère, l'étouffer, si on n'a pu la prévenir; car elle nous entraîne dans le péché et bouleverse notre ame, qui devient alors rebelle à la voix de la raison. Comment parvenir à ce double but? Il faut, si cela se peut, que l'habitude des affections du cœur, que la raison, nous rendent la douceur, l'aménité presque naturelles; enfin, puisque l'emportement est si fort dans le caractère et la nature de l'homme, qu'on ne pourrait jamais l'en extirper entièrement, il faudra le maîtriser quand on n'aura pu le prévenir; ou bien encore, si la colère s'est élancée sur l'ame, comme en bondissant, sans que la raison ait pu la fuir et l'arrêter, pensez au moyen de triompher de cette instabilité, de vaincre ces dispositions à la colère; résistez-lui si vous pouvez, sinon sachez lui céder, parce qu'il a été écrit : « Donnez un libre cours à la colère. »

91. Jacob eut la sagesse de céder à son frère transporté de fureur, et à la voix de Rebecca, c'est-à-dire aux conseils de la prudence et de la modération. Il préféra s'éloigner, visiter des pays lointains, et ne revenir que lorsque le temps eut calmé son frère; aussi Dieu le combla des trésors de sa grâce. Dans la suite, il sut, par toute sorte d'égards et par des présens, regagner l'amitié d'Ésaü, lui faire oublier qu'il l'avait privé de la bénédiction paternelle, en ne lui laissant que le souvenir d'une satisfaction éclatante.

92. Si la colère a devancé la réflexion, si elle nous a subjugués, n'abandonnons pas notre poste : ce poste, c'est la patience, c'est la sa-

et ascenderit in te, non relin-
quas locum tuum. Locus tuus patientia
est, locus tuus sapientia est, locus tuus ratio est, locus tuus sedatio
indignationis est. Aut si te contumacia respondentis moverit, et per-
versitas impulerit ad indignationem : si non potueris mitigare men-
tem, reprime linguam tuam. Sic enim scriptum est : « Cohibe linguam
» tuam a malo, et labia tua ne loquantur dolum. » Deinde « inquire
» pacem, et sequere eam ¹. » Pacem illam sancti Jacob vide, qua tu pri-
mum sedato animum : si non prævalueris, frænos linguæ impone tuæ ;
deinde reconciliationis studium non prætermittas. Hæc oratores sæculi
de nostris usurpata in suis posuere libris ; sed ille sensus hujus habet
gratiam, qui prior dixit.

93. Vitemus ergo, aut temperemus iracundiam ; ne sit ejus aut in
laudibus exceptio, aut in vitiis exaggeratio. Non mediocre est mitigare
iracundiam : non inferius quam omnino non commoveri. Hoc nostrum
est, naturæ illud. Denique commotiones in pueris innoxie sunt, quæ
plus habent gratiæ, quam amaritudinis. Et si cito pueri inter se mo-
ventur, facile sedantur, et majori suavitate in se recurrunt. Nesciunt
se subdole artificioseque tractare. Nolite hos contemnere pueros, de
quibus Dominus ait : « Nisi conversi fueritis, et efficiamini sicut puer
» iste, non intrabitis in regnum cælorum ². » Itaque et ipse Dominus,
hoc est, Dei virtus, sicut puer, cum malediceretur, non remaledixit :
cum percuteretur, non percussit. Ita ergo te compara, ut quasi puer
injuriam non teneas, malitiam non exerceas, omnia a te innocenter
proficiscantur. Non consideres quid ab aliis in te revertatur. Locum
tuum serva, simplicitatem et puritatem tui pectoris custodi. Noli res-
pondere irato ad iracundiam ejus, sive imprudenti ad imprudentiam.
Cito culpa culpam excutit. Si lapides teras, nonne ignis erumpit ?

94. Ferunt gentiles, ut in majus omnia verbis extollere solent, Ar-
chitæ Tarentini dictum philosophi, quod ad villicum suum dixerit :

¹ Psal. xxxiii, 14 et 15. — ² Math. xviii, 3.

gesse, c'est la raison. Sachons ramener le calme au sein de la tempête. Mais si nous sommes irrités par l'entêtement de notre adversaire, et que notre naturel pervers ne puisse maltraiter la passion ; si nous ne pouvons calmer notre esprit, mettons du moins un frein à notre langue, parce qu'il a été écrit : « Préservez votre langue de la souillure du péché ; que de vos lèvres ne s'échappent point des paroles criminelles. » Et ailleurs : « Cherchez la paix et obéissez-lui. » Voyez cette tranquillité sainte de Jacob : qu'elle vous serve d'exemple pour apaiser votre ame : si la passion a eu le dessus, enchaînez vos paroles ; n'oubliez pas ensuite que vous devez tout faire pour vous réconcilier : telles sont les maximes que les écrivains profanes ont empruntées à nos livres sacrés ; mais la gloire de ces préceptes revient tout entière à celui qui les a exposés le premier.

93. Évitez ou du moins modérez les transports de la colère, pour qu'on puisse nous louer sans réserve ou nous blâmer avec restriction, et ne croyez pas que ce soit chose facile que d'obtenir ce second résultat. Modérer vos emportemens, c'est votre propre fait ; les éviter, c'est celui de la nature. Dans l'un et l'autre cas le mérite est aussi grand. Enfin la colère dans les enfans n'est pas dangereuse ; elle a plus d'amabilité que d'aigreur ; leurs emportemens sont aussi passagers qu'instantanés, et on peut dire que leur douceur s'augmente encore d'un retour soudain sur eux-mêmes. Cet âge ne connaît pas la ruse et l'artifice. Ne méprisez donc pas les enfans ; car c'est d'eux que le Seigneur a dit : « Si vous ne changez pas, si vous ne devenez semblables à ces enfans, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux. » C'est pourquoi le Seigneur lui-même, c'est-à-dire la vertu de Dieu, imitant la douceur d'un enfant, ne répondit point à la malédiction par la malédiction, à l'outrage par l'outrage ; modelez-vous à votre tour sur cet âge candide ; que votre colère passe comme la sienne. Ne faites point le mal ; que l'innocence soit le principe de toutes vos actions. Ne tenez aucun compte de la manière dont les autres vous traitent ; soyez ferme en votre poste ; conservez à votre cœur sa pureté, sa simplicité. Gardez-vous de répondre à un homme irrité par des paroles de colère, à un insensé par des extravagances : une faute engendre bientôt une autre faute ; c'est comme l'étincelle qui jaillit du choc de deux pierres.

94. Les païens, qui exagèrent tout, parlent avec emphase d'un mot qu'Archytas, philosophe pythagoricien, adressa à son fermier : « Malheureux ! que je te punirais sévèrement, si je n'étais pas en colère ! »

« O te infelicem, quem afflictarem, nisi iratus essem! » Sed jam David et armatam dexteram in indignatione compresserat. Et quanto plus est non remaledicere, quam non vindicare! Et bellatores adversus Nabal ad ultionem paratos, Abigail deprecatione revocaverat. Unde advertimus tempestivis quoque intercessionibus non solum cedere nos, sed etiam delectari oportere. Eousque autem delectatus est, ut benediceret intervenientem, quod a studio vindictæ revocatus foret.

95. Jam dixerat de inimicis suis : « Quoniam declinaverunt in me » iniquitatem, et in ira molesti erant mihi ⁴. » Audiamus turbatus in ira quid dixerit : « Quis dabit mihi pennas sicut columbæ, et volabo, » et requiescam ²? » Illi ad iracundiam provocabant, hic tranquillitatem eligebat.

96. Jam dixerat : « Irascimini, et nolite peccare³. » Moralis magister qui naturalem affectum inflectendum magis ratione doctrinæ, quam extirpandum noverat, moralia docet; hoc est : « Irascimini ubi » culpa est, cui irasci debeatis. Non potest enim fieri, ut non rerum » indignitate moveamur : alioquin non virtus, sed lentitudo et remissio » judicatur. Irascimini ergo ita, ut a culpa abstineatis. » Vel sic : « Si » irascimini, nolite peccare, sed vincite ratione iracundiam. » Vel certe sic : « Si irascimini, vobis irascamini, quia commoti estis, et non peccabitis. » Qui enim sibi irascitur, quia cito commotus est, desinit irasci alteri : qui autem vult iram suam justam probare, plus inflammatur, et cito in culpam cadit. Melior est autem secundum Salomonem, qui iracundiam continet, quam qui urbem capit; quia ira etiam fortes decipit.

97. Cavere igitur debemus, ne in perturbationes prius incidamus, quam animos nostros ratio componat; exanimat enim mentem plerumque aut ira, aut dolor, aut formido mortis, et improvise percellit ictu. Ideo prævenire pulchrum est cogitatione, quæ volvendo mentem exerceat; ne repentinis excitetur commotionibus, sed jugo quodam rationis et habenis adstricta mitescat.

⁴ Psal. LIV, 4. — ² Ibid. 7. — ³ Ibid. IV, 5.

Mais David, bien avant lui, avat arrêté, dans un accès, son bras prêt à frapper : qu'il faut plus de force pour ne pas rendre outrage pour outrage, que pour ne pas se venger ! Abigail aussi avait fléchi par ses prières les guerriers prêts à tirer une vengeance terrible de Nabab. Je conclus de là qu'il faut non seulement que nous sachions céder à de justes supplications, mais le faire encore avec plaisir. David fut charmé d'avoir pardonné et béni la femme qui, par son intervention bienfaisante, avait étouffé en lui le désir de la vengeance.

95. Déjà il avait dit, en parlant de ses ennemis : « Ils m'étaient à charge, parce qu'ils avaient jeté sur moi l'iniquité. » Écoutez les paroles qu'il prononça dans la douleur et l'égarément : « Qui me donnera des ailes pour m'envoler comme une colombe, afin que je puisse goûter le repos ? » Il n'opposait à leurs provocations incessantes que le calme et la bonté.

96. On l'avait entendu dire dans une autre circonstance : « Mettez-vous en colère, mais ne péchez point. » Ce maître profond en morale, qui savait que la raison peut agir efficacement sur les passions, mais qu'elle ne peut les maîtriser entièrement, nous enseigne nos devoirs : « Que votre courroux, dit-il, éclate contre une faute qui en est digne, il est impossible que vous restiez de marbre devant certaines iniquités : une pareille insensibilité serait une lâcheté, un manque absolu d'énergie. Que votre colère soit ainsi motivée, si vous ne voulez point pécher. » Ou bien encore : « Si vous ne pouvez vous dompter, ne péchez point ; calmez votre emportement à la voix de la raison. » Il dit encore autre part : « Si vous vous irritez jamais, que ce soit contre vous-même, à cause de votre colère ; et alors vous ne péchez point. » Celui, en effet, qui se reproche de s'être abandonné à un accès soudain cesse de s'irriter contre les autres ; celui, au contraire, qui veut excuser sa passion, la justifier, s'irrite bientôt et tombe dans le péché. Salomon dit que l'homme qui se maîtrise est supérieur à celui qui prend une ville, parce que la colère se rit également de ceux qui sont forts et courageux.

97. Pour tous ces motifs, veillons à ce que nous ne tombions point dans l'agitation avant que la raison n'ait réglé nos esprits, car la colère, aussi bien que la douleur et la crainte de la mort, anéantit la pensée en la frappant d'un coup inattendu. Aussi est-il bon de prévenir un pareil effet par une pensée qui donne une autre direction à l'esprit, pour qu'il ne soit point ébranlé par des secousses imprévues,

CAPUT XXII.

De cogitationibus et appetitu: deque decoro sermonis in confabulatione ac disceptatione servando.

98. Sunt autem gemini motus, hoc est cogitationum et appetitus: alteri cogitationum, alteri appetitus: non confusi, sed discreti et disparēs. Cogitationes verum exquirere, et quasi emolere muneris habent: appetitus ad aliquid impellit agendum atque excitat. Itaque ipso genere naturæ suæ et cogitationes tranquillitatem sedationis infundunt, et appetitus motum agendi excutit. Ita ergo informati simus, ut bonarum rerum subeat animum cogitatio: appetitus rationi obtemperet (si vere ut illud decorum custodiamus, animum volumus intendere) ne rationem excludat rei alicujus affectus: sed ratio quid honestati conveniat, examinet.

99. Et quoniam ad conservationem decori spectare diximus, ut sciamus in factis dietisve quis modus: prior autem ordo loquendi quam faciendi est; sermo in duo dividitur, in colloquium familiare, et in tractatum, disceptationemque fidei atque justitiæ. In utroque servandum, ne sit aliqua perturbatio: sed tanquam mitis et placidus, et benevolentiae plenus et gratiæ, sine ulla sermo ducatur contumelia. Absit pertinax in familiari sermone contentio; quæstiones enim magis excitare inanes, quam utilitatis aliquid adferre solet. Disceptatio sine ira, suavitas sine amaritudine sit, monitio sine asperitate, hortatio sine offensione. Et sicut in omni actu vitæ id cavere debemus, ne rationem nimius animi motus excludat, sed teneamus consilii locum: ita etiam in sermone formulam eam teneri convenit, ne aut ira excitetur, aut odium, aut cupiditatis nostræ, aut ignaviæ aliqua exprimamus indicia.

100. Sit igitur sermo hujusmodi de Scripturis maxime. Quid enim magis nos oportet loqui, quam de conversatione optima, adhortatione observationis, disciplinæ custodia? Habeat caput ejus rationem

mais que plutôt, docile au joug de la raison, il se calme sous ce noble guide.

CHAPITRE XXII.

De la pensée et du désir; du ton convenable qu'il faut observer dans les conversations et les discussions.

98. Deux forces sollicitent les mouvemens de nos ames, la pensée et le désir : mouvemens qui ne se confondent pas et qui sont bien différens. La pensée recherche et approfondit la vérité : telle est sa mission ; le désir nous pousse et nous excite à quelques actions. Par sa nature la pensée demande le calme et le repos ; le désir, au contraire, éveille notre activité. Faisons en sorte que notre intelligence ne s'exerce jamais que sur des sujets honnêtes ; que le désir obéisse à la raison (si toutefois nous voulons conserver à notre ame sa beauté primitive) : la raison n'a pas, en effet, à détruire nos affections, elle n'a qu'à examiner ce qui est conforme ou non à l'honnêteté.

99. Puisque nous avons dit qu'il est important pour l'observation de ce qui est bien que nous sachions quelle règle nous devons suivre dans nos actions et nos paroles, j'indiquerai d'abord ce qui concerne le discours : il y a des entretiens familiers et des discussions qui roulent sur la foi et la vertu. Évitions avant tout la confusion et le désordre ; que nos paroles s'écoulent calmes, paisibles, pleines de bonté et de condescendance ; que l'injure ne s'y mêle jamais. Gardons-nous de montrer de l'opiniâtreté et de la tenacité dans la conversation : ces deux excès d'ordinaire ne servent qu'à soulever des questions tout-à-fait inutiles. Ne montrons jamais ni colère ni aigreur dans la discussion ; avertissons sans dureté ; exhortons sans reproches, et, de même que, dans toute notre vie, nous devons veiller à ne point abandonner notre ame à des mouvemens que désavoue la raison, à l'assujettir à la prudence, il sera également convenable de tracer au discours une règle qui consistera à éviter la haine, la colère, et à ne pas déceler que nous sommes esclaves de la cupidité ou de toute autre passion honteuse.

100. Nos discours ne doivent rouler que sur des sujets édifiants ou tirés de l'Écriture. En effet, quel plus digne sujet de conversation que ces entretiens religieux qui nous instruisent de nos devoirs et

et finis modum. Sermo enim tædiosus iram excitat. Quam vero indecorum, ut cum omnis confabulatio habere soleat incrementum gratiæ, habeat nævum offensionis?

101. Tractatus quoque de doctrina fidei, de magisterio continentia, de disceptatione justitiæ, adhortatione diligentia, non unus semper, sed ut se dederit lectio, nobis et arripiendus est, et prout possumus, prosequendus: neque nimium prolixus, neque cito interruptus; ne vel fastidium derelinquat, vel desidiam prodat atque incuriam. Oratio pura, simplex, dilucida, atque manifesta, plena gravitatis et ponderis: non affectata elegantia, sed non intermissa gratia.

CAPUT XXIII.

Jocos etsi nonnunquam honesti sint, tamen in ecclesiasticis viris omnino proscribendos; vocem autem puram ac simplicem esse oportere.

102. Multa præterea de ratione dicendi dant præcepta sæculares viri, quæ nobis prætereunda arbitror, ut de jocandi disciplina. Nam licet interdum honesta joca ac suavia sint, tamen ab ecclesiastica abhorrent regula; quoniam quæ in scripturis sanctis non reperimus, ea quemadmodum usurpare possumus?

103. Cavenda enim etiam in fabulis, ne inflectant gravitatem severioris propositi. « Væ vobis qui ridetis, quia flebitis! » ait Dominus: et nos ridendi materiam requirimus, ut hic ridentes, illic fleamus? Non solum profusos, sed omnes etiam jocos declinandos arbitror; nisi forte plenum suavitatis et gratiæ sermonem esse, non indecorum est.

104. Nam de voce quid loquar, quam simplicem et puram esse satis arbitror: canoram autem esse naturæ est, non industriæ. Sit sane distincta pronuntiationis modo, et plena succi virilis; ut agrestem ac subrusticum fugiat sonum, non ut rhythmum affectet scenicum, sed mysticum servet.

¹ Luc. vi, 21.

nous encouragent à les pratiquer? Il ne suffit pas que le discours s'exerce sur de telles matières, il faut encore lui imposer de justes bornes. En effet, une discussion ennuyeuse engendre le dégoût; et quoi de plus malheureux qu'un débat qui doit répandre le germe de tant de pures jouissances ne fasse qu'irriter ceux qui l'écoutent?

101. Il ne faut pas non plus parler continuellement sur la foi, sur les mystères, sur les règles de la vertu, de la continence, sur l'exactitude réclamée par un devoir. Nous devons, selon que nos lectures y donneront lieu, aborder rapidement de semblables sujets, les traiter à fond, comme nous le permettront nos forces. Ne soyons pas trop concis : le premier de ces défauts fait naître l'ennui, le second accuse notre paresse et notre incurie. Que notre style soit pur, simple, clair et plein d'une dignité grave. N'y poursuivons pas l'affectation de l'élégance, mais que la grâce y respire sans cesse.

CHAPITRE XXIII.

Quoique la plaisanterie soit quelquefois honnête, les ecclésiastiques doivent cependant s'en abstenir entièrement; leur voix doit être simple et naturelle.

102. Les auteurs profanes ont donné de nombreux préceptes sur l'art de bien dire et sur la plaisanterie; mais ce travail est étranger à notre sujet. Quoique parfois les plaisanteries soient honnêtes et ne manquent pas de charme, elles sont néanmoins en opposition avec la règle ecclésiastique. Pouvons-nous en effet prendre une licence que n'autorisent pas les exemples de l'Écriture?

103. Prenons donc garde que dans les entretiens familiers elles ne viennent porter atteinte à la gravité de notre saint ministère. « Malheur à vous qui riez, parce que vous pleurerez, » a dit le Seigneur. Et nous irions rire dans ce monde afin de pleurer dans l'autre? Ce ne sont pas seulement les plaisanteries immodérées et sans mesure qui nous sont interdites, toutes sont également défendues; cependant, on ne peut blâmer dans le discours cette grâce élégante qui en fait l'ornement.

104. Que dirai-je de la voix? qu'elle doit être simple et naturelle. La nature seule peut nous la donner harmonieuse; ici l'art est impuissant. Que la prononciation soit claire, mâle, énergique, mais qu'elle n'ait rien de dur et de sauvage, qu'elle ne cherche point à imiter le rythme cadencé des acteurs, qu'elle conserve le ton convenable à l'éloquence sacrée.

CAPUT XXIV.

Tria in vitæ actibus observanda, nimirum ut rationi appetitus subjiatur, ut in studiis justa servetur moderatio, denique ut suo quæque tempore atque ordine gerantur. Quæ omnia in sanctis veteris Testamenti viris adeo præfulserunt, ut manifestum sit eos cardinalibus, quas vocant, virtutibus egregie instructos fuisse.

105. De ratione dicendi satis dictum puto, nunc de actione vitæ quid congruat, consideremus. Tria autem in hoc genere spectanda cernimus : unum, ut rationi appetitus non reluctetur ; hoc enim solummodo possunt officia nostra illi decoro convenire. Si enim appetitus rationi obediat, facile id quod deceat in omnibus officiis conservari potest. Deinde ne majore studio quam res ipsa est quæ suscipitur, vel minore : aut parvam magno ambitu suscepisse, aut magnam inferiore destituisse videamur. Tertium de moderatione studiorum, operumque nostrorum : de ordine quoque rerum et de opportunitate temporum, non dissimulandum puto.

106. Sed primum illud quasi fundamentum est omnium, ut appetitus rationi pareat : secundum et tertium idem est, hoc est, in utroque moderatio. Vacat enim apud nos speciei liberalis, quæ pulchritudo habetur, et dignitatis contemplatio. Sequitur de ordine rerum, et de opportunitate temporum. Ac per hoc tria sunt, quæ videamus utrum in aliquo sanctorum consummata possimus docere.

107. Primum ipse pater Abraham, qui id magisterium futuræ successionis informatus et instructus est, jussus exire de terra sua, et de cognatione sua, et de domo patris sui ; nonne multiplicatæ necessitudinis præstrictus affectu, tamen appetitum rationi obedientem præbuit ? Quem enim terræ suæ, cognationis, domus quoque propriæ gratia non delectaret ? Et hunc ergo mulcebat suorum suavitas, sed

CHAPITRE XXIV.

Dans toutes les actions de la vie, y a trois préceptes dont l'observation est indispensable : 1° il faut que la passion soit soumise à la raison ; 2° que nous nous livrions à l'étude avec une juste modération ; 3° que chaque chose se fasse en son temps et en son lieu. Les saints de l'ancien Testament se firent remarquer dans toute leur vie par l'observation de ces préceptes, et l'on peut assurer qu'ils possédèrent au plus haut degré les vertus qu'on appelle cardinales.

105. Nous nous sommes assez étendus sur les principes à suivre dans le discours ; considérons maintenant ce qui, dans la conduite de la vie, est conforme à la règle. Trois choses d'abord sont indispensables à observer : 1° il faut que la passion ne soit pas rebelle à la raison ; c'est à cette seule condition que nos actions peuvent être conformes aux principes suprêmes du bien. En effet, une fois que le désir est l'esclave de la raison, il nous est facile d'observer toutes les convenances qu'exige l'accomplissement de nos devoirs ; 2° nous ne devons pas montrer un zèle plus grand ou moindre que ne le demande le dessein que nous voulons accomplir, pour ne pas paraître, dans le premier cas, nous inquiéter trop vivement d'intérêts secondaires ; dans le second, ne pas mériter le reproche d'indifférence pour ce qui doit le plus nous intéresser ; 3° il faut que nous sachions borner nos études et nos travaux. Nous dirons aussi quelques mots de l'ordre dans lequel chaque chose doit être faite et du choix des circonstances.

106. Mais ce que je considère comme le fondement de toute morale, c'est l'obéissance des sens à la raison ; le second et le troisième principe peuvent se confondre. Dans chacun est recommandée la modération. Nous n'examinons pas la beauté des formes et la dignité de la personne. Vient ensuite l'habileté qui discerne le moment d'agir et l'opportunité des circonstances. Nous verrons si ces trois principes ont été strictement mis en pratique par quelques saints que nous pourrions proposer comme des modèles de perfection.

107. En premier lieu, le patriarche Abraham, qui vécut pour servir d'exemple à la postérité après avoir reçu l'ordre d'abandonner son pays natal, sa famille, sa maison paternelle, brisa les liens des plus douces affections, pour obéir aux ordres de la raison. En effet, quel homme n'aime pas son pays, sa famille, sa maison ? Abraham chérissait d'un vif amour tous ces objets de sa tendresse ; mais la voix du ciel, l'espérance d'une vie future agirent bien plus fortement sur sa

imperii celestis et remunerationis æternæ consideratio movebat amplius. Nonne considerabat uxorem imbecillem ad labores, teneram ad injurias, decoram ad incentiva insolentium, sine summo non posse duci periculo? Et tamen subire omnia, quam excusare consultius dijudicavit. Deinde cum descenderet in Ægyptum, monuit ut diceret se sororem esse, non uxorem ipsius.

108. Adverte, quanti appetitus. Timebat uxoris pudori timebat propriæ saluti, suspectas habebat Ægyptiorum libidines; et tamen prævaluit apud eum ratio exsequendæ devotionis. Consideravit enim quod Dei favore ubique tutus esse posset, offenso autem Domino, etiam domi non posset illæsus manere. Vicit igitur appetitum ratio, et obedientem sibi præstitit.

109. Capto nepote, non perterritus neque tot regum turbatus populis, bellum repetit: victoria potitus, prædæ partem cujus ipse fuit auctor, recusavit. Promisso quoque sibi filio, cum consideraret emortui corporis sui vires depositas, sterilitatem conjugis, et supremam senectutem, etiam contra usum naturæ Deo credidit.

110. Adverte convenire omnia. Appetitus non defuit, sed repressus est: animus æqualis gerendis, qui nec magna pro vilibus, nec minora pro magnis duceret, moderatio pro negotiis, ordo rerum, opportunitas temporum, mensura verborum. Fide primus, justitia præcipuus, in prælio strenuus, in victoria non avarus, domi hospitalis, uxori sedulus.

111. Sanctum quoque ejus nepotem Jacob delectabat domi securum degere: sed mater voluit peregrinari, ut daret fraternæ iracundiæ locum. Vicit appetitum consilii salubritas. Exsul domo, profugus a parentibus; ubique tamen convenientem mensuram negotiis tenuit, et temporibus opportunitatem reservavit. Acceptus domi parentibus, ut alter maturitate provocatus obsequii benedictionem daret, alter amore pio propenderet. Fraternali quoque judicio prælatus, cum cibum suum fratri cedendum putasset: delectabatur utique alimento secun-

détermination. Il savait qu'il ne pourrait emmener sans danger avec lui une femme trop faible pour supporter les fatigues du voyage, le changement du climat, trop belle pour ne pas enflammer de criminels désirs; et cependant il aima mieux braver tous ces dangers que de refuser d'obéir à Dieu. Quand il arriva en Égypte, il pria Sara de se dire sa sœur, et non sa femme.

108. Voyez que d'intérêts personnels il avait à combattre : il avait à trembler pour l'honneur de sa femme, pour sa vie, il avait tout à redouter des passions brutales des Égyptiens ; cependant il se résigna avec un dévouement sans bornes. Il pensa, en effet, qu'avec la protection du Très-Haut il serait partout en sûreté ; que, s'il désobéissait à la voix divine, il n'y aurait pour lui ni sûreté, ni repos, même dans ses foyers. Ainsi la raison fit taire l'intérêt et commanda l'obéissance.

109. Quand son neveu fut fait prisonnier par les rois ses ennemis, il leur fit bravement la guerre sans s'inquiéter de leur ligue formidable, et après la victoire il refusa la part du butin qu'on devait à son courage : plus tard, lorsque la naissance d'un fils lui fut promise, sans considérer l'épuisement complet de ses forces, la longue stérilité de sa femme et son extrême vieillesse, il eut foi en la parole de Dieu plutôt qu'aux lois ordinaires de la nature.

110. Admirez aussi comme tout en lui était bien ordonné. Il ne fut pas exempt de passions, mais il sut les maîtriser : il était toujours au niveau des affaires qu'il traitait, et ne confondait jamais ensemble celles qui avaient de l'importance et celles qui n'en avaient aucune ; il possédait une modération à toute épreuve, un grand esprit d'ordre dans les affaires, une merveilleuse sagacité à saisir les circonstances, une parole claire et précise. Irréprochable sous le rapport de la probité et de la justice, il était brave dans la mêlée, désintéressé dans la victoire, toujours hospitalier et plein d'empressement pour sa femme.

111. Le patriarche Jacob, son petit-fils, aimait aussi la douce sécurité du toit paternel ; mais sa mère voulut qu'il voyageât pour laisser à la colère de son frère le temps de s'apaiser. La justesse de cet avis l'emporta sur ses goûts. Loin de sa famille, séparé de ses parents, partout il sut faire preuve de la plus grande modération et du discernement le plus rare. Rappelé à la maison paternelle par Isaac jaloux de récompenser sa soumission filiale par sa bénédiction, il voulut l'en payer par sa piété et son amour. Son frère même lui céda olontiers ses droits pour un plat que Jacob lui abandonna ; sans

dum naturam , sed secundum pietatem cessit petito. Pastor domino gregis fidus, socero gener sedulus, impiger in labore, in convivio parcus, in satisfactione prævius, in remuneratione largus. Denique sic fraternam mitigavit iracundiam, ut cujus verebatur inimicitias, adipisceretur gratiam.

112. Quid de Joseph loquar, qui utique habebat cupiditatem libertatis, et suscepit servitii necessitatem? Quam subditus in servitute, quam in virtute constans, quam benignus in carcere, sapiens in interpretatione, in potestate moderatus, in ubertate providus, in fame justus, ordinem laudis rebus adjungens, et opportunitatem temporibus, æquitatem populis officii sui moderatione dispensans?

113. Job quoque juxta secundis, atque adversis rebus irreprehensibilis, patiens, gratus Deo atque acceptus, vexabatur doloribus, sed se consolabatur.

114. David etiam fortis in bello, patiens in adversis, in Hierusalem pacificus, in victoria mansuetus, in peccato dolens, in senectute providus, rerum modos, vices temporum per singularum sonos servavit ætatum; ut mihi videatur non minus vivendi genere, quam canendi suavitate prædulcis immortalẽ Deo sui fuisse meriti cantilenam.

115. Quod his viris principalium virtutum officium defuit? Quarum primo loco constituerunt prudentiam, quæ in veri investigatione versatur, et scientiæ plenioris infundit cupiditatem: secundo justitiam, quæ suum cuique tribuit, alienum non vindicat, utilitatem propriam negligit, ut communem æquitatem custodiat: tertio fortitudinem, quæ et in rebus bellicis excelsi animi magnitudine, et domi eminent, corporisque præstat viribus: quarto temperantiam, quæ modum, ordinemque servat omnium, quæ vel agenda, vel dicenda arbitramur.

doute il aimait aussi beaucoup cette nourriture ; mais il en fit le sacrifice par amour pour son père. Gardien fidèle du troupeau de son maître, gendre pressé auprès du père de sa femme, infatigable au travail, tempérant à table, toujours prêt à donner satisfaction à qui la réclamait, généreux dans les preuves de sa reconnaissance, il sut enfin si bien apaiser le ressentiment de son frère qu'il gagna l'amitié de celui dont il redoutait d'abord la haine.

112. Que dirai-je de Joseph, qui, possédé de l'amour bien naturel de la liberté, se soumit pourtant au joug de l'esclavage ? Quelle soumission dans la servitude ! quelle constance dans les sentimens de la vertu ! quelle douceur pendant sa captivité ! quelle sagesse dans ses interprétations ! quelle modération dans la grandeur ! quelle prévoyance pendant les années de fécondité ! quelle justice durant la disette ! Il faisait régner l'ordre dans le temps de l'abondance et réglait sa conduite sur les temps, toujours juste dans l'exercice de ses fonctions, toujours équitable envers les peuples.

113. Job, aussi irréprochable dans la prospérité que dans le malheur, sut également se rendre agréable à Dieu par une héroïque patience. Il était accablé de maux, mais il savait s'en consoler.

114. David fut de même brave à la guerre, patient dans le malheur, ami de la paix à Jérusalem, généreux après la victoire, sensible à la honte de ses péchés, prévoyant dans sa vieillesse, à tout âge, dans toutes les circonstances, prudent et modéré ; enfin sa vie tout entière aussi bien que ses doux accens me semblent un hymne immortel témoignant de sa vertu aux yeux du Seigneur.

115. Quelle vertu importante manqua à aucun de ces grands hommes ? Ils estimaient au-dessus de toutes la prudence qui s'attache à la recherche de la vérité et augmente l'insatiable désir de savoir ; après elle venait la justice, qui donne à chacun ce qui lui est dû, qui néglige ses intérêts plutôt que de nuire à ceux des autres ; ensuite le courage, qui dans la guerre et dans la paix se signale par la grandeur d'ame et par la vigueur corporelle ; enfin la tempérance, qui fixe la règle et la mesure dans toutes nos actions, dans tous nos discours.

CAPUT XXV.

Exposito cur ductum non fuerit a memoratis virtutibus exordium, easdem in veteribus patribus existisse pressius demonstratur.

116. Hæc forsitan aliquis dicat primo loco poni oportuisse, quoniam ab his quatuor virtutibus nascuntur officiorum genera; sed hoc artis est, ut primo officium definiatur, postea certa in genera dividatur. Nos autem artem fugimus; exempla majorum proponimus: quæ neque obscuritatem afferunt ad intelligendum, neque ad tractandum versutias. Sit igitur nobis vita majorum disciplinæ speculum, non calliditatis commentarium; imitandi reverentia, non disputandæ astutia.

117. Fuit igitur in sancto Abraham primo loco prudentia, de quo dicit Scriptura: « Credidit Abraham Deo, et reputatum est illi ad justitiam¹. » Nemo enim prudens, qui Deum nescit. Denique insipiens dixit quia « non est Deus²; » nam sapiens non diceret. Quomodo enim sapiens qui non requirit auctorem suum, qui dicit lapidi: « Pater meus es tu³: » qui dicit diabolo, ut manichæus: Auctor meus es tu? Quomodo sapiens arianus, qui mavult imperfectum auctorem habere atque degenerem, quam verum atque perfectum? Quomodo sapiens Marcion atque Eunomius, qui malunt Deum malum quam bonum habere? Quomodo sapiens, qui Deum suum non timet? « Initium enim sapientiæ timor Domini⁴. » Et alibi habes: « Sapientes non declinant de ore Domini, sed tractant in confessionibus suis⁵. » Simul quoque dicente Scriptura: « Reputatum est ei ad justitiam; » alterius virtutis ei gratiam detulit.

118. Primi igitur nostri definierunt prudentiam in veri consistere cognitione. Quis enim illorum ante Abraham, David, Salomonem? Deinde justitiam spectare ad societatem generis humani. Denique David ait: « Dispersit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in æternum. Justus miseretur, justus commodat⁶. » Sapienti et justo totus

¹ Gen. xv, 6. — ² Psal. xlii, 1. — ³ Hier. ii, 27. — ⁴ Psal. cx, 9. — ⁵ Prov. xxiv, 7. — ⁶ Psal. cxl, 9.

CHAPITRE XXV.

Exposition des raisons qui avaient fait rejeter jusqu'ici les vertus cardinales. Démonstration évidente de leur existence dans les Pères de l'Ancien-Testament.

116. Peut-être dira-t-on que les vertus devaient trouver leur place dans les premiers chapitres, puisqu'elles sont le fondement de tous les autres devoirs; mais c'est de l'art que de donner d'abord la définition, puis la division précise du devoir. Et nous, nous fuyons l'art; nous offrons simplement les exemples des anciens: ils ne présentent aucune obscurité à l'intelligence, aucune finesse, aucune subtilité à l'esprit. La conduite des anciens sera le modèle de notre vie et non un exemple d'adresse: nous devons les imiter pieusement, et non discuter en sophistes sur le mérite de leurs actions.

117. La première vertu d'Abraham fut la prudence, car l'Écriture dit: « Abraham a eu confiance en Dieu, et sa foi a été récompensée. » On ne peut être prudent quand on ne connaît pas Dieu; c'est l'insensé et non le sage qui dit que « il n'y a pas de Dieu. » Comment en effet serait-il sage celui qui ne cherche pas son Créateur, qui dit à la pierre qu'il trouve: « Tu es mon père, » et au diable, comme le manichéen: Tu es mon Créateur? Comment regarder comme sage cet arien qui préfère un maître plein d'imperfections et de vices à un Créateur tout de perfection et de vérité? ce Marcion, cet Eunomius, qui aime mieux un Dieu mauvais qu'un Dieu bon? celui qui ne craint pas son Dieu? « Car la crainte du Seigneur est le commencement de » la sagesse. » Et comme dit encore le livre saint: « Les sages ne s'écarterent pas des voies du Seigneur, ils avouent hautement leur foi en » lui. » Et comme l'Écriture dit: « On les qualifia du nom d'hommes » justes, » ainsi elle leur fit honneur d'une seconde vertu.

118. Nos pères ont donc établi que la prudence consistait dans la connaissance de la vérité; car personne ne s'y était appliqué avant Abraham, David et Salomon. Pour la justice, elle tient à l'état de la société. Ainsi David dit: « Il a distribué ses richesses, il les a données aux » pauvres, sa justice vit à jamais. Le juste est compatissant et généreux. » Le sage et le juste possèdent des trésors inépuisables. Le juste regarde les souffrances communes comme siennes, ses propres richesses comme communes à tous. Le juste s'accuse avant d'accuser les autres; car il est de la justice de ne pas se ménager et de ne pas

mundus divitiarum est. Justus communia pro suis habet, sua pro communibus. Justus se ipsum, priusquam alios, accusat; ille enim justus, qui nec sibi parcat, et occulta sua latere non patitur. Vide quam justus Abraham. In senectute susceperat filium per repromissionem; repositi Do mino negandum adacrificium, quamvis unicum, non putavit.

119. Adverte hic omnes virtutes quatuor in uno facto. Fuit sapientiae Deo credere, nec filii gratiam anteferre auctoris præcepto: fuit justitiae acceptum reddere: fuit fortitudinis appetitum ratione cohibere. Ducebat hostiam pater, interrogabat filius, tentabatur affectus patrius, sed non vincebatur. Repetebat filius appellationem paternam, compungebat paterna viscera, sed non minuebat devotionem. Accedit et quarta virtus, temperantia. Tenebat justus et pietatis modum, et executionis ordinem. Denique dum sacrificio necessaria vehit, dum ignem adolet, dum filium ligat, dum gladium educit, hoc immolandi ordine meruit ut filium reservaret.

120. Quid sapientius sancto Jacob, qui Deum vidit facie ad faciem, et meruit benedictionem? Quid justius, qui ea quæ adquisierat oblati muneribus cum fratre divisit? Quid fortius, qui cum Deo luctatus est? Quid modestius eo qui modestiam ita et locis et temporibus deferebat, ut filiae injuriam mallet prætexere conjugio quam vindicare; eo quod inter alienos positus amori potius consulendum quam odia colligenda censebat?

121. Noe quam sapiens, qui tantam fabricavit arcam? Quam justus qui ad semen omnium reservatus, solus ex omnibus et præteritæ generationis superstes est factus, et auctor futuræ, mundo potius et universis magis quam sibi natus? Quam fortis, ut diluvium vinceret? quam temperans, ut diluvium toleraret? quando introiret, qua moderatione degeret, quando corvum, quando columbam dimitteret, quando reciperet revertentes, quando exeundi opportunitatem caperet, agnosceret?

cachez ses propres fautes. De quelle justice Abraham ne fit-il pas preuve? dans son extrême vieillesse, Dieu l'avait récompensé en lui donnant un fils; le Seigneur le lui redemanda, et, quoiqu'il n'eût que lui, il n'hésita pas à lui en faire sacrifice.

119. Admirez la réunion des quatre vertus dans une seule action. C'était sagesse d'obéir plutôt à l'ordre de Dieu qu'à l'amour paternel; c'était justice de rendre le bienfait reçu; c'était courage d'assurer le triomphe de la raison sur la passion. Le père conduisait sa victime, qui l'accablait de questions; c'étaient autant de pièges tendus à sa faiblesse, mais il y échappa. Son fils lui prodiguait les noms les plus doux, et déchirait son cœur, mais il ne put ébranler sa fidélité. La quatrième vertu, la tempérance, vient aussi se joindre aux trois autres. Sa justice mit une certaine mesure dans son dévouement, un certain ordre dans son sacrifice. Ainsi il préparait tout ce qui lui pouvait être nécessaire, il excita le feu, il lia son fils, tira son glaive, et par ces seuls préparatifs mérita de conserver son enfant.

120. Quelle sagesse fut plus grande que celle de Jacob, à qui elle valut la vue de Dieu face à face et la bénédiction paternelle? Qui fut plus juste que lui, qui offrit et donna généreusement à son frère la moitié de ses biens? Qui fut plus courageux, puisqu'il lutta contre Dieu? Qui fut plus modéré que lui, qui poussa la modération jusqu'à préférer réparer le déshonneur de sa fille par un mariage que de le venger, parce que, étant établi au milieu de tribus étrangères, il aimait mieux s'assurer leur amitié que d'encourir leur haine?

121. Quelle sagesse dut posséder Noé pour la construction de son arche immense? Quelle justice il lui fallait pour mériter d'être réservé comme le germe d'une nouvelle société, pour rester seul d'entre tous, dernier représentant de la génération qui périssait, et le premier de celle qui allait naître? Il semblait plutôt être né pour le monde que pour lui-même? Quel courage pour survivre au déluge? quelle tempérance pour le supporter? quelle modération dans toute sa conduite, quand il entra dans l'arche, quand il envoya un corbeau, puis une colombe, quand il les reçut à leur retour, quand il chercha et trouva sûrement le moment de sortir de l'arche?

CAPUT XXVI.

In inquirenda veritate contra sua præcepta peccasse philosophos : Moysen vero illis sapienterem se præbuisse. Eo majori studio enitendum ad comparandam sapientiam, quo major est ipsius dignitas, ad quam omnes ipsa natura impelluntur.

122. Itaque tractant in veri investigatione tenendum illud decorum, ut summo studio requiramus quid verum sit, non falsa pro veris ducere, non obscuris vera involvere, non superfluis vel implexis atque ambiguis occupare animum. Quid tam indecorum quam venerari ligna, quod ipsi faciunt? Quid tam obscurum quam de astronomia et geometria tractare, quod probant, et profundi aeris spatia metiri, cælum quoque et mare numeris includere, relinquere causas salutis, errores quærere?

i 123. At non ille eruditus in omni sapientia Ægyptiorum Moyses probavit ista : sed illam sapientiam detrimentum et stultitiam iudicavit, et aversus ab ea, intimo Deum quæsivit affectu; ideoque vidit, interrogavit, audivit loquentem. Quis magis sapiens quam ille quem docuit Deus, qui omnem sapientiam Ægyptiorum, omnesque artium potentias operis sui virtute evacuavit? Non hic incognita pro cognitis habebat, hisque temere assentiebatur : quæ duo in hoc maxime naturali atque honesto loco vitanda discant, qui sibi nec contra naturam esse, nec turpe iudicant saxa adorare, et a simulacris auxilium petere, quæ nihil sentiant.

124. Quanto igitur excelsior virtus est sapientia, tanto magis enitendum arbitror, ut assequi eam possimus. Itaque ne quid contra naturam, ne quid turpe atque indecorum sentiamus, duo hæc, id est, et tempus et diligentiam ad considerationem rerum examinandi gratia referre debemus. Nihil est enim quo magis homo cæteris animantibus præstet, quam quod rationis est particeps, causas rerum requirit,

CHAPITRE XXVI.

Quelques philosophes, en recherchant la vérité, ont péché contre leurs propres maximes : combien Moïse s'est montré plus conséquent. La nature nous pousse tous à faire provision de sagesse, et il faut déployer d'autant plus de zèle à s'en pourvoir qu'elle est plus précieuse et plus digne.

122. Les philosophes soutiennent dans leurs traités qu'il y a dans la recherche de la vérité une certaine convenance à observer, celle d'apporter toute son attention à découvrir le vrai, à ne pas le confondre avec ce qui est faux, à ne pas l'embarrasser d'obscurités, et à ne l'envelopper ni de ces doutes ni de ces incertitudes sur lesquels notre esprit se porte et s'arrête. Eh bien ! qu'y a-t-il de moins convenable que d'adorer les statues de bois qu'ils fabriquaient eux-mêmes ? Qu'y a-t-il de plus obscur que de s'occuper d'astronomie et de géométrie, ce que pourtant ils approuvent, et d'abandonner l'affaire de son salut pour mesurer les espaces de l'air, pour calculer la hauteur des cieus, la profondeur des mers, pour ne chercher enfin que des erreurs ?

123. Moïse était versé dans toutes les sciences des Égyptiens, et cependant il les condamna, parce qu'il en connaissait toute la folie, tout le vide ; il s'en éloigna pour chercher Dieu de toutes les affections de son ame, il ne vit, il n'interrogea, il n'écouta plus que Dieu. Aussi quel sage peut être placé au-dessus de celui que le Seigneur lui-même a rempli de lumières, au-dessus de celui qui répudia de son propre mouvement toutes les connaissances des arts et des sciences de l'Égypte ? Celui-là était loin de prendre le mensonge pour la vérité, et il n'accordait pas son assentiment sans réflexion dans un sujet si grave, si important. Qu'ils apprennent à éviter ce double écueil, ceux qui ne trouvent rien d'absurde, rien de honteux à adorer des pierres et à demander secours à des simulacres insensibles.

124. Je pense alors qu'il faut faire d'autant plus d'efforts pour acquérir la sagesse qu'elle est une vertu plus précieuse et plus rare. Aussi, pour éviter tout sentiment défendu par la nature, l'honneur, et la vertu, nous devons employer un long espace de temps, un soin minutieux à l'examen de nos pensées ; car c'est par là que l'homme l'emporte sur le reste des animaux ; c'est par la raison qu'il cherche les motifs de chaque chose, qu'il demande quel est l'auteur de toutes

generis sui auctorem investigandum putat, in cujus potestate vitæ necisque nostræ potestas sit, qui mundum hunc suo nutu regat, cui sciamus rationem esse reddendam nostrorum actuum. Nihil est enim quod magis proficiat ad vitam honestam quam ut credamus eum iudicem futurum, quem et occulta non fallant, et indecora offendant, et honesta delectent.

125. Omnibus igitur hominibus inest secundum naturam humanam verum investigare, quæ nos ad studium cognitionis et scientiæ trahit, et inquirendi infundit cupiditatem. In quo excellere universis pulchrum videtur, sed paucorum est assequi: quivolvendo cogitationes, consilia examinando, non mediocrem impendunt laborem; ut ad illud beate honesteque vivendum pervenire possint, atque operibus appropinquare. « Non enim qui dixerit, *inquit*, mihi: Domine, Domine, in- » trahit in regnum cælorum, sed qui fecerit ea quæ dico¹. » Nam studia scientiæ sine factis haud scio an etiam involvant magis.

CAPUT XXVII.

Primum officii fontem esse prudentiam, ex qua derivatæ tres aliæ virtutes, ita cum ea atque inter se connexæ sunt, ut ab invicem divelli ac separari nequeant.

126. Primus igitur officii fons prudentia est. Quid enim tam plenum officii, quam deferre Auctori studium atque reverentiam? Qui tamen fons et in virtutes derivatur cæteras; neque enim potest justitia sine prudentia esse, cum examinare quid justum, quidve injustum sit, non mediocris prudentiæ sit: summus in utroque error. « Qui » enim justum judicat injustum, injustum vero justum, execrabilis » apud Deum. Ut quid abundant justitiæ imprudenti²? » Salomon ait. Neque iterum prudentia sine justitia est; pietas enim in Deum initium intellectus. Quo advertimus illud ab hujus sæculi translatum magis quam inventum sapientibus; quia pietas fundamentum est omnium virtutum.

127. Justitiæ autem pietas est prima in Deum, secunda in patriam, tertia in parentes, item in omnes: quæ et ipsa secundum naturæ est

¹ Math. vii, 21. — ² Prov. xvii, 15 et 16.

les créatures, entre les mains duquel réside le droit de vie et de mort sur nous, dont la volonté suprême gouverne le monde, à qui nous devons un jour rendre compte de nos actions. Car rien ne contribue davantage à nous maintenir dans le devoir que la crainte d'un juge futur, auquel n'échappera aucun de nos secrets, qui punira le crime et récompensera la vertu.

125. Tous les hommes sont donc possédés du désir naturel de chercher la vérité, de la passion de connaître, de l'amour de la science. Parvenir à ce but élevé est un mérite bien glorieux, mais bien rare; mais ce n'est pas assez de rouler quelques pensées, d'examiner quelques desseins, pour arriver à une vie honnête et heureuse; il faut y tendre également par sa conduite. « Car, dit l'Évangile, ce n'est pas » celui qui me dit : Seigneur, Seigneur, qui entrera dans le royaume » des cieux, mais celui qui aura fait ce que je dis. » Car je ne sais si la science sans les œuvres ne serait pas moins utile que nuisible.

CHAPITRE XXVII.

La prudence est comme la source du devoir; c'est d'elle que découlent les trois autres vertus; elles sont liées si étroitement ensemble et avec elle qu'on ne peut les séparer les unes des autres.

126. La prudence est la source de nos premiers devoirs; car est-il un devoir plus obligatoire que de rendre ardemment hommage à notre Créateur? De cette source commune découlent plusieurs vertus. Ainsi la justice ne peut exister sans la prudence, car la distinction du juste et de l'injuste demande une prudence assez rare; l'erreur dans les deux cas n'est pas sans danger; car, « celui qui prend le juste pour » l'injuste et l'injuste pour le juste est en exécration auprès de Dieu. » A quoi sert la justice prodiguée à un imprudent? » Ainsi parle Salomon. Réciproquement il n'y a pas de prudence sans justice; car la piété envers Dieu est le commencement de la sagesse. Ainsi les sages du siècle nous ont emprunté et n'ont pas trouvé eux-mêmes cette vérité, que la piété est la base de toutes les vertus.

127. La justice doit l'amour d'abord à Dieu, puis à la patrie, aux parens, à l'humanité tout entière: cette loi est celle de la nature. Car dès les premières années de la vie, dès que la sensibilité s'éveille en nous, nous aimons la vie et celui qui nous l'a donnée; nous nous at-

magisterium. Siquidem ab ineunte ætate ubi primum sensus infundi cœperit, vitam amamus tanquam Dei munus, patriam, parentesque diligimus, deinde æquales quibus sociari cupimus. Hinc charitas nascitur, quæ alios sibi præfert, non quærens quæ sua sunt, in quibus est principatus justitiæ.

128. Omnibus quoque animantibus innascitur, primum salutem tueri, cavere quæ noceant, expetere quæ prosint, ut pastum, ut latibula quibus se a periculo, imbribus, sole defendant, quod est prudentiæ. Succedit quoque ut omnium genera animantium congregabilia natura sint : primo generis sui ac formæ consortibus, tum etiam cæteris ; ut videmus boves armentis, equos gregibus, et maxime pares paribus delectari : cervos quoque cervis, et plerumque hominibus adjungi. Jam de procreandi studio et sobole, vel etiam generantium amore, quid loquar, in quo est forma justitiæ præcipua ?

129. Liquet igitur et has, et reliquas cognatas sibi esse virtutes. Siquidem et fortitudo quæ vel in bello tuetur a barbaris patriam, vel domi defendit infirmos, vel a latronibus socios, plena sit justitiæ : et scire quo consilio defendat atque adjuvet, captare etiam temporum et locorum opportunitates, prudentiæ ac modestiæ sit : et temperantia ipsa sine prudentia modum scire non possit : opportunitatem noscere, et secundum mensuram reddere, sit justitiæ : et in omnibus istis magnanimitas necessaria sit, et quædam fortitudo mentis, plerumque et corporis ; ut quis quod velit, possit implere.

CAPUT XXVIII.

Societatem constare justitia et beneficentia : illius partes duas ultionem et privatam possessionem a christianis non agnosci : quod vero de rerum communitate, ac mutuo auxilio tradunt stoici, hoc eos e Scripturis sacris mutuatos esse. Quantus justitiæ splendor, et quinam scopuli accessum ad illam præpediant ?

130. Justitia igitur ad societatem generis humani, et ad communitatem refertur. Societatis enim ratio dividitur in duas partes, justitiam et beneficentiam, quam eandem liberalitatem et benignitatem vocant : justitia mihi excelsior videtur, liberalitas gratior : illa censuram tenet, ista bonitatem.

tachons à notre patrie, à nos parens, enfin à nos semblables, auxquels nous voulons être unis par les liens de la société. Ainsi naît la charité qui nous fait préférer les autres à nous-mêmes, oublier nos intérêts pour ne considérer que la justice.

128. Dans tous les êtres se développe également l'amour de soi, qui protège la vie, écarte les dangers, cherche ce qui lui est bon comme la nourriture, ou la retraite, qui met à l'abri des dangers, des pluies, du soleil : n'est-ce pas là de la prudence? Ajoutez encore le penchant qui porte tous les animaux à former société, d'abord avec ceux de leur espèce et de leur genre, puis avec tous les autres : ainsi les bœufs se rassemblent en troupeaux, les chevaux aussi ; tous s'attachent à leurs semblables ; les cerfs aux cerfs, et presque tous à l'homme. Le soin qu'ils prennent de la propagation de leur espèce, l'amour pour leurs petits, ne sont-ils pas encore d'évidentes manifestations de la justice?

129. Ces vertus et les autres sont donc sœurs. Ainsi le courage, quand par la force des armes il défend la patrie contre les barbares, ou protège les faibles, ou met la famille à l'abri des voleurs, renferme en lui la justice ; quand il comprend les moyens de défense et de protection, les lieux et les circonstances favorables à nos desseins, est-il autre chose que de la prudence et de la modération ? La tempérance a besoin elle-même du frein de la prudence : saisir les occasions et en profiter avec mesure, c'est justice. Il faut de plus porter dans tous ces actes une grandeur, un courage moral et physique qui facilite l'accomplissement des projets qu'on a conçus.

CHAPITRE XXVIII.

La justice et la bienfaisance assurent le maintien de la société : les chrétiens ne reconnaissent la légitimité ni de la vengeance ni du droit de propriété ; mais tout ce que les stoïciens ont dit de la communauté des biens et de l'assistance mutuelle est emprunté aux saintes Écritures. De l'excellence de la justice et des obstacles qui empêchent de parvenir jusqu'à elle.

130. La justice a rapport à la société humaine et à la communauté des biens. Le devoir de l'homme en société est double : la justice et la bienfaisance, qu'on appelle encore bienveillance et générosité. La justice est plus belle, la libéralité plus aimable ; car l'une est sévère, l'autre est pleine de bonté.

131. Sed primum ipsum quod putant philosophi justitiæ munus apud nos excluditur. Dicunt enim illi eam primam esse justitiæ formam, ut nemini quis noceat, nisi lacessitus injuria : quod Evangelii auctoritate vacuatur; vult enim Scriptura, ut sit in nobis spiritus Filii hominis, qui venit conferre gratiam, non inferre injuriam.

132. Deinde formam justitiæ putaverunt, ut quis communia, id est, publica pro publicis habeat, privata pro suis. Ne hoc quidem secundum naturam; natura enim omnia omnibus in commune profudit. Sic enim Deus generari jussit omnia ut pastus omnibus communis esset, et terra foret omnium quædam communis possessio. Natura igitur jus commune generavit, usurpatio jus fecit privatam. Quo in loco aiunt placuisse stoicis, quæ in terris gignantur, omnia ad usus hominum creari : homines autem hominum causa esse generatos; ut ipsi inter se aliis alii prodesse possint.

133. Unde hoc, nisi de nostris Scripturis dicendum assumpserunt? Moyses enim scripsit, quia dixit Deus : « Faciamus hominem ad imaginem nostram et secundum similitudinem, et habeat potestatem » piscium maris, et volatilium cæli, et pecorum, et omnium reptantium super terram ¹. » Et David ait : « Omnia subjecisti sub pedibus » ejus, oves et boves universas, insuper et pecora campi : volucres » cæli et pisces maris ². » Ergo omnia subjecta esse homini de nostris didicerunt, et ideo censent propter hominem esse generata.

134. Hominem quoque hominis causa generatum esse in libris Moysi reperimus, dicente Domino : « Non est bonum esse hominem » solum, faciamus ei adjutorium simile sibi ³. » Ad adjumentum ergo mulier data est viro, quæ generaret; ut homo homini adjumento foret. Denique antequam mulier formaretur, dictum est de Adam : « Non » est inventus adjutor similis illi ⁴; » adjumentum enim homo nisi de homine habere non poterat. Ex omnibus igitur animantibus nullum animal simile, et ut absolute dicamus, nullus adjutor hominis inventus est : muliebris igitur sexus adjutor expectabatur.

135. Ergo secundum Dei voluntatem, vel naturæ copulam, invicem nobis esse auxilio debemus, certare officiis, velut in medio omnes uti-

¹ Gen. I, 26. — ² Psal. VIIII, 8 et 9. — ³ Gen. II, 18. — ⁴ *Ibid.* 20.

131. Mais le premier devoir de la justice nous semble très-mal établi par les philosophes. En effet, ils disent que la première preuve de justice, c'est de ne faire de mal à personne sans avoir été provoqué. Cette maxime n'est pas conforme à celle de l'Évangile, qui veut que nous soyons animés de l'esprit du Fils de l'homme, qui est venu nous apprendre à pardonner, et non à nous venger.

132. Ils regardent encore comme juste de considérer les biens publics, c'est-à-dire communs, comme publics, et les biens particuliers comme sa propriété. Ce sentiment est contraire à la nature, car la nature a répandu toutes choses en commun à tous. Dieu a créé le monde pour devenir le bien commun de tous, la terre la propriété commune à tous. Dieu a établi le droit naturel, une injuste usurpation a fait le droit privé. A ce sujet, on dit que les stoïciens pensaient que toutes les productions de la nature étaient destinées à l'usage de l'homme, mais que les hommes étaient faits pour s'aider et se secourir mutuellement.

133. Cette pensée ne peut avoir été empruntée qu'à nos saintes Écritures, car Moïse transcrivit ces paroles de Dieu : « Faisons l'homme » à notre image, à notre ressemblance; qu'il soit le maître des poissons de la mer, des oiseaux du ciel et de tous les animaux qui couvrent la terre. » David dit encore : « Vous avez mis sous ses pieds » toutes les brebis, tous les bœufs, tous les animaux qui paissent dans les champs, les oiseaux du ciel et les poissons de la mer. » Ainsi c'est dans nos livres qu'ils ont appris que tout est soumis à l'homme et fait pour son usage.

134. Les écrits de Moïse nous apprennent aussi que les hommes ont été créés les uns pour les autres; car le Seigneur a dit : « Il n'est pas » bon que l'homme soit seul, faisons-lui une compagne semblable à » lui. » La femme fut donc donnée à l'homme pour l'assister et perpétuer sa race, et ainsi l'homme fut nécessaire à l'homme. Avant que la femme n'eût été créée, « Adam n'avait pas un semblable pour l'aider; » car c'est dans l'homme seul que l'homme peut trouver un aide. Aucun de tous les animaux n'était son semblable, et à la rigueur il ne pouvait attendre d'eux le moindre secours; il attendait donc un aide, ce fut la femme.

135. Ainsi la volonté de la Providence, l'instinct de la nature nous font également une loi de nous secourir mutuellement, de rivaliser de bienfaits, de mettre en commun tous nos intérêts, et, pour emprunter l'expression même de l'Écriture, de nous aider l'un l'autre de nos soins,

litates ponere, et ut verbo Scripturæ utar, adjumentum ferre alter alteri, vel studio, vel officio, vel pecunia, vel operibus, vel quolibet modo; ut inter nos societatis augeatur gratia. Nec quisquam ab officio vel periculi terrore revocetur: sed omnia sua ducat, vel adversa vel prospera. Denique sanctus Moyses pro populo patriæ bella suscipere gravia non reformidavit, nec regis potentissimi trepidavit arma, nec barbaricæ immanitatis expavit ferociam: sed abjecit salutem suam, ut plebi redderet libertatem.

136. Magnus itaque justitiæ splendor, quæ aliis potius nata quam sibi, communitatem et societatem nostram adjuvat: excelsitatem tenet, ut suo judicio omnia subjecta habeat, opem aliis ferat, pecuniam conferat, officia non abnuat, pericula suscipiat aliena.

137. Quis non cuperet hanc virtutis arcem tenere, nisi primâ avaritia infirmaret atque inflecteret tantæ virtutis vigorem? Etenim dum augere opes, aggregare pecunias, occupare terras possessionibus cupimus, præstare divitiis; justitiæ formam exuimus, beneficentiam communem amisimus. Quomodo enim potest justus esse qui studet eripere alteri quod sibi quærat?

138. Potentiæ quoque cupiditas, formam justitiæ virilem effeminat? Quomodo enim potest pro aliis intervenire qui alios sibi subjicere conatur? et infirmo adversus potentes opem ferre qui ipse gravem libertati affectat potentiam?

CAPUT XXIX.

Justitiam in bello etiam atque ipsis hostibus servari oportere Moysis ac Elisæi exemplis ostenditur: ab Hebræis mutuo veteres accepisse, ut hostes appellarent nomine molliori: denique justitiæ fundamentum in fide esse, ac formam in Ecclesia.

139. Quanta autem justitia sit ex hoc intelligi potest, quod nec locis, nec personis, nec temporibus excipitur, quæ etiam hostibus reservatur; ut si constitutus sit cum hoste aut locus aut dies prælio, adversus justitiam putetur aut loco prævenire, aut tempore. Interest enim utrum aliquis pugna aliqua et conflictu gravi capiatur, an superiore

de notre crédit, de notre argent, de nos services et par tous les moyens possibles : c'est ainsi que nous rendrons la société douce et agréable. La crainte même du danger ne doit pas nous arrêter, nous devons toujours prendre part à la prospérité ou à l'infortune de notre prochain. Le grand Moïse, quand il s'est agi de la défense de son pays, a-t-il reculé devant les guerres les plus périlleuses? a-t-il tremblé devant les armes du plus puissant des rois? a-t-il pâli en songeant aux farouches cruautés des barbares? Non. Il a mis de côté tout péril personnel pour rendre à ses frères la liberté.

136. Oh ! qu'il brille d'un pur éclat l'homme juste qui, se croyant né pour les autres et non pour lui-même, prête toute son assistance à la société commune ! Il s'élève au-dessus de la foule, domine tout par sa sagesse, soutient les uns, secourt les autres, partage les peines et affronte les périls de tous !

137. Qui pourrait ne pas ambitionner cette haute place de vertu, si l'avarice n'était là pour affaiblir et énerver nos élans? Car dès l'instant où nous cherchons à augmenter nos richesses, à entasser de l'or, à agrandir nos terres, à être plus riches que les autres, nous renonçons à la justice, nous chassons de nos cœurs la bienfaisance envers la communauté. Peut-il être juste en effet celui qui ne travaille qu'à dépouiller son voisin de ce qu'il veut s'approprier lui-même?

138. L'amour du pouvoir énerve encore la force native de la justice. Comment peut-il faire quelque chose pour ses semblables, celui qui ne cherche qu'à les soumettre à sa volonté? Peut-il protéger le faible contre le puissant, celui qui veut enchaîner la liberté à son profit?

CHAPITRE XXIX.

Les règles de la justice doivent s'observer même avec les ennemis : Moïse et Elisée nous en ont donné plus d'un exemple. Les anciens avaient reçu ce principe des Hébreux, qui avaient une expression fort douce pour désigner les ennemis. La base de la justice est dans la foi : la pratique est dans l'Église.

139. Ce qui peut donner une idée de l'excellence de la justice, c'est qu'elle ne fait de distinction ni de lieux, ni de personnes, ni de temps; puisqu'elle s'exerce même à l'égard d'un ennemi; au point qu'après avoir fixé avec lui un lieu et un jour pour le combat, c'est être injuste que de changer ou de devancer le rendez-vous. Il y a en effet

gratia, vel aliquo eventu. Siquidem vehementioribus hostibus et infidis, et his qui amplius læserint, vehementior refertur ultio; ut de Madianitis qui per mulieres suas plerosque peccare fecerant ex plebe Judæorum, unde et Dei in populum patrum iracundia effusa est. Et ideo factum est ut nullum Moyses victor superesse pateretur: Gabonitas autem qui fraude magis quam bello tentaverant plebem patrum, non expugnaret Jesus; sed conditionis impositæ afficeret injuria. Syrios vero Elisæus, quos obsidentes in civitatem induxerat, momentanea cæcitate percussos, ut quo ingrederentur videre non possent, volenti regi Israel percutere non acquiesceret dicens: « Non percuties quos » non captivasti in lancea et in gladio tuo: pone eis panem et aquam, » ut manducent et bibant, et remittantur, et eant ad dominum suum¹; » ut humanitate provocati gratiam repræsentarent. Denique postea in terram Israel venire piratæ Syriæ destiterunt.

140. Si ergo etiam in bello justitia valet, quanto magis in pace servanda est? Et hanc gratiam propheta his detulit, qui ad eum corripendum venerant. Sic enim legimus, quod in obsidionem ejus miserat rex Syriæ exercitum suum, cognito quod Elisæus esset, qui consiliis et argumentationibus ejus obviaret omnibus. Quem videns exercitum Giezi servus prophetæ, de salutis periculo trepidare cœpit. Cui dixit propheta: « Noli timere, quoniam plures nobiscum sunt, quam » cum illis. » Et rogante propheta ut aperirentur oculi servo suo, aperti sunt. Et vidit itaque Giezi totum montem equis repletum et curribus in circuitu Elisæi. Quibus descendentibus ait propheta: « Percute, Deus, cæcitate exercitum Syriæ. » Quo impetrato, dixit ad Syrios: « Venite post me, et ducam vos ad hominem quem quæritis. » Et viderunt Elisæum, quem corripere gestiebant: et videntes, tenere non poterant. Liquet igitur etiam in bello fidem et justitiam servari oportere, nec illud decorum esse posse, si violetur fides.

141. Denique etiam adversarios molli veteres appellatione nomina-

¹ 4 Reg. vi, 14 et seq.

une grande différence entre succomber dans un combat après une lutte vigoureuse, ou ne devoir sa défaite qu'à un avantage de circonstance ou à un cas fortuit. Par suite encore, l'ennemi qui aura été plus acharné contre vous, l'infidèle, celui qui vous aura nui davantage, devra s'attendre à une vengeance plus grande; ainsi les Madianites, qui s'étaient servis de leurs propres femmes pour faire tomber dans le péché une multitude de Juifs, attirèrent la colère de Dieu sur toute la race de leurs pères, et Moïse, dans sa victoire, n'en épargna aucun. Les Gabaonites, au contraire, qui par adresse plutôt que par force avaient entraîné la nation, ne furent pas aussi sévèrement punis par Josué, mais seulement soumis à la honte de l'esclavage. De même pour les Syriens; ils assiégeaient la ville: Élisée les priva pour un moment de la lumière, et les fit s'enfermer dans les murs, sans qu'ils pussent savoir où ils entraient; mais lorsque le roi d'Israël voulut les faire frapper, il s'y opposa, disant: « Vous ne frapperez point ceux » ceux que vous n'avez point vaincus par la lance ou par l'épée. Donnez-leur du pain et de l'eau, qu'ils mangent et boivent, qu'ils soient relâchés et qu'ils retournent vers leur maître. » C'était, par un acte d'humanité, les amener à la reconnaissance. Dès ce jour aussi, les brigands syriens ne vinrent plus troubler la terre d'Israël.

140. Si tel est l'empire de la justice pendant la guerre, combien on doit la pratiquer davantage durant la paix? Ainsi en usa le prophète avec ceux qui étaient venus pour s'emparer de lui. Car nous lisons que le roi de Syrie avait fait mettre en marche une armée entière contre Élisée, fatigué qu'il était de le voir déjouer toutes ses entreprises et tous ses calculs. En voyant ces nombreux bataillons, Gisé, serviteur du prophète, trembla pour ses jours: « Ne craignez rien, lui dit celui-ci, » car nos soldats sont bien plus nombreux que les leurs. » Et à la prière du prophète, les yeux de son serviteur étant dessillés, il vit la montagne entière couverte de chevaux et de chars qui entouraient son maître. A l'approche des ennemis, le prophète s'écria: « Dieu » puissant, frappez de cécité l'armée de Syrie! » et à peine son vœu fut-il exaucé, qu'il dit aux Syriens: « Suivez-moi, et je vous conduirai vers celui que vous cherchez; » et ils virent Élisée qu'ils voulaient prendre, et le voyant, ils ne purent s'en emparer. Concluons qu'il faut, même dans la guerre, pratiquer la justice, et que cette vertu ne peut avoir de mérite qu'autant qu'elle est unie à la bonne foi.

141. Nous savons que les anciens employaient l'expression la plus douce pour désigner leurs adversaires; ils les appelaient étrangers,

bant, ut peregrinos vocarent; hostes enim antiquo ritu peregrini dicebantur. Quod æque etiam ipsum de nostris assumptum dicere possumus; adversarios enim suos Hebræi allophylos, hoc est, alienigenas latino appellabant vocabulo. Denique in libro Regnorum primo sic legimus: « Et factum est in diebus illis, convenerunt alienigenæ in » pugnam ad Israel¹. »

142. Fundamentum ergo est justitiæ fides; justorum enim corda meditantur fidem : et qui se justus accusat, justitiam supra fidem collocat; nam tunc justitia ejus apparet, si vera fateatur. Denique et Dominus per Isaiam : « Ecce, *inquit*, mitto lapidem in fundamentum Sion², » id est, Christum in fundamenta Ecclesiæ. Fides enim omnium, Christus: Ecclesia autem quædam forma justitiæ est. Commune jus omnium: in commune orat, in commune operatur, in commune tentatur. Denique qui seipsum sibi abnegat, ipse justus, ipse dignus Christo est. Ideo et Paulus fundamentum posuit Christum, ut supra eum opera justitiæ loca remus; quia fides fundamentum est: in operibus autem aut malis iniquitas, aut bonis justitia est.

CAPUT XXX.

De beneficentia et ejus partibus benevolentia et liberalitate: quomodo illæ simul jungendæ sint; quænamve adjuncta, ut liberalitatem cum laude ac merito quis exerceat, requirantur?

143. Sed jam de beneficentia loquamur, quæ dividitur etiam ipsa in benevolentiam et liberalitatem. Ex his igitur duobus constat beneficentia, ut sit perfecta. Non enim satis est bene velle, sed etiam bene facere: nec satis est iterum bene facere, nisi id ex bono fonte, hoc est, bona voluntate proficiscatur: « Hilarem enim datorem diligit » Deus³. » Nam si invitus facias, quæ tibi merces est? Unde Apostolus generaliter: « Si volens hoc ago, mercedem habeo: si invitus, dispensatio mihi credita est⁴. » In Evangelio quoque multas disciplinas accepimus justæ liberalitatis.

144. Pulchrum est igitur bene velle, et eo largiri consilio, ut prosis;

¹ 1 Reg. iv, 1. — ² Isai. xxviii, 18. — ³ 2 Cor. ix, 7. — ⁴ 1 Cor. ix, 17.

car c'était le nom qu'un usage antique donnait à tout ennemi. Et ne pouvons-nous pas avec raison affirmer encore ici que cet usage avait été emprunté à nos pères ? Les Hébreux ne nommaient-ils pas leurs ennemis *allophyles*, en latin *alienigeni*, ou étrangers. Ouvrez le premier livre des Rois, vous y lirez : « En ce temps-là, il arriva que les » étrangers attaquèrent Israël. »

142. La base de la justice est donc la foi ; c'est le but continuel des cœurs justes : et celui qui se dit juste doit avoir la foi pour principe de sa conduite, car il est vraiment juste alors qu'il confesse la vérité. Le Seigneur n'a-t-il pas dit par la bouche d'Isaïe : « Voici la pierre » de fondation de Sion, » c'est-à-dire le Christ qui doit fonder l'Église. En effet, la foi se résume en Jésus-Christ. Comme droit commun à tous, elle prie pour tous, travaille pour tous, souffre pour tous. Il est donc vraiment juste, il est digne du Christ celui qui fait abnégation entière de lui-même. Voilà pourquoi saint Paul a indiqué le Christ comme la base unique sur laquelle nous puissions solidement élever un édifice de justice ; car la foi est le principe, toute œuvre qui en manque est mauvaise, celle qui s'y appuie est juste, est bonne.

CHAPITRE XXX.

De la bienfaisance et de ses subdivisions, la bienveillance et la libéralité : comment il faut unir ensemble ces deux vertus, et quelles sont les qualités que doit avoir la libéralité pour être méritoire et digne d'éloges.

143. Venons-en à la bienfaisance, qui se subdivise en bienveillance et en libéralité, et qui, par suite, pour être parfaite, doit remplir deux conditions. En effet, la volonté de bien faire ne suffit pas, il faut encore que l'action l'accompagne ; il y a plus, une bonne action n'a de mérite qu'autant que l'intention, c'est-à-dire la source qui l'a produite, est bonne : « Dieu aime celui qui donne de bon cœur. » Quelle récompense pouvez-vous attendre, si c'est à regret que vous donnez ? Ce qui faisait dire à l'Apôtre : « Si c'est de bonne volonté que j'agis, » mon action est méritoire ; si c'est malgré moi, il ne m'est dû aucune » reconnaissance. » L'Évangile nous donne plus d'un exemple de libéralité bien entendue.

144. Ainsi la bonne volonté est louable lorsqu'elle s'exerce pour faire du bien, et non pour nuire. Car si vous donnez au débauché de

non ut noceas. Nam si lu urioso ad luxuriæ effusionem , adultero ad mercedem adulterii largiendum putes ; non est beneficentia ista , ubi nulla est benevolentia. Officere enim istud est, non prodesse alteri, si largiaris ei qui conspiret adversus patriam, qui congregare cupiat tuo sumptu perditos, qui impugnent Ecclesiam. Non est hæc probabilis liberalitas , si adjuves eum qui adversus viduam et pupillos gravi decernit jurgio, aut vi aliqua possessiones eorum eripere conatur.

145. Non probatur largitas , si quod alteri largitur , alteri quis extorqueat : si injuste quærat, et juste dispensandum putet ; nisi forte ut ille Zacchæus , reddas prius quadruplum ei quem fraudaveris : et gentilitatis vitia fidei studio et credentis operatione compenses. Fundamentum igitur habeat liberalitas tua.

146. Hoc primum quæritur , ut cum fide conferas , fraudem non facias oblati ; ne dicas te plus conferre , et minus conferas. Quid enim opus est dicere ? Fraus promissi est : in tua potestate est largiri quod velis. Fraus fundamentum solvit , et opus corrumpit. Numquid Petrus ita indignatione efferbuit , ut Ananiam extingui vellet , vel uxorem ejus ? Sed exemplo eorum noluit perire cæteros.

147. Nec illa perfecta est liberalitas , si jactantiæ causa magis quam misericordiæ largiaris. Affectus tuus nomen imponit operi tuo : quomodo a te proficiscitur , sic æstimatur. Vides quam moralem judicem habeas. Te consulit , quomodo opus tuum suscipiat , mentem tuam prius interrogat. « Nesciat , *inquit* , sinistra tua , quid faciat dextera tua ¹. » Non de corpore loquitur , sed etiam unanimes tuus , frater tuus quod facis nesciat ; nedum hic mercedem quæris jactantiæ , illic remunerationis fructum amittas. Perfecta autem est liberalitas , ubi silentio quis tegit opus suum , et necessitatibus singulorum occulte subvenit : quem laudat os pauperis , et non labia sua.

148. Deinde perfecta liberalitas fide , causa , loco , tempore commen-

¹ Math. vi, 3.

quoi continuer sa débauche, à l'adultère une récompense de son crime, ceci n'est pas de la bienfaisance, puisqu'il n'y a pas de motif de bienveillance ; c'est encore nuire à son semblable et non lui être utile, que de gratifier un traître conspirant contre sa patrie, et auquel vos largesses serviront pour salarier des vagabonds et les armer contre l'Église. Votre libéralité sera encore blâmable si elle s'exerce envers celui qui plaide injustement contre la veuve et l'orphelin qu'on veut dépouiller illégalement de leurs biens.

145. La libéralité sera encore vicieuse si, pour donner à l'un, vous enlevez à un autre. Croyez-vous, en effet, qu'un don soit légitime lorsque l'objet donné a été illégitimement acquis ? à moins qu'à l'exemple de Zachée vous n'indemnisiez d'abord au quadruple celui que vous avez volé, et que comme lui vous ne répariez les désordres du paganisme par une foi zélée et une croyance active. Ainsi, dans tous les cas, votre libéralité doit avoir un fondement.

146. Ce qu'il faut d'abord, c'est donner de bonne foi, c'est-à-dire ne pas tromper sur l'objet donné, ne pas dire que vous donnez beaucoup lorsque vous donnez peu. A quoi servent, en effet, vos paroles ? Vos promesses sont une fraude, puisque vous êtes libre de donner ce que vous voulez. La fraude détruit le germe de votre œuvre, et l'œuvre est sans fruit. L'indignation de Pierre ne fut-elle pas excitée par ce motif, lorsqu'il voulut qu'Ananias ou sa femme fussent frappés de mort ? Et il ne voulut pas que les autres périssent comme eux.

147. Elle n'est point encore parfaite la libéralité qui s'exerce plutôt par orgueil que par commisération ; le sentiment qui vous guide qualifie ici votre œuvre, et elle ne peut être que ce que vous la faites vous-même. Écoutez votre juge moral, il vous apprend comment seront reçues vos œuvres, il s'adresse à votre cœur : « Que votre main gauche, » dit-il, ignore ce que fait votre droite. » Et ceci ne doit pas seulement s'entendre de votre corps, mais de votre intime ami, de votre frère lui-même, qui doit ignorer vos bonnes actions, si vous ne voulez pas, cherchant ici-bas la gloire pour salaire, perdre dans le ciel votre vraie récompense. Votre libéralité sera réellement ce qu'elle doit être, si le silence voile vos œuvres, si vous soulagez en secret les maux de vos frères : laissez parler le pauvre secouru, et que vos lèvres soient muettes.

148. Ensuite une libéralité parfaite tire un nouvel éclat de l'amour, de la cause, du lieu et du temps ; c'est d'abord à ceux qui vous entourent que vous devez témoigner votre amour. C'est une faute grave

datur; ut primum opereris circa domesticos fidei. Grandis culpa, si sciente te, fidelis egeat: si scias eum sine sumptu esse, famem tolerare, ærumnam perpeti, qui præsertim egere erubescat: si in causam ceciderit aut captivitatis suorum, aut calumniæ, et non adjuves: si sit in carcere, et pœnis, et suppliciis propter debitum aliquod justus excrucietur (nam etsi omnibus debetur misericordia, tamen justo amplius); si tempore afflictionis suæ nihil a te impetret: si tempore periculi quo rapitur ad mortem, plus apud te pecunia tua valeat, quam vita morituri. De quo pulchre Job dixit: « Benedictio perituri in me veniat ¹. »

149. Personarum quidem Deus acceptor non est, quia novit omnia. Nos autem omnibus quidem debemus misericordiam: sed quia plerique fraude eam quæerunt, et asfingunt ærumnam; ideo ubi causa manifestatur, persona cognoscitur, tempus urget, largius se debet profundere misericordia. Non enim avarus Dominus est, ut plurimum quærat. Beatus quidem qui dimittit omnia, et sequitur eum: sed et ille beatus est, qui quod habet, ex affectu facit. Denique duo æra viduæ illius divitum muneribus prætulit; quia totum illa quod habuit, contulit: illi autem ex abundantia partem exiguam contulerunt. Affectus igitur divitem collationem aut pauperem facit, et pretium rebus imponit. Cæterum Dominus non vult simul effundi opes, sed dispensari: nisi forte ut Elisæus boves suos occidit, et pavit pauperes ex eo quod habuit; ut nulla cura teneretur domestica, sed relictis omnibus, in disciplinam se propheticam daret.

150. Est etiam illa probanda liberalitas, ut proximos seminis tui non despicias, si egere cognoscas. Melius est enim ut ipse subvenias tuis, quibus pudor est ab aliis sumptum deposcere, aut alicui postulare subsidium necessitati: non tamen ut illi ditiores eo fieri velint, quod tu potes conferre inopibus; causa enim præstat, non gratia. Neque enim propterea te Domino dicasti, ut tuos divites facias: sed ut vitam tibi perpetuam fructu boni operis acquiras, et pretio misera-

¹ Job. xxix, 13.

de laisser sciemment un ami fidèle dans le besoin lorsque vous savez qu'il manque d'argent, qu'il souffre la faim, qu'il est épuisé par la fatigue et n'ose avouer son malheur; lorsque vous savez qu'il est privé des siens par une dure captivité, qu'il est déshonoré par la calomnie et que vous ne le secourez pas; s'il est en prison, s'il est soumis à des châtimens, à des supplices cruels pour une dette qu'il ne peut acquitter, et que toujours il reste honnête homme (car la bienveillance qu'il est bon d'éprouver pour tout homme est une obligation envers un homme probe); c'est une faute grave si, dans ses malheurs, il ne reçoit aucun soulagement de votre main, si, lorsqu'il est traîné à la mort, vous préférez votre argent à la vie d'un frère. C'est dans cette occasion que Job prononça ces belles paroles : « Que la bénédiction » de celui qui va périr vienne sur ma tête ! »

149. Dieu n'a point égard aux personnes, parce qu'il connaît toutes choses. Mais nous, nous devons à toutes égale pitié. Comme beaucoup pourraient s'émouvoir par des mensonges et feindre la détresse, quand un malheureux s'offre à nous, nous examinons ses qualités propres, et si ses besoins sont pressans, la libéralité doit les satisfaire sans retard. Car le Seigneur n'est pas avare, et il ne s'inquiète pas de minuties. Heureux celui qui abandonne tout pour le suivre, mais heureux aussi celui qui donne de bon cœur ce qu'il possède. Ainsi les deux deniers de la veuve l'ont emporté sur les présens des riches, parce qu'elle donna tout ce qu'elle possédait, tandis qu'ils n'avaient donné qu'une faible partie de leurs richesses. Le bon cœur fait donc la richesse ou la pauvreté des dons, il en fixe le prix. Du reste, le Seigneur ne veut pas qu'on dissipe l'argent, mais qu'on le distribue : à moins qu'on ne soit dans la même position qu'Élisée, qui tua ses bœufs et engraisa ceux des malheureux de ses pâturages, pour n'être plus retenu par aucun soin domestique et s'abandonner tout entier à ses extases prophétiques.

150. Il faut aussi recommander cette libéralité qui ne repousse pas des parens quand ils sont dans le besoin. En effet, il est plus convenable que vous secouriez vous-même les parens honteux d'implorer la pitié étrangère et de faire à d'autres le récit de leurs malheurs; mais n'allez pas les enrichir des biens qui peuvent soulager ces malheureux : le motif de la libéralité est plus puissant dans cette circonstance, la libéralité ne doit pas pour cela être plus grande. Car vous ne vous êtes pas voué à Dieu pour enrichir votre famille, mais pour vous assurer la vie éternelle pour fruit de vos bonnes œuvres et pour racheter vos

tionis peccata redimas tua. Putant se parum poscere : pretium tuum quærunt, vitæ tuæ fructum adimere contendunt, et se juste facere putant ! Et accusat quod eum divitem non feceris, cum te ille velit æternæ vitæ fraudare mercede.

151. Consilium prompsimus, auctoritatem petamus. Primum neminem debet pudere, si ex divite pauper fiat, dum largitur pauperi ; quia Christus pauper factus est, cum dives esset, ut omnes sua inopia ditaret. Dedit regulam quam sequamur, ut bona ratio sit exinaniti patrimonii ; si quis pauperum famem repulit, inopiam sublevavit. Unde « et consilium in hoc do, *Apostolus dicit* : hoc enim vobis » utile est, ut Christum imitemini ¹. » Consilium bonis datur, correctio errantes coerces. Denique quasi bonis dicit : « Quia non tantum » facere, sed et velle cœpistis ab anno præterito ². » Perfectorum utrumque est, non pars. Itaque docet et liberalitatem sine benevolentia, et benevolentiam sine liberalitate non esse perfectam. Unde ad perfectum hortatur, dicens : « Nunc ergo et facere consummate, ut quemad- » modum prompta est in vobis voluntas faciendi, ita sit et perficiendi ex » eo quod habetis. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod » habet, acceptum est, non secundum quod non habet. Non enim ut » aliis refectio sit, vobis autem angustia : sed ex æqualitate in hoc tem- » pore, vestra abundantia ad illorum inopiam, ut illorum abundantia » sit ad vestram inopiam ; ut fiat æqualitas, sicut scriptum est : Qui » multum, non abundavit : et qui modicum, non miuoravit ³. »

152. Advertimus quemadmodum et benevolentiam, et liberalitatem, et modum comprehendit, et fructum, atque personas. Ideo modum, quia imperfectis dabat consilium ; non enim patiuntur angustias, nisi imperfecti. Sed et si quis Ecclesiam nolens gravare in sacerdotio aliquo constitutus aut ministerio, non totum quod habet, conferat, sed operetur cum honestate quantum officio sat est, non mihi imperfectus videtur. Et puto quod hic angustiam non animi, sed rei familiaris dixerit.

153. De personis autem puto dictum : « Ut vestra abundantia sit » ad illorum inopiam, et illorum abundantia ad vestram inopiam ; » id est, ut populi abundantia sit bonæ operationis ad illorum suble-

¹ 2 Cor. VIII, 10. — ² *Ibid.* — ³ *Ibid.* 11 et seq.

péchés par vos actions miséricordieuses. Ils croient demander peu de chose, vos parens, quand ils demandent votre récompense, quand ils veulent vous enlever le fruit de votre vie; ils pensent faire une bonne action! Votre famille vous accuse de refuser de l'enrichir, et elle voudrait vous arracher la vie éternelle, cette céleste récompense.

151. Nous avons donné des conseils, nous allons imposer des lois. Personne ne doit rougir de tomber de la richesse dans la pauvreté en secourant les malheureux; car Jésus-Christ s'est fait pauvre, de riche qu'il était, pour enrichir tous les hommes de ses dépouilles. Il nous montre la route que nous avons à suivre; il nous apprend que c'est avoir épuisé à profit son patrimoine que d'avoir satisfait la faim des pauvres et soulagé leur misère. De là ces paroles de l'Apôtre: « Je vous » conseille, pour votre bien, d'imiter Jésus-Christ. » Ce conseil s'adresse aux hommes de bien; la loi obligera ceux qui voudraient résister. Il dit ensuite aux bons: « Parce que vous avez commencé à agir et sur- » tout à vouloir dès l'année dernière. » La réunion des deux vertus est parfaite; séparées, elles ne le sont pas. Aussi dit-il bien que la libéralité sans la bienveillance et la bienveillance sans la libéralité ne peut être parfaite. Puis il nous exhorte à la perfection par ces paroles: « Maintenant donc agissez, et puisque vous avez une ferme volonté » d'agir, consommez votre œuvre avec vos richesses. Car votre devoir » n'est pas d'assurer le bonheur des autres en vous plongeant dans la » misère; mais l'égalité doit régner désormais. Votre superflu doit les » secourir dans leur misère, leur superflu faire cesser la vôtre; comme » il est écrit: Celui qui possédait beaucoup n'a pas vécu dans le luxe; » celui qui possédait peu de richesses n'est pas resté dans la misère. »

152. Nous remarquons combien il s'attache à la bienveillance et à la libéralité, comme il parle de mesure, de fruit, de personne. Il recommande une mesure, parce qu'il s'adresse à des êtres imparfaits; car les êtres imparfaits sont seuls exposés à la souffrance. Si donc, craignant d'être à charge à l'Église, l'homme auquel est confiée une charge ecclésiastique ne donne pas tout ce qu'il a, mais fait de justes aumônes autant que le commande le devoir, il ne me paraît pas imparfait. Sa conduite n'accuse pas un cœur aride, elle accuse l'exiguité de son patrimoine.

153. C'est des personnes qu'il dit: « Que votre abondance supplée » à leur misère, afin que votre misère soit soulagée par leur abon- » dance; » c'est-à-dire que la richesse de l'état serve à subvenir à la

vandam alendi inopiam : et illorum abundantia spiritualis adjuvet in plebe inopiam meriti spiritualis , et conferat ei gratiam.

154. Unde exemplum optimum posuit : « Qui multum , non abundat : et qui modicum , non minuit. » Bene hortatur ad officium misericordiæ omnes homines istud exemplum : quoniam et qui plurimum auri possidet , non abundat ; quia nihil est quidquid in hoc sæculo est : et qui exiguum habet , non minuit ; quia nihil est , quod amittit. Res sine dispendio est , quæ tota dispendium est.

155. Est etiam sic intellectus bonus : Qui plurimum habet , etsi non donat , non abundat ; quia quantumvis acquirat , eget semper , qui plus concupiscit : et qui exiguum habet , non minuit ; quia non multum est quod pauperem pascit. Similiter ergo et ille pauper qui confert spiritualia pro pecuniariis , etsi plurimum habeat gratiæ , non abundat ; non enim onerat gratia , sed allevat mentem.

156. Sed etiam sic potest intelligi : Non abundas , o homo. Quantum est enim quod accepisti , etsi tibi multum est ? Johannes quo nemo major est inter natos mulierum , inferior tamen erat eo qui minor est in regno cælorum.

157. Potest et sic : Non abundat Dei gratia corporaliter , quia spiritualis est. Quis potest ejus aut magnitudinem aut latitudinem comprehendere , quam non videt ? Fides , si fuerit sicut granum sinapis , montes transferre potest , et non tibi datur ultra granum sinapis. Si abundet in te gratia , non est verendum ne mens tua tanto munere incipiat extolli ; quia multi sunt qui ab altitudine cordis sui gravius corruerunt , quam si nullam habuissent Domini gratiam ? Et qui parum habet , non minuit ; quia non est corporeum ut dividatur : et quod parum videtur habenti , plurimum est cui nihil deest.

158. Consideranda etiam in largiendo ætas atque debilitas , nonnunquam etiam verecundia , quæ ingenuos prodit natales , ut senibus plus largiaris , qui sibi labore jam non queunt victum quærere. Similiter et debilitas corporis , et hæc iuvanda promptius. Tum si quis ex divitiis cecidit in egestatem : et maxime si non vitio suo , sed aut la-

malheureuse existence des uns ; que la richesse spirituelle vienne en aide à l'ignorance du peuple et lui fasse mériter la grâce.

154. Il donne un bon exemple des résultats de cet échange : « Celui » qui possède beaucoup ne cumule pas ; celui qui possède peu ne » s'appauvrit pas. » Cet exemple est une bonne exhortation pour tous les hommes à remplir leur devoir de chrétiens charitables : car celui qui possède beaucoup d'or n'est pas dans l'abondance, parce que tout ce qui vient du siècle est vide comme lui ; celui qui n'a rien ne s'appauvrit pas, parce que ce qu'il perd n'est rien. Ce qui est entièrement dépense pour le monde n'est pas dépense pour le ciel.

155. C'est ainsi qu'il faut entendre ces paroles : Celui qui a beaucoup, même quand il est libéral, ne regorge pas, car il désire plus qu'il ne possède. Celui qui a peu ne perd rien, parce que le pauvre sait se contenter de peu. De même aussi le pauvre qui échange des richesses spirituelles contre de l'argent ne regorge pas, malgré toute la grâce dont il jouit ; car la grâce, loin de peser sur le cœur, le soulage.

156. L'on peut encore s'expliquer de cette manière : Vous n'êtes pas riche ; qu'est-ce, en effet, que ce que vous avez reçu, quoique ce soit beaucoup à vos yeux ? Jean, le plus grand des enfans des hommes, était cependant inférieur au plus petit des enfans du ciel.

157. On peut dire encore : La grâce de Dieu ne se manifeste pas par l'abondance corporelle, parce qu'elle est spirituelle. Quel homme pourrait embrasser cette grandeur et cette étendue que sa vue ne peut atteindre ? La foi, n'eût-elle que de la grosseur d'un grain de sénevé, pourrait transporter des montagnes, et l'on ne vous donne pas plus d'un grain de sénevé. Si la grâce abonde en vous, il faut vous garder de laisser votre cœur s'enorgueillir de ce don divin, car beaucoup sont tombés de la hauteur de leur cœur plus honteusement que s'ils n'avaient jamais reçu la grâce de Dieu. Celui qui en a peu ne peut s'appauvrir, car elle ne se divise pas comme un bien corporel ; et ce qui semble peu à un riche est beaucoup pour celui qui y trouve la satisfaction de ses besoins.

158. Il faut avoir encore égard, dans vos aumônes, à l'âge, à la faiblesse, souvent même à la retenue ; il faut tenir compte de l'âge, et donner plus à des vieillards qui ne peuvent plus chercher leur nourriture par leur travail ; de la faiblesse du corps, qui exige des secours plus prompts. Il faut examiner si un homme est tombé de l'opulence dans le besoin ; si ce n'est pas par sa faute, mais par des vols, ou par

trociniis, aut proscriptione, aut calumniis, quæ habebat, amisit.

159. Sed forte dicat aliquis: Cæcus uno loco sedet et præteritur, et juvenis validus frequenter accipit. Et verum est; quia obrepit per importunitatem. Non est illud judicii, sed tædii. Nam et Dominus ait in Evangelio de eo qui jam clauserat ostium suum, si quis ostium ejus procacius pulset, quia surgit et dat illi propter importunitatem.

CAPUT XXXI.

Acceptum beneficium largiori manu remetiendum terræ præcipitur exemplo: nec non adductus ad eandem rem Salomonis de convivio locus, postea spirituali sensu exponitur.

160. Pulchrum quoque est propensio-rem ejus haberi rationem, qui tibi aut beneficium aliquod, aut munus contulit, si ipse in necessitatem incidit. Quid enim tam contra officium, quam non reddere quod acceperis? Nec mensura pari, sed uberiore reddendum arbitror, et usum pensare beneficii; ut et tu subvenias, quantum ejus ærumnam repellas. Etenim superiorem non esse in referendo quam in conferendo beneficio, hoc est minorem esse; quoniam qui prior contulit, tempore superior est, humanitate prior.

161. Unde imitanda nobis est in hoc quoque natura terrarum, quæ susceptum semen multiplicatori solet numero reddere quam acceperit. Ideo tibi scriptum est: « Sicut agricultura est homo insipiens, » et tanquam vinea homo egens sensu. Si reliqueris eum, desolabitur⁴. » Sicut agricultura ergo etiam sapiens, ut tanquam fœnerata sibi majore mensura semina suscepta restituat. Terra ergo aut spontaneos fructus germinat, aut creditos uberiore cumulo refundit ac reddit. Utrumque debes quodam hæreditario usu parentis, ne relinquare sicut infœcundus ager. Esto tamen ut aliquis excusare possit quod non dederit, quomodo excusare potest quod non reddiderit? Non dare cuiquam vix licet, non reddere vero non licet.

⁴ Prov. xxiv, 30 et 31.

la proscription, ou par la calomnie, qu'il a perdu ce qu'il possédait.

159. On vous dira encore : Un aveugle est assis à un endroit, et l'on passe devant lui sans le secourir, tandis qu'un jeune homme dans toute la force de l'âge reçoit des aumônes. Et il les obtient par une importunité et une bassesse fatigantes. C'est moins par choix que par ennui qu'on le secourt. Car le Seigneur, dans l'Évangile, a dit de celui qui avait fermé sa porte, que si quelqu'un y frappe avec acharnement, il se lèvera et lui donnera à cause de son importunité même.

CHAPITRE XXXI.

Un bienfait reçu doit se rendre avec usure; il faut suivre en cela l'exemple de la terre : une preuve tirée du festin de Salomon vient ajouter à ce précepte; il est ensuite exposé dans le sens spirituel.

160. Il est beau de faire preuve d'une bienveillance plus marquée pour celui à qui l'on doit quelque bienfait ou quelque service, quand il est tombé dans le besoin. Car est-il rien de plus mal que de ne pas rendre ce que l'on a reçu? Et je crois qu'on ne doit pas rendre juste ce qui a été donné, mais plus encore, pour équivaloir aux avantages qu'on a retirés de ce bienfait; aussi doit-on donner à son bienfaiteur tous les secours nécessaires pour changer sa position. En effet, ne pas rendre un bienfait avec plus de générosité qu'on ne l'a reçu, c'est être moins généreux que son bienfaiteur; car il est le premier dans le temps et ainsi dans l'humanité.

161. Nous devons donc en cela imiter la terre, qui rend avec plus d'abondance qu'elle ne l'a reçue la semence confiée à son sein. C'est pour vous qu'il a été écrit : « L'homme dépourvu de la raison est » comme un champ, celui qui a perdu le sentiment est comme une » vigne. Si vous l'abandonnez il périra. » Le sage aussi est comme un champ qui rend au centuple la semence qu'il a reçue. Ainsi la terre produit des fruits de sa propre force, ou rend avec usure ceux qu'on lui a confiés. L'exemple de ceux qui vous ont précédé vous oblige à ces deux devoirs, si vous ne voulez être abandonné comme une terre stérile. Admettons qu'on puisse vous excuser de n'avoir pas donné, peut-on vous pardonner de n'avoir pas rendu? C'est à peine s'il est permis de ne pas donner, mais ne pas rendre est positivement défendu.

162. Ideo pulchre Salomon ait : « Si sederis cœnare ad mensam » potentis, sapienter intellige ea quæ apponuntur tibi : et mitte manum tuam sciens quod oportet te talia præparare. Si autem insatiabilis es, noli concupiscere escas ejus; hæc enim obtinent vitam fallacem ¹. » Quas nos imitari cupientes sententias, scripsimus. Conferre gratiam bonum est : at qui referre nescit, durissimus. Humanitatis exemplum ipsa terra suggerit. Spontaneos fructus ministrat quos non severis, multiplicatum quoque reddit quod acceperit. Negare tibi pecuniam numeratam non licet, quomodo licet acceptam non referre gratiam? In Proverbiis quoque habes, quod ita plurimum redhibitio ista gratiæ apud Deum consuevit valere, ut etiam in die ruinæ inveniat gratiam, quando possunt præponderare peccata. Et quid aliis utar exemplis, cum Dominus ipse remunerationem uberiores sanctorum meritis in Evangelio polliceatur, atque exhortetur ut operemur bonum opus, dicens : « Dimittite et dimittetur vobis : date et dabitur » vobis : mensuram bonam, commotam, supereffluentem dabunt in » sinum vestrum ²? »

163. Itaque et illud convivium Salomonis non de cibus, sed de operibus est bonis. Quo enim melius epulantur animi, quam bonis factis? Aut quid aliud tam facile potest justorum explere mentes, quam boni operis conscientia? Qui autem jucundior cibus, quam facere voluntatem Dei? Quem cibum sibi solum Dominus abundare memoravit, sicut scriptum est in Evangelio : « Meus cibus est, ut faciam voluntatem » Patris mei qui est in cœlo ³. »

164. Hoc cibo delectemur, de quo ait Propheta : « Delectare in » Domino ⁴. » Hoc cibo delectantur, qui superiores delectationes mirabili ingenio comprehenderunt, qui possunt scire qualis sit illa munda et intelligibilis mentis delectatio. Edamus ergo panes sapientiæ, et saturemur in verbo Dei; quia non in solo pane, sed in omni verbo Dei vita est hominis facti ad imaginem Dei. De poculo vero satis expresse dicit sanctus Job : « Sicut terra exspectans pluviam, sic » et isti sermones meos ⁵. »

¹ Prov. xxiii, 1 et seq. — ² Luc. vi, 37, 38. — ³ Joan. iv, 34. — ⁴ Psal. xxxvi, 4. — ⁵ Job. xxix, 23.

162. Aussi est-ce avec raison que Salomon a dit : « Si vous vous » asseyez à la table d'un puissant, remarquez sagement ce que l'on » vous sert, et n'en faites usage qu'en vous rappelant bien que » vous devez lui rendre la pareille. Mais si vous êtes insatiable, » ne désirez pas si avidement ses mets, car vous commettriez une » criminelle injustice. » C'est dans l'esprit de ce précepte que nous avons écrit. La bienfaisance est la preuve d'un bon cœur, l'ingratitude la marque du cœur le plus dur. La terre même nous offre des exemples d'humanité. Elle vous offre d'elle-même des fruits que vous n'avez pas semés; ceux qu'elle a reçus, elle les rend au centuple. Vous ne pouvez renier l'argent qui vous a été compté, comment pourriez-vous ne pas rendre un bienfait que vous avez reçu? Vous trouvez aussi dans les Proverbes que la reconnaissance pour un bienfait a tant d'importance devant Dieu, qu'au jour du châtement, elle le trouve miséricordieux quand bien même les péchés seraient plus pesans qu'elle. Et qu'y a-t-il besoin d'autres exemples quand Dieu lui-même, dans l'Évangile, promet aux vertus des saints la plus belle récompense, et nous exhorte à faire le bien par ces paroles : « Remettez, et il vous » sera remis; donnez, et il vous sera donné; on ver sera dans votre sein » une mesure bien remplie jusque par-dessus les bords. »

163. Le festin dont parle Salomon ne doit point s'entendre à la lettre des viandes matérielles, mais des bonnes œuvres; les bonnes œuvres ne sont-elles pas en effet la meilleure nourriture de l'ame? Le témoignage d'une bonne conscience n'est-il pas la satisfaction qui remplit le mieux l'ame des gens de biens? quelle plus douce nourriture que l'obéissance aux volontés de Dieu? C'est de cette espèce d'aliment dont le Sauveur aimait à se rassasier, et c'est dans ce sens qu'il dit dans l'Évangile : « Ma nourriture, c'est de me soumettre aux vo- » lontés de mon Père qui est aux cieux. »

164. Nous jouirons de cette nourriture dont le Prophète a dit : « Se » réjouir dans le Seigneur. » Ceux-là jouissent de cette nourriture qui savent embrasser avec une merveilleuse intelligence ces jouissances célestes, qui peuvent sentir ce plaisir pur de l'ame. Mangeons donc le pain de la sagesse, rassasions-nous de la parole de Dieu, parce que l'homme fait à l'image de Dieu ne se nourrit pas seulement de pain, mais de toute parole de Dieu. Pour la boisson, le saint homme Job dit d'une manière assez expressive : « Comme la terre qui attend la pluie, » il attend mes paroles. »

CAPUT XXXII.

Præmisso quid gratiæ ob memorati convivii fercula sit referendum, variæ reddendi beneficii rationes recensentur; ubi et de benevolentia laude, effectis atque ordine disseritur.

165. Pulchrum est ergo ut divinarum Scripturarum humescamus alloquio, et quasi ros sic in nos Dei verba descendant. Cum igitur sederis ad illam mensam potentis, intellige quis sit iste potens: et in paradiso delectationis positus, atque in convivio sapientiæ locatus, considera quæ apponuntur tibi. Scriptura divina convivium sapientiæ est: singuli libri singula sunt fercula. Intellige prius quæ habeant ferculorum dapes, et tunc mitte manum; ut ea quæ legis vel quæ accipis a Domino Deo tuo operibus exsequaris, et collatam in te gratiam officii repræsentes: ut Petrus et Paulus, qui evangelizando vicem quamdam largitori muneris reddiderunt, ut possent singuli dicere: « Gratia autem Dei sum quod sum, et gratia ejus egena in me non fuit: » sed abundantius illis omnibus laboravi¹. »

166. Alius ergo fructum accepti beneficii, ut aurum auro, argentum argento rependit: alius laborem, alius, haud scio an etiam locupletius, solum restituit affectum. Quid enim si reddendi nulla facultas suppetit? In beneficio referendo plus animus quam census operatur: magisque præponderat benevolentia, quam possibilitas referendi muneris. Gratia enim in eo ipso quod habetur, refertur. Magna igitur benevolentia, quæ etiamsi nihil conferat, plus exhibet: et cum in patrimonio nihil habeat, largitur pluribus; idque facit sine ullo sui dispendio, et lucro omnium. Et ideo præstat benevolentia supra ipsam liberalitatem. Ditiior hæc moribus quam illa muneribus; plures enim sunt qui indigent beneficio, quam qui abundant.

167. Est autem benevolentia etiam conjuncta liberalitati, a qua ipsa liberalitas proficiscitur, cum largitatis affectum sequitur largiendi usus: et separata atque discreta. Ubi enim deest liberalitas, benevo-

¹ 1 Cor. xv, 10.

CHAPITRE XXXII.

Après avoir établi toute la reconnaissance que l'on doit en souvenir d'un festin, on énumère les différentes manières de rendre un bienfait. Éloge de la bienveillance : quels en sont la force et les effets.

165. Il est bon que nous nous rafraîchissions des paroles des saintes Écritures, et que les paroles de Dieu descendent sur nous comme la rosée. Ainsi, après vous être assis à la table du riche, voyez quel est ce riche : et placé dans le paradis du plaisir, assis à la table de la sagesse, considérez les mets qu'on vous présente. L'Écriture sainte est le banquet de la sagesse, les différens livres en sont les divers plats. Examinez quels mets ces plats contiennent, puis prenez-les ; vous devrez ensuite atteindre par votre conduite à ces modèles que vous choisirez ou que vous propose le Seigneur votre Dieu, et rendre par vos vertus le bienfait que vous avez reçu : ainsi Pierre et Paul en prêchant l'Évangile rendirent à leur bienfaiteur, en échange de ses dons, des services tels qu'ils pouvaient dire : « Je suis la grâce » de Dieu puisque je suis, et sa grâce n'a pas été stérile en moi ; mais » les travaux que j'ai accomplis ont compensé ses bienfaits. »

166. L'un rend un bienfait en même nature, il donne de l'or pour de l'or, de l'argent pour de l'argent ; un autre paie par son travail, un autre par son amour seul, et je ne sais pas si ce n'est pas là le plus riche paiement. En effet, si l'on n'a pas les moyens de rendre autre chose ? Quand on rend un bienfait, le sentiment y est pour plus que la valeur du don ; et la bienveillance est d'un plus grand poids que le pouvoir de rendre le bienfait. Car un bienfait se doit rendre avec ce que l'on possède. Il faut donc posséder une grande bienveillance, car sans rien donner, elle produit le plus grand effet : et comme elle n'a pas de richesses matérielles, elle se partage entre beaucoup d'hommes, et cela sans rien perdre elle-même, en donnant à tous. C'est là ce qui constitue la supériorité de la bienveillance sur la libéralité même. Celle-là est plus riche en vertus que celle-ci en présens, car les besoins sont plus nombreux que les richesses.

167. La bienveillance est même unie à la libéralité, elle lui donne naissance, car c'est de l'amour de faire le bien que naît l'usage de le faire : elle en est cependant séparée et bien distincte. Car, lorsque la libéralité fait défaut, la bienveillance demeure, c'est la mère de

lencia manet, communis quædam parens omnium, quæ amicitiam connectit et copulat: in consiliis fidelis, in prosperis læta, in tristibus mœsta; ut unusquisque benevolentis se magis quam sapientis credat consilio: ut David cum esset prudentior, Jonathæ tamen junioris consiliis adquiescebat. Tolle ex usu hominum benevolentiam, tanquam solem e mundo tuleris, ita erit; quia sine ea usus hominum esse non potest ut peregrinanti monstrare viam, revocare errantem, deferre hospitium (non igitur mediocris virtus, de qua sibi plaudebat Job dicens: « Foris autem non habitabat hospes, janua mea omni venienti » patebat¹), aquam de aqua profuendi dare, lumen de lumine accendere. Benevolentia itaque in his est omnibus, tanquam fons aquæ reficiens sitientem, et tanquam lumen quod etiam in aliis luceat, nec illis desit qui de suo lumine aliis lumen accenderint.

168. Est etiam illa benevolentia liberalitas, ut si quod habes debitoris chirographum, scindens restituas, nihil a debitore consequutus debiti. Quod exemplo sui facere nos debere Job sanctus admonet. Nam qui habet, non mutuatur: qui non habet, non liberat syngropham. Quid igitur etiam si ipse non exigas, avaris hæredibus reservas, quam potes cum benevolentia laude sine damno pecuniæ representare?

169. Atque ut plenius discutiamus: benevolentia a domesticis primum profecta personis, id est, a filiis, parentibus, fratribus, per conjunctionum gradus in civitatum pervenit ambitum, et de paradiso egressa mundum replevit. Denique cum in viro et femina benevolentem Deus posuisset affectum, dixit: « Erunt ambo in una carne², » et in uno spiritu. Unde se Eva serpenti credit; quoniam quæ benevolentiam acceperat, esse malevolentiam non opinabatur.

CAPUT XXXIII.

Benevolentiam in Ecclesia maxime, et earundem autem affinium virtutum hominibus perseverare.

170. Augetur benevolentia cœtu Ecclesiæ, fidei consortio, initiandi

¹ Job. XXXI, 32. — ² Gen. II, 24.

tous les hommes, elle les unit par les liens de l'amitié : fidèle dans ses conseils, joyeuse dans la prospérité, triste dans le malheur, elle force tous les hommes à donner plus de confiance à un homme bienveillant qu'à un homme sage : ainsi David, malgré toute sa prudence, se rendait aux avis du jeune Jonathas. Enlevez de la vie humaine la bienveillance, ce sera comme si vous enleviez du monde le soleil, parce que sans elle plus de bonheur social ; le voyageur ne trouvera personne pour lui montrer sa route, pour le guider s'il s'est égaré, pour l'accueillir sous son toit (car ce n'est pas une vertu de peu de prix que celle dont Job se faisait gloire : « Jamais l'étranger ne » couchait dehors, ma porte était ouverte à tout venant), » pour lui donner un peu de l'eau de la source, pour l'éclairer de sa lumière. La bienveillance consiste dans tous ces services ; c'est la source d'eau vive qui désaltère le voyageur épuisé, c'est la lumière qui brille pour tout le monde, et personne ne doit refuser le secours de sa lumière à son prochain.

168. C'est de la bienveillance que cette libéralité qui, déchirant le billet fait par un débiteur, le lui rend sans avoir rien reçu de ce qu'il devait. Le saint homme nous apprend par son exemple à nous conduire ainsi. Car celui qui a quelque chose n'emprunte pas, et celui qui n'a rien ne remet pas une obligation. Mais vous n'êtes pas libéral si, n'ayant pas exigé de paiement, vous retenez un billet que vous représentez ensuite à des héritiers avides, usurpant ainsi la gloire d'un bienfait qui ne vous a rien coûté.

169. Enfin, pour mieux établir ce point, nous ferons remarquer que la bienveillance partie du sein de la famille, c'est-à-dire des fils, des parents, des frères, s'est par la voie des alliances répandue dans l'enceinte des villes ; que descendue du paradis, cette vertu a rempli le monde ; qu'enfin, Dieu plaça dans le cœur de l'homme et de la femme un sentiment de bienveillance, et dit : « Ils ne feront qu'un dans leur » corps et leur esprit ; » que si Ève céda au serpent, c'est qu'un être doué de bienveillance ne pouvait soupçonner que la malveillance existât.

CHAPITRE XXXIII.

La bienveillance est surtout dans l'esprit de l'Église. On ne doit pas négliger la culture des vertus semblables ou qui s'y rattachent.

170. La bienveillance reçoit une force nouvelle des assemblées de l'Église, de la participation à la même foi, de la société du baptême,

societate, percipiendæ gratiæ necessitudine, mysteriorum communi-
one. Hæc enim etiam appellationes necessitudinum, reverentiam
filiorum, auctoritatem et pietatem patrum, germanitatem fratrum sibi
vindican. Multum igitur ad cumulandam spectat benevolentiam ne-
cessitudo gratiæ.

171. Adjuvant etiam parium studia virtutum. Siquidem benevolen-
tia etiam morum facit similitudinem. Denique Jonathas filius regis imi-
tabatur sancti David mansuetudinem, propter quod diligebat eum.
Unde et illud : « Cum sancto sanctus eris ¹, » non solum ad conversa-
tionem, sed etiam ad benevolentiam derivandum videtur. Nam utique
et filii Noë simul habitabant, et non erat in his morum concordia.
Habitabant etiam in domo patria Esau et Jacob, sed discrepabant.
Non enim erat benevolentia inter eos, quæ sibi præferret alterum :
sed magis contentio, quæ præriperet benedictionem. Nam cum alter
prædurus, alter mansuetus esset, inter dispares mores, et studia com-
pugnancia, benevolentia esse non poterat. Adde quia sanctus Jacob
paternæ degenerem domus virtuti præferre non poterat.

172. Nihil autem tam consociabile, quam cum æquitate justitia :
quæ velut compar et socia benevolentia, facit ut eos quos pares nobis
credimus, diligamus. Habet autem in se benevolentia etiam fortitu-
dinem ; nam cum amicitia ex benevolentia fonte procedat, non du-
bitat pro amico gravia vitæ sustinere pericula : « Et si mala mihi, in-
» quit, evenerint per illum, sustineo ². »

CAPUT XXXIV.

Alia nonnulla benevolentia commoda memorantur.

173. Benevolentia etiam gladium iracundia extorquere consuevit.
Benevolentia facit ut amici vulnera utilia magis quam voluntaria ini-
mici oscula sint. Benevolentia facit, ut unus fiat ex pluribus ; quoniam
si plures amici sint, unus fiunt, in quibus unus spiritus et una sen-
tentia est. Simul advertimus etiam correptiones in amicitia gratas esse,

¹ Psal. XVII, 26. — ² Eccl. XXII, 31.

des rapports nécessaires établis par la grâce, de la communauté des mystères. Car les liens forment la piété des fils, l'autorité et la sainteté des pères, l'union des frères entre eux. Les liens de la grâce ont donc pour but d'augmenter les sentimens de bienveillance.

171. La culture des vertus semblables est encore d'un grand secours, puisque la bienveillance entraîne la similitude de vertus. Ainsi Jonathas, fils du roi, imitait la douceur et la piété de David, parce qu'il l'aimait. Aussi ces paroles : « Avec un saint tu seras saint, » peuvent s'appliquer non seulement à la société, mais encore à la bienveillance. Quoique les fils de Noé habitassent ensemble, leurs mœurs n'étaient cependant pas semblables ; Ésaü et Jacob habitaient aussi la même maison, et cependant ils différaient l'un de l'autre. Il n'y avait pas dans leur cœur cette bienveillance qui aurait fait préférer à chacun d'eux son frère à lui-même, mais bien plutôt une rivalité pour obtenir la bénédiction paternelle. En effet, l'un était insensible, l'autre plein de douceur ; entre ces caractères différens, ces goûts opposés, il ne pouvait exister de bienveillance. Observez encore que le saint patriarche ne pouvait préférer un fils rejeton dégénéré d'une vertueuse famille.

172. Rien n'est plus favorable à la formation de la société que la justice tempérée par l'équité : sœur et compagne de la bienveillance, cette vertu nous fait aimer ceux que nous voyons justes comme nous. La bienveillance est souvent associée au courage même ; car elle est la source de l'amitié, et un ami n'hésite pas à s'exposer pour son ami aux plus terribles dangers. « Tous les maux que je souffre pour lui, je » les souffre avec plaisir. »

CHAPITRE XXXIV.

Nouveaux avantages de la bienveillance.

173. La bienveillance fait encore tomber le glaive du ressentiment. Grâce à la bienveillance, les blessures d'un ami sont plus utiles que les baisers de paix d'un ennemi. Grâce à la bienveillance, plusieurs hommes n'en font qu'un. En effet, si l'on a plusieurs amis, ils n'en font plus qu'un, animés qu'ils sont d'un seul amour, d'une seule pensée. Nous remarquons aussi que les réprimandes sont agréables entre

quæ aculeos habent, dolorem non habent. Compungimur enim censoriis sermonibus, sed benevolentiae delectamur sedulitate.

174. Ad summam, non omnibus eadem semper officia debentur, nec personarum semper, sed plerumque causarum et temporum prælationes sunt, ut vicinum quis interdum magis quam fratrem adjuverit. Quoniam et Salomon dicit: « Melior vicinus in proximo, quam » frater longe habitans⁴. » Et ideo plerumque amici se benevolentiae quisque committit, quam fratris necessitudini. Tantum valet benevolentia, ut plerumque pignora vincat naturæ.

CAPUT XXXV.

De fortitudine quæ dividitur in bellicam atque domesticam: primam sine justitia et prudentia virtutem non esse: alteram maxime in tolerantia esse positam.

175. Satis copiose justitiæ loco honesti naturam et vim tractavimus. Nunc de fortitudine tractemus, quæ velut excelsior cæteris, dividitur in res bellicas et domesticas. Sed bellicarum rerum studium a nostro officio jam alienum videtur; quia animi magis quam corporis officio intendimus; nec ad arma jam spectat usus noster, sed ad pacis negotia. Majores autem nostri, ut Jesus Nave, Hierobaal, Samson, David summam rebus quoque bellicis retulere gloriam.

176. Est itaque fortitudo velut excelsior cæteris, sed nunquam incommitata virtus; non enim se ipsam committit sibi: alioquin fortitudo sine justitia iniquitatis materia est. Quo enim validior est, eo promptior ut inferiorem opprimat; cum in ipsis rebus bellicis justa bella an injusta sint, spectandum putetur.

177. Numquam David nisi lacessitus bellum intulit. Itaque prudentiam fortitudinis comitem habuit in prælio. Nam et adversus Goliath immani mole corporis virum singulari certamine dimicaturus, arma quibus oneraretur, respuit; virtus enim suis lacertis magis quam alienis integumentis nititur. Deinde eminus, quo gravius feriret, ictu la-

⁴ Prov. xxvii, 10.

amis, et que les plus vives ne causent aucune souffrance. Sans doute les paroles de reproche nous piquent, mais l'empressement de l'amitié nous remplit de la joie la plus douce.

174. En somme, on ne doit pas à tout le monde les mêmes services ; on doit avoir égard moins aux personnes qu'aux circonstances et aux temps : c'est ainsi que parfois on doit secourir plus volontiers son voisin que son frère. Car Salomon dit : « Mieux vaut un voisin près » de vous qu'un frère habitant au loin. » Aussi le plus souvent aime-t-on mieux se confier à la bienveillance d'un ami qu'à l'attachement d'un frère. Telle est la force de la bienveillance que le plus souvent elle l'emporte sur les liens de la nature.

CHAPITRE XXXV.

Du courage divisé en courage militaire et en courage domestique : le premier ne peut être une vertu s'il n'est uni à la justice et à la prudence ; le second consiste surtout dans la patience.

175. Nous avons parlé d'une manière assez complète de la nature et de la force de la vertu dans le chapitre de la justice. Nous parlerons maintenant du courage qui, plus noble que toutes les autres vertus, se partage entre la vie militaire et la vie domestique. Mais l'étude de la vie militaire semble sortir de notre sujet, parce que nous nous occupons moins des choses du corps que de celles de l'esprit ; notre travail a pour but la paix plutôt que la guerre. Nos pères, comme Josué, Nié-robaal, Samson, David, ont cependant cueilli des lauriers sur les champs de bataille.

176. Ainsi le courage est la plus noble des vertus ; mais jamais il ne marche seul, il n'est rien par lui-même ; au contraire, s'il n'est aidé de la justice, il devient la source de l'injustice. En effet, plus il est grand, plus il est porté à opprimer les autres sentimens. Il faut donc examiner, dans les actes militaires, si les guerres sont justes ou non.

177. Jamais David ne fit la guerre qu'après avoir été provoqué. Ainsi dans la guerre il alliait toujours la prudence au courage. En effet, lorsqu'il alla combattre seul contre Goliath, géant énorme et terrible, il refusa toute arme dont le poids aurait pu le gêner ; c'est que le courage trouve dans ses forces mêmes des armes meilleures que celles dont on peut couvrir son corps. Ensuite il combattit de loin pour frapper un coup plus violent, et la pierre de sa fronde le délivra

pidis hostem interemit. Postea numquam nisi consulto Domino, bellum adorsus. Ideo in omnibus victor præliis, usque ad summam senectutem manu promptus, bello adversum Titanas suscepto, ferocibus bellator miscbatur agminibus, gloriæ cupidus, incuriosus salutis.

178. Sed non hæc sola præclara fortitudo est; sed etiam illorum gloriosam fortitudinem accipimus, qui per fidem magnitudine animi «obstruxerunt leonum ora, exstinxerunt virtutem ignis, effugerunt » aciem gladii, convaluerunt de infirmitate fortes¹: » qui non comitatu et legionibus succincti communem cum multis victoriam, sed nuda virtute animi singularem de perfidis retulerunt triumphum. Quam insuperabilis Daniel, qui circa latera sua rugentes non expavit leones! Fremebant bestię, et ille epulabatur.

CAPUT XXXVI.

Fortitudinis officium aliud esse, ut injuriam a debiliore depellamus: aliud ut non rectos animi motus coerceamus: aliud demum tum ut adspernemur humilia, tum ut honesta infracto animo prosequamur. Quæ ab universis quidem christianis, sed potissimum ab ecclesiasticis viris præstanda demonstrantur.

179. Non igitur in viribus corporis et lacertis tantummodo fortitudinis gloria est, sed magis in virtute animi: neque in inferenda, sed in depellenda injuria lex virtutis est. Qui enim non repellit a socio injuriam, si potest, tam est in vitio quam i le qui facit. Unde sanctus Moyses hinc prius orsus est tentamenta bellicæ fortitudinis. Nam cum vidisset Hebræum ab Ægyptio injuriam accipientem, defendit; ita ut Ægyptium sterneret, atque in arena absconderet. Salomon quoque ait: « Eripe eum qui ducitur ad mortem². »

180. Unde igitur hoc vel Tullius, vel etiam Panætius, aut ipse Aristoteles transtulerint, apertum est satis. Quanquam etiam his duobus antiquior dixerit Job: « Salvum feci pauperem de manu potentis, et » pupillum cui adjutor non erat, adjuvi. Benedictio perituri in me veniat³. » Nonne hic fortissimus, qui tam fortiter pertulit impetus diaboli, et vicit eum virtute mentis suæ? Neque vero de ejus dubitandum

¹ Heb. xi, 33 et 34. — ² Prov. xxiv, 10. — ³ Job. xxix, 12 et 13.

de son ennemi. Dans la suite il n'entreprit jamais une guerre sans consulter le Seigneur. Aussi, vainqueur dans tous les combats, il conserva son activité jusqu'à la vieillesse la plus avancée. Lorsqu'il fit la guerre aux Titans, il se lançait au milieu de leurs terribles bataillons, aussi avide de gloire qu'insoucieux de sa vie.

178. Mais ce courage ne mérite pas seul nos éloges ; nous devons aussi honorer le courage de ceux qui, animés par la foi, surent, par leur grande ame, « fermer la gueule des lions, arrêter les ravages du » feu, éviter les blessures du fer et sortir plus forts de la maladie ; » qui ne se faisaient pas entourer de légions et ne remportaient pas de ces victoires dont la gloire doit être partagée avec tous leurs soldats, mais qui, seuls avec leur vertu, ont triomphé de la perfidie. Quelle gloire peut égaler celle de Daniel qui, entouré de lions rugissants, ne pâlit même pas. Les bêtes féroces frémis- aient, et lui mangeait tranquillement.

CHAPITRE XXXVI.

Le devoir du courage est encore de protéger le faible contre l'injustice ; de contenir les mauvaises passions ; enfin, de mépriser toute action basse et de nous attacher fermement au bien. Ces vertus doivent être celles de tout chrétien ; mais elles doivent surtout briller dans les prêtres.

179. Ainsi le courage tire toute sa noblesse moins de la force et de la vigueur corporelles que de la vertu, qui nous fait une loi non de commettre, mais de repousser l'injustice. Et, en effet, celui qui n'écarte pas de son compagnon l'injustice qui le menace est aussi criminel que celui qui la lui fait subir. Aussi est-ce par un acte de justice que Moïse fit le premier essai de sa valeur guerrière. Il vit un Hébreu injustement frappé par un Égyptien, il le défendit, tua l'Égyptien et l'enfouit dans le sable. Salomon ne dit-il pas : « Arrachez à la mort celui » qu'on y mène ? »

180. Il est facile de voir que Cicéron, Panétius, Aristote lui ont emprunté ce précepte. Déjà Job, qui vivait long-temps avant eux, avait dit : « J'ai délivré le pauvre de la main du puissant ; j'ai servi de » tuteur à l'orphelin qui n'en avait pas. Que la bénédiction de celui » qui est près de périr vienne sur ma tête ! » N'est-ce pas le comble du courage que de supporter si courageusement les attaques du démon et de le vaincre par la force de l'ame ? Il ne faut pas douter du courage de celui à qui le Seigneur dit : « Ceins ton corps comme un guerrier ;

fortitudine, cui dicit Dominus : « Accinge sicut vir lumbos tuos, suscipe altitudinem et virtutem : omnem autem injuriosum humiliato ¹. » Apostolus quoque ait : « Habetis fortissimam consolationem ². » Est ergo fortis qui se in dolore aliquo consolatur.

181. Et révera jure ea fortitudo vocatur, quando unusquisque se ipsum vincit, iram continet, nullis illecebris emollitur atque inflectitur, non adversis perturbatur, non extollitur secundis, et quasi vento quodam, variarum rerum circumfertur mutatione. Quid autem excelsius et magnificentius, quam exercere mentem, afficere carnem et in servitudinem redigere; ut obediat imperio, consiliis obtemperet, et in adeundis laboribus impigre exsequatur propositum animi ac voluntatem?

182. Hæc igitur prima vis fortitudinis, quoniam in duobus generibus fortitudo spectatur animi. Primo, ut externa corporis pro minimis habeat, et quasi superflua despicienda magis quam expetenda ducat. Secundo, ut ea quæ summa sunt, omnes quæ res in quibus honestas et illud *πρόιον* cernitur, præclara animi intentione usque ad affectum persequatur. Quid enim tam præclarum, quam ut ita animum, informes tuum, ut neque divitias, neque voluptates, neque honores in maximis constituas, neque in his studium omne conteras? Quod cum ita affectus animo fueris, necesse est ut illud honestum ac decorum præponendum putes, illique mentem ita intendas tuam, ut quidquid acciderit quo frangi animi solent, aut patrimonii amissio, aut honoris imminutio, aut obtrectatio infidelium, quasi superior non sentias. Deinde ut te salutis ipsius periculo pro justitia suscepta non moveant.

183. Hæc vera fortitudo est, quam habet Christi athleta, qui nisi legitimo certamine non coronatur. An mediocre tibi videtur præceptum fortitudinis : « Tribulatio patientiam operatur, patientia probationem, probatio autem spem ³? » Vide quot certamina, et una corona. Quod præceptum non dat, nisi qui est confortatus in Christo Jesu, cujus caro requiem non habebat. Afflictio undique : foris pugnae, intus timores. Et quamvis in periculis, in laboribus plurimis, in

¹ Job. xl, 2. — ² Hebr. vi, 18. — ³ 2 Cor. vii, 5.

» remplis ton cœur de noblesse et de valeur, et abaisse tout orgueil-
 » leux. » L'Apôtre a dit aussi : « Vous avez la plus courageuse résigna-
 » tion. » Car celui-là est courageux qui, dans la douleur, sait se con-
 soler.

181. Et certes, c'est avec raison qu'on traite de courage la vertu par laquelle l'homme se vainct lui-même, maîtrise sa colère, ne se laisse émouvoir et toucher par aucun attrait, ne s'abat pas dans l'adversité, ne s'enorgueillit pas dans le bonheur, et se laisse aller au souffle inconstant de la fortune humaine. Qu'y a-t-il de plus grand et de plus beau que de développer son esprit, de dompter et de maîtriser son corps, de le forcer à obéir aux ordres, à céder aux conseils, pour qu'ensuite, dans toutes les entreprises, il travaille ardemment à atteindre le but que l'ame s'est proposé ?

182. C'est donc là le premier emploi du courage, car le courage de l'ame peut s'envisager sous deux points de vue. D'abord le mépris des choses extérieures et corporelles, qui doivent paraître superflues, est plus digne de dédain que d'ambition. Ensuite tout ce qui est grand, tout ce qui porte un caractère d'honnêteté et de convenance (πρῆπον), doit être recherché avec soin et amour. Est-il rien d'aussi beau que d'habituer votre cœur à n'estimer bien haut ni les richesses, ni les plaisirs, ni les honneurs, et à ne jamais vous y attacher exclusivement ? Après avoir ainsi disposé votre cœur, vous regarderez nécessairement le devoir et la vertu comme préférables à tout ; vous vous y appliquerez assez pour que tous les événemens qui pourraient briser votre cœur, comme la perte de votre patrimoine, une disgrâce de la fortune, ou les calomnies des infidèles, ne puissent atteindre jusqu'à vous. Enfin, vous devez être insensible aux dangers auxquels sont exposés votre dévouement et la justice.

183. Le vrai courage, c'est celui de l'athlète de Jésus-Christ, qui ne reçoit de couronne que dans des combats approuvés par Dieu. N'est-ce pas là un magnifique précepte de courage : « La souffrance » engendre la patience ; la patience, la sagesse ; la sagesse, l'espérance ? » Voyez combien de combats pour une seule couronne. On ne peut donner ce précepte que lorsqu'on s'est fortifié en Jésus-Christ, dont le corps ne goûta jamais de repos. La douleur vous enveloppe : au dehors les combats, au dedans la crainte. Et Jésus, exposé à tous les dangers, accablé de tous les travaux, chargé de chaînes, menacé mille fois de la mort, ne laissa jamais fléchir son ame divine, il combattit et sortit plus grand et plus fort de ces épreuves.

carceribus, in mortibus positus; animo tamen non frangebatur, sed præliabatur, adeo ut potentior suis fieret infirmitatibus.

184. Itaque considera quemadmodum eos qui ad officia Ecclesiæ accedunt, despicientiam rerum humanarum habere debere doceat. « Si ergo mortui estis cum Christo ab elementis hujus mundi, quid » adhuc velut viventes de hoc mundo decernitis? Ne tetigeritis, ne » adtaminaveritis, ne gustaveritis, quæ sunt omnia ad corruptelam » ipso usu¹. » Et infra: « Si ergo consurrexistis cum Christo, quæ » sursum sunt quærite, non quæ super terram. » Et iterum: « Morti- » ficate ergo membra vestra, quæ sunt super terram². » Et hæc qui- dem adhuc omnibus fidelibus: tibi autem, fili, contemptum divitiarum, profanarum quoque et anilium fabularum suadet declinationem, nihil permittens nisi quod te exerceat ad pietatem; quia corporalis et exercitatio nulli rei usui est: pietas autem ad omnia utilis.

185. Exerceat ergo te pietas ad justitiam, continentiam, mansuetudinem; ut fugias juvenilia opera, confirmatus et radicatus in gratia bonum fidei subeas certamen: non te implices negotiis sæcularibus, quoniam Deo militas. Etenim si is qui imperatori militat, a susceptio- nibus litium; actu negotiorum forensium, venditione mercium prohi- betur humanis legibus; quanto magis qui fidei exercet militiam, ab omni usu negotiationis abstinere debet, agelluli sui contentus fruc- tibus, si habet: si non habet, stipendiorum suorum fructu? Siquidem bonus testis est qui dicit: « Juvenis fui, et senui, et non vidi justum » derelictum, nec semen ejus quærens panem³. » Ea est enim tran- quillitas animi et temperantia, quæ neque studio quærendi afficitur, neque egestatis metu angitur.

CAPUT XXXVII.

Servandam ut in prosperis, ita et in adversis mentis æqualitatem: mala tamen inter- dum declinanda.

186. Ea est etiam quæ dicitur vacuitas animi ab angoribus; ut ne- que in doloribus molliores simus, neque in prosperis elatiores. Quod

¹ Coloss. III, 1. — ² *Ibid.* 5. — ³ Psal. xxxvi, 25.

184. Ainsi, considérez le dédain que ceux qui entrent dans les ordres doivent éprouver pour les choses de ce monde, c'est Jésus qui vous le dit : « Si vous êtes morts avec Jésus-Christ aux choses de ce monde, » pourquoi combattez-vous encore comme si vous viviez pour ce monde? » Craignez de toucher, de goûter ces choses, dont l'usage même est » une source de corruption. » Et plus bas : « Si vous êtes ressuscités » avec Jésus-Christ, cherchez ce qui est au-dessus, et non ce qui est sur la terre. » Et de nouveau : « Mortifiez donc votre corps qui est sur la terre. » Et ces préceptes, il les adresse à tous les fidèles ; mais vous, ô mon fils, il vous ordonne le mépris des richesses, l'aversion pour les récits profanes et erronés ; il ne vous permet que ce qui peut vous former à la piété, parce que l'exercice du corps n'est d'aucun usage, tandis que la piété est utile en toute chose.

185. La piété vous habituera donc à la justice, à la modération, à la douceur, à fuir toute action imprudente et légère ; affermi sûrement dans la grâce, vous soutiendrez vaillamment le combat de la foi. Vous ne vous mêlerez pas aux choses du siècle, parce que vous combattez pour Dieu. Car si les lois humaines interdisent à celui qui combat pour l'empereur toute affaire litigieuse, toute autorité civile et publique, tout commerce, à plus forte raison celui qui combat pour Dieu, doit s'abstenir de tout soin civil, se contenter des fruits de son petit champ, s'il en a un ; s'il n'en a pas, du fruit de sa solde ; car celui-là est un témoin fidèle qui dit : « Je fus jeune, j'ai vieilli, et je n'ai » jamais vu le juste abandonné et cherchant son pain et sa nourri- » ture. » Car c'est là le propre de la tranquillité d'âme et de la tempérance ; jamais le désir et l'ambition ne l'occupent, jamais la crainte de la pauvreté ne le tourmente.

CHAPITRE XXXVII.

On doit conserver l'égalité d'âme dans l'adversité comme dans le bonheur : toutefois il faut écarter les infortunes.

186. Telle est la nature de ce que l'on appelle l'insensibilité à la douleur, qu'elle nous empêche de fléchir dans le malheur, de nous enorgueillir dans la prospérité. Que si ceux qui excitent leurs amis à

si hi qui ad capessendam rempublicam adhortantur aliquos, hæc præcepta dant, quanto magis nos qui ad officium Ecclesiæ vocamur, talia debemus agere quæ placeant Deo ; ut prætendat in nobis virtus Christi, et ita simus nostro probati imperatori, ut membra nostra arma justitiæ sint, arma non carnalia in quibus peccatum regnet, sed arma fortia Deo quibus peccatum destruat : moriatur caro nostra, ut in ea omnis culpa moriatur ; et quasi ex mortuis viventes, novis resurgamus operibus ac moribus.

187. Hæc sunt plena honesti et decori officii stipendia fortitudinis. Sed quia in omnibus quæ agimus, non solum quid honestum, sed etiam quid possibile sit quærimus, ne forte aggrediamur aliquid quod non possimus exsequi. Unde nos tempore persecutionis de civitate in civitatem concedere, imo, ut verbo ipso utar, « fugere » vult Dominus ; ne temere aliquis dum martyrii desiderat gloriam, offerat se periculis. quæ fortasse caro infirmior, aut remissior animus ferre ac tolerare non queat.

CAPUT XXXVIII.

Adversus futura incommoda mentem exercitatione roborandam, necnon confirmandam prævidentia : et quæ hic incurrant difficultates ?

188. Nec rursus propter ignaviam cedere quis ac deserere fidem debet metu periculi. Qua gratia præparandus est animus, exercenda mens, stabilienda ad constantiam ; ut nullis perturbari animus possit terroribus, nullis frangi molestiis, nullis suppliciis cedere. Quæ difficile quidem sustinentur : sed quia omnia supplicia graviorum suppliciorum vincuntur formidine, ideo si consilio firmes animum tuum, nec a ratione discedendum putes, et proponas divini iudicii metum, perpetui supplicii tormenta, potes animi subire tolerantiam.

189. Hoc igitur diligentia est, ut quis ita se comparet : illud ingenii, si quis potest vigore mentis prævidere quæ futura sunt, et tanquam ante oculos locare qui possit accidere, et quid agere debeat, si ita acciderit, definire ; interdum duo et tria simul volvere animo, quæ

se mêler aux affaires publiques leur donnent ce conseil , à plus forte raison, nous qui sommes appelés aux emplois de l'Église, nous devons faire les actions qui plaisent à Dieu , pour qu'il nous arme de la vertu de Jésus-Christ, et que nous soyons assez agréables à notre maître pour que nos membres deviennent les armes de sa justice , non de ces armes charnelles soumises au péché , mais des armes choisies de Dieu pour détruire le péché ; que notre chair périsse, et avec elle tout péché, et comme nés de ses cendres, ressuscitons avec de nouvelles œuvres et de nouvelles mœurs.

187. Telle est la récompense utile et honorable à la fois du courage moral ; mais comme dans nos actions nous cherchons non seulement ce qui est bien , mais aussi ce qui est possible, de crainte d'entreprendre une œuvre que nous ne puissions accomplir ; ainsi, dans le temps des persécutions, Dieu veut que nous nous retirions de ville en ville, et pour dire le mot, que nous fuyions ; il défend que par un désir louable du martyre, on s'expose témérairement à des dangers, que le corps trop faible ou l'esprit trop lâche ne saurait supporter.

CHAPITRE XXXVIII.

Il faut par l'exercice fortifier l'ame contre les désastres à venir ; il faut l'affermir par la prévoyance. Quels obstacles a-t-on à vaincre ?

188. Personne aussi ne doit, par crainte du danger, se retirer lâchement et abandonner la foi. Par la grâce, l'ame doit être préparée, l'esprit exercé, et formé à une constance inébranlable, de manière que l'ame ne puisse être troublée par aucune crainte, brisée par aucune infortune, vaincue par aucune souffrance. C'est une perfection difficile à atteindre ; mais comme tous les supplices cèdent à la crainte de supplices plus redoutables, si par un ferme dessein vous fortifiez votre ame, si vous prenez la résolution de toujours écouter la voix de la raison, si vous rappelez à votre esprit le jugement de Dieu et les tourmens du supplice éternel, alors vous donnerez à votre ame plus de nerf pour supporter le malheur.

189. C'est donc à ce point de perfection que chacun doit tendre de toutes ses forces. On doit chercher par l'énergie de son ame à prévoir l'avenir, à se placer devant les yeux ce qui peut arriver, à décider ce qu'on doit faire, s'il en arrive ainsi ; à rouler dans son esprit deux

conjiat aut singula aut conjuncta accidere posse, et aut singulis aut conjunctis disponere actus quos intelligat profuturos.

190. Fortis ergo est viri non dissimulare cum aliquid immineat, sed prætere, et tanquam explorare de specula quadam mentis, et obviare cogitatione provida rebus futuris, ne forte dicat postea : Ideo ista incidi, quia non arbitraber posse evenire. Denique nisi explorentur adversa, cito occupant. Ut in bello improvisus hostis vix sustinetur, et si imparatos inveniatur, facile opprimit : ita animum mala inexplorata plus frangunt.

191. In his igitur duobus illa est animi excellentia, ut primum animus tuus bonis exercitiis cogitationibus, mundo corde quod verum et honestum est videatur : « Beati enim mundo corde, quia ipsi etiam Deum » videbunt ¹, » atque id quod honestum est solum bonum judicet : deinde nullis perturbetur occupationibus, nullis cupiditatibus fluctuet.

192. Neque vero id facile quisquam facit. Quid enim tam difficile quam dispicere tanquam ex arce aliqua sapientiæ opes, aliaque omnia quæ plerisque videntur magna et præcelsa? Deinde ut judicium tuum stabili ratione confirmes, et quæ judicaveris levia, tanquam nihil profutura contempnas? Deinde ut si quid acciderit adversi, idque grave et acerbum putetur, ita feras, ut nihil præter naturam accidisse putes, cum legeris : « Nudus sum natus, nudus exibo. Quæ Dominus dedit, » Dominus abstulit ²? » utique et filios amiserat et facultates. Servesque in omnibus personam sapientis et justis, sicut ille servavit qui ait : « Sicut » Domino placuit, ita factum est ; sit nomen Domini benedictum ³? » Et infra : « Sicut una insipientium mulierum locuta est. Si bona suscepimus de manu Domini, quæ mala sunt non sustinebimus ⁴? »

¹ Matth. III, 8. — ² Job. I, 21. — ³ Ibid. — ⁴ Ibid. II, 10.

ou trois circonstances que l'on prévoit pouvoir se présenter soit chacune à part, soit simultanément, et à fixer sa conduite future sur les manières dont elles se peuvent présenter.

190. Il est donc d'un homme courageux de ne pas dissimuler le danger qui le menace, mais de se mettre en garde, de le considérer attentivement par la réflexion et la prévoyance, de se prémunir contre ces périls futurs, pour n'avoir pas à dire ensuite : J'ai succombé parce que je ne prévoyais pas cet événement. Enfin, si nous ne faisons pas attention au malheur, il fond aussitôt sur nous; et comme dans la guerre on ne peut résister à un ennemi dont l'attaque est imprévue, ainsi les maux que l'on n'a pas su voir d'avance nous portent de plus rudes coups.

191. De ces deux soins résulte cet avantage que notre esprit exercé par de bonnes pensées peut voir d'un cœur pur ce qui est vrai et honnête : car « Heureux sont ceux dont le cœur est pur, ils verront » Dieu lui-même. » On ne doit regarder comme bien que ce qui est honnête; enfin aucun soin ne doit troubler l'ame, aucune passion l'agiter.

192. L'on n'y parvient pas sans effort. Qu'y a-t-il, en effet, de plus difficile que de mépriser, comme du haut d'un trône de sagesse, la fortune et tout ce qui peut paraître au monde digne d'admiration et d'amour? de donner à votre jugement toute la sûreté de la raison, de dédaigner tout ce qui vous semblera futile? si le malheur vous accable de coups terribles, de le supporter, de croire que rien n'est survenu contre la loi de la nature, puisqu'il est écrit : « Nu je suis venu au » monde, nu j'en sortirai. Ce que le Seigneur avait donné, le Seigneur » l'a repris? » et le saint homme avait perdu ses enfans et ses forces; enfin de garder en toutes choses le caractère d'homme sage et juste comme l'a gardé celui qui a dit : « Il est arrivé comme il a plu au » Seigneur, que le nom du Seigneur soit béni? » Et plus bas : « Ainsi » parla l'une des femmes folles : Si nous avons accepté les biens de la » main du Seigneur, pourquoi ne supporterions-nous pas les maux » qu'il nous envoie? »

CAPUT XXXIX.

Fortitudinem adversus omnia vitia dimicare debere, præcipue adversus avaritiam : quod in sancto Job docetur factum.

193. Non est igitur mediocris nec discreta a cæteris animi fortitudo, quæ bellum cum virtutibus gerat : sed quæ sola defendat ornamenta virtutum omnium, et judicia custodiat ; et quæ inexpiabili prælio adversus omnia vitia decernat, invicta ad labores, fortis ad pericula, rigidior adversus voluptates, dura adversus illecebras, quibus aurem deferre nesciat, nec (ut dicitur) ave dicat, pecuniâ negligat, avaritiam fugiat tanquam labem quamdam, quæ virtutem effeminet. Nihil enim tam contrarium fortitudini, quam lucro vinci. Frequenter pulsus hostibus, et inclinata in fugam adversariorum acie, dum exuviis cæso- rum capitur præliator, inter ipsos quos stravit, miserandus occubuit : et triumphis suis dejectæ legiones dum spoliis occupantur, hostem in se revocaverunt, qui fugerat.

194. Fortitudo igitur tam immanem pestem repellat et proterat, nec lætentur cupiditatibus, nec frangatur metu ; quia virtus sibi constat, ut fortiter omnia persequatur vitia, tanquam virtutis venena : iracundiam velut quibusdam propulset armis, quæ tollat consilium, et tanquam ægritudinem vitet. Gloriæ quoque caveat appetentiam, quæ frequenter nocuit immoderatus expedita, semper autem usurpata.

195. Quid horum sancto Job vel in virtute defuit, vel in vitio obrepsit ? Quomodo laborem ægritudinis, frigoris, famis pertulit ? Quomodo despexit salutis periculum ? Numquid rapinis divitiæ coacervatæ, de quibus tanta inopibus adfluebant ? Numquid avaritiam census, aut voluptatis studia cupiditatesque excitavit ? Numquid trium regum injuriosa contentio, vel servorum contumelia in iram excussit ? Numquid gloria sicut levem extulit, qui imprecabatur gravia sibi, si unquam vel non voluntariam celavisset culpam, vel reveritus esset multitudinem plebis, quominus annuntiaret eam in conspectu omnium ? Neque enim consentaneæ sunt vitiis virtutes, sed sibi constant. Quis igitur tam fortis quam sanctus Job, cui secundus adjudicari potest, qui patrem vix reperit ?

CHAPITRE XXXIX.

Le courage doit lutter contre tous les vices et surtout contre l'avarice ; le saint homme Job nous en donne l'exemple.

193. Le courage moral n'est donc pas sans puissance et sans grandeur lorsqu'il combat pour la vertu ; seul il sait défendre les autres vertus et protéger la raison , il lutte à outrance contre tous les vices , sans se laisser vaincre par les fatigues , effrayer par les dangers , rompre par les plaisirs ; sévère pour les flatteurs auxquels il ne saurait prêter l'oreille , il ne sourit pas à leurs mensonges , il méprise l'argent , il fuit l'avarice comme une peste mortelle à la vertu ; car rien ne prouve moins de courage que de se laisser vaincre par l'amour du gain. Après avoir mille fois battu les ennemis , après avoir mis en fuite leurs bataillons , le soldat qui s'arrête avec avidité aux riches dépouilles des vaincus , tombe lui-même au milieu de ceux qu'il a frappés , et vaincus par leur triomphe même , les légions tout entières au butin ont rappelé les ennemis naguère en fuite.

194. Le courage doit donc repousser et détruire cet horrible mal , il ne doit être accessible ni aux passions ni à la crainte ; car le devoir de la vertu est de poursuivre courageusement tous les vices qui l'empoisonnent ; le courage doit , par la force de ses armes , éloigner la colère qui le prive de la raison , et la fuir comme une maladie. Il doit également se garder de l'amour de la gloire , qui est souvent funeste quand on l'atteint , qui l'est toujours quand on l'usurpe.

195. Quelle fut celle de ces vertus qui manqua au saint homme Job , celui de ces vices qui souilla son cœur ? Comment supporta-t-il les douleurs de la maladie , du froid , de la faim ? Comment dédaignait-il le soin de sa vie ? Était-ce par des rapines qu'il avait amassé ces richesses dont il aimait à secourir les indigens ? A-t-il jamais entretenu dans son cœur l'avarice , l'amour du plaisir , ou toute autre passion ? L'injuste querelle des trois rois , les insultes des serviteurs l'ont-elles mis en colère ? Supporta-t-il la gloire comme quelque chose de léger , lui qui redoutait comme lourd pour lui de cacher une faute même involontaire , ou de témoigner quelque respect à la multitude , bien loin d'étaler sa gloire aux yeux de tout le monde ? car les vertus ne peuvent s'unir aux vices , elles subsistent d'elles-mêmes. Qui donc fut aussi courageux que le saint homme Job , puisque , à part un seul homme , on pourrait à peine trouver son semblable ?

CAPUT XL.

Virtutem bellicam nostris etiam non defuisse, veterum exemplis, maximeque præclaro Eleazari facto demonstratur.

196. Sed fortasse aliquos bellica defixos gloria tenet, ut putent solam esse præliarem fortitudinem; et ideo me ad hæc deflexisse, quia illa nostris deforet. Quam fortis Jesus Navè, ut uno prælio quinque reges captos sterneret cum populis suis? Deinde cum adversum Gabaonitas urgeret prælium, et vereretur ne nox impediret victoriam, magnitudine mentis et fidei clamavit: «Stet sol¹;» et stetit, donec victoria consummaretur. Gedeon in trecentis viris de ingenti populo et acerbo hoste rexit triumphum. Jonathas adolescens virtutem fecit in magno prælio. Quid de Machabæis loquar?

197. Sed prius de populo dicam Patrum, qui cum essent parati ad repugnandum pro templo Dei, et pro legitimis suis, dolo hostium die lacessiti sabbati, mahuerunt vulneribus offerre nuda corpora, quam repugnare, ne violarent sabbatum. Itaque omnes læti se obtulerunt morti. Sed Machabæi considerantes quod hæc exemplo gens omnis posset perire, sabbato etiam, cum ipsi in bellum provocarentur,ulti sunt innocentium necem fratrum suorum. Unde postea stimulatus rex Antiochus, cum bellum accenderet per duces suos Lysiam, Nicanorem, Gorgiam, ita cum Orientalibus suis et Assyriis attritus est copiis, ut quadraginta et octo millia in medio campi a tribus millibus prosternerentur.

198. Virtutem ducis Judæ Machabæi de uno ejus milite considerate. Namque Eleazarus cum supereminentem cæteris elephantum, lorica vestitum regia, adverteret, arbitratus quod in eo esset rex, cursu concitus in medium legionis se proripuit, et abjecto clypeo, utraque manu interficiebat, donec pervenit ad bestiam, atque intravit sub eam, et subjecto gladio interemit eam. Itaque cadens bestia oppressit Eleazarum, atque ita mortuus est. Quanta igitur virtus animi! Primo, ut mortem non timeret: deinde, ut circumfusus legionibus

¹ Judic. vii, 8 et seq.

CHAPITRE XL.

Le courage guerrier n'a pas manqué non plus aux prêtres, l'histoire ancienne et la belle action d'Éléazar le prouvent.

196. Mais quelques-uns peut-être ne s'attachant qu'à la gloire militaire, n'apprécient que le courage dans les batailles, et ils croient que je l'ai négligé, parce qu'il manque aux prêtres. Josué n'en a-t-il pas montré quand en un seul combat il terrassa et fit prisonniers cinq rois et leurs peuples? Plus tard, dans une lutte acharnée contre les Gabaonites, craignant que la nuit n'empêchât sa victoire, il poussa ce cri plein d'une foi sublime : « Soleil, arrête-toi ! » et le soleil s'arrêta jusqu'à ce qu'il eût achevé sa victoire. Gédéon avec trois cents hommes triompha d'un peuple nombreux et d'un ennemi redoutable. Jonathan, jeune encore, fit preuve du plus grand courage à la guerre. Que dirai je des Machabées?

197. Je parlerai d'abord du peuple saint qui, prêt à combattre pour le temple de Dieu et pour ses droits, aima mieux s'offrir sans défense aux coups de l'ennemi que de repousser ses hostilités, craignant de souiller la sainteté du sabbat, car c'était à dessein que ses ennemis l'avaient attaqué ce jour-là. Aussi les Hébreux s'exposèrent-ils volontiers à la mort; mais les Machabées considérant qu'en suivant cet exemple la nation tout entière pouvait périr, le jour même du sabbat, après avoir été attaqués, vengèrent la mort de leurs frères innocents. Aussi dans la suite, lorsque, poussé à la guerre, le roi Antiochus les faisait attaquer par ses généraux Lysias, Nicanor, Gorgias, ses troupes orientales et assyriennes furent si complètement battues, que quarante-huit mille hommes furent vaincus et massacrés par trois mille Juifs.

198. Jugez du courage de Judas Machabée, par celui d'un de ses soldats. Éléazar, voyant un éléphant plus grand que les autres, couvert d'ornemens royaux, crut qu'il portait le roi; il se précipita aussitôt au milieu des soldats, et jetant son bouclier il frappa ses ennemis des deux mains, jusqu'à ce qu'il atteignit l'éléphant, se glissa sous son ventre, le frappa, et mourut dans son triomphe, écrasé sous le poids de sa victime. Quel courage ne faut-il pas pour braver la mort, pour s'élançer au milieu des légions et des traits ennemis, pour s'exposer au centre d'une armée, et, fort de son mépris pour la vie, rejeter son bouclier, porter et pousser des deux mains cet éléphant blessé,

inimicorum, in confertos raperetur hostes, medium penetraret agmen, et contempta morte ferocior, abjecto clypeo, utraque manu vulneratæ molem bestię subiret ac sustineret : post infra ipsam succederet, quo pleniori feriret ictu ; cujus ruina inclusus magis quam oppressus, suo est sepultus triumpho.

199. Nec fefellit opinio virum, quamvis regis fefellerit habitus ; tanto enim virtutis spectaculo defixi hostes inermem, occupatum incursare non ausi, post casum ruentis bestię sic trepidaverunt, ut impares se omnes unius virtuti arbitrarentur. Denique rex Antiochus Lysiæ filius qui cum centum viginti millibus hominum armatis venerat et cum triginta duobus elephantis ; ita ut ab ortu solis per singulas bestias velut montes quidam splendor armorum corusco, tanquam lampadibus ardentibus refulgeret, unius territus fortitudine, pacem rogaret. Itaque Eleazarus hæredem virtutis suæ pacem reliquit. Sed hæc triumphorum sint.

CAPUT XLI.

Laudata Judæ ac Jonathæ magnitudine animi, martyrum in tolerando constantia, quæ pars non minima fortitudinis, ob oculos ponitur.

200. Verum quia fortitudo non solum secundis rebus, sed etiam adversis probatur, spectemus nunc Judæ Machabæi exitum. Is enim post victum Nicanorem regis Demetrii ducem, securior adversus viginti millia exercitus regis, cum nongentis viris bellum adorsus, volentibus his cedere, ne multitudine opprimerentur, gloriosam magis mortem, quam turpem fugam suasit : « Ne crimen, inquit, nostræ relinquamus gloriæ. » Itaque commisso prælio, cum a primo ortu diei in vesperam dimicaretur, dextrum cornu, in quo validissimam manum advertit hostium, aggressus facile avertit. Sed dum fugientes sequitur, a tergo vulnere locum præbuit : ita gloriosorem triumphis locum mortis invenit.

201. Quid Jonathan fratrem ejus attexam, qui cum parva manu adversus exercitus regios pugnans, desertus a suis, et cum duobus tantum relictis reparavit bellum, avertit hostem, fugitantes suos ad societatem revocavit triumphis ?

se glisser sous lui pour le frapper plus sûrement, et, entraîné par sa chute, s'ensevelir soi-même dans son triomphe ?

199. Il réussit néanmoins, quoique cet éléphant ne fût que revêtu des ornemens royaux; les ennemis, étonnés de ce merveilleux courage, n'osèrent se jeter sur ce soldat sans armes, et s'effrayèrent de la chute de l'éléphant au point de se regarder comme incapables de lutter contre un seul homme. Le roi Antiochus, fils de Lysias, était venu avec cent vingt mille guerriers et trente-deux éléphants; dès le lever du soleil, les armes resplendissaient comme des lampes entre ces énormes animaux, qui semblaient des collines; effrayé par le courage d'un seul homme, ce prince demanda la paix. Ainsi Éléazar laissa après lui ce fruit de sa valeur, et ce fut là son triomphe.

CHAPITRE XLI.

Éloge de la grandeur d'ame de Judas et de Jonathas, et de leur constance à supporter
 ; le martyre : dans cette conduite le courage a une grande part.

200. Mais puisque le courage s'éprouve non seulement dans le bonheur, mais aussi dans l'infortune, examinons maintenant la mort de Judas Machabée. Après avoir vaincu Nicanor, général du roi Démétrius avec neuf cents hommes, il eut l'audace d'entreprendre une guerre contre vingt mille soldats : les Juifs voulaient se retirer pour ne pas être écrasés par le nombre, il les engagea à préférer une mort glorieuse à la honte de la fuite : « Prenons garde de tacher notre » gloire, » disait-il. Aussi, la bataille livrée, on combattit du matin au soir; ayant remarqué que l'aile droite renfermait un gros d'ennemis redoutables, il s'y jeta et les repoussa facilement. Mais, en poursuivant les fuyards, il se laissa blesser par derrière, et trouva ainsi la mort au milieu de la plus glorieuse victoire.

201. Que dirai-je aussi de Jonathas, son frère qui, combattant avec une poignée d'hommes contre les armées du roi, abandonné par ses soldats, dont deux seulement lui restaient, soutint le combat, poussa l'ennemi, et rappela ses fuyards pour leur faire partager sa gloire ?

202. Habes fortitudinem bellicam, in qua non mediocris honesti ac decori forma est, quod mortem servituti præferat ac turpitudini. Quid autem de martyrum dicam passionibus? et ne longius evagemur, non minores de superbo rege Antiocho Machabæi pueri revexerunt triumphos, quam parentes proprii. Siquidem illi armati, isti sine armis vicerunt. Stetit invicta septem puerorum cohors, regiis cincta legionibus: defecerunt supplicio, cesserunt tortores, non defecerunt martyres. Alius corium capitis exutus, speciem mutaverat, virtutem auxerat. Alius linguam jussus amputandam promere, respondit: Non solum Dominus audit loquentes, qui audiebat Moysen tacentem. Plus audit tacitas cogitationes suorum, quam voces omnium. Linguæ flagellum times, flagellum sanguinis non times? Habet et sanguis vocem suam, quæ clamat ad Deum, sicut clamavit in Abel.

203. Quid de matre loquar, quæ spectabat læta filiorum quot funera tot trophæa, et morientium vocibus tanquam psallentium cantibus delectabatur, pulcherrimam ventris sui citharam in filiis cernens, et pietatis harmoniam omni lyræ numero dulciorem?

204. Quid de bimulis loquar, qui ante palmam victoriæ acceperunt, quam sensum naturæ? Quid de sancta Agne, quæ in duarum maximarum rerum posita periculo, castitatis et salutis, castitatem protexit, salutem cum immortalitate commutavit?

205. Non prætereamus etiam sanctum Laurentium, qui cum videret Xystum episcopum suum ad martyrium duci, flere cœpit, non passionem illius, sed suam remansionem. Itaque his verbis appellare cœpit: Quo progredieris sine filio, pater: quo sacerdos sancte sine diacono properas tuo? Nunquam sacrificium sine ministro offerre consueveras. Quid in me ergo displicuit, pater? Num degenerem probasti? Experire certe utrum idoneum ministrum elegeris. Cui commisisti dominici sanguinis consecrationem, cui consummandorum consortium sacramentorum, huic sanguinis tui consortium negas? Vide ne periclitetur iudicium tuum, dum fortitudo laudatur. Abjectio discipuli detrimentum est magisterii. Quid quod illustres et præstantes viri discipulorum certaminibus magis quam suis vincunt? Denique

202. Rappelons ici ce courage martial auquel se rattache l'amour du bien et de l'honnête, puisqu'il préfère la mort à la servitude et à la honte. Que dirai-je des souffrances des martyrs ? Et pour ne pas nous écarter de notre sujet, les enfans Machabées ne remportèrent pas sur le roi Antiochus de moindres triomphes que leurs ancêtres, puisque les derniers avaient des armes pour vaincre, tandis qu'eux n'en avaient pas. Une poignée de sept enfans resta invaincue quand les légions royales l'enveloppaient, les supplices s'épuisèrent, les bourreaux se fatiguèrent, les martyrs ne se lassèrent pas. A l'un d'eux on avait arraché la peau de la tête, on l'avait défiguré et l'on avait ajouté à son courage. L'autre, ayant reçu l'ordre de livrer sa langue au bourreau, répondit : Le Seigneur n'entend pas seulement ceux qui parlent, lui qui entendait le silence de Moïse. Il entend plutôt les pensées secrètes de ses élus, que la voix de la multitude. Bourreau, tu crains les plaintes d'une langue, et tu ne crains pas celles du sang ? Le sang aussi a une voix qui s'élève jusqu'à Dieu, comme celle du sang d'Abel.

203. Parlerai-je de leur mère, qui voyait d'un œil satisfait les souffrances de ses fils se changer toutes en triomphes, et trouvait dans les cris des mourans les mêmes charmes que dans les chants de la harpe, voyant dans ses fils une espèce de harpe glorieuse, sortie de son sein, dans leurs voix une mélodie pieuse plus douce que celle de la lyre ?

204. Parlerai-je de ces deux enfans, qui reçurent la palme de la victoire avant la lumière de la raison ? Et de sainte Agnès, qui, placée entre deux grands dangers, celui de perdre l'honneur ou la vie, sauva son honneur et changea la vie contre l'immortalité ?

205. N'oublions pas non plus saint Laurent qui, voyant Xystus son évêque conduit au martyr, commença à pleurer, non sur les souffrances de Xystus, mais sur son propre repos. Aussi lui adressa-t-il ces paroles : Où allez-vous sans votre fils, ô mon père, où allez-vous sans votre diacre, ministre saint ? Jamais vous n'avez offert de sacrifices sans mon assistance ; qu'ai-je donc fait pour mériter votre colère, ô mon père ? M'avez-vous trouvé indigne de vous ? vous pouvez éprouver si le choix de votre assistant a été bon. Vous m'avez confié la consécration du sang de Notre-Seigneur, le soin de consommer avec vous le sacrifice, et vous me refusez de partager votre mort ? Prenez garde de laisser vaincre votre raison, tandis que votre courage triomphe. La bassesse de l'élève rejait sur le maître. Pourquoi les hommes illustres et remarquables triomphent-ils si tôt par les tra-

Abraham filium obtulit, Petrus Stephanum præmisit. Et tu, pater, ostende in filio virtutem tuam, offer quem erudisti; ut securus iudicii tui comitatu nobili pervenias ad coronam.

206. Tunc Xystus ait : Non ego te, fili, relinquo ac desero : sed majora tibi debentur certamina. Nos quasi senes levioris pugnae cursum recipimus : te quasi juvenem manet gloriosior de tyranno triumphus. Mox venies, flere desiste, post triduum me sequeris. Sacerdotem et levitam hic medius numerus decet. Non erat tuum sub magistro vincere, quasi adiutorem quæreres. Quid consortium passionis meae expetis? Totam tibi hæreditatem ejus dimitto. Quid præsentiam meam requiris? Infirmi discipuli magistrum præcedant, fortes sequantur; ut vincant sine magistro, qui jam non indigent magisterio. Sic et Elias Elisæum reliquit. Tibi ergo mando nostræ virtutis successionem.

207. Talis erat contentio, digna sane de qua certarent sacerdos et minister, quis prior pateretur pro Christi nomine. In fabulis ferunt tragicis excitatos theatri magnos esse plausus, cum se Pylades Orestem diceret, Orestes, ut erat, Orestem se esse asseveraret : ille ut pro Oreste necaretur, Orestes ne Pyladem pro se pateretur necari. Sed illis non licebat vivere, quod uterque esset parricidii reus : alter qui fecisset, alter qui adjuvisset. Hic Laurentium sanctum ad hoc nullus urgebat, nisi amor devotionis; tamen et ipse post triduum, cum illuso tyranno, impositus super craticulam exureretur : « Assum est, *inquit*, versa et manduca. » Ita animi virtute vincebat ignis naturam.

CAPUT XLII.

Potestates non irritandas, neque adulationi præbendas aures.

208. Cavendum etiam reor, ne dum aliqui nimia gloriæ ducuntur cupiditate, insolentius abutantur potestatibus, et plerumque aversos a nobis animos gentilium in studia persecutionis excitent, atque inflamment ad iracundiam. Itaque ut illi perseverare possint, et supplicia vincere, quantos perire faciunt?

vaux de leurs élèves que par les leurs? Enfin Abraham offrait son fils à Dieu, Pierre envoya devant lui Étienne. Et vous aussi, ô mon père, montrez votre courage dans votre fils, offrez celui que vous avez formé, pour que, n'ayant plus rien à vous reprocher, vous alliez bien accompagné conquérir votre couronne.

206. Xystus lui répondit : Non, mon fils, je ne vous abandonne pas ; mais je vous réserve pour de plus terribles combats. Pour nous, en qualité de vieillard, nous n'avons à affronter que de faibles dangers : vous, en qualité de jeune homme, vous remporterez sur le tyran un triomphe plus glorieux. Votre tour va venir, cessez de pleurer, dans trois jours vous me suivrez. Telle est la distance qui doit séparer le prêtre et le lévite. Vous ne deviez pas demander à vaincre sans votre maître, ni me chercher pour votre appui. Pourquoi voulez-vous partager mon supplice ? Je vous en laisse l'héritage tout entier. Pourquoi désirez-vous ma présence ? Les disciples sans vertus précéderont leur maître, ceux qui sont courageux doivent les suivre ; car ceux-là doivent vaincre sans maître qui n'ont plus besoin de ses leçons. Ainsi Élie laissa Élisée. Je vous laisse donc héritier de mon courage.

207. Telle était la lutte bien digne de s'élever entre un prêtre et son lévite, pour décider qui souffrirait le premier pour le nom de Jésus-Christ. On dit que, dans la tragédie profane, le théâtre retentissait d'applaudissemens, lorsque Pylade disait qu'il était Oreste, et qu'Oreste, comme il était vrai, disait que c'était lui : le premier, pour périr au lieu d'Oreste, le second, pour empêcher Pylade de mourir à sa place. Mais aucun d'eux ne devait vivre, puisqu'ils étaient coupables d'un parricide que l'un avait commis, que l'autre avait aidé. Dans ce cas, saint Laurent n'était poussé à ce sacrifice que par l'amour de la dévotion ; cependant, trois jours après, il fut placé sur le gril pour avoir raillé le tyran, et il s'écriait : *Ce côté est rôti, tournez-le et mangez.* C'est ainsi que son courage triomphait de ses douleurs.

CHAPITRE XLII.

Il ne faut ni aigrir le pouvoir contre soi, ni prêter l'oreille à la flatterie.

208. Il faut éviter aussi, en se laissant aller à un amour effréné pour la gloire, d'abuser de son pouvoir avec trop de hardiesse, de s'aliéner les esprits des gentils, d'exciter leur zèle à nous persécuter et de soulever leur ressentiment. Ils veulent persévérer, ils veulent triompher des supplices : que de victimes doivent leur mort à cette cause !

209. Prospiciendum etiam ne adulantibus aperiamus aurem; emoliri enim adulatione, non solum fortitudinis non esse, sed etiam ignaviæ videtur.

CAPUT XLIII.

De temperantia, et præcipuis ejus partibus, nimirum animi tranquillitate ac moderatione, honestatis cura, et decoris consideratione.

210. Quoniam de tribus virtutibus diximus, restat ut de quarta virtute dicamus, quæ temperantia ac modestia vocatur: in qua maxime tranquillitas animi, studium mansuetudinis, moderationis gratia, honesti cura, decoris consideratio spectatur et quæritur.

211. Ordo igitur quidam vitæ nobis tenendus est, ut a verecundia prima quædam fundamenta ducantur: quæ socia ac familiaris est mentis placiditati, proterviæ fugitans, ab omni aliena luxu, sobrietatem diligit, honestatem fovet, decorum illud requirit.

212. Sequatur conversationis electio, ut adjungamur probatissimis quibusque senioribus. Namque ut æqualium usus dulcior, ita senum tutior est, qui magisterio quodam et ductu vitæ colorat mores adolescentium, et velut murice probitatis inficit. Namque si hi qui sunt ignari locorum, cum solertibus viarum iter adoriri gestiunt; quanto magis adolescentes cum senibus debent novum sibi iter vitæ aggredi, que minus errare possint, et a vero tramite virtutis deflectere? Nihil enim pulchrius quam eosdem et magistros vitæ et testes habere.

213. Quærendum etiam in omni actu quid personis, quid temporibus conveniat atque ætatibus, quid etiam singulorum ingenii sit accommodum. Sæpe enim quod alterum decet, alterum non decet. Aliud juveni aptum, aliud seni: aliud in periculis, aliud in rebus secundis.

214. Saltavit ante arcam Domini David: non saltavit Samuel; nec ideo ille reprehensus, sed magis iste laudatus. Mutavit vultum contra regem, cui nomen Achis: at hoc si fecisset remota formidine quo minus cognosceretur, nequaquam levitatis reprehensione carere potuisset.

209. Il faut faire attention à ne pas prêter l'oreille aux flatteurs : car se laisser influencer par la flatterie est indigne du courage, c'est même une preuve de lâcheté.

CHAPITRE XLIII.

De la modération, de ses parties, c'est-à-dire de la tranquillité de l'ame, de l'amour du bien et de la recherche de l'honneur.

210. Maintenant que nous avons parlé de trois vertus, il nous reste encore à parler d'une quatrième qu'on appelle modestie. Elle se compose de la tranquillité d'ame, de la douceur, de la modération, de l'amour de l'honnête, de la recherche de l'honneur.

211. Nous avons donc une règle à suivre dans notre conduite : nos premières bases doivent être avant tout la retenue qui est le garant assuré de la tranquillité habituelle de l'ame ; c'est l'ennemi de la morgue, elle est étrangère à tout luxe, elle aime la sobriété, elle est mère de la vertu et cherche tout ce qui est bien.

212. On doit choisir avec soin sa société et ne se lier qu'avec les vieillards les plus estimés. Car si le commerce des jeunes gens est plus agréable, celui des vieillards est plus sûr, car leurs leçons donnent à la conduite des jeunes gens je ne sais quelle teinte de sagesse et de prudence, et la revêtent de la couleur de la vertu. Si les voyageurs, lorsqu'ils traversent un pays qui leur est inconnu, s'attachent à ceux qui le connaissent déjà, les jeunes gens ne devront-ils pas à plus forte raison s'attacher aux vieillards, pour entrer dans ce sentier inconnu qu'on appelle la vie, de peur de se tromper et de s'éloigner du vrai chemin de la vertu ? Est-il rien de meilleur que d'avoir les mêmes hommes pour guides et pour juges de sa conduite ?

213. Il faut aussi chercher dans toute action ce qui convient aux personnes, aux temps, aux âges, ce qui est le plus convenable pour chaque caractère ; car ce qui convient à l'un ne convient pas à l'autre. Le jeune homme et le vieillard ont des goûts différens ; la conduite d'un homme effrayé n'est pas celle d'un homme sans crainte.

214. David dansa devant l'arche du Seigneur ; Samuel ne dansa pas, et il ne reçut pas de reproches pour cela, mais le premier reçut de plus grands éloges. Il se déguisa en face du roi nommé Achio ; mais s'il ne l'avait pas fait par un sentiment de crainte et seulement pour n'être pas reconnu, il aurait encouru le reproche de légèreté. Saül

Saul quoque vallatus choro prophetarum, etiam ipse prophetavit; et de solo quasi indigno memoratum est: « Et Saul inter prophetas ¹ »

CAPUT XLIV.

Officio sibi congruo quemque studere oportere: sed multos impediri paternorum imitatione studiorum; contra quam ecclesiastici viri faciunt.

215. Unusquisque igitur, suum ingenium noverit, et ad id se applicet, quod sibi aptum elegerit. Itaque quid sequatur, prius consideret. Noverit bona sua, sed etiam vitia cognoscat: æqualemque se iudicem sui præbeat; ut bonis intendat, vitia declinet.

216. Alius distinguendæ lectioni aptior, alius psalmo gratior, alius exorcisandis qui malo laborant spiritu, sollicitior, alius sacrario opportunior habetur. Hæc omnia spectet sacerdos, et quid cuique congruat, id officii deputet. Quo etenim unumquemque suum ducit ingenium, aut quod officium decet, id majore impletur gratia.

217. Sed id cum in omni vita difficile, tum in nostro actu difficillimum est. Amat enim unusquisque sequi vitam parentum. Denique plerique ad militiam feruntur, quorum militaverunt parentes, alii ad actiones diversas.

218. In ecclesiastico vero officio nihil rarius invenias quam eum qui sequatur institutum patris: vel quia gravis deterret actus, vel quia in lubrica ætate difficilior abstinentia, vel quia alacri adolescentiæ videtur vita obscurior; et ideo ad ea convertuntur studia, quæ plausibilia arbitrantur. Præsentia quippe plures quam futura præferunt. Illi autem præsentibus, nos futuris militamus. Unde quo præstantior causa, eo debet esse cura attentior.

CAPUT XLV.

De pulchro et honesto: quid sit inter illa discriminis tam apud profanos auctores, quam sacros.

219. Teneamus igitur verecundiam, et eam quæ totius vitæ ornatum attollit, modestiam. Non enim mediocre est rebus singulis mo-

¹ Reg. xix, 24.

aussi, entouré de prophètes, devient prophète lui-même, et l'on signala ce miracle dans cet indigne roi : « Saül aussi fut prophète ! »

CHAPITRE XLIV.

Chacun doit s'adonner au travail auquel il est le plus propre; mais beaucoup s'en détournent pour suivre la carrière de leur père, coutume qui n'est guère en vigueur dans l'Église.

215. Chacun doit donc étudier son caractère et s'appliquer à ce qui lui convient le mieux. Il doit donc examiner avant tout l'état qu'il s'est choisi. Il doit tenir compte de ses vertus, mais aussi de ses vices : il doit se juger avec impartialité, tendre au bien et éviter le mal.

216. L'un est mieux fait pour la lecture, l'autre pour chanter les psaumes, l'autre pour exorciser ceux qui sont tourmentés par le malin esprit, l'autre pour le ministère sacré. Le prêtre doit examiner toutes ces choses et assigner à chacun le travail qui lui convient; car chacun remplit mieux le devoir où le porte son caractère, ou qui lui plait le mieux.

217. C'est une chose difficile dans toutes les positions de la vie, et plus encore dans la nôtre, car chacun aime à suivre la carrière de ses parens. Enfin presque tous ceux dont le père a été soldat veulent l'être aussi, les autres embrassent d'autres états.

218. Mais dans le ministère ecclésiastique rien n'est plus rare que de trouver un homme prêt à suivre l'exemple de son père, soit que la pesanteur du fardeau l'effraie, soit la difficulté de l'abstinence dans l'âge des passions, soit que cette vie soit trop obscure pour l'activité de la jeunesse; tous se lancent dans des carrières qui leur semblent préférables; car presque tous s'attachent plus au présent qu'à l'avenir. Les soldats combattent pour l'intérêt présent, nous pour l'intérêt à venir. Aussi plus la cause est importante, plus on doit y apporter de soin.

CHAPITRE XLV.

Sur le beau et l'honnête : quelle différence ont reconnue entre eux les auteurs profanes aussi bien que sacrés.

219. Soyons donc toujours retenus; gardons la modestie, cet ornement de la vie tout entière. Ce n'est pas peu de chose de garder une mesure dans toute action, de répandre l'ordre dans sa conduite; c'est

dum servare, atque impartiri ordinem, in quo vere præluceat illud quod decorum dicitur: quod ita cum honesto jungitur, ut separari non queat. Siquidem et quod decet, honestum est: et quod honestum est, decet; ut magis in sermone distinctio sit, quam in virtute discreto. Differre enim ea inter se intelligi potest, explicari non potest.

220. Et ut conemur aliquid eruere distinctionis, honestas velut bona valetudo est, et quædam salubritas corporis: decus autem tanquam venustas et pulchritudo. Sicut ergo pulchritudo super salubritatem ac valetudinem videtur excellere, et tamen sine his esse non potest, neque ullo separari modo; quoniam nisi bona valetudo sit, pulchritudo esse ac venustas non potest: sic honestas decorum illud in se continet, ut ab ea profectum videatur, et sine ea esse non possit. Velut salubritas igitur totius operis actusque nostri honestas est, et sicut species est decorum, quod cum honestate confusum, opinione distinguitur. Nam etsi in aliquo videatur excellere, tamen in radice est honestatis, sed flore præcipuo, ut sine ea decidat, in ea floreat. Quid enim est honestas, nisi quæ turpitudinem quasi mortem fugiat? Quid vero inhonestum, nisi quod ariditatem ac mortem adferat? Virente igitur substantia virtutis, decorum illud tamquam flos emicat, quia radix salva est: at vero propositi nostri radice vitiosa, nihil germinat.

221. Habes hoc in nostris aliquanto expressius. Dicit enim David: « Dominus regnavit, decorem induit¹. » Et Apostolus ait: « Sicut in die, honeste ambulate². » Quod Græci dicunt εὐσχημόνως, hoc autem proprie significat, bono habitu, bona specie. Deus ergo primum hominem cum conderet, bona habitudine, bona membrorum compositione formavit, et optimam ei speciem dedit. Remissionem non dederat peccatorum: sed posteaquam renovavit eum spiritu, et infudit ei gratiam, qui venerat inservi forma, et in hominis specie assumpsit decorem redemptionis humanæ. Et ideo dixit Propheta: « Dominus regnavit, decorem induit. » Deinde alibi dicit: « Te decet hymnus, Deus, in Sion³; » hoc est dicere: Honestum est ut te timeamus, te diligamus, te precemur, te honorificemus; scriptum est enim: « Om-

¹ Psal. xcii, 1. — ² Rom. xv, 13. — ³ Psal. lxxv, 2.

en cela que brille ce que l'on est convenu d'appeler la bienséance, qui a une liaison si intime avec l'honnête, qu'elle n'en peut être séparée. Puisque ce qui est bienséant est honnête, ce qui est honnête est bienséant, en telle sorte que la distinction est plutôt dans l'expression que dans le sens; on comprend cette différence, mais on ne peut l'expliquer.

220. Et pour éclaircir cette distinction, l'honnête, c'est la santé, la salubrité du corps; la bienséance en est la beauté et la grâce. Ainsi, de même que la beauté est d'un plus grand prix que la santé et la salubrité, et cependant ne peut exister sans elles, et qu'elle ne saurait en être séparée, parce que sans la santé il ne peut y avoir ni grâce, ni beauté; de même l'honnête renferme la bienséance, de manière qu'elle paraît être la source et la condition nécessaire de son existence. L'honnête comprend tous nos actes, ainsi que la beauté comprend la bienséance qui veut se confondre avec l'honnête, quoiqu'elle en soit tout-à-fait distincte; bien qu'elle paraisse dominer quelquefois, cependant elle prend naissance dans l'honnête, elle en est la fleur la plus belle, sans elle elle se flétrit et elle s'épanouit avec elle. Qu'est-ce en effet que l'honnête? un sentiment qui nous fait redouter le déshonneur plus que la mort même. Qu'est-ce que le vice, sinon la cause de la sécheresse et de la mort? Quand la vertu est pleine de sève et de vigueur, la bienséance y brille comme une fleur, parce que la racine est saine; mais quand la racine est corrompue, le germe ne peut se développer.

221. L'Écriture exprime bien énergiquement cette vérité, car David dit : « Le Seigneur a régné et a été revêtu de gloire et de majesté. » L'Apôtre dit aussi : « Marchons avec bienséance comme l'on marche » en plein jour. » C'est ce que les Grecs expriment par *εὐσχημόνως*, c'est-à-dire, avec un extérieur décent. Ainsi Dieu, lorsqu'il forma le premier homme, en lui donnant un extérieur honnête et des membres bien proportionnés, lui accorda le don de la beauté. Il ne lui avait pas donné la rémission de ses péchés; mais après l'avoir régénéré en esprit, avoir répandu la grâce dans son sein, celui qui était venu sous la forme d'un esclave, joignit à la beauté extérieure de l'homme la gloire de la rédemption. Aussi le prophète a dit : « Le Seigneur a régné, et s'est couvert de gloire. » Et dans un autre endroit : « Je dois vous adresser un hymne à Sion, ô mon Dieu, » c'est-à-dire, il convient de vous craindre, de vous chérir, de vous adorer, de vous glorifier; car il est écrit : « Que tout se fasse dans la bienséance

nia vestra honeste fiant¹. » Sed possumus et hominem timere, diligere, rogare, honorare : hymnus specialiter Deo dicitur. Hoc tanquam excellentius cæteris credere est decorum, quod deferimus Deo. Mulierem quoque in habitu ornato orare convenit : sed specialiter eam decet orare velatam, et orare promittentem castitatem cum bona conversatione.

CAPUT XLVI.

Proponitur bifida decori divisio : tum postquam ostensum est quod secundum naturam sit, honestum : quod secus, turpe censendum ; exemplis illustratur hæc ipsa divisio.

222. Est igitur decorum quod præeminet, cujus divisio gemina est. Nam est decorum quasi generale, quod per universitatem funditur honestatis, et quasi in toto spectatur corpore : est etiam speciale, quod in parte aliqua enitet. Illud generale ita est, ac si æquabilem formam atque universitatem honestatis in omni actu suo habeat concipientem ; cum omnis sibi ejus vita consentit, nec in ulla aliqua re discrepat : hoc speciale, cum aliquem actum in suis habet virtutibus præminentem.

223. Simul illud adverte quod et decorum est secundum naturam vivere, secundum naturam degere, et turpe est, quod sit contra naturam. Ait enim Apostolus quasi interrogans : « Decet mulierem non » velatam orare Deum ? Nec ipsa natura docet vos quod vir quidem si » comam habeat, ignominia est illi ; quoniam contra naturam est ? » Et iterum dicit : « Mulier vero si capillos habeat, gloria est illi². » Est enim secundum naturam, quoniam quidem capilli pro velamine sunt ; hoc est enim naturale velamen. Personam igitur nobis et speciem natura ipsa dispensat, quam servare debemus : utinamque et innocentiam ejus custodire possimus, nec acceptam nostra malitia mutaret.

224. Habes hoc decorum generale, quia fecit Deus mundi istius pulchritudinem. Habes et per partes, quia cum faceret Deus lucem, et

¹ 1 Cor. xiv, 40. — ² Ibid. xi, 18. — ³ Ibid. 15.

» et avec ordre. » Mais nous pouvons craindre aussi, aimer, prier, glorifier l'homme lui-même; mais c'est à Dieu seul que l'hymne s'adresse. Il est bien de regarder comme supérieur à toute autre chose ce que nous donnons à Dieu. Il convient aussi que la femme soit parée pour prier, mais surtout qu'elle porte un voile, et qu'elle promette dans sa prière d'être chaste et réservée dans ses paroles.

CHAPITRE XLVI.

Il y a deux sortes de bienséance; ce qui est honnête est conforme à la nature : tout ce qui y est opposé doit être regardé comme honteux ; cette division est appuyée sur des exemples.

222. La bienséance a donc en soi quelque chose de saillant; il y en a deux sortes : la bienséance générale qui s'étend à tout ce qui est honnête, et éclate dans tout le corps; la bienséance particulière qui brille dans une seule partie. Elle est générale, quand, toujours conséquente avec elle-même, elle garde dans l'ensemble de ses actes un heureux accord avec l'honnête, et que rien ne trouble l'harmonie des rapports : elle est particulière, si elle ne se manifeste que dans un acte spécial.

223. Remarquez encore qu'il y a bienséance à vivre, à se conduire selon la nature, et qu'il y a honte à agir contre ses inspirations. Car l'Apôtre fait ces questions : « Convient-il à une femme de prier Dieu » sans voile? La nature ne vous apprend-elle pas qu'il serait honteux pour un homme de laisser toujours croître ses cheveux, parce que c'est contre nature? » Il dit de nouveau : « Mais si une femme a de longs cheveux, c'est une gloire pour elle. » Car en cela elle se conforme au vœu de la nature, puisque ses cheveux lui ont été donnés comme un voile qui doit la couvrir. Cette mère nous prescrit donc une tenue que nous devons garder, une beauté que nous ne devons pas altérer. Pussions-nous en conserver la pureté première, et ne pas la corrompre par notre malice!

223. Vous possédez la convenance générale dans la création de Dieu, dans ce bel ouvrage qu'on appelle le monde. Vous l'avez aussi par parties, parce que, lorsque Dieu fit la lumière et sépara le jour de la nuit, quand il créa le ciel et divisa les terres et

diem noctemque distingueret, cum conderet cœlum, cum terras et maria separaret, cum solem et lunam et stellas constitueret lucere super terram, probavit singula. Ergo decorum hoc, quod in singulis mundi partibus elucebat, in universitate resplenduit, sicut probat Sapientia, dicens: « Ego eram cui applaudebat... cum lætaretur orbe » perfecto⁴. » Similiter ergo et in fabrica humani corporis grata est uniuscujusque membri portio: sed plus in commune compositio membrorum apta delectat, quod ita sibi quadrare et convenire videantur.

CAPUT XLVII.

Ut in vita nostra eluceat decorum illud, quid præstare nos oporteat, quosve appetitus refrænare?

225. Si quis igitur æquabilitatem universæ vitæ, et singularum actionum modos servet, ordinem quoque, et constantiam dictorum atque operum, moderationemque custodiat, in ejus vita decorum illud excellit, et quasi in quodam speculo elucet.

226. Accedat tamen suavis sermo, ut conciliet sibi affectam audientium, gratumque se vel familiaribus, vel civibus, vel, si fieri potest, omnibus præbeat. Neque adulantem se, neque adulandum cuiquam exhibeat; alterum enim calliditatis est, vanitatis alterum.

227. Non despiciat quid de se unusquisque et maxime vir optimus sentiat; hoc enim modo discit bonis deferre reverentiam. Nam negligere bonorum judicia vel arrogantia, vel dissolutionis est: quorum alterum superbie adscribitur, alterum negligentia.

228. Caveat etiam motus animi sui; ipse enim sibi et observandus et circumspiciendus est: et ut adversum se cavendus, ita etiam de se tuendus. Sunt enim motus, in quibus est appetitus ille, qui quasi quodam prorumpit impetu; unde græce ὄρμη dicitur, quod vi quadam se repente proripiat. Non mediocris in his vis quædam animi atque nature est. Quæ tamen vis gemina est, una in appetitu, altera in ratione posita, quæ appetitum refrænât, et sibi obedientem præstet, et

⁴ Prov. viii, 30 et 31.

les mers, quand il fit briller le soleil, la lune et les étoiles au-dessus de la terre, il approuva chacune de ses œuvres. Ainsi il y avait, dans chacune des parties dont le monde se compose, une harmonie, une convenance qui resplendit dans l'ensemble, comme le dit la Sagesse : « J'étais ses délices... alors que Dieu se glorifiait d'avoir achevé sa » création. » C'est de même que, dans le corps humain, chaque partie de chaque membre est belle à voir ; mais l'ensemble des membres réunis présente un spectacle plus admirable encore, à cause de l'ordre et de l'harmonie qui les unissent.

CHAPITRE XLVII.

Pour que cette convenance brille dans nos actions, que devons-nous faire ? quelles passions devons-nous maîtriser ?

225. Si donc un homme est toute sa vie conséquent avec lui-même, si toujours il agit avec la même mesure, s'il garde dans ses paroles, dans ses actions l'ordre, la modération, la constance ; alors il y a convenance dans sa vie, et ses actions sont comme un miroir qui en réfléchit le doux éclat.

226. Qu'il joigne les charmes de l'éloquence, pour s'assurer l'affection de ses auditeurs et se faire aimer de ceux qui le fréquentent, de ses concitoyens, et, s'il est possible, de tout le monde. Que jamais il ne flatte, jamais ne souffre les flatteries ; car ce serait faire preuve d'hypocrisie ou de vanité.

227. Sur sa conduite qu'il ne méprise pas l'opinion de la multitude et surtout celle des honnêtes gens ; car c'est ainsi qu'il apprend à respecter la vertu. Il n'y a que l'arrogance ou la corruption qui ne s'inquiète pas du jugement des hommes de bien ; et arrogance, c'est orgueil, corruption c'est négligence du devoir.

228. Qu'il craigne aussi les passions de son âme ; il doit toujours porter sur lui-même un œil attentif et défiant ; il doit se protéger contre lui-même aussi bien que contre les dangers extérieurs. Car il y a des passions auxquelles se mêle un mouvement violent qui nous entraîne, et que pour cette raison les Grecs ont appelé *όρμη*, à cause de la vivacité avec laquelle il éclata soudain. Toutes les passions portent en elles-mêmes une énergie qui vient du cœur et de la nature ; mais il y a ici deux forces, celle de la passion et celle de la raison, qui doit maîtriser la première, en faire son esclave, la conduire à son gré,

ducat quo velit : et tanquam sedulo magisterio edoceat quid fieri, quid evitari oporteat, ut bonæ domitrici obtemperet.

229. Solliciti enim debemus esse, ne quid temere aut incuriose geramus, aut quidquam omnino cujus probabilem non possimus rationem reddere. Actus enim nostri causa, etsi non omnibus redditur, tamen ab omnibus examinatur. Nec vero habemus, in quo nos possimus excusare. Nam etsi vis quædam naturæ in omni appetitu sit; tamen idem appetitus rationi subjectus est lege naturæ ipsius, et obedi ei. Unde boni speculatoris est ita prætere animo, ut appetitus neque præcurrat rationem, neque deserat; ne præcurrendo perturbet atque excludat, eamque deserendo destituat. Perturbatio tollit constantiam, destitutio prædit ignaviam, accusat pigritiam. Perturbata enim mentis latius se ac longius fundit appetitus, et tanquam efferato impetu frænos rationis non suscipit, nec ulla sentit aurigæ modamina, quibus possit reflecti. Unde plerumque non solum animus exagitur, amittitur ratio; sed etiam inflammatur vultus, vel iracundia, vel libidinis: pallescit timore, voluptate se non capit, et nimia gestit lætitia.

230. Hæc cum fiunt, abjicitur illa naturalis quædam censura, gravitasque morum: nec teneri potest illa quæ in rebus gerendis atque consiliis sola potest auctoritatem suam, atque illud quod deceat tenere, constantia.

231. Gravior autem appetitus ex indignatione nimia nascitur, quam acceptæ plerumque accendit injuriæ dolor. De quo satis nos psalmi quem in præfatione posuimus, præcepta instruunt. Pulchre autem et hoc accidit, ut scripturi de Officiis, ea præfationis nostræ adsertione uteremur, quæ et ipsa ad officii magisterium pertineret.

232. Sed quia supra, ut oportebat, perstrinximus quemadmodum unusquisque cavere possit, ne excitetur accepta injuria, verentes ne præfatio prolixior fieret, nunc de eo uberius disputandum arbitror. Locus enim opportunus est, ut in partibus temperantiæ dicamus quemadmodum reprimatur iracundia.

et par ses leçons assidues lui montrer ce qu'elle doit faire, ce qu'elle doit éviter pour suivre les ordres qu'elle lui prescrit.

229. Nous devons, en effet, veiller à ne rien faire avec une audace imprudente, ou dont nous ne puissions au moins donner une raison. Car le motif de nos actions, sans être exposé à tout le monde, est soumis à l'examen de tous, et nous n'avons pas d'excuse à alléguer; car, malgré la violence naturelle de toute passion, cette même passion est, par la loi de la nature, soumise à la raison qui la domine. Aussi tout homme doit-il veiller sur lui-même assez attentivement pour empêcher la passion de prévenir la raison ou de s'en affranchir, car en la prévenant, elle en troublerait ou suspendrait l'exercice; en s'en affranchissant, elle la laisserait sans action. Le trouble détruit la constance, l'abandon engendre la mollesse, et prouve de la négligence. Lorsque l'âme est troublée, la passion la précipite au loin; emportée par sa fougue, elle brise le frein de la raison, elle est insensible aux efforts de ce guide qui veut la retenir. Il arrive aussi que non seulement l'âme se trouble et la raison se perd; mais encore le visage s'enflamme, quand la colère ou la débauche vient l'échauffer; la crainte le fait pâlir, le plaisir l'anime de l'expression d'une joie délirante et sans mesure.

230. Quand ces faits se produisent, la censure naturelle que l'âme exerce sur elle-même disparaît et s'efface, les mœurs perdent leur gravité; elle ne peut conserver cette constance, qui seul peut diriger les desseins et les actions de l'homme.

231. La passion la plus violente naît d'une trop vive indignation que soulève la douleur d'une cruelle injustice. Les psaumes rappelés dans ma préface donnent le remède à ce mal. C'est une heureuse circonstance que, dans un livre qui traite du devoir, l'auteur puisse s'autoriser d'un préambule qui traite de l'enseignement du devoir.

232. Mais comme plus haut, ainsi qu'il était nécessaire, nous avons indiqué rapidement comment chacun doit éviter de s'indigner trop vivement d'une injustice, par la crainte que notre préface ne traînât en longueur, je crois que maintenant nous pouvons examiner plus attentivement cette question. C'est bien en parlant de la modération qu'on peut indiquer la manière de contenir son ressentiment.

CAPUT XLVIII.

Repetito compescendæ iracundiæ argumento, tres eorum qui lacesuntur injuriis ordines explicantur: ad quorum perfectissimum Apostolus ac David dicuntur pervenisse: ubi ex occasione quedam hujus ac futuræ vitæ traduntur discrimina.

233. Tria itaque genera esse hominum injuriam accipientium in scripturis divinis demonstrare volumus, si possumus. Unum est eorum quibus peccator insultat, conviciatur, inequitat. Iis quia deest justitia, pudor crescit, augetur dolor. Horum similes plurimi de meo ordine, de meo numero. Nam mihi infirmo si quis injuriam faciat, forsitan, licet infirmus, donem injuriam meam. Si crimen objiciat, non sum tantus, ut sim contentus conscientia mea, etiamsi me ejus objecti alienum noverim; sed cupio abluere ingenui pudoris notam tanquam infirmus. Ergo oculum pro oculo, et dentem pro dente exigo, et conviciam convicio rependo.

234. Si vero is sum qui proficiam, etsi nondum perfectus, non retorqueo contumeliam: et si influat ille conviciam, et inundet aures meas contumeliis, ego taceo, et nihil respondeo.

235. Si vero perfectus sim (verbi gratia loquor, nam veritate infirmus sum); si ergo perfectus sim, benedico maledicentem, sicut benedicebat et Paulus, qui ait: « Maledicimur, et benedicimus ¹. » Audierat enim dicentem: « Diligite inimicos vestros, orate pro calumniantibus » et persequentibus vos ². » Ideo ergo Paulus persecutionem patiebatur, et sustinebat, quia vincebat et mitigabat humanum affectum propositæ mercedis gratia; ut filius Dei fieret, si dilexisset inimicum.

236. Tamen et sanctus David in hoc quoque genere virtutis imparem Paulo non fuisse edocere possumus. Qui primo quidem cum malediceret ei filius Semei et crimina objiceret, tacebat et humiliabatur, et silebat a bonis suis, hoc est, bonorum operum conscientia: deinde expetebat maledici sibi, quia maledicto illo divinam acquirebat misericordiam.

237. Vide autem quomodo et humilitatem et justitiam et pruden-

¹ 1 Cor. IV, 12. — ² Matth. V, 44.

CHAPITRE XLVIII.

On reprend l'argument sur le moyen de contenir son ressentiment : les hommes qui souffrent des injustices peuvent se diviser en trois classes. On dit que l'Apôtre et David ont atteint la perfection en ce genre. On profite de l'occasion pour rappeler la différence de cette vie et de la vie future.

233. J'ai donc l'intention de montrer, autant que possible, qu'il y a dans les saintes écritures trois espèces d'hommes qui souffrent des injustices. D'abord ceux qu'un homme vicieux insulte et outrage; comme ces injures ne sont pas fondées, elles soulèvent la colère et l'indignation la plus vive. Cette classe est nombreuse, et j'en fais partie, car si quelqu'un insulte à ma faiblesse, malgré ma faiblesse même, je réponds à son injure. S'il m'intente quelque accusation, je ne suis pas assez grand pour me borner au témoignage de ma conscience, quand même je me sentirais innocent; mais, faible, je désire me laver d'une tache faite à mon honneur. Aussi j'exige œil pour œil, dent pour dent, je rends outrage pour outrage.

234. Mais si sans être encore parfait, je tends à la perfection, je ne rends pas insulte pour insulte; et si l'insulte se répand sur moi, remplit mes oreilles de ses cris, je me tiens en silence et ne réponds rien.

235. Si j'étais parfait (ce n'est qu'une supposition, car en réalité je suis faible), si donc j'étais parfait, je bénirais celui qui m'aurait maudit, comme saint Paul qui dit : « Nous sommes maudits et nous bénissons. » Car il avait entendu dire : « Aimez vos ennemis, priez pour ceux qui vous calomnient et vous persécutent. » Aussi saint Paul souffrait-il la persécution avec courage, parce qu'il triomphait de l'émotion humaine par l'espoir de la récompense divine qui l'attendait : il savait qu'il deviendrait fils de Dieu s'il aimait son ennemi.

236. Nous pouvons aussi remarquer que David ne posséda pas cette vertu à un degré moindre que saint Paul. D'abord, lorsque le fils de Sémé le maudissait et lui reprochait ses crimes, il se taisait et s'humiliait, et ne parlait pas de ses vertus dont il gardait la conscience; ensuite il aimait qu'on le maudit, parce que par les malédictions il acquérait des droits à la miséricorde divine.

237. Voyez ensuite comme il est resté fidèle à l'humilité, à la justice, à la prudence, pour mériter la grâce de Dieu. D'abord il dit : « S'il me

tiam emerendæ a Domino gratiæ reservaverit. Primo dixit : « Ideo » maledicit mihi, quia Dominus dixit illi ut maledicat¹. » Habes humilitatem ; quia ea quæ divinitus imperantur, æquanimiter quasi servulus ferenda arbitrabatur. Iterum dixit : « Ecce filius meus qui exivit » de ventre meo, quærit animam meam². » Habes justitiam ; si enim a nostris graviora patimur, cur indigne ferimus quæ inferuntur ab alienis ? Tertio ait ; « Dimitte illum ut maledicat ; quoniam dixit illi » Dominus, ut videat humiliationem meam, et retribuatur mihi Dominus pro maledicto hoc³. » Nec solum conviciantem pertulit, sed etiam lapidantem et sequentem illæsum reliquit, quin etiam post victoriam petenti veniam libenter ignovit.

238. Quod ideo inserui, ut Evangelico spiritu sanctum David non solum inoffensum, sed etiam gratum fuisse convicianti docerem, et delectatum potius quam exasperatum injuriis, pro quibus mercedem sibi reddendam arbitrabatur. Sed tamen quamvis perfectus, adhuc perfectiora quærebat. Incalescebat injuriæ dolore, quasi homo : sed vincebat quasi bonus miles ; tolerabat quasi athleta fortis. Patientiæ autem finis, promissorum expectatio, et ideo dicebat : « Notum fac » mihi, Domine, finem meum, et numerum dierum meorum, quis est ; » ut sciam quid desit mihi⁴. » Finem illum quærit promissorum cœlestium ; vel illum, quando unusquisque surget in suo ordine : « Pri- » mitiæ Christus, deinde hi qui sunt Christi, qui in adventum ejus » crediderunt, deinde finis⁵. » Tradito enim regno Deo et Patri, et evacuatis omnibus potestatibus, ut Apostolus dixit, perfectio incipit. Hic ergo impedimentum, hic infirmitas etiam perfectorum, illic plena perfectio. Ideo et dies illos requirit vitæ æternæ, qui sunt, non qui prætereunt ; ut cognoscat quid sibi desit, quæ terra sit repromissionis, perpetuos fructus ferens, quæ prima apud patrem mansio, quæ secunda, quæ tertia, in quibus præ ratione meritorum unusquisque requiescet.

239. Illa igitur nobis expetenda, in quibus perfectio, in quibus veritas est. Hic umbra, hic imago, illic veritas. Umbra in Lege, imago in Evangelio, veritas in cœlestibus. Ante agnus offerebatur, offere-

¹ 2 Reg. xvi, 10. — ² Ibid. 11. — ³ Ibid. 12. — ⁴ Psal. xxxviii, 5. — ⁵ 1 Cor. xv, 23.

» maudit, c'est que le Seigneur lui a dit de me maudire. » C'est là de l'humilité, puisqu'il croyait devoir supporter avec une résignation d'esclave les maux que Dieu lui imposait. Il dit ensuite : « Voici mon » fils sorti de mes entrailles, qui cherche à m'ôter la vie. » C'est là de la justice ; car, si nous souffrons de la part des nôtres les plus grandes iniquités, pourquoi ne pas supporter celles qui nous viennent des étrangers ? Il dit enfin : « Laissez-le faire, qu'il me maudisse ; le Sei- » gneur verra mon affliction, et il me fera peut-être quelque bien pour les » malédictions que je reçois. » Et non seulement il souffrit les insultes du fils de Sémé ; mais il se laissa poursuivre et lapider sans se venger ; il alla plus loin, après la victoire il s'empressa de lui accorder sa grâce.

238. J'ai cité ces paroles pour prouver que, grâce au Saint-Esprit, loin d'outrager celui qui l'injurait, il lui en sut gré ; que les injures lui causaient plus de plaisir que d'indignation, car il espérait en recevoir la récompense. Quelque parfait qu'il fût, il cherchait encore une plus grande perfection. La douleur de l'injustice l'irritait et l'échauffait, car il était homme ; mais toujours vainqueur, il en triomphait et la supportait comme un vigoureux athlète. Le motif de son courage, c'était l'espérance de tout ce qui lui avait été promis ; aussi disait-il : « O Seigneur ! fais-moi connaître quelle est ma fin, » quel est le nombre de mes jours, afin que je sache ce qui m'en reste » encore. » Il demande le terme fixé pour les promesses du ciel, celui où chacun se lèvera à son rang : « D'abord Jésus-Christ, et ses justes, ensuite ceux qui ont cru en son arrivée, et enfin tout le reste ; » car lorsque le royaume a été livré au Père et à Dieu, et qu'on a écarté toutes les puissances, comme dit l'Apôtre, la perfection commence. Sur cette terre, obstacle, faiblesse de ceux mêmes que l'on dit justes ; au ciel toute perfection. Aussi demande-t-il les jours de la vie éternelle, ceux qui sont et non ceux qui passent, pour savoir ce qu'il lui en reste, quelle est la terre de promesse, dont les fruits sont immortels ; quel est le premier séjour, le second, le troisième auprès du père, dans lesquels on se repose selon ses mérites.

239. Nous devons donc rechercher les choses dans lesquelles se trouvent la perfection et la vérité ; d'un côté l'ombre, l'image ; de l'autre, la vérité. C'est dans la loi qu'est l'ombre, dans l'Évangile l'image, la vérité au ciel. Autrefois on offrait en sacrifice un agneau ou un taureau, maintenant on offre Jésus-Christ ; mais on l'offre comme un homme, comme un être passible ; et comme pré-

batur et vitulus, nunc Christus offertur : sed offertur quasi homo, quasi recipiens passionem; et offert se ipse quasi sacerdos, ut peccata nostra dimittat : hic in imagine, ibi in veritate, ubi apud Patrem pro nobis quasi advocatus intervenit. Hic ergo in imagine ambulamus, in imagine videmus : illic facie ad faciem, ubi plena perfectio; quia perfectio omnis in veritate est.

CAPUT XLIX.

Hic servandam in nobis virtutum imaginem, diaboli vero et vitiorum eradendam, ac in primis avaritiæ : quæ libertatem nobis adimit, variisque turbatos vanitatibus imagine Dei spoliat.

240. Ergo dum hic sumus, servemus imaginem, ut ibi perveniamus ad veritatem. Sit in nobis imago justitiæ, sit imago sapientiæ; quia venietur ad illum diem, et secundum imaginem æstimabimur.

241. Non inveniatur in te adversarius imaginem suam, non rabiem, non furorem; in his enim imago nequitiae est. Adversarius enim diabolus sicut leo rugiens quærit quem occidat, quem devoret. Non inveniat auri cupiditatem, non argenti acervos, non vitiorum simulacra; ne auferat tibi vocem libertatis. Vox enim libertatis illa est, ut dicas : « Veniet hujus mundi princeps, et in me inveniet nihil¹. » Itaque si securus es quod nihil in te inveniatur, cum venerit perscrutari, dices illud quod dixit ad Laban Jacob patriarcha : Cognosce si quid tuorum apud me est. Merito beatus Jacob, apud quem nihil Laban suum potuit reperire ! Absconderat enim Rachel simulacra deorum ejus aurea et argentea.

242. Itaque si sapientia, si fides, si contemptus sæculi, si gratia tua abscondat omnem perfidiam, beatus eris; quia non respicit in vanitates et insanias falsas. An mediocre est tollere vocem adversario, ut arguendi te non possit habere auctoritatem? Itaque qui non respicit in vanitates, non conturbatur; qui enim respicit conturbatur, et vanissime quidem. Quid est enim congregare opes, nisi vanum; quia caduca quærere vanum est satis? Cum autem congregaveris, qui scias an possidere liceat tibi?

¹ Joan. xiv, 30.

tre, il s'offre lui-même pour effacer nos péchés; il est ici en image, là en réalité, puisqu'il intercède comme notre avocat auprès de son Père. Sur la terre c'est l'image seule que nous suivons, c'est l'image seule que nous voyons; dans le ciel nous verrons la vérité face à face, car là est toute perfection, et toute perfection est dans la vérité.

CHAPITRE XLIX.

Nous devons garder en nous l'image des vertus, effacer de notre cœur celle du démon et des vices, et avant tout de l'avarice, qui nous enlève la liberté, nous repaît d'illusions mensongères et nous prive de l'image de Dieu.

240. Ainsi, tandis que nous sommes sur cette terre, soyons fidèles à l'image pour atteindre la vérité dans le ciel. Gardons en nous l'image de la justice, celle de la sagesse, parce que, quand le jour sera venu, on nous jugera d'après l'image que nous porterons.

241. Que votre ennemi ne trouve pas en vous son image, c'est-à-dire la rage et la fureur qui sont les images de la perversité; car le démon, notre ennemi, comme un lion rugissant, cherche une proie à dévorer. Qu'il ne trouve pas chez vous l'amour de l'or, ni des monceaux d'argent, ni les images des vices; qu'il ne vous prive pas de la voix de la liberté, car c'est elle qui vous permet de dire : « Le maître de ce » monde viendra et il ne trouvera rien en moi qui lui appartienne. » Ainsi, si vous êtes sûr qu'il ne trouvera rien en vous quand il viendra vous examiner, vous direz ce que le patriarche Jacob dit à Laban : « Voyez si j'ai quelque chose qui soit à vous. » Heureux Jacob, puisque Laban ne put trouver en lui rien qui lui appartint ! Car Rachel avait caché les statues de ses dieux en or et en argent.

242. Or si votre sagesse, votre probité, votre mépris du siècle, votre bonté, dérobent toute perfidie, vous serez heureux, parce que vous ne vous inquiétez pas des vanités ni des fausses pensées du monde. Est-ce peu de chose de faire taire son adversaire et de le priver du droit de vous accuser ? Ainsi celui qui ne s'attache pas aux vanités n'est pas touché dans son cœur, celui qui s'y attache est en proie aux agitations les plus vaines ; car amasser des richesses, n'est-ce pas vanité, puisque c'est vanité que de chercher des biens périssables ? car, après avoir entassé, savez-vous si vous pourrez jouir ?

243. Nonne vanum est ut mercator noctibus ac diebus conficiat iter, quo aggregare possit thesauri acervos, merces congreget, conturbetur ad pretium, ne forte minoris vendat quam emerit, aucupetur locorum pretia, et subito aut latrones in se invidia famosæ negotiationis excitet, aut non expectatis serenioribus flatibus, dum lucrum quærit, naufragium impatiens moræ incidat?

244. An non conturbatur etiam ille vane, qui summo labore coercervat, quod nesciat cui hæredi relinquat? Sæpe quod avarus summa congesserit sollicitudine, præcipiti effusione dilacerat hæres luxuriosus: et diu quæsita turpis helcuo, præsentium cæcus, futuri improvidus, quadam absorbet voragine. Sæpe etiam speratus successor invidiam partæ acquirit hæreditatis, et celeri obitu extraneis aditæ successionis transcribit compendia.

245. Quid ergo vane araneam texit quæ inanis et sine fructu est, et tanquam casses suspendis inutiles divitiarum copias: quæ etsi fluant, nihil prosunt; imo exuunt te imaginem Dei, et induunt terreni imaginem? Si tyranni aliquis imaginem habeat, nonne obnoxius est damnationi? Tu deponis imaginem æterni imperatoris, et erigis in te imaginem mortis. Ejice magis de civitate animæ tuæ imaginem diaboli, et adtolle imaginem Christi. Hæc in te fulgeat, in tua civitate, hoc est anima, resplendeat, quæ obliterat vitiorum imagines. De quibus ait David: « Domine, in civitate tua, ad nihilum deduces imagines » eorum¹. » Cum enim depinxerit Hierusalem Dominus ad imaginem suam, tunc adversariorum omnis imago deletur.

¹ Psal. LXXII, 20.

243. N'est-ce pas une vanité, qu'un marchand voyage nuit et jour pour amasser de l'or, entasser des marchandises, s'inquiéter de ses prix dans la crainte de vendre moins cher qu'il n'a acheté, d'être à la piste des différens cours, d'exciter contre soi l'avidité des voleurs par l'appât d'une riche affaire, ou n'attendant pas le retour de vents plus propices, ne pouvant souffrir de retard, s'exposer au naufrage ?

244. Ne se fatigue-t-il pas aussi de soins bien inutiles, ceui qui entasse pour un héritier qu'il ne connaît pas ? Souvent ce que l'avare a amassé à force de sueurs, un héritier prodigue le dissipe bientôt en de folles dépenses : une honteuse gourmandise, aveuglée sur le présent, insouciante de l'avenir, engloutit comme dans un gouffre des richesses acquises à grand' peine. Souvent même celui qu'on espérait avoir pour successeur ne peut long-temps jouir de l'héritage qu'il a fait, et, par une mort trop prompte, laisse en héritage à des étrangers le fruit de ses épargnes.

245. Pourquoi donc tisser en vain une toile d'araignée, qui ne peut être bonne à rien ? pourquoi suspendre comme de vains fils vos inutiles richesses ? En vain les emploie-t-on, elles ne servent de rien, et même, elles effacent de notre cœur l'image de Dieu, et la remplacent par l'image du monde. Celui qui a l'image d'un tyran n'est-il pas exposé à la damnation ? Vous effacez en vous l'image du roi éternel pour lui substituer celle de la mort. Effacez plutôt de votre cœur l'image du démon, pour la remplacer par celle de Jésus-Christ. Qu'elle brille en vous, qu'elle respandisse d'un vif éclat dans la cité que vous habitez, c'est-à-dire, dans votre ame, et y efface celle des vices. C'est ainsi que David a dit : « Seigneur, vous réduirez au néant dans votre cité » leurs vaines images. » Car dès que le Seigneur a peint Jérusalem à son image, toute image de ses ennemis est effacée.

CAPUT L.

Levitas a terrenis cupiditatibus maxime alienos esse debere. Quæ sint illorum virtutes ex Apostolo, quantave in ipsis castimonia requiratur : item quæ dignitas eorum atque officium, ad quod primariæ virtutes sunt necessariæ. Hasce ignotas non fuisse philosophis, sed in ordine illos peccavisse : nonnulla esse natura secundum officium, quæ ob adjuncta fiant contra officium ; unde colligitur quantas dotes postulet dignitas levitarum : quæ sequitur verborum Moysis tribui leviticæ benedictiæ expositio.

246. Quod si Evangelio Domini etiam populus ipse ad despicientiam opum informatus atque institutus est ; quanto magis vos levitas oportet terrenis non teneri cupiditatibus, quorum Deus portio est ? Nam cum divideretur a Moyse possessio terrena populo patrum, excepit levitas Dominus a terrenæ possessionis consortio, quod ipse illis esset funiculus hæreditatis. Unde ait David : « Dominus pars hæreditatis meæ, et calicis mei ¹. » Denique sic appellatur levita ipse meus, vel ipse pro me. Magnum ergo munus ejus, ut de eo Dominus dicat : Ipse meus ; vel quemadmodum Petro dixit de statere in ore piscis reperto : « Dabis eis pro me et pro te ². » Unde et Apostolus cum episcopum dixisset debere esse sobrium, pudicum, ornatum, hospitem, docibilem, non avarum, non litigiosum, domui suæ bene præpositum, addidit : « Diaconos similiter oportet esse graves, non bilingues, non » multo vino desitos, non turpe lucrum sectantes, habentes mysterium » fidei in conscientia pura. Et hi autem probentur primum, et sic » ministrent, nullum crimen habentes ³. »

247. Advertimus quanta in nobis requirantur, ut abstinens sit a vino minister Domini, ut testimonio bono fulciatur non solum fidei, sed etiam ab his qui foris sunt. Decet enim actuum operumque nostrorum testem esse publicam existimationem, ne derogetur muneri ; ut qui videt ministrum altaris congruis ornatum virtutibus, auctorem prædicet, et Dominum veneretur, qui tales servulos habeat. Laus enim Domini, ubi munda possessio, et innocens familiæ disciplina.

¹ Psal. xv, 5. — ² Matth. xvii, 26. — ³ 1 Tim. iii, 8.

CHAPITRE L.

Les lévites doivent surtout être libres de toute passion terrestre. Quelles vertus l'Apôtre exige d'eux ; quelle chasteté on leur demande ; quelles sont leur dignité et leurs obligations, à la satisfaction desquelles les plus grandes vertus sont nécessaires ; ces vertus n'ont pas été inconnues des philosophes, mais ils se sont trompés sur leur importance. Il y en a beaucoup qui sont naturellement selon le devoir, et qui, par les circonstances, deviennent opposées au devoir : d'où l'on conclut toutes les qualités qu'exige la dignité des prêtres. Paroles de Moïse bénissant la tribu de Lévi.

246. Que si l'Évangile enjoint et ordonne au peuple de Dieu le mépris des richesses, combien, à plus forte raison, vous, lévites qui avez reçu Dieu en partage, devez-vous ne pas être possédés de passions mondaines ? Lorsque Moïse partageait les terres à son peuple, le Seigneur en excepta les lévites, parce qu'il était la part qui leur revenait. Aussi David dit-il : « Le Seigneur est la part qui m'est échue » en héritage, c'est la coupe qui m'est destinée. » Enfin Dieu appelle le lévite mon fils ou un autre moi-même. C'est donc un grand privilège que le Seigneur dise de lui : Voilà mon fils, ou comme il dit à Pierre des quatre drachmes qu'il avait trouvées dans un poisson : « Vous le » leur donnerez pour vous et pour moi. » Aussi l'apôtre, après avoir dit qu'un évêque doit être sobre, chaste, instruit, hospitalier, modeste, désintéressé, ennemi des contestations, sans avarice et sans entêtement, et bien gouverner sa propre famille, ajoute : « Il faut aussi » que les diacres soient graves, sans hypocrisie, sans ivrognerie, » désintéressés, qu'ils ne cherchent point de gain honteux, et qu'ils » gardent le mystère de la foi dans une conscience pure. Ils doivent » aussi être éprouvés auparavant, puis admis au ministère s'ils ne se » trouvent coupables d'aucun crime. »

247. Nous voyons tout ce qu'on exige de nous, qu'un ministre du Seigneur s'abstienne de vin, qu'il s'appuie sur l'estime, non seulement des fidèles, mais aussi de ceux qui sont hors de l'Église. Car l'estime publique doit rendre témoignage de nos actions et de notre conduite pour que le saint ministère ne soit point rabaisé en notre personne, et qu'en voyant un prêtre animé des vertus qui conviennent à sa dignité, chacun loue celui qui l'y a élevé, honore le Seigneur qui a de tels serviteurs. Car c'est louer le Seigneur, que d'exercer saintement l'emploi dont on est investi, et de soumettre sa famille à la règle des vertus.

248. De castimonia autem quid loquar, quando una tantum, nec repetita permittitur copula? Et in ipso ergo conjugio lex est non iterare conjugium, nec secundæ conjugis sortiri conjunctionem. Quod plerisque mirum videtur, cur etiam ante baptismum iterari conjugii ad electionem muneris et ordinationis prærogativam impedimenta generentur; cum etiam delicta obesse non soleant, si lavacri remissa fuerint sacramento. Sed intelligere debemus quia baptismo culpa dimitti potest, lex aboleri non potest. In conjugio non culpa, sed lex est. Quod culpæ est igitur in baptisate relaxatur: quod legis est in conjugio non solvitur. Quomodo autem potest hortator esse viduitatis qui ipse conjugia frequentaverit?

249. Inoffensum autem exhibendum et immaculatam ministerium, nec ullo conjugali coitu violandum cognoscitis, qui integri corpore, incorrupto pudore, alieni etiam ab ipso consortio conjugali, sacri ministerii gratiam recepistis? Quod eo non præterii, quia in plerisque abditioribus locis cum ministerium gererent, vel etiam sacerdotium, filios susceperunt: et id tanquam usu veteri defendunt, quando per intervalla dierum sacrificium deferebatur; et tamen castificabatur etiam populus per biduum aut triduum, ut ad sacrificium purus accederet, ut in veteri Testamento legimus; et lavabant vestimenta sua. Si in figura tanta observantia, quanta in veritate? Disce, sacerdos atque levita, quid sit lavare vestimenta tua, ut mundum corpus celebrandis exhibeas sacramentis. Si populus sine ablutione vestimentorum suorum, prohibebatur accedere ad hostiam suam, tu illotus mente pariter et corpore audes pro aliis supplicare, audes aliis ministrare?

250. Non mediocre officium levitarum, de quibus dicit Dominus: « Ecce eligo levitas de medio filiorum Israel pro omni primogenito » aperiente vulvam filiis Israel: redemptiones eorum erunt isti, et » erunt mihi levitæ. Mihi enim sanctificavi primogenitum in terra » Ægypti¹. » Cognovimus quia non inter cæteros levitæ computantur, sed omnibus præferuntur, qui eliguntur ex omnibus, et sanctificantur; ut primogenita fructuum atque primitiæ quæ Domino deputantur, in quibus est votorum solutio, et redemptio peccatorum. « Non accipies,

¹ Num. III, 12, 13.

248. Que dirai-je de la chasteté, puisque l'on ne permet qu'une union et qu'on défend de convoler à de nouvelles noces? Telle est donc la loi du mariage, ne pas en contracter deux, et ne pas s'unir à une nouvelle épouse. Beaucoup s'étonnent que ceux qui ont été mariés avant le baptême, ne puissent contracter une seconde union, quand ils ont choisi la condition de prêtre et qu'ils ont reçu les ordres sacrés, puisque les péchés ne sont point un empêchement, et que les eaux de ce sacrement les effacent; mais il faut comprendre que le baptême peut absoudre et qu'on ne peut abolir la loi. Le mariage n'est pas un mal; mais il y a une défense. Ainsi tous les péchés sont remis par le baptême; mais le baptême ne dispense pas de la loi. Et comment pourrait-il conseiller le célibat, celui qui aurait formé plusieurs unions?

249. N'oubliez pas que vous devez remplir votre ministère dans toute sa sainteté, dans toute son intégrité; que vous devez craindre de le souiller par une union illicite, puisque c'est pur de corps, pleins d'une incorruptible pudeur, étrangers même aux liens du mariage, que vous avez reçu la grâce de ce saint ministère. J'insiste sur ce point, parce que, dans presque tout les lieux éloignés, des hommes investis même du saint ministère ont eu des enfans; et ils s'autorisent d'un ancien usage, parce que le jour était employé aux sacrifices; et cependant la chasteté était imposée au peuple pendant deux ou trois jours, pour qu'il s'approchât du sacrifice pur de toute souillure; il lavait aussi ses vêtemens, l'ancien Testament nous le dit. Si l'on aborde avec tant de respect l'image de la vérité, que sera-ce pour la vérité même? Apprenez, prêtre et lévite, ce que c'est que laver vos vêtemens pour que votre corps soit pur quand vous offrirez les sacrifices. Quand on défend au peuple d'approcher de son offrande, s'il n'a pas lavé ses vêtemens; vous, impurs de corps et d'ame, vous osez supplier et faire des sacrifices pour les autres?

250. Le devoir des lévites n'est pas sans importance, car le Seigneur a dit: « J'ai pris les lévites entre les enfans d'Israël, en la place de » tous les premiers nés qui sortent les premiers du sein de leur mère » d'entre les enfans d'Israël; c'est pourquoi les lévites seront à moi; » car j'ai consacré à moi les premiers nés dans l'Égypte. » Nous savons que les lévites ne sont pas comptés avec les autres, mais qu'ils sont préférés à tous, qu'ils sont choisis entre tous et sanctifiés comme les premiers venus et les prémices des fruits qu'on offre au Seigneur, et qui assurent la satisfaction des vœux et la rédemption des péchés. **« N'en marquez point le nombre avec celui des enfans d'Israël: mais**

» *inquit*, eos inter filios Israel : sed constitues levitas super tabernaculum testimonii, et super omnia vasa ejus adstare, et super quæcumque sunt in ipso. Ipsi tollant tabernaculum et omnia vasa ejus, et ipsi ministrent in eo, et in circuitu tabernaculi castra ipsi constituent, et promovendo, tabernaculum ipsi deponant levitæ : et constitutendo castra, rursum ipsum tabernaculum ipsi statuant. Alienigena quicumque accesserit, morte moriatur ¹. »

251. Tu ergo electus es ex omni numero filiorum Israel, inter sacros fructus quasi primogenitus æstimatus, præpositus tabernaculo, ut prætendas in castris sanctitatis et fidei, ad quæ si alienigena accesserit, morte morietur, positus ut operias arcam Testamenti. Non enim omnes vident alta mysteriorum, quia operiuntur a levitis ; ne videant qui videre non debent, et sumant qui servare non possunt. Moyses denique circumcisionem vidit spirituales : sed operuit eam, ut in signo circumcisionem præscriberet. Vidit azyma veritatis et sinceritatis, vidit passionem Domini : operuit azymis corporalibus azyma veritatis, operuit passione Domini, agni vel vituli immolatione. Et boni levitæ servaverunt mysterium, fidei suæ tegmine ; et tu mediocre putas quod commissum est tibi ? Primum ut alta Dei videas, quod est sapientiæ : deinde ut excubias pro populo deferas, quod est justitiæ : castra defendas, tabernaculumque tuearis, quod est fortitudinis : te ipsum continentem ac sobrium præstes, quod est temperantiæ.

252. Hæc virtutum genera principalia constituerunt etiam hi qui foris sunt : sed communitatis superiorem ordinem quam sapientiæ judicaverunt ; cum sapientia fundamentum sit, justitia opus sit, quod manere non potest, nisi fundamentum habeat. Fundamentum autem Christus est.

253. Prima ergo fides, quæ est sapientiæ, ut Salomon dicit, secutus patrem : patrem : « Initium sapientiæ timor Domini ². » Et lex dicit : « Diliges Dominum Deum tuum, diliges proximum tuum. » Pulchrum est enim ut gratiam tuam atque officia in societatem humani generis conferas. Sed primum illud decorum est, ut quod habes pretiosissimum, hoc est, mentem tuam, qua nihil habes præstantius, Deo depones. Cum

¹ Num. 1, 49 et seq. — ² Prov. 1x, 10. — ³ Deut. vi, 5.

» vous confierez aux lévites la garde du saint tabernacle, des vases
 » sacrés et de tout ce qu'il renferme. Qu'ils portent le taberna-
 » cle et les vases. Ils seront employés dans le ministère, et ils cam-
 » peront autour du tabernacle ; lorsqu'il faudra partir, les lévites dé-
 » tendront le tabernacle ; lorsqu'il faudra camper, ils le dresseront. Si
 » quelque étranger se joint à eux, il sera puni de mort. »

251. Vous avez donc été choisi parmi les fils d'Israël, estimé le premier né des fruits sacrés, préposé à la garde du tabernacle pour faire sentinelle dans le camp de la chasteté et de la foi, de manière que si un étranger s'en approche, il soit puni de mort ; vous devez aussi ouvrir l'arche du testament. Car tout le monde ne pénètre pas la profondeur des mystères, ils sont cachés par les lévites, pour que ceux qui ne doivent pas voir ne voient pas, que ceux qui ne pourraient pas la conserver ne reçoivent pas la lumière. Enfin Moïse vit la circoncision spirituelle, mais il la cacha pour ordonner la circoncision physique. Il vit le pain sans levain de la vérité et de la sincérité, il vit la passion du Seigneur, il couvrit le pain de la vérité de pains sans levain, il représenta la passion du Seigneur par le sacrifice d'un agneau ou d'une génisse. Et les lévites fidèles conservèrent le secret confié à leur foi, et vous regarderiez comme sans importance ce qui vous a été confié ? D'abord vous voyez les desseins cachés de la Providence, ce qui est sagesse ; vous veillez sur le peuple, ce qui est justice ; vous défendez le camp et protégez le tabernacle, ce qui est courage ; vous vous montrez retenu et sobre, ce qui est modération.

252. Ces vertus principales ont été reconnues, même par les gentils, mais ils ont préféré la société à la sagesse ; si la sagesse est la base, la justice est l'œuvre qui ne peut durer s'il n'a pas de base. Cette base, c'est Jésus-Christ.

253. La première vertu, c'est donc la sagesse, comme dit Salomon d'après son père : « La crainte du Seigneur est le commencement de » la sagesse. » La loi dit à son tour : « Vous aimerez le Seigneur votre » Dieu, vous aimerez votre prochain ; » car il est beau d'employer son crédit et ses talens au profit du genre humain. Mais ce qui est louable avant tout, c'est d'offrir à Dieu ce que vous avez de plus précieux, c'est-à-dire, votre ame qui est votre plus grand bien. Quand vous aurez payé votre dette à votre Créateur, il sera bon d'être bien-

solveris Auctori debitum, licet ut opera tua in beneficentiam et adjuvamenta hominum conferas, atque opem feras necessitatibus, aut pecunia, aut officio, aut etiam quocumque munere; quod late patet in vestro ministerio: pecunia, ut subvenias: debito, ut obligatum liberes: officio, ut servanda suscipias, quæ metuat amittere, qui deponenda credit.

254. Officium est igitur depositum servare ac reddere. Sed interdum commutatio fit, aut tempore, aut necessitate, ut non sit officium reddere quod acceperis; ut si quis contra patriam, opem barbaris ferens, pecuniam apertus hostis reposit: aut si cui reddas, cum adsit qui extorqueat: si furenti restituas, cum servare non queat: si insanienti gladium depositum non neges, quo se ille interimat, nonne solvisse contra officium est? Si furto quæsita sciens suscipias, ut fraudetur qui amiserat, nonne contra officium est?

255. Est etiam contra officium nonnunquam solvere promissum, sacramentum custodire: ut Herodes qui juravit quoniam quidquid petitus esset, daret filiæ Herodiadis: et necem Johannis præstitit, id promissum negaret. Nam de Jephthe quid dicam, qui immolavit filiam, quæ sibi victori prima occurrerat, quo votum impleret, quod sponderat, ut quidquid sibi primum occurrisset, offerret Deo? Melius fuerat nihil tale promittere quam promissum solvere parricidio.

256. Hæc quanti consilii sit prospicere, non ignoratis. Et ideo eligitur levita, qui sacrarium custodiat, ne fallatur consilio, ne fides deserat, ne mortem timeat, ne quid intemperantius gerat, ut species ipsa gravitatem præferat: nec solum animum, sed etiam oculos continentes habere quem deceat; ne vel ipse frontem sobrietatis fortuitus violet occursus; quoniam « qui viderit mulierem ad concupiscendam » eam, adulteravit eam in corde suo¹. » Ita adulterium non solum facti colluvione, sed etiam adspectus intentione committitur.

257. Magna hæc videntur, ac nimis severa, sed in magno munere non superflua, quando tanta est levitarum gratia, ut de his Moyses in benedictionibus diceret: « Date Levi veros ejus, date Levi manifestos

¹ Math. v, 28.

faisant envers les hommes et de les secourir, de les aider dans leurs besoins, soit par votre argent, soit par vos soins, ou même par toute espèce de service : carrière bien large ouverte par le sacerdoce : votre argent doit les soutenir ou les dégager des obligations qu'ils ont contractées, vos soins doivent sauver ce qu'ils craignent de perdre ou ce qu'ils ont confié en dépôt.

254. Le devoir est donc de conserver un dépôt et de le rendre. Mais parfois les circonstances ou la nécessité changent les choses, de sorte que ce n'est pas un devoir de rendre ce qui a été confié; que si, par exemple, un homme uni aux barbares contre sa patrie redemande son argent; ou si vous en rendez à un autre sachant qu'il va en être dépouillé; si vous le restituez quand, égaré par le délire, celui qui le reçoit ne saurait le conserver; si vous ne refusez pas à un fou l'épée qu'il vous a confiée, quand il veut s'en frapper, ne serait-ce pas aller contre le devoir? Si vous recevez des choses que vous savez avoir été dérobées pour en priver celui à qui elles ont été prises, ne serait-ce pas contre votre devoir?

255. Il est encore contre le devoir de tenir certaines promesses, certains sermens. Ainsi Hérode, après avoir promis qu'il donnerait à sa fille tout ce qu'elle demanderait, lui donna la tête de saint Jean, pour ne pas être infidèle à sa promesse. Que dirai-je de Jephthé qui immola sa fille, la première offerte à ses yeux, pour accomplir le vœu qu'il avait fait à Dieu de lui immoler la personne qui se présenterait la première à lui? Mieux eût valu ne jamais faire une pareille promesse que l'accomplir en devenant parricide.

256. Vous n'ignorez pas l'importance de ces considérations; aussi choisit-on un lévite pour garder le sanctuaire et lui enjoint-on de ne pas s'égarer dans ses desseins, de ne pas abandonner la foi, de ne pas craindre la mort, de ne rien faire sans modération, de porter la gravité dans tout son maintien; on ajoute que la retenue doit résider dans les yeux aussi bien que dans l'ame. qu'une rencontre subite ne doit pas corrompre la tempérance; car « celui qui aura vu une femme et l'aura » désirée, aura commis un adultère dans son cœur. » Ainsi l'adultère s'accomplit aussi bien par le désir seul que par l'union charnelle.

257. Ces préceptes paraissent bien rigoureux; mais le devoir des prêtres est trop important pour qu'ils soient inutiles; car telle est la grâce attachée aux lévites, que Moïse disait en les bénissant : « Donnez à Lévi la vérité, donnez-lui l'évidence; donnez à Lévi votre suf-

» ejus, date Levi sortem suffragii sui, et veritatem ejus viro sancto,
 » quem tentaverunt in tentationibus, maledixerant super aquam con-
 » traditionis. Qui dicit patri suo et matri : Non novi te; et fratres
 » suos non cognovit, et filios suos abdicavit : hic custodit verba tua,
 » et testamentum tuum observavit¹. »

258. Illi ergo veri ejus, et manifesti ejus, qui nihil in corde doli ha-
 beant, nihil fraudis occultent, sed verba ejus custodiant, et in corde
 suo conferant, sicut conferebat et Maria : qui suos parentes officio suo
 non noverint præferendos, qui violatores oderint castitatis, pudicitiae
 ulciscantur injuriam, noverint officiorum tempora; quod majus, quod
 minus sit, quod cui aptum tempori est, et ut id solum sequantur quod
 honestum est : sane ubi duo honesta, id quod honestius est, præpo-
 nendum putent; hi jure benedicti.

259. Si quis ergo manifestet justitias Dei, incensum imponat : « Be-
 » nedic, Domine, virtutem ipsius, opera manuum ejus suscipe²; »
 ut gratiam propheticae benedictionis inveniat apud eum qui vivit et
 regnat in sæcula sæculorum. Amen.

LIBER SECUNDUS.

CAPUT PRIMUM.

Vitæ beatitudinem acquiri honestate, quippe qua Christianus gloriam et favores
 hominum spernens, opera sua Deo soli placere in votis habet.

1. Superiore libro de officiis tractavimus, quæ convenire honestati
 arbitraremur, in qua vitam beatam positam esse nulli dubitaverunt,
 quam Scriptura appellat vitam æternam. Tantus enim splendor ho-
 nestatis est, ut vitam beatam efficiant tranquillitas conscientiae, et
 securitas innocentiae. Et ideo sicut exortus sol lunæ globum et cætera
 stellarum abscondit lumina; ita fulgor honestatis, ubi vero et incor-
 rupto vibrat decore, cætera quæ putantur bona secundum voluptatem
 corporis, aut secundum sæculum clara et illustria, obumbrat.

¹ Deut. xxxiii, 8 et seq. — ² *Ibid.* 10.

» frage, donnez la vérité à ce saint homme que l'on a éprouvé dans
 » la tentation, que vous avez jugé aux eaux de contradiction, qui dit
 » à son père et à sa mère : Je ne vous connais pas, qui a renié ses
 » frères et ses enfans, c'est celui qui garde vos paroles et observe
 » la loi de votre testament. »

258. Ceux-là sont vrais et sincères qui n'ont dans le cœur aucune ruse, qui ne cachent aucune mauvaise foi, mais gardent les paroles de Dieu, les gravent dans leur cœur comme le faisait Marie. Ceux qui n'ont pas voulu sacrifier leurs devoirs à leurs parens, ceux qui haïssent les ennemis de la chasteté, qui vengent les attentats à la pudeur, ceux-là, dis-je, connaissent leur devoir. Ceux qui examinent ce qui est plus important, ce qui l'est moins, les exigences du temps, et qui ne pratiquent que ce qui est honnête, et qui de deux partis honnêtes prennent celui qui l'est le plus, voilà les hommes vraiment dignes de la bénédiction divine.

259. Si donc un homme fait éclater en lui la justice de Dieu, qu'il fasse brûler l'encens sur les autels : « Bénissez, Seigneur, bénissez sa » force, accueillez les œuvres de ses mains ; » afin qu'il obtienne la grâce de la bénédiction promise par le prophète, de la main de celui qui vit et règne dans les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

La béatitude de la vie s'acquiert par l'honnêteté; car le chrétien méprise la gloire et les honneurs mondains et désire que ses œuvres soient agréables à Dieu seul.

1. Nous avons traité dans le livre précédent des devoirs que nous avons crus se rapporter à l'honnêteté, dans laquelle personne ne doute que ne soit placée cette vie heureuse que l'Écriture appelle la vie éternelle. L'honnêteté est si précieuse qu'elle remplit la vie de bonheur par le calme de la conscience et la sécurité de l'innocence. Et, de même que le soleil en apparaissant efface l'éclat de tous les autres astres, de même l'honnêteté, quand elle est fidèlement observée, efface par sa splendeur tout ce que les hommes appellent bien selon les plaisirs des sens, ou remarquable et brillant selon le jugement du monde.

2. Beata plane, quæ non alienis æstimatur iudiciis, sed domesticis percipitur sensibus; tanquam sui iudex. Neque enim populares opiniones pro mercede aliqua requirit, neque pro supplicio pavet. Itaque quo minus sequitur gloriam, eo magis super eam eminet. Non qui gloriam requirunt, his ea merces præsentium, umbra futurorum est, quæ impediatur vitam æternam; quod in Evangelio scriptum est: « Amen dico » vobis, perceperunt mercedem suam ¹; » de his scilicet qui velut tuba canente, vulgare liberalitatem suam quam faciunt circa pauperes, gestiunt. Similiter et de jejuniis quod ostentationis causa faciunt: « Habent, inquit, mercedem suam ¹. »

3. Honestatis igitur est vel misericordiam facere, vel jejunium deferre in abscondito; ut mercedem videaris a solo Deo tuo quærere, non etiam ab hominibus. Nam qui ab hominibus quærit, habet mercedem suam: qui autem a Deo, habet vitam æternam, quam præstare non potest nisi auctor æternitatis, sicut illud est: « Amen dico » tibi, hodie tecum eris in paradiso ². » Unde expressiu Scriptura vitam æternam appellavit eam quæ sit beata; ut non hominum opinionibus æstimandum relinqueretur, sed divino iudicio committeretur.

CAPUT II.

Varie philosophorum de beatitudine opiniones: eam in Dei cognitione ac bonorum operum studio consistere primum probatur ex Evangelio: tum ne a philosophis videatur hoc sumptum, prophetarum testimoniis confirmatur.

4. Itaque philosophi vitam beatam; alii in non dolendo posuerunt, ut Hieronymus: alii in rerum scientia, ut Herillus, qui audiens ab Aristotele et Theophrasto mirabiliter laudatam esse rerum scientiam, solam eam quasi summum bonum posuit; cum illi eam quasi bonum, non quasi solum bonum laudaverint. Alii voluptatem dixerunt, ut Epicurus: alii, ut Callipho, et post eum Diodorus, ita interpretati sunt, ut alter ad voluptatem, alter ad vacuitatem doloris consortium honestatis adjungerent, quod sine ea non possit esse beata vita.

¹ Math. vi, 2. — ² Luc. xiiii, 43.

2. Heureuse la vertu qui n'est point soumise à une appréciation étrangère, mais qui, sûre de sa conscience, s'en rapporte à elle-même comme à son propre juge. Elle n'attend pas de l'opinion publique sa récompense ou son châtement. Aussi moins elle poursuit la gloire, plus elle s'élève au-dessus d'elle. Ceux qui courent après la gloire n'auront qu'elle pour récompense des biens présents, qui ne sont que l'ombre des biens futurs, puisqu'ils se ferment ainsi la voie éternelle, comme il est écrit dans l'Évangile : « Je vous le dis en vérité, ils » ont reçu leur récompense ; » ceux qui s'enorgueillissent et embouchent la trompette quand ils font l'aumône aux malheureux, ceux qui font ostentation de leur jeûne ont aussi reçu leur récompense. »

3. C'est donc le propre de l'honnêteté de jeûner et de faire le bien en secret, afin de n'attendre sa récompense que de Dieu seul et non des hommes ; celui qui demande aux hommes sa récompense l'a déjà reçue, et celui qui l'attend de Dieu aura la vie éternelle que peut seul accorder l'auteur de l'éternité, comme il est écrit : « Je vous le » dis en vérité, vous serez aujourd'hui dans le ciel avec moi. » De là vient que l'Évangile a appelé expressément vie éternelle la vie qui est heureuse, non d'après l'opinion des hommes, mais d'après le jugement de Dieu.

CHAPITRE II.

Diverses opinions des philosophes sur le bonheur. Il est prouvé par l'Évangile que le bonheur se trouve dans la connaissance de Dieu et dans la recherche des bonnes actions. Et que l'on n'aillé pas croire que cette idée soit due aux philosophes : le témoignage des prophètes l'a confirmée depuis long-temps.

4. Quelques philosophes ont pensé que le bonheur de la vie consistait à ne point souffrir ; c'est l'opinion d'Hiéronyme : d'autres l'ont placé dans la science des choses ; Hérille est de ce nombre. Il avait entendu Aristote et Théophraste faire un grand éloge de la science ; et sur cette foi, il la regarda comme le seul et unique bien, encore que ces philosophes ne l'eussent louée que simplement comme un bien et non point comme bien seul et unique. D'autres, comme Épicure, trouvaient le bonheur dans la volupté ; Calliphore, et après lui, Diodore le faisaient consister l'un dans le plaisir, l'autre dans l'absence de la douleur, sans en séparer l'honnêteté qui seule peut assurer le bonheur

Zenon stoicus solum et summum bonum quod honestum est : Aristoteles autem vel Theophrastus et cæteri peripatetici in virtute quidem, hoc est, honestate vitam beatam esse, sed compleri ejus beatitudinem etiam corporis atque externis donis asseruerunt.

5. Scriptura autem divina vitam æternam in cognitione posuit Divinitatis, et fructu bonæ operationis. Denique utriusque assertionis evangelicum suppetit testimonium. Nam et de scientiâ ita dixit Dominus Jesus : « Hæc est autem vita æterna, ut cognoscant te solum » verum Deum, et quem misisti Jesum Christum ¹. » Et de operibus ita respondit : « Omnis qui reliquerit domum, vel fratres, aut sorores, » aut patrem, aut matrem, aut uxorem, aut filios, aut agros propter nomen meum, centuplum accipiet, et vitam æternam possidet ². »

6. Sed ne æstimetur hoc recens esse, et prius tractatum a philosophis, quam in Evangelio prædicatum (anteriores enim Evangelio philosophi, id est, Aristoteles et Theophrastus, vel Zenon atque Hieronymus, sed posteriores prophetis) accipiant quam longe antequam philosophorum nomen audiretur, per eos sancti David utrumque aperte videatur expressum. Scriptum est enim : « Beatus quem tu » erudieris, Domine; et de lege tua docueris eum ³. » Habemus et alibi : « Beatus vir qui timet Dominum, in mandatis ejus cupiet nimis ⁴. » Docuimus de cognitione, cujus præmium æternitatis fructum esse memoravit, adjiciens propheta, quia in domo hujus timentis Dominum, vel eruditi in lege, et cupientis in mandatis divinis : « gloria et divitiæ, et justitia ejus manet in sæculum sæculi ⁵. » De operibus quoque in eodem psalmo subjunxit vitæ æternæ suppetere præmium viro justo. Denique ait : « Beatus vir qui miseretur et commodat, disponet sermones suos in judicio; quia in sæculum non commovebitur. In memoria æterna erit justus ⁶. » Et infra : « Dispensavit, dedit pauperibus, justitia ejus manet in æternum ⁷. »

7. Habet ergo vitam æternam fides, quia fundamentum est bonum : habent et bona facta, quia vir justus et dictis et rebus proba-

¹ Joan. xvii, 3. — ² Matth. xiv, 29. — ³ Psal. cxiii, 12. — ⁴ *Ibid.* cxi, 1. — ⁵ *Ibid.* 3. — ⁶ *Ibid.* 5 et 6. — ⁷ *Ibid.* 9.

de la vie. Le stoïque Zénon ne voyait d'autre bien que ce qui était honnête. Aristote, Théophraste et les autres péripatéticiens pensaient aussi que le bonheur résidait dans la vertu, c'est-à-dire dans l'honnêteté, mais que, pour être parfaitement heureux, il fallait y joindre les plaisirs du corps et les biens extérieurs.

5. L'Écriture sainte place le bonheur dans la connaissance de Dieu et dans le fruit des bonnes œuvres. Car voici comme Jésus-Christ parle de la science : « La vie éternelle consiste à vous reconnaître, vous » qui êtes le seul vrai Dieu, et Jésus-Christ que vous avez envoyé. » Quant aux œuvres, voici ce qu'il dit : « Quiconque aura abandonné » sa maison, son frère ou sa sœur, son père ou sa mère, son épouse, » ses enfans ou ses richesses, à cause de moi, sera récompensé au » centuple, et il aura la vie éternelle. »

6. Mais n'allez pas croire que ces maximes soient nouvelles ou qu'elles aient été enseignées par les philosophes avant que l'Évangile les eût prêchées. Car, si Aristote, Théophraste, Zénon et Hiéronyme vivaient avant la prédication de l'Évangile, les prophètes existaient avant eux, et ces deux vérités, le roi David les avait annoncées bien avant que le nom de philosophe fût connu. Car il est écrit : « Heureux » celui que vous aurez instruit et imbu des préceptes de votre loi. » Il est dit ailleurs : « Heureux celui qui craint le Seigneur, et qui fera son bon- » heur d'obéir à ses lois. » Nous avons dit que la connaissance de Dieu est récompensée par la vie éternelle, comme nous l'a enseigné le prophète, quand il ajoute que celui qui craint le Seigneur, est instruit de sa loi et observe ses commandemens, « qu'il possédera la gloire, les ri- » chesses et la justice dans les siècles des siècles. » Dans le même psaume, en parlant des œuvres, le prophète attache aussi la vie éternelle comme récompense aux bonnes actions, quand il dit : « Heureux l'homme » compatissant qui secourt ses semblables ; ses paroles sont pleines de » justice, parce que la voix du monde ne saurait l'émouvoir. Le juste » vivra dans l'éternité. » Et plus bas : « Il a semé ses richesses, il a » comblé les pauvres de bienfaits, et sa justice est éternelle. »

7. La foi renferme donc la vie éternelle, parce qu'elle a sa base dans le bien ; les bonnes œuvres la donnent aussi, parce que c'est et par les paroles et par les œuvres que l'homme se montre juste ; mais faire preuve d'énergie dans ses discours et de faiblesse dans ses actions, c'est démentir sa prudence par sa propre conduite ; car rien n'est plus

tur. Nam si exercitatus sit in sermonibus, et desidiosus in operibus, prudentiam suam factis refellit: et gravius est scire quid facias, nec fecisse quod faciendum cognoveris. Contra quoque strenuum esse in operibus, affectu infidum, ita est ac si vitioso fundamento pulchra culminum velis elevare fastigia: quo plus extruxeris, plus corrui; quia sine munimento fidei bona opera non possunt manere. Infida statio in portu navem perforat, et arenosum solum cito cedit, nec potest impositæ ædificationis sustinere onera. Ibi ergo plenitudo præmii, ubi virtutum perfectio, et quædam in factis atque dictis æqualitas sobrietatis.

CAPUT III.

Petita e Scripturis beatitudinis definitio expenditur, demonstraturque nihil ipsi vel propter externa bona accedere, vel decedere propter incommoda.

8. Et quoniam sola rerum scientia explosa est, vel quasi inanis secundum philosophiæ disputationes superfluas, vel quasi semiperfecta sententia; consideremus quam enodem de eo divina Scriptura absolvat sententiam, de quo tam multiplices et implicatas atque confusas videmus esse quæstiones philosophiæ. Nihil enim bonum Scriptura nisi quod honestum asserit, virtutemque in omnî rerum statu beatam judicat, quæ neque augeatur bonis corporis, vel externis, neque minuaturs adversis: nihilque tam beatum, nisi quod a peccato alienum sit, plenum innocentia, repletum gratia Dei. Scriptum est enim: « Beatus vir qui non abiit in concilio impiorum, et in via peccatorum » non stetit, et in cathedra pestilentia non sedit: sed in lege Domini » fuit voluntas ejus ¹. » Et alibi: « Beati immaculati in via qui ambulat in lege Domini ². »

9. Innocentia igitur et scientia beatum faciunt. Bonæ quoque operationis mercedem esse beatitudinem vitæ æternæ superius advertimus. Restat igitur ut spreto patrocínio voluptatis, aut doloris metu (quorum alterum quasi infractum et molliculum, alterum quasi eviratum et infirmum despuit), in ipsis doloribus vitam beatam eminere

¹ Psal. 1, 1 et 2. — ² Ibid. cxviii, 1.

coupable que de connaître son devoir et de ne pas le remplir. Ce serait aussi une contradiction d'être fort dans ses actions et faible dans ses sentimens ; c'est comme si sur un terrain miné on voulait élever de hauts et superbes palais : plus ils seront élevés, plus tôt ils crouleront : sans le secours de la foi, les meilleures actions n'ont rien de durable. Ainsi un fond plein d'écueils fait sombrer le vaisseau dans le port ; ainsi un terrain sablonneux s'affaisse et ne peut supporter le poids d'aucune construction. Là se trouve la plénitude des récompenses où se trouvent la perfection des vertus, l'égalité et la modération dans les paroles et dans la conduite.

CHAPITRE III.

Définition du bonheur tirée de l'Écriture sainte : ni les maux ni les biens ne peuvent le diminuer ou l'augmenter.

8. Puisque la science toute seule est impuissante et que les philosophes en ont démontré la vanité dans leurs discours, nous allons examiner comment l'Écriture a résolu cette question si claire, qui a été pour la philosophie le sujet de tant de discussions confuses et contradictoires. L'Écriture n'estime rien que ce qui est honnête, et pense que l'homme vertueux est heureux dans toutes les positions, parce que la bonne ou la mauvaise fortune ne peut ni ajouter ni enlever à son bonheur ; celui-là est complètement heureux qui n'est point souillé par le péché, mais qui est pur, innocent et plein de la grâce divine. Car il est écrit : « Heureux celui qui ne s'est pas » laissé entraîner par les conseils des impies, qui ne s'est pas arrêté » dans le sentier des pécheurs, et qui ne s'est point assis dans la chaire » de perversité, » mais dont la volonté a toujours été fidèle à la loi de » Dieu. » Et autre part : « Heureux les hommes sans tache, qui » marchent dans la voie du Seigneur. »

9. L'innocence et la science font donc le bonheur. Nous avons dit plus haut que la béatitude éternelle serait la récompense des bonnes actions. Reste à prouver que la vie peut être heureuse, même dans les souffrances, quand on sait mépriser les attraits de la volupté et la crainte de la douleur, dont l'une rend l'ame molle et sans courage, l'autre prive le corps de toute force et de toute vigueur. Ces paroles nous l'apprennent assez : « Heureux si l'on vous maudit, vous persé-

demonstret. Quod facile doceri potest, cum legerimus : « Beati estis,
 » cum vobis maledicent, et persequentur, et dicent omne malum ad-
 » versus vos propter justitiam. Gaudete et exultate, quoniam merces
 » vestra copiosa est in cœlo. Sic enim persecuti sunt et prophetas,
 » qui erant ante vos ¹. » Et alibi : « Qui vult venire post me, tollat
 » crucem suam, et sequatur me ². »

CAPUT IV.

Idem argumentum, scilicet rebus externis non minui neque augeri beatitudinem,
 veterum exemplis illustratur.

10. Est ergo beatitudo et in doloribus, quos plena suavitatis virtus
 comprimit et coercet, ipsa sibi domesticis opibus abundans, vel ad
 conscientiam, vel ad gratiam. Neque enim parum beatus Moyses,
 cum Ægyptiorum vallatus populis, et mari clausus, per fluctus sibi
 et populo patrum pedestrem viam piis meritis invenisset. Quando au-
 tem fortior, quam tunc cum extremis circumventus periculis non de-
 sperabat salutem, sed exigebat triumphum?

11. Quid Aaron? quando se beatiorem credidit, quam tunc quando
 medius stetit inver vivos ac mortuos, et objectu sui statuit mortem,
 ne ad vivorum transiret agmina a cadaveribus mortuorum? Quid de
 puero Daniele loquar, qui tam sapiens erat, ut inter leones fame exa-
 speratos, nulla bestialis sævitiae formidine frangeretur: ita alienus a
 metu, ut posset epulari, nec vereretur, ne ad pastum exemplo sui
 feras provocaret?

12. Est ergo et in dolore virtus, quæ sibi bonæ suavitatem exhi-
 beat conscientiae; et ideo indicio est, quod non minuat dolor virtutis
 voluptatem. Sicut ergo nulla virtuti decessio beatitudinis per dolorem,
 ita etiam nulla accessio per voluptatem corporis, aut commodorum
 gratiam. De quibus pulchre Apostolus ait : « Quæ mihi lucra fuerunt,
 » hæc duxi propter Christum detrimenta esse ³. » Et addidit : « Prop-
 » ter quem omnia damna duxi, et æstimo ut stercora, ut Christum
 » lucrifaciam ⁴. »

¹ Matth. v, 11 et 12. — ² Ibid. xvi, 24. — ³ Phil. iii, 7 et 8. — ⁴ Hebr. xi, 2^o.

» cate, vous calomnie à cause de votre justice. Réjouissez-vous, car
 » une riche récompense vous attend au ciel. Ainsi ont été persécutés
 » les prophètes et les saints hommes qui vous ont précédés. » Et autre
 part : « Que celui qui veut venir avec moi prenne sa croix et me
 » suive. »

CHAPITRE IV.

Le même argument qui prouve que la félicité ne peut être ni augmentée ni diminuée par les biens extérieurs est confirmé par l'exemple des anciens.

10. Le bonheur peut donc exister, même dans la douleur que la vertu sait si bien adoucir et modérer, pleine elle-même de richesses intérieures si douces à l'âme et à la conscience. Quoi de plus heureux pour Moïse que d'avoir pu obtenir par ses mérites et ses vertus, lorsqu'il était pressé d'un côté par les ennemis, de l'autre par la mer, de s'ouvrir pour lui et pour son peuple un chemin de pied sec à travers les flots? Quand montra-t-il plus de courage que lorsque, menacé de tous côtés par le danger, il ne désespéra point de son salut, mais voulut en triompher?

11. Que dirai-je d'Aaron? Se trouva-t-il jamais plus heureux que lorsqu'au milieu des morts et des vivans il s'exposa volontairement à la mort, aimant mieux rester parmi les cadavres que de passer dans les rangs des vivans? Que dirai-je du jeune Daniel, assez sage pour ne pas redouter les terribles fureurs des lions rendus plus féroces encore par le besoin? il était si peu accessible à la peur qu'il ne craignait pas de manger et de les exciter ainsi contre lui par son exemple.

12. Même dans la douleur, la vertu est soutenue par le glorieux témoignage d'une bonne conscience; c'est une preuve que la douleur ne peut faire perdre à la vertu aucun de ses charmes. Et de même, si la souffrance ne diminue en rien le bonheur de la vertu, les plaisirs et les jouissances du corps n'y sauraient rien ajouter. C'est ce que l'Apôtre exprime par ces belles paroles : « Tous mes gains m'ont semblé » des pertes en Jésus-Christ. » Il ajoute encore : « Pour lui j'ai mé- » prisé la souffrance comme la boue, et ainsi j'ai bien mérité de Jésus- » Christ. »

13. Denique Moyses damnus suum credidit thesauros esse Ægyptiorum, et opprobrium dominicæ crucis prætulit: nec tunc dives cum abundaret pecunia, nec postea pauper cum egeret alimento; nisi forte tunc alicui minus beatus videretur fuisse, cum in deserto quotidiana alimonia sibi et populo suo deforet. Sed quod summi boni ac beatitudinis nemo negare audeat, manna ei, hoc est, panis angelorum ministrabatur e cœlo: carnis quoque quotidiana pluvia totius plebis epulis redundabat.

14. Eliæ quoque sancto panis ad victum deerat, si quæreretur: sed non videbatur deesse, quia non quærebatur. Itaque diurno corvorum obsequio mane panis, caro ad vesperam deferebatur. Numquid ideo minus beatus quia pauper erat sibi? minime. Imo eo magis beatus, quia erat Deo dives. Aliis enim quam sibi divitem esse præstat, ut iste erat, qui tempore famis cibum a vidua petebat, largiturus ut hydria farinæ per triennium et sex menses non deficeret, et quotidianos usus olei vas viduæ inopi sufficeret ac ministraret. Merito ibi volebat Petrus esse, ubi istos videbat. Merito in monte cum Christo in gloria apparuerunt; quia et ipse pauper factus est, cum dives esset.

15. Nullum ergo adminiculum præstant divitiæ ad vitam beatam. Quod evidenter Dominus in Evangelio demonstravit dicens: « Beati » pauperes, quoniam vestrum est regnum Dei. Beati qui nunc esuriunt » et sitiunt, quia saturabuntur. Beati qui nunc fletis, quia ridebitis¹. » Itaque paupertatem, famem, dolorem, quæ putantur mala, non solum impedimento non esse ad vitam beatam, sed etiam adjumento evidentissime pronunciatum est.

CAPUT V.

Quæ putantur bona plerumque impedimento esse ad beatam vitam; et quæ mala materiam esse virtutum: quod beatitudinis ac aliis exemplis confirmatur.

16. Sed et illa quæ videntur bona, divitias, satietatem, lætitiâ expertem doloris, detrimento esse ad fructum beatitudinis, Dominico declaratum iudicio liquet, cum dicitur: « Væ vobis divitibus, quia

¹ Luc. VI, 20 et seq.

13. Moïse aussi préféra l'opprobre de la croix du Seigneur aux trésors de l'Égypte, dont il regardait la possession comme une honte et un malheur : au milieu des richesses il n'était pas riche, il n'était pas pauvre au sein de la pauvreté; à moins qu'on ne le regarde comme moins heureux alors que, dans le désert, il manquait, ainsi que son peuple, de la nourriture quotidienne; mais un bonheur dont on ne peut douter fut pour lui de recevoir cette sainte manne, nourriture des anges, qui lui tomba du ciel, et cette pluie miraculeuse qui satisfît abondamment les besoins du peuple tout entier.

14. Élie aussi aurait manqué de pain s'il s'en était inquiété; mais, plein de confiance en Dieu, il ne s'occupa de rien, et rien ne lui manqua. Un corbeau lui apportait matin et soir la nourriture nécessaire à sa subsistance. Était-il donc plus malheureux parce qu'il était pauvre? il n'en était que plus heureux, parce qu'il était riche des biens de Dieu. N'est-il pas plus avantageux d'être riche par les autres que par soi? Ainsi le prophète, en demandant la nourriture à une veuve pendant la disette, fut cause qu'une mesure de farine dura trois ans et demi, et qu'un vase d'huile suffit à la consommation journalière de cette pauvre femme. C'est avec raison que Pierre souhaitait vivre avec de tels hommes, et ils méritèrent d'apparaître dans toute leur gloire, sur la montagne à côté de Jésus-Christ. Car lui-même il s'était fait pauvre de riche qu'il était.

15. Ainsi les richesses ne servent à rien pour le bonheur de la vie. Le Seigneur l'a clairement enseigné dans l'Évangile, quand il dit : « Heureux les pauvres, le royaume des cieux est à eux. Heureux ceux » qui souffrent aujourd'hui de la faim et de la soif, un jour ils seront » rassasiés; heureux ceux qui pleurent, ils riront. » Il est donc bien prouvé que la pauvreté, la faim, la douleur, que le siècle regarde comme des maux, loin d'être un obstacle au bonheur, ne peuvent que le rendre plus sûr et plus complet.

CHAPITRE V.

Toutes les choses qu'on estime comme des biens sont autant d'obstacles au bonheur; celles que l'on regarde comme des maux en sont les éléments : plusieurs faits en sont la preuve.

16. Toutes les choses qui paraissent des biens, comme les richesses, la bonne chère, des plaisirs sans mélange, sont autant d'obstacles à la béatitude éternelle. Le Seigneur l'a clairement exprimé par ces paroles : « Malheur à vous, riches, parce que vous avez déjà reçu votre

habetis consolationem vestram ! vae vobis qui saturati estis, quia esurietis ! » Et illis qui ridet, quia lugebunt. Sic ergo non solum admiculo non sunt ad vitam beatam corporis, aut externa bona, sed etiam dispendio sunt.

17. Inde enim beatus Nabuthe etiam cum lapidaretur a divite, quia pauper et infirmus adversus opes regias, solo erat affectu et religione dives, ut pecunia regali non commutaret paternae vineae hereditatem : eoque perfectus, quia sanguine proprio defenderet jura majorum suorum. Inde quoque miser Achab etiam suo iudicio, quia pauperem ecari fecerat, ut ejus possideret vineam.

18. Certum est solum et summum bonum esse virtutem, eamque abundare solam ad vitae fructum beatæ : nec externis aut corporis bonis, sed virtute sola vitam præstari beatam, per quam vita æterna acquiritur. Vita enim beata fructus præsentium : vita autem æterna spes futurorum est.

19. Sunt tamen qui in hoc corpore tam infirmo, tam fragili, impossibilem vitam beatam putent, in quo necesse est angi, dolere, deplorare, ægrescere : quasi vero ego in corporis exultatione dicam vitam beatam consistere, et non in altitudine sapientiæ, suavitate conscientiae, virtutis sublimitate. Non enim in passione esse, sed victorem esse passionis beatum est, nec frangi temporalis motu doloris.

20. Pone accidere hæc quæ gravia ad vim doloris feruntur, cæcitate, exilium, famem, stuprum filiae, amissionem liberorum : quis neget beatum Isaac, qui non videbat in senectute, et beatitudines suis benedictionibus conferebat ? An non beatus Jacob qui profugus patria domo, mercenarius pastor exilium sustinuit, filiae pudicitiam ingemit esse temeratam, famem pertulit ? Non ergo beati quorum fide Deus accipit testimonium, cum dicitur : « Deus Abraham, Deus » Isaac, Deus Jacob¹ ? » Misera est servitus, sed non miser Joseph ; imo plane beatus, cum dominæ libidines in servitute positus coereret. Quid de sancto David loquar, qui trium filiorum deploravit obitum, et quod²his durius, incestum filiae ? Quomodo non beatus, de cujus successione beatitudinis auctor exortus est, qui plurimos fecit

¹ Luc. vi, 24 et seq. — ² Gen. xxxiv, 1 et seq.

» récompense; malheur à vous qui êtes rassasiés, parce que vous aurez » faim. » Et aussi à ceux qui rient, parce qu'ils pleureront. Ainsi ces biens ne rendent ni plus doux ni aimable le chemin de cette vie terrestre, et, de plus, ils nuisent au bonheur à venir.

17. Aussi Naboth était-il heureux lors même qu'il fut lapidé par le riche, parce que, pauvre et faible en présence de la puissance royale, il était assez riche du sentiment religieux qui l'animait pour refuser l'or d'un roi en échange de la vigne paternelle; et son bonheur fut d'autant plus grand qu'il défendait les droits de ses ancêtres au prix de son sang. C'est aussi pour cela qu'Achab s'est estimé malheureux, parce qu'il avait tué un homme pauvre pour avoir sa vigne.

18. Il est certain que la vertu est le seul et souverain bien; qu'elle seule peut assurer le bonheur de la vie; que cette précieuse récompense ne peut pas s'acquérir par des biens extérieurs ou des plaisirs sensuels, mais par la vertu qui conduit à la vie éternelle. Les heureux de cette vie jouissent du présent, la vie éternelle est en espérance et dans l'avenir.

19. Il en est pourtant qui croient impossible d'être heureux dans ce corps si faible, exposé à la souffrance, aux douleurs, aux larmes, aux maladies; comme si le bonheur consistait, selon moi, dans la santé du corps plutôt que dans une profonde sagesse, dans ce calme de la conscience, dans une haute vertu. Ce qui fait ce bonheur, ce n'est pas la souffrance, mais un glorieux triomphe sur elle. Ce qui fait ce bonheur, c'est encore un courage à l'épreuve d'une douleur passagère.

20. Supposez que l'on souffre les douleurs les plus cruelles, la célérité, par exemple, l'exil, le déshonneur d'une fille, la perte de ses enfans : qui oserait nier le bonheur d'Isaac, qui, privé de la vue dans sa vieillesse, assurait par ses bénédictions la félicité de Jacob? Jacob aussi n'a-t-il pas été heureux? et cependant il fut forcé de fuir la maison paternelle, de devenir pasteur dans son exil; il eut à pleurer le déshonneur de sa fille et sentit les cruels aiguillons de la faim. N'ont-ils pas été heureux ceux dont la foi a mérité que Dieu reçût leur témoignage, puisqu'il est dit : « Dieu d'Abraham, Dieu d'Isaac, » Dieu de Jacob? » La servitude est un malheur, et cependant Joseph n'est point malheureux; loin de là, il est heureux quand, esclave, il sait mettre un frein aux passions de sa maîtresse. Parlerai-je de David qui eut à pleurer la mort de trois fils, et, ce qui est plus cruel encore, l'inceste de sa fille? Et comment n'aurait-il pas été heureux celui de qui est sorti l'auteur de la béatitude, qui a fait le bonheur du monde?

beatos? « Beati enim qui non viderunt, et crediderunt¹. » Fuerunt et ipsi in sensu infirmitatis, sed evaluatorunt de infirmitate fortes. Quid laboriosius autem sancto Job vel in domus incendio, vel filiorum decem interitu momentaneo doloribus corporeis? Numquid minus beatus, quam si illa non pertulisset, in quibus magis probatus est?

21. Esto tamen fuisse in illis aliquid acerbitalis, quem virtus animi non abscondit dolorem. Neque enim profundum mare negaverim, quia vadosa sunt littora; neque cælum lucidum, quia interdum obtextitur nubibus; neque terram fœcundam, quia aliquibus locis jejuna glarea est; aut lætas segetes, quia intermixtam solent habere sterilem avenam: similiter puta beatæ messem conscientiaë interpellari aliquo acerbo doloris. Nonne totius manipulis vitæ beatæ, si quid forte accidit adversi atque amaritudinis, tanquam sterilis avena absconditur, aut tanquam lolii amaritudo frumenti suavitate obducitur? Sed jam ad proposita pergamus.

CAPUT VI.

De utili non quæstuoso illo, sed justo et honesto, quod etiam damnis quæritur: ac dividitur in utile corporeum et pietatis.

22. Superiore libro ita divisionem fecimus, ut primo loco esset honestum ac decorum, a quo officia ducerentur; secundo loco quid utile. Et quemadmodum in primo diximus quia inter honestum et decorum est quædam distinctio, quæ magis intelligi quam explicari possit: sic et cum utile tractamus, considerandum videtur quid utilius.

23. Utilitatem autem non pecuniarii lucri æstimatione subducimus, sed acquisitione pietatis; sicut Apostolus ait: « Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ præsentis et futuræ². » Itaque in Scripturis divinis, si diligenter quæramus, sæpe invenimus quod honestum est, utile vocari: « Omnia mihi licent, sed non omnia

¹ Joan. xx, 29. — ² 1 Tim. iv, 8.

« Car heureux sont ceux qui n'ont pas vu et qui ont cru. » Ceux-là aussi ont éprouvé des douleurs ; mais c'est au sein des plus grandes souffrances qu'ils ont puisé de nouvelles forces. Qui eut plus à souffrir que Job, et par l'incendie de sa maison, et par la perte momentanée de ses dix fils, et par les douleurs qui affligeaient son corps ? A-t-il été moins heureux que s'il n'avait éprouvé aucun malheur ? au contraire, il est sorti plus pur de ces épreuves.

21. J'admets cependant que ces malheurs ont apporté avec eux quelque amertume dont la force d'ame n'a pu surmonter la douleur. De même que je ne mets pas en doute la profondeur de la mer parce que ses bords sont guéables, ni la clarté du ciel parce que les nuages viennent parfois l'obscurcir, ni la fécondité de la terre à cause de la stérilité de quelques champs, ni la richesse d'une moisson parce qu'elle renferme çà et là quelques mauvaises herbes ; de même une bonne conscience peut être quelquefois troublée par la douleur. Mais s'il est des jours malheureux, ne sont-ils pas compensés par toute une vie de bonheur, comme l'avoine stérile disparaît dans une riche moisson, comme l'amertume de l'ivraie est effacée par la douceur du froment ? Mais revenons à notre sujet.

CHAPITRE VI.

De l'utile dégagé de l'amour du gain, et néanmoins juste et honnête, qu'on recherche même à ses dépens. Il y a deux parties distinctes : l'une regarde le corps, l'autre la piété.

22. Dans le livre précédent nous avons examiné d'abord ce qui est beau et honnête, ce qui constitue le devoir ; en second lieu, ce qui est utile. Et de même que nous avons observé entre l'honnête et le beau une différence plus facile à sentir qu'à exprimer, de même, en traitant de l'utile, nous examinerons quelle chose l'est le plus.

23. Nous ne pesons pas l'utilité au poids de l'or entassé, nous la plaçons dans l'acquisition de la piété ; car, comme dit l'Apôtre : « La piété est utile à tout, elle est une garantie de bonheur présent et à venir. » Aussi, en faisant attention, nous verrons que souvent dans les saintes Écritures on appelle utile ce qui est honnête : « Tout m'est permis, mais tout ne m'est pas utile. » Il dit encore en parlant des vices : L'homme peut, mais ne doit pas pécher. Le mal est au pouvoir

utilia sunt¹. » Supra de vitiis loquebatur. Hoc ergo dicit : Licet peccare, sed non decet. In potestate sunt peccata, sed non sunt honesta. Luxuriari promptam, sed non justam. Non enim Deo esca, sed ventri colligitur.

24. Ergo quia quod utile, id etiam justum : justum est ut serviamus Christo qui nos redemit ; ideo justii, qui pro ejus nomine morti se obtulerunt : injusti qui declinaverunt, de quibus dicit : « Quæ utilitas » in sanguine meo²; » id est, qui justitiæ meæ profectus? Unde et illi : « Alligemus justum, quia inutilis est nobis³, » id est, injustus qui nos arguit, condemnat, corripit. Licet hoc possit etiam ad avaritiam hominum impiorum derivari, quæ perfidiæ vicina est; sicut in Juda proditore legimus, qui avaritiæ studio et pecuniæ cupiditate, laqueum proditoris incurrit atque incidit.

25. De hac igitur tractandum est utilitate, quæ sit plena honestatis, sicut ipsis verbis definit Apostolus dicens : « Hoc autem ad utilitatem vestram dico, non ut laqueum injiciam vobis, sed ad id quod honestum est⁴. » Liqueat igitur quod honestum est, utile esse; et quod utile, honestum : et quod utile, justum ; et quod justum, utile. Neque enim mihi ad mercatores lucrî cupidine avaros, sed ad filios sermo est, et sermo de officiis quæ vobis quos elegi in ministerium Domini, inculcare gestio atque infundere ; ut ea quæ mentibus ac moribus vestris usu atque institutione inolita atque impressa sunt, etiam sermone ac disciplina aperiantur.

26. Itaque de utilitate dicturus, utar illo versiculo prophético : « Declina cor meum in testimonia tua, et non in avaritiam⁵; » ne utilitatis sonus excitet pecuniæ cupiditatem. Denique aliqui habent : « Declina cor meum in testimonia tua, et non ad utilitatem; » hoc est, illam quæstum nundinas aucupantem utilitatem, illam usu hominum ad pecuniæ studia inflexam ac derivatam. Vulgo enim hoc solum dicunt utile, quod quæstuosum : nos autem de ea tractamus utilitate quæ damnis quæritur : ut Christum lucremur, cujus quæstus est pietas cum sufficientia. Magnus profecto quæstus, quo pietatem acquirimus, quæ apud Deum dives est, non caducis facultatibus, sed

¹ 1 Cor. vi, 12. — ² Psal. xxix, 10. — ³ Isai. iiii, 10. — ⁴ 1 Cor. vii, 35. — ⁵ Psal. cxviii, 36.

del 'homme, mais l'honnêteté le lui défend. Il est facile, mais il est criminel de s'abandonner à la débauche ; car c'est vivre moins pour Dieu que pour la satisfaction de ses honteux désirs.

24. Ainsi, puisque ce qui est utile est juste, il est juste de servir le Christ qui nous a rachetés : aussi ceux-là sont justes qui pour lui ont affronté la mort ; ceux-là sont injustes qui l'ont abandonné ; c'est d'eux qu'il a dit : « Quelle utilité ont-ils retirée de mon sang ? » C'est-à-dire, à quoi leur a servi ma condamnation ? Aussi ont-ils dit : « Lions » le juste, il nous est inutile. » Ainsi parle l'homme injuste qui nous accuse, nous condamne et nous punit. Bien tôt il tombera dans l'avarice, dans ce vice infâme des impies, si voisin de la perfidie : le traître Judas en est la preuve ; sa cupidité, son avarice l'ont conduit à se faire lui-même une lâche justice.

25. Parlons donc de cette utilité qui est honnête, et que l'Apôtre définit ainsi : « Je vous dis cela pour votre utilité, non dans le but » de vous tromper, mais pour vous amener à ce qui est honnête. » Ainsi ce qui est honnête est utile et ce qui est utile est honnête ; de même que ce qui est utile est juste et ce qui est juste est utile. Mes paroles ne s'adressent pas à des marchands avares et cupides, mais aux fils de Dieu, que j'ai choisis pour le servir et que je cherche à bien pénétrer des devoirs qui leur sont imposés ; je veux que les qualités acquises par le temps et le travail brillent dans leurs discours et dans leur conduite.

26. J'emprunterai ce verset du prophète pour parler de l'utilité : « Faites que mon cœur s'abandonne à vos lois et non à l'avarice, » de peur que la considération de l'utilité n'éveille en moi l'amour de l'argent. Quelques-uns disent encore : « Faites que mon cœur s'abandonne à vos lois et non à l'utilité. » Ils veulent parler de cette utilité qui souvent porte les hommes à trafiquer par amour pour l'argent, car le vulgaire n'estime ordinairement une chose que pour le profit qu'il en retire ; mais nous ne parlons que de cette utilité qu'on recherche même en s'exposant à des pertes pour gagner Jésus-Christ, en qui nous trouverons la piété et la joie. N'est-ce pas un grand profit, d'acquérir la piété ? elle est riche aux yeux de Dieu, non des biens périssables de la terre, mais des dons éternels qui nous procurent, non un plaisir passager, mais une grâce constante et perpétuelle.

muneribus æternis : in quibus non tenetatio lubrica, sed constans et perpetua sit gratia.

27. Est igitur utilitas alia corporalis, alia pietatis; sicut divisit Apostolus : « Corporalis enim exercitatio ad modicum, *inquit*, utilis » est : pietas autem ad omnia utilis est¹. » Quid autem tam honestum, quam integritas? Quid tam decorum, quam immaculatum servare corpus, et inviolatam atque intaminatum pudorem? Quid etiam tam decorum, quam ut vidua uxor defuncto conjugi fidem servet? Quid etiam hoc utilius, quo regnum cœleste acquiritur? « Sunt *enim* qui se » castraverunt propter regnum cœlorum². »

CAPUT VII.

Utilitatem idem esse ac honestatem : nihil autem utilius dilectione, quæ mansuetudine, affabilitate, beneficentia, justitia aliisque virtutibus comparatur ; quemadmodum ex Moysis atque Davidis historia datur intelligi : postremo et e dilectione fidem nasci, et rursus e fide dilectionem.

28. Est igitur non solum familiare contubernium honestatis et utilitatis, sed eadem quoque utilitas, quæ honestas. Ideo et ille qui regnum cœlorum volebat omnibus aperire, non quod sibi utile quærebat, sed quod omnibus. Unde ordo quidam nobis et gradus faciendus est, etiam ab his usitatis et communibus ad ea quæ sunt præcellentia, ut ex pluribus utilitatis colligamus profectum.

29. Ac primum noverimus nihil tam utile quam diligere; nihil tam inutile quam non amari : nam odio haberi exitiale ac nimis capitale arbitror. Itaque id agamus, ut omni sedulitate commendemus existimationem opinionemque nostram, ac primum placiditate mentis et animi benignitate influamus in affectum hominum. Popularis enim et grata est omnibus bonitas, nihilque quod tam facile illabatur humanis sensibus. Ea si mensuetudine morum ac facilitate, tum moderatione præcepti, et affabilitate sermonis, verborum honore, patienti quoque sermonum vice, modestiæque adjuvetur gratia, incredibile quantum procedit ad cumulum dilectionis.

30. Legimus enim non solum in privatis, sed etiam in ipsis regibus,

¹ 1 Tim. iv, 8. — ² Matth. xix, 12.

27. Autre est donc l'utilité du corps, autre celle de la piété; l'Apôtre les a bien distinguées : « L'exercice corporel, dit-il, est fort peu » utile ; la piété sert à toute chose. » Qu'y a-t-il de plus honnête que l'intégrité ? Quoi de plus beau que de conserver son corps sans tache et sa vertu sans souillure ? Quoi de plus admirable qu'une veuve encore fidèle au mari qu'elle a perdu ? Quoi de plus utile que ce qui donne le royaume des cieux ? « Car il y en a qui se sont mortifiés pour » partager le royaume des cieux. »

CHAPITRE VII.

L'utile et l'honnête sont la même chose : rien n'est plus utile que l'amour qui s'acquiert par la douceur, l'affabilité, la bienfaisance, la justice et les autres vertus : l'histoire de David et de Moïse nous le fait assez comprendre. Enfin la foi naît de l'amour et l'amour de la foi.

28. Ainsi l'utilité et l'honnêteté ne sont pas seulement sœurs, elles ne font qu'une seule chose. Ainsi celui qui voulait ouvrir à tous le royaume des cieux cherchait ce qui était utile, non pour lui, mais pour tout le monde. Nous devons donc établir une gradation, une échelle progressive qui commence aux actions communes et habituelles jusqu'aux plus éclatantes, et chercher toujours à conserver ce dernier caractère à toute notre conduite.

29. Nous ne connaissons rien de si utile que d'être aimé, rien de si inutile que de ne point l'être, car je crois que le plus grand et le plus affreux malheur, c'est de mériter la haine. Aussi devons-nous faire tous nos efforts pour nous concilier, par notre empressement, l'estime et l'amitié de nos semblables, et par notre bonté nous glisser dans tous les cœurs. Car la bonté plaît à tout le monde ; c'est le moyen le plus sûr de s'insinuer dans l'amitié des hommes. Et si viennent se joindre à elle la douceur du caractère, l'affabilité dans les conseils, l'aménité dans le discours, unie à une éloquence patiente et modeste, on ne peut s'imaginer combien on se fera aimer.

30. Nous voyons dans l'histoire combien cette douceur, cette affabilité plaît non seulement dans de simples particuliers, mais aussi

quantum facilitas blandæ affabilitatis profecerit, aut superbia verborumque obfuerit tumor, ut regna ipsa labefactaret, et potestatem solveret. Jam si quis consilio, usu, ministerio, officiis popularem comprehendat gratiam: aut si quis periculum suum pro universa plebe offerat; non est dubium quod tantum charitatis a plebe in eum refundatur, ut populus salutem ejus et gratiam sibi præferat.

31. Quantas Moyses a populo illatas absorbebat contumelias: et cum Dominus in insolentes vindicare vellet, se tamen pro populo offerebat frequenter, ut indignationi divinæ plebem subduceret? Quam miti sermone post injurias appellabat populum, consolabatur in laboribus, delinibat oraculis, fovebat operibus: et cum Deo constanter loqueretur, homines tamen humili et grata appellatione affari solebat? Merito æstimatus est supra homines, ut et vultum ejus non possent intendere, et sepulturam ejus non repertam crederent; quia sic sibi totius plebis mentes devinxerat, ut plus eum pro mansuetudine diligerent, quam pro factis admirarentur.

32. Quid ejus imitator sanctus David electus ex omnibus ad plebem regendam, quam mitis et blandus, humilis spiritu, sedulus corde, facilis affectu? Ante regnum se pro omnibus offerebat: rex cum omnibus æquabat suam militiam, et partiebatur laborem: fortis in prælio, mansuetus in imperio, patiens in convicio, ferre magis promptus quam referre injurias. Ideo tam carus erat omnibus, ut juvenis ad regnum etiam invitus peteretur, resistens cogeretur, senex ne prælio interesset a suis rogaretur; quod mallent omnes pro ipso periclitari, quam illum pro omnibus.

33. Ita sibi gratis officiis plebem obligaverat, primum, ut in discordiis populi exulare in Hebron mallet, quam in Hierusalem regnare: deinde, ut etiam in hoste positam virtutem diligeret: justitiam etiam his qui arma contra se tulerant æque ac suis præstandam putaret: denique fortissimum adversæ partis propugnatorem Abner ducem, et inferentem prælia miratus est, et orantem pacis gratiam non aspernatus, honoravit convivio: interemptum insidiis doluit et flevit, prosecutus exsequias honestavit, mortem ultus, conscientiæ fidem præstitit, quam filio inter hereditaria jura transcripsit, magis sollicitus, ne

chez les rois ; combien d'plait l'orgueil ou la fierté dans les paroles , causes trop fréquentes de la ruine totale des empires. Que si un roi , par ses sages conseils , son expérience , sa fidélité à accomplir ses devoirs , cherche à assurer le bonheur de son peuple , ou s'il s'expose au danger pour le sauver , il n'est pas douteux que ce même peuple lui rendra cet amour et préférera le salut et le bonheur de son roi au sien propre.

31. Que d'outrages Moïse n'eut-il pas à éprouver de son peuple ! et pourtant , lorsque le Seigneur veut punir l'insolence des Hébreux , le prophète s'offre à ses coups pour soustraire son peuple à la vengeance divine ! Quelles paroles pleines de douceur ne lui adressait-il pas lorsqu'il venait de l'injurier ! avec quelle bonté il le consolait dans ses peines , lui rendait l'espoir par ses oracles et l'encourageait par son exemple ! habitué à parler à Dieu lui-même , en était-il moins simple , moins affable dans ses relations avec son peuple ? C'est avec raison qu'il a été placé au-dessus du reste des hommes ; au point que son peuple ne pouvait soutenir son regard et croyait le lieu de sa sépulture impossible à trouver ; Moïse s'était attaché les cœurs de telle sorte qu'il était plus aimé pour sa bonté qu'admiré pour ses miracles.

32. Que dirai-je de David , son fidèle imitateur , qui fut élu roi d'un consentement unanime ? quelle douceur ! quelle humilité ! quelle prévenance ! quel dévouement ! Citoyen , il se dévouait pour tous ; roi , il voulut partager avec son peuple les dangers et la gloire. Intrépide dans le combat , doux dans son commandement , patient à supporter les injures , il savait mieux les souffrir que les rendre. Aussi , il était si cher au peuple que , jeune , il fut élevé au trône malgré lui , et que dans sa vieillesse on ne le laissa plus braver le danger , parce que son peuple aimait mieux mourir pour lui que de l'exposer à périr pour tous.

33. Il s'était si fortement enchaîné le peuple que dans une émeute il aimait mieux s'exiler sur l'Hébron que de régner à Jérusalem : il honorait la vertu même dans ses ennemis , il pensait qu'il devait rendre justice à ceux mêmes qui avaient pris les armes contre lui : il professait une grande admiration pour la valeur et l'habileté d'Abner , général ennemi ; il ne refusa pas la paix à ses prières , il le fit asseoir à sa table , et , quand il eut péri par trahison , il le pleura amèrement , honora ses funérailles de sa présence ; après s'être promis de le venger , il tint consciencieusement sa parole , dont il transmit l'exécu-

innocentis mortem inultam relinqueret, quam quo suam mortem do-
leret.

34. Non mediocre istud, præsertim in rege, sic obire humilitatis
munia, ut communem se exhiberet etiam infimis, alieno periculo cibum
non quærere, potum recusare, peccatum fateri, seque ipsum pro po-
pulo offerre morti, ut in se divina indignatio converteretur, cum fe-
rienti angelo offerens se diceret: « Ecce sum, ego peccavi, et ego
» pastor malum feci, et iste grex quid fecit? Fiat manus tua in me¹. »

35. Nam quid alia dicam, quod dolum meditantibus os suum non
aperiebat, et tanquam non audiens nullum sermonem referendum
putabat: non respondebat conviciis: cum sibi derogaretur, orabat:
cum maledicaretur, benedicebat? Ambulans in simplicitate, et super-
borum fugitans, sectator immaculorum, qui cinerem miscebat ali-
mentis suis, cum peccata propria deploraret, et potum suum tempe-
rabat fletibus? Merito sic expeditus est ab universo populo, ut veni-
rent ad eum omnes tribus Israel dicentes: « Ecce nos ossa tua et caro
» tua sumus: heri et nudius tertius cum esset Saul, et regnaret super nos;
» tu eras qui producebas et inducebas Israel; et dixit tibi Dominus:
» Tu pasces populum meum². » Et quid plura de eo dicam, de quo
hujusmodi Dei processit sententia, ut de eo diceret: « Inveni David
» secundum cor meum? » Quis enim in sanctitate cordis et justitia sicut
iste ambulavit, ut impleret voluntatem Dei, propter quem et delin-
quentibus posteris ejus venia data, et prærogativa est reservata hære-
dibus?

36. Quis igitur non diligeret eum, quem videbat ita carum amicis;
ut quia ipse sincere amicos diligebat, æque diligi se a suis amicis arbi-
traretur? Denique parentes eum filiis suis, filii præferebant parenti-
bus. Unde graviter indignatus Saul, percutere Jonatham filium hasta
voluit; quia pluris apud eum valere David amicitiam judicabat, quam
vel pietatem, vel auctoritatem paternam.

37. Etenim ad incentivum charitatis communis plurimum proficit, si
quis vicem amantibus reddat, nec minus redamare se probet, quam
ipse amatur, idque amicitiae fidelis pateat exemplis. Quid enim tam
populare quam gratia? Quid tam insitum naturæ, quam ut diligentem

¹ 2 Reg. xxiv, 17. — ² *Ibid.* v, 1 et seq.

tion à son fils ; plus jaloux de ne pas laisser sans vengeance la mort de l'innocent que de se contenter de pleurs stériles.

34. Il est rare de trouver surtout un roi assez humble pour s'abaisser jusqu'au dernier de ses sujets, pour se priver de la nourriture dans l'intérêt des autres, pour s'avouer pécheur, pour s'exposer à la mort pour son peuple, afin de détourner sur lui la colère divine; ainsi il dit à l'ange qui frappait les Hébreux : « Me voici, c'est moi qui ai » péché; je suis le pasteur, c'est moi qui ai fait le mal, que peut avoir » fait le troupeau? que votre vengeance retombe sur moi. »

35. Que dirai-je encore? Jamais il n'ouvrait la bouche pour se plaindre lorsqu'on lui tendait des embûches; il faisait le sourd aux insultes qu'on lui adressait, il priait quand on l'outrageait, il bénissait ceux qui le maudissaient. Marchant dans la simplicité, fuyant les orgueilleux, empressé auprès de ceux dont le cœur était pur, il mêlait la cendre à ses alimens et remplissait sa coupe de ses pleurs. C'est avec justice qu'il fut choisi par tout le peuple et que les tribus d'Israël vinrent à lui, disant : « Nous voici, nous sommes tes os et » ta chair : hier et avant-hier, quand Saül vivait et régnait sur nous, » tu conduisais Israël; et le Seigneur t'a dit : Tu feras paître mon » peuple. » Que pourrais-je ajouter sur celui que le Seigneur a estimé assez pour dire : « J'ai trouvé David selon mon cœur? » En effet, qui plus que David a marché dans le sentier de la justice avec un cœur plus pur et plus juste pour accomplir la volonté de Dieu? il a mérité de léguer à ses enfans le pardon de leurs fautes, à ses héritiers les plus grandes prérogatives.

36. Qui donc n'aimerait pas celui qui était si tendrement chéri de ses amis? car son amitié était si sincère qu'il pouvait espérer la faire partager à ceux qui en étaient l'objet. Enfin les pères le préférèrent à leurs enfans, les enfans à leurs pères. C'est pour cette raison que, vivement indigné, Saül voulut frapper de sa lance son fils Jonathas, qu'il voyait plus étroitement lié à David par l'amitié qu'à son père par le respect et l'amour.

37. Sans doute, pour donner plus de feu à une amitié commune, il faut une affection réciproque, il faut que cette affection se montre égale à celle dont on reçoit les preuves, et qu'elle le prouve elle-même par des actes. Est-il rien de plus vulgaire que la reconnaissance? Quoi de plus naturel que d'aimer qui vous aime? quoi de plus en harmonie avec le cœur humain que de chercher à aimer soi-même

diligas? Quid tam inolitum atque impressum affectibus humanis, quam ut eum amare inducas in animum, a quo te amari velis? Merito sapiens dicit: « Perde pecuniam propter fratrem et amicum ¹. » Et alibi: « Amicum salutare non erubescam, et a facie illius non me abscondam ². » Siquidem vitæ et immortalitatis medicamentum in amico esse ecclesiasticus sermo testatur: et summum in charitate præsidium nemo dubitaverit, cum Apostolus dicat: « Omnia suffert, omnia credit, omnia sperat, omnia sustinet, charitas nunquam cadit ³. »

38. Ideo David non cecidit, quia carus fuit omnibus, et diligere a subjectis quam timeri maluit. Timor enim temporalis tutaminis servat excubias, nescit diuturnitatis custodiam. Itaque ubi timor decesserit, audacia obrepit, quoniam fidem non timor cogit, sed affectus exhibet.

39. Prima ergo ad commendationem nostri est charitas. Bonum est ergo testimonium habere de plurimorum dilectione. Hinc nascitur fides, ut committere se tuo affectui non vereantur etiam alieni, quem pluribus carum adverterint. Similiter etiam per fidem ad charitatem pervenitur; ut qui uni aut duobus præstiterit fidem, tanquam influat in animos universorum, et omnium acquirat gratiam.

CAPUT VIII.

Nihil ad conciliandam gratiam magis valere quam consilia: sed eis confidere posse neminem, nisi justitia nitantur ac prudentia: quantum autem hæc duæ virtutes eluxerint in Salomone, ex ipsius celeberrimo iudicio palam fieri.

40. Duo igitur hæc ad commendationem nostri plurimum operantur, charitas et fides, et tertium hoc si habeas quod in te admiratione dignum plerique existiment, et jure honorandum patent.

41. Et quia consiliorum usus maxime conciliat homines, ideo prudentia et justitia in unoquoque desideratur, et ea expectantur a pluribus; ut in quo ea sint, illi deferatur fides, quod possit utile consilium ac fidele desideranti dare. Quis enim ei se committat, quem non

¹ Eccli. xxix, 13. — ² *Ibid.* xxii, 31. — ³ 1 Cor. xiii, 7 et seq.

celui dont on veut se faire aimer? Le sage a raison de dire : « Donnez » vos richesses pour conserver un frère et un ami ; » et dans un autre passage : « Je ne rougirai pas de saluer un ami , je ne détournerai pas » les yeux à sa vue. » Bien plus, l'Ecclésiastique affirme que la douceur de la vie et de l'immortalité se trouve dans l'amitié ; car l'Apôtre dit : « La charité supporte tout , elle croit tout , elle espère tout , elle en- » dure tout , la charité ne finira jamais. »

38. David conserva la puissance parce qu'il sut se faire chérir de tous et qu'il aima mieux être aimé que craint de ses sujets. La crainte n'est qu'une sûreté temporaire, elle ne peut veiller continuellement ; aussi, dès qu'elle cède la place , l'audace attaque celui qu'elle protégeait, parce que ce n'est pas la crainte qui donne la fidélité , mais l'amitié qui l'assure.

39. L'amitié est donc la première chose qui nous soit recommandée ; l'affection de beaucoup d'hommes est un beau témoignage. De là naît la confiance ; ceux même qui lui sont étrangers ne craignent pas de s'en rapporter à la bonté de celui qu'ils voient entouré de beaucoup d'amis. De même la confiance conduit à l'amitié ; celui qui se confie à un ou deux hommes s'insinue ainsi dans l'esprit de tous et se gagne les cœurs.

CHAPITRE VIII.

Pour se concilier l'amitié rien n'est si puissant que les conseils ; mais personne ne s'y fierait s'ils ne s'appuient sur la justice et la prudence : le célèbre jugement rendu par Salomon nous montre à quel point il possédait ces deux vertus.

40. La charité et la fidélité sont donc les deux vertus qui recommandent le plus vivement un homme, et, si en outre on possède la sagesse, on pourra s'estimer, avec justice, digne de quelque admiration.

41. Par cela même que les conseils ont surtout pour but de se concilier des suffrages, la prudence et la justice sont des qualités qu'on demande à tout le monde ; l'homme qui les possède devient digne de confiance, parce qu'il peut donner à qui le lui demande un conseil utile et sincère. Qui se fie aux conseils de celui qu'il ne croit pas

putet plus sapere, quam ipse sciat qui querit consilium? Necesse est igitur ut præstantior sit a quo consilium petitur, quam ille est qui petit. Quid enim consulas hominem, quem non arbitraris posse melius aliquid reperire, quam ipse intelligis?

42. Quod si eum inveneris qui vivacitate ingenii, mentis vigore atque auctoritate præstet, et accedat eo ut exemplo et usu paratior sit, præsentia solvat pericula, prospiciat futura, denuntiet imminencia, argumentum expediat, remedium ferat in tempore, paratus sit non solum ad consulendum, sed etiam ad subveniendum; huic ita fides habetur, ut dicat qui consilium petit: « Etsi mala mihi evenerint per illum, sustineo ¹. »

43. Hujusmodi igitur viro salutem nostram et existimationem committimus, qui sit, ut supra diximus, justus et prudens. Facit enim justitia, ut nullus sit fraudis metus: facit etiam prudentia, ut nulla sit erroris suspicio. Promptius tamen nos justo viro quam prudenti committimus, ut secundum usum vulgi loquar. Cæterum sapientum definitione, in quo una virtus est, concurrunt cæteræ, nec potest sine justitia esse prudentia. Quod etiam in nostris invenimus; dicit enim David: « Justus miseretur et fœnerat ². » Quid fœneret justus, alibi dicit: « Jucundus vir qui miseretur et fœnerat, disponet sermones suos in judicio ³. »

44. Ipsum illud nobile Salomonis judicium nonne sapientiæ plenum ac justitiæ est? Itaque spectemus illud si ita est. Duæ, inquit, mulieres in conspectu regis Salomonis steterunt, et dixit una ad eum: Audi me, Domine. Ego et hæc mulier in uno habitantes cubiculo, ante diem tertium partu edito, singulos filios suscepimus, et eram una, arbiter nullus domi, nec ulla alia nobiscum femina, nisi nos solæ: et mortuus est filius ejus hac nocte, ut obdormivit super eum: et surrexit media nocte, et accepit filium meum de sinu meo, et collocavit eum in gremio suo, et filium suum mortuum posuit in sinu meo. Et surrexi mane, ut lactarem parvulum, et inveni mortuum. Et consideravi illum diluculo, et non erat filius meus. Et respondit altera: Non, sed filius meus est, qui vivit: filius autem tuus, qui mortuus est.

45. Et hæc erat contentio, cum utraque filium sibi vindicarent su-

¹ Eccli. xxii, 31. — ² Psal. xxxvi, 21. — ³ *Ibid.* cxi, 5.

plus sage que lui-même? Il faut donc que celui qui donne le conseil soit supérieur à celui qui le reçoit. Et nul ne consulte une intelligence qu'il ne juge pas plus capable que la sienne de trouver le secret qu'il cherche.

42. Que si vous rencontrez quelqu'un qui l'emporte sur vous par la vivacité, la force et l'autorité de son esprit, qui vous donne des preuves de son habileté en vous sauvant d'un danger imminent, en prévoyant ceux qui vous menacent, en vous les montrant à propos, en les conjurant, en y apportant remède, et qui s'offre non seulement à vous donner des conseils, mais encore à vous secourir, vous devrez avoir en lui assez de confiance pour dire en lui demandant ses avis : « Je veux » l'écouter, dût-il m'en arriver malheur. »

43. C'est donc à un homme juste et prudent, comme celui que nous venons de dépeindre, que nous devons confier et notre espoir et notre salut. Sa justice nous délivre de toute crainte de fourberie, sa prudence de tout soupçon d'erreur. La voix du peuple ne dit-elle pas qu'on se confie plus volontiers à un homme juste qu'à un homme prudent? Du reste, d'après la définition des sages, celui qui possède une vertu les réunit toutes, et la prudence n'existe pas sans la justice. L'Écriture aussi le proclame; David a dit : « L'homme juste est compatissant et généreux. » Plus bas il ajoute quelles sont les générosités du juste : « Heureux l'homme qui est compatissant et généreux; » ses discours sont conformes à la justice. »

44. Le célèbre jugement de Salomon n'est-il pas plein de sagesse et d'équité? N'en décidons qu'après examen. Deux femmes se présentèrent devant lui; l'une lui dit : Écoutez, Seigneur, cette femme et moi nous habitons sous le même toit; il y a trois jours nous eûmes chacune un enfant, un fils; nous vivions ensemble, seules, sans autre femme avec nous; l'enfant de cette femme est mort cette nuit, elle l'avait étouffé dans son sommeil : au milieu de la nuit elle se leva, prit mon fils sur mon sein et y mit à la place son enfant mort. A la pointe du jour, je le regardai et je reconnus que ce n'était pas mon fils. Et l'autre répondit : Non, mon fils est celui qui vit; votre fils, c'est celui qui est mort.

45. Telle était donc la discussion : les deux femmes voulaient être mères de l'enfant qui vivait, toutes deux reniaient celui qui était mort.

perstitem, defunctum autem suum negarent. Tunc rex jussit afferri machæram, et infantem dividi, ac singulas partes dari singulis: dimidiam uni, et dimidiam alteri. Exclamat mulier quæ vero erat affectu percita: Nequaquam, Domine, infantem divides: detur potius illi, et vivat, et non interficias eum. At illa respondit altera: Neque meus, neque hujus sit infans, dividite eum. Et statuit rex dari infantem ei mulieri quæ dixerat: Nolite interficere eum, sed date eum illi mulieri; quia mota sunt, inquit, viscera ejus in filio suo.

46. Itaque non immerito æstimatus est intellectus Dei in eo esse; quoniam quæ occulta sunt Deo? Quid autem occultius internorum viscerum testimonio, in quæ sapientis intellectus velut quidam pietatis descendit arbiter, et velut quamdam genitalis alvi vocem eruit; quia maternus patuit affectus, qui eligeret filium suum vel apud alienam vivere, quam in conspectu matris necari.

47. Sapientiæ igitur fuit latentes distinguere conscientias, ex oculis eruere veritatem; et velut quadam machæra, ita spiritus gladio penetrare non solum uteri, sed etiam animæ et mentis viscera: justitiæ quoque, ut quæ suum necaverat, alienum non tolleret; sed vera mater receperet suum. Denique etiam Scriptura hoc pronuntiavit: « Audivit, *inquit*, omnis Israel hoc judicium, quod judicavit rex: et » timuerunt a facie regis, eo quod intellectus Dei in eo esset, ut face- » ret justitiam¹. » Denique et ipse Salomon ita poposcit sapientiam, ut daretur sibi cor prudens audire et judicare cum justitia.

CAPUT IX.

Quamvis individua sint justitiaatque prudentia, vulgi tamen cardinales virtutes distinguunt ingenio serviendum esse.

48. Liquet igitur etiam secundum Scripturam divinam, quæ antiquior est, sapientiam sine justitia esse non posse; quia ubi una earum virtutum, ibi, utraque est. Daniel quoque quam sapienter alta interrogatione fraudulentæ accusationis deprehendit mendacium, ut calumniatorum sibi responsio non conveniret? Prudentiæ igitur fuit

¹ 3 Reg. III, 28.

Salomon fit apporter un glaive et ordonna que l'enfant fût partagé et qu'une moitié en fût donnée à chacune. Alors la vraie mère effrayée se trahit en s'écriant : Non, seigneur, ne partagez point mon enfant ; donnez-le-lui plutôt ; mais ne le tuez pas, laissez-le vivre. Mais l'autre répondit : Qu'il ne soit ni à l'une ni à l'autre ; qu'il nous soit partagé. Le grand roi décida que l'enfant appartiendrait à celle qui s'était écriée : Ne le faites pas mourir ; donnez-le plutôt à cette femme ; parce que, disait-il, ses entrailles se sont émues de l'amour maternel.

46. C'est donc avec raison que l'on a pensé que Salomon fut éclairé de l'esprit divin ; car quelles choses sont cachées à Dieu ? Or est-il rien de plus caché que le témoignage rendu par les entrailles ? L'esprit du sage le pénètre pour juger de la sainteté des affections ; il fait sortir comme une voix du sein de la mère émue. L'amour maternel se manifesta à lui dans cette femme qui aima mieux son fils vivant aux mains d'une étrangère que de le voir tuer devant elle.

47. C'est donc le propre de la sagesse de lire au fond des âmes, de faire sortir la vérité des ténèbres ; et comme un glaive, l'esprit doit aussi pénétrer non seulement dans le flanc, mais atteindre les entrailles et le cœur. C'était aussi le devoir de la justice de ne pas donner l'enfant à celle qui avait tué le sien, mais de le rendre à la vraie mère. Enfin l'Écriture a dit : « Israël tout entier a connu le jugement » du roi, et il a tremblé devant lui, parce que l'esprit de Dieu était en » lui et lui dictait ses jugemens. » Salomon lui-même demanda la sagesse : un cœur prudent pour entendre et juste pour décider.

CHAPITRE IX.

Quoique la justice et la prudence soient inséparables, il faut obéir à l'usage, et admettre des distinctions entre les vertus cardinales.

48. Il est démontré par les saintes Écritures, qui remontent à la plus haute antiquité, qu'il n'y a point de sagesse sans justice, et que ces deux vertus n'existent jamais l'une sans l'autre. Avec quelle sagesse Daniel, par ses adroites questions, sut-il découvrir le mensonge d'une fausse accusation et condamner les accusateurs par l'incohérence de leurs propres réponses ? Il fallut une grande sagesse pour convaincre les coupables par leurs paroles mêmes, une grande justice pour livrer au supplice les criminels et protéger l'innocence.

voeis suæ testimonio reos prodere : justitiæ quoque, nocentes supplicio dare, innocentem subducere.

49. Est ergo individuum sapientiæ atque justitiæ contubernium : sed vulgi usu dividitur una quædam forma virtutum, ut temperantia sit in despiciendis voluptatibus ; fortitudo specietur in laboribus et periculis ; prudentia in delectu bonorum, sciens commoda et adversa distinguere ; justitia quæ sit bona custos juris alieni, et vindex proprietatis, suum cuique conservans. Sit ergo nobis communis opinionis gratia quadripartita hæc facta divisio, ut ab illa subtili disputatione philosophicæ sapientiæ, quæ limandæ veritatis causa quasi ex adyto quodam eruitur, retrahentes pedem, forensem usum ac popularem sensum sequamur. Hac igitur divisione servata, revertamur ad propositum.

CAPUT X.

Salutem justi viri quam prudentis consilio magis committi : eum autem qui justitiam ac prudentiam in se conjunxerit, ab omnibus expeti solere : hujus rei exemplum fuisse tum Salomonem, de quo verba reginæ Sabæ exponuntur : tum Josephum et Danielem.

50. Prudentissimo cuique causam nostram committimus, et ab eo cer silium promptu quam a cæteris poscimus. Præstat tamen fidele justi consilium viri, et sapientissimi ingenio frequenter præponderat. « Utiliora enim vulnera amici quam aliorum oscula ¹. » Deinde quia justi judicium est, sapientis autem argumentum : in illo censura disceptationis, in hoc calliditas inventionis.

51. Quod si utrumque connectas, erit magna consiliorum salubritas, quæ ab universis spectatur admiratione sapientiæ et amore justitiæ, ut omnes quærant audire sapientiam ejus viri, in quo utriusque virtutis copula sit : sicut quærebant omnes reges terræ videre faciem Salomonis, et audire sapientiam ejus ; ita ut et Saba regina veniret ad eam, et tentaret eum in questionibus. « Et venit, et omnia locata est

¹ Prov. xxvii, 6.

49. La sagesse et la justice ne font donc qu'une même vertu ; l'homme leur donne différens noms suivant leurs différens emplois : il appelle tempérance le mépris des plaisirs ; courage la force de supporter les dangers et les fatigues ; prudence le choix des biens, le discernement de ce qui est utile et de ce qui est nuisible. La justice consiste pour lui à respecter les droits des autres, à défendre les siens, à protéger les droits de propriété. D'après l'opinion générale, nous diviserons donc la grâce en quatre parties ; nous nous délivrerons des discussions subtiles des philosophes qui, dans leur amour minutieux de la vérité, la font sortir d'un puits ; nous en reviendrons à la division habituelle communément adoptée. Cette convention une fois faite, revenons à notre sujet.

CHAPITRE X.

On doit plutôt confier son salut aux conseils d'un homme juste qu'à ceux d'un homme prudent ; mais celui qui réunira ces deux qualités sera toujours recherché de tout le monde : Salomon, dont on rapporte le portrait tracé par la reine de Saba, Joseph et Daniel en sont la preuve.

50. Nous confions nos intérêts à l'homme le plus prudent, et nous lui demandons conseil plutôt qu'à tout autre. Cependant le conseil sincère du juste l'emporte très-souvent sur celui du sage, et c'est avec raison : « car les blessures faites par un ami sont plus utiles que les » baisers d'un étranger. » Le juste porte un jugement, le sage ne fait qu'argumenter : on trouve chez l'un une discussion approfondie, dans l'autre toute la finesse de l'invention.

51. Si vous réunissez ces deux vertus, vos conseils seront de la plus grande utilité ; tous se tourneront vers vous par admiration pour votre sagesse, par amour pour votre justice ; chacun voudra entendre les conseils de cet homme qui possède ces deux vertus ; on le cherchera comme les rois de la terre cherchaient à voir Salomon, à se nourrir de sa sagesse. Si bien que la reine de Saba vint à lui, et, pour l'éprouver, lui posa plusieurs questions : « Elle vint et lui dit tout ce qu'elle » avait dans le cœur ; elle entendit tous les sages conseils de Salomon, » et n'en perdit pas un mot. »

» quæ habebat in corde suo, et audivit omnem sapientiam Salomonis,
» nec ullum verbum præterivit eam ¹. »

52. Quæ sit ista quam nihil prætereat, nec sit aliquid quod ei non annuntiaverit verus Salomon, cognosce, o homo, ex his quæ audis loquentem : « Verus est, *inquit*, sermo quem audivi in terra mea de sermonibus tuis, et de prudentia tua, et non credidi his qui dicebant mihi, donec veni, et viderunt oculi mei : et nunc non est nec dimidia quidem pars secundum ea quæ annuntiabant mihi. Apposuisti bona super omnia quæ audivi in terra mea. Beatæ mulieres tuæ, et beati pueri tui qui adsistunt tibi, qui audiunt omnem prudentiam tuam ². » Intellige convivium veri Salomonis, et quæ apponuntur in eo convivio, intellige sapienter, et considera in qua terra congregatio nationum audierit famam sapientiæ veræ atque justitiæ, et quibus eum viderit oculis, contemplantibus utique ea quæ non videntur. Quoniam « quæ videntur temporalia sunt ; quæ autem non videntur, » æterna ³. »

53. Quæ sunt beatæ mulieres, nisi illæ de quibus dicitur, quia multæ verbum Dei audiunt et pariunt? Et alibi : « Quicumque enim verbum Dei fecerit, ipse meus frater et soror et mater est ⁴. » Qui etiam pueri tui beati qui assistunt ; nisi Paulus qui dicebat : « Usque in hunc diem sto protestans minori ac majori ⁵? » Simeon qui expectabat in templo ut videret consolationem Israel? Quomodo enim dimitti posceret, nisi quia adsistens Domino, discedendi habere facultatem non poterat, nisi voluntatem Domini adeptus esset? Exempli causa propositus est nobis Salomon, a quo certatim ut audiretur ejus sapientia, postulabatur.

54. Joseph quoque nec in carcere feriatuſ erat, quominus de rebus incertis consuleretur. Cujus consilium Ægypto universæ profuit ; ut non sentiret septem annorum sterilitatem, aliosque populos miseræ famis levaret jejunio.

55. Daniel ex captivis, regalium consultorum arbiter factus, consiliis suis emendavit præsentia, annuntiavit futura. Ex his enim quæ

¹ 3 Reg. x, 2, 3. — ² *Ibid.* 6 et seq. — ³ 2 Cor. iv, 14. — ⁴ Matth. xii, 50. —

⁵ Luc. ii, 25.

52. Apprenez quelle est cette femme qui ne perdit pas une parole de Salomon, et à laquelle ce roi puissant dévoila toutes choses ; elle lui dit : « Ce que l'on rapporte de vos discours et de votre prudence dans » mon royaume est vrai : je n'ai rien voulu croire de ce que l'on me » disait jusqu'à ce que je fusse venue et que mes yeux se fussent des- » sillés ; maintenant je vois qu'on ne me disait pas même la moitié de » la vérité. Vous avez surpassé tous les miracles que j'ai appris dans » mon royaume. Heureuses les femmes, heureux les enfans qui vous » entourent et se nourrissent à tout instant de votre sagesse ! » Admirez la sobriété de Salomon, voyez les mets qu'on lui présente ; comprenez-le tout entier ; et voyez jusqu'à quel éloignement le bruit de sa sagesse et de sa justice a frappé les oreilles des hommes, de quels yeux ils ont contemplé ces beautés invisibles. Car « tout ce qui » se voit est temporaire, tout ce qui ne se voit pas est éternel. »

53. Quelles sont les femmes heureuses, sinon celles qui entendent la parole de Dieu et s'en nourrissent ? Et ailleurs : « Quiconque suivra les » préceptes de Dieu est mon frère, ma sœur, ma mère. » Les enfans ne sont-ils pas heureux autour de vous ? N'en est-il pas ainsi de Paul qui disait : « Jusqu'à ce jour, je proteste pour le plus faible et le plus » puissant ; » de Siméon qui attendait dans le temple pour voir la consolation d'Israël ? Comment aurait-il demandé à s'éloigner, puisqu'il était aux pieds du Seigneur ? il ne pouvait avoir le droit de se retirer qu'après en avoir reçu de Dieu la permission. Nous en avons un bel exemple dans Salomon dont chacun à l'envi voulait entendre les sages paroles.

54. Joseph en prison ne fut pas assez diffamé pour qu'on ne vint pas encore le consulter sur l'avenir. Il sauva l'Égypte, qui, grâce à ses conseils, n'eut point à supporter sept années de disette et put même soulager les autres peuples.

55. Daniel, jeté parmi les captifs, présida comme arbitre aux conseils des rois ; il éclaira le présent et dévoila l'avenir. C'est que, par ses prédictions antérieures, qui toujours s'étaient réalisées, il avait gagné la confiance de tous ceux qui l'avaient consulté.

frequenter interpretatus ostenderat veri se esse annuntium, fides ei in omnibus deferebatur.

CAPUT XI.

Tertia conditio quæ ad fidem alicui conciliandam valet, in Moyse, Daniele ac Josepho fulsisse ostenditur.

56. Sed etiam tertius locus de his qui admiratione digni æstimantur, Joseph, Salomonis et Danielis exemplo decursus videtur. Nam quid de Moyse loquar, cujus omnis Israel quotidie consilia præstolabatur, quorum vita fidem faciebat prudentiæ, admirationemque ejus angebat? Quis se non committeret consilio Moysi, cui seniores si qua supra suum intellectum et virtutem esse arbitrarentur, dijudicanda servabant?

57. Quis Danielis consilium refugeret, de quo Deus ipse dixit : « Quis Daniele sapientior ? » Aut quomodo homines de eorum dubitare mentibus possent, quibus Deus tantam conferebat gratiam? Moysi consilio bella conficiebantur : Moysi meritis de cælo affluebat alimonia, potus e petra.

58. Quam purus Danielis animus, ut mulceret barbaros mores, mitigaret leones ! Quæ in illo temperantia ! Quanta animi et corporis continentia ! Nec immerito mirabilis factus omnibus, quando (quod vehementer admirantur homines) regalibus fultus amicitiiis, aurum non quærebat, nec delatum sibi honorem pluris faciebat quam fidem. Quin etiam periclitari malebat pro lege Domini, quam pro gratia hominis inflecti.

59. Nam de sancti Joseph (quem pene præterieram) castimonia et justitia quid dicam, quarum altera illecebras heriles respuit, refutavit præmia; altera mortem contempsit, metum repulit, carcerem præoptavit? Quis hunc privatæ causæ ad consulendum idoneum non judicaret, cujus ferax animus et mens fertilis temporis sterilitatem quædam consiliorum et cordis ubere fœcundavit?

⁴ Ezech. xxviii, 3.

CHAPITRE XI.

Nous trouvons dans Moïse, Joseph et Daniel la troisième condition qu'il faut avoir remplie pour mériter la confiance.

56. L'exemple de Salomon, de Joseph et de Daniel nous offre un troisième titre à l'admiration. Car je ne puis parler de Moïse, dont tout Israël attendait les conseils, dont la conduite ajoutait encore à son crédit et augmentait l'admiration qui lui était accordée. Qui refuserait de se fier à Moïse quand nous voyons les vieillards s'en rapporter à lui pour trancher toute difficulté qui leur semblait au-dessus de leur intelligence et de leur force ?

57. Qui hésiterait à suivre les conseils de Daniel, dont Dieu lui-même a dit : « Quel homme est plus sage que Daniel ? » Comment ne pas s'en rapporter à des hommes que Dieu a remplis de tant de grâce ? Les conseils de Moïse mettaient fin aux guerres ; ses prières et ses mérites faisaient tomber la manne du ciel, jaillir l'eau du rocher.

58. Il fallait que le cœur de Daniel fût bien pur pour qu'il pût apaiser les féroces appétits des lions. Quelle tempérance ! quelle mortification du corps et de l'ame ! Et ce n'est pas sans raison qu'il fit l'admiration de tout le monde, puisque, recherché des rois (titre puissant à l'admiration des hommes), il méprisait les richesses et estimait moins les honneurs qu'on lui rendait que la confiance qu'il inspirait. Bien plus, il aimait mieux s'exposer au danger pour la loi de Dieu que se laisser fléchir pour plaire aux hommes.

59. Que dirai-je de la chasteté et de la justice de Joseph (que j'avais presque oublié) ? Il sut mépriser par l'une les désirs impudiques de sa maîtresse, par l'autre la mort, la terreur et l'horreur d'un cachot. Qui le pourrait croire incapable de donner un bon conseil dans une affaire privée, lui dont l'esprit fertile et puissant sut, par la richesse et la bonté de ses conseils, suppléer à une longue disette ?

CAPUT XII.

Neminem ab homine vitiis contaminato consilium poscere; nec rursus a moroso et difficili: sed ab eo cujusmodi exemplar habemus in Scripturis.

60. Advertimus igitur quod in acquirendis consiliis plurimum adjungat vitæ probitas, virtutum prærogativa, benevolentiae usus, facilitatis gratia. Quis enim in cæno fontem requirat? Quis e turbida aqua potum petat? Itaque ubi luxuria est, ubi intemperantia, ubi vitiorum confusio; quis inde sibi aliquid hauriendum existimet? Quis non despiciat morum colluvionem? Quis utilem causæ alienæ judicet, quem videt inutilem vitæ suæ? Quis iterum improbum, malevolum, contumeliosum non fugiat, et ad nocendum paratum, quis non eum omni studio declinet?

61. Quis vero quamvis instructum ad consilii opem, difficili tamen accessu, ambiat; in quo sit illud, tanquam si quis aquæ fontem præcludat? Quid enim prodest habere sapientiam, si consilium neges? Si consulendi intercludas copiam, clausisti fontem; ut nec aliis influat, nec tibi prosit.

62. Pulchre autem et de illo convenit, qui habens prudentiam, commaculat eam vitiorum sordibus, eo quod aquæ exitum contaminet. Degeneres animos vita arguit. Quomodo enim eum potes judicare consilio superiorem, quem videas inferiorem moribus? Supra me debet esse, cui me committere paro. An vero idoneum eum putabo qui mihi det consilium, quod non det sibi; et mihi eum vacare credam, qui sibi non vacet; cujus animum voluptates occupent, libido devincat, avaritia subjuget, cupiditas perturbet, quatiat metus? Quomodo hic consilii locus, ubi nullus quieti?

63. Admirandus mihi et suscipiendus consiliarius, quem propitius Dominus patribus dedit, offensus abstulit. Hujus imitator debet esse qui potest consilium dare, et alienam a vitiis custodire prudentiam, quoniam nihil inquinatum in illam incurrit.

CHAPITRE XII.

Personne ne demandera conseil à un homme souillé de péchés, morose et d'un abord repoussant, mais plutôt à ceux dont l'Écriture nous offre le modèle.

60. Nous avons observé que, pour mériter la confiance, un homme doit réunir la probité, une haute vertu, l'amour inné du bien, la douceur et la bonté. En effet, nul dans un bourbier n'ira chercher une source limpide, et nul n'aime à boire une eau trouble. De même qui croira pouvoir puiser quelque chose de bon où il verra luxure, intempérance, et tous les vices réunis? Qui ne méprise l'homme dont les mœurs sont corrompues? Qui pensera qu'il puisse être utile à un autre quand il ne peut l'être à soi-même? Qui ne fuira pas le méchant, le malveillant, l'orgueilleux, toujours prêt à nuire? qui ne le fuira pas de tout son pouvoir?

61. On ne s'adresse pas davantage à un homme qui, doué d'habileté, est cependant d'un abord difficile; c'est comme une fontaine que l'on empêche de couler. A quoi sert-il d'être sage si vous refusez vos conseils? Les retenir, n'est-ce pas intercepter l'eau de la source, qui dès lors n'est pas plus utile à vous-même qu'aux autres?

62. Cette comparaison s'applique parfaitement à l'homme prudent qui a souillé son âme de quelques vices; par là il a vraiment empoisonné la source de ses conseils. Ainsi, les actes de la vie trahissent la dépravation des cœurs. Comment pourrez-vous croire qu'un homme est sage quand ses mœurs sont dissolues? Celui dont j'invoque la raison ne doit-il m'être supérieur? et quelle direction ai-je à attendre de celui qui ne sait pas se diriger lui-même? Enfin, s'il ne s'occupe pas de lui-même, croirai-je qu'il s'occupera de moi? si les plaisirs s'emparent de son âme, si la passion le dompte, si l'avarice le subjuge, si la cupidité l'agite, si la crainte l'ébranle? Où trouvera-t-il du temps pour donner un conseil quand il n'a pas un instant de repos?

63. J'admire et veux prendre un conseiller semblable à celui que Dieu, dans sa clémence, donna à nos ancêtres et qu'il leur retira dans sa colère. Voilà le modèle que doit se proposer celui qui veut servir de guide; qu'il se préserve de l'atteinte des vices, que rien ne souille sa prudence, elle doit rester pure et sans tache.

CAPUT XIII.

Declarata divinis testimoniis sapientiæ pulchritudine, ad probandam ejus cum virtutibus aliis societatem transit oratio.

64. Quis igitur tanquam vultu speciem præferat pulchritudinis, et belluinis posterioribus ac ferinis unguibus formæ superioris dehone-
nestet gratiam; cum tam admirabilis et præclara forma virtutum sit,
et specialiter pulchritudo sapientiæ, sicut series Scripturæ indicat? Est
enim hæc speciosior sole, et super omnem stellarum dispositionem luci
comparata invenitur prior. Lucem etenim hanc suscipit nox, sapientiam
autem non vincit malitia.

65. Diximus de ejus pulchritudine, et Scripturæ testimonio compro-
bavimus: superest ut doceamus Scripturæ auctoritate nullum ei con-
tubernium cum vitiis esse, sed individuum cum cæteris virtutibus
conjunctionem: cujus spiritus est disertus, sine inquinamento, certus,
sanctus, amans bonum, acutus, qui nihil vetet benefacere, benignus,
stabilis, securus, omnem habens virtutem, omnia prospiciens. Et in-
fra: Sobrietatem docet, et justitiam et virtutem.

CAPUT XIV.

Prudentiam cum omnibus virtutibus conjunctam esse, maxime vero cum opum
despicientia.

66. Omnia igitur operatur prudentia, cum omnibus bonis habet
consortium. Nam quomodo potest utile consilium dare, nisi habeat
justitiam, ut induat constantiam, mortem non formidet, nullo terrore,
nullo revocetur metu, nulla adulatione a vero deflectendum putet:
exilium non refugiat, quæ noverit sapienti patriam mundum esse:
egestatem non timeat, quæ nihil dresse sapienti sciat, cui totus mun-
dus divitiarum est? Quid enim præcelsius illo viro, qui auro moveri
nesciat, contemptum habeat pecuniarum, et velut ex arce quadam de-
spiciat hominum cupiditates? Quod qui fecerit, hunc homines supra
hominem esse arbitrantur: « Quis est, *inquit*, hic, et laudabimus eum?

CHAPITRE XIII.

La beauté de la sagesse démontrée par le témoignage divin : l'orateur prouve qu'elle est sœur des autres vertus.

64. Quel est l'homme qui, ayant reçu la beauté en partage, voudrait, emporté par une passion brutale, flétrir les charmes d'une autre beauté bien supérieure, celle de la vertu, qui est si belle et si admirable, surtout avec les caractères de la sagesse, comme l'Écriture l'a plusieurs fois démontré? Elle est plus brillante que le soleil; si l'on compare son éclat à celui des étoiles, on trouve qu'elle les surpasse; car la lumière des astres peut être obscurcie par les nuages, et la perversité ne peut rien contre la sagesse.

65. Nous avons parlé de la beauté de la sagesse, et nous nous sommes appuyés sur le témoignage de l'Écriture : par cette même autorité, il nous reste encore à prouver que la sagesse ne peut s'allier à aucun vice, mais qu'elle est intimement unie à toutes les autres vertus; celui qui suit ses inspirations aime la vérité et le bien, il est pur et incorruptible, il honore et encourage la bienfaisance, il est généreux, constant, sans inquiétude, il possède toute vertu et toute prévoyance. Nous verrons dans les chapitres suivans, que la sagesse enseigne encore la sobriété, la justice et la vertu.

CHAPITRE XIV.

La prudence est unie à toutes les vertus, mais surtout au mépris des richesses.

66. La prudence entre dans toutes les actions, elle se lie à toutes les vertus. Pourrait-on donner un conseil utile si l'on ne possédait pas la justice, la constance, le courage qui fait mépriser la mort, que ne peut abattre ni la crainte ni le danger, et qu'aucune flatterie ne peut détourner de la vérité? Le sage ne fuira pas l'exil; car il sait que le monde entier est la patrie du juste; il ne craindra pas la pauvreté, il sait que le sage ne manque jamais de rien, parce que toutes les richesses de la terre sont à lui. Quoi de plus beau qu'un homme que l'argent ne peut tenter, qui méprise les richesses et domine les passions humaines, dont il est à l'abri? Cette conduite le placera au-dessus des autres hommes. « Quel est cet homme, dit-il,

» Fecit enim mirabilia in vita sua ¹. » Quomodo enim non admirandus, qui divitias spernit, quas plerique salutis propriae praetulerunt?

67. Decet igitur omnes censura frugalitatis, continentiae auctoritas, et maxime eum qui honore praestet, ne pra eminentem virum thesauri possideant sui, et pecuniis serviat, qui praestet liberis. Illud magis decet, ut supra thesaurum sit animo, et infra amicum obsequio. Humilitas enim gratiam auget. Haec plena laudis et digna primario viro, non communem cum Tyriis negotiatoribus, et Galaaditis mercatoribus habere turpis lucri cupidinem, nec omne bonum locare in pecunia, et tanquam mercenario munere quotidianos numerare quaestus, calculari compendia.

CAPUT XV.

De liberalitate. Quibusnam potissimum impartienda: et qua ratione illam tenuioris census homines opera et consiliis exercent.

68. Quod si ab his sobrium gerere animum laudabile est, quanto illud praestantius si dilectionem multitudinis liberalitate acquiras, neque superflua circa importunos, neque restricta circa indigentes?

69. Plurima autem genera liberalitatis sunt, non solum quotidiano sumptu egentibus, quo vitam sustinere suam possint, disponere ac dispensare alimoniam; verum etiam his qui publice egere verecundantur, consulere ac subvenire, quatenus communis egenorum alimonia non exhauriatur. De eo enim loquor qui praestet alicui muneri, ut si officium sacerdotis gerat, aut dispensatoris; ut de his suggerat episcopo, nec reprimat si quem positum in necessitate aliqua cognoverit, aut dejectum opibus ad inopiae necessitatem redactum: maxime si non effusione adolescentiae, sed direptione alicujus et amissione patri-monii in eam reciderit injuriam, ut sumptum exercere diurnum non queat.

70. Summa etiam liberalitas, captos redimere, eripere ex hostium

¹ Eccli. xxxv, 9.

» nous lui donnerons des louanges, il a fait des choses admirables » dans sa vie. » Comment, en effet, ne pas admirer celui qui méprise les richesses, les richesses que le plus grand nombre préfère même à son salut ?

67. Une grande frugalité, une continence exemplaire conviennent à tous les hommes, mais surtout à celui qui vit dans les honneurs ; l'amour de l'argent ne doit pas s'en emparer, et tel qui commande à des hommes libres ne doit pas être esclave de la richesse. Élevons nous au-dessus de la fortune, et soumettons-nous au service de nos amis. L'humilité ajoute à la grâce. L'homme vraiment éminent ne se confond pas par un égal désir du gain avec les traficans de Tyr et de la Chaldée ; l'or n'est pas tout pour lui ; semblable au marchand, il n'établit pas la balance des dépenses et des recettes de chaque jour.

CHAPITRE XV.

De la libéralité. Sur qui doivent surtout porter les largesses ; comment un homme sans fortune peut l'exercer par ses soins et ses conseils.

68. S'il est louable de ne pas convoiter les richesses, combien ne le sera-t-il pas davantage de se faire aimer par la libéralité qui consiste à ne rien donner de superflu aux importuns, à ne laisser manquer de rien ceux que le besoin tourmente ?

69. Il y a plusieurs genres de libéralité ; elle consiste non seulement à donner à ceux dont les besoins se renouvellent chaque jour, les choses nécessaires à la satisfaction de ces besoins ; mais encore à s'intéresser à ceux qui n'osent pas dévoiler leur misère aux yeux des hommes, et à les secourir sans laisser jamais les pauvres dans la nécessité. Je parle ici de celui qui remplit quelque fonction, celle de prêtre par exemple, ou d'aumônier ; il doit en rendre compte à son évêque, et ne pas repousser la main de celui dont il connaît l'indigence et les tristes revers, surtout si ses malheurs ne viennent pas d'une dissipation de jeunesse, et qu'il ait été réduit à l'extrémité de ne pouvoir subvenir à sa subsistance, par la perte ou la soustraction de son patrimoine.

70. La libéralité se montre encore à racheter les captifs, à les arracher aux mains des ennemis, à préserver des hommes de la mort, et les femmes du déshonneur, à rendre les enfans à leurs

manibus, subtrahere neci homines, et maxime feminas turpitudinis, reddere parentibus liberos, parentes liberis, civēs patriæ restituere. Nota sunt hæc nimis Illyrici vastitate et Thraciæ: quanti ubique venales erant toto captivi orbe, quos si revoces, unius provinciæ numerum explere non possint? Fuerunt tamen qui et quos Ecclesiæ redemerunt, in servitutem revocare vellent, ipsa graviore captivitate, qui inviderent alienam misericordiam. Ipsi si in captivitatem venissent, servirent liberi: si venditi fuissent, servitutis ministerium non recusarent; et volunt alienam libertatem rescindere, qui suam servitutem non possent rescindere, nisi forte pretium recipere emptori placeret: in quo tamen non rescinditur servitus, sed redimitur.

71. Præcipua est igitur liberalitas, redimere captivos, et maxime ab hoste barbaro, qui nihil deferat humanitatis ad misericordiam, nisi quod avaritia reservaverit ad redemptionem: æs alienum subire, si debitor solvendo non sit, atque arctetur ad solutionem, quæ sit jure debita, et inopia destituta: enutrire parvulos, pupillos tueri.

72. Sunt etiam qui virgines orbatas parentibus tuendæ pudicitiae gratia connubio locent, nec solum studio, sed etiam sumtu adjuvent. Est etiam genus illud liberalitatis quod Apostolus docet: « Ut si quis » fidelis habet viduas, subministret illis ut earum alimoniis Ecclesia » non gravetur, ut his quæ vere viduæ sunt, sufficiat ¹. »

73. Utilis igitur hujusmodi liberalitas, sed non communis omnibus. Sunt enim plerique etiam viri boni, qui tenues sunt censu, contenti quidem exiguo ad sui usum, sed non idonei ad subsidium levandæ paupertatis alienæ; tamen suppetit aliud beneficentiæ genus, quo juvare possint inferiorem. Est enim duplex liberalitas, una quæ subsidio rei adjuvat, id est, usu pecuniæ: altera quæ operum collatione impenditur, multo frequenter splendidior, multoque clarior.

74. Quanto illustrius Abraham captum armis victricibus recepit nepotem, quam si redemisset! Quanto utilius regem Pharaonem sanctus Joseph consilio providentiæ juvit, quam si contulisset pecuniam! Pecunia enim unius civitatis non redemit ubertatem: prospicientia totius Ægypti per quinquennium famem repulit.

¹ 1 Tim. v, 16.

parens, les parens à leurs familles, à rendre aux citoyens leur patrie. Il n'est que trop prouvé qu'après le ravage de la Thrace et de l'Illyrie, un grand nombre d'esclaves était à racheter; ils étaient répandus partout l'univers; en les rappelant, une province n'eût pas suffi pour les contenir. Et pourtant il se rencontra des hommes qui, plus durs que la servitude même, voulaient replacer dans cette condition ceux que l'Église avait rachetés; ils étaient jaloux des bienfaits d'autrui. S'ils eussent été eux-mêmes esclaves, leurs enfans auraient partagé leur sort; s'ils eussent été vendus, ils auraient été contraints aux travaux des esclaves: et ils veulent enlever aux autres leur liberté quand ils sont incapables de racheter la leur, à moins qu'il ne convienne à ceux qui les ont achetés d'accepter une rançon; mais alors l'esclavage n'est point aboli, les esclaves sont simplement rachetés.

71. La libéralité s'exerce surtout en rachetant les captifs, d'un ennemi barbare, qui n'a d'autre compassion que celle que l'avarice et la cupidité lui conseillent; elle s'exerce en contractant des dettes pour secourir le débiteur insolvable et qu'on retient prisonnier jusqu'à sa libération; elle s'exerce encore à nourrir les enfans et à protéger les orphelins.

72. Il faut aussi, dans l'intérêt de la pudeur, défendre les jeunes filles privées de leurs parens, chercher à les marier; les aider de nos soins et de nos richesses. C'est de cette libéralité que l'Apôtre parle en ces termes: « Que si un fidèle connaît des veuves, il les prenne sous » sa protection, que l'Église ne soit pas chargée de les soutenir, » qu'elle ne nourrisse que celles qui en ont le plus pressant besoin. »

73. Cette libéralité sans nul doute est utile; mais tous ne peuvent pas la pratiquer. Il y a en effet beaucoup d'hommes, même généreux, mais d'une fortune médiocre, de goûts simples, et qui ne peuvent subvenir aux besoins des autres; il y a pour eux un autre genre de bienfaisance qu'ils peuvent employer envers leurs inférieurs. La libéralité s'exerce par des choses, c'est-à-dire par des dons d'argent; il en est une autre qui opère par des actions, et celle-ci est d'un usage plus fréquent et nous attire autant de gloire.

74. L'empressement qu'Abraham témoigne, pour délivrer son neveu des mains d'un ennemi vainqueur, mérite autant d'éloges que s'il l'eût racheté à prix d'argent. Joseph, par ses prudens conseils, rend un plus grand service à Pharaon que s'il lui eût donné de fortes sommes: son argent n'a pas préservé une seule ville de la famine; sa prévoyance délivra l'Égypte de cinq années de disette.

75. Facile autem pecunia consumitur, consilia exhauriri nesciunt. Hæc usu augentur : pecunia minuitur, et cito deficit, atque ipsam destituit benignitatem ; ut quo pluribus largiri volueris, eo pauciores adjuves, et sæpe tibi desit quod aliis conferendum putaveris. Consilii autem operisque collatio, quo in plures diffunditur, eo redundantior manet, et in suum fontem recurrit. In se enim refluit ubertas prudentiæ : et quo pluribus fluxerit, eo exercitius fit omne quod remanet.

CAPUT XVI.

Modum in liberalitate servandum, ne profundatur in indignos quod dignioribus debetur ; non tamen nimis parce ac timide ministrandas eleemosynas : sed imitandum beatum Joseph, cujus prudentia prolixioribus verbis commendatur.

76. Liquet igitur debere esse liberalitatis modum, ne fiat inutilis largitas. Sobrietas tenenda est, maxime sacerdotibus, ut non pro jactantia, sed pro justitia dispensent. Nusquam enim major aviditas petitionis. Veniunt validi, veniunt nullam causam nisi vagandi habentes, et volunt subsidia evacuare pauperum, exinanire sumptum : nec exiguo contenti, majora quærunt, ambitu vestium captantes petitionis suffragium, et natalium simulatione licitantes incrementa quæstum. His si quis facile deferat fidem, cito exhaurit pauperum alimoniis profutura compendia. Modus largiendi adsit, ut nec illi inanes recedant, neque transcribatur vita pauperum in spolia fraudulentorum. Ea ergo mensura sit, ut neque humanitas deseratur, nec destituatur necessitas.

77. Plerique simulant debita. Sit veri examen. Exutos se per latrocinia deplorant : aut injuria fidem faciat, aut cognitio personæ, quo propensius juventur. Ab Ecclesia relegatis sumptus impartendus, si desit eis alendi copia. Itaque qui modum servat, avarus nulli, sed largus omnibus est ; non enim solas aures præbere debemus audiendis

75. L'argent s'épuise facilement, les conseils ne tarissent jamais ; ils ne font qu'augmenter par l'usage, tandis que l'argent diminue et manque bientôt à l'ame bienfaisante ; de sorte que plus vous aurez voulu faire de bien , moins sera grand le nombre de malheureux que vous aurez secourus, et souvent même vous manquerez de ce que vous auriez voulu donner. Tandis que si vous aidez vos semblables de vos conseils, plus vous les communiquerez, plus ils seront abondans, c'est une source intarissable ; car la prudence se profite à elle-même, et plus elle se répand, plus elle est abondante et riche.

CHAPITRE XVI.

Il faut garder une certaine mesure dans la libéralité, et ne pas donner à des hommes qui en sont indignes ce qui était destiné à des hommes qui le méritaient davantage ; ne craignons pas toutefois de faire des aumônes ; imitons l'exemple de Joseph dont on recommande la prudence.

76. Il doit donc y avoir une certaine mesure dans la libéralité, de peur qu'elle ne s'exerce en pure perte. Les prêtres surtout doivent observer cette règle , pour faire voir qu'ils font le bien non par vanité mais par justice. Jamais , en effet, on n'a vu un plus grand nombre de demandeurs. Des hommes pleins de force, qui ne mendient que pour vagabonder, viennent priver les pauvres de leur nourriture et de leurs secours : ils ne se contentent pas d'un faible don ; pour avoir plus, ils se métamorphosent en changeant d'habits, et implorent la pitié de leurs compatriotes. Si vous ajoutez foi à leurs mensonges , les aumônes destinées aux pauvres seront bientôt englouties. Il faut donc garder une certaine mesure dans ses largesses , ces hommes ne doivent pas être privés du nécessaire ; mais il ne faut pas non plus que les pauvres périssent victimes de ces intrigans. Il faut donc tout à la fois se garder de l'inhumanité et craindre de priver les malheureux de leurs ressources.

77. Les uns feignent des dettes, examinez s'ils disent vrai ; d'autres déplorent les pertes que des voleurs leur ont fait éprouver , il faut être convaincu du dommage qu'on leur a causé , ou connaître les personnes pour se laisser aller à les secourir. Soyons charitables même envers ceux que l'Église ne compte pas au nombre de ses enfans , s'ils ne peuvent eux-mêmes subvenir à leurs besoins. Celui qui suivra

precantium vocibus, sed etiam oculos considerandis necessitatibus. Plus clamat operatori bono debilitas, quam vox pauperis. Neque vero fieri potest ut non extorqueat amplius importunitas vociferantium: sed non semper impudentiæ locus sit. Videndus est ille, qui te non videt: requirendus ille, qui erubescit videri. Ille etiam clausus in carcere occurrat tibi, ille affectus ægritudine mentem tuam personet, qui aures non potest.

78. Quo plus te operari viderit populus, magis diliget. Scio plerosque sacerdotes, quo plus contulerunt, plus abundasse; quoniam quicumque bonum operarium videt, ipsi confert quod ille suo officio dispenset, securus quod ad pauperem sua perveniat misericordia: nemo enim vult nisi pauperi proficere suam collationem. Nam si quem aut immoderatum aut nimis tenacem dispensatorem viderit, utrumque despiciet: si aut superfluis erogationibus dissipet alieni fructus laboris, aut recondat sacculis. Sicut igitur modus liberalitatis tenendus est, ita etiam calcar plerumque adhibendum videtur. Modus ideo, ut quod benefacias, id quotidie facere possis; ne subtrahas necessitati, quod indulseris effusioni: calcar propterea, quia melius operatur pecunia in pauperis cibo, quam in divitis sacculo. Cave ne intra loculos tuos includas salutem inopum, et tanquam in tumultis sepelias vitam pauperum.

79. Potuit donare Joseph totas Ægypti opes, et effundere thesauros regios; noluit tamen de alieno effusus videri: maluit frumenta vendere, quam donare esurientibus; quia si paucis donasset, plurimis defuisset. Eam liberalitatem probavit, quo abundaret omnibus. Patefecit horrea, ut omnes emerent subsidium frumentarium, ne gratis accipiendo, cultus terrarum relinquerent; quoniam qui alieno utitur, suum negligit.

80. Itaque primum omnium coacervavit pecunias, deinde instrumenta cætera, ad postremum jura terrarum regi acquisivit, non ut omnes exueret suo, sed fulciret: publicum tributum constitueret, quo sua tutius habere possent. Quod ita fuit gratum omnibus quibus ter-

ce précepte ne sera avare envers personne, mais libéral pour tout le monde; car nous ne devons pas aider seulement ceux qui nous sollicitent, mais encore chercher quels sont les besoins à satisfaire. L'homme de bien est plus touché du spectacle de la désolation que des cris du pauvre. Il est impossible que l'importunité d'un solliciteur ne vous extorque pas quelque chose, mais il ne faut pas qu'il aille jusqu'à l'impudence. Il faut voir celui qui ne vous voit pas, chercher celui qui n'ose pas se montrer. Celui qui gémit dans les cachots doit être présent à votre esprit, celui qui ne peut frapper vos oreilles de ses cris doit toucher votre cœur et vous émouvoir.

78. Plus le peuple vous verra faire de bonnes œuvres, plus il vous aimera. Je connais beaucoup de prêtres qui plus ils donnent, plus ils possèdent. Chacun est témoin de leurs bonnes œuvres, et leur donne ce qu'il destine aux pauvres, sûr que cette aumône parviendra aux malheureux; comme on ne se dépouille que dans l'espoir que le pauvre en profite, si les aumôniers sont ou trop prodigues ou trop parcimonieux, ils méritent le mépris pour avoir dissipé en dons inutiles les aumônes des fidèles ou les avoir entassées dans des sacs. Toutefois, s'il faut garder une certaine modération dans ses libéralités, souvent aussi il faut l'exciter par de vifs encouragemens. La modération sert à vous mettre en état de renouveler chaque jour vos bienfaits, de ne pas priver l'indigent du nécessaire, par une folle profusion. Mais l'encouragement est nécessaire, parce que l'argent est mieux employé à nourrir un malheureux qu'à grossir le trésor du riche. Craignez d'enfermer le salut du pauvre dans votre coffre-fort, et d'y ensevelir sans pitié son existence.

79. Joseph aurait pu donner toutes les richesses de l'Égypte, vider les trésors royaux; mais il ne voulut pas se montrer prodigue des biens d'autrui: il aima mieux vendre le blé que le donner à ceux qui en avaient besoin, car s'il l'avait donné à quelques-uns, beaucoup en auraient manqué. Il préféra une libéralité qui répandit partout l'abondance. Il ouvrit les greniers, chacun vint y acheter de quoi suffire à sa subsistance; s'il l'avait donné, on aurait négligé la culture de la terre; car celui qui jouit du bien d'autrui néglige sa propre terre.

80. Aussi entassa-t-il toutes les richesses, puis les instrumens aratoires; enfin il acquit au roi des droits sur le sol, non pour dépouiller chaque propriétaire, mais pour l'assurer; il établit un impôt général qui fut pour chacun une garantie de sécurité. Cette mesure

ras ademerat; ut non venditionem sui juris, sed redemptionem salutis putarent. Denique dixerunt: « Sanasti nos, invenimus gratiam in con- » spectu Domini nostri ⁴. » Nam et de proprietate nihil amiserant, qui jus receperant: et de utilitate nihil perdiderant, qui acquisierant perpetuitatem.

81. O virum magnum, qui non largitatis superfluae temporalem captavit gloriam, sed perpetuam commoditatem constituit providentiae! Fecit enim ut tributis populi se juvarent suis, nec in tempore necessitatis aliena subsidia desiderarent. Melius enim fuit conferre aliquid de fructibus, quam totum de jure amittere. Quintam portionem collationis statuit, et in providendo perspicacior, et in tributo liberalior. Denique nunquam postea Ægyptus hujusmodi famem pertulit.

82. Quam praeclare autem collegit futura! Primum, quam argute regalis interpret somnii veritatem expressit! Somnium regis primum hoc fuit: Septem juvencae ascendebant de flumine, visu decorae, et pingues corpore, et ad oram pascebantur fluminis. Aliae quoque vitulae visu deformes ac jejunae corpore, postillas juvenecas ascendebant de flumine, et juxta eas in ipso riparum thoro pascebantur: et visae sunt hae vitulae tenues atque exiles devorare illas quae praestabant et forma et gratia. Et somnium secundum hoc fuit: Septem spicae pingues, electae et bonae de terra surgebant: et post eas septem spicae exiles et vento corruptae ac marcidae se subjicere moliebantur: et visum est quod laetas et uberes spicas steriles spicae et tenues devoraverunt.

83. Hoc somnium ita aperuit sanctus Joseph, eo quod septem juvencae septem anni forent, et septem spicae similiter septem anni forent, ex foetu et fructu interpretatus tempora. Foetus enim juvencae annum exprimit, et fructus segetis annum consummat integrum. Quae ideo ascendebant de flumine, quod dies, anni, ac tempora fluminum praetereunt modo, et cursim labuntur. Annos itaque septem priores uberis terrae fertiles ac foecundos declarat futuros: posteriores autem alios septem annos steriles atque infaecundos, quorum sterili-

⁴ Gen. 26.

fut si agréable à ceux qu'elle concernait, qu'ils la regardèrent comme une assurance pour eux plutôt que comme une expropriation. Enfin ils dirent : « Vous nous avez sauvés, nous avons trouvé grâce devant » notre Seigneur. » Ils n'avaient rien perdu de leur propriété, leurs droits étaient au contraire affermis : l'intérêt ne leur était pas enlevé, loin de là, la perpétuité leur en était garantie.

81. Le grand homme, que celui qui n'ambitionna pas la gloire éphémère d'une folle profusion, mais par la prévoyance assura au peuple une prospérité sans fin ! Les tributs du peuple servaient à son propre aliment, et lui évitaient la peine de recourir aux secours étrangers, au moment du besoin. Mieux valait, en effet, sacrifier quelques intérêts, que de perdre complètement ses droits. Joseph fixa l'impôt au cinquième des biens, il se montra aussi libéral dans ses demandes que sage dans ses dons. Aussi l'Égypte fut-elle désormais à l'abri d'un semblable fléau.

82. Avec quelle sagesse ne prédit-il pas l'avenir ! Avec quelle adresse il expliqua le sens des songes du pharaon ! Tel était le premier songe du roi : Sept génisses sortaient du fleuve, elles étaient grasses et belles à voir, et paissaient sur la rive. Sept autres génisses maigres et hideuses sortirent après elles, et elles paissaient ensemble sur les bords du fleuve ; les génisses maigres dévorèrent celles qui étaient grasses et belles. Voici quel fut son second songe : Sept épis beaux et bien fournis sortirent de terre, et, après eux, sept épis maigres, flétris et brûlés par le vent, s'élevèrent avec peine ; et ces derniers dévorèrent les autres.

83. Joseph expliqua ainsi ce double songe : Les sept génisses grasses et les sept épis pleins représentaient sept années, le temps qu'il faut à une génisse pour mettre bas, à un épi pour mûrir étant celui-là même, car une génisse porte une année et la moisson ne se récolte que d'une année à l'autre. Elles sortaient du fleuve pour nous montrer que les jours, les années coulent aussi rapidement que les flots. Il prédit donc que les sept premières années seraient fertiles et productives, mais que les sept suivantes seraient stériles et que leur infécondité absorberait la richesse des sept autres. Quelle grâce l'avertit de ramasser assez de froment dans les années d'abondance pour pouvoir supporter la disette des années de stérilité !

tas absumptura foret ubertatem superiorum. Qua gratia prospiciendum admonuit, ut uberioribus annis congregaretur subsidium frumentarium quod sustentare posset inopiam futuræ infœcunditatis.

84. Quid primum mirer? Ingenium quo in ipsum veritatis descendit cubile, an consilium quo tam gravi atque diuturnæ prospexit necessitati : an vigilantium atque justitiam; quarum altera, imposito sibi tanto munere congregavit tam multiplices commeatus; alteraque æqualitatem per omnes servavit? Nam de magnanimitate quid loquar; quod venditus a fratribus in servitatem, non retulit injuriam, sed famem depulit? Quid de suavitate, qua dilecti fratris præsentiam ipia fraude quæsivit, quem simulato per elegantiam farto, reum statuit rapinæ, ut obsidem teneret gratiæ?

85. Unde merito ei a patre dicitur : « Filius ampliatus meus Joseph, » filius ampliatus meus, zelotes filius meus adolescentior.... Adjuvit » te Deus meus, et benedixit te benedictione cœli a summo, et benedictione terræ, terræ habentis omnia, propter benedictiones patris » tui et matris. Prævaluit super benedictiones montium manentium, » et desideria collium æternorum¹. « Et in Deuteronomio : » Qui visus » es, inquit, in rubo, ut venias super caput Joseph, et super verticem ipsius. Honorificus inter fratres : primitivus tauri decus ejus, » cornua unicornui cornua ipsius. In ipsius cornu gentes ventilabit » simul usque ad extremum terræ. Ipsi decem millia Ephræm, et » ipsi millia Manasses². »

CAPUT XVII.

Quas virtutes in eo quem consulamus, inesse oporteat : et qua ratione iisdem Joseph ac Paulus ornati fuerint.

86. Talis itaque debet esse qui consilium alteri det, ut se ipsum formam aliis præbeat ad exemplum bonorum operum, in doctrina, in integritate, in gravitate; ut sit ejus sermo salubris atque irreprehensibilis, consilium utile, vita honesta, sententia decora.

87. Talis erat Paulus, qui consilium dabat virginibus, magistrum sacerdotibus, ut primum se ipsum formam nobis præberet ad

¹ Gen. XLIX, 22 et seq. — ² Deut. XXXII, 16 et seq.

84. Que devons-nous le plus admirer ? la pénétration qui lui fit découvrir la vérité si complètement voilée, ou la prudence qui sut faire face à des malheurs aussi terribles et aussi longs, ou encore la vigilance et la justice, dont l'une entassa si adroitement ces immenses provisions, l'autre sut les répartir également entre tous ? Car pourquoi parler de sa grandeur d'âme, lorsque vendu par ses frères, loin de s'en venger, il leur rendit le bien pour le mal ? Que dirai-je de son attachement ? Il employa une pieuse supercherie pour retenir près de lui un frère bien-aimé, il l'accusa d'un vol supposé et le garda en otage.

85. Aussi est-ce avec raison que son père lui dit : « Mon fils Joseph » deviendra grand, il deviendra grand, tout jeune encore il excite » l'envie... Mon Dieu t'a aidé, il t'a donné sa bénédiction du haut du » ciel, et aussi la bénédiction de la terre, de la terre féconde, à » cause des bénédictions de ton père et de ta mère : Ces bénédictions » se sont élevées au-dessus des montagnes et des collines éternelles. » Et dans le Deutéronome : « O vous qui apparâtes dans le buisson » ardent, venez sur la tête de Joseph. Honoré entre ses frères, la » première part du taureau a été pour lui, il en a reçu les cornes, il » n'en portait qu'une ; mais d'un seul coup il dispersera les nations » jusqu'aux extrémités de la terre. De lui sont sorties les nombreuses » tribus d'Éphraïm et de Manassés. »

CHAPITRE XVII.

Quelles vertus doit posséder celui à qui nous demandons conseil : Joseph et saint Paul les ont possédées.

86. Celui qui donne des conseils doit être lui-même un modèle de bonnes actions, de science, d'intégrité, de gravité ; ses discours doivent être salutaires et irréprochables, ses conseils utiles, sa conduite honnête, ses sentimens honorables.

87. Tel était saint Paul qui conseillait les jeunes vierges, donnait des instructions aux prêtres, et se montrait lui-même digne d'être leur modèle ; aussi savait-il s'humilier comme Joseph qui, né d'une sainte famille de patriarches, ne dédaigna pas un honteux esclavage, sut s'y

imitandum. Ideo et humiliari sciebat, sicut scivit et Joseph, qui summo ortus patriarcharum genere, non dedignatus degenerem servitatem, exhibebat eam obsequiis, illustrabat virtutibus. Scivit humiliari, qui et venditorem, et emptorem passus est, Dominum appellabat eum. Audi humiliantem se : « Si Dominus meus propter me nihil scit in » domo sua, et omnia quæcumque habet dedit in manus meas ; neque » subtractum est a me quidquam præter te, quia uxor illius es, quo- » modo faciam verbum malum hoc, et peccabo coram Domino¹? » Plena vox humilitatis, plena castimoniam : humilitatis, quia Domino deferebat ; honorificentiam, quia referebat gratiam : plena quoque castimoniam, quia turpi flagitio contaminari, grave peccatum putabat.

88. Talis igitur debet esse consiliarius, qui nihil nebulosum habeat, nihil fallax, nihil simulatum, quod vitam ejus ac mores refellat, nihil improbum ac malevolum, quod avertat consulentes. Alia sunt enim quæ fugiuntur, alia quæ contemuntur. Fugimus ea quæ possunt nocere, quæ malitiose possunt in noxam serpere ; ut si is qui consulitur, dubia sit fide et pecuniæ avidus, ut possit pretio mutari : si injuriosus, hic fugitur ac declinatur. Qui vero voluptuarius, intemperans, etsi alienus a fraude, tamen avarus ut cupidior lucri turpis, hic contemnitur. Quod enim specimen industriæ, quem fructum laboris edere potest, quam recipere animo curam ac sollicitudinem, qui se torpori dederit atque ignaviæ ?

89. Ideo boni vir consilii dicit : « Ego enim didici, in quibus » sum, sufficiens esse². » Sciebat enim omnium malorum radicem esse avaritiam, et ideo suo contentus erat, alienum non requirebat. Satis mihi est, inquit, quod habeo, sive parum, sive plurimum habeam, mihi plurimum est. Expressius aliquid dicendum videtur. Signato verbo usus est : Sufficit mihi, inquit, in quo sum, id est, nec deest, nec superfluit. Non deest, quia nihil quæro amplius : non superfluit, quia non solum mihi habeo sed pluribus. Hoc de pecunia.

90. Cæterum de omnibus dici potest quia sufficiebant illi præsentia, hoc est, non honorem majorem, non obsequia uberiora desiderabat, non gloriæ immodicæ cupidus, aut gratiam indebite quærebat : sed debiti finem certaminis, patiens laboris, securus meriti præstola-

¹ Gen. xxxix, 8 et seq. — ² Phil. iv, 12.

soumettre avec courage, et l'honorer par ses vertus. Il s'humilia, puisqu'il reconnut comme ses maîtres celui qui le vendit et celui qui l'acheta. Écoutez ses paroles d'humilité : « Quand mon maître s'en » rapporte à moi du soin de sa maison et m'abandonne tout ce qui » lui appartient, sans en rien excepter, même vous qui êtes sa femme, » comment commettrais-je cette mauvaise action et pêcherais-je » envers le Seigneur ? » Paroles pleines d'humilité, de chasteté; d'humilité, car il se soumet à Dieu; de chasteté, parce qu'il pensait commettre un grand crime en se souillant d'une action honteuse.

88. Tout conseiller doit donc être tel qu'il n'y ait en lui rien de louche, de trompeur, de simulé; sa vie et ses mœurs doivent être pures; aucun vice, aucun défaut ne doit repousser la confiance. En effet, il est telles choses qu'on appréhende et telles autres qu'on méprise, et nous évitons celles qui peuvent nous nuire ou nous induire en erreur; ainsi, par exemple, une bonne foi douteuse, l'avarice, la vénalité dans un conseiller, soit encore son penchant à l'injustice, nous éloignent de lui. Le voluptueux, l'intempérant, quoique incapable d'une bassesse, est encore avare et avide d'argent, et nous le méprisons. Quelle preuve de son industrie, quel fruit de son travail peut-il présenter? de quel soin pressant peut-il occuper son ame s'il s'abandonne à la paresse et à l'indolence?

89. Aussi l'homme de bon conseil dit-il : « J'ai appris à me conten- » ter de ce que je possède. » Il savait que la source de tous les maux est l'avarice; aussi, content de ce qu'il possédait, il ne désirait pas le bien d'autrui. J'ai assez de ce que je possède, dit-il; que j'aie peu, que j'aie beaucoup, c'est toujours beaucoup pour moi; et pour préciser plus vivement les termes : Ce que j'ai me suffit, c'est-à-dire rien ne me manque, rien ne m'abonde. Rien ne me manque, parce que je ne cherche rien de plus; rien ne m'abonde, parce que je satisfais les besoins des autres comme les miens. Voilà pour l'argent.

90. On peut dire de même pour tout le reste; ce qu'il possédait lui suffisait, c'est-à-dire il ne désirait ni plus d'honneurs ni plus de considération, ni plus de gloire, ni une réputation qui ne lui était pas due; mais, tranquille sur son mérite, patient dans la souffrance, il attendait la fin du combat : « Je sais m'humilier, dit-il. » L'humilité n'est donc pas sœur de l'ignorance, la modestie et le

datur : « Scio, *inquit*, et humiliari ¹. » Non ergo indocta humilitas, sed quæ habeat sui modestiam et scientiam, laudi datur. Est enim humilitas formidinis, est imperitiæ atque ignorantiae; et ideo Scriptura ait : « Et humiles spiritu salvabit ². Præclare ergo dixit : « Scio. et humiliari, » id est, quo in loco, qua moderatione, quo fine, in quo officio, in quo munere. Nescivit pharisæus humiliari, ideo dejectus est : scivit publicanus, ideo justificatus est.

91. Sciebat et abundare Paulus, quia animum habebat divitem, etsi thesaurum divitis non habebat. Sciebat abundare, qui non quærebat datum in pecunia, sed requirebat fructum in gratia. Possumus et sic intelligere, quia sciebat abundare, qui poterat dicere : « Os » nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est ³. »

92. In omnibus erat imbutus, et saturari, et esurire. Beatus qui sciebat saturari in Christo. Non ergo illa corporalis sed spiritualis est satietas, quam operatur scientia. Et merito scientia opus est; quia « non in pane solo vivit homo, sed in omni verbo Dei ⁴. » Ergo qui sic sciebat saturari et sic esurire, sciebat ut semper nova quæreret, esuriret Deum, sitiret in Dominum. Sciebat esurire, qui sciebat quia esurientes manducabunt : sciebat et poterat abundare, qui nihil habebat, et possidebat omnia.

CAPUT XVIII.

Quantum iniqui consilarii damni afferant, exemplo decem tribuum a rege Roboam desciscentium sat intelligi.

93. Egregie itaque viros alicui præidentes muneri commendat justitia : contra iniquitas destituit atque impugnat. Exemplo nobis est Scriptura quæ dicit quia cum populus Israel post mortem Salomonis rogasset filium ejus Roboam, ut relevaret cervices eorum a servitute dura, et paterni imperii temperaret austeritatem, illum spreto senili consilio de suggestionibus adolescentium responsum dedisse hujusmodi,

¹ Phil. iv, 12. — ² Psal. xxxiii, 19. — ³ 2 Cor. vi, 11. — ⁴ Deut. viii, 3.

savoir en font le mérite ; car il y a une humilité qui naît de la crainte, une de l'ignorance et de l'incapacité ; aussi l'Écriture dit-elle : « Il » sauvera les humbles d'esprit. » Il a donc bien dit : « Je sais m'humilier ; » c'est-à-dire ma place, mon but, mon devoir, mes travaux. Le pharisien ne sut pas s'humilier, aussi fut-il rejeté ; le publicain s'humilia et il fut justifié.

91. Paul savait qu'il était dans l'abondance, parce que son esprit était riche, s'il ne possédait aucun trésor du monde. Il savait qu'il était dans l'abondance, lui qui mettait sa richesse non dans l'argent, mais dans la grâce. Nous devons comprendre que celui-là savait être dans l'abondance, qui disait : « Ma bouche s'ouvre pour vous, ô Corinthiens, » mon cœur s'est dilaté. »

92. Rempli de toutes ces choses, il était rassasié et avait faim. Heureux qui sait se rassasier de Jésus-Christ. Ce n'est pas la satiété corporelle, mais la satiété spirituelle que donne la science. Et certes la science est utile, car « l'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore de toute parole de Dieu. » Celui qui savait ainsi se rassasier et avoir faim, savait qu'en cherchant toujours de nouvelles choses à apprendre, il aurait faim de Dieu et soif de notre Seigneur. Il savait qu'il avait faim, lui qui n'ignorait pas que ceux qui ont faim mangeront : il savait et pouvait abonder ; il n'avait rien et possédait tout.

CHAPITRE XVIII.

L'exemple des dix tribus qui se séparent du roi Roboam fait assez comprendre tous les maux que causent de mauvais conseillers.

93. Si la justice est une recommandation puissante pour ceux qui président à une haute charge, l'injustice est aussi pour eux un dangereux ennemi. L'Écriture nous en offre un exemple quand elle nous dit que lorsqu'après la mort de Salomon le peuple avait prié son fils Roboam de le délivrer d'un joug trop pesant, et d'apporter quelques adoucissements à la rigueur du gouvernement de son père, celui-ci méprisa le conseil des vieillards, et, d'après celui des jeunes gens, leur répondit qu'il ajouterait un nouveau fardeau

quia et onus adjiceret super patrium jugum, et leviora gravioribus suppliciis mutaret.

94. Quo responso exasperati responderunt populi : « Non est nobis » portio cum David, neque hæreditas in filiis Jesse. Revertere unusquisque in tabernacula tua, Israel ¹; » quoniam hic homo neque in principem, neque in ducem erit nobis. Itaque desertus a populo ac destitutus, vix duarum tribuum propter David meritum habere potuit societatem.

CAPUT XIX.

Justitia et benevolentia et affabilitate plurimos conciliari : sed hanc sinceram esse debere.

95. Claret ergo quoniam et æquitas imperia confirmet, et injustitia dissolvat. Nam quomodo potest malitia regnum possidere, quæ ne unam quidem privatam potest regere familiam? Summa igitur benignitate opus est, ut non solum publica gubernacula, sed etiam privata jura tueamur. Plurimum juvat benevolentia, quæ omnes studet beneficiis amplecti, devincire officii, oppignerare gratia.

96. Affabilitatem quoque sermonis diximus ad conciliandam gratiam valere plurimum. Sed hanc volumus esse sinceram ac sobriam sine ulla adulatione, ne simplicitatem ac puritatem alloquii dedecet sermonis adulatio; forma enim esse debemus cæteris non solum in opere sed etiam in sermone, in castitate ac fide. Qualis haberi volumus, tales simus : et qualem affectum habemus, talem aperiamus. Neque dicamus in corde nostro verbum iniquum, quod abscondi putemus silentio; quia audit in occulto dicta, qui occulta fecit : et cognoscit secreta viscerum, qui sensum visceribus infudit. Ergo tanquam sub oculis constituti judicis, quidquid gerimus, in luce positum putemus, ut omnibus manifestetur.

¹ 3 Reg. 16.

au joug imposé par son père, qu'il changerait des supplices trop doux pour de plus rigoureux.

94. Indignés de cette réponse, les peuples répondirent à leur tour : « Nous n'avons plus rien de commun avec David, nous ne sommes plus de l'héritage des fils de Jessé. Que chacun retourne dans sa tente, d'Israël ; » car cet homme n'est plus ni notre roi, ni notre chef. Aussi, abandonné par tout son peuple, Roboam ne conserva sous sa domination que deux tribus, toujours fidèles au nom de David.

CHAPITRE XIX.

La justice, la bienveillance, l'affabilité peuvent faire beaucoup d'amis ; mais elles doivent être sincères.

95. Il est donc évident que l'équité assure la puissance des empires et que l'injustice la détruit. Comment, en effet, l'iniquité pourrait-elle demeurer maîtresse de tout un royaume, quand elle ne sait pas même gouverner une seule famille ? L'homme a donc besoin d'une grande bonté pour assurer le maintien de son pouvoir politique et même de ses droits particuliers. Il trouve un aide puissant dans la bienveillance et dans son empressement à combler les hommes de bienfaits, à se les enchaîner par des services et par des présents.

96. J'ai dit aussi qu'un ton affable était tout puissant pour gagner les cœurs ; mais il faut rester dans de justes limites, éviter l'affectation et la flatterie, qui font perdre aux paroles tout caractère de simplicité et de pureté ; ne devons-nous pas être des modèles de simplicité, de franchise dans le langage, aussi bien que dans les actes ? Soyons tels que nous voulons le paraître ; montrons-nous ce que nous sommes, et ne prononçons pas dans notre cœur une parole d'iniquité, dans l'espoir qu'elle y demeure ensevelie ; car celui-là entend les paroles secrètes dont les actes sont secrets ; celui-là connaît tous les replis de notre cœur qui a pu lui donner la vie. Regardons-nous donc comme toujours sous les yeux d'un juge suprême, et soyons persuadés que toutes nos actions sont exposées aux yeux des hommes.

CAPUT XX.

Omnibus multum prodesse bonorum familiaritatem, maxime vero adolescentibus : hoc Jesu Nave ac Moysi, aliisque exemplis probari : quibus subjicitur qui ætate sint dispares, virtute interdum pares esse, ut Petrus ac Joannes patefaciunt.

97. Plurimum itaque prodest unicuique bonis jungi. Adolescentibus quoque utile, ut claros et sapientes viros sequantur; quoniam qui congregatur sapientibus, sapiens est: qui autem cohæret imprudentibus, imprudens agnoscitur. Et ad instructionem itaque plurimum proficit, et ad probitatis testimonium. Ostendunt enim adolescentes eorum se imitatores esse, quibus adhærent; et ea convalescit opinio, quod ab his vivendi acceperint similitudinem, cum quibus conversandi hauserint cupiditatem.

98. Inde tantus Jesus Nave, quod eum non solum erudit ad Legis scientiam Moysi copula, verum etiam sanctificavit ad gratiam. Denique cum in ejus tabernaculo divina refulgere præsentia videretur majestas Domini, solus erat in tabernaculo Jesus Nave. Moyses cum Deo loquebatur, Jesu pariter nube sacra tegebatur. Præsbyteri et populus deorsum stabant, Jesus cum Moyse, ad accipiendam legem ascendebat. Omnis populus intra castra erat, Jesu extra castra in tabernaculo testimonii. Cum columna nubis descenderet, et loqueretur cum Moyse, quasi fidus adstabat minister: nec exibat de tabernaculo juvenis, cum seniores longe positi divina trepidarent miracula.

99. Ubique igitur inter admiranda opera et reverenda secreta sancto Moysi individuus adhærebat. Unde factum est ut qui fuerat socius conversationis, fieret successor potestatis. Merito vir hujusmodi evasit, ut sisteret fluminum cursus; diceret: Stet sol, et staret sol; quasi ejus spectator victoriæ noctem differret, diem produceret; quid? (quod Moysi negatum est) solus eligeretur, ut populum introduceret in terram repromissionis. Magnus vir fidei miraculis, magnus triumphis. Illius augustiora opera, hujus prosperiora. Uterque igitur divina subnixus gratia, ultra humanam processit conditionem: ille mari; hic cælo imperavit.

CHAPITRE XX.

Le commerce des gens de bien est utile à tout le monde, mais surtout aux jeunes gens. Josué et Moïse, ainsi que d'autres exemples, en sont la preuve. Il faut ajouter que la différence des âges n'entraîne pas toujours la différence des vertus : Pierre et Jean le montrent assez.

97. Il n'est personne qui ne profite infiniment de la société des gens de bien. Aussi est-il utile aux jeunes gens de s'attacher à des hommes illustres et distingués ; suivre un sage, c'est être sage ; s'attacher à un insensé, c'est se donner pour insensé soi-même. Le choix d'une société est donc de la plus haute importance, et pour l'éducation et pour la bonne renommée ; le plus souvent les jeunes gens imitent ceux avec lesquels ils vivent, et on est naturellement porté à croire que leur conduite se modèle sur celle des hommes dont ils recherchent le commerce.

98. C'est là la source de la grandeur de Josué que la société de Moïse n'instruisit pas seulement des mystères de la foi, mais sanctifia encore devant le Seigneur. Aussi, quand la majesté divine remplissait de l'éclat de sa présence son mystérieux tabernacle, Josué seul pouvait y demeurer. Lorsque Moïse s'adressait à Dieu, Josué était enveloppé avec lui dans le nuage sacré ; les prêtres et le peuple demeuraient dans la plaine, Josué montait avec Moïse chercher les tables de la loi. Tout le peuple était renfermé dans le camp, Josué était hors du camp dans le tabernacle ; quand un nuage descendait et parlait avec Moïse, il restait comme son compagnon assidu, et jeune encore, il ne sortait pas du tabernacle, tandis que les vieillards loin du sanctuaire tremblaient dans la crainte des miracles du ciel.

99. Partout il restait seul avec Moïse, admirant ses œuvres, respectant ses secrets. Aussi après avoir été le compagnon du saint prophète, il devint son successeur, il devint si puissant par son génie qu'il suspendait le cours des fleuves, qu'il disait au soleil de s'arrêter, et que le soleil s'arrêtait, reculant la nuit, allongeant le jour pour contempler sa victoire ; bien plus, il fut choisi de préférence à Moïse même pour faire entrer le peuple dans la terre promise. L'un fut grand par sa puissance et ses miracles, l'autre par ses triomphes. Les œuvres du premier furent plus grandes, celles du second plus utiles. Enfin tous deux soutenus par la grâce divine s'élevèrent au-dessus de la nature humaine : l'un commanda à la mer, l'autre au ciel.

100. Pulchra itaque copula seniorum atque adolescentiam. Alii testimonio, alii solatio sunt: alii magisterio, alii delectationi. Omitto quod Abrahæ adhæsit Loth adolescentulus etiam proficiscenti; ne forte hoc propinquitatis magis fuisse existimetur, et necessariæ potius quam voluntariæ adjunctionis. Quid Eliam atque Elisæum loquamur? Licet non expresse Elisæum juvenem Scriptura significaverit; advertimus tamen et colligimus juniorem fuisse. In Actibus apostolorum Barnabas Marcum adsumpsit, Paulus Silam, Paulus Timotheum, Paulus Titum.

101. Sed illis superioribus videmus divisa officia, ut seniores consilio prævalerent, juniores ministerio. Plerumque etiam virtutibus pares, dispares ætatibus, sui delectantur copula, sicut delectabantur Petrus et Joannes. Nam adolescentem legimus in Evangelio Joannem et sua voce, licet meritis et sapientia nulli fuerit seniorum secundus; erat enim in eo senectus venerabilis morum et cana prudentia. Vita enim immaculata bonæ senectutis stipendium est.

CAPUT XXI.

Plurimum valere ad commendationem, si defendas infirmos, aut peregrinos suscipias, similiave officia exhibeas, et hoc maxime viris probatis. Ubi injecta avaritiæ vitæ peratione, potissimum prodigalitas in sacerdotibus improbat.

102. Adjuvat hoc quoque ad profectum bonæ existimationis si de potentis manibus eripias inopem, de morte damnatum eruas, quantum sine perturbatione fieri potest; ne videamur jactantiæ magis causa facere, quam misericordiæ, et graviora inferre vulnera, dum levioribus mederi desideramus. Jam si oppressum opibus potentis, et factione magis quam sceleris sui pretio gravatum liberaveris, egregiæ convalescit opinionis testimonium.

103. Commendat plerosque etiam hospitalitas. Est enim publica species humanitatis, ut peregrinus hospitio non egeat, suscipiatur officiose, pateat adveniendi janua. Valde id decorum totius est orbis existimatione, peregrinos cum honore suscipi, non deesse mensæ hos-

100. On ne peut qu'approuver le commerce des jeunes gens avec les vieillards ; ceux-ci donnent des conseils ; ceux-là des consolations, les jeunes gens égayent le vieillard ; le vieillard fournit au jeune homme une aimable instruction. Si je ne parle pas du jeune Loth s'attachant à Abraham, et le suivant même en voyage, c'est de peur qu'on ne dise que cette union tenait à la parenté, et qu'on ne la regarde comme nécessaire plutôt que comme un acte de sa volonté. Que dire d'Élie et d'Élisée ? Quoique l'Écriture n'ait pas précisé l'âge de ce dernier, nos observations et nos supputations nous font conclure qu'il était jeune. C'est ainsi que, dans les Actes des apôtres, Barnabas s'attache à Marc, Paul à Sila, Paul à Timothée, Paul à Titus.

101. Mais, d'après ces exemples mêmes, on voit comment ils se distribuaient les fonctions : ainsi les vieillards ont plus d'influence dans les conseils, les jeunes gens plus de pouvoir dans l'exécution. En général les hommes égaux en mérite, inégaux en âge, aiment mutuellement leur société ; telle était la cause de l'amitié de Pierre et de Jean. Nous lisons dans l'Évangile que, jeune encore, Jean ne le cédait en sagesse et en talens à aucun vieillard ; il jouissait déjà d'une vieillesse respectable, d'une prudence précoce ; c'est qu'une vie sans tache est le privilège d'une sage vieillesse.

CHAPITRE XXI.

C'est une puissante recommandation que de défendre les faibles, de recueillir les voyageurs ou de rendre des services semblables, surtout si c'est à des hommes de bien. Après une honteuse avarice, le vice le plus blâmable dans un prêtre, c'est la prodigalité.

102. Ce n'est pas sans fruit pour la réputation qu'on arrache le faible à la tyrannie du puissant, le condamné à la mort qui le menace, si toutefois on le peut, sans trouble, sans paraître agir plus par ostentation que par charité, et sans causer un mal pire que celui auquel on veut porter remède. Celui qui délivre l'homme opprimé par la tyrannie des grands, et condamné plutôt par les intrigues d'un parti que pour le châtimement de ses crimes, celui-là est honoré du glorieux témoignage de l'opinion publique.

103. L'hospitalité honore encore beaucoup ceux qui la pratiquent. C'est, en effet, une preuve d'humanité que d'accueillir avec bienveillance un étranger, de lui ouvrir sa porte pour lui assurer un asile. Il est fort honorable aux yeux de tous les hommes d'accueillir

pitalitatis gratiam, occurrere officiis liberalitatis, explorare adventus hospitum.

104. Quod Abrahæ laudi est datum, qui ante januam suam speculabatur, ne forte præteriret peregrinus aliquis : et diligenter præten-debat excubias, ut occurreret, ut præveniret, ut rogaret, ne transiret hospes, dicens : « Domine, si inveni gratiam ante te, ne præterieris » puerum tuum ¹. » Et ideo pro hospitalitatis mercede fructum posteritatis recepit.

105. Loth quoque nepos ejus non solum genere, sed etiam virtute proximus, propter hospitalitatis affectum sodomitana a se suisque supplicia detorsit.

106. Decet igitur hospitem esse, benignum, justum, non alieni cupidum; imo et de suo jure cedentem potius aliqua, si fuerit la-cessitus, quam aliena jura pulsantem, fugitantem litium, abhorrentem a jurgiis, redimentem concordiam et tranquillitatis gratiam. Siquidem de suo jure virum bonum aliquid relaxare, non solum liberalitatis, sed plerumque etiam commoditatis est. Primum dispendio litis carere, non mediocre est lucrum : deinde accedit ad fructum quod augetur amicitia, ex qua oriuntur plurimæ commoditates, quæ contemnti aliqua in tempore, postea fructuosæ erunt.

107. In officiis autem hospitalibus, omnibus quidem humanitas impertienda est : justis autem uberior deferenda honorificentia : « Qui- » cumque enim justum receperit in nomine justî, mercedem justî ac- » cipiet ², » ut Dominus pronuntiavit. Tanta autem est apud Deum hospitalitatis gratia, ut ne potius quidem aquæ frigidæ a præmiis re-muneracionis immunis sit. Vides quia Abraham Deum recepit hospiti- » o, dum hospites quærit? Vides quia Loth angelos recepit? Unde scis ne et tu cum suscipis hominem, suscipias Christum? Licet in hospite sit Christus; quia Christus in paupere est, sicut ipse ait : « In carcere » eram, et venistis ad me : nudus eram, et operuistis me ³. »

108. Suave est igitur non pecuniæ, sed gratiæ studere. Verum hoc malum jamdudum humanis influxit mentibus, ut pecunia honori sit, et animi hominum divitiarum admiratione capiantur. Inde se immer-sit avaritia, veluti quædam bonorum ariditas officiorum; ut homines

¹ Gen. XVIII, 1 et seq. — ² Matth. x, 41, 42. — ³ Ibid. xxv, 36.

avec bonté les voyageurs, de leur offrir les mets d'une table hospitalière, d'aller au-devant de leurs besoins et de guetter leur approche.

104. C'est là l'éloge qu'on faisait à Abraham qui, assis au seuil de sa demeure, épiait le passage de quelque étranger, toujours prêt à lui fournir un lit, empressé à aller au-devant de lui, à prévenir sa demande, à le prier de ne pas passer outre, disant : « Maître, si j'ai » trouvé grâce devant toi, ne passe pas la maison de ton serviteur. » C'est en récompense de son hospitalité que Dieu lui accorda une aussi glorieuse postérité.

105. Loth, son neveu, uni à lui par la vertu autant que par le sang, ne dut qu'à son hospitalité d'échapper à la ruine de Sodome.

106. Il faut donc être hospitalier, bon, juste, désintéressé ; toujours prêt à se dépouiller s'il le faut plutôt qu'à violer les droits d'autrui, ennemi des procès et des contestations, acheter à tout prix la concorde et le repos. En se démettant de quelqu'un de ses droits, l'homme de bien n'est pas seulement libéral, il agit aussi dans son intérêt. Se mettre à l'abri des frais d'un procès, c'est déjà un gain qui n'est pas sans importance. Le second avantage, c'est que l'amitié s'en accroit, et qu'elle est la source d'une foule de biens qui, dédaignés d'abord, deviennent fort utiles par la suite.

107. Dans les devoirs de l'hospitalité on doit être humain pour tous ; mais il faut honorer plus spécialement les hommes justes : « Car » quiconque reçoit un homme juste comme juste recevra la récompense d'un juste, » comme l'a dit le Seigneur. L'hospitalité est d'un si grand prix aux yeux de Dieu, que même un verre d'eau trouve près de lui sa récompense. Vous voyez qu'Abraham reçoit Dieu pour son hôte en cherchant des voyageurs ; que Loth reçoit des anges. Qui vous dit, quand vous recevez un homme, que ce n'est pas Jésus-Christ ? Jésus peut être au nombre des hôtes, puisqu'il est au nombre des pauvres, comme il le dit lui-même : « J'étais en prison, » et vous êtes venu à moi ; j'étais nu et vous m'avez couvert. »

108. Il est doux de n'avoir point l'argent en vue, et de ne se proposer que la bienfaisance. Mais un mal qui dès long-temps infecte l'ame humaine, c'est que l'argent est en honneur et que l'amour des richesses s'empare du cœur de l'homme. Aussi il s'est plongé dans l'avarice, refus de tout service généreux, qui fait que l'homme regarde comme une perte tout ce qui n'est pas donné à la satisfaction ordinaire de ses

damnum patet, quidquid præter morem impenditur. Sed etiam in hoc adversus avaritiam, ne quod afferre possit impedimentum, prospexit Scriptura venerabilis, dicens: « Quia melior est hospitalitas » cum oleribus ¹. » Et infra: « Melior est panis in suavitate cum » pace ². » Non enim prodigos nos docet esse Scriptura, sed liberales.

109. Largitatis enim duo sunt genera: unum liberalitatis, alterum prodigæ effusionis. Liberale est hospitio recipere, nudum vestire, redimere captivos, non habentes sumptu juvare: prodigum est, sumptuosis efflescere convivis, et vino plurimo; unde legisti: « Prodigum est vinum, et contumeliosa ebrietas ³. » Prodigum est, popularis favoris gratia exinanire proprias opes: quod faciunt qui ludis circensibus, vel etiam theatralibus, et muneribus gladiatoris, vel etiam venationibus patrimonium dilapidant suum ut vincant superiorum celebritates; cum totum illud sit inane quod agunt, quandoquidem etiam bonorum operum sumptibus immoderatum esse non deceat.

110. Pulchra liberalitas erga ipsos quoque pauperes mensuram tenere, ut abundes pluribus: non conciliandi favoris gratia ultra modum fluere. Quidquid ex affectu puro ac sincero promitur, hoc est decorum: non superfluas ædificationes aggredi, nec prætermittere necessarias.

111. Et maxime sacerdoti hoc convenit, ornare Dei templum decore congruo, ut etiam hoc cultu aula Domini resplendeat: impensas misericordiæ convenientes frequentare: quantum oporteat largiri peregrinis, non superflua, sed competentia; non redundantia, sed congrua humanitati: ne sumptu pauperum alienam sibi quærat gratiam, nec restrictiorem erga clericos aut indulgentiorem se præbeat. Alterum enim inhumanum, alterum prodigum; si aut sumptas desit necessitati eorum quos a sordidis negociationis aucupis retrahere debeas: aut voluptati superfluat.

¹ Prov. xv, 17. — ² Ibid. xvii, 1. — ³ Ibid. xx, 1.

besoins. L'Écriture sainte a prévenu l'avarice et ses tristes effets, en disant : « La meilleure hospitalité est celle qui ne peut offrir que des légumes. » Et plus bas : « Le pain , le mets le meilleur et le plus doux quand on jouit de la paix. Ainsi l'Écriture nous apprend à être non pas prodigues, mais généreux.

109. Il y a deux manières de donner ; la libéralité et la prodigalité sans mesure. Il est libéral d'accueillir le voyageur sous son toit , de le vêtir s'il est nu, de racheter les captifs, d'aider les pauvres de ses ressources : c'est de la prodigalité de faire des banquets somptueux, de se gorger de vin. Aussi lit-on : « Le vin est prodigue et l'ivresse est » amie des querelles. » C'est de la prodigalité d'épuiser ses richesses pour s'attirer la faveur populaire ; c'est là ce que font ceux qui dissipent leur patrimoine aux jeux du cirque ou du théâtre, aux combats de gladiateurs, et aux chasses, pour vaincre un rival en popularité ; tous ces frais sont vains, puisqu'on ne doit pas franchir certaines limites même dans l'accomplissement de bonnes actions.

110. C'est une belle générosité que de tenir une certaine balance dans ses bienfaits envers les pauvres mêmes, et de ne pas s'abandonner sans mesure à une prodigalité ambitieuse. Tout ce qui naît d'une affection pure et sincère est honorable, chaque fois qu'on ne s'égare pas en travaux superflus et qu'on ne va pas au-delà du nécessaire.

111. Il est avant tout du devoir d'un prêtre de décorer le temple de Dieu d'ornemens convenables, pour que cet éclat fasse briller la maison du Seigneur ; de multiplier les aumônes en proportion de sa charité ; de donner aux étrangers autant qu'il convient, des biens non point en superflu, mais selon le nécessaire ; non en confusion, mais selon la loi de l'humanité ; qu'il ne cherche pas aux dépens du pauvre une faveur qui doit lui rester étrangère, qu'il ne se montre ni trop dur ni trop indulgent pour les clercs. L'un marque l'inhumanité, l'autre la profusion : puisque d'un côté les secours manquent à ceux qu'il faudrait arracher à de honteux trafics, et que de l'autre on alimente des passions.

CAPUT XXII.

Modum inter nimiam remissionem ac severitatem esse statuendum; eos enim qui affectata remissione in aliorum animos irreperere moliantur, solidum ac duraturum nihil consequi : quod Abessalonis exemplum satis ostendit.

112. Quinetiam verborum ipsorum et præceptorum esse mensuram convenit; ne aut nimia remissio videatur, aut nimia severitas. Plerique enim remissiores malunt esse, ut videantur boni esse : sed nihil simulatum et fictum vere virtutis esse certum est, quinetiam diuturnum esse non solet. In principio vernat, in processu tanquam flosculus dissipatur et solvitur : quod autem verum ac sincerum, alta radice fundatur.

113. Et ut exemplis assertiones nostras probemus, quoniam quæ simulata sunt, diuturna esse non possunt, sed tanquam ad tempus virentia cito decidunt, ex ea familia ex qua nobis plurima ad virtutis profectum exempla accersivimus, unum simulationis et fraudis proferamus testimonium.

114. Abessalon erat David regis filius, decore insignis, egregius forma, præstans juvena; ita ut vir talis in Israel non reperiretur, a vestigio pedis usque ad verticem immaculatus. Is fecit sibi currus et equos, et viros quinquaginta, qui præcurrerent ante eum. Surgebat diluculo, et stabat ante portam in via : et si quem advertisset regis judicia quærentem, accedebat ad eum dicens : Ex qua civitate es tu? Respondebat ille : Ex una tribu sum de tribubus Israel, servus tuus. Referebat Abessalon : Verba tua bona sunt et directa, et qui te audiat non est tibi datus a rege. Quis constituet me judicem, et quisquis ad me veniet, cuicumque fuerit iudicium necessarium, justificabo illum? Talibus delinibat singulos sermonibus. Et cum accederent adorare eum, extendens manus suas, apprehendebat atque osculabatur eos. Sic convertit in se corda omnium, dum blanditiæ hujusmodi intimorum tangunt viscerum sensum.

115. Sed delicati isti et ambitiosi elegerunt honorabilia et grata ad tempus et jucunda : ubi parva processit dilatio, quam prudens

CHAPITRE XXII.

Il faut garder un juste milieu entre une trop grande douceur et une excessive sévérité ; ceux qui, par une indulgence affectée, cherchent à s'insinuer dans le cœur des autres n'obtiennent rien de solide, rien de durable : le sort d'Absalon en est la preuve.

112. Il faut garder un juste tempérament dans les préceptes que l'on donne, et ne montrer ni trop de facilité ni trop d'expérience. La plupart aiment mieux être trop faciles pour paraître bons ; mais il est certain que rien de feint, rien de simulé ne peut égaler la vertu, et ne peut même durer quelque temps. Ces faux semblans naissent d'abord, puis, quand ils sont en maturité, ils tombent et se perdent comme une fleur chassée par le vent : une vertu vraie et sincère s'appuie sur de profondes racines.

113. Pour prouver par une citation la vérité de ce jugement, que la feinte ne peut se soutenir long-temps, savoir que bientôt elle tombe comme des fleurs fanées, nous emprunterons à cette famille qui nous fournit, du reste, tant de modèles de vertu, le seul exemple de mensonge qu'elle puisse produire.

114. Absalon était fils du roi David, beau de la grandeur de son nom, de l'élégance de ses formes, de l'éclat de sa jeunesse ; tel qu'on n'aurait pu trouver son semblable dans Israël ; enfin il n'y avait en lui aucune tache, aucun défaut. Il se donna un char, des chevaux, et cinquante compagnons qui précédaient sa marche. Il se levait au point du jour, et se tenait devant sa porte dans le chemin : s'il voyait quelqu'un qui venait demander justice au roi, il s'approchait de lui et lui disait : De quelle ville es-tu ? L'autre répondait : Je suis d'une tribu d'Israël, votre serviteur. Absalon reprenait : Tes paroles sont franches et honnêtes, ce n'est pas au roi qu'il faut t'adresser. Pour moi, celui qui me fera son juge, qui viendra à moi, quelle que soit sa cause, je le renverrai content. C'est ainsi qu'il flattait tous ceux qu'il rencontrait. Et quand, ravis, ils voulaient s'agenouiller devant lui, il étendait les bras vers eux et les embrassait avec effusion. C'est ainsi qu'il gagna tous les cœurs, par ces caresses qui touchent si vivement d'une douce émotion.

115. Mais, cachant leur ambition sous un voile de délicatesse, les partisans d'Asalon ne mirent en avant que des prétextes honorables

omnium propheta paulisper cedendo interponendam putavit, non potuerunt tolerare ac sustinere. Denique non dubitans de victoria David, commendabat filium dimicaturis, ut ei parcerent. Ideoque nec prælio interesse maluit; ne vel referre arma, parricidæ licet, videretur, sed tamen filio.

116. Liqueat igitur ea esse perpetua ac solida, quæ vera sunt, et quæ sincere potius quam dolo congregantur: ea vero quæ simulatione atque assentatione parata sunt, non posse diu perseverare.

CAPUT XXIII.

Eorum qui vel pecunia vel ambitu redempti fuerint, fluxam fidem esse.

117. Quis igitur vel illos qui pecunia ad obedientiam redimuntur, vel eos qui assentatione invitantur, fidos sibi arbitretur? Nam et illi frequenter se vendere volunt, et isti imperia dura ferre non possunt. Levi assentationucula facile capiuntur: si perstrinxeris verbo, immurmurant, deserunt, infesti abeunt, indignantes relinquunt, imperare malunt quam obedire: quasi obnoxios beneficio, subjectos sibi debere esse existimant, quos præpositos sibi habere debeant.

118. Quis igitur sibi fideles putet, quos vel pecunia vel adulatione sibi obligandos crediderit? Nam et ille qui pecuniam acceperit, vilem se et despectum iudicat, nisi sæpe redimatur? Itaque frequenter expectat pretium suum: et ille qui obsecratione ambitus videtur, vult semper se rogari.

CAPUT XXIV.

Bonis artibus ad honores nitendum, maxime ecclesiasticos: adeptum vero munus moderate ac sapienter administrandum. Nec inferiores ordines simulatis virtutibus episcopo derogare, nec item episcopum cleri invidum esse debere: sed justum in omnibus, atque compemis in iudicando.

119. Ergo bonis actibus et sincero proposito nitendum ad honorem arbitror, et maxime ecclesiasticum; ut neque resupina arrogantia, vel remissa negligentia sit: neque turpis affectatio, et indecora am-

et qui pouvaient plaire. Après une temporisation que le plus sage des prophètes crut devoir prolonger quelque temps, en paraissant céder aux exigences des événemens, les Juifs ne purent se contenir et se révoltèrent. Assuré de la victoire, David recommandait son fils à ses soldats, et les priait de l'épargner. Aussi préféra-t-il ne pas assister au combat, pour ne pas porter ses armes contre son fils, malgré ses crimes.

116. Il est donc bien évident que la vérité porte avec elle le caractère de la durée et de la permanence, comme tout ce qui naît de la franchise et non du mensonge : tout ce qui vient de la feinte et de la flatterie ne peut demeurer constant.

CHAPITRE XXIII.

Ceux qu'on achète par l'argent ou la brigue ne peuvent garder une fidélité constante.

117. Qui oserait regarder comme des amis fidèles ceux qu'il s'est attachés par l'argent, ou enchainés par la flatterie? les uns veulent sans cesse se vendre, et les autres ne peuvent souffrir un joug trop lourd. Une légère flatterie les séduit; si vous leur parlez durement, ils murmurent, vous abandonnent, deviennent vos ennemis acharnés, aiment mieux commander qu'obéir : ceux qui se sont liés par quelques bienfaits semblent devoir leur être soumis, tandis qu'ils devraient les dominer.

118. Qui donc comptera sur la fidélité de ceux qu'il aura crus s'attacher par les dons ou par caresses? L'homme qui a reçu de l'argent se croit vil et méprisé jusqu'à ce qu'il en reçoive de nouveau. Aussi demande-t-il sans cesse un salaire, et celui qu'on a séduit par des prières veut qu'on le prie sans cesse.

CHAPITRE XXIV.

C'est toujours par des moyens honnêtes qu'on doit s'élever aux honneurs, surtout aux honneurs ecclésiastiques : une fois parvenu à une charge, il faut la remplir avec prudence et sagesse. Les prêtres inférieurs ne doivent pas s'aliéner leur supérieur par des vertus mensongères ; le supérieur se faire haïr des clercs : il doit être juste en tout, et surtout dans ses jugemens.

119. C'est donc, selon moi, par de bonnes actions, par des moyens honnêtes, que l'on doit franchement aspirer aux honneurs, surtout aux honneurs de l'Église ; il faut éviter une arrogance orgueilleuse ou

bitio. Ad omnia abundat animi directa simplicitas, satisque se ipsa commendat.

120. In ipso vero munere neque severitatem esse duram convenit, nec nimiam remissionem; ne aut potestatem exercere, aut susceptum officium nequaquam implere videamur.

121. Enitendum quoque ut beneficiis atque officiis obligemus plurimos, collatam reservemus gratiam; ne jure beneficii fiant immemores, qui se graviter læsos dolent. Sæpe enim usu venit ut quos gratia foveris, vel aliquo superiore cumulaveris gradu, avertas, si indigne aliquem eis præponendum judices. Sed et sacerdotem beneficiis suis vel judiciis favere convenit ut æquitatem custodiat, et præbytero vel ministro deferre, ut parenti.

122. Neque hos quia semel probati sunt, arrogantes esse oportet; sed magis tanquam memores gratiæ, humilitatem tenere: neque offendi sacerdotem, si aut præbyter, aut minister, aut quisquam de clero, aut misericordia, aut jejunio, aut integritate, aut doctrina et lectione existimationem accumulet suam. Gratia enim Ecclesiæ laus doctoris est. Bonum, opus alicujus prædicari, ita tamen si nullo studio fiat jactantiæ. Laudent enim unumquemque proximorum labia, et non os suum: et commendet opera, non studia sua.

123. Cæterum si quis non obediat episcopo, extollere atque exaltare sese desideret, obumbrare merita episcopi simulata affectatione doctrinæ, aut humilitatis, aut misericordiæ, is a vero devius superbit; quoniam veritatis ea est regula, ut nihil facias commendandi tui causa, quo minor alius fiat: neque si quid boni habeas, id ad deformationem alterius et vituperationem exerceas.

124. Ne defendas improbum, et sancta indigno committenda arbitris: neque iterum urgeas et impugnes, cujus crimen non deprehenderit. Nam cum in omnibus injustitia cito offendat, tum maxime in Ecclesia, ubi æquitatem esse oportet, ubi æqualitatem haberi decet; ut nihil sibi potentior plus vindicet, nihil plus usurpet ditior. Sive enim pauper, sive dives, in Christo unum sunt. Nihil sanctor plus sibi arroget; ipsum enim par est esse humiliorem.

une lâche indifférence, craindre aussi une indécente ambition, une nonchalance honteuse. La simplicité et la franchise servent « à tout et » toujours, » elles se servent à elles-mêmes de recommandation.

120. Mais, une fois entré en fonction, il ne convient pas d'être trop sévère ni trop indulgent; ce serait exercer une tyrannie, ou négliger absolument le devoir qu'on s'est imposé.

121. On doit aussi tâcher de s'attacher beaucoup d'hommes par des bienfaits et des services, s'efforcer de conserver la reconnaissance qu'on s'est méritée, éviter qu'en les blessant trop grièvement, on ne leur donne le droit d'oublier les services. L'expérience apprend que souvent un homme comblé de bienfaits ou d'honneurs s'éloignera de vous, si vous lui préférez injustement quelque autre homme. Mais un prêtre, pour rester équitable, doit ne refuser à personne ses bienfaits et ses services, il doit avoir pour son supérieur la même déférence que pour son père.

122. Ceux-ci ne doivent pas abuser arrogamment de leur crédit; mais se souvenant toujours du devoir de la reconnaissance, ils doivent rester humbles et respecter les prêtres, quelque soit leur rang, si par le jeûne, la charité, la probité, la science ou le talent, ils ont su mériter son estime. La reconnaissance fait la gloire d'un docteur. Il faut vanter les bonnes œuvres des autres, tant qu'on ne le fait pas dans un but de jactance. Ses lèvres loueront chacun de ceux qui l'entourent et non lui-même; il vantera leurs œuvres et non ses vertus.

123. Du reste, si un prêtre n'obéit pas à son évêque, cherche à s'élever à un rang plus éminent, à éclipser le mérite de cet évêque par un pompeux et vain étalage de science, ou d'humilité ou de charité, il s'écarte du droit et bon chemin: car la règle de la vérité, c'est de ne rien faire dans son propre intérêt, qui nuise à des intérêts étrangers: et si l'on jouit de quelque puissance, de n'en pas user au détriment d'autres hommes.

124. Ne défendez pas le méchant, ne confiez pas les choses saintes à des mains impies; mais ne poursuivez pas et ne combattez pas celui dont le crime n'est pas avéré. Si l'injustice blesse dans tous les hommes, c'est surtout dans un prêtre qui doit être juste et regarder tous les hommes comme égaux; de manière à ne pas laisser de privilèges aux riches et aux puissans. Pauvres et riches sont égaux devant Jésus-Christ. Que l'homme pieux ne se croie pas plus que d'autres; l'humilité est au contraire un de ses devoirs.

125. Sed nec personam alterius accipiamus in iudicio: gratia absit, causæ merita decernant. Nihil sic opinionem, imo fidem gravat, quam si in iudicando potentiori dones causam inferioris: vel pauperem innocentem arguas, divitem excuses reum culpæ. Pronum quidem est genus hominum favere honoratioribus, ne læsos sese putent, ne victi doleant. Sed primum si offensam vereris, non recipias iudicium: si sacerdos es, aut si quisquam alius, non lacesas. Licet tibi scire in negotio duntaxat pecuniario; quanquam sit constantiæ adesse acquitati. In causa autem Dei, ubi communionis periculum est, etiam dissimulare peccatum est non leve.

CAPUT XXV.

Beneficia in pauperes potius conferenda quam in divites; hos enim aut quæsitam a se beneficii vicem putare, aut indignari quod videantur hinc facti debitores: pauperes vero et debitorem pro se Deum ipsum constituere, et libenter accepta beneficia confiteri. Quibus additur ad pecuniæ contemptum adhortatio.

126. Quid autem et tibi prodest favere diviti? An quia citius amantem remuneratur? His enim favemus frequentius, a quibus referendæ vicem speramus gratiæ. Sed eo magis infirmo et inopi nos studere convenit; quia pro eo qui non habet, remunerationem speramus a Domino Jesu: qui sub specie convivii generalem virtutum edidit formam; ut his potius nostra conferamus beneficia, qui nobis ea non possunt repræsentare, docens ad convivium atque epulas non eos qui divites sunt, sed pauperes invitandos. Divites enim rogari videntur, at ipsi quoque nobis reddant convivium: pauperes, quia non habent quod restituant, cum acceperint, remuneratorem nobis faciunt Dominum, qui se pro paupere obligandum obtulit.

127. Ad ipsum quoque sæculi usum collatio beneficii, facta in pauperes magis quam in locupletes, plus juvat; quia dives dedignatur beneficium, et pudet eum debitorem esse gratiæ. Quin etiam id quod collatum est sibi, meritis suis arrogat, quod velut debitum acceperit, vel ideo datum sit, eo quod is qui dedit reddendum sibi a divite uberius existimaverit. Ita in accipiendo beneficio, eo ipso quod accepo-

125. Ne soyons point iniques dans nos décisions, jugeons sans partialité et d'après la justice des causes. Rien n'est plus funeste à la réputation et à la vertu que de donner raison au fort contre le faible, au riche coupable contre le pauvre innocent. Nous sommes naturellement portés à nous ranger du parti des puissans, de crainte qu'ils ne crient à l'injustice et ne se plaignent de leur malheur. Si vous craignez les représailles, ne vous chargez pas de juger ; prêtre ou laïque, ne demandez pas justice. Toutefois, si l'on peut se taire quand il ne s'agit que d'un simple intérêt d'argent, quoiqu'il soit juste de demander son droit ; dans la cause de Dieu, quand il y va de la foi, se taire n'est pas seulement une faute, c'est un crime.

CHAPITRE XXV.

Les bienfaits doivent s'adresser aux pauvres plutôt qu'aux riches ; ces derniers croiraient qu'on attend d'eux un retour, ou s'indigneraient de devenir en apparence débiteurs, tandis que les pauvres regardent Dieu comme chargé d'acquitter leurs dettes et avouent hautement les bienfaits qu'ils reçoivent. Vient ensuite une exhortation au mépris des richesses.

126. Mais que vous sert de faire des largesses au riche ? Est-ce parce qu'il peut mieux récompenser l'amitié ? car nous servons plus volontiers ceux dont nous espérons un plus prompt retour. Mais c'est un motif de plus pour secourir l'homme infirme et pauvre, parce que nous pouvons compter que Jésus-Christ paiera pour l'indigent. Jésus représente en général la vertu comme un banquet, et, pour nous apprendre à être bienfaisans, surtout pour ceux qui ne peuvent nous payer de retour, nous montre qu'il vaut mieux inviter à ce banquet les pauvres que les riches. Les riches, on ne semble les prier que dans l'espoir qu'ils rendront ce repas ; les pauvres, n'ayant pas de quoi le rendre, laissent le soin d'acquitter cette dette à Dieu qui s'offre lui-même pour remplacer le pauvre.

127. Même pour l'intérêt temporel, il vaut mieux être bienfaisant envers un pauvre qu'envers un riche, parce que le riche dédaigne le bienfait et rougit de la dette de la reconnaissance. Bien plus, ce qu'on lui donne il en fait honneur à son mérite personnel, il le reçoit comme une dette, on ne l'oblige que parce qu'en retour on attend un plus grand bienfait. Ainsi, en acceptant un service, les riches croient faire plutôt que recevoir un don ; si le pauvre n'a pas assez d'argent

rint divites, dedisse se magis quam accepisse existimant : pauper vero etsi non habet unde reddat pecuniam, refert gratiam. In quo certum est quod plus reddat, quam acceperit; pecunia enim nummo solvitur, gratia nunquam exinanitur. Reddendo vacuatur pecunia : gratia autem et habendo solvitur, et solvendo retinetur. Deinde quod dives refugit, pauper fatetur quod sit obligatus debito, sibi que subventum, non honori suo delatum putat : donatos sibi arbitratur filios, vitam redditam, servatam familiam. Quanto igitur melius apud bonos, quam apud ingratos locare beneficium!

128. Unde Dominus ad discipulos ait : « Nolite possidere aurum, » neque argentum, neque pecuniam¹; » qua velut falce, pullulantem in pectoribus humanis succidit avaritiam. Petrus quoque claudus, qui ex utero matris suæ portabatur, ait : « Argentum et aurum non habeo : » sed quod habeo, do tibi. In nomine Jesu Christi Nazareni, surge et » ambula². » Itaque pecuniam non dedit, sanitatem dedit. Quanto melius est salutem habere sine pecunia, quam pecuniam sine salute! Surrexit claudus, quod non sperabat : pecuniam non accepit, quam sperabat. Sed hæc vix in sanctis Domini reperiuntur, ut divitiæ contemptui sint.

CAPUT XXVI.

Quam vetus malum sit avaritia, multis veteris Testamenti exemplis clarum esse; hincque præterea patere quam inanis sit pecuniarum possessio.

129. Cæterum ita incubuerunt mores hominum admiratione divitiarum, ut nemo nisi dives honore dignus putetur. Neque hic recensensus : sed jamdudum, quod pejus est, inolevit hoc vitium humanis mentibus. Siquidem cum Hierichò magna civitas tubarum sacerdotalium sono corruisset, et Jesus Nave potiretur victoria, cognovit infirmatam esse virtutem populi per avaritiam atque auri cupiditatem. Nam cum de spoliis urbis incensæ sustulisset Achan vestem auream, et ducenta argenti didrachmata, et linguam auream, oblatus Domino negare non potuit, sed prodidit furtum.

130. Vetus igitur et antiqua avaritia est, quæ cum ipsius divinæ

¹ Matth. x, 9. — ² Act. iii, 6.

pour le rendre, il le paie en reconnaissance : et en cela il rend plus qu'il n'a reçu ; car l'argent a une valeur déterminée, tandis que la reconnaissance ne saurait s'évaluer. En rendant de l'argent on s'appauvrit ; de la reconnaissance, il suffit d'en avoir pour s'acquitter, et en s'acquittant on en possède encore. Enfin ce que le riche cache, le pauvre l'avoue franchement, les secours reçus il ne les regarde pas comme le prix de son mérite. Il reconnaît qu'on lui a rendu ses fils, conservé la vie, sauvé tous les siens. Combien alors il vaut mieux obliger les bons que les ingrats !

128. Aussi le Seigneur dit-il à ses disciples : « Ne recherchez ni » l'or ni l'argent, ni aucune richesse ; » paroles qui, semblables à une faux, coupent dans le cœur de l'homme les tiges touffues de l'avarice. Ainsi Pierre dit à un boiteux que sa mère portait dans ses bras : « Je » n'ai ni or ni argent ; mais ce que j'ai, je te le donne. Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche. » Ainsi, il ne lui donna pas d'argent, il lui donna la santé. Ne vaut-il pas mieux avoir son salut sans argent que de l'argent sans son salut ? Le boiteux se leva et il ne l'espérait pas, il ne reçut pas l'argent qu'il espérait. Tels sont les exemples que Dieu offre dans ses saints, pour nous apprendre à mépriser les richesses.

CHAPITRE XXVI.

Beaucoup de faits de l'ancien Testament prouvent que l'avarice est un défaut bien ancien et montrent tout à la fois l'inanité des richesses.

129. Du reste, les hommes ont si bien pris l'habitude d'admirer les richesses, que personne, à moins d'être riche, n'est regardé comme digne des honneurs. Et ce qui est le plus honteux, c'est que ce n'est point une erreur de notre siècle, et que, depuis long-temps, ce vice s'est glissé dans le cœur de l'homme. Quand Jéricho la grande ville fut démantelée par les accens de la sainte trompette, et que Josué fut sûr de la victoire, il vit combien l'avarice et la soif de l'or avaient dégradé le peuple. Achan avait enlevé du butin de la ville en flammes une robe dorée, deux drachmes d'argent et une langue d'or ; placé devant le Seigneur, il avoue le crime qu'il ne pouvait nier :

130. L'avarice remonte donc à la plus haute antiquité, elle commença dès la promulgation de la loi divine ; bien plus, cette loi ne

legis cœpit oraculis, imo propter ipsam reprimendam lex delata est. Propter avaritiam Balac putavit Balaam præmiis posse tentari, ut malediceret populum patrum : et vicisset avaritia, nisi Dominus a maledicto eum abstinere jussisset. Propter avaritiam præcipitatus Achan, in exitium deduxerat totam plebem parentum. Itaque Jesus Nave, qui potuit solem statuere, ne procederet, avaritiam hominum non potuit sistere, ne serperet. Ad vocem ejus sol stetit, avaritia non stetit. Sole itaque stante, confecit Jesus triumphum : avaritia autem procedente, pene amisit victoriam.

131. Quid? fortissimum omnium Samson, nonne Dalilæ mulieris avaritia decepit? Itaque ille qui rugientem leonem manibus discerpsit suis, qui vinctus et alienigenis traditus, sine ullo adjutore solus dissolutis vinculis, mille ex his peremit viros : qui funes intextis nervis velut mollia sparti fila dirupit; is super genua mulieris inflexa ceruice truncatus, invicti crinis ornatum, prærogativam suæ virtutis amisit. Influxit pecunia in gremium mulieris, et a viro discessit gratia.

132. Feralis igitur avaritia, illecebrosa pecunia, quæ habentes contaminat, non habentes non juvat. Esto tamen ut aliquando adjuvet pecunia, inferiorem tamen et ipsam desiderantem. Quid ad eum qui non desiderat, qui non requirit, qui auxilio ejus non indiget, studio non flectitur? Quid ad alios, si sit ille copiosior qui habet? Numquid idcirco honestior, quia habet quo honestas plerumque amittitur, quia habet quod custodiat magis, quam quod possideat? Illud enim possidemus quo utimur : quod autem ultra usum est, non utique habet possessionis fructum, sed custodiæ periculum.

CAPUT XXVII.

In pecuniæ contemptu inesse formam justitiæ : quam virtutem necnon alias nonnullas sectari debent tam clérici quam antistites : ubi potissimum de non ferenda præcipitanter excommunicatione.

133. Ad summam novimus quod pecuniæ contemptus justitiæ forma sit; et ideo avaritiam declinare debemus, et omni studio intendere,

fut portée que pour la réprimer. Poussé par l'avarice, Balac crut, par l'appas des présents, pouvoir entraîner Balaam à maudire le peuple de ses pères; et l'avarice eût triomphé, si le Seigneur, par un ordre exprès, n'eût défendu ces malédictions à Balaam. L'avarice fut cause de la chute d'Achan qui avait fait le malheur de toute la nation de ses ancêtres. Aussi Josué, après avoir pu forcer le soleil à suspendre sa course radieuse, ne put empêcher l'avarice de continuer ses mines sourdes et cachées. Le soleil s'arrêta à sa voix, l'avarice ne s'arrêta jamais. L'obéissance du soleil lui valut le triomphe, l'obstination de l'avarice faillit lui enlever le fruit de ses victoires.

131. Eh quoi ! Samson, le plus fort des hommes, ne se laissa-t-il pas prendre à l'avarice de Dalila, d'une femme ? Ainsi celui qui déchira de ses mains un lion rugissant ; qui, garrotté et livré à ses ennemis, sans secours étrangers, se délivra de ses chaînes et tua mille Philistins ; qui brisa comme de faibles fils les liens qui l'enveloppaient ; confiant sa tête aux genoux d'une femme, se laissa arracher le cheveu précieux qui faisait sa grandeur et sa force. L'or se glissa dans la main de la femme et éteignit dans son cœur tout amour.

132. C'est un vice fatal que l'avarice, un bien mensonger que cet argent qui corrompt ceux qui le touchent et qui est sans utilité pour ceux qui ne le possèdent pas. Admettons que quelquefois l'argent profite au pauvre qui le désire ardemment ; mais à quoi sert-il à celui qui ne le demande pas, qui ne le cherche pas, qui peut s'en passer ? Qu'importe à votre prochain cet or dont vous regorgez ? êtes-vous plus vertueux parce que vous avez entre les mains ce qui fait souvent perdre la vertu, un trésor enfin dont vous êtes plutôt le gardien que le véritable possesseur ? Les vrais biens sont ceux dont nous jouissons ; tout ce qui dépasse les limites de l'utile n'offre plus les avantages de la richesse, mais les dangers de la thésaurisation.

CHAPITRE XXVII.

Le mépris de la richesse est une manifestation de la justice : cette vertu et quelques autres doivent être cultivées aussi bien par les clercs que par les laïques : il ne faut pas se hâter de prononcer l'excommunication.

133. Nous savons enfin que mépriser l'argent est une preuve de justice ; aussi devons-nous éviter l'avarice et nous efforcer de ne rien

ne quid faciamus unquam adversus justitiam, sed in omnibus gestis et operibus custodiamus eam.

134. Si volumus commendare nos Deo, charitatem habeamus, unanimes simus, humilitatem sequamur, alterutrum existimantes superiorem nobis. Hæc est enim humilitas, si nihil sibi quis arroget, et inferiorem se esse existimet. Episcopus ut membris suis utatur clericis, et maxime ministris qui sunt vere filii : quem cuique viderit aptum muneri, ei deputet.

135. Cum dolore amputatur etiam quæ putruit pars corporis, et diu tractatur si potest sanari medicamentis : si non potest, tunc a medico bono absciditur. Sic episcopi affectus boni est, ut optet sanare infirmos, serpentina auferre ulcera, adurere aliqua, non abscidere : postremo quod sanari non potest, cum dolore abscidere. Unde pulcherrimum illud præceptum magis eminent, ut cogitemus non quæ nostra sunt, sed quæ aliorum. Hoc enim modo nihil erit, quod vel irati nostro indulgeamus affectui, vel faventes nostræ plus justo tribuamus aliquid voluntati.

CAPUT XXVIII.

Misericordiam etiam cum invidia propria largius exercendam : ad quod refertur memorabilis vasorum sacrorum in captivorum redemptionem ab Ambrosio fractorum historia, et pulcherrima de auri et argenti quæ Ecclesia possidet, legitimo usu præcipiuntur. Hinc postquam ex facto sancti Laurentii quinam veri sint Ecclesiæ thesauri ostensum est, regulæ in conlandis atque impendendis vasis initiatis servandæ proponuntur.

136. Hoc maximum incentivum misericordiæ, ut compatiamur alienis calamitatibus, necessitates aliorum, quantum possumus, juvemus; et plus interdum quam possumus. Melius est enim pro misericordia causas præstare, vel invidiam perpeti, quam prætereundere inclementiam; ut nos aliquando in invidiam incidimus, quod confregerimus vasa mystica, ut captivos redimeremus, quod Arianis displicere potuerat; nec tam factum displiceret, quam ut esset quod in nobis reprehenderetur. Quis autem est tam durus, immitis, ferreus, cui displiceat quod homo redimitur a morte, femina ab impuritatibus barbarorum, quæ graviore morte sunt : adolescentulæ, vel pueruli,

entreprendre contre la justice, mais de lui rester fidèles dans toutes nos actions.

134. Si nous voulons être en grâce auprès de Dieu, soyons charitables, faciles, humbles et nous croyant toujours au-dessous des autres. La vraie humilité, c'est de ne s'enorgueillir de rien et de se regarder comme inférieur à ses semblables. Que l'évêque se serve des clercs comme de ses propres membres, mais qu'il emploie surtout les prêtres qui sont vraiment ses enfans, qu'il assigne à chacun la fonction pour laquelle il lui paraîtra le plus apte.

135. Ce n'est pas sans regret qu'on se décide à amputer cette partie du corps que la gangrène attaque, on la conserve tant qu'on espère la guérir par les secours de l'art ; mais dès qu'il n'y a plus d'espoir, alors l'habile médecin la retranche. Tel est l'amour d'un bon évêque ; il veut guérir les malades, les délivrer de leurs secrètes plaies, en brûler quelques-unes, mais ne jamais couper. De là est sorti ce beau précepte, que nous devons penser moins à nous qu'aux autres. Par là nous éviterons de nous laisser aller à la colère, ou d'obéir trop facilement à nos désirs et à nos passions.

CHAPITRE XXVIII.

Il faut être charitable envers autrui, même à ses dépens : il cite à l'appui l'histoire mémorable des vases saints brisés par saint Ambroise pour le rachat des captifs ; conseils sur l'usage de l'or et de l'argent que possède l'Église. Enfin, après avoir montré, d'après l'exemple de saint Laurent, quels sont les vrais trésors de l'Église, il fixe les règles à suivre pour l'achat et la vente des vases sacrés.

136. Le plus grand mobile de la charité, c'est la joie qu'on éprouve à compatir aux infortunes d'autrui, à le secourir autant que possible et souvent même plus que nous ne le pouvons. Il vaut mieux chercher des motifs à notre charité, s'exposer aux reproches de la jalousie, que de se montrer inhumain. C'est ainsi que nous avons encouru ces dangers, en brisant les vases sacrés pour racheter les captifs, ce qui pouvait déplaire aux Ariens ; toutefois ce fait n'était pas assez coupable pour qu'on pût nous en faire un crime. Et qui pouvait être assez insensible, assez dur, assez cruel, pour s'indigner qu'on arrachât un homme à la mort, une femme aux outrages des barbares, plus terribles que la mort même, pour s'indigner que les jeunes filles et

vel infantes ab idolorum contagiis, quibus mortis metu inquinabantur?

137. Quam causam nos etsi non sine ratione aliqua gessimus; tamen ita in populo prosecuti sumus, ut confiteremur, multoque fuisse commodius adstrueremus, ut animas Domino quam aurum servaremus. Qui enim sine auro misit apostolos, Ecclesias sine auro congregavit. Aurum Ecclesia habet, non ut servet: sed ut eroget, et subveniat in necessitatibus. Quid opus est custodire quod nihil adjuvat? An ignoramus quantum auri atque argenti de templo Domini Assyrii sustulerint? Nonne melius conflant sacerdotes propter alimoniam pauperum, si alia subsidia desint, quam ut sacrilegus contaminata asportet hostis? Nonne dicturus est Dominus: Cur passus est tot inopes fame mori? Et certe habebas aurum, ministrasses alimoniam. Cur tot captivi deducti in commercio sunt, nec redempti ab hoste occisi sunt? Melius fuerat ut vasa viventium servares, quam metallorum.

138. His non posset responsum referri. Quid enim diceres: Timui ne templo Dei ornatus deesset? Responderet: Aurum sacramenta non quaerunt: neque auro placent, quae auro non emuntur. Ornatus sacramentorum redemptio captivorum est. Vere illa sunt vasa pretiosa, quae redimunt animas a morte. Ille verus thesaurus est Domini, qui operatur quod sanguis ejus operatus est. Tunc vas dominici sanguinis agnoscitur, cum in utroque viderit redemptionem; ut calix ab hoste redimat, quos sanguis a peccato redimit. Quam pulchrum, ut cum agmina captivorum ab Ecclesia redimuntur, dicatur: Hos Christus redemit! Ecce aurum quod probari potest, ecce aurum utile, ecce aurum Christi quod a morte liberat, ecce aurum quo redimitur pudicitia, servatur castitas.

139. Hos ergo malui vobis liberos tradere, quam aurum reservare. Hic numerus captivorum, hic ordo praestantior est, quam species peculorum. Hinc muneri proficere debuit aurum Redemptoris, ut redimeret periclitantes. Agnosco infusum auro sanguinem Christi non solum irrutilasse, verum etiam divinae operationis impressisse virtutem redemptionis munere.

140. Tale aurum sanctus martyr Laurentius Domino reservavit, a

les enfans encore au berceau fussent préservés du contact de l'idolâtrie où la crainte de la mort devait les plonger ?

137. Certes, les motifs ne manquaient pas à notre conduite, et cependant nos rapports avec le peuple, à ce sujet, nous forcent d'avouer par expérience qu'il est plus facile de conserver des ames à Dieu que de défendre un dépôt. Celui qui envoya ses apôtres sans or rassembla aussi sans or ses Églises. L'Église a de l'or, non pour le garder, mais pour en faire des aumônes et pour secourir les malheureux. Quel besoin y a-t-il de garder ce qui ne sert à rien ? Ne savons-nous pas combien d'or et d'argent les Assyriens ont enlevé au temple du Seigneur ? Et ne vaut-il pas mieux que les prêtres emploient leurs richesses à secourir les pauvres que de les laisser devenir la proie des impies ? Le Seigneur ne dira-t-il pas : Pourquoi as-tu laissé mourir de faim tant de malheureux ? Cependant tu avais de l'or pour les secourir. Pourquoi tant de prisonniers ont-ils été vendus au lieu d'être arrachés aux coups des ennemis ? Mieux valait conserver ces vases de grâce divine que ces vases d'or.

138. Ces paroles ne permettaient pas de réponse ; qu'auriez-vous dit en effet : Je craignais de laisser sans ornemens le temple de Dieu ? Mais on vous aurait répondu : Les sacrifices n'exigent point d'or, et ce n'est point des dorures qu'ils empruntent leur prix. L'ornement des cérémonies religieuses, c'est la délivrance des prisonniers. Voilà les vases vraiment précieux, qui rachètent les ames de la mort. Voilà le vrai trésor de Dieu, qui renouvelle le sacrifice opéré par le sang du Christ. Le vase du sang du Seigneur se reconnaît au double sacrifice, à la double rédemption, lorsque le prix du calice rachète de l'ennemi ceux que le sang du Sauveur a rachetés du péché. Qu'il est beau, quand une foule de captifs sont délivrés par l'Église, de pouvoir dire : C'est le Christ qui les a rachetés ! Voilà de l'or qu'on peut avouer, voilà de l'or utile, voilà l'or du Christ qui rachète de la mort, qui sauve la pudeur et préserve la chasteté.

139. Aussi, ai-je mieux aimé opérer leur délivrance que de garder vos vases d'or. Cette troupe de captifs, cette suite de bienfaits a quelque chose de plus beau qu'une longue rangée de vases. Le meilleur emploi de l'or du Rédempteur, c'est d'en user pour la rédemption des malheureux. Je reconnais que le sang du Christ a coulé sur l'or, et non seulement ajouté à son éclat, mais encore, par le bienfait de la rédemption, lui a imprimé le sceau d'une purification toute divine.

140. Voilà l'or qu'Étienne, le saint martyr, réservait au Seigneur

quo cum quærentur thesauri Ecclesiæ, promisit se demonstraturum. Sequenti die pauperes duxit. Interrogatus ubi essent thesauri quos promiserat, ostendit pauperes, dicens : Hi sunt thesauri Ecclesiæ. Et vere thesauri, in quibus Christus est, in quibus fides est. Denique Apostolus ait : « Habemus thesaurum in vasis fictilibus¹. » Quos meliores thesauros habet Christus, quam eos in quibus se esse dixit? Sic enim scriptum est : « Esurivi, et dedistis mihi manducare : sitiivi, et » dedistis mihi bibere : hospes eram, et collegistis me². » Et infra : « Quod enim uni horum fecistis, mihi fecistis³. » Quos meliores Jesus habet thesauros, quam eos in quibus amat videri?

141. Hos thesauros demonstravit Laurentius, et vicit, quod eos nec persecutor potuit auferre. Itaque Joachim qui aurum in obsidione servabat, nec dispensabat alimonix comparandæ; et aurum vidit eripi, et se in captivitatem deduci. Laurentius qui aurum Ecclesiæ maluit erogare pauperibus, quam persecutori reservare, pro singulari suæ interpretationis vivacitate sacram martyrii accepit coronam. Numquid dictum est sancto Laurentio : Non debuisti erogare thesauros Ecclesiæ, vasa sacramentorum vendere?

142. Opus est ut quis fide sincera et perspicaci providentia munus hoc impleat. Sane si in sua aliquis derivat emolumenta, crimen est : sin vero pauperibus erogat, captivum redimit, misericordia est. Nemo enim potest dicere : Cur pauper vivit? Nemo potest queri, quia captivi redempti sunt : nemo potest accusare, quia templum Dei est ædificatum : nemo potest indignari, quia humanis fidelium reliquiis spatia laxata sunt : nemo potest dolere, quia in sepulturis christianorum requies defunctorum est. In his tribus generibus vasa Ecclesiæ etiam initiata confringere, conflare, vendere licet.

143. Opus est ut de Ecclesia mystici poculi forma non exeat, ne ad usus nefarios sacri calicis ministerium transferatur. Ideo intra Ecclesiam primum quæsitæ sunt vasa quæ initiata non essent : deinde comminuta, postremo conflata, per minutias erogationis dispensata egenibus, captivorum quoque pretiis profecerunt. Quod si desunt nova,

¹ 2 Cor. iv, 7. — ² Math. xv, 35. — ³ *Ibid.* 40.

quand il promit à ceux qui lui demandaient les trésors de l'Église de les leur montrer. Le lendemain il leur amena les pauvres ; et quand on lui demanda où étaient ces trésors qu'il avait promis , il montra les pauvres en disant : Voilà les trésors de l'Église. Et ce sont là de vrais trésors , en eux est Jésus-Christ, en eux est la foi. Enfin l'Apôtre dit : « Des vases d'argile , voilà encore nos richesses. » Quels sont , en effet , les trésors préférables pour le Christ à ceux qu'il habite ? Ainsi il est écrit : « J'ai eu faim , et vous m'avez donné à manger ; j'ai eu » soif , et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans asile , et vous m'avez » recueilli. » Et plus bas : « Ce que vous avez fait à l'un d'eux , c'est à » moi que vous l'avez fait. » Quels trésors Jésus peut-il préférer à ceux avec lesquels il aime à être confondu ?

141. Laurent montra ses trésors et triompha , car son persécuteur ne les put emporter. Ainsi Joachim qui , pendant le siège , gardait son or et ne le répandait pas en aumônes , se le vit enlever et fut emmené en captivité. Laurent , qui aima mieux distribuer son or aux pauvres que le garder pour ses persécuteurs , reçut , en récompense de sa juste interprétation des saintes paroles , la sainte couronne de martyr. A-t-on jamais dit à saint Laurent : Tu n'aurais pas dû distribuer les trésors de l'Église et vendre les vases saints ?

142. On doit remplir ce devoir avec une foi sincère , avec une sage prévoyance. Assurément , on commet un crime , si l'on détourne des richesses à son profit ; mais qu'on les donne aux pauvres , qu'on rachète un prisonnier , c'est de la charité. Personne ne peut dire : Pourquoi le pauvre vit-il ? personne ne peut se plaindre du rachat des captifs ; personne ne peut faire un crime d'avoir élevé un temple à Dieu ; personne ne peut s'indigner de ce qu'on ait donné des terres pour la sépulture des restes des fidèles ; personne ne peut se plaindre de ce que , par l'inhumation , on ait assuré le repos des ames chrétiennes. Pour ces trois emplois , les vases d'église même consacrés peuvent être brisés , fondus et vendus.

143. Sans doute , il faut que la forme du vase mystique ne sorte pas de l'Église , de peur que le saint calice ne soit détourné pour des usages profanes. Aussi a-t-on cherché d'abord dans l'Église des vases non consacrés : ensuite brisés , enfin refondus ; ils ont été distribués en aumônes aux malheureux et pour la délivrance des prisonniers. Que si l'on n'a que des vases neufs , que des vases consacrés et qui

et quæ nequaquam initiata videantur, in hujusmodi usus, quos supra diximus, arbitror omnia pie posse converti.

CAPUT XXIX.

Deposita viduarum, imo omnium fidelium in Ecclesia cum sui etiam periculo defendi oportere : quæ res Oniæ sacerdotis, Ambrosii, ac Ticinensis episcopi exemplis lucem capit.

144. Illud sane diligenter intuendum est, ut deposita viduarum intemerata maneant, sine ulla serventur offensione, non solum viduarum, sed etiam omnium; fides enim exhibenda omnibus est, sed major est viduarum causa et pupillorum.

145. Denique hoc solo viduarum nomine, sicut in libris Machabæorum legimus, commendatum templo omne servatum est. Nam cum indicium factum esset pecuniarum, quas in templo Hierosolymis maximas reperiri posse Simon nefarius Antiocho regi prodidit, missus in rem Heliodorus, ad templum venit, et summo sacerdoti aperuit indicii invidiam et adventus sui causam.

146. Tunc sacerdos deposita esse dixit viduarum victualia et pupillorum. Quæ cum Heliodorus ereptum ire vellet, et regis vindicare commodis, sacerdotes ante altare jactaverunt se, induti sacerdotales stolas : et Deum vivum qui de depositis legem dederat, fientes invocabant, ut custodem se præceptorum præstaret suorum. Vultus vero et color summi sacerdotis immutatus declarabat dolorem animi, et mentis intentæ sollicitudinem. Flebant omnes, quod in contemptum locus venturus foret, si nec in Dei templo tuta fidei servaretur custodia : accinctæque mulieres pectus, et clausæ virgines pulsabant januam : ad muros alii currebant, per fenestras alii prospectabant, omnes ad cælum tendebant manus, orantes ut suis Dominus adesses legibus.

147. Heliodorus autem nec his territus, quod intenderat, urgebat, et satellitibus suis ærarium sepserat; cum subito apparuit illi terribilis eques armis præfulgens aureis; equus autem ejus erat insigni ornatus opertorio. Alii quoque duo juvenes apparuerunt in virtute inclita, decore grato, cum splendore gloriæ, speciosi amictu, qui

ont déjà servi aux saints usages, dans le but précédemment énoncé, on peut, selon moi, leur faire subir cette pieuse transformation.

CHAPITRE XXIX.

Les dépôts des veuves et de tous les fidèles dans l'Église doivent être défendus même au péril de la vie : l'exemple du prêtre Onias, d'Ambroise et de l'évêque de Pavie confirme l'importance de ce devoir.

144. Prenons bien soin que les dépôts des veuves restent intacts, non seulement ceux des veuves, mais ceux-mêmes de tous les fidèles; il faut être de bonne foi avec tout le monde, mais la cause de la veuve et de l'orphelin est la plus sainte des causes.

145. Le seul nom de veuve, comme nous l'apprennent les livres des Machabées, a sauvé tout ce qui avait été déposé dans le temple. En effet, on avait découvert qu'il y avait un trésor, et le perfide Simon avait promis au roi Antiochus qu'on trouverait de grandes richesses dans le temple de Jérusalem; Héliodore envoyé à sa recherche vint dans le temple, et apprit au grand-prêtre cette lâche trahison et la cause de son arrivée.

146. Le grand-prêtre dit alors que ce trésor, c'était le dépôt des veuves et des orphelins. Héliodore voulait néanmoins l'enlever et le livrer à l'avidité du roi; alors les prêtres revêtus de leurs saintes étoles se jetèrent au pied de l'autel, et pleurant ils invoquaient le Dieu vivant, qui avait institué ces dépôts, de veiller lui-même à l'exécution de ses lois. Le visage pâle et bouleversé du grand-prêtre trahissait la douleur de son ame, son inquiétude et son agitation. Tous pleuraient à cause du mépris qui s'attacherait aux lieux saints si, même dans le temple de Dieu, on ne pouvait être à l'abri des embûches de la fraude : les femmes, la poitrine couverte, les visages enveloppés d'un voile, venaient frapper à la porte, d'autres couraient aux murailles, d'autres regardaient au loin par les fenêtres; tous levaient les mains au ciel, tous priaient Dieu d'assurer le maintien de ses lois.

147. Héliodore ne s'effrayait pas de ces démonstrations publiques, il pressait toujours l'affaire qui l'amenait; déjà ses satellites avaient cerné le trésor, quand tout-à-coup lui apparut un chevalier terrible, revêtu d'une armure étincelante d'or, son cheval était couvert d'un superbe harnais. Deux autres jeunes hommes lui apparurent encore,

circumsteterunt eum, et utraque ex parte flagellabant sacrilegum, sine ulla intermissione continuato verbere. Quid multa? Circumfusus caligine in terram concidit, et evidenti divinæ operationis indicio exanimatus jacebat, nec ulla spes in eo residebat salutis. Oborta est lætitia metuentibus, metus superbis: dejectique ex amicis Heliodori quidam rogabant Oniam, vitam poscentes ei, quoniam supremum gerebat spiritum.

148. Rogante itaque sacerdote summo iidem juvenes iterum Heliodoro apparuerunt, iisdem amicti vestibus, et dixerunt ad eum: Oniæ summo sacerdoti gratias age, propter quem tibi vita est reddita. Tu autem expertus Dei flagella, vade et nuntia tuis omnibus, quantam cognoveris templi religionem et Dei potestatem. His dictis, non comparuerunt. Heliodorus itaque recepto spiritu, hostiam Domino obtulit; Oniæ sacerdoti gratias egit, et cum exercitu ad regem revertitur, dicens: Si quem habes hostem, aut aliquem insidiatorem rerum tuarum, illuc illum dirige, et flagellatum recipies eum.

149. Servanda est igitur, filii, depositis fides, adhibenda diligentia. Egregie hinc vestrum enitescit ministerium, si suscepta impressio potentis, quam vel vidua vel orphani tolerare non queant, Ecclesiæ subsidio cohibeatur: si ostendatis plus apud vos mandatum Domini, quam divitis valere gratiam.

150. Meministis ipsi quoties adversus regales impetus pro viduarum, immo omnium depositis certamen subierimus. Commune hoc vobiscum mihi. Recens exemplum Ecclesiæ Ticinensis proferam, quæ viduæ depositum, quod susceperat, amittere periclitabatur. Interpellante enim eo qui sibi illud imperiali rescripto vindicare cupiebat, clerici non tenebant auctoritatem: honorati quoque et intercessores dati non posse præceptis imperatoris obviari ferebant. Legebatur rescripti forma directior, magistri officiorum statuta, agens in rebus imminebat. Quid plura? Traditum erat.

151. Tamen communicato mecum consilio, obsedit sanctus episcopus ea conclavia, ad quæ translatum illud depositum viduæ cognoverat. Quod ubi non potuit auferri, receptum sub chirographo est. Postea iterum flagitabatur ex chirographo: præceptum imperator

braves autant que beaux , entourés d'une auréole de gloire , et d'une armure brillante ; ils l'entourèrent de chaque côté et le frappèrent d'un fouet sans interrompre un instant ce supplice. Enfin , enveloppé des ombres de la mort , le sacrilège tomba à terre , frappé évidemment d'une punition divine , il était étendu sans vie , et il n'y avait plus pour lui d'espérance de retour. Alors la joie naquit dans l'ame de ceux qui tremblaient , la crainte s'empara des avides oppresseurs ; et quelques amis du malheureux Héliodore priaient le grand-prêtre et lui demandaient la vie , puisqu'il portait l'Esprit-Saint.

148. A la prière du grand-prêtre les mêmes jeunes gens apparurent de nouveau à Héliodore revêtus des mêmes costumes et ils lui dirent : Rends grâce à Onias , le grand-prêtre , à qui tu dois la vie ; pour toi qui as senti la colère de Dieu , annonce à tous les tiens la sainteté dont est entouré le temple de Jérusalem , et la puissance de son Dieu. Ils dirent et disparurent. Ainsi Héliodore , après avoir recouvré la vie , offrit un sacrifice à Dieu , rendit grâce à Onias et retourna vers le roi avec son armée , disant : Si tu as quelque ennemi ou quelque conspirateur à châtier , envoie-le vers le temple , et il reviendra après avoir été rudement flagellé.

149. Ainsi , mes enfans , il faut garder honnêtement les dépôts et les défendre avec zèle. Votre ministère grandit encore , si c'est par vos soins que l'Église protège les veuves et les orphelins contre l'oppression et la tyrannie des puissans : si vous prouvez enfin que l'ordre de Dieu peut sur vous plus que la faveur du riche.

150. Vous vous rappelez que de fois nous avons combattu les prétentions des rois pour les dépôts des veuves et de tous les chrétiens. Cette gloire vous est commune avec moi. Je rappellerai l'exemple tout récent de l'Église de Pavie qui courait risque de perdre l'argent qu'elle avait reçu en dépôt des veuves. A l'ordre de celui qui voulait se l'approprier d'après les instructions de l'empereur , les clercs ne pouvaient résister , des hommes influens délégués vers eux disaient ne pouvoir enfreindre les ordres de l'empereur. Souvent même les demandes étaient plus positives , les envoyés du maître des offices menaçaient les juifs des ordres supérieurs. Enfin , on avait cédé.

151. Cependant je fut instruit de ces faits , le saint évêque , par mon conseil , cerna les salles dans lesquelles avait été transporté le dépôt des veuves. Ne pouvant l'emporter , on le confia à un secrétaire. Bientôt ce dernier fut pressé ; l'empereur avait réitéré son ordre de

iteraverat, ut ipse per semetipsum nos conveniret. Negatum est : et exposita divinæ legis auctoritate, et serie lectionis, et Heliodori periculo, vix tandem rationem imperator accepit. Post etiam tentata fuerat obreptio; sed prævenit sanctus episcopus, ut redderet viduæ quod acceperat. Fides interim salva est : impressio non est formidini; quia jam res, non fides periclitatur.

CAPUT XXX.

Libri conclusio per exhortationem ad fugiendos invidos, atque ad prudentiam, fidem aliasque virtutes prosequendas.

152. Filii, fugite improbos, cavete invidos. Inter improbum et invidum hoc interest : improbus suo delectatur bono, invidus torquetur alieno; ille diligit mala, hic bona odit; ut prope tolerabilior sit, qui sibi vult bene, quam qui male omnibus.

153. Filii, ante factum cogitate : et cum diutius cogitaveritis, tunc facite quod probatis. Laudabilis mortis cum occasio datur, rapienda est illico. Dilata gloria fugit, nec facile comprehenditur.

154. Fidem diligite, quoniam per fidem et devotionem Josias magnum sibi ab adversariis amorem acquisivit; quoniam celebravit pascha Domini, cum esset annorum decem et octo : quemadmodum nemo ante eum. Zelo itaque ut vicit superiores, ita et vos, filii, zelum Dei sumite. Exquirat vos Dei zelus et devoret; ut unusquisque vestrum dicat : « Exquisivit me zelus domus tuæ ¹. » Apostolus Christi zelotes dictus est. Quid de Apostolo dico? Ipse Dominus ait : « Zelus domus » tuæ comedit me ². » Sit ergo Dei zelus, non iste humanus quem invidia generat.

155. Sit inter vos pax, quæ superat omnem sensum. Amate vos invicem. Nihil charitate dulcius, nihil pace gratius. Et vos ipsi scitis quod præ cæteris vos semper dilexi et diligo : quasi unius patris filii coaluistis in affectum germanitatis.

¹ Psal. LXXIII, 10. — ² Joan. II, 17.

nous envelopper à notre tour. On résista, on lui exposa l'autorité de la loi divine, l'exemple d'Héliodore, il se rendit difficilement à cette raison. Plus tard il essaya de ravir le trésor par force, mais le saint évêque prévint ce rapt en rendant aux veuves ce qu'il en avait reçu. Ainsi la bonne foi fut sauvée; les craintes se dissipèrent, car c'est la richesse et non l'honnêteté qui est en danger.

CHAPITRE XXX.

Pour la conclusion du livre, il exhorte à fuir les envieux, à conserver la prudence, la bonne foi et toutes les autres vertus.

152. Mes enfans, fuyez les méchans, évitez les envieux. La différence entre le méchant et l'envieux, c'est que le méchant jouit du bonheur qu'il s'est fait, l'envieux souffre de celui d'autrui; celui-là aime le mal, celui-ci hait le bien; en telle sorte qu'on voit peut-être avec moins de dégoût celui qui cherche toujours son bien, que celui qui souhaite le malheur de tous.

153. Réfléchissez, mes enfans, réfléchissez avant d'agir; et quand vous aurez long-temps réfléchi, alors faites ce qui vous semble bon. Quand une circonstance pour mourir sans péché se présente, profitez-en aussitôt. La gloire qu'on remet au lendemain nous échappe, et il est difficile de la ressaisir.

154. Aimez la bonne foi; la bonne foi et le désintéressement ont valu à Josias l'amour même de ses ennemis, parce qu'il célébra la pâque du Seigneur, à peine âgé de dix-huit ans, ce que personne n'avait fait avant lui. Et puisque par son zèle il a surpassé ceux qui l'avaient précédé, vous aussi, soyez animés du zèle de Dieu; que l'amour de Dieu s'empare de vous et vous embrase, et puisse chacun de vous dire : « L'amour de ta maison s'est emparé de moi. » L'apôtre de Jésus-Christ fut appelé zélé. Que dis-je de l'apôtre? Le Seigneur même dit : « Le zèle de la maison me dévore. » Que notre amour s'adresse donc à Dieu et ne se confonde pas avec cet amour humain qu'enfanta l'envie.

155. Que la paix, le plus grand de tous les biens, soit avec vous. Aimez-vous les uns les autres. Rien n'est plus doux que la charité, rien n'est plus agréable que la paix. Vous savez que je vous ai chéris et que je vous chéris toujours par-dessus tous les autres; comme les enfans d'un même père, vous avez grandi en frères dans mon amour.

156. Quæ bona sunt tenete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum in Domino Jesu : cui est honor, gloria, magnificentia, potestas, cum Spiritu sancto in sæcula sæculorum. Amen.

LIBER TERTIUS.

CAPUT PRIMUM.

A Davide ac Salomone nobis præceptum, qua ratione cum corde nostro conversandum sit, proindeque Scipionem dicti quod ei tribuitur primum auctorem non reputandum. Quam pulchra in otio suo perpetraverint sancti prophetæ : horum atque aliorum otia conferuntur, ostenditurque nunquam solum aut in angusto justum esse.

1. David propheta docuit nos tanquam in ampla domo deambulare in corde nostro, et conversari cum eo tanquam cum bono contubernali; ut ipse sibi diceret, et loqueretur secum, ut est illud : « Dixi, » custodiam vias meas ¹. » Salomon quoque filius ejus ait : « Bibe aquam » de tuis vasis, et de puteorum tuorum fontibus ²; » hoc est tuo consilio utere : « Aqua enim alta, consilium in corde viri ³. Nemo, *inquit*, alienus particeps sit tibi. Fons aquæ tuæ sit tibi proprius; et jucundare » cum uxore, quæ est tibi a juventute. Cervus amicitiae et pullus gratiarum confabulentur tecum ⁴. »

2. Non ergo primus Scipio scivit solum non esse cum solus esset; nec minus otiosus, cum otiosus esset : seivit ante ipsum Moyses, qui cum taceret, clamabat : cum otiosus staret, præliabatur; nec solum præliabatur, sed etiam de hostibus, quos non contigerat, triumphabat. Adeo otiosus, ut manus ejus alii sustinerent : nec minus quam cæteri negotiosus, qui otiosis manibus expugnabat hostem quem non poterant vincere qui dimicabant. Ergo Moyses et in silentio loquebatur, et in otio operabatur. Cujus autem majora negotia, quam hujus otia, qui quadraginta diebus positus in monte, totam legem complexus est, et in illa soli-

¹ Psal. xxxviii, 2. — ² Prov. v, 15. — ³ *Ibid.* xx, 5. — ⁴ *Ibid.* v, 17 et 18.

156. Conservez les vrais biens, et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous en la personne de notre Seigneur Jésus-Christ, qui possède la beauté, la gloire, la grandeur et la puissance avec le Saint-Esprit, pendant les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

LIVRE TROISIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

David et Salomon nous apprennent comment il faut nous entretenir avec notre cœur.

Il ne faut pas regarder Scipion comme l'auteur d'une parole qu'on lui attribue.

Belles actions des prophètes même dans leur repos. On compare leurs délassemens avec ceux des autres, et on montre que le juste n'est jamais ni seul ni plongé dans la misère.

1. Le prophète David nous a dit de nous promener dans notre cœur comme dans une vaste maison, de nous entretenir avec lui comme avec un bon compagnon; il se disait en se parlant à lui-même : « J'ai dit en moi-même, je garderai mes voies. » Son fils Salomon dit aussi : « Bois de l'eau de tes vases, de la source de ton puits. » C'est-à-dire prends conseil de toi-même. « Car le conseil est dans le cœur » de l'homme d'âge comme une eau profonde. Ne laisse, dit-il, aucun étranger partager avec toi. Que la source de ton eau reste ta propriété, jouis en avec la femme à qui tu t'es uni dès ta jeunesse. « Qu'elle soit pour toi comme une biche chérie et un jeune faon plein de grâces et de charmes. »

2. Ce n'est donc pas Scipion qui a su le premier qu'il n'était pas seul quand il était seul; qu'il n'était jamais plus occupé que quand il n'avait rien à faire; Moïse le sut avant lui, Moïse dont le silence parlait si haut, qui combattait lorsqu'il était en repos, qui triomphait même des ennemis qu'il n'avait pas atteints. Il était si bien en repos que d'autres soutenaient ses mains, et il était aussi occupé que tous les autres, puisque, les mains inactives, il triomphait des ennemis que des guerriers armés ne pouvaient vaincre. Ainsi Moïse parlait même dans le silence, agissait même dans le repos. Où est l'homme dont les travaux sont plus grands que le repos du prophète qui, ayant demeuré pendant quarante jours sur la montagne, y recueillit toute la loi, et, dans cette solitude qui n'était pas muette pour lui, ne fut pas au-des-

tudine qui cum eo loqueretur, non defuit? Unde et David ait: « Audiam » quid loquatur in me Dominus Deus¹. » Et quanto plus est si cum aliquo Deus loquatur, quam ipse secum?

3. Transibant apostoli, et umbra eorum curabat infirmos. Tangebantur vestimenta eorum, et sanitas deferebatur.

4. Sermonem locutus est Elias, et pluvia stetit, nec cecidit super terram tribus annis et sex mensibus. Iterum locutus est, et hydria farinae non defecit, et vas olei toto famis diurnae tempore non est exinanitum.

5. Et quoniam plerosque delectant bellica; quid est praestantius, exercitus magni lacertis, an solis meritis confecisse praelium? Sedebat Elisæus in uno loco, et rex Syriae magnam belli molem inferebat populo patrum, diversisque consiliorum acervabat fraudibus, et circumvenire insidiis moliebatur: sed omnes ejus apparatus propheta deprehendebat, et vigore mentis per gratiam Dei ubique praesens, cogitationes hostium suis annuntiabat, et monebat quibus caererent locis. Quod ubi regi Syriae manifestatum est, misso exercitu, clausit prophetam. Oravit Elisæus, et omnes illos caecitate percussit, et captivos intrare in Samariam, qui venerant obsidere eum.

6. Conferamus hoc otium cum aliorum otio. Alii enim requiescendi causa abducere animum a negotiis solent, et a conventu cœtuque hominum subtrahere sese; et aut ruris petere secretum, captare agrorum solitudines, aut intra urbem vacare animo, indulgere quieti et tranquillitati: Elisæus autem aut in solitudine Jordanem transitu suo dividit; ut pars defluat posterior, superior autem in fontem recurrat: aut in Carmelo resoluta difficultate generandi, inopina sterilem conceptione foecundat: aut resuscitat mortuos: aut ciborum temperat amaritudines, et facit farinae admixtione dulcescere, aut decem panibus distributis, reliquias colligit, plebe saturata: aut ferrum securis excussum, et in fluvii Jordanis mersum profundum, misso in aquas ligno, facit supernatare: aut emundatione leprosum, aut siccitatem imbribus, aut famem mutat foecunditate.

7. Quando ergo justus solus est, qui cum Deo semper est? Quando solitarius est, qui nunquam separatur a Christo? « Quis nos, inquit,

¹ Psal. LXXXIV, 9.

sous de sa tâche? C'est ainsi que David disait : « J'écouterai ce que » le Seigneur dit en moi. » Et quelle différence y a-t-il entre recevoir la parole de Dieu et se parler à soi-même?

3. Les apôtres passaient, et leur ombre guérissait les malades. On touchait leurs vêtements et on recouvrait la santé.

4. Élie parle, la pluie cesse, et elle n'arrose pas la terre de trois ans et demi. Il parle de nouveau, et l'eau ne manque pas au froment, et le vase d'huile n'est pas épuisé en un jour tout entier.

5. Et puisque la guerre a tant de charmes pour la plupart des hommes, est-il plus beau de devoir la victoire aux mille bras d'une armée qu'à ses seules vertus? Élisée était assis à l'écart, et le roi de Syrie préparait une redoutable attaque contre le peuple de nos pères; par mille stratagèmes il grossissait son trésor, il voulait les entourer de pièges adroits; mais le prophète voyait tous ces préparatifs, et, présent par tout par la grâce de Dieu qui l'animait, il dénonçait aux siens les projets des ennemis et leur indiquait les lieux où devait porter la défense. Instruit de ce fait, le roi de Syrie envoya une armée pour s'emparer du prophète. Élisée pria, et tous furent frappés de cécité, et ceux qui étaient venus pour le prendre entrèrent captifs à Samarie.

6. Comparons ce repos avec le repos des autres. En effet les autres, pour se reposer, s'éloignent des affaires et se déroberent aux assemblées et à la société des hommes; ou bien cherchent les solitudes de la campagne pour y demeurer ignorés, ou bien à la ville, l'esprit libre de soins, se livrent au repos et à la tranquillité; mais Élysée, dans la solitude, partage sous ses pieds les eaux du Jourdain, dont une partie s'écoule et l'autre remonte vers sa source; sur le mont Carmel, mettant fin à la stérilité d'une femme, la féconde par une conception instantanée; ressuscite les morts; fait perdre aux alimens leur amertume et les adoucit par un heureux mélange; distribuant dix pains, en ramasse les miettes après avoir rassasié ce peuple; ou, après avoir arraché le fer d'une hache, l'avoir plongé tout au fond du Jourdain en y jetant aussi le manche, le fait nager à la surface des eaux; ou fait succéder la santé à la lèpre, à la sécheresse la pluie, à la disette la fertilité.

7. Comment peut-il être seul, le juste qui est toujours avec Dieu? Comment peut-il être solitaire, celui qui ne se sépare jamais de Jésus-Christ? « Qui nous séparera de l'amour de Jésus-Christ? ni la mort,

» separabit a dilectione Christi? Confide quia neque mors, neque
 » vita, neque angelus ¹. » Quando autem feriatur a negotio qui nun-
 quam feriatur a merito, quo consummatur negotium? Quibus autem
 locis circumscribitur, cui totus mundus divitiarum possessio est?
 Qua æstimatione definitur, qui nunquam opinione comprehenditur?
 Etenim quasi ignoratur, et cognoscitur : quasi moritur, et ecce vivit :
 quasi tristis, et semper lætior : ut egenus, et largus : ut qui nihi ha-
 beat, et possideat omnia. Nihil enim spectat vir justus, nisi quod
 constans et honestum est. Et ideo etiamsi alii videatur pauper, sibi
 dives est : qui non eorum quæ caduca, sed eorum quæ æterna sunt,
 æstimatione censetur.

CAPUT II.

Quod philosophi de honesti atque utilis comparatione disputant, hoc apud christianos
 locum non habere, quibus nihil utile nisi quod justum. Quæ officia perfecta, quæve
 media? Easdem voces diversis diverse convenire : postremo virum justum nunquam
 alieno incommodo commodum suum quærere, sed contra semper aliorum studere
 utilitati.

8. Et quoniam de duobus superioribus locis diximus, in quibus ho-
 nestum illud et utile tractavimus, sequitur utrum honestatem et utili-
 tatem inter se comparare debeamus, et quærere quid sit sequendum.
 Sicut enim supra tractavimus, utrum honestum illud an turpe esset,
 et secundo loco, utrum utile an inutile ; similiter hoc loco, utrum ho-
 nestum sit an utile nonnulli requirendum putant.

9. Nos autem movemur, ne hæc inter se velut compugnancia indu-
 cere videamur, quæ jam supra unum esse ostendimus : nec hones-
 tum esse posse, nisi quod utile : nec utile, nisi quod honestum ; quia
 non sequimur sapientiam carnis, apud quam utilitas pecuniariæ
 istius commoditatis pluris habeatur, sed sapientiam quæ ex Deo est,
 apud quam ea quæ in hoc sæculo magna æstimantur, pro detrimento
 habentur.

10. Hoc enim *κατέρθωμα* quod perfectum et absolutum officium
 est, a vero virtutis fonte proficiscitur. Cui secundum est commune
 officium, quod ipso sermone significatur non esse arduæ virtutis ac

¹ Rom. viii, 35.

» ni la vie, ni les anges ne le peuvent, j'en ai la foi. » Quel coup peut-il recevoir d'une affaire, l'homme qui n'a jamais à se plaindre de l'absence des moyens de l'achever ? Dans quel lieu sera-t-il enfermé, celui qui possède le monde entier et toutes ses richesses ? Quel titre peut-on lui attacher, puisque l'esprit ne peut le saisir ni le juger ? Ainsi on le connaît et on l'ignore tout à la fois ; il est mort et vivant ; il est triste et toujours joyeux ; il est pauvre et riche ; il n'a rien et possède tout. Car le juste ne s'attache qu'au bien et à l'honnête. Aussi quoiqu'il paraisse pauvre aux autres, il est riche pour lui, car il regarde comme des biens non pas ce qui se fane et passe, mais ce qui est éternel.

CHAPITRE II.

La discussion des philosophes sur l'honnête et le juste ne peut avoir lieu entre les chrétiens, pour qui rien n'est utile que ce qui est juste. Quelles sont les œuvres parfaites et les œuvres médiocres ? Les mêmes mots s'appliquent à des choses différentes : enfin l'homme de bien ne cherche jamais son avantage au détriment d'autrui ; mais au contraire il travaille toujours dans l'intérêt des autres.

8. Puisque nous avons traité dans les chapitres précédens les questions de l'honnête et de l'utile, nous devons maintenant comparer entre eux l'honnête et l'utile, et chercher lequel il faut suivre. Plus haut nous avons examiné si ce que nous recommandons est honnête ou honteux, puis s'il est utile ou inutile ; maintenant il faut rechercher s'il est bon ou utile.

9. Mais je tiens beaucoup à ce qu'on voie que je ne donne pas ces deux choses comme opposées, puisque plus haut j'ai dit que ce n'était qu'une seule et même chose ; que rien ne pouvait être utile que ce qui était honnête ; que rien ne pouvait être honnête que ce qui était utile, parce que nous ne suivons pas cette sagesse charnelle pour qui l'intérêt des richesses matérielles est tout, mais une sagesse qui vient de Dieu et aux yeux de laquelle ce que le siècle estime comme grand n'est que petit et pernicieux.

10. Car l'accomplissement absolu du devoir découle de la vraie source de la vertu. Le devoir facile à remplir est commun à tous ; son nom seul prouve qu'il n'exige pas une vertu rigoureuse et extraordinaire, puisqu'il peut être commun au plus grand nombre. Car désirer

singularis, quod potest plurimis esse commune. Nam pecuniæ compendia captare familiare multis, elegantiori convivio et suavioribus delectari epulis usitatum est: jejunare autem et continentem esse paucorum est; et alieni cupidum non esse, rarum: contra autem detrahere velle alteri, non esse contentum suo; nam in hoc cum ple-risque consortium est. Alia igitur prima, alia media officia. Prima cum paucis, media cum pluribus.

11. Denique in iisdem verbis frequenter discretio est. Aliter enim bonum Deum dicimus, aliter hominem: aliter justum Deum appellamus, aliter hominem. Similiter et sapientem Deum aliter dicimus, aliter hominem. Quod et in Evangelio docemur: « Estote ergo et vos » perfecti, sicut et Pater vester qui in cœlis est, perfectus est¹. » Ipsum Paulum lego perfectum et non perfectum. Nam cum dixisset: « Non quod jam acceperim, aut jam perfectus sim: sequor autem si » comprehendam², » statim subjecit: « Quicumque ergo perfecti sumus³. » Duplex enim forma perfectionis: alia medios, alia plenos numeros habens: alia hic, alia ibi, alia secundum hominis possibilitatem, alia secundum perfectionem futuri. Deus autem justus per omnia, sapiens super omnia, perfectus in omnibus.

12. Inter ipsos quoque homines distantia est. Aliter Daniel sapiens, de quo dictum est: « Quis Daniele sapientior⁴? » Aliter alii sapientes, aliter Salomon; qui repletus est sapientia super omnem sapientiam antiquorum, et super omnes sapientes Ægypti. Aliud est enim communiter sapere, aliud sapere perfecte. Qui communiter sapit, pro temporalibus sapit, pro se sapit; ut alteri aliquid detrahat, et sibi adjungat. Qui perfecte sapit, nescit sua spectare commoda: sed ad illud quod æternum est, quod decorum atque honestum, toto affectu intendit, quærens non quod sibi utile est, sed quod omnibus.

13. Itaque hæc sit formula, ut inter duo illa, honestum atque utile, errare nequeamus; eo quod justus nihil alteri detrahendum putet, nec alterius incommodo suum commodum augeri velit. Hanc formam tibi præscribit Apostolus dicens: « Omnia licent, sed non omnia expediunt: omnia licent, sed non omnia ædificant. Nemo quod suum » est quærat, sed quod alterius⁵; » hoc est, nemo commodum suum

¹ Matth. v, 48. — ² Phil. iii, 12. — ³ *Ibid.* 15. — ⁴ Ezech. xxviii, 3. — ⁵ 1 Cor. x, 22.

des secours d'argent est chose fort habituelle : il n'est pas rare d'aimer une table richement servie et des mets savoureux ; le jeûne et l'abstinence sont plus rares, le désintéressement l'est plus encore, tandis qu'il y a beaucoup de gens qui voudraient appauvrir les autres, qui ne sont jamais contents de ce qu'ils possèdent déjà. De ces devoirs, les uns sont les premiers, les autres sont à la suite. Nous avons peu de rivaux dans l'accomplissement de ceux-là, pour ceux-ci il y a foule.

11. Enfin les mots eux-mêmes n'ont pas toujours la même force ; ce n'est pas dans le même sens que nous appelons Dieu bon et l'homme bon, Dieu juste et l'homme juste, Dieu sage et l'homme sage. L'Évangile nous l'apprend : « Vous aussi, soyez donc parfaits comme est par fait votre Père qui est aux cieux. » Je lis que Paul était parfait et ne l'était pas. Car, après avoir dit : « Ce n'est pas que j'aie reçu ce que » j'espère, ou que je sois parfait ; mais une fois sur la route, je compte » y parvenir, » il ajoute aussitôt : « Tout ce que nous sommes de » parfaits. » Car il y a deux sortes de perfection : l'une est imparfaite, l'autre complète ; l'une est ici, l'autre est là-bas ; l'une selon la faiblesse de l'homme, l'autre suivant sa destinée future. Mais Dieu est juste en tout, sage et parfait en tout et par-dessus tout.

12. Entre les hommes même il y a des distances : la sagesse de Daniel dont il a été dit : « Qui est plus sage que Daniel ? » est autre que celle de tous les sages, autre que celle de Salomon qui fut rempli d'une sagesse supérieure à celle des anciens et de tous les sages de l'Égypte. Autre chose est jouir d'une sagesse imparfaite et d'une sagesse parfaite. Celui qui est sage comme tout le monde est sage selon le siècle, sage suivant ses intérêts ; il prendra à un autre pour s'enrichir. Celui qui jouit d'une sagesse parfaite ne sait pas consulter son intérêt ; mais il tend de tout son amour à ce qui est éternel, à ce qui est bien et beau en soi, cherchant non ce qui est utile à lui seul, mais à tous.

13. Ainsi tel est le précepte à suivre pour ne pas se tromper entre ces deux mobiles d'actions, l'honnête et l'utile ; l'homme juste ne veut rien prendre à autrui, il ne veut pas travailler à sa fortune aux dépens de celle de ses semblables. C'est ce devoir que l'Apôtre prescrit en ces termes : « Tout m'est permis, mais tout n'est pas utile ; tout m'est permis, mais tout n'édifie pas. Que personne ne cherche sa propre satisfaction, mais le bien des autres. » C'est-à-dire, que personne ne

quærat, sed alterius : nemo honorem suum quærat, sed alterius. Unde et alibi dicit : « Alter alterum existimantes superiorem sibi, » non quæ sua sunt singuli cogitantes, sed quæ aliorum ¹. »

14. Nemo etiam suam gratiam quærat, nemo suam laudem, sed alterius. Quod evidenter etiam in Proverbiis declaratum possumus advertere, dicente sancto per Salomonem Spiritu : « Fili, si sapiens » fueris, tibi sapiens eris et proximis : si autem malus evaseris, solus » hauries mala ². » Sapiens enim aliis consulit, sicut justus ; quando quidem consors sui est, utriusque forma virtutis.

CAPUT III.

Præmissum de non quærendo proprio emolumento præceptum urgetur, primum a Christi exemplo, tum ab interpretatione neminis, denique ab ipsa membrorum forma et usibus. Unde ostendit quam flagitiosum sit alienæ utilitati detrudere : cum hoc scelere naturalis lex æque ac divina violetur, atque insuper illud amittatur quo præstamus cæteris animantibus, ad postremum leges civiles cum summa infamia conculcentur.

15. Si quis igitur vult placere omnibus, per omnia quærat non quod sibi utile est, sed quod multis, sicut quærebat et Paulus. Hoc est enim conformari Christo, alienum non quærere, nihil alteri detrudere, ut acquirat sibi. Christus enim Dominus cum esset in Dei forma, exinaniavit se, ut formam susciperet hominis, quam operum suorum locupletaret virtutibus. Tu ergo spoliās quem Christus induit ! Tu exuis, quem vestivit Christus ? Hoc enim agis, quando alterius detrimento tua commoda augere expetis.

16. Considera, homo, unde nomen sumpseris ; ab humo utique, quæ nihil cuiquam eripit, sed omnia largitur omnibus, et diversos in usum omnium animantium fructus ministrat. Inde appellata humanitas specialis et domestica virtus hominis, quæ consortem adjuvet.

17. Ipsa te doceat forma tui corporis, membrorumque usus. Numquid membrum tuum alterius membri officia sibi vindicat aut oculus officium oris, aut os oculi officium sibi vindicat, aut manus pedum ministerium, aut pes manuum ? Quinetiam ipsæ manus dextera ac sinis-

¹ Philip. II, 3 et 4. — ² Prov. IX, 12.

cherche son propre avantage, mais l'avantage de son prochain; ce n'est pas à notre gloire, c'est à la gloire d'autrui qu'il nous faut travailler. Il dit encore autre part : « Chacun doit regarder son semblable comme » supérieur à lui-même et songer moins à lui-même qu'aux autres. »

14. Que personne ne cherche sa félicité, sa gloire, mais celles d'autrui. Les Proverbes en font une loi formelle, car le Saint-Esprit a dit par la bouche de Salomon : « Mon fils, si tu es sage, ta sagesse profitera et à toi et à tes proches; mais si tu deviens méchant, toi seul » en souffriras la peine. » Car le sage prend soin de ses semblables comme l'homme juste; ces deux vertus sont sœurs, elles n'en font qu'une.

CHAPITRE III.

La loi qui défend de chercher son propre bien est appuyée sur l'exemple de Jésus-Christ, sur l'explication du mot, enfin sur la forme et l'usage même des membres. Il montre ensuite combien il est honteux de compromettre les intérêts d'autrui, puisque ce crime viole les lois naturelles et divines; que de plus il nous fait oublier nos devoirs envers les autres êtres animés, et fouler aux pieds toute loi civile.

15. Si donc on veut être aimé de tous, on doit, comme Paul, chercher à servir par tous les moyens possibles, non son intérêt, mais celui de tous. Car c'est se conformer à la loi de Jésus-Christ que de ne pas désirer les biens d'autrui, de ne pas les enlever pour s'enrichir; car Jésus-Christ, qui est Dieu, s'anéantit lui-même pour prendre la forme de l'homme, et l'ennoblir par la grandeur de ses œuvres. Et vous, vous dépouillez celui dont Jésus-Christ a revêtu le corps, vous lui enlevez les vêtements que Jésus-Christ lui a donnés! Car c'est là ce que vous faites, quand vous cherchez vos avantages au détriment d'autrui.

16. Examinez d'où vous vient votre nom, malheureux homme! c'est de terre (*humus*), qui n'enlève rien à personne, mais qui donne tout à tous, et produit, pour la nourriture des êtres qui l'habitent, mille fruits divers. Aussi a-t-on appelé humanité cette vertu spéciale et propre à l'homme, qui le porte à secourir son semblable.

17. La forme de votre corps, l'usage de vos membres doit vous apprendre votre devoir. Est-ce qu'un de vos membres usurpe les fonctions d'un autre, l'œil celles de la bouche, la bouche celles de l'œil, la main l'ouvrage des pieds, les pieds celui de la main? Bien plus, les deux mains, la droite et la gauche, ont presque toujours des fonctions dif-

tra dispartita habent officia pleraque, ut si usum commutes utriusque, adversum naturam sit, priusque totum hominem exuas, quam membrorum tuorum ministeria convertas : si aut de sinistra cibum suggeras, aut de dextera fungaris ministerio sinistrae, ut reliquias ciborum abluas, nisi forte poscat necessitas.

18. Finge hanc et da oculo virtutem, ut possit detrahere sensum capiti, auditum auribus, menti cogitationes, odoratum naribus, ori saporem, et sibi conferat ; nonne omnem statum dissolvit naturæ ? Unde pulchre Apostolus ait : « Si totum corpus oculus, ubi auditus ? Si » totum auditus, ubi odoratus ? » Omnes ergo unum corpus sumus et diversa membra, sed omnia corpori necessaria ; non enim potest membrum de membro dicere : Non est mihi necessarium. Quinetiam ipsa quæ videntur infirmiora membra esse, multo magis necessaria sunt, et majorem plerumque tuendi se requirunt sollicitudinem. Et si quid dolet membrum unum, compatiuntur ei membra omnia.

19. Unde quam grave est ut detrahamus aliquid ei cui nos compati oportet : et cui debemus consortium ministerii, et fraudi et noxæ simus. Hæc utique lex naturæ est, quæ nos ad omnem adstringit humanitatem, et alter alteri tanquam unius partes corporis invicem deferamus. Nec detrahendum quidquam putemus, cum contra naturæ legem sit non juvare. Sic enim nascimur ut consentiant membra membris, et alterum alteri adhæreat, et obsequantur sibi mutuo ministerio. Quod si unum desit officio suo, impediuntur cætera : ut si eruat oculus manus, nonne sibi operis sui usum negavit ? Si pedem vulneret, quantorum sibi actuum profectum inviderit ? Et quanto gravius est totum hominem quam unum membrum detrahi ? Jam si in uno membro totum corpus violatur, utique in uno homine communio totius humanitatis solvitur ; violatur natura generis humani, et sanctæ Ecclesiæ congregatio, quæ in unum connexum corpus que compactum unitate fidei et charitatis assurgit : Christus quoque Dominus, qui pro universis mortuus est, mercedem sanguinis sui evacuatam dolebit.

20. Quid quod etiam ipsa lex Domini hanc formam tenendam edo-

1 1 Cor. xii, 17.

férentes ; changer l'usage de chacune d'elles, c'est aller contre la nature ; et l'on cesserait d'être homme avant d'avoir changé l'emploi des membres ; comme, par exemple, de prendre les alimens de la main gauche, de substituer la droite à la gauche dans les fonctions de propreté qui lui sont dévolues, à moins qu'il n'y ait pour vous nécessité.

18. Supposez que l'œil ait le pouvoir d'enlever à la tête sa sensibilité, aux oreilles l'ouïe, à l'esprit la pensée, au nez l'odorat, au palais le goût, et d'accumuler en soi tous ces sens, ne bouleversera-t-il pas tout l'ordre de la nature ? Aussi l'Apôtre a-t-il dit avec raison : « Si tout » le corps est œil, où est l'ouïe ? Si tout le corps est ouïe, où est l'odorat ? » Nous sommes donc tous un corps unique en plusieurs membres ; mais tous ces membres sont nécessaires au corps, et un membre ne peut pas dire d'un autre : Il ne m'est pas nécessaire. Bien plus, les membres qui semblent les plus faibles sont les plus nécessaires et demandent, pour leur conservation, le soin le plus attentif. Et si un membre éprouve quelque douleur, tous la ressentent également.

19. On voit par là l'énormité du crime qui dépouille celui pour qui nous ne devrions avoir que de l'amour, qui fait le malheur de l'être que nous devrions traiter en ami et en frère. C'est la loi de la nature qui attache chaque homme à l'humanité tout entière, et qui veut que les hommes s'aiment les uns les autres comme les parties d'un même corps. Et qu'on ne pense pas à ravir à autrui celui qui lui appartient, puis que c'est aller contre la loi de la nature de ne pas lui venir en aide ; car nous naissons formés de telle sorte que les membres doivent s'accorder entre eux, s'attacher les uns aux autres et se servir mutuellement. Que si l'un d'eux manque à son devoir, tous sont réduits à l'impuissance ; que si la main arrache l'œil, ne se prive-t-elle pas elle-même de la faculté de remplir ses fonctions ? Si elle blesse le pied, combien d'actions devient-elle incapable d'accomplir ? et combien il est plus grave de tuer un homme qu'un membre ? Si en un seul membre on blesse tout le corps, en un seul homme on frappe l'humanité tout entière ; on blesse la nature du genre humain et l'union de la sainte Église, qui dans l'unité de la foi et de la charité forme un corps bien uni et bien compact. Notre Seigneur Jésus-Christ qui est mort pour tous les hommes s'indignera de voir le prix de son sang perdu.

20. La loi même du Seigneur nous apprend que c'est ainsi qu'il faut se conduire, c'est-à-dire ne rien prendre aux autres dans son propre

cet, ut nihil alteri detrahas, tui commodi servandi gratia, cum dicit: « Non transferas terminos, quos statuerunt patres tui ¹; » cum vitulum errantem fratris tui reducendum præcipit, cum furem mori jubet, cum vetat mercenarium debita mercede fraudari, cum pecuniam sine usuris reddendam censuit. Subvenire enim non habenti humanitatis est: duritiæ autem plus extorquere quam dederis. Etenim si ideo auxilio tuo erit opus, quia non habuit unde de suo redderet; nonne impium est, ut sub humanitatis simulatione amplius ab eo poscas, qui non habebat unde minus solveret? Absolvit igitur alteri debitorem, ut condemnes tibi: et hanc humanitatem vocas, ubi est iniquitatis auctio?

21. Hoc præstamus cæteris animantibus, quod alia genera animantium conferre aliquid nesciunt: feræ autem eripiunt, homines tribuunt. Unde et psalmista ait: « Justus miseretur, et tribuit ². » Sunt tamen quibus et feræ conferant. Siquidem collatione sobolem suam nutriunt et aves cibo suo pullos satiant suos: homini autem soli tributum est, ut omnes tanquam suos pascat. Debet istud ipso naturæ jure. Quod si non licet non dare, quomodo detrahere licet? Nec ipsæ leges nos docent ea quæ detracta sunt alicui cum injuria personæ, aut rei ipsius cumulo restitui jubent; quo furem a detrahendo, aut pœnis deterreant, aut multa revocent.

22. Pone tamen quod aliquis possit aut pœnam non timere, aut multæ illudere; numquid dignum est ut aliqui alteri detrahant? Servile hoc vitium, et familiare ultimæ conditioni; adeo contra naturam, ut inopia magis hoc extorquere videatur, quam natura suadere. Servorum tamen occulta furta, divitum rapinæ publicæ.

23. Quid autem tam contra naturam quam violare alterum tui commodi causa; cum pro omnibus excubandum, subeundas molestias, suscipiendum laborem naturalis affectus persuadeat; et gloriosum unicuique ducatur, si periculis propriis quærat universorum tranquillitatem: multoque sibi unusquisque arbitretur gratius excidia patriæ

¹ Prov. xxii, 28. — ² Psal. xxxvi, 21.

intérêt, quand elle dit : « Ne déplacez pas les bornes que vos pères ont » fixées, » et lorsqu'elle ordonne de rendre le taureau de votre frère, quand il est égaré, quand elle demande la mort du voleur, quand elle défend de refuser à l'ouvrier son salaire, quand elle défend les prêts usuraires. Car c'est humanité de secourir l'homme qui ne possède rien ; c'est cruauté que de prendre par force plus qu'on ne donne ; car s'il a besoin de votre secours, c'est qu'il n'avait rien ; n'est-ce donc pas une impiété, sous les faux semblans de l'humanité, de demander beaucoup à un homme qui ne pourrait même donner peu ? Vous absolvez ainsi le débiteur d'un autre et vous condamnez le vôtre, et vous appelez humanité le comble de l'injustice ?

21. Nous l'emportons sur le reste des animaux en cela que les autres espèces ne peuvent rien donner ; les brutes dépouillent, les hommes donnent. Aussi le psalmiste dit : « Le juste a pitié et donne. » Les brutes elles-mêmes donnent aussi quelquefois, car elles partagent leurs alimens avec leurs petits, et les oiseaux donnent eux-mêmes la pâture à leur couvée ; l'homme seul a reçu la charité qui nourrit tous les hommes comme ses enfans. C'est une dette qu'il contracte par le droit même de la nature. Que si donc il n'est pas permis de ne pas donner, comment serait-il permis de prendre ? Les lois mêmes nous apprennent que ce qu'il est criminel d'enlever à un homme, elles n'ordonnent pas de le rendre, mais par les châtimens qu'elles infligent, elles détournent un grand nombre du crime et font recouvrer une foule d'objets soustraits.

22. Supposez même qu'on puisse ne pas craindre le châtiment, ou s'en faire un jeu, est-ce une raison pour dérober quelque chose à autrui ? Ce vice est d'un esclave et ne convient qu'aux plus vils des hommes ; il est si bien contre nature, qu'il semble plutôt violemment imposé par le besoin que conseillé par un désir naturel. Cependant les vols des esclaves sont secrets, les rapines des riches sont publiques.

23. Est-il rien de plus opposé à la nature que de tromper son semblable dans son intérêt propre, quand pour autrui l'on devrait veiller, supporter tous les chagrins, entreprendre tous les travaux si l'on obéissait à la voix de la nature ; quand on regarde comme glorieux pour un homme d'assurer, au danger de sa vie, le repos de ses semblables ; quand chacun se glorifie plus volontiers d'avoir sauvé sa patrie que

repulisse quam propria pericula : præstantiusque esse existimet quod operam suam patriæ impenderit, quam si in otio positus tranquillam vitam voluptatum copiis functus egisset?

CAPUT IV.

Ubi strictius ostensum est eum qui commodi sui causa noceat alteri, graves conscientie suæ pœnas laturum, colligitur uni utile nihil esse, quod itidem non sit omnibus : atque adeo propositæ a philosophis de naufragis duobus questioni locum non esse apud christianos, quibus ubique charitas atque humilitas exercendæ sunt,

24. Hinc ergo colligitur quod homo, qui secundum naturæ formatus est directionem, ut obediat ei, nocere non possit alteri : quod si cui noceat, naturam violet : neque tantum esse commodi quod adipisci sese putet, quantum incommodi quod ex eo sibi accidat. Quæ enim pœna gravior, quam interioris vulnus conscientie? Quod severius iudicium, quam domesticum, quo unusquisque sibi est reus, seque ipse arguit quod injuriam fratri indigne fecerit : Quod non mediocriter Scriptura commendat dicens : « Ex ore stultorum baculum contumeliæ ¹. » Stultitia igitur condemnatur, quia contumeliam facit. Nonne hoc magis fugiendum, quam mors, quam dispendium, quam inopia, quam exilium, quam debilitatis dolor? Quis enim vitium corporis, aut patrimonii damnum non levius ducat vitio animi et existimationis dispendio.

25. Liquet igitur id spectandum et tenendum omnibus, quod eadem vinculorum sit utilitas, quæ sit universorum : nihilque iudicandum utile, nisi quod in commune prosit. Quomodo enim potest uni prodesse? Quod inutile sit omnibus, nocet. Mihi certe non videtur, qui inutilis est omnibus, sibi utilis esse posse. Etenim si una lex naturæ omnibus, una utique utilitas universorum, ad consulendum utique omnibus naturæ lege constringimur. Non est ergo ejus qui consultum velit alteri secundum naturam, nocere ei adversus legem naturæ.

26. Etenim si hi qui in stadio currunt, ita feruntur præceptis in-

¹ Prov. xiv, 3.

sa vie et regarde comme plus beau d'avoir défendu son pays que d'avoir, même au sein des plaisirs, goûté la vie la plus tranquille et la plus douce?

CHAPITRE IV.

On démontre plus positivement que celui qui dans son intérêt nuit à autrui souffrira par ses remords les châtimens les plus douloureux. On en conclut que rien n'est utile à un homme qui en même temps ne le soit à tous : et qu'on ne peut poser à un chrétien le problème proposé par les philosophes sur deux naufragés, puisque les chrétiens doivent toujours et partout exercer la charité et pratiquer l'humilité.

24. Il résulte de là que l'homme qui est constitué suivant les règles ordinaires de la nature, s'il y obéit, ne peut nuire à son semblable ; que s'il lui nuit, il viole les lois de la nature ; que cette mauvaise action ne le fera jouir d'aucun bien plus grand que les maux dont elle l'accablera. Quel châtiment en effet peut être plus terrible que le profond ulcère du remords ? Quel jugement plus sévère que celui de la conscience qui révèle à l'homme son propre crime, qui s'accuse elle-même d'avoir traité injustement un frère ? L'Écriture le dit assez clairement en ces mots : « La bouche de l'insensé est l'instrument de son humiliation. » Ainsi elle condamne l'égarément d'esprit qui est une source d'humiliation. Ne doit-on donc pas fuir ce mal avec plus d'empressement que la mort, les pertes, la misère, l'exil, et la souffrance ? Quel est, en effet, l'homme qui ne craint pas un malheur physique ou la perte de son patrimoine moins qu'un vice moral, ou la perte d'une bonne réputation ?

25. Il faut donc bien remarquer et se rappeler que l'intérêt de chacun est celui de tous ; qu'il n'y a d'utile que ce qui sert à tout le monde. Comment, en effet, quelque chose pourrait-elle être utile à un seul homme ? Ce qui est inutile à tout le monde est nuisible. Pour moi, du moins, je ne vois pas comment un homme inutile pourrait être utile à lui-même. En effet, s'il n'y a qu'une loi de la nature pour tous, il n'y a aussi qu'un intérêt pour tous, la loi de la nature nous oblige donc à nous conduire selon l'intérêt commun. Ainsi, celui qui veut suivre envers un autre la loi de la nature ne doit pas lui nuire contre cette loi même.

26. En effet, si ceux qui courent dans le stade doivent, d'après les conseils et les instructions qu'on leur donne, lutter de rapidité et non

formari atque instrui, ut unusquisque celeritate non fraude contendat cursuque, quantum potest, ad victoriam properet; supplantare autem alterum aut manu dejicere non ausit: quanto magis in hoc cursu vitæ istius, sine fraude alterius et circumscriptione gerenda nobis victoria est?

27. Quærent aliqui si sapiens in naufragio positus insipienti naufrago tabulam extorquere possit, utrum debeat? Mihi quidem, etsi præstabilius communi videatur usui sapientem de naufragio quam insipientem evadere; tamen non videtur quod vir christianus, et justus, et sapiens quærere sibi vitam aliena morte debeat: utpote qui etiam si latronem armatum incidat, ferientem referire non possit; nedum salutem defendit, pietatem contamine. De quo in Evangelii libris aperta et evidens sententia est: « Reconde gladium tuum; omnis » enim qui gladio percusserit, gladio ferietur¹. » Quis latro detestabilior, quam persecutor qui venerat ut Christum occideret? Sed noluit se Christus persecutorum defendi vulnere, qui voluit suo vulnere omnes sanare.

28. Cur enim te potiores altero judices, cum viri sit christiani præferre sibi alterum, nihil sibi arrogare, nullum sibi honorem assumere, non vindicare meriti sui pretium? Deinde cur non tuum tolerare potius incommodum, quam alienum commodum diripere assuescas? Quid tam adversus naturam, quam non esse contentum eo quod habeas, aliena quærere, ambire turpiter? Nam si honestas secundum naturam, omnia enim fecit Deus bona valde, turpitudinis utique contraria est. Non potest ergo honestati convenire et turpitudini, cum hæc inter se discreta naturæ lege sint.

CAPUT V.

Justum nihil agere quod sit contra officium, etiamsi latendi spem habueris, ad hoc ipsum significandum fabulam de Gygis annulo excogitatam esse a philosophis, qua explosa, Davidis ac Joannis Baptistæ certa et vera exempla proferuntur.

29. Sed jam ut etiam in hoc libro ponamus fastigium, in quo velut

¹ Math. xxvi, 52.

de malice, chercher à conquérir le prix par leur agilité à la course, mais craindre de le renverser par quelque ruse, à plus forte raison, dans cette course qu'on appelle la vie, devons-nous nous assurer la victoire sans fourberie et sans fraude.

27. On demande si le sage dans un naufrage devrait, quand il le pourrait, arracher à un homme du commun la planche qui doit le sauver ? Pour moi, quoiqu'il me semble plus utile à la société qu'un sage échappe au naufrage, je ne crois pas qu'un chrétien doive chercher à sauver sa vie aux dépens de celle d'un autre ; je crois même qu'attaqué par un voleur, il ne pourrait lui rendre ses coups, de peur de manquer de charité tout en défendant sa vie. L'Évangile donne à ce sujet un précepte bien positif : « Remettez votre glaive dans le fourreau ; car quiconque frappe du glaive, sera frappé du glaive. » Quel voleur plus digne de haine que le traître qui était venu tuer Jésus-Christ ? Et cependant Jésus-Christ ne voulut pas qu'on le défendit en frappant ses persécuteurs, il voulait que sa mort rendit la vie au genre humain.

28. Pourquoi, en effet, vous jugeriez-vous préférable à un autre, quand il est du devoir d'un chrétien de préférer son prochain à lui-même, de ne prendre rien pour lui, de ne se parer d'aucune gloire, de ne pas même demander la récompense de sa vertu ? Ensuite pourquoi ne pas contracter l'habitude de faire abnégation de votre intérêt, plutôt que de sacrifier celui d'autrui ? Est-il rien de plus contre nature que de ne pas se contenter de ce qu'on a, de demander, d'envier honteusement le sort des autres ? Car si la vertu est dans l'ordre de la nature, puisque Dieu fait tout bien, le mal est contre nature. Il n'y a donc aucun rapport entre le bien et le mal que la loi naturelle a si bien séparés l'un de l'autre.

CHAPITRE V.

On ne doit rien faire contre le devoir, quand même on aurait l'espoir de n'être pas découvert : c'est pour enseigner ce précepte que les sages ont imaginé la fable de l'anneau de Gygès. Exemples dignes de foi empruntés à l'histoire de David et de saint Jean-Baptiste.

29. Mais, pour établir dans ce livre un point principal vers lequel tende la fin de notre course et de nos discussions, je dirai qu'il

propria flagitia celare, et regnum assequi; nolitne peccare, et gravius ducat sceleris contagium pœnarum doloribus: an vero spe impunitatis utatur ad perpetrandum scelus? Quid, inquam, mihi opus est figmento annuli, cum possim docere ex rebus gestis quod vir sapiens cum sibi in peccato non solum latendum, sed etiam regnandum videret, si peccatum admitteret; contra autem periculum salutis cerneret, si declinaret flagitium; elegerit tamen magis salutis periculum, ut vacaret flagitio, quam flagitium quo sibi regnum pararet?

33. Denique David cum fugeret a facie regis Saul, quod eum rex cum tribus millibus virorum electorum ad inferendam necem in deserto quæreret, ingressus in castra regis, cum dormientem offendisset, non solum ipse non percussit, sed etiam protexit; ne ab aliquo qui simul ingressus fuerat, perimeretur. Nam cum diceret ei Abessa: « Conclisit hodie Dominus inimicum tuum in manibus tuis, et nunc » occidam eum? respondit: Non consumas eum, quoniam quis injiciet » manum suam in Christum Domini, et purus erit?» Et addidit: « Vivit » Dominus, quoniam nisi Dominus percusserit illum, aut nisi hora » illius venerit, ut moriatur, aut in pugna discesserit, et apponatur » mihi; non sit a Domino injicere manum meam in Christum Do- » mini ¹. »

34. Itaque non permisit necari eum, sed solam lanceam quæ erat ad caput ejus, et lenticulam sustulit. Itaque dormientibus cunctis, egressus de castris transivit in cacumen montis, et coarguere cœpit stipatores regios, et præcipue principem militiæ Abner, quod nequam fidam custodiam regi et Domino suo adhiberet: denique demonstraret, ubi esse lancea regis, vel lenticula quæ erat ad caput ejus. Et appellatus a rege lanceam reddidit: « Et Dominus, *inquit*, » restituat unicuique justitias suas, et fidem suam: sicut tradidit te » Dominus in manus meas, et nolui vindicare manu mea in Christum » Domini. » Et cum hæc diceret, timebat tamen insidias ejus, et fugit, sædem exsilio mutans. Nec tamen salutem prætulit innocentiae, cum jam secunda facultate sibi tributa regis necandi, nolisset uti occasionis beneficio: quæ et securitatem salutis metuenti, et regnum offerebat exsuli.

¹ 1 Reg. 8 et seq.

quand l'histoire nous apprend qu'un sage, sûr de rester impuni et même de s'élever en commettant un crime, de plus, ayant à trembler pour sa vie s'il hésitait à le commettre, préféra cependant exposer ses jours pour rester pur, que de se souiller d'un crime qui lui donnait la puissance?

33. Enfin, lorsque David, fuyant la colère du roi Saül qui avec trois mille hommes d'élite le cherchait dans le désert pour lui donner la mort, eut pénétré dans le camp du roi, il le trouva endormi, et non seulement il ne le frappa pas, mais encore le défendit contre les coup de ceux qui l'accompagnaient. Abessa lui disait : « Dieu a jeté » aujourd'hui votre ennemi entre vos mains, faut-il le tuer? il répondit : Ne le tuez pas, car celui qui portera la main sur l'oïnt du Seigneur sera puni. » Et il ajouta : « Le Seigneur vit, car le Seigneur ne le frappe pas, son heure n'est pas encore venue de mourir, » il ne s'est pas éloigné dans le combat pour se trouver en face de moi ; Dieu me garde de porter la main sur l'oïnt du Seigneur ! »

34. Aussi ne permit-il pas qu'on le tuât, mais il se contenta d'enlever la lance et le bouclier suspendus près de sa tête. Aussi, pendant que tous ses soldats étaient ensevelis dans le sommeil, il sortit du camp, arriva jusqu'au sommet d'une montagne et se prit à réprimander les gardiens du roi et surtout le commandant des troupes, Abner, qu'il accusa de ne jamais faire autour de son roi et maître une garde fidèle ; il le pria de lui montrer la lance et le bouclier du roi. Bientôt appelé près du roi il lui rendit sa lance et lui dit : « Que le Seigneur rende à » chacun sa justice et sa foi : ainsi le Seigneur vous a livré entre mes » mains, et je n'ai pas voulu lever la main sur l'oïnt du Seigneur. » Après avoir dit ces mots, craignant cependant les embûches de sa haine, il prit la fuite pour y échapper. Cependant il ne préféra pas le salut de sa vie à sa vertu, car l'occasion s'étant présentée à lui de se défaire du roi, il ne voulut pas en profiter ; et cependant elle lui offrait en échange de ses terreurs le repos, et des malheurs de l'exil, les splendeurs du pouvoir.

35. Ubi opus fuit Joanni Gygeo annulo, qui si tacuisset, non esset occisus ab Herode? Præstare hoc illi potuit silentium suum, ut et videretur et non occideretur: sed quia non solum peccare se propter salutis defensionem passus non est, sed ne alienum quidem peccatum ferre ac perpeti potuit; ideo in se causam necis excitavit. Certe hoc negare non possunt potuisse fieri ut taceret, qui de illo Gyge negant potuisse fieri ut annuli beneficio absconderetur.

36. Sed fabula etsi vim non habet veritatis, hanc tamen rationem habet, ut si possit celare se vir justus, tamen ita peccatum declinet, quasi celare non possit: nec personam suam indutus annulum, sed vitam suam Christum indutus abscondat, sicut Apostolus ait: « Quia » vita nostra abscondita est Christo in Deo ¹. » Nemo ergo hic fulgere quærat, nemo sibi arroget, nemo se jactet. Nolebat se Christus hic cognosci, nolebat prædicari in Evangelio nomen suum, cum in terris versaretur: venit ut lateret sæculum hoc. Et nos ergo simili modo abscondamus vitam nostram Christi exemplo, fugiamus jactantiam, prædicari non expectemus. Melius est hic esse in humilitate, ibi in gloria. « Cum Christus, *inquit*, apparuerit, tunc et vos cum illo *appa-* » rebitis in gloria ². »

CAPUT VI.

Prævalere apud nos emolumentum non oportere. Quid obtendere soleant qui a frumentis lucrum captant: quidve illis debeat responderi? Ubi eisdem Evangelica parabola et Salomonis effata sub oculis ponuntur.

37. Non vincat igitur honestatem utilitas, sed honestas utilitatem; hanc dico utilitatem, quæ æstimatur secundum vulgi opinionem. Mortificetur avaritia, moriatur concupiscentia. Sanctus in negotiationem introisse se negat; quia pretiorum captare incrementa non simplicitatis, sed versutiæ est. Et alius ait: « Captans pretia frumenti, » maledictus in plebe est ³. »

38. Definita est sententia, nihil disputationi relinquens, quale controversum genus solet dicendi esse, cum alius allegat agriculturam

¹ Coloss. III, 3. — ² Ibid. 4. — ³ Prov. XI, 26.

35. Quel besoin Jean aurait-il eu de l'anneau de Gygès, lui qui, s'il s'était tu, n'aurait pas été tué par Hérode? Son silence aurait pu lui assurer la vie et les honneurs; mais, ne voulant pas pécher pour sauver sa vie, ne pouvant même souffrir en silence les fantes d'un autre, il s'exposa lui-même au supplice. On ne peut nier que Jean n'ait pu se taire comme on peut douter que l'anneau de Gygès l'ait rendu invisible.

36. Mais la fable, sans avoir l'autorité de la vérité, mène cependant à comprendre que le juste, quand bien même il pourrait se cacher, fuira le vice avec autant d'empressement que s'il ne pouvait se cacher, qu'il ne doit pas mettre un anneau à son doigt, mais s'envelopper de l'exemple de Jésus-Christ, selon les paroles de l'Apôtre : « Notre vie est attachée en Jésus-Christ notre Dieu. » Personne ne doit donc chercher à briller, à se faire connaître, à se faire valoir par le mensonge. Lorsque Jésus-Christ était sur la terre, il ne voulait pas être connu, il ne voulait pas que son nom fût prononcé dans l'Évangile : il était venu pour être ignoré de son siècle. Ainsi, à l'exemple de Jésus-Christ, cachons notre vie, craignons l'ostentation, ne cherchons pas à être connus. Mieux vaut rester inconnus sur cette terre, pour être glorieux dans le ciel. « Quand le Christ apparaîtra, alors » vous aussi, vous apparaîtrez avec lui dans sa gloire. »

CHAPITRE VI.

Ce n'est pas le salaire qui doit déterminer nos actions. Quelle est l'excuse de ceux qui cherchent à faire trafic du blé? que doit-on leur répondre? On leur met sous les yeux la parabole de l'Évangile et les paroles de Salomon.

37. Ainsi l'intérêt ne doit pas l'emporter sur la vertu, mais la vertu sur l'intérêt : j'entends ici par intérêt ce qu'entend le vulgaire. Il faut mortifier l'avarice, détruire la concupiscence. L'homme au cœur pieux s'abstient de toute espèce de trafic, parce que chercher à augmenter son gain, c'est le propre de l'intrigue et non de la droiture. Un autre dit : « Celui qui spéculé sur le blé est maudit du peuple. »

38. Le fait est positif et ne laisse plus lieu à discussion; on n'a plus à craindre ces excuses banales de l'utilité reconnue de l'agriculture, de la simplicité de ses produits, de l'estime qui doit s'attacher à un

landabilem apud omnes haberi, fructus terræ simplices esse, plus qui seminaverit eo probatiorem fore, uberiores redditus industriæ non fraudari, negligentiam magis et incuriam ruris inculti reprehendi solere.

39. Aravi, inquit, studiosius, uberius seminaui, diligentius excolui, bonos collegi proventus, sollicitius recondidi, servavi fideliter, provide custodivi. Nunc in tempore famis vendo, subvenio esurientibus: vendo frumentum non alienum, sed meum; non pluris quam cæteri, imo etiam minori pretio. Quid hic fraudi est, cum multi possent periclitari, si non haberent quod emerent? Num industria in crimen vocatur? Num diligentia reprehenditur? Num providentia vituperatur? Fortasse dicat: Et Joseph frumenta in abundantia collegit, in caritate vendidit. Num carius aliquis emere compellitur? Num vis adhibetur emptori? Omnibus defertur emendi copia, nulli irrogatur injuria.

40. His igitur quantum cujusque fert ingenium disputatis, exsurgit alius, dicens: Bona quidem agricultura, quæ fructus ministrat omnibus, quæ simplici industria accumulât terrarum fœcunditatem, nihil doli, nihil fraudis interserens. Denique si quid vitii fuerit, plus dampni est; quia si bene aliquis seminaverit, melius metet: si sincerum tritici granum severit, puriorem ac sinceram messem colligit. Fœcunda terra multiplicatum reddit, quod acceperit: fidelis ager fœneratos solet restituere proventus.

41. De rebus igitur uberis glebæ exspectare debes tui mercedem laboris, de fertilitate pinguis soli justa sperare compendia. Cur ad fraudem convertis naturæ industriam? Cur invides usibus hominum publicos partus? Cur populis minuis abundantiam? Cur affectas inopiam? Cur optari facis a pauperibus sterilitatem? Cum enim non sentiunt beneficia fœcunditatis, te auctionante pretium, te condente frumentum, optant potius nihil nasci, quam te de fame publica negotiari. Ambis frumentorum indigentiam, alimentorum penuriam, uberes soli partus ingemiscis, fles publicam fertilitatem, horrea frugum plena deploras, exploras quando sterilior proventus sit, quando exilior partus. Votis tuis gaudes arrisisse maledictum, ut nihil cuiquam nasceretur. Tunc messem tuam venisse lætaris, tunc tibi de

travail soutenu, de la justice qu'il y a à payer plus largement de plus grands efforts, à ne pas flétrir du blâme et du mépris la négligence et l'incurie seules du laboureur.

39. J'ai labouré, dit-on, avec soin, j'ai beaucoup semé, j'ai cultivé sans relâche, j'ai recueilli d'abondantes moissons, je les ai soigneusement renfermées, conservées fidèlement, gardées avec prévoyance. Dans ce temps de disette, je viens en aide à ceux qui ont faim; le blé que je vends est le mien et non celui d'un autre; je le vends non pas plus, mais moins cher que les autres laboureurs. Qu'y a-t-il de mal à cela, quand tant d'hommes mourraient s'ils ne trouvaient à en acheter? Appellera-t-on mon industrie un crime? Me fera-t-on un reproche de mon soin? Me blâmera-t-on de ma prévoyance? Le marchand ajoutera même : Joseph aussi amassa du blé dans les années d'abondance et le vendit pendant les années de stérilité. Vend-on le blé trop cher? Force-t-on les malheureux à en acheter? Chacun est libre, on ne fait violence à personne.

40. Après qu'on a répondu comme on a pu à ces raisons, un autre se lève et dit : Sans doute, l'agriculture est bonne, puisqu'elle donne à chacun sa nourriture; puisque, par ses soins elle sait féconder une terre déjà fertile, et cela sans ruse, sans intrigue. Enfin, si elle présente quelque vice, elle offre de grandes compensations; car celui qui sème bien moissonne bien aussi; s'il sème un grain de bonne qualité, les épis qu'il recueille sont purs et sans mélange. Une terre fertile rend au centuple ce qu'elle a reçu; un champ fertile rend ordinairement avec intérêt ce qu'on lui donne.

41. Ainsi c'est de votre moisson que vous devez attendre la récompense de votre travail, et de la fertilité d'un sol bien cultivé un juste salaire. Pourquoi joindre la fraude à une honnête industrie? pourquoi envier aux besoins des hommes les productions qui naissent pour tous? pourquoi créer une disette factice? rendre l'abondance vaine? forcer les malheureux de souhaiter des années de stérilité? En effet, privés des bienfaits de l'abondance, grâce à vous qui fait enchérir le prix du blé, qui le cachez, ils aimeraient mieux que la terre ne produisît rien que de vous voir trafiquer de la faim de tous. Vous faites des vœux pour la disette de bié, le manque d'alimens; vous gémissiez quand la moisson est riche, vous pleurez la fécondité de la terre; c'est un malheur pour vous que les greniers soient remplis; vous cherchez à deviner quand l'année sera bonne, quand elle sera mauvaise. Vous

omnium miseria congeris opes : et hanc tu industriam vocas, hanc diligentiam nominas, quæ calliditatis veretia, quæ astutia, fraudis est; et hoc tu remedium vocas, quod est commentum nequitie. Latrocinium hoc, an fœnus appellem? Captantur tanquam latrocinii tempora, quibus in viscera hominum durus insidiator obrepas. Augetur pretium tanquam sorte cumulatam fœnoris, quo periculum capitis acervatur. Tibi conditæ frugis multiplicatur usura : tu frumentum quasi fœnerator occultas, quasi venditor auctionaris. Quid imprecaria male omnibus, quia major futura sit fames, quasi nihil frugum supersit, quasi infœcundior annus sequatur? Lucrum tuum damnatum publicum est.

42. Joseph sanctus omnibus aperuit horrea, non clausit : nec pretia captavit annonæ, sed perenne subsidium collocavit : nihil sibi acquisivit, sed quemadmodum fames etiam in posterum vinceretur, provida ordinatione disposuit.

43. Legisti quemadmodum hunc frumentarium pretii captatorem exponat in Evangelio Dominus Jesus, cujus possessio divites fructus attulit, et ille quasi egens dicebat : « Quid faciam? Non habeo quæ » congregem, destruam horrea, et majora faciam ¹; » cum scire non posset, utrum sequenti nocte anima sua ab eo reposceretur. Nesciebat quid faceret : quasi ei alimenta deessent, hærebat ambiguo. Non capiebant horrea annonam, et ille se egere credebatur.

44. Recte igitur Salomon : « Qui continet, *inquit*, frumentum, re » linquet illud nationibus ², » non hæredibus, quoniam avaritiæ emolumentum ad successorum jura non pervenit. Quod non legitime acquiritur, quasi ventis quibusdam, ita extraneis diripientibus dissipatur. Et addidit : « Captans annonam maledictus in plebe est : » benedictio autem ejus qui participat ³. » Vides ergo quod largitorum frumenti esse deceat, non pretii captatorem. Non est igitur ista utilitas, in qua plus honestati detrahitur, quam utilitati adjungitur.

¹ Luc. xii, 17 et 18. — ² Prov. xi, 26. — ³ *Ibid*,

vous félicitez que le malheur ait répondu à vos vœux, et que personne n'ait fait de récolte. Alors vous vous réjouissez que votre moisson soit venue à bien ; la misère publique fait votre richesse, et c'est là ce que vous appelez de l'industrie, du soin, quand ce n'est que ruse et fourberie ; vous appelez remède, le plus triste et le plus honteux des maux. Appellerai-je cela un vol ou un commerce?... Vous choisissez comme un voleur habile le moment où vous pourrez ronger plus avant les entrailles des malheureux. Vous augmentez vos prix de tous les intérêts cumulés, des dangers devenus plus pressans ; vous cachez le blé comme un avare, vous le mettez à l'enchère, et l'usure décuple vos provisions. Pourquoi dans vos vœux criminels appeler la disette et la famine ? ne reste-t-il plus de blé ? l'année en sera-t-elle plus mauvaise ? Votre bonheur, c'est la misère publique.

42. Joseph, loin de fermer ses greniers, les ouvrit à tout le monde ; il ne chercha pas à profiter de ses provisions, mais il assura les ressources de l'avenir ; il ne demanda rien pour lui, mais, par de prudentes mesures, il prévint à jamais les suites terribles d'un semblable malheur.

43. Vous avez vu comment, dans l'Évangile, notre Seigneur Jésus-Christ fait parler un riche dont les terres avaient extraordinairement rapporté : « Que ferai-je ? dit-il ; je ne sais où placer mes moissons ; j'abattrai mes greniers pour en construire de plus grands ; » et il ignorait si, la nuit suivante, Dieu ne rappellerait pas son âme. Il ne savait que faire, il délibérait comme si les alimens lui avaient manqué ; ses greniers étaient trop petits pour contenir ses moissons, et il se croyait dans le besoin.

44. Salomon a donc eu raison de dire : « Que celui qui possède du bien le laisse aux nations, » et non à des héritiers, parce que les fruits de l'avarice ne font pas partie de l'héritage. Le bien mal acquis est vite dissipé par les dilapidations étrangères. Et il ajoute : « Celui qui entasse les moissons est maudit du peuple ; béni soit celui qui les partage. » Vous voyez que votre devoir est de faire largesse de votre blé et non amas d'argent. Ce n'est pas là une chose utile, puisqu'elle offense plus l'honnêteté qu'elle n'offre d'avantages.

CAPUT VII.

Peregrinos tempore famis ex urbe nequiquam expellendos. Egregium hac in re christiani senis consilium refertur : cui opponitur indignum facinus Romæ admissum ; nec non utroque inter se comparato, primum cum honestate atque utilitate conjunctum fuisse ostenditur, secus vero secundum.

45. Sed et illi qui peregrinos urbe prohibent, nequaquam probandi : expellere eo tempore quo debent juvare, separare a commerciis communis parentis, fusos omnibus partus negare, inita jam consortia vivendi averruncare : cum quibus fuerint communia jura, cum his nolle in tempore necessitatis subsidia partiri. Feræ non expellunt feras, et homo excludit hominem ! Feræ ac bestię communem putant omnibus victum, quem terra ministrat ; illæ etiam conformem sui generis adjuvant : homo impugnat, qui nihil a se alienum debet credere quidquid humani est !

46. Quanto ille rectius, qui cum jam provecta processisset ætate, et famem toleraret civitas, atque (ut in talibus solet) peterent vulgo ut peregrini urbe prohiberentur ; præfecturæ urbanæ curam cæteris majorem sustinens, convocavit honoratos et locupletiores viros, poposcit ut in medium consulerent, dicens : Quam immane esse peregrinos ejici, quam hominem ab homine exui, qui cibum morienti negaret ! Canes ante mensam impastos esse non patimur, et homines excludimus : quam inutile quoque tot populos mundo perire, quos dira conficiebat tabes : quantos urbi suæ perire, qui solerent adjumento esse, vel in conferendis subsidiis, vel in celebrandis commerciis : neminem famem alienam juvare : protrahere ut plurimum diem posse, non inopiam repellere ; imo tot cultoribus extinctis, tot agricolis occidentibus, occasura in perpetuum subsidi frumentaria. Hos igitur excludimus, qui victum nobis inferre consuerunt : hos nolumus in tempore necessitatis pascere, qui nos omni ætate paverunt ! Quanta sunt quæ ab ipsis nobis hoc ipso tempore ministrantur ! « Non » in solo pane vivit homo ¹. » Nostra illic familia, plerique etiam nostrî

¹ Deut. VIII, 3.

CHAPITRE VII.

En temps de famine, les étrangers ne doivent point être expulsés d'une ville : admirable conseil d'un vieillard chrétien sur cette matière : conseil que l'on oppose à l'indignité commise à Rome à ce sujet ; de cette comparaison il résulte que dans le premier cas l'utile et l'honnête se trouvent marcher ensemble ; ce qui n'est pas dans le second.

45. Peut-on ne pas sévèrement blâmer ceux qui, refusant un asile aux étrangers, les expulsent au moment où ils ont le plus besoin de secours, les arrachent tout-à-coup aux liens d'une parenté commune, leur dénie une part dans les biens qui sont la propriété de tous, rompent ainsi les nœuds de la fraternité, et rejettent, au temps de la disette, ceux qui ont vécu avec nous sous l'empire des mêmes lois ? Les bêtes ne se proscrivent pas entre elles, et l'homme chasse l'homme ! La nourriture que la terre fournit, les bêtes se la partagent ; elles viennent au secours des animaux de leur espèce, et l'homme combat son semblable, quand il ne devrait rester étranger à rien de ce qui est humain !

46. Combien il était plus sage, ce vieillard qui, au milieu d'une famine cruelle, alors que toute la cité, pressée par la faim, demandait à grands cris que les étrangers fussent immédiatement renvoyés, se chargeait seul de l'administration de la ville, que chacun reconnaissait au-dessus de ses forces, et, rassemblant les citoyens notables, ceux enfin que leur fortune plaçait au premier rang, leur tint ce langage : Qu'il y avait autant de barbarie à renvoyer des étrangers qu'à dépouiller un homme, qu'à refuser de la nourriture à un mourant. Quoi ! nous accordons des alimens aux chiens qui approchent de nos tables, et nous en refusons à des hommes ! N'est-ce pas une dureté gratuite que de laisser périr tant de gens, qui sont en proie déjà aux horreurs d'un fléau cruel ? de priver la ville de cette foule nombreuse, qui nous rendait de si grands services, soit en nous procurant des provisions, soit en se livrant aux soins d'un utile commerce ? La faim des autres ne soulage personne. On peut faire durer plus long-temps les vivres, mais non éteindre la famine ; en laissant mourir tant de cultivateurs, tant de bras nécessaires à l'agriculture, on se prive pour toujours de blé. Ainsi nous bannirons ceux qui se dévouaient aux plus dures fatigues, afin de pourvoir à notre entretien ; et nous refuserons des vivres, dans un moment de disette, à ceux qui nous en ont fourni dans tous les temps ! Que de services ne nous rendent-ils pas aujourd'hui même ? L'homme

parentes sunt. Reddamus quod accepimus. Sed veremur ne cumulemus inopiam. Primum omnium misericordia nunquam destituitur, sed adjuvatur. Deinde subsidia annonæ, quæ his impartienda sunt, collatione redimamus, reparemus auro. Numquid his deficientibus, non alii nobis redimendi cultores videntur? Quanto vilius est pascere, quam emere cultorem? Ubi etiam repares, ubi invenias quem reformes? Adde si invenias, quod ignarum, et alieni usus, numero possis substituere, non cultui.

47. Quid plura? Collato auro, coacta frumenta sunt. Ita nec abundantiam urbis minuit, et peregrinis alimoniam subministravit. Quantæ hoc commendationis apud Deum fuit sanctissimo seni, quantæ apud homines gloriæ! Hic magnus vere probatus, qui vere potuit imperatori dicere, demonstrans provinciæ totius populos: Hos tibi omnes reservavi, hi vivunt beneficio tui senatus, hos tua curia morti abstulit.

48. Quanto hoc utilius quam illud quod proxime Romæ factum est, ejectos esse urbe amplissima, qui jam plurimam illic ætatem transegerant, flentes cum filiis abiisse, quibus velut civibus amoliendum exsilium deplorarent, interruptas complurium necessitudines, diremptas affinitates? Et certe arriserat anni fœcunditas, invectitio urbs sola egebat frumento: potuisset juvari, si peteretur ab Italis frumentum, quorum filii expellebantur. Nihil hoc turpius, excludere quasi alienum, et exigere quasi suum. Quid illum ejicis, qui de suo pascitur? Quid illum ejicis, qui te pascit? Servum retines, trudas parentem! Frumentum suscipis, nec affectum impertis! Victum extorques, nec rependis gratiam!

49. Quam deforme hoc, quam inutile! Quomodo enim potest utile

» ne vit pas seulement de pain. » Ce sont des membres de notre famille, plusieurs d'entre eux nous sont alliés. Rendons-leur ce que nous en avons reçu. Mais, dira-t-on peut-être, craignons d'augmenter la rareté des subsides. Loin d'appauvrir, la bienfaisance enrichit toujours ceux qui l'exercent. Et ensuite il est facile de remplacer, en les rachetant avec l'argent de nos collectes, les provisions qu'il aura fallu leur distribuer. Si ceux-ci viennent à nous manquer, ne faudrait-il pas, plus tard, nous procurer à prix d'or de nouveaux cultivateurs? Il nous en coûtera bien moins de pourvoir à l'entretien de ceux que nous avons que d'en acquérir d'autres. Où aller chercher, où trouver des hommes que nous puissions leur substituer? Ajoutez que s'il s'en présente qui soient étrangers à l'agriculture, qui se soient occupés d'autres soins, nous pourrons grossir le nombre de nos colons, mais sans profit pour la culture.

47. Que dirai-je de plus? La collecte fut faite, le froment acheté; et, sans diminuer les ressources de la ville, le saint vieillard procura des vivres aux étrangers. Que cet acte dut avoir de mérite aux yeux de Dieu! qu'il dut paraître honorable aux yeux des hommes! A quels éloges ne dut pas prétendre ce grand citoyen, lorsqu'en montrant à l'empereur la population entière d'une province, il put lui dire avec vérité : C'est moi qui vous ai conservé tous ces sujets; cette foule d'hommes doit la vie à la munificence du sénat; c'est par lui qu'ils ont été arrachés à une mort certaine.

48. Combien cette conduite fut plus sage que celle qu'on a suivie récemment à Rome! On a expulsé de cette ville opulente des hommes qui avaient vieilli dans son enceinte; ils sont partis avec leurs enfans, versant des larmes amères; leur douleur était aussi profonde que celle de citoyens condamnés à un exil éternel; liens d'affection et de parenté, tout fut brisé. Et cependant l'année avait été abondante; la ville ne souffrait de la disette que parce qu'on n'avait pas pris les moyens nécessaires pour l'importation du blé; il eût été facile de remédier au mal en s'adressant aux cultivateurs d'Italie, dont on chassait ainsi les enfans. Rien de plus honteux que de renvoyer comme étrangers ceux que dans d'autres circonstances on retient comme s'ils nous appartenaient. Pourquoi chassez-vous celui qui vit de ses propres ressources? Pourquoi chassez-vous celui qui vous nourrit? Vous gardez l'esclave, vous renvoyez le colon, vous ouvrez la main, vous fermez votre cœur! vous exigez qu'on vous nourrisse, et vous êtes ingrats!

49. C'est là une infamie sans fruit! Comment, en effet, ce qui nous

esse quod non decet? Quantis corporatorum subsidiis dudum Roma fraudata est! Potuit et illos non amittere, et evadere famem, expectatis ventorum opportunis flatibus, et speratarum commeatu navium.

50. Quam vero illud superius honestum atque utile! Quid enim tam decorum atque honestam, quam collatione locupletum juvari egentes, ministrari victum esurientibus, nulli cibum defore? Quid tam utile, quam cultores agro reservari, non interire plebem rusticanorum?

51. Quod honestum igitur, et utile est : et quod utile, honestum. Et contra quod inutile, indecorum : quod autem indecorum, id etiam inutile.

CAPUT VIII.

Eos qui honestum utili anteponant a Deo probari, Josue, Caleb, et aliorum exploratum patere exemplis.

52. Quando majores nostri servitio exire potuissent, nisi id non solum turpe, sed etiam inutile credidissent legi servire Ægyptiorum?

53. Jesus quoque et Caleb missi ad explorandam terram, uberem quidem terram, sed a ferocissimis inhabitari gentibus nuntiaverunt. Terrore belli populus infractus, recusabat terræ ejus possessionem. Suadebant missi exploratores Jesus et Caleb terram esse utilem : indecorum putabant cedere nationibus : lapidari potius eligebant ; quod minabatur populus, quam decedere de honestate. Dissuadebant alii, plebs reclamabat, dicens adversus diras et asperas gentes bellum fore, cadendum sibi in prælio, mulieres suas et pueros direptioni futuros.

54. Exarsit Domini indignatio, ut omnes vellet perdere : sed rogante Moyse, temperavit sententiam, ultionem distulit, satis esse

œuvre de honte pourrait-il nous être utile? Combien de fois Rome n'a-t-elle pas manqué de vivres depuis la dispersion de ces hommes laborieux? Elle aurait pu les conserver et échapper à la famine; il suffisait d'attendre un vent favorable et l'arrivée des bâtimens chargés du transport des blés.

50. Combien le premier trait raconté plus haut fut plus honorable et plus utile! Quoi de plus beau, de plus digne d'admiration que de voir la cotisation du riche venir en aide à l'indigence, donner des vivres à ceux qui en manquent, et ne laisser personne dans les souffrances de la faim! Quelle heureuse idée d'avoir conservé tant de bras nécessaires à la culture des terres, d'avoir sauvé du trépas tant d'hommes voués aux travaux des champs!

51. Ce qui est honorable est donc en même temps utile, et ce qui est utile est toujours honorable. Au contraire, ce qui est nuisible est honteux, et ce qui est honteux est toujours nuisible.

CHAPITRE VIII

Ceux qui préfèrent l'honnête à l'utile sont vus favorablement de Dieu, comme le prouve l'exemple de Josué et de Caleb, et des autres Israélites qui avaient été reconnaître la terre promise.

52. Nos pères eussent-ils jamais secoué le joug de la servitude, s'ils n'avaient jugé honteux et inutile de rester soumis à la domination égyptienne?

53. Josué et Caleb, après avoir exploré la terre promise, revinrent annoncer au peuple qu'elle était d'une fertilité admirable, mais habitée par des nations féroces. Craignant les horreurs de la guerre, le peuple refusait d'aller s'y établir. Josué et Caleb, qui avaient été chargés de l'explorer, assurèrent qu'elle offrait de grands avantages; ils trouvaient honteux de reculer devant des nations barbares; ils aimèrent mieux s'exposer à être lapidés, comme ils en étaient menacés par la multitude, que de renoncer à un projet honorable. D'autres soutenaient un avis différent. Mais le peuple s'écriait qu'il aurait à combattre des ennemis cruels et redoutables; qu'il trouverait certainement la mort dans la lutte, et que les femmes et les enfans seraient la proie du vainqueur.

54. La colère du Seigneur s'enflamma, il voulut les exterminer tous; mais, à la prière de Moïse, il adoucit son arrêt, ajourna sa vengeance,

perfidis supplicii iudicans, etsi parceret interim, nec percuteret incredulos; ad eam tamen terram quam recusaverant, propter incredulitatis suæ pretium non pervenirent; sed pueri et mulieres qui non immurmuraverant, vel sexu, vel ætate veniabiles, caperent ejus terræ promissam hæreditatem. Denique quicumque erant a vigesimo anno et supra in deserto, eorum membra ceciderunt: sed aliorum dilata est pœna. Qui autem adscenderunt cum Jesu, et dissuadendum putaverunt, plaga magna statim mortui sunt: Jesus vero et Caleb cum innoxia ætate vel sexu in terram promissionis intraverunt.

55. Pars igitur melior gloriam saluti prætulit, deterior salutem honestati. Divina autem sententia eos probavit, qui honesta utilibus præstare arbitrabantur: eos vero condemnavit, apud quos ea quæ videbantur saluti potius quam honestati accommoda, præponderabant.

CAPUT IX.

Fraudes et turpia lucra maxime dedecere clericos, quorum est utilitati omnium inservire: illos in causis pecuniariis intervenire nequaquam debere, secus vero in capitalibus. Eisdem, ne cui etiam lacessiti noccant, exemplum David, neu autem vitam honestati præferant, cædēs Nabuthe proponitur.

56. Nihil itaque deformius quam nullum habere amorem honestatis, et usu quodam degeneris mercaturæ, quæstu sollicitari ignobili, avaro æstuarè corde, diebus ac noctibus hiare in alieni detrimenta patrimonii, non elevare animum ad honestatis nitorem, non considerare veræ laudis pulchritudinem.

57. Hinc nascuntur aucupio quæsitæ hæreditates, continentiaæ atque gravitatis simulatione captatæ: quod abhorret a proposito christiani viri; omne enim quod arte elicatum, et fraude compositum est, caret merito simplicitatis. In ipsis qui nullum ecclesiastici ordinis officium receperint, incongrua iudicatur affectatæ ambitio hæreditatis.

pensant que ce serait assez les punir de leur incrédulité et de leur perfidie, bien qu'il en différât le supplice, que de leur fermer l'accès de ce pays qu'ils refusaient d'habiter, davantage qui serait exclusivement réservé aux femmes et aux enfans qui ne s'étaient point livrés à des murmures ou qui trouvaient du moins une excuse dans la faiblesse de l'âge et du sexe. Tous ceux qui depuis vingt ans et plus étaient dans le désert furent condamnés à périr; la punition des autres fut différée. Quant aux compagnons de Josué, qui avaient cru devoir donner au peuple un conseil opposé au sien, ils moururent sur-le-champ rongés par une plaie affreuse; Josué et Caleb furent les seuls qui pénétrèrent dans la terre promise avec ceux que l'âge ou le sexe avait préservés de la vengeance divine.

55. Ainsi la plus saine partie du peuple préféra la gloire à la vie, la plus abjecte sacrifia l'honneur à sa sûreté. Mais l'arrêt du Seigneur fut une approbation éclatante de ceux qui pensaient que l'intérêt doit le céder à l'honneur, tandis qu'il flétrit d'un stigmate de sang la conduite de ces hommes lâches qui aimèrent mieux suivre les conseils de la peur que les généreuses inspirations de la gloire.

CHAPITRE IX.

Les honteuses manœuvres, les gains sordides ne peuvent que couvrir d'opprobre les ecclésiastiques; leur devoir est de chercher à être utiles à tous: ils doivent bien se garder de jamais intervenir dans des discussions d'intérêt ou dans des affaires criminelles. L'exemple de David prouve qu'il ne leur est permis de nuire à personne, quand même ils auraient été l'objet d'une injuste agression; celui de Naboth démontre que jamais il ne faut préférer la vie à l'honneur.

56. Rien de plus honteux pour un prêtre que de ne pas s'attacher à ce qui est honnête, que de se livrer à des trafics mercantiles, de rechercher avidement le gain, d'entretenir son cœur dans les agitations de l'avarice, de soupirer nuit et jour après l'héritage d'autrui, de ne pas élever son ame à l'amour du beau et de l'honnête, et d'être insensible aux charmes de la vraie gloire.

57. De là, ces héritages qu'on doit à l'intrigue, à un masque de continence et de gravité qu'on a attaché sur un visage menteur; tout cela est indigne d'un vrai disciple du Christ: ce qui est empreint d'artifice et de mensonge est contraire à la simplicité chrétienne. On blâme même dans celui qui n'est point admis aux ordres

In supremo fine vitæ positos suum habere iudicium, ut libere testentur quod sentiunt, qui postea non sunt emendaturi : cum honestum non sit competentia compendia aliis vel debita, vel parata avertere; cum vel sacerdotis vel ministri sit prodesse, si fieri potest, omnibus, obesse nemini.

58. Denique si non potest alteri subveniri, nisi alter lædatur, commodius est neutrum juvari quam gravari alterum. Ideoque in causis pecuniariis intervenire non est sacerdotis : in quibus non potest fieri, quin frequenter lædatur alter qui vincitur, quoniam intercessoris beneficio se victum arbitratur. Sacerdotis est igitur nulli nocere, prodesse velle omnibus : posse autem solius est Dei. Nam in causa capitis nocere ei quem juvare debeas periclitantem, non sine peccato est gravi : in causa autem pecuniæ odia quærere, insipientiæ est ; cum pro salute hominis graves frequenter fiant molestiæ : in quo etiam periclitari gloriosum sit. Proposita igitur forma in sacerdotis officio teneatur ; ut nulli noceat, ne lacessitus quidem, et aliqua injuria offensus. Bonus enim est vir qui dixit : « Si reddidi retribuentibus mihi » mala ¹. » Quæ enim est gloria, si eum non lædimus qui nos non læserit? Sed illa virtus est, si læsus remittas.

59. Quam honestum, quod cum potuisset regi inimico nocere, maluit parcere! Quam etiam utile, quia successori hoc profuit, ut discerent omnes fidem regi proprio servare, nec usurpare imperium, sed vereri! Itaque et honestas utilitati prælata est, et utilitas secuta honestatem est.

60. Parum est quod perperit, addidit quod etiam in bello doluit occisum, et flebiliter deploravit dicens : « Montes qui estis in Gelbeal,

¹ Ps. vii, 5.

sacrés la poursuite d'une succession étrangère. Qu'on laisse donc à celui qui est arrivé à la fin de sa carrière toute la liberté de son jugement ; qu'on lui permette d'arrêter les dispositions que lui dicte son cœur, puisqu'elles doivent être irrévocables ; car c'est une cupidité honteuse que d'aspirer à la possession de biens auxquels d'autres ont des prétentions légitimes, ou qui leur sont destinés, et le devoir d'un prêtre, de tout ministre des autels, est d'être utile à tous, s'il peut, et de ne porter préjudice à personne.

58. Si l'on ne peut servir les intérêts d'une des parties sans blesser ceux de l'autre, il vaut mieux s'abstenir de toute intervention que d'ajouter aux embarras de personne. Tout prêtre doit éviter de prendre part à des discussions d'intérêt, où celui qui succombe est nécessairement froissé, et ne manque pas d'attribuer sa défaite à une influence étrangère. Ne nuire à personne, vouloir être utile à tous, voilà le devoir du prêtre ; à Dieu seul en est le pouvoir. Dans une affaire où il s'agit de la vie d'un homme, on ne peut, sans commettre une grande faute, aggraver la position du malheureux à qui nous devons nos bons offices. Se mêler à des débats où il s'agit d'argent, pour recueillir de la haine, serait une insigne folie. Souvent il suffit de s'intéresser au salut d'un homme pour se voir en butte à des vexations ; mais, en pareil cas, il est glorieux d'affronter le péril. Que la devise du prêtre soit donc constamment, comme nous l'avons dit, de ne nuire à personne, quand même il aurait été attaqué dans son honneur ou qu'il aurait reçu la plus grave injure. C'était un homme vertueux celui qui a dit : « Ai-je rendu le mal à ceux qui m'en ont » fait ? » Quelle gloire y a-t-il à ne pas offenser celui qui ne nous a point offensé ? La véritable vertu consiste à pardonner lorsqu'on a reçu une injure.

59. Quelle magnanimité dans la conduite de David qui peut se venger d'un roi son ennemi, et qui aime mieux lui pardonner ! Mais cet acte sublime ne fut pas perdu pour lui, quand à son tour il monta sur le trône : chacun avait appris par son exemple qu'il fallait rester fidèle au roi légitime, ne pas usurper son pouvoir, mais le respecter. Ainsi, dans le principe, l'honnête fut préféré à l'utile ; et par la suite l'utilité vint se joindre à ce qui n'avait été qu'honnête.

60. David ne se borna pas à épargner Saül ; il alla jusqu'à pleurer sa mort lorsqu'il eut succombé dans un combat ; il s'écria dans sa douleur : « Montagnes de Gelboé, que la rosée et la pluie ne tombent » jamais sur vous ! Montagnes de mort, où a péri le bras des forts,

» neque ros, neque pluvia cadat super vos. Montes mortis, quoniam
 » ibi sublata est protectio potentium, protectio Saul. Non est unctus
 » in oleo et sanguine vulneratorum, et ex adipe belligerantium. Sa-
 » gitta Jonathæ non est reversa retro, et gladius Saul non est reversus
 » vacuus. Saul et Jonathas speciosi et carissimi, inseparabiles in vita
 » sua, et in morte non sunt separati. Super aquilas leviores, super leo-
 » nes potentiores. Filiæ Israel, plorate super Saul, qui vestiebat vos
 » vestimenta coccinea cum ornamento vestro, qui imponebat aurum
 » super vestimenta vestra. Quomodo ceciderunt potentes in media pug-
 » na? Jonathas in morte vulneratus est. Doleo in te, frater meus Jonatha,
 » speciosus mihi valde. Ceciderat amor tuus in me, sicut amor mulie-
 » rum. Quomodo ceciderunt potentes, et perierunt arma concupis-
 » cenda? »

61. Quæ mater sic unicum defleret filium, quemadmodum hic de-
 flevit inimicum? Quis gratiæ auctorem tantis prosequeretur laudibus,
 quantis iste persecutus est insidiatorem capitis sui? Quam pie doluit,
 quanto ingemuit affectu! Aruerunt montes prophético maledicto, et
 divina vis sententiam maledicentis implevit. Itaque pro regiæ necis
 spectaculo pœnam elementa solverunt.

62. Quid vero sancto Nabuthe, quæ fuit causa mortis, nisi hones-
 tatis contemplatio? Nam cum ab eo vineam rex posceret, pecuniam
 daturum se pollicens, indecorum pretium pro paterna recusavit hære-
 ditate, maluitque morte declinare hujusmodi turpitudinem: « Non
 » mihi, *inquit*, faciat Dominus, ut dem tibi hæreditatem patrum meo-
 » rum? » hoc est, tantum mihi opprobrium non fiat, non permittat
 Deus tantum extorqueri flagitium. Non utique de vitibus dicit, neque
 enim de vitibus cura est Deo, neque de terreno spatio, sed de jure
 loquitur patrum. Potuit utique alteram vineam de vineis regis acci-
 pere, et amicus esse; in quo non mediocris sæculi hujus utilitas æsti-
 mari solet: sed quod turpe erat, judicavit non videri utile: maluitque
 periculum cum honestate subire, quam utilitatem cum opprobrio:
 vulgarem utilitatem loquor, non illam in qua etiam honestatis gratia
 est.

¹ 2 Reg. I, 21 et seq. — ² 3 Reg. XXI, 3.

» le bouclier de Saül ! Il n'a pas été oint de l'huile sainte ni du sang
 » des blessés, ni de la graisse des combattans ; jamais la flèche de
 » Jonathas n'est retournée en arrière, et jamais l'épée de Saül n'a été
 » tirée en vain. Saül et Jonathas, ces princes qui, pendant leur vie,
 » étaient si beaux et si aimables, sont demeurés inséparables dans
 » leur mort même ; ils étaient plus prompts que les aigles, plus cor-
 » rageux que les lions. Filles d'Israël, pleurez sur Saül qui vous re-
 » vêtait d'écarlate parmi la pompe et les délices, et qui vous donnait
 » des ornemens d'or pour vous parer. Comment les forts sont-ils tom-
 » bés dans le combat ? Comment Jonathas a-t-il été frappé mortelle-
 » ment ? Votre mort me perce de douleur, Jonathas, mon frère, le
 » plus beau des princes ; je vous aimais de tout l'amour d'une femme.
 » Comment les forts sont-ils tombés, comment la gloire des armes a-
 » t-elle été anéantie ? »

61. Une mère pourrait-elle pleurer la mort de son fils unique, plus amèrement que David celle d'un ennemi ? Pourrions-nous adresser à un bienfaiteur de plus grands éloges, que David n'en donne à son persécuteur ? Quels douloureux accens ! quelle tristesse profonde ! la montagne se dessécha sous la malédiction du prophète ; la puissance divine accomplit les vœux de la douleur, et la nature porta la peine du sang royal qui avait été répandu.

62. Quelle fut la cause de la mort de Naboth, sinon son respect pour tout ce que commande la vertu et l'honneur ? Le roi lui avait demandé sa vigne, lui promettant en retour une somme d'argent ; il parut honteux à Naboth de vendre l'héritage de ses pères, et il préféra la mort à l'infamie. « Dieu me préserve, dit-il, de vous livrer
 » l'héritage de mes pères ; » c'est-à-dire que Dieu me garde d'un acte qui me couvrirait d'opprobre, qu'il ne permette pas que l'on m'impose une telle flétrissure. Il ne parle pas de vigne, car aux yeux de Dieu qu'importe cette vigne ; il ne parle pas non plus de terrain, mais il insiste sur le droit de ses pères. Il aurait pu accepter une des vignes du roi en échange de la sienne, et il aurait eu pour prix de sa déférence les bonnes grâces du prince : c'est là une faveur qu'on ne dédaigne pas dans le monde ; mais il pensa que ce qui ôte l'honneur ne peut être vraiment utile ; et il aima mieux braver l'orage en restant fidèle à son devoir, que de chercher son intérêt aux dépens de sa considération personnelle. Je parle ici de l'intérêt, tel qu'on l'entend vulgairement, et non de celui qui peut se concilier avec toutes les exigences de la vertu.

63. Denique et ipse rex potuit extorquere, sed impudens arbitratur, sed occisum doluit. Dominus quoque mulieris immanitatem, quæ honestatis immemor turpe antetulit lucrum, congruo supplicio plectendam annuntiavit.

64. Turpis est itaque omnis fraus. Denique etiam in rebus vilibus execrabilis est stateræ fallacia, et fraudulentæ mensura. Si in foris venalium, in usu commerciorum fraus plectitur, potestne irreprehensibilis videri inter officia virtutum? Clamabat Salomon: « Ponderus magnum et exiguum, et mensuræ duplices immundæ sunt coram Domino ¹. » Supra quoque ait: « Statera adultera, abominatio est Domino, pondus autem æquum acceptabile est illi ². »

CAPUT X.

De fraude in omni contractu fugienda non solum in politico jure cautum esse, verum etiam in sacris litteris, ut Josue ac Gabaonitarum patet exemplo.

65. In omnibus igitur decora est fides, justitia grata, mensura æquitatis jucunda. Quid autem loquar de contractibus cæteris, ac maxime de coemptione prædiorum, vel transactionibus, atque pactis? Nonne formulæ sunt, dolum malum abesse: eumque cujus dolus fuerit deprehensus, duplici pœnæ obnoxium fore? Ubique igitur honestatis præponderat consideratio, quæ dolum excudit, fraudem ejicit. Unde recte generalem David propheta prompsit sententiam dicens: « Nec fecit proximo suo malum ³. » Non solum itaque in contractibus (in quibus etiam vitia eorum quæ veneant, prodi jubentur, ac nisi intinuerit venditor, quamvis in jus emptoris transcripserit, doli actione vacuantur) sed etiam generaliter in omnibus dolus abesse debet: aperienda simplicitas, intimanda veritas est.

66. Veterem autem istam de dolo non jurisperitorum formulam,

¹ Prov. xx, 10. — ² Ibid. xi, 1. — ³ Psal. xiv, 3.

63. Le roi put sans doute s'emparer de la vigne par la force ; mais il sentit toute la honte d'un pareil acte ; il pleura même la mort de Naboth. Le Seigneur fit annoncer par son prophète qu'il tirerait une vengeance terrible de cette femme qui n'avait pas reculé devant un crime énorme pour s'enrichir.

64. Toute fraude est honteuse. Rien de plus indigne que d'employer de faux poids ou de fausses mesures, même dans des choses de peu de valeur. Mais si la supercherie est condamnée et sévèrement punie dans le commerce, comment serait-elle excusable, lorsqu'elle se fait jour au milieu des fonctions les plus respectables ? Salomon s'écriait : « Le double poids et la doublé mesure sont deux choses abominables » devant Dieu. » Quelques versets plus haut, il avait dit : « La balance » trompeuse est en abomination devant le Seigneur. Le poids juste » est selon sa volonté. »

CHAPITRE X.

Il faut éviter la fraude dans toutes les transactions ; non seulement le droit civil nous en fait un devoir, mais encore le texte sacré, comme le prouve l'histoire de Josué et des Gabaonites.

65. En toutes choses la bonne foi fait honneur ; la justice, l'équité concilient l'estime et la bienveillance. Que dirai-je des différens contrats, de ceux principalement par lesquels on achète des biens fonds, enfin des traités de toute nature ? La loi ne proscriit-elle pas formellement le dol, et n'inflige-t-elle pas une double peine à celui dont la mauvaise foi a été démontrée ? La probité doit donc présider à toutes nos conventions ; elle exclut tout artifice, toute fraude. Le prophète David a eu raison de dire d'une manière générale : « Il n'a fait aucun » mal à son prochain. » Nous devons éviter toute supercherie, non seulement dans les actes où doivent être déclarés les défauts de l'objet que nous vendons, et qui, faite par le vendeur de remplir cette condition, sont de nul effet comme entachés de dol, bien que les droits de l'acquéreur demeurent intacts ; mais encore dans toutes les transactions de quelque nature qu'elles soient ; partout et toujours, sincérité et candeur.

66. Nous voyons par un fait raconté dans le livre de Josué, que la disposition relative au dol ne vient pas de nos législateurs, mais

sed patriarcharum sententiam Scriptura divina evidenter expressit in libro Testamenti veteris, qui Jesu Nave inscribitur. Nam cum exisset fama per populos, siccatum esse mare in Hebræorum transitu, fluxisse aquam de petra, de cœlo diurnam ministrari alimoniam tot populi milibus abundantem, corruisse muros Hierico sacro tubarum sono, ictu, et ululatu plebis arietatos, Heihæorum quoque regem victum, et suspensum in ligno usque ad vesperam; Gabaonitæ metuentes validam manum, venerunt cum versutia, simulantes se de terra longinqua esse, diuque peregrinatos dirupisse calceamenta, detrivisse amictus vestium, quarum veterascentium indicia monstrarent: causam autem tanti laboris, emerendæ pacis, et ineundæ cum Hebræis esse amicitiae cupiditatem: et cœperunt a Jesu Nave poscere, ut secum firmaret societatem. Et quia adhuc erat ignarus locorum, atque incolarum inscius, non cognovit fraudes eorum, neque Deum interrogavit: sed cito credidit.

67. Adeo sancta erat illis temporibus fides eorum, ut fallere aliquos posse non crederetur. Quis hoc reprehendat in sanctis, qui cæteros de suo affectu æstimant? et quia ipsis amica est veritas, mentiri neminem putant, fallere quid sit ignorant: libenter credunt quod ipsi sunt, nec possunt suspectum habere quod non sunt. Hinc Salomon ait: « Innocens credit omni verbo ¹. » Non vituperanda facilitas, sed laudanda bonitas. Hoc est innocentem esse ignorare quod noceat: etsi circumscribitur ab aliquo, de omnibus tamen bene judicat, qui fidem esse in omnibus arbitratur.

68. Hac igitur mentis suæ devotione inclinatus ut crederet testamentum disposuit, pacem dedit, confirmavit societatem. Sed ubi in terras eorum ventum est, deprehensa fraude, quod cum essent finitimi, advenas se esse simulaverant, circumscriptum sese populus pa-

¹ Prov. xiv, 15.

qu'elle est plutôt l'expression de la pensée des saints patriarches. Le bruit s'étant répandu chez les diverses nations que la mer avait laissé son lit à sec pour livrer passage aux Hébreux, qu'une source abondante avait jailli du sein d'un rocher, que tant de milliers d'hommes avaient trouvé leur nourriture dans une manne miraculeuse qui tombait chaque jour du ciel; que les murailles de Jéricho s'étaient écroulées au son des trompettes; que les cris du peuple hébreu avaient suffi pour les renverser; que le roi des Héthéens, après avoir été vaincu, avait été suspendu à une croix et qu'il était resté dans cette position une journée entière; les Gabaonites, tremblant à l'approche d'un ennemi aussi redoutable, envoyèrent des députés qui, feignant d'arriver de pays lointains, se présentèrent avec des chaussures déchirées, des habits en lambeaux, donnant à croire que la longueur du trajet les avait réduits à ce triste état. La raison qui les avait portés à braver tant de fatigues, c'était, disaient-ils, le désir de faire un traité de paix et d'alliance avec les Hébreux, et ils pressèrent Josué de consentir à leur proposition. Comme il ne connaissait point ces régions, ni leurs habitans, il ne soupçonna nullement le piège qui lui était tendu, et, sans se donner le temps de consulter Dieu, il ajouta foi sur-le-champ à leurs paroles.

67. Il y avait tant de bonne foi dans ces temps reculés, qu'il ne venait même pas à l'esprit que personne pût avoir l'intention de tromper. Qui blâmera les justes de supposer aux autres des sentimens aussi purs que ceux de leur ame? et comme ils n'aiment rien tant que la vérité, ils n'imaginent pas que l'on puisse mentir, parce qu'ils ne savent pas ce que c'est que de tromper; ils croient volontiers aux vertus qu'ils ont en eux, et ne soupçonnent point l'existence de vices qui leur sont étrangers. Aussi Sa'omon a-t-il dit : « L'innocent » croit à toute parole. » Il ne faut donc pas leur reprocher leur crédulité, mais plutôt admirer leur bonté. Être innocent, c'est ignorer ce qui peut nuire : quoique on ait été trompé quelquefois, on a bonne opinion des hommes en général, parce qu'on croit qu'ils ont tous au fond du cœur l'amour de la vérité.

68. Josué, qui se trouvait dans de semblables dispositions, crut tout ce qui lui avait été dit, il rédigea les conditions du traité, accorda la paix aux Gabaonites et fit alliance avec eux. Mais on arriva bientôt sur leur territoire, et on découvrit alors la fraude; ils avaient fait semblant de venir de pays extrêmement éloignés, et ils habitaient une contrée voisine; tout le peuple s'émut de s'être laissé prendre à

trum indignari cœpit. Jesus tamen pacem quam dederat, revocandam non censuit, quia firmata erat sacramenti religione; ne dum alienam perfidiam arguit, suam fidem solveret. Mulctavit tamen eos vilioris obsequio ministerii. Clementio sententia, sed diuturnior; manet enim officiis pœna veteris astutiæ, hæreditario in hunc diem ministerio deputata.

CAPUT XI.

Inductis per reticentiam rhetoricam fraudum quarundam exemplis, eas atque alias omnes apertius in Scriptura damnari ostenditur.

69. Non ego in hæreditatibus adeundis digitorum percussiones, et nudi successoris saltationes notabo; nam hæc etiam vulgo notabilia: non simulatæ piscationis compositas copias, ut emptoris illiceretur affectus. Cur enim tam studiosus luxuriæ ac deliciarum repertus est, ut hujusmodi fraudem pateretur?

70. Quid mihi tractare de syracusano illo ameno secretoque secessu, et de Siculi hominis calliditate, qui cum peregrinum aliquem reperisset, cognito quod cupidus esset hortorum venalium, ad cœnam in hortos rogaverit: promississe invitatum, postridie venisse: offendisse illic magnum piscatorum multitudinem, exquisitis copiis adornatum convivium, in prospectu cœnantium ante hortulos compositos piscatores, ubi nunquam ante jaciebant retia: unusquisque quod cœperat, certatim offerebat epulantibus: supra mensam pisces ingerbantur, oculos recumbentium resiliens verberabant. Mirari hospes tantam copiam piscium, tantumque numerum cymbarum. Responsum quærenti, aquationem illic esse, dulcis aquæ gratia innumerales eo pisces convenire. Quid multa? Pellexit hospitem, ut sibi extorqueret hortos: vendere volens cogitur, pretium gravatus suscipit.

de fausses démonstrations. Josué pensa toutefois qu'il devait respecter le traité conclu, puisqu'il avait jugé de l'observer; il ne pouvait les punir de leur perfidie, sans se rendre coupable du même crime. Il s'en vengea, en les condamnant aux plus vils travaux : peine légère, mais dont les effets devaient se faire sentir plus long-temps : en effet, la punition infligée pour une faute qui remonte si loin dure encore, passant de père en fils comme un héritage de malheur.

CHAPITRE XI.

Après avoir cité adroitement, au moyen d'une prétérition, quelques exemples de manœuvres frauduleuses, il démontre que tous ces artifices coupables, quelque forme qu'ils revêtent, sont formellement condamnés par les livres saints.

69. Je ne vous mettrai pas devant les yeux les bassesses, les honteuses complaisances auxquelles on descend pour s'assurer un héritage; ce sont là des faits connus de tout le monde. Je ne vous parlerai point des poissons rassemblés en grande quantité dans un étang pour séduire un acheteur adonné aux plaisirs de la bonne chère; car, enfin, pourquoi s'est-il trouvé tellement l'esclave de son ventre, qu'il se soit laissé prendre à un si vil appât ?

70. A quoi bon vous rappeler cette maison de campagne charmante, située aux environs de Syracuse, et l'histoire de ce rusé sicilien qui, ayant fait la rencontre d'un étranger désireux d'acquérir une belle terre, l'invita à souper dans ses jardins; l'invitation fut acceptée, et le lendemain l'étranger se rendit dans le lieu indiqué; il y trouva une multitude de pêcheurs, un repas composé avec un goût exquis; les pêcheurs se trouvaient réunis sous les yeux mêmes des convives, le long des jardins, dans des lieux où jamais avant ce jour il n'avait été jeté un filet; ce que chacun prenait il s'empressait de venir le présenter aux convives. Les poissons étaient placés sur la table, et dans leurs sauts multipliés venaient frapper à la figure les assistans charmés de ce spectacle. L'étranger ne revient pas de son admiration à la vue de cette grande quantité de poissons, de cette foule de barques. On répond à ses questions qu'il y a là un vaste étang, et que la douceur des eaux y fait multiplier les poissons d'une manière prodigieuse. Bref, qu'arriva-t-il? Il fit si bien illusion à son hôte, qu'il le porta à lui faire les instances les plus pressantes pour l'engager à la vente de ses jardins; lui, qui ne désirait rien tant, eut

71. Sequenti die ad hortos emptor cum amicis venit, navigium nullum invenit. Percontantur num aliqua piscatoribus eo esset die feriarum solemnitas, respondetur nulla, nec unquam illic præter hesternum diem piscari solitos. Quam hic redarguendi haberet auctoritatem doli, qui tam turpe captarit aucupium deliciarum? Qui enim alterum peccati arguit, ipse a peccato debet alienus esse. Non ergo hujusmodi nugæ ego in hanc ecclesiasticæ censionis auctoritatem vocabo, quæ generaliter condemnat omnem lucri turpis appetentiam, brevique sermonis compendio excludit levitatem ac versutiam.

72. Nam de illo quid loquar, qui de eo testamento quod ab aliis licet factum falsum tamen cognoverit, hæreditatem sibi aut legatum vindicet, et lucrum quærat alieno crimine; cum etiam leges publicæ eum qui sciens falso utitur, tanquam reum facinoris adstringant? Regula autem justitiæ manifesta est, quod a vero declinare virum non deceat bonum, nec damno injusto afficere quemquam, nec doli aliquid adnecere, fraudisve componere.

73. Quid evidentius eo quod Ananias, qui fraudavit de pretio agri sui, quem ipse vendiderat, et portionem pretii tanquam summæ totius numerum ante pedes posuit apostolorum, sicut reus fraudis interit? Licuit utique illi nihil offerre, et hoc sine fraude fecisset. Sed quia fraudem admiscuit, non liberalitatis gratiam reportavit, sed fallaciæ pœnam exsolvit.

74. Et Dominus in Evangelio cum dolo accedentes repudiabat, dicens: « Vulpeas foveas habent¹; » quoniam in simplicitate cordis, et innocentia nos jubet vivere. David quoque ait: « Sicut novacula » acuta fecisti dolum²; » nequitiam arguens proditorem, eo quod instrumentum hujusmodi ad hominis adhibetur ornatum, et plerumque ulcerat. Si quis igitur prætendat gratiam, et dolum nectat proditoris exemp'o, ut eum quem protegere debeat, prodat ad mortem, instrumenti istius comparatione censetur, quod ebriciæ mentis et titu-

¹ Matth. viii, 20. — ² Psal. li, 4.

l'air de ne céder que malgré lui, et reçut une somme considérable comme par complaisance.

71. Le jour suivant, le nouveau propriétaire se rend dans les jardins avec ses amis, et s'étonne de n'y point trouver de barque. Il demande si ce jour-là les pêcheurs célébraient quelque fête; on lui répond qu'il n'en est rien, et que c'est pour la première fois, la veille, qu'on a vu dans ces lieux des gens de ce métier. De quel droit pouvait-il se plaindre de la fraude dont on avait usé à son égard, lui qui s'était laissé prendre au piège tendu à sa gourmandise? car celui qui veut reprendre les autres ne doit avoir rien à se reprocher. Je n'aurai pas recours à des faits aussi futiles pour justifier cet arrêt de l'Église, qui condamne généralement le désir de tout honteux bénéfice, et réproouve d'un mot tout acte où se mêle l'astuce et la mauvaise foi.

72. Que vous dirai-je de ces hommes qui, sachant parfaitement qu'un testament a été fabriqué par des mains étrangères, s'en font néanmoins un titre pour réclamer un héritage ou un legs, et mettent à profit le crime d'un faussaire? Cependant les lois assimilent à l'auteur même du crime celui qui cherche à faire valoir un titre qu'il sait bien n'avoir point de valeur. En pareil cas les lois de la justice sont évidentes : un homme de bien ne doit jamais s'écarter des sentiers du vrai, ni faire souffrir à personne un injuste dommage, enfin il ne doit tramer ni ruse, ni fraude.

73. Ne sait-on pas qu'Ananias mourut en punition de son mensonge, lui qui, après avoir vendu son champ, vint mettre aux pieds des apôtres une portion du prix qu'il en avait reçu, affirmant que c'était toute la somme. Il pouvait sans crime garder son argent; mais comme il eut recours à une supercherie, il perdit tout le mérite de sa libéralité et attira sur sa tête un sévère châtement.

74. Nous voyons dans l'Évangile que le Seigneur repoussait loin de lui ceux qui l'approchaient avec des pensées de ruse; il leur disait : « Les renards ont des tanières; » car il veut que nous vivions dans la simplicité et l'innocence du cœur. David dit également : « Vous » avez, comme un rasoir affilé, fait passer insensiblement votre trom-
 » perie. » Il reproche en ces termes leur malice aux hommes trom-
 peurs; car l'instrument dont il parle est indispensable à la propriété, mais souvent il fait des blessures. Il est des hommes qui avec un faux semblant de bonté, et à l'exemple des traîtres, se livrent à des menées secrètes pour perdre celui qu'ils devraient protéger; ce sont

bantis vitio manus vulnerare consuevit. Sicut iste malitiæ ebrius vino, per funestæ prodicionis indicium Abimelech sacerdoti necem detulit, eo quod prophetam hospitio recepisset, quem rex invidiæ accensus stimulis persequabatur.

CAPUT XII.

Nihil promittendum quod sit inhonestum, nec si quid injustum juraveris, id observandum; contra quam peccasse Herodes demonstratur. Culpatur etiam votum a Jephthe nuncupatum, itemque alia omnia quæ sibi exsolvi Deus nolit. Denique filia ejusdem Jephthæ cum duobus Pythagoræis componitur ac præponitur.

75. Purum igitur ac sincerum oportet esse affectum, ut unusquisque simplicem sermonem proferat, vas suum in sanctitate possideat, nec fratrem circumscriptione verborum inducat, nihil promittat inhonestum: ac si promiserit, tolerabilius est promissum non facere, quam facere quod turpe sit.

76. Sæpe plerique constringunt se ipsos jurisjurandi sacramento: et cum ipsi cognoverint promittendum non fuisse, sacramenti tamen contemplatione faciunt quod sponderunt: sicut de Herode supra scripsimus, qui saltatrici præmium turpiter promisit, crudeliter solvit. Turpe, quod regnum pro saltatione promittitur: crudele, quod mors prophetæ pro jurisjurandi religione donatur. Quanto tolerabilius tali fuisset perjurium sacramento? si tamen perjurium posset dici, quod ebrius inter vina juraverat, quod eviratus inter saltantium choros promiserat. Infertur disco prophetæ caput: et hoc æstimatum est fidei esse, quod amentia fuit.

77. Neque unquam adducar ut credam non incaute principem promississe Jephthæ, ut immolaret Deo quidquid sibi revertenti intra limen domus suæ occurreret; cum et ipsum voti pœnituerit sui, postquam filia occurrit sibi. Denique conscidit vestimenta sua, et dixit: « Heu » me, filia mea, impedisti mihi, stimulus doloris facta es mihi ¹. » Qui

¹ Jud. 35.

eux que signale le prophète en rappelant un instrument si dangereux entre les mains d'un homme dont le vice égare l'esprit et trouble les mouvemens. C'est ainsi qu'un prince ivre de fureur fit mourir sur un simple indice le grand-prêtre Abimelech, pour avoir donné l'hospitalité au prophète qu'il poursuivait de toute sa haine.

CHAPITRE XII.

Il ne faut rien promettre qui puisse nous faire rougir ; il ne faut jamais observer un serment injuste : Hérode manqua à cette règle. Témérité du vœu formé par Jephthé ; point de vœux dont l'exécution puisse déplaire à Dieu ; dévouement de la fille de Jephthé mis en parallèle avec celui de deux jeunes Pythagoriciens ; on prouve qu'il a été bien plus admirable.

75. Que nos sentimens soient purs et sincères, que la simplicité préside à tous nos discours, que chacun maintienne ses sens dans les saintes règles ; qu'il ne cherche point à induire son frère en erreur par des paroles artificieuses ; qu'il ne promette rien qui ne soit avoué par la vertu ; et si une telle promesse a été malheureusement faite, il vaut encore mieux y manquer que de commettre une injustice.

76. Il arrive quelquefois que l'on s'engage par la religion du serment, et qu'ensuite on vient à reconnaître l'injustice de la promesse que l'on a faite ; mais par respect pour le serment prêté on n'en exécute pas moins ce qu'on a promis. Nous avons déjà cité l'exemple d'Hérode qui fit à une danseuse une promesse honteuse, et commit, pour la satisfaire, un acte de cruauté : honteuse, il promit un royaume pour une danse bien exécutée ; cruelle, il tua un prophète pour rester fidèle à un serment si téméraire ; mieux eût valu le parjure, si c'était se parjurer que de manquer à un serment fait dans l'ivresse, au moment où les sens déjà enflammés par le vin étaient sous le prestige de la danse. On apporta donc sur un plat la tête du prophète, et on regarde comme un acte de fidélité religieuse ce qui n'était qu'un acte d'insigne folie.

77. Je ne pourrai jamais m'empêcher de croire que Jephthé ne fit pas preuve d'imprudence en promettant au Seigneur de lui immoler le premier objet qui s'offrirait à ses regards en entrant dans sa maison ; car il se repentit lui-même de son vœu, en apercevant sa fille. Il déchira ses vêtemens et s'écria : « Quel obstacle n'êtes-vous » pas pour moi, ô ma fille, que vous me devenez un profond sujet de

licet pio metu ac formidine acerbitatem duræ solutionis impleverit; tamen luctum annum etiam posteris deplorandum statuit ac dereliquit. Dura promissio, acerbior solutio, quam necesse habuit lugere etiam ipse qui fecit! Denique factum est præceptum et decretum in Israel ex diebus in dies: « Ambulabant, inquit, filiæ populi Israel, hunc gentes filiam Jephthe Galaaditidis quatuor diebus in anno ¹. » Non possum accusare virum qui necesse habuit implere quod voverat: sed tamen miserabilis necessitas, quæ solvitur parricidio.

78. Melius est non vovere, quam vovere id quod sibi cui promittitur, nolit exsolvi. Denique in Isaac habemus exemplum, pro quo arietem Dominus statuit immolari sibi. Non semper igitur promissa solvenda omnia sunt. Denique ipse Dominus frequenter suam mutat sententiam, sicut Scriptura indicat. Nam et in eo libro qui inscribitur Numeri, proposuerat percutere morte et perdere populum: sed postea rogatus a Moyse, reconciliatus est populo suo. Et iterum ad Moysen et Aaron ait: « Dividite vos de medio synagogæ ejus, et consummabo eos simul ². » Quibus discedentibus de cœtu, Dathan et Abiron subito impios terra prærupto soluta hiatu absorbit.

79. Præcellentius et antiquius istud exemplum de filia Jephthe, quam illud quod memorabile habetur apud philosophos de duobus Pythagoræis, quorum alter cum a tyranno Dyonisio capitis damnatus esset, præscripto mortis die, poposcit ut domum pergeudi ei facultas daretur, quo commendaret suos: ac ne revertendi nutaret fides, vadem mortis obtulit, ea conditione ut si ipse deforet ad constitutum diem, vas ejus sibi pro eo moriendum agnosceret. Nec qualitatem sponsionis qui offerebatur recusavit, constantique animo diem necis præstolabatur. Itaque alter se non subtraxit, alter ad diem recepit. Quod eoque fuit mirabile, ut tyrannus eos sibi in amicitiam adscisceret quorum urgebat periculum.

¹ Jud. 40. — ² Num. xvi, 21.

» douleur. » Plein d'une terreur pieuse, il se résigna au sacrifice qui devait être si cruel à son cœur ; mais il ordonna que chaque année plusieurs jours seraient consacrés à un deuil général, laissant à la postérité la plus reculée le soin de déplorer ce triste événement. Quelle promesse déplorable ! Quel affreux dénouement ! Et combien était juste le chagrin profond qu'il éprouva ! Un décret fut publié dans Israël, afin de perpétuer la mémoire de ce fait douloureux ; aussi lisons-nous dans l'Écriture : « Toutes les filles d'Israël se rassem- » blaient pendant quatre jours de l'année pour pleurer ensemble la » malheureuse victime de Jephthé. » Je ne puis accuser un homme qui se crut forcé d'accomplir le vœu qu'il avait fait ; mais c'était une bien fâcheuse nécessité que celle de commettre un parricide.

78. Il est préférable de ne rien promettre que de faire des vœux qui ne peuvent être agréés par celui à qui on les adresse. Nous en trouvons un exemple dans la personne d'Isaac, à la place duquel le Seigneur voulut qu'on lui immolât un bouc. Il ne faut donc pas remplir indifféremment toutes ses promesses ; car le Seigneur lui-même change souvent d'avis, comme l'atteste la sainte Écriture. Dans le livre qui a pour titre les Nombres, nous voyons qu'il avait résolu d'exterminer son peuple ; mais, cédant aux prières de Moïse, il lui pardonna et lui rendit sa protection. Ailleurs, s'adressant à Moïse et Aaron, il leur dit : « Séparez-vous de cette assemblée, afin que je les perde tout d'un » coup. » Moïse et Aaron s'éloignèrent, aussitôt la terre s'entr'ouvrit ; les impies Dathan et Abiron disparurent dans un gouffre.

79. Cette histoire de la fille de Jephthé est bien plus ancienne et plus touchante que celle de ces deux jeunes Pythagoriciens dont les philosophes ont fait si grand bruit. Denis le Tyran avait condamné l'un d'eux à la peine de mort, et déjà le jour de l'exécution était fixé ; il demanda la permission de se rendre dans le sein de sa famille, afin de mettre ordre à ses affaires ; et, par la crainte qu'on ne doutât de sa bonne foi, il offrit pour otage son ami, souscrivant à la condition qui lui fut proposée que l'otage serait mis à mort à sa place, dans le cas où il ne serait pas de retour le jour convenu. Son ami ne recula point devant cette terrible responsabilité, et vit approcher sans la moindre inquiétude le jour fixé pour le supplice. Ainsi l'un ne chercha pas à se dérober à son engagement, et l'autre vint se présenter au jour convenu. Denis le Tyran fut touché de cette noble conduite et mit au nombre de ses amis ces deux hommes que menaçait un si grand danger.

80. Quod ergo in spectatis et eruditis viris plenum miraculi est, hoc in virgine multo magnificentius, multoque illustrius deprehenditur, quæ ingemiscenti patri ait : « Fac mihi ut exivit de ore tuo ¹. » Sed spatium duorum poposcit mensium, ut cum æqualibus conventum ageret in montibus, quæ virginitatem ejus prædestinatam neci pio affectu prosequerentur. Nec fletus æqualium movit puellam, nec dolor flexit, nec gemitus retardavit, nec dies præterit, nec fefellit hora. Rediit ad patrem, quasi ad votum rediret, et voluntate propria cunctantem impulit, fecitque arbitrato spontaneo, ut quod erat impietatis fortuitum, fieret pietatis sacrificium.

CAPUT XIII.

Juditham, cum multa pericula pro honestate subiisset, multiplicem reportasse utilitatem.

81. Ecce tibi Judith se offert mirabilis quæ formidatum populis virum Holophernem adit, Assyriorum triumphali septum catena. Quem primo formæ gratia et vultus decore perculit, deinde sermonis circumscripsit elegantia. Primus triumphus ejus fuit, quod integrum pudorem de tabernaculo hostis revexit : secundus, quod femina de viro reportavit victoriam, fugavit populos consilio suo.

82. Horruerunt Persæ audaciam ejus. Utique quod in illis Pythagoræis duobus mirantur, non expavit mortis periculum, sed nec pudoris, quod est gravius bonis feminis ; non unius ictum carnificis, sed nec totius exercitus tela trepidavit. Stetit inter cuneos bellatorum femina, inter victricia arma, secura mortis. Quantum ad molem spectat periculi, moritura processit : quantum ad fidem, dimicatura.

83. Honestatem igitur secuta est Judith, et dum eam sequitur, utilitatem invenit. Honestatis enim fuit prohibere ne populus Dei se profanis dederet, ne ritus patrios et sacramenta proderet; ne sacras virgines, viduas graves, pudicas matronas barbaricæ subjeceret

¹ Jud. xi, 36 et seq.

80. Mais combien ce qui nous étonne dans des hommes éminens n'est il pas digne de plus d'admiration dans une simple vierge disant à son père qui verse un torrent de larmes : « Faites ce que vous » avez dit. » Elle ne demanda qu'un intervalle de deux mois pour pleurer sa mort et sa virginité avec ses jeunes compagnes. Les regrets, les larmes de ses amies ne l'ébranlèrent pas ; elle resta ferme devant leur douleur, et quand l'heure marquée pour son sacrifice fut arrivée, elle ne la différa pas d'un moment ; elle revint vers son père comme si elle venait pour accomplir un vœu ; enfin de son propre mouvement elle pressait les irrésolutions, les hésitations de l'amour paternel, et s'efforçait, par son détachement volontaire, à changer une promesse hasardée en un sacrifice de dévotion.

CHAPITRE XIII.

Que Judith retira de nombreux avantages des périls qu'elle avait affrontés par vertu.

81. Voilà que s'offre à vous l'étonnante Judith ; elle va trouver Holoferne, guerrier redoutable aux peuples, l'aborde au milieu d'un cortège triomphal d'Assyriens qui composaient sa garde ; elle le charme par sa beauté, par la noblesse de son visage ; elle le séduit par l'amabilité de ses discours. Son premier triomphe est de rapporter sa pudeur intacte de l'atteinte de l'ennemi ; le second, d'avoir, simple femme, remporté la victoire sur un homme, et d'avoir, par sa prudence, mis en fuite des peuples entiers.

82. Les Perses frémissent de son audace ; et, en effet, elle montra le courage qu'on admire dans ces deux pythagoriciens ; elle ne craignit de perdre ni la vie ni l'honneur, ce qui est plus grave encore pour une chaste femme. Ce n'est point seulement la hache d'un bourreau, ce sont les traits de toute une armée qu'elle affronte. Femme, elle reste devant les rangs des guerriers, et, au milieu des armes victorieuses, la mort ne l'inquiète pas. A considérer le danger, elle marchait à sa perte ; la foi, elle allait combattre.

83. Judith suit le chemin de la vertu, et c'est sur cette voie qu'elle rencontre l'utilité. Ce fut, en effet, un acte de vertu d'empêcher que le peuple de Dieu se livrât aux profanes, abandonnât les sacrements et les rites antiques, prostituât à l'impureté des barbares des vierges sacrées, des veuves et de pudiques épouses, qu'il se rendit enfin pour

imparitati; ne obsidionem deditioe solveret: honestatis fuit se male pro omnibus periclitari, ut omnes eximeret periculo.

84. Quanta honestatis auctoritas, ut consilium de summis rebus femina sibi vindicaret, nec principibus populi committeret! Quanta honestatis auctoritas, ut Deum adiutorem præsumeret: quanta gratia, ut inveniret!

CAPUT XIV.

Elisæi factum quam honestum atque utile fuerit. Eiusdem cum decantato Græcorum facinore comparatio. Johannem pro honestate vitam impendisse: nec non Susannam eadem causa se mortis periculo objecisse.

85. Quid vero Elisæus nisi honestatem secutus est, cum exercitum Syriæ, qui ad obsidendum eum venerat, captivum introduxit in Samariam, cujus oculos cæcitate obduxerat, et dixit: « Domine, » aperi oculos eorum, ut videant, » et viderunt⁴? Itaque cum rex Israel percutere ingressos vellet, eamque sibi dari a propheta facultatem posceret, respondit non percutiendos, quorum captivitatem non esset manu operatus, armisque bellicis, sed magis subsidio alimentorum juvandos. Denique epularibus refectionibus, nunquam postea in terram Israel piratæ Syriæ revertendum putarunt.

86. Quanto hoc sublimius quam illud Græcorum, quod cum duo populi adversum se de gloria imperioque decertarent, et alter ex his haberet copiam quemadmodum naves alterius populi clanculo exureret, turpe credidit: maluitque minus posse honestè, quam plus turpiter. Et isti quidem sine flagitio hoc facere nequibat, ut eos qui consummandi belli persici gratia in societatem convenerant, hac fraude deciperent; quam licet possent negare, non possent tamen non erubescere: Elisæus autem non f. aude, deceptos licet, sed potestate Domini percussos, maluit tamen servare quam perdere; quia decorum foret hosti parcere, et adversario donare vitam quam potuisset auferre, nisi pepercisset.

87. Liqueat igitur id quod decorum est, semper esse utile. Nam et

⁴ 4 Reg. vi, 18 et seq.

terminer le siège. Ce fut un acte de vertu que de s'exposer seule au danger pour délivrer tout un peuple.

84. Et ne faut-il pas que l'autorité de cette vertu soit toute puissante pour qu'une femme ait pu s'en rapporter à elle seule de l'exécution de ses desseins, qu'elle ne confie pas même aux chefs du peuple, et qu'elle compte sur l'appui du ciel? Ne faut-il pas qu'elle soit pleine de grâces, puisque cet appui ne lui manque pas?

CHAPITRE XIV.

Excellence et utilité d'une action d'Élisée comparée avec une autre action des Grecs qu'on a beaucoup vantée. Jean sacrifie sa vie par amour pour la vertu. Suzanne s'expose à la mort pour les mêmes motifs.

85. La vertu ne fut-elle pas le seul mobile d'Élisée, de ce prophète qui, après avoir frappé de cécité toute l'armée de Syrie, qui était venue pour l'assiéger, et l'avoir introduite captive dans Samarie, s'écria : « Seigneur, ouvrez leurs yeux afin qu'ils voient, » et ils virent. De même, comme le roi d'Israël voulait profiter de leur entrée dans la ville pour les massacrer, et demandait au prophète la permission de le faire, il répondit qu'il ne devait pas les frapper, car ce n'était pas la force de son bras ni ses armes qui les avait réduits en captivité; mais qu'il fallait, au contraire, leur fournir des vivres. Ce secours répara leurs forces, et les pirates de Syrie ne songèrent plus à revenir dans la terre d'Israël.

86. Combien cette action est plus belle que ce trait tiré de l'histoire des Grecs! Un débat s'était élevé entre deux peuples rivaux de gloire et de puissance, et l'un d'eux était à même de brûler en secret la flotte de l'autre : l'action lui parut honteuse, et il aima mieux voir son autorité limitée en conservant l'honneur que de l'étendre en le perdant. Et, en effet, il ne pouvait pas sans crime tromper, par cette trahison, ceux qui s'étaient réunis à lui pour achever la guerre persique. Il aurait pu nier le fait; il n'aurait pu se défendre d'en rougir. Mais quoique les Syriens n'eussent pas été trompés, mais frappés par la main de Dieu, Élisée aima mieux les sauver que les perdre, parce qu'il était beau de pardonner à un ennemi et de lui donner la vie qu'il aurait pu lui ôter.

87. Il est donc évident que ce qui est beau est toujours utile. En effet, Judith, dédaignant noblement le salut de sa vie, put faire lever

Judith sancta decóro contemptu propriæ salutis solvit obsidionis periculum, et publicam honestate propria acquisivit utilitatem: et Elisæus gloriosus ignovit, quam perculit: et utilius reservavit hostes quos ceperat.

88. Quid autem aliud Johannes nisi honestatem consideravit, ut inhonestas nuptias etiam in rege non posset perpeti, dicens: « Non » licet tibi illam uxorem habere ¹? » Potuit tacere, nisi indecorum sibi judicasset mortis metu verum non dicere, inclinare regi propheticam auctoritatem, adulationem subtexere. Sciebat utique moriturum se esse, quia regi adversabatur: sed honestatem saluti prætulit. Et tamen quid utilius quam quod passionis viro sancto advexit gloriam?

89. Sancta quoque Susanna denunciato falsi testimonii terrore, cum hinc se videret ürgeri periculo, inde opprobrio, maluit honesta morte vitare opprobrium, quam studio salutis turpem vitam subire ac sustinere. Itaque dum honestati intendit, etiam vitam reservavit: quæ si id quo sibi videbatur ad vitam utile præoptavisset, non tantam reportasset gloriam: imo etiam id quod non solum inutile, sed etiam periculosum foret pœnam criminis forsitan non evasisset. Advertimus igitur quia id quod turpe est, non possit esse utile: neque rursus id quod honestum est, inutile; quia complex honestatis est semper utilitas, et utilitatis honestas.

CAPUT XV.

Relato Romanorum generoso consilio, maximam fuisse Moysi honestatis curam, ex ejus factis declaratur.

90. Memorabile ferunt rhetores, quod dux Romanorum cum ad eum adversarii regis medicus venisset, pollicens daturum se regi venenum, vinctum eum ad hostem remisit. Et revera præclarum, ut qui virtutis certamen susceperat nollet fraude vincere. Non enim in victoria honestatem ponebat, sed ipsam, nisi honestate quæsitam, victoriam turpem pronuntiabat.

91. Redeamus ad nostrum Moysen, atque ad superiora revertamur, ut quanto præstantiora, tanto antiquiora promamus. Nolebat Ægypti

¹ Marc. xiv, 4.

le siège, et sauva l'intérêt public par l'effort de sa vertu même. Le pardon d'Élisée fut plus glorieux que ne l'eût été la vengeance, et il lui fut plus utile aussi de sauver les ennemis qu'il avait pris.

88. Jean considéra-t-il autre chose que la vertu, quand il osa condamner un honteux hymen, et qu'il dit : « Il ne vous est pas permis de prendre cette épouse ? » Il eût pu garder le silence, s'il n'eût pas jugé indigne de lui de taire la vérité par crainte de la mort, de faire fléchir devant le roi l'autorité prophétique, et de flatter les passions. Il savait que son opposition au roi lui coûterait la vie, mais il préféra la mort à la honte ; et cependant quoi de plus utile que le martyr que valut à ce saint homme un tel dévouement ?

89. La chaste Suzanne, menacée d'un faux témoignage, et se voyant pressée d'un côté par le danger, de l'autre par l'opprobre, aima mieux éviter l'opprobre par la mort que sauver sa vie pour la traîner dans le déshonneur. Aussi, en sacrifiant sa vie à la vertu, sauva-t-elle même sa vie, et si elle avait choisi le parti qui lui paraissait le plus utile pour sauver ses jours, elle n'eût pas acquis tant de gloire et peut-être ce qui eût été non seulement inutile, mais même dangereux, elle n'eût peut-être pas échappé au châtement de son crime. Reconnaissons donc que ce qui est honteux ne peut pas être utile, ni ce qui est vertueux inutile ; que l'utilité est toujours compagne de la vertu et la vertu de l'utilité.

CHAPITRE XV.

Conduite généreuse des Romains. Amour excessif de Moïse pour la vertu, prouvé par ses actions.

90. Les rhéteurs rapportent comme mémorable ce trait d'un général romain. Le médecin du roi ennemi était venu le trouver pour lui offrir d'empoisonner son maître ; il le renvoya chargé de chaînes. Il était beau, en effet, de ne pas vouloir terminer par un crime une lutte courageuse. Il ne plaçait pas l'honneur dans la victoire, mais il jugeait la victoire même honteuse, si elle n'était pas honorable.

91. Revenons à Moïse, et remontons plus haut. Nos exemples, plus beaux encore, seront aussi plus anciens. Le roi d'Égypte ne voulait pas laisser partir nos pères ; Moïse dit au grand-prêtre Aaron d'éten-

rex populum dimittere patrum. Dixit Moyses sacerdoti Aaron, ut extenderet virgam suam super omnes aquas Ægypti. Extendit Aaron, et conversa est aqua fluminis in sanguinem, et nemo poterat bibere aquam, omnesque Ægyptii siti peribant: sincera autem fluenta partibus abundabant. Jactaverunt favillam in cœlum, et facta sunt ulcera, et vesicæ cadentes in hominibus et quadrupedibus. Deduxerunt grandinem in igne flammeo, contrita erant super terram omnia. Rogavit Moyses, et universa in suam gratiam reverterunt: grando sedata est, sanata ulcera, solitos potus flumina præbuerunt.

92. Iterum caligantibus tenebris operta erat terra per triduum, ex quo Moyses manum lavaverat, et tenebras infuderat. Moriebatur omne primogenitum Ægypti, cum Hebræorum omnis esset inoffensa progenies. Rogatus Moyses, ut his quoque finem exitiis daret, oravit et impetravit. In illo prædicandum, quod a fraudis consortio temperaverit: in hoc mirabile quoniam divinitus intentata supplicia virtute propria etiam ab hoste detorsit, vere nimium, sicut scriptum est, mansuetus et mitis. Sciebat quod fidem rex non servaret promissis; tamen honestum putabat ut rogatus oraret, læsus benediceret, appetitus remitteret.

93. Projecit virgam, et serpens factus est, qui devoravit serpentes Ægyptiorum: significans quod Verbum caro fieret, quæ serpentis diri venena vacuaret per remissionem et indulgentiam peccatorum. Virga est enim Verbum directum, regale, plenum potestatis, insigne imperii. Virga serpens facta est, quoniam qui erat Filius Dei ex Deo Patre natus, Filius hominis factus est, natus ex Virgine: qui quasi serpens exaltatus in cruce, medicinam vulneribus infudit humanis. Unde et ipse Dominus ait: « Sicut Moyses exaltavit serpentem in deserto, ita exaltari oportet Filium hominis¹. »

94. Denique et alterum signum ad Dominum Jesum pertinet, quod fecit Moyses: « Manum suam misit in sinum, et protulit eam, et facta est manus ejus sicut nix. Iterum misit, et protulit eam, et erat sicut carnis humanæ species²; » significans Domini Jesu primum fulgorem divinitatis, postea susceptionem carnis, in qua fide credere omnes gentes populosque oporteret. Merito manum misit, quia dextera Dei

¹ Joan. III, 14. — ² Exod. IV, 6 et 7.

dre sa verge sur toutes les eaux de l'Égypte. Aaron obéit, et l'eau du fleuve fut changée en sang. Personne ne pouvait boire d'eau, et tous les Égyptiens périssaient de soif, tandis qu'une boisson abondante et salubre venait désaltérer les Hébreux. Ils jetèrent vers le ciel une poignée de cendres, et de cruels ulcères, de douloureuses pustules vinrent couvrir les hommes et les quadrupèdes; à sa voix, la grêle tomba à travers une pluie de feu, et tout fut saccagé sur la terre. Moïse pria, et tout revint aussitôt à son état naturel : la grêle cessa, les ulcères se fermèrent, les fleuves ne refusèrent plus le bienfait de leurs eaux.

92. Pendant trois jours la terre fut enveloppée d'épaisses ténèbres; Moïse n'avait eu qu'à lever la main pour les y répandre. Tous les premiers nés d'Égypte périssaient, tandis que les enfans des Hébreux conservaient la santé. A la prière des Égyptiens, Moïse s'adressa à Dieu, et ces fléaux furent suspendus. Il mérite des éloges, parce qu'il ne fut pas complice du crime; l'admiration, parce que sa vertu détourna de la tête des ennemis les malheurs qui les accablaient; n'était-ce pas là le comble de la douceur et de la bonté? Il savait que le roi était infidèle à ses promesses, cependant il crut de son devoir de prier comme on le lui demandait, de bénir ceux qui le frappaient, de pardonner à ses ennemis.

93. Il jeta sa verge à terre, et elle devint un serpent qui dévora les serpens des Égyptiens : ce miracle prédisait le Verbe fait chair et guérissant par l'indulgence et la rémission des péchés les cruelles morsures du serpent. La verge, c'est le Verbe, droit, tout-puissant, roi des rois. La verge se change en serpent, parce que le fils de Dieu, né de Dieu le père, devint le fils de l'homme né d'une vierge, et, comme le serpent attaché sur la croix, guérit les blessures mortelles des hommes. C'est à ce sujet que le Seigneur a dit : « Comme le serpent » a été élevé par Moïse dans le désert, ainsi le fils de l'homme doit » être élevé en croix. »

94. Le second miracle opéré par Moïse s'applique à notre Seigneur Jésus-Christ : « Il mit sa main dans son sein, la sortit, elle était comme » de neige. Il la mit de nouveau, la sortit, et elle avait repris sa nature première. » C'était l'image de la gloire de la divinité de Jésus-Christ, puis de son incarnation, mystère auquel tous les peuples de la terre devraient ajouter foi. La main est bien choisie pour cet emblème, car Jésus-Christ est la main droite de Dieu; Jésus-Christ, à l'incarnation duquel il faut croire sous peine d'être puni du supplice des

Christus est, in cujus divinitate et incarnatione si quis non crediderit, quasi reprobis flagellatur : sicut iste rex qui quoniam signis non credidit evidentibus, postea flagellatus orabat, ut veniam mireretur. Quantus igitur honestatis affectus esse debeat, ex his probatur, et eo maxime quod se objiciebat pro populo, dicens ut remitteret populo Deus, aut certe de libro viventium se deleret.

CAPUT XVI.

Paucis de Tobia injectis, Raguellem honestate philosophis antecelluisse evincitur.

95. Tobis quoque formam expressit honestatis evidentius, cum relicto convivio mortuos sepeliret, et ad cibos pauperis mensæ invitaret inopes. Raguel præcipue, qui contemplatione honestatis, cum rogetur ut filiam suam in conjugium daret, vitia quoque filiae non tacebat; ne circumvenire petitorum videretur tacendo. Itaque cum Tobis filius Tobis posceret ut sibi daretur puella : respondit lege quidem ipsi eam deberi tanquam propinquo, sed dedisse se eam jam sex viris, et omnes eos esse mortuos. Justus itaque vir plus alienis timebat, et malebat innuptam sibi manere filiam, quam propter nuptias ejus extraneos periclitari.

96. Quam breviter absolvit omnes quæstiones philosophorum. Illi de vitiis tractant domorum, tegenda an prodenda a venditoribus videantur : noster iste nec filiae vitia celanda arbitratus est. Et certe non ipse affectabat ut eam traderet, sed rogabatur. Quanto utique iste honestior sit illis, dubitare non possumus, si conferamus quanto præstantior sit filiae causa, quam rei venalis pecunia.

CAPUT XVII.

Quanto honestatis studio antiqui patres in captivitate abituri, sacrum ignem occuluerint.

97. Consideremus aliud quod in captivitate gestum, summum tenuit honestatis decorem. Nullis enim adversis honestas impeditur, quæ in his eminent, et magis præcellit quam in prosperis. Inter vincula itaque,

réprouvés, comme ce roi qui, pour n'avoir pas voulu croire à de signes évidens, fut battu de verges et réduit à demander grâce. Les faits précédens montrent assez quel doit être notre amour pour la vertu; nous en avons un bel exemple dans la conduite de Moïse s'exposant pour son peuple à la vengeance divine, et demandant à Dieu qu'il pardonnât aux Hébreux, ou que du moins il le rayât du livre de la vie.

CHAPITRE XVI.

Après quelques mots sur Tobie, on prouve victorieusement que Raguel l'emporta en vertu sur les philosophes.

95. Tobie donna aussi les preuves les plus évidentes de sa vertu en abandonnant son repas pour ensevelir les morts et en invitant les malheureux à partager les mets de sa table frugale. Raguel se fit surtout remarquer par ce mérite : on lui demandait sa fille en mariage; il ne cacha aucun de ses défauts, pour montrer à celui qui la demandait qu'il ne voulait pas le tromper. Aussi quand Tobie la lui demanda, il lui répondit que par la loi elle lui appartenait de droit, puisqu'il était son parent, mais qu'elle avait déjà été unie à six maris, qui tous étaient morts. Ainsi cet homme juste s'intéressait vivement aux étrangers; il aimait mieux voir sa fille sans mari que de les exposer à quelque danger en cédant à leurs désirs.

96. Avec quelle rapidité il résout les problèmes de la philosophie! Elle se demande si l'on doit ou non faire connaître le vice d'une habitation à vendre; ce saint homme ne crut pas bon de cacher ceux de sa fille. Et ce n'était jamais lui qui la proposait, on la lui demandait avec instances. On ne peut douter qu'il ne soit plus délicat que les philosophes si l'on considère combien est plus puissant pour un père l'intérêt de sa fille que l'argent qui peut lui revenir d'une vente.

CHAPITRE XVII.

C'est l'amour de l'honnêteté qui poussa les Juifs emmenés en captivité à cacher le feu sacré.

97. Considérons maintenant tout ce qu'il y avait de grand et d'honnête dans la conduite des Juifs trainés en captivité. L'adversité ne met aucun obstacle à l'accomplissement des devoirs d'honnêteté, qui

inter arma, flammam, servitutem, quæ liberis omni supplicio gravior est, inter pœnas morientium, excidia patriæ, viverum formidinem, sanguinem peremptorum, non excidit tamen cura honestatis majoribus nostris : sed inter everse patriæ cineres, et favillas in affectibus piis resplendit et refulsit.

98. Nam cum in Persidem ducerentur patres nostri, qui tunc Dei omnipotentis cultores erant, acceptum ignem de altari sacerdotes Domini occulta in valle absconderunt. Erat illic velut patens puteus, aquæ secessu infrequens, nec populari usui patens, ignoto et ab arbitris remoto loco : ibi obsignaverunt indicio sacro pariter ac silentio ignem reconditum. Non illis studio fuit aurum defodere, argentum abscondere, quod servarent posteris suis : sed inter extrema sua honestatis curam habentes, sacrum ignem servandum putarunt; ne eum vel impuri contaminarent, vel defunctorum sanguis exstingueret, vel deformium ruinarum acervus aboleret.

99. Abierunt itaque in Persidem sola religione liberi; quoniam sola illis per captivitatem extorqueri nequivit. Post vero plurimum temporis, quando placuit Deo, dedit hanc mentem regi Persarum, ut restaurari in Judæa templum, et legitimos reparari Hierosolymis ritus juberet. Cujus gratia muneris Neemiam sacerdotem rex Persarum direxit. At ille secum deduxit sacerdotum illorum nepotes, qui profectari de patrio solo, sacrum ne periret ignem absconderant. Venientes autem, ut patrum sermone est proditum, non invenerunt ignem, sed aquam. Et cum deesset ignis, quo adolerent altaria, haurire eos aquam Neemias sacerdos, sibi que deferre, et aspergere super ligna jussit. Tunc, visu mirabile! cum esset cœlum intextum nubibus, sol repente illuxit, accensus est magnus ignis; ita ut omnes in tam evidenti Domini gratia factum stupentes, lætitia perfunderentur. Orabat Neemias, psallebant sacerdotes hymnum Deo. Utque consumptum est sacrificium, jussit iterum Neemias residua aqua majores perfundi lapides : quo facto flamma accensa est, lumen autem refulgens ab altari consummatum illico est.

100. Hoc patefacto indicio, rex Persarum eo loco in quo ignis fuerat absconditus, et postea reperta est aqua, templum fieri mandavit,

y brille d'un éclat plus vif que dans la prospérité. Ainsi, dans les fers, au milieu des combats, de l'incendie, des tourmens de la servitude, plus redoutable aux hommes libres que tous les supplices, quand la mort répandait ses angoisses, au milieu des désastres de la patrie, des ravages des vivans, parmi les cadavres, nos pères n'ont pas oublié le culte de l'honnêteté; mais c'est dans les cendres fumantes de la patrie que cette vertu éclata davantage.

98. Car, lorsqu'ils furent emmenés en Perse, nos ancêtres, adorateurs du vrai Dieu, enfouirent dans une vallée le feu sacré que Dieu avait donné à leurs prêtres. Ils y rencontrèrent un puits qui manquait d'eau et dont on n'approchait jamais, dans un lieu inconnu et reculé; ils le choisirent pour ensevelir le feu sacré, que devaient protéger leur silence et son divin caractère. Ils n'eurent point à cœur d'enfouir de l'or, de cacher de l'argent pour leurs descendans; mais au milieu des plus grandes calamités, par amour pour la vertu, ils voulurent conserver le feu sacré, craignant que des impurs ne le souillassent, qu'il ne fût éteint par le sang des morts ou étouffé sous les décombres.

99. C'est ainsi qu'ils passèrent en Perse, ne conservant que la liberté de leur religion, que la captivité ne put leur arracher. Après un long espace de temps, il plut à Dieu de disposer le roi de Perse à faire rebâtir le temple de Jérusalem et à y rétablir le culte et les cérémonies antiques. Dans ce but, le roi des Perses envoya le grand-prêtre Néhémias. Mais celui-ci emmena avec lui les petits-fils de ces prêtres qui, au moment d'abandonner le sol de la patrie, avaient sauvé le feu sacré en le cachant. A leur arrivée ils trouvèrent non du feu, mais de l'eau. Et comme ils n'avaient pas de feu à brûler sur les autels, Néhémias leur ordonna de puiser de l'eau, de la lui apporter, puis d'en arroser le bois. Aussitôt, par un miracle inoui, les nuages qui couvraient le soleil le laissèrent briller de tout son éclat, et un grand feu s'alluma sur l'autel. Stupéfaits de cette intervention évidente de la bonté divine, ils se laissèrent aller aux plus vifs transports de joie. Néhémias priait, les prêtres chantaient un hymne à Dieu, et, le sacrifice consommé, Néhémias ordonna d'arroser les pierres du reste de cette eau; le feu y prit, mais la flamme qui avait brillé sur l'autel s'éteignit bientôt.

100. Le bruit de ce miracle étant parvenu aux oreilles du roi des Perses, il fit élever un temple dans l'endroit où avait été caché le feu

qui inferebantur dona plurima. Appellaverunt autem illud qui erant cum sancto Neemia, *Ephthar*, quod interpretationem habet purificationis : a plurimis *Nephte* vocatur. Invenitur autem in descriptionibus Jeremiæ prophetæ, quod jusserit accipere de igne eos qui postea essent futuri. Hic est ignis qui cecidit super sacrificium Moysi, et consumpsit illud ; sicut scriptum est : « Quia exivit ignis a Domino, et consumpsit universa quæ erant super altare holocausta ¹. » Hoc igne oportebat sanctificari sacrificium ; ideoque et in filios Aaron qui alienum ignem inferre voluerunt, exivit iterum ignis a Domino et consumpsit eos, ita ut mortui extra castra projicerentur.

101. Veniens autem Jeremias in locum, invenit domum in medium spelunçæ, et tabernaculum et arcam, et altare incensi intulit illuc, et obstruxit ostium : quod cum hi qui simul venerant, curiosius perscrutarentur, ut notarent sibi locum ; nequaquam comprehendere atque invenire potuerunt. Ut autem cognovit Jeremias quod affectassent, dixit : Ignotus erit locus, donec congreget Deus congregationem populi, et propitius fiat. Tunc Deus ostendet hæc, et apparebit majestas Domini.

CAPUT XVIII.

Superioris eventus, ac potissimum oblatus a Neemia sacrificii narratione Spiritum sanctum, christianorumque baptisma significari : et eodem etiam Moysis et Eliæ sacrificium, atque historiam Noe referri.

102. Congregationem populi tenemus, propitiationem Domini Dei nostri agnoscimus, quam propitiator in sua operatus est passione. Arbitror quod nec ignem istum possimus ignorare, cum legerimus quia baptizat Dominus Jesus in Spiritu sancto et igni, sicut in Evangelio dixit Johannes. Merito consumebatur sacrificium quoniam pro peccato erat. Ille autem ignis typus Spiritus sancti fuit, qui descensus erat post Domini ascensionem, et remissurus peccata omnium : qui quasi ignis inflamat animum ac mentem fidelem. Unde ait Jeremias accepto Spiritu : « Et factum est in corde meo ut ignis ardens, flam-

¹ Levit. ix, 24.

et l'eau trouvée, et de nombreuses offrandes y furent apportées. Les prêtres qui accompagnaient Néhémias appelèrent ce miracle *Ephthar*, ce qui signifie purification ; quelques-uns l'appellent encore *Nephthé*. Jérémie, dans ses prophéties, veut que l'on entende par ce feu les générations à venir. C'est ce feu qui tomba sur le sacrifice de Moïse et le consuma ; comme il est écrit : « Le Seigneur envoya le feu du ciel qui » consuma toutes les offrandes déposées sur l'autel. » Il fallait que ce feu sanctifiât le sacrifice ; aussi les fils d'Aaron, qui voulurent le remplacer par un autre, furent-ils frappés et consumés par le feu du ciel et jetés morts hors du camp.

101. Jérémie se réfugia dans ces lieux et il y trouva une cabane qui semblait une caverne, le tabernacle et l'arche ; il y porta l'autel de l'encens et en ferma l'entrée. Ceux qui étaient venus avec lui cherchèrent cette entrée avec attention, pour remarquer le lieu ; mais ils ne purent rien découvrir. En apprenant l'impuissance de leurs efforts, le saint homme dit : Ce lieu sera inconnu jusqu'à ce que Dieu rassemble la foule du peuple et devienne propice. Alors Dieu découvrira ces lieux inconnus, et la majesté du Seigneur apparaitra.

CHAPITRE XVIII.

Le miracle qui vient d'être rapporté, et surtout le sacrifice offert par Néhémias, est l'image du Saint-Esprit et du baptême des chrétiens, de même que le sacrifice de Moïse et le déluge de Noé.

102. Nous sommes les membres de la sainte Église, nous connaissons l'expiation de Notre-Seigneur, accomplie dans sa passion. Nous devons aussi comprendre ce feu, quand Jean nous dit dans l'Évangile que notre Seigneur Jésus-Christ baptisait dans le Saint-Esprit et dans le feu. Le sacrifice devait être consommé, puisqu'il devait racheter les péchés des hommes. Ce feu est l'image du Saint-Esprit qui devait descendre après l'ascension de Notre-Seigneur et effacer tous les péchés, semblable à un feu qui enflammerait l'âme et le cœur des fidèles. Aussi Jérémie, après avoir reçu l'Esprit saint, dit-il : « Alors s'est allumée dans mon cœur une flamme ardente qui s'est répandue dans mes os, ce feu me dévore et me tue. » Dans les Actes des apôtres,

» migerans in ossibus meis : et dissolutus sum undique , et ferre non » possum ¹. » Sed etiam in Actibus apostolorum cum descendisset super apostolos Spiritus, et plerosque, qui exspectabant promissa Domini, tanquam ignem dispersas esse linguas legimus. Denique sic vaporabatur singulorum animus, ut musto repleti esse æstimarentur, qui acceperant linguarum diversitatem.

103. Quid ergo sibi vult esse quod ignis aqua factus est, et aqua ignem excitavit; nisi quia spiritalis gratia per ignem exurit, per aquam mundat peccata nostra? Eluitur enim peccatum, et exurit. Unde et Apostolus ait : « Uniuscujusque opus quale sit, ignis probabit ²; » et infra : « Si cujus opus arserit, detrimentum patietur : ipse autem sal- » vus erit, sic tamen quasi per ignem ³. »

104. Quod ideo posuimus, ut probarem per ignem exuri peccata. Notum est ergo hunc esse vere ignem sacrum, qui tunc in typo futuræ remissionis peccatorum descendit super sacrificium.

105. Hic igitur ignis absconditur captivitatis tempore, quo culpa regnat : tempore autem libertatis promitur. Et licet in aquæ speciem mutatus, tamen servat ignis naturam, ut consumeret sacrificium. Nec mireris cum legeris, quia Pater Deus dixit : « Ego sum ignis consu- » mens ⁴; » et alibi : « Me dereliquerunt fontem aquæ vivæ ⁵. » Ipse quoque Dominus Jesus quasi ignis inflammabat audientium corda, quasi fons refrigerabat; nam ipse in Evangelio suo dicit quod ideo venerit, ut ignem in terras mitteret, et potum sitientibus aquæ vivæ ministraret.

106. Eliæ quoque tempore descendit ignis, quando provocarit prophetas gentium, ut altare sine igne accenderent. Et cum illi nequissent facere, hostiam suam tertio ipse perfudit aqua, et manabat aqua in circuitu altaris, et exclamavit, et cecidit ignis a Domino de cælo, et consumpsit holocaustum.

107. Hostia illa tu es. Considera tacitus singula. In te descendit vapor Spiritus sancti, te videtur exurere, cum tua peccata consumit. Denique quod consumptum est sacrificium Moysi tempore, sacrificium pro peccato erat. Unde Moyses ait, sicut in Machabæorum scriptum

¹ Hier. xx, 9. — ² 1 Cor. iii, 13. — ³ *Ibid.* 15. — ⁴ Deut. iv, 24. — ⁵ Hier. ii, 13.

quand l'Esprit saint fut descendu sur les apôtres qui attendaient la réalisation des promesses de Dieu, il se montra sous la forme de langues de feu. Et l'Esprit saint brûlait leur cœur au point qu'on aurait cru échauffés par le vin ceux qui avaient reçu le don des langues.

103. Que signifie ce prodige du feu changé en eau, et de l'eau allumant du feu, sinon que la grâce de l'Esprit saint brûle nos cœurs de son feu et les lave en même temps de toute souillure ? Car le péché est tout à la fois lavé et brûlé. Aussi l'Apôtre a dit : « Les œuvres de chacun seront éprouvées par le feu. » Et plus bas : « Si le feu consume les œuvres de l'homme, il éprouvera une perte ; néanmoins il sera sauvé, mais comme en passant par le feu. »

104. Nous avons donc établi que les péchés sont brûlés. Ce fut donc bien le feu sacré qui, emblème de la rédemption future, descendit sur le sacrifice.

105. Ainsi ce feu est caché pendant le temps de la captivité, c'est-à-dire le règne du péché ; il reparait au temps de la délivrance, et, quoique changé en eau, il conserve les propriétés du feu et consume le sacrifice. Et ne vous étonnez pas quand vous lisez que Dieu a dit : « Je suis un feu dévorant. » Et autre part : « Je suis la source d'eau vive, et ils m'ont abandonné. » Jésus aussi, comme le feu, enflammait les cœurs de ceux qui l'écoutaient, et, comme une eau bienfaisante, il savait les rafraîchir ; car lui-même dit dans son Évangile, qu'il est venu pour apporter le feu sur la terre et pour donner une eau vive à ceux qui avaient soif.

106. Au temps d'Élie aussi le feu descendit du ciel, quand il défia les prophètes des gentils d'enflammer leur autel sans y approcher la flamme. Ils ne purent le faire ; pour lui, il arrosa trois fois sa victime d'eau pure, qui coula autour de l'autel, il poussa un cri, et le feu céleste vint consumer l'holocauste.

107. C'est vous, pécheur, qui êtes cette victime ; considérez en silence ces prodiges. La flamme de l'Esprit saint descend dans votre cœur ; elle semble vous brûler lorsqu'elle consume vos péchés. Enfin le sacrifice qui fut consommé du temps de Moïse était un sacrifice pour le péché. Aussi Moïse dit-il, comme on le trouve dans le livre des Machabées : Rien ne fut réservé pour la nourriture des prêtres, de là

est libro, eo quod non sit manducatum quod erat pro peccato, consumptam est. Nonne tibi consumi videtur, quando in baptismatis sacramento interit homo totus exterior? Vetus homo noster confixus est cruci, Apostolus clamat. Illic, sicut Patrum exempla te docent, Ægyptius demergitur, Hebræus resurgit, sancto renovatus Spiritu, qui etiam per mare Rubrum inoffenso transivit vestigio, ubi baptizati sunt patres sub nube, et in mari.

108. In diluvio quoque Noe tempore mortua est omnis caro, justus tamen cum sua progenie servatus est. Annon consumitur homo, cum absolvitur mortale istud a vita? Denique exterior corrumpitur, sed interior renovatur. Nec solum in baptisate, sed etiam in pœnitentia fit carnis interitus ad profectum spiritus; sicut apostolica docemur auctoritate, dicente sancto Paulo: « Judicavi ut præsens eum » qui sic operatus est, tradere hujusmodi Satanae in interitum carnis, » ut spiritus salvus sit in die Domini nostri Jesu Christi ¹. »

109. Prolixior excursus admirandi gratia mysterii factus videtur, dum studemus revelatum plenius sacramentum pandere, quod eousque plenum honestatis est, ut sit plenum religionis.

CAPUT XIX.

Narrator admissum in levitæ ejusdam uxorem a civibus Gabaa flagitium, atque ex illius ultione colligitur quam veteribus illis cordi fuerit honestatis ratio.

110. Quanta autem honestatis cura majoribus fuit, ut unius mulieris injuriam stupro illatam intemperantium bello persequerentur, et victo populo, tribus Benjamin obtestarentur in conjugium se eis proprias filias non duros? Remanserat tribus sine ullo posteritatis subsidio, nisi fraudis necessariae accepisset licentiam. Quæ tamen indulgentia congruo intemperantiæ supplicio non videtur vacare, quando illis hoc solum permissum est, ut rapto inirent conjugia, non connubii sacramento. Et revera dignum fuit ut qui alienum contubernium solverant, ipsi nuptiarum amitterent solemnitatem.

111. Quam plena autem miserationis historia? Vir, inquit, levita

¹ 1 Cor. v, 3 et 4.

victime qui fut consumée pour les péchés du peuple. Ne consume-t-elle pas, cette eau du baptême, qui donne la mort à l'homme extérieur? Oui, dit le grand Apôtre, le vieil homme a été attaché à la croix! C'est là, comme nous l'apprend l'Ancien-Testament, que l'Égyptien est englouti, que l'Hébreu trouve son salut, qu'il en sort renouvelé par l'Esprit saint; il passe la mer Rouge sans mouiller ses pieds et reçoit ainsi le double baptême de la mer et de la nuée miraculeuse.

108. De même au temps de Noé, dans le déluge, toute chair périt, cependant le juste et sa famille furent sauvés. L'homme n'est-il pas consumé quand cette enveloppe mortelle est délivrée de la vie? L'extérieur périt, mais l'intérieur renaît. Ce n'est pas seulement dans le baptême, c'est aussi dans la pénitence que le corps meurt au profit de l'esprit; comme nous l'apprennent les leçons des apôtres, quand saint Paul dit : « Je l'ai jugé comme si j'avais été présent, celui qui » a commis ce crime, et j'ai livré son corps à Satan, pour mortifier sa » chair, afin qu'au jour du Seigneur son ame soit sauvée. »

109. Notre admiration pour ces grands mystères nous a entraînés un peu loin dans le so'n que nous avons mis à éclaircir ces hautes questions, aussi importantes pour l'honnêteté que pour la religion.

CHAPITRE XIX.

Récit du crime commis par les Gabaonites sur l'épouse d'un lévite. La vengeance exercée par nos pères est une preuve de leur amour sincère pour l'honnêteté.

110. L'amour de nos pères pour l'honnêteté fut tel, que l'outrage fait à une femme pure par des hommes égarés par la passion devint la cause d'une guerre acharnée, et qu'après la victoire le peuple jura de ne jamais unir ses filles à la tribu de Benjamin. Et cette tribu se serait éteinte sans postérité, s'il ne lui eût pas été permis de recourir à une ruse nécessaire. Mais cette indulgence était encore une punition porportionnée à la faute, car il ne leur fut possible de s'unir à des femmes que par le rapt et non par le mariage. C'était justice de priver des biens sacrés du mariage ceux qui en avaient profané la sainteté.

111. C'est une aventure bien touchante : un lévite s'était uni à une femme (qui est appelée sa concubine, parce qu'il l'avait reçue

acceperat sibi jugalem (quam a concubitu concubinam appellatam arbitror), quæ aliquanto post quibusdam, ut fieri solet, offensa rebus, ad patrem se contulit, et fuit illic quatuor mensibus. Et surrexit vir ejus, et abiit ad soceri sui domum, ut cum sua jugali repararet gratiam, et revocaret eam, ac reduceret: occurrit ei mulier, atque in domum patris sui introduxit maritum.

112. Lætatus est adolescentulæ pater, venit obviam, et sedit cum eo tribus diebus; et epulati sunt, et quieverunt. Et sequenti die surrexit levita diluculo, et retentus est a socero, ut tam cito non desereret convivii jucunditatem. Et alio et tertio die non permisit pater adolescentulæ proficisci generum suum, donec lætitia et gratia inter eos omnis consummaretur. Sed die septimo cum jam ad vesperum declinaret dies, post mensas et læta convivia, cum prætexeret finitimæ noctis viciniam, ut apud suos potius, quam apud extraneos requiescendum putaret, nequivit tenere, et dimisit una cum filia sua.

113. Verum ubi facta est aliqua progressio, cum vesper jam propior urgeret, et appropinquatum foret ad urbem Jebusæorum, dicente servulo, ut ad eam dominus suus deflecteret, non acquievit dominus suus; quia non erat ea civitas filiorum Israel: sed intendit pervenire usque Gabaa, quæ habitabatur a populo tribus Benjamin. Nec erat quisquam qui advenientes reciperet hospitio, nisi vir peregrinus progressa ætate. Qui cum aspexisset eos, et interrogasset levitam: Quo vadis, vel unde venis? quo respondente quod esset viator, et repeteret montem Ephræm, et non esset qui colligeret eum, hospitium ei obtulit, et adornavit convivium.

114. At ubi satietas epulandi facta est, et mensæ remotæ, irruerunt pestilentes viri, et circumierunt domum. Tunc senior filiam suam virginem, et coæqualem ejus cum qua cubitare solita esset, offerebat viris iniquitatis, tantum ne vis irrogaretur hospiti. Verum ubi parum ratio processit, et vis prævaluit, cessit levites jugali sua: et cognoverunt eam, et tota nocte illuserunt ei. Qua atrocitate, vel dolore victa injuriæ, ante ostium hospitis, quo vir suus diverterat, projecit se, atque exhalavit spiritum, supremo licet vitæ munere af-

dans son lit (concupitus) ; quelque temps après le mariage, lui ayant, comme d'habitude, causé quelques chagrins, cette femme retourna chez son père et y resta quatre mois. Cependant son mari quitta sa demeure et se rendit à la maison de son beau-père pour se réconcilier avec sa femme, l'apaiser et la ramener : sa femme vint au-devant de lui et le fit entrer dans la maison de son père.

112. Le père de la jeune épouse en fut charmé, il courut à la rencontre de son gendre, et ils demeurèrent ensemble trois jours entiers dans les joies, les festins et les douceurs du repos. Enfin, le jour suivant, le lévite se leva au point du jour ; mais son beau-père le retint pour goûter encore le plaisir de sa société. Le lendemain et le jour suivant, le père de la jeune femme ne laissa pas partir son gendre, il voulait combler la somme des plaisirs dont ils jouissaient ensemble. Enfin le septième jour, sur le soir, après le repas le plus gai, quoiqu'il leur représentât que la nuit allait venir et qu'il valait mieux reposer chez un parent que dans la maison d'un étranger, il ne put le retenir et le laissa partir avec sa fille.

113. Après quelque temps de marche, la nuit devint de plus en plus obscure, ils étaient près de la ville des Jébuséens ; son serviteur pria le lévite d'y entrer ; mais le maître n'y consentit pas, parce que cette ville n'appartenait pas aux enfans d'Israël ; il marcha jusqu'à Gabaa qui était habitée par les enfans de la tribu de Benjamin. Ils ne trouvèrent pour leur donner l'hospitalité qu'un vieillard d'un âge avancé. Ayant vu le lévite, ce vieillard lui dit : Où allez-vous, d'où venez-vous ? Le lévite lui répondit qu'il voyageait et regagnait la montagne d'Éphraïm, et qu'il n'avait trouvé personne pour l'accueillir ; le vieillard lui offrit l'hospitalité et prépara le repas.

114. A peine les voyageurs avaient-ils satisfait leur appétit et achevé le souper, que des scélérats enveloppèrent la maison. Alors le vieillard offrit sa fille encore vierge et une compagne du même âge qui partageait son lit, pourvu qu'ils ne fissent pas violence à son hôte. Mais bientôt la raison ne fut plus écoutée, la force l'emporta, la femme du lévite lui fut arrachée, ils se jetèrent sur elle, et toute la nuit assouvirent leurs brutales passions. Épuisée par cette cruauté, et surtout par le ressentiment de ce déshonneur, cette femme se traîna jusqu'à la porte de l'hôte où était son mari, elle y tomba morte, réservant ainsi à l'amour de son mari le soin douloureux de l'ensevelir.

fectum bonæ conjugis servans, ut exsequias saltem sui funeris marito reservaret.

115. Quo cognito (ne multis morer) omnis prope populus Israel in bellum exarsit, dubioque eventu cum anceps maneret prælium, tertia tamen præliandi vice, traditus est populus Benjamin populo Israel, et divina judicatus sententia, pœnas intemperantiæ luit. Condemnatus quoque ne quis ei ex numero patrum filiam suam daret in uxorem : idque confirmatum jurisjurandi sacramento est. Sed compuncti quod tam acerbam in fratres tulissent sententiam, ita severitatem ejus temperaverunt, ut orbatas parentibus virgines in conjugium sibi adsciscerent, quorum patres pro delicto perempti forent, vel rapto copulam sociarent; quia pro tam turpis commisi facinore, qui alieni matrimonii jus violaverant, indignos se impetrando exhibuere matrimonio. Sed ne periret una populo tribus, fraudis indulta est conniventia.

116. Quanta igitur honestatis cura majoribus fuerit, hinc proditur, ut quadraginta millia vivorum stringerent gladium adversus fratres suos de tribu Benjamin, dum ulcisci volunt injuriam pudicitiae; quia temeratores castitatis non sufferebantur. Itaque eo bello cæsa sunt utrinque sexaginta quinque millia bellatorum, et exustæ urbes. Et cum inferior primo fuisset populus Israel; tamen nec adversi metu belli percitus, vindicandæ castitatis sequestravit dolorem. Ruebat in prælium, vel sanguine suo parans commisi flagitii diluere notam.

CAPUT XX.

Post solutam ex Elisæi vaticinio diram Samariæ obsidionem, quanta fuerit quatuor leprosis honesti cura, enarratur.

117. Et quid mirum si populo Dei decorum illud atque honestum curæ fuit, quando etiam leprosis, sicut in libris Regnorum legimus, honestatis non defuit consideratio?

118. Fames erat magna in Samaria, quia obsederat eam Syrorum exercitus. Rex militares excubias supra murum sollicitus revisebat; interpellavit eum mulier dicens : Persuasit mihi hæc mulier ut affer-

115. Je presserai la narration : En apprenant cette nouvelle, presque tout le peuple d'Israël prit les armes pour punir ce crime ; deux combats sans résultats avaient laissé la victoire indécise, enfin au troisième les enfans de Benjamin tombèrent au pouvoir des Israélites, et en vertu de l'ordre de Dieu ils furent punis de leur débauche. On ordonna qu'aucun père ne donnât sa fille pour épouse à l'un d'eux, et ce jugement fut scellé par un serment solennel. Cependant, affligés de la sévérité de ce châtiment, les Juifs l'adoucirent et leur permirent de se marier aux jeunes filles privées de leurs parens morts en punition d'un crime, ou de les enlever; car, après un crime aussi honteux, ceux qui avaient violé le lit conjugal étaient devenus indignes de former une sainte union. C'est seulement pour ne pas laisser périr une tribu du peuple que l'on toléra en eux le rapt et l'union illégitime.

116. Quel amour de l'honnêteté ! quatre-vingt mille hommes tirent le glaive contre leurs frères de la tribu de Benjamin pour punir une atteinte à la pudeur, crime impardonnable à leurs yeux ; aussi, dans cette guerre, soixante-cinq mille soldats périrent de part et d'autre, des villes furent brûlées. Le peuple d'Israël, vaincu dans le premier combat, ne s'effraya pas de ce revers dont la douleur fut étouffée par le désir de venger la chasteté. Il courut au combat, prêt à laver même de son sang la tache de ce crime honteux.

CHAPITRE XX.

Action honorable de quatre lépreux après la levée du siège de Samarie, que Jérémie avait prédite.

117. Faut-il s'étonner que le peuple de Dieu ait manifesté un amour si vif pour le juste et l'honnête, quand, dans le livre des Rois, nous voyons des lépreux même comprendre les devoirs de l'honnêteté ?

118. Samarie était réduite à la famine par une nombreuse armée de Syriens qui l'assiégeait. Le roi visitait les sentinelles posées sur les murs ; une femme lui adressa ces paroles : Cette femme m'a engagée

rem filium meum, et attuli, et coximus, et comedimus eum; et promisit ut et ipsa postea filium suum afferret, et carnes illius simul manducaremus: nunc autem filium suum abscondit, et non vult eum afferre. Motus rex quod non solum humanis, sed etiam parricidalibus cadaveribus mulieres pastæ viderentur, et tam atrocis calamitatis exemplo percitus, Elisæo prophetæ denunciavit necem, cujus in potestate fore crederet, ut obsidionem solveret, propulsaret famem: vel quia non permiserat regi ut percuteret Syros, quos cæcitate perfuderat.

119. Sedebat Elisæus cum senioribus in Bethel, et priusquam introiret ad eum regis nuntius, ait ad seniores viros: Si vidistis quoniam filius homicidæ illius misit auferre caput meum? Et introivit nuntius, et mandatum regis pertulit, denuntiantis præsens capitis periculum. Cui respondit propheta: Hac hora die crastina mensura similaginis siclo, et duæ mensuræ hordei siclo in porta Samariæ. Et cum missus a rege nuntius non credidisset, dicens: Si pluerit Dominus de cælo abundantiam frumenti, nec sic quidem id posset effici; dixit ad eum Elisæus: Quia non credidisti, oculis tuis videbis, et non manducabis.

120. Et factus est subito in castris Syriæ velut quadrigarum sonus, et vox multa equitum, et vox magnæ virtutis, atque ingens belli tumultus: et arbitrati sunt Syri quod rex Israel in societatem advocasset prælii regem Ægypti, et regem Amorrhæorum: et fugerunt diluculo relinquentes tabernacula sua; quoniam verebantur ne improvise adventu novorum opprimerentur hostium, et conjunctis regum viribus non possent resistere. Id incognitum Samariæ erat; quoniam victi metu et fame tabidi, nec prætereundum audebant.

121. Erant autem leprosi quatuor ad portam civitatis, quibus vita erat supplicium, et mori lucrum; et dixerunt ad se invicem: Ecce nos hic sedemus, et morimur. Si ingredimur urbem, moriemur fame; si manemus hic, nullum subsidium vivendi suppetit nobis: eamus in castra Syriæ, aut compendium mortis erit, aut salutis remedium. Perrexerunt itaque, et intraverunt in castra: et ecce omnia nuda hostium. Ingressi tabernacula, primum repertis alimentis fugaverunt

à apporter mon enfant, je l'ai apporté, nous l'avons fait cuire et l'avons mangé; elle me promit d'apporter bientôt le sien que nous devions manger aussi; mais maintenant elle le cache, elle refuse de l'apporter. Épouvanté de l'horrible détresse qui avait forcé ces femmes à se nourrir non seulement de chair humaine, mais encore de celle de leur enfant, ému de ces tristes calamités, le roi raconta ce fait au prophète Élisée qu'il croyait assez puissant pour délivrer la ville des ennemis et des horreurs de la famine, ou auquel il vou'ait reprocher de ne l'avoir pas laissé tuer ces mêmes Syriens, quand ils avaient été frappés de cécité.

119. Élisée était assis à Béthel avec quelques vieillards, et, avant même l'arrivée de l'envoyé du roi, il dit à ceux qui l'entouraient : Savez-vous que ce fils d'homicide a envoyé des gens pour me couper la tête? Et aussitôt entra l'envoyé qui leur fit connaître l'ordre du roi et le supplice réservé à Élisée. Le prophète lui répondit : A cette heure, demain pour un sicle vous aurez une mesure de pure farine, pour un sicle deux mesures d'orge, à la porte de Samarie. Mais l'envoyé du roi ne le croyait pas et disait : Quand même le Seigneur ferait pleuvoir une abondante récolte de froment, cela ne pourrait arriver; alors Élisée lui dit : Comme vous n'avez pas cru, vous le verrez de vos propres yeux, mais vous n'en mangerez pas.

120. Tout-à-coup le camp des Syriens retentit d'un grand bruit de chars, on entendait la voix des cavaliers, on aurait dit une nombreuse armée en marche pour aller au combat. Les Syriens s'imaginèrent que le roi d'Israël avait appelé à son secours les rois d'Égypte et des Amorrhéens; et au point du jour ils prirent la fuite, abandonnant leurs tentes, dans la crainte d'être écrasés par le choc imprévu de nouveaux ennemis et de ne pouvoir résister aux forces réunies des trois rois. Cet événement était inconnu aux Samaritains qui, vaincus par la crainte, épuisés par la faim, n'osaient espérer de faire résistance.

121. Il y avait à la porte de la ville quatre lépreux, dont la vie était un supplice et pour qui la mort eût été un bonheur; et ils se dirent l'un à l'autre : Nous restons ici et nous allons mourir; si nous entrons dans la ville, nous périrons de faim; si nous demeurons ici, la nourriture nous manquera également; allons donc au camp des Syriens, nous y trouverons du moins ou une mort prompte ou un salut assuré. Ils allèrent donc et entrèrent dans le camp : et le camp était vide. Ils péné-

famem, deinde auri et argenti quantum potuerunt, diripuerunt. Et cum soli prædæ incumberent, disposuerunt tamen nuntiare regi fugisse Syros; quia id honestius arbitrabantur, quam represso indicio fovere fraudis rapinam.

122. Quo indicio egressus est populus, et diripuit castra Syriae, et commeatus hostium abundantiam fecit, annonæ vilitatem reddidit secundum propheticum dictum; ut mensura similaginis siclo, et duæ mensuræ hordei pari pretio constarent. In hac lætitia plebis nuntius ille in quo requiescebat rex, contritus inter exeuntium festinationem et remeantium exultationem, conculcatus a plebe, mortuus est.

CAPUT XXI.

Esther vitæ periculo honestatis decus secutam esse, imo et regem barbarum, illata necesse viro amicissimo; amicitiam enim honestati semper conjungendam, ut Jonathæ atque Achimelech exempla probant.

123. Quid Esther regina, nonne ut populum suum periculo exueret, quod erat decorum atque honestum, morti se obtulit, nec immitis regis trepidavit furorem? Ipse quoque rex Persarum ferox, atque tumido corde, tamen decorum judicavit indici insidiarum quæ sibi paratæ forent, gratiam repræsentare, populumque liberum a servitute eripere, eruere neci, nec parcere ei, qui tam indecora suasisset. Denique quem secundum a se, ac præcipuum inter omnes amicos haberet, cruci tradidit, quod dehonestatum se ejus fraudulentis consiliis animadvertisset.

124. Ea enim amicitia probabilis, quæ honestatem tuetur, præferenda sane opibus, honoribus, potestatibus: honestati vero præferri non solet, sed honestatem sequi. Qualis fuit Jonathæ, qui pro pietate nec offensam patris, nec salutis periculum refugiebat. Qualis fuit Achimelech, qui pro hospitalis gratiæ officiis necem potius sui, quam prodicionem fugientis amici, subeundam arbitrabatur.

trèrent dans les tentes et apaisèrent leur faim, ils prirent ensuite tout l'or et l'argent qu'ils purent porter. Et quoiqu'ils fussent seuls à partager ce butin, ils allèrent néanmoins avertir le roi de la fuite des Syriens; ils comprenaient qu'il était plus honnête de le faire que de s'enrichir seuls par le pillage et la rapine, en gardant le silence.

122. A cette nouvelle, le peuple de Samarie sortit et pillà le camp des Syriens; les provisions des ennemis ramenèrent l'abondance, et les vivres furent vendus au vil prix qu'avait prédit le prophète; ainsi une mesure de pure farine un sicle, un s'ic'e deux mesures d'orge. Au milieu de l'allégresse générale l'envoyé auquel le roi accordait la plus grande confiance, jeté à terre par le peuple qui allait et venait avec empressement, fut renversé et écrasé sous les pieds.

CHAPITRE XXI.

Esther suivit les lois de l'honnêteté, même au péril de ses jours: elle dompta un roi barbare et lui fit tuer son principal favori. L'amitié doit toujours s'allier à l'honnêteté: Jonathas et Achimélec nous en donnent l'exemple.

123. Pourquoi la reine Esther s'offrit-elle à la mort, brava-t-elle la fureur d'un roi barbare, si ce n'est pour un but honnête et honorable, le salut de son peuple? Le roi lui-même, malgré sa fierté et sa barbarie, crut de son devoir de récompenser celui qui lui avait découvert le piège qu'on lui avait tendu, de rendre la liberté et la vie à un peuple fidèle et de ne point épargner celui qui lui avait donné de perfides conseils. Enfin il condamna au supplice de la croix ce courtisan qu'il avait élevé jusqu'à lui, qu'il estimait au-dessus de tous ses amis, parce qu'il avait voulu déshonorer son nom par ses ordres injustes et cruels qu'il lui avait inspirés.

124. Assurément, cette amitié qui se manifeste par un soin assidu de votre honneur est de beaucoup préférable aux richesses, aux honneurs, au pouvoir; mais elle ne peut être préférée à l'honnêteté, elle en suit les lois. Telle fut celle de Jonathas dont le dévouement ne craignait ni la colère d'un père, ni les plus grands dangers. Telle encore celle d'Achimélec qui, fidèle aux devoirs de l'hospitalité, aima mieux mourir lui-même que trahir son ami fugitif.

CAPUT XXII.

Honestatem amici causa non deserendam, si tamen adversus amicum testimonium dicendum fuerit, cautionem adhibendam. Inter amicos quis candor in aperiendo pectore, quæ generositas in patiendo, quæ in arguendo libertas requiratur? Amicitiam virtutum custodem esse, nec nisi in similibus morum hominibus inveniri. Eandem in corripiendo mitem, atque a propriis commodis alienam esse oportere; et inde quam rari divitibus veri amici! Quanta amicitiae dignitas; quæ quo major, eo detestabilior amici perfidia, ut Judæ atque amicorum Job exemplis cognoscitur.

125. Nihil igitur præferendum honestati; quæ tamen ne amicitiae studio prætereatur, etiam hoc Scriptura admonet de amicitia. Sunt enim pleræque philosophorum quæstiones: utrum amici causa quisquam contra patriam sentire necne debeat, ut amico obediat? Utrum oporteat ut fidem deserat, dum indulget atque intendit amici commoditatibus?

126. Et Scriptura quidem ait: « Clava et gladius et sagitta ferrata, sic homo est testimonium dans falsum adversus amicum suum ¹. » Sed considera quid adstruat. Non testimonium reprehendit dictum in amicum, sed falsum testimonium. Quid enim si Dei causa, quid si patriæ cogatur aliquis dicere testimonium? Numquid præponderare debet amicitia religioni, præponderare charitati civium? In his tamen ipsis rebus requirenda est veritas testimonii; ne amicus appetatur amici perfidia, cujus fide absolvi debeat. Amicus itaque neque noxio gratificari debet, neque innocenti insidiari.

127. Sane si necesse sit dicere testimonium, si quid in amico vitii cognoverit, corripere occulti: si non audierit, corripere palam. Sunt enim bonæ correptiones, et plerumque meliores quam tacita amicitia. Et si lædi se putat amicus, tu tamen corripe; et si amaritudo correctionis animum ejus vulneret, tu tamen corripe, ne verearis: « Tolerabilia sunt enim amici vulnera, quam adulantium oscula ². » Erantem igitur amicum corripe, innocentem amicum ne deseras. Con-

¹ Prov xxv, 18. — ² Ibid. xxvii, 6.

CHAPITRE XXII.

Même pour sauver un ami, il ne faut pas être infidèle aux lois de l'honneur. Cependant, quand on doit porter témoignage contre un ami, on doit prendre quelques précautions. L'amitié exige une grande candeur dans l'aveu de ses fautes, une générosité sans bornes, une liberté franche dans les reproches. L'amitié est la gardienne de toutes les vertus; elle ne peut exister qu'entre des hommes de même caractère: elle est douce dans ses réprimandes, elle est désintéressée: de là la rareté de vraies amitiés chez les riches. Sainteté de l'amitié: plus elle est respectable, plus la perfidie est criminelle dans un ami: l'exemple de Judas et de Job en est une frappante preuve.

125. Rien ne doit donc être préféré à l'honnêteté; le zèle même de l'amitié ne doit pas en triompher, l'Écriture nous en avertit formellement. Mais les philosophes agitent à cet égard différentes questions. Doit-on, pour servir un ami, oublier ses devoirs envers la patrie? faut-il abjurer sa foi par dévouement aux intérêts d'un ami?

126. L'Écriture dit, il est vrai: « L'homme est une massue, un glaive, une flèche empoisonnée, quand il porte un faux témoignage » contre un ami. » Mais examinez le sens de ces paroles; elle ne fait pas un crime du témoignage, mais du faux témoignage. Que devratt-on faire si l'intérêt de Dieu ou de la patrie force à servir de témoin? L'amitié peut-elle l'emporter sur la religion ou sur l'amour pour la patrie? C'est la vérité qui doit parler dans ces circonstances, dans la crainte qu'un récit perfide ne perde un ami que la bonne foi pourrait sauver. Ainsi un ami ne doit ni faire grâce à un ami coupable, ni le trahir innocent.

127. Si le témoignage est devenu une nécessité, avertissez en secret votre ami des défauts que vous remarquez en lui, et, s'il ne vous entend pas, expliquez-vous ouvertement; les corrections d'un ami sont bonnes et bien préférables à un silence indifférent. Quand même votre ami se croirait blessé, reprenez-le toujours; si l'amertume de vos reproches remplit son ame de fiel, ne cessez pas, « les blessures » d'un ami sont moins cruelles que les baisers d'un flatteur. » Reprenez donc un ami égaré, ne l'abandonnez pas s'il est innocent; l'amitié doit être constante dans ses affections, l'amitié est chose

stans enim debet esse amicitia, perseverare in affectu: non puerili modo amicos mutare vaga quadam debemus sententia.

128. Aperi pectus tuum amico, ut fidelis sit tibi, et capias ex eo vitæ tuæ jucunditatem. Fidelis enim amicus medicamentum est vitæ, et immortalitatis gratia. Defer amico ut æquali, nec te pudeat ut prævenias amicum officio; amicitia enim nescit superbiam. Ideo enim Sapiens dicit: « Amicum salutare non erubescas¹. » Nec deseras amicum in necessitate, nec derelinquas eum, neque destituas; quoniam amicitia vitæ adjumentum est. Ideo onera nostra portemus, sicut Apostolus docuit; dicit enim his quos ejusdem corporis complexa est charitas. Etenim si amici secundæ res amicos adjuvant, cur non et in adversis amici rebus amicorum adjumentum suppetat? Juvemus consilio, conferamus studia, compatiatur affectu.

129. Si necesse est, toleremus propter amicum etiam aspera. Plerumque inimicitie subeundæ sunt propter amici innocentiam, sæpe obtrectationes, si restiteris vel responderis, cum amicus arguitur et accusatur. Nec te poeniteat ejusmodi offensionis; justi enim vox est: « Etsi mala mihi evenerint, propter amicum sustineo². » In adversis enim amicus probatur, nam in prosperis amici omnes videntur. Sed ut in adversis amici patientia et tolerantia necessaria, sic in prosperis auctoritas congrua est; ut insolentiam extollentis se amici reprimat et redarguat.

130. Quam pulchre in adversis positus Job dicit: « Miseremini mei, amici, miseremini³. » Non quasi abjecta vox ista est, sed quasi censoria. Nam cum iniuste argueretur ab amicis, respondit: « Miseremini mei, amici; » hoc est, misericordiam debetis facere: opprimitis autem vos et impugnatis hominem, cujus ærumnis compati pro amicitia vos oportebat.

131. Servate igitur, filii, initam cum fratribus amicitiam, qua nihil est in rebus humanis pulchrius. Solatium quippe vitæ hujus est, ut habeas cui pectus aperias tuum, cum quo arcana participes, cui committas secretum pectoris tui; ut colloques tibi fidelem virum, qui in prosperis gratuletur tibi, in tristibus compatiatur, in persecutio-

¹ Eccl. xxii, 31. — ² Eccl. xxii, 31. — ³ Job. xix, 21.

grave. N'imitons pas les enfans qui changent d'amis sans raison et par pure fantaisie.

128. Ouvrez votre cœur à votre ami, si vous voulez qu'il soit fidèle, et qu'il soit pour vous une source de bonheur; la fidélité d'un ami est un remède aux maux de la vie et un charme que nous emportons dans l'éternité. Traitez votre ami en égal, ne craignez pas même de le prévenir, l'amitié ne connaît pas l'orgueil; aussi le Sage dit-il : « Ne » rougissez pas d'un ami fidèle. » N'abandonnez pas votre ami dans le malheur, ne lui refusez pas vos secours; l'amitié, c'est le soutien de cette vie. Portons nos fardeaux, comme l'Apôtre l'enseigne à ceux que la charité a unis en un même corps. En effet, si le bonheur d'un ami fait votre bonheur, pourquoi refuseriez-vous de le secourir dans l'adversité? Aidez-le de vos conseils, ouvrez-lui votre cœur, et prenez part à ses souffrances.

129. Si la nécessité l'exige, ne craignons pas d'endurer les maux les plus pénibles pour nos amis. Souvent, pour défendre l'innocence d'un ami, vous ne devez pas redouter de vous faire des ennemis, ou de vous exposer à la haine pour l'avoir défendu quand on l'accusait, n'ayez pas regret de ces sacrifices; le juste a dit : « Quels que » soient les maux qui me frappent, je les supporte pour mon ami. » C'est dans l'adversité que l'amitié est mise à l'épreuve, les amis ne manquent jamais dans la prospérité. Mais de même que dans l'adversité on a besoin du courage et de la bonté d'un ami, sa voix est encore utile pour rappeler à la modération l'homme dont le bonheur a trop élevé l'orgueil.

130. Qu'elle est belle cette parole de Job dans le malheur : « Ayez » pitié de moi, mes amis, ayez pitié de moi. » Ce n'est pas la voix d'un suppliant, mais d'un censeur. Ses amis l'accusaient injustement et il répondit : « Ayez pitié de moi, mes amis; » c'est-à-dire, vous me devez votre bienveillance; loin de là, vous opprimez, vous accablez d'injures celui que l'amitié vous fait un devoir de secourir.

131. Conservez donc, ô mes enfans, ces doux liens de l'amitié qui vous unissent à vos frères, il n'y a rien de plus beau sur cette terre: quelle plus douce consolation que d'avoir un ami à qui vous ouvrez votre cœur, avec qui vous partagez vos sentimens, à qui vous communiquez vos secrets les plus intimes, sur la fidélité duquel vous puissiez compter, et qui partage votre prospérité et vos malheurs! Quelle ami-

nibus adhortetur. Quam boni amici hebræi pueri, quos a sui amore nec fornacis ardentis flamma divisit? De quo supra diximus. Bene ait sanctus David : « Saul et Jonathas speciosi et carissimi, inseparabiles in vita sua, et in morte non sunt separati¹. »

132. Hic est amicitiae fructus, ut non fides propter amicitiam destruat. Non potest enim homini amicus esse, qui Deo fuerit infidus. Pietatis custos amicitia est, et æqualitatis magistra; ut superior inferiori se exhibeat æqualem, inferior superiori. Inter dispares enim mores non potest esse amicitia; et ideo convenire sibi utriusque debet gratia. Nec auctoritas desit inferiori, si res poposcerit, nec humilitas superiori. Audiatur quasi parem, quasi æqualem: et ille quasi amicus moneatur, objurgetur, non jactantiae studio, sed affectu charitatis.

133. Neque monitio aspera sit, neque objurgatio contumeliosa; sicut enim adulationis fugitans amicitia debet esse, ita etiam aliena insolentiae. Quid est enim amicus, nisi consors amoris, ad quem animum tuum adjungas atque applices, et ita misceas, ut unum velis fieri ex duobus, cui te tanquam alteri tibi committas, a quo nihil timeas, nihil ipse commodi tui causa inhonestum petas? Non enim vectigalis amicitia est, sed plena decoris, plena gratiae. Virtus est enim amicitia, non quæstus; quia non pecunia paritur, sed gratia: nec licitatione pretiorum, sed concertatione benevolentiae.

134. Denique meliores amicitiae sunt inopum plerumque quam divitum: et frequenter divites sine amicis sunt, quibus abundant pauperes. Non est enim vera amicitia, ubi est fallax adulatio. Divitibus itaque plerique assentatorie gratificantur: erga pauperem nemo simulator est. Verum est quidquid defertur pauperi, hujus amicitia invidia vacat.

135. Quid amicitia pretiosius, quæ angelis communis et hominibus est? Unde et Dominus Jesus dicit: « Facite vobis amicos de iniquo mammona, qui recipiant vos in æterna tabernacula sua². » Ipse nos Deus amicos ex servulis facit sicut ipse ait: « Jam vos amici mei estis, si feceritis quæ ego præcipio vobis³. » Dedit formam amicitiae quam

¹ 2 Reg. 1, 23. — ² Luc. xvi, 9. — ³ Joan. xv, 14.

tié unissait ces trois enfans hébreux que la flamme même de la fournaise ne put séparer ! Nous en avons déjà parlé. Le roi prophète dit avec raison : « Saül et Jonathas , toujours unis , toujours inséparables pendant leur vie , n'ont pas été séparés par la mort. »

132. Un des plus beaux attributs de l'amitié , c'est qu'elle se concilie avec la foi , car on ne peut être ami de l'homme quand on est infidèle à Dieu. L'amitié est sœur de la piété , mère de l'égalité ; elle efface la distinction des rangs. Où l'inégalité commence , l'amitié cesse ; il faut donc rapport de convenance entre ceux qu'elle unit. L'inférieur ne doit pas manquer d'autorité si la circonstance l'exige , le supérieur ne doit pas hésiter à se soumettre. Ce dernier doit écouter son ami comme son égal , comme son frère , l'autre doit l'avertir en ami , par affection pour lui et non dans un but de méchanceté et d'orgueil.

133. Les avertissemens ne doivent pas être trop durs , ni les reproches injurieux ; l'amitié doit fuir l'outrage aussi bien que l'adulation. Qu'est-ce en effet qu'un ami ? c'est un compagnon qui partage votre amour , auquel vous donnez votre cœur au point de n'en faire qu'un de deux , auquel vous vous confiez comme à un autre vous-même , de qui vous ne craignez rien , et à qui vous n'imposez pas de honteux sacrifice en vue de vos intérêts personnels ; l'amitié n'est pas vénale ; l'honneur et l'affection , voilà ses deux mobiles. L'amitié est une vertu , ce n'est pas un trafic ; c'est l'amour , ce n'est pas l'argent qui lui donne naissance ; chez elle il n'y a pas d'enchères , il y a lutte de générosité.

134. Enfin les amitiés des pauvres sont souvent plus solides que celles des riches , trop souvent étrangers à un sentiment qui ne fait point défaut au cœur du pauvre. Il n'y a point d'amitié véritable là où se trouve une flatterie mensongère. Ainsi l'on n'aime les riches que par égoïsme , personne ne courtise les pauvres. Tous les sentimens témoignés au pauvre sont vrais , l'amitié qu'il inspire n'est pas empoisonnée par l'envie.

135. Est-il rien de plus précieux que l'amitié , ce bien que les hommes partagent avec les anges ? Aussi notre Seigneur Jésus-Christ a-t-il dit : « De ce trésor d'iniquité , faites-vous des amis qui vous » reçoivent dans les tabernacles éternels. » D'esclaves que nous étions , Dieu nous a faits ses amis : « Vous serez mes amis si vous faites » ce que je vous commande. » Il dit quel est le caractère de l'amitié qu'il prescrit : faire la volonté de notre ami , lui dévoiler les secrets que

sequamur, ut faciamus amici voluntatem, ut aperiamus secreta nostra amico quaecumque in pectore habemus, et illius arcana non ignoremus. Ostendamus illi nos pectus nostrum, et ille nobis aperiat suum. « Ideo, *inquit*, vos dixi amicos, quia omnia quaecumque audivi a » Patre meo, nota feci vobis¹. » Nihil ergo occultat amicus si verus est: effundit animum suum, sicut effundebat mysteria Patris Dominus Jesus.

136. Ergo qui facit mandata Dei, amicus est; et hoc honoratur nomine. Qui est unanimes, ipse amicus est; quod unitas animorum in amicis sit: neque quisquam detestabilior, quam qui amicitiam læserit. Unde in proditore Dominus hoc gravissimum invenit, quod ejus cõdemnaret perfidiam, quod gratiæ vicem non repræsentaverit, et convivii amicitiae venenum malitiæ miscuerit. Itaque sic ait: « Tu vero » homo unanimes, dux meus et notus meus, qui semper mecum dulces » capiebas cibos²! » Hoc est, non potest sustineri istud, quia unanimes appetisti eum, qui tibi donaverat gratiam: « Nam si inimicus » meus maledixisset mihi, sustinuissem utique³; » et ab eo qui me oderat, absconderem me. Inimicus vitari potest, amicus non potest, si insidiari velit. Illum cavemus cui non committimus consilia nostra: hunc cavere non possumus; cui commisimus. Itaque ad acervandam peccati invidiam non dixit: Tu vero servus meus, apostolus meus, sed unanimes meus; hoc est, non meus, sed etiam tuus proditor es, qui unanimum prodidisti.

137. Dominus ipse cum a tribus regibus offensus esset, qui sancto Job non detulissent, ignoscere his per amicum maluit, ut amicitiae suffragium remissio fieret peccatorum. Itaque rogavit Job, et Dominus ignovit. Profuit illis amicitia, quibus obfuerat insolentia.

¹ Joan. xv, 14. — ² Psal. lrv, 14. — ³ Psal. lrv, 13.


renferme notre cœur et partager les siens ; qu'il lise dans notre ame comme nous dans la sienne. « Ainsi, dit Jésus, je vous appelle mes » amis, parce que je vous ai appris tout ce que mon Père m'a enseigné. » Un ami, quand il est sincère, ne cache rien ; il dévoile son ame comme notre Seigneur Jésus-Christ dévoilait les mystères sacrés.

136. Ainsi celui qui obéit aux préceptes de Dieu est un ami ; il mérite ce nom. Le véritable ami partage tous vos sentimens, parce que cette union des cœurs ne se trouve que dans cette affection ; rien n'est plus criminel que de violer ces lois. Aussi est-ce là surtout ce que Jésus-Christ s'indignait de voir dans Judas ; c'était son ingratitude et cette perfidie qui était venue mêler son poison infect aux douces joies de la cène. Aussi lui dit-il : « Tu me trahis, toi dont l'ame était » la mienne, toi l'ami de mon cœur, qui partageais mon pain de » vie ; » c'est-à-dire, vous avez commis le crime le plus affreux, vous avez trahi celui à qui vous deviez la grâce : « car si mon ennemi » m'avait vendu, ce coup ne m'aurait pas étonné, » et je m'éloignerais de celui qui m'aurait haï. On peut se soustraire aux coups d'un ennemi, mais on se laisse prendre au piège que tend un ami. Nous nous tenons en garde contre celui à qui nous ne confions pas nos secrets. Comment nous défier de celui qui en est le dépositaire ? C'est donc pour ne pas aggraver encore sa faute que Jésus n'ajouta pas : Tu étais mon serviteur, mon apôtre, mon frère ; c'est toi que tu trahis en me livrant.

137. Le Seigneur était irrité contre les trois rois qui avaient couvert d'opprobre le saint homme Job ; mais il leur pardonna par amour pour les droits de l'amitié. Job adressa ses prières au ciel, et le Seigneur pardonna. Ainsi l'amitié sauva ceux que l'orgueil avait failli perdre.


OPERIS CONCLUSIO.

138. Hæc apud vos deposui, filii, quæ custodiatis in animis vestris: quæ utrum aliquid profectus habeant, vos probabitis; interim copiam multam exemplorum offerunt: nam prope omnia majorum exempla, plurima quoque dicta his tribus inclusa libris tenentur; ut etsi sermo nihil deferat gratiæ, series tamen vetustatis quodam compendio expressa plurimum instructionis conferat.



CONCLUSION DE L'OUVRAGE.

138. Je vous confie ce dépôt, mes enfans, gardez-le au fond de votre cœur; vous éprouverez vous-mêmes tous les avantages qu'on en peut retirer; vous y trouverez un grand nombre de bons exemples, un grand nombre d'actions de nos pères, beaucoup de leurs paroles sont renfermées dans ces trois livres; et si notre langage est sans grâces, les actions des anciens que nous rapportons seront toujours pour la postérité de grandes et saintes leçons.



SANCTI AMBROSII,

ARCHIEPISCOPI MEDIOLANENSIS,

EPISTOLÆ.

EPISTOLA PRIMA.

Constantium in episcopum nuper electum monet, ut Ecclesiam in mari ac fluminibus regat, quid utroque significetur, promens. Hortatur ut aquas, quæ populis mentes riget, colligat: et cujusmodi sermones ejus esse, quasve illum præcipere virtutes oporteat, ubi docuit, de statera, qua sermo expendatur, tractat. Humilitatis ostensurus utilitatem, exemplum affert beati Joseph; præsentiumque vanitate, ejusdem Joseph ac David historiis demonstrata, populos ad veras opes sibi parandas excitandos tradit. Denique Ecclesiam Fori Cornelii ei commendans, de prudentia in hæreticos, de justitia in vicinos, deque humanitate in servos non nihil addit.

(Anno 379.)

AMBROSIUS CONSTANTIO.

1. Suscepisti munus sacerdotii, et in puppe Ecclesiæ sedens, navim adversus fluctus gubernas. Tene clavum fidei, ut te graves hujus sæculi turbare non possint procellæ. Mare quidem magnum et spatiosum, sed noli vereri; quia « ipse super maria fundavit eam, et super flumina » præparavit eam ¹. » Itaque non immerito inter tot mundi freta Ecclesia Domini tanquam supra apostolicam ædificata petram immobilis manet, et inconcusso adversum impetus sævientis sali perseverat fundamine. Alluitur undis, non quatitur: et licet frequenter elementa mundi hujus magno illisa resultent fragore; habet tamen quo laborantes excipiat, tutissimum portum salutis.

2. Sed tamen etsi in mari fluctuat, currit in fluminibus; et vide ne in illis fluminibus magis, de quibus dictum est: « Elevaverunt flumina » vocem suam ². » Sunt enim flumina, quæ de ventre ejus fluunt qui

¹ Psal. xliii, 2. — ² Ibid. xciv, 3.

SAINT AMBROISE,

ARCHEVÊQUE DE MILAN.

LETTRES.

LETTRE PREMIÈRE.

Saint Ambroise conseille à Constance, nouvellement promu à l'épiscopat, de gouverner son diocèse au milieu de la mer et des fleuves ; il lui explique le sens de cette métaphore, l'exhorte à recueillir les eaux dont il doit rafraîchir les âmes de son peuple, lui explique la nature des sermons à prononcer et des vertus à enseigner. Après ces avertissemens, il lui apprend à connaître la balance dans laquelle ses discours seront pesés ; et, pour lui faire sentir le prix de l'humilité, il lui cite l'exemple du bienheureux Joseph : après avoir prouvé la vanité des choses présentes par l'histoire de Joseph et par celle de David, il l'anime à diriger ses ouailles vers la possession des véritables richesses. Enfin il lui recommande l'église d'Imola, et finit par quelques avis sur la prudence à observer envers les hérétiques, sur la justice avec ses voisins et sur l'humanité à l'égard des esclaves.

(An 379.)

AMBROISE A CONSTANCE.

1. Vous vous êtes chargé des fonctions d'un haut sacerdoce, et assis à la poupe de l'Église, vous gouvernez ce vaisseau contre les flots qui l'agitent. Tenez d'une main ferme le gouvernail de la foi, afin que la violence des tempêtes de notre siècle ne puisse vous submerger. Cette mer est en effet d'une étendue immense ; mais demeurez sans crainte. « Dieu a fondé l'Église au-dessus des mers et des fleuves ; » Aussi, ce n'est pas sans raison qu'à travers les orages du monde, l'Église du Seigneur, comme bâtie sur la pierre apostolique, reste immobile, et, assise sur ses fondemens inébranlables, résiste au choc des vagues soulevées. L'onde la baigne, mais ne l'ébranle pas, et si dans ses fréquens orages la mer vient se briser avec fracas contre l'arche, l'arche présente aux naufragés un port assuré, un asile de salut.

2. Mais bien qu'elle soit battue par les flots de la mer, elle suit le courant des fleuves, et voyez si ce n'est pas principalement de ces fleuves que le prophète a dit : « Les fleuves ont élevé leur voix. » Il est des fleuves qui coulent du sein des hommes à qui Jésus-Christ a

potum a Christo acceperit, et de Spiritu Dei sumpserit. Hæc ergo flumina, cum redundant spiritali gratia, elevant vocem suam. Est et fluvius qui decurrit in sanctos suos sicut torrens. Est et fluminis impetus, qui lætificat animam pacificam atque tranquillam. Ex hujus fluminis plenitudine quicumque acceperit, sicut Johannes evangelista, sicut Petrus et Paulus, elevat vocem suam : et sicut apostoli evangelicæ prædicationis vocem usque in totos fines orbis terrarum canoro diffuderunt præconio ; ita et iste incipit evangelizare Dominum Jesum. Accipe ergo a Christo, ut et tuus sonus exeat.

3. Mare est Scriptura divina, habens in se sensus profundos, et altitudinem propheticorum ænigmatum : in quod mare plurima introierunt flumina. Sunt ergo et fluvii dulces atque perspicui, sunt et fontes nivei, qui saliant in vitam æternam : sunt et sermones boni sicut favi mellis : et gratæ sententiæ ; quæ animos audientium spiritali quodam potu irrigent, et præceptorum moralium suavitate mulceant. Diversa igitur Scripturarum divinarum fluentia. Habes quod primum bibas, habes quod secundum, habes quod postremum.

4. Collige aquam Christi, illam quæ laudat Dominum. Collige aquam de pluribus locis, quam effundunt nubes propheticæ. Quicumque colligit de montibus aquam, atque ad se trahit, vel haurit e fontibus, et ipse rorat sicut nubes. Imple ergo gremium mentis tuæ ; ut terra tua humescat, et domesticis irrigetur fontibus. Ergo qui multa legit et intelligit, impletur : qui fuerit impletus, alios rigat ; ideoque Scriptura dicit : « Si impletæ fuerint nubes, pluyiam in terram effundent ¹. »

5. Sint ergo sermones tui profusi, sint puri, et dilucidi ; ut morali disputatione suavitatem infundas populorum auribus, et gratia verborum tuorum plebem demulceas ; ut volens quo ducis sequatur. Quod si aliqua vel in populo vel in aliquibus contumacia, vel culpa est, sint sermones tui hujusmodi, ut audientem stimulent, compungant male conscium : « Sermones enim sapientium tanquam stimuli ². » Stimulavit et Dominus Jesus Saulum, cum esset persecutor. Quam salu-

¹ Eccli. xi, 3. — ² *Ibid.* xii, 11.

donné à boire, ou qui ont puisé à la source du Saint-Esprit. Et ceux-là élèvent la voix, parce qu'ils débordent pleins de la grâce du Saint-Esprit. Il est aussi un fleuve qui coule dans l'âme des saints comme un torrent, un fleuve qui remplit de joie l'âme calme et paisible. Et celui qui en a reçu les flots abondans, comme Jean l'Évangéliste, comme saint Pierre et saint Paul, élève une voix semblable à celle des apôtres qui répandirent la prédication de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre, et il publie Jésus notre Seigneur. Vous recevez aussi ce don de Jésus-Christ, afin que votre parole sorte retentissante.

3. La sainte Écriture est une mer immense remplie de sens profonds, où se trouve l'explication des paraboles prophétiques et où viennent déboucher des fleuves innombrables, des fleuves à l'eau douce et limpide, et des sources pures, qui jamais ne tarissent. En elle sont contenus des discours nourrissans comme des rayons de miel et des maximes suaves qui rafraîchissent les âmes des auditeurs par un spirituel breuvage, et les charment par les préceptes d'une morale pleine de douceur. Ainsi les saintes Écritures s'épanchent et ruissent par mille bouches ; c'est là qu'il vous faut puiser une fois, puis une autre, c'est là qu'il vous faut puiser sans fin.

4. Rassemblez l'eau du Christ, cette eau qui fait louer le Seigneur ; rassemblez les eaux que de toutes parts laissent tomber les nuées des prophètes. Celui qui recueille l'eau des montagnes et l'attire à soi, ou qui va puiser aux sources, devient lui-même une féconde nuée d'où s'échappe la manne céleste. Puisse votre cœur s'en remplir, afin que la terre qui vous est confiée en soit arrosée, et que vos propres eaux la fertilisent. Lire beaucoup et comprendre ses lectures, c'est se remplir de cette eau divine : qui s'en est une fois rempli, en arrose les autres. L'Écriture dit : « Quand les nuées sont pleines, elles répandent leur pluie sur la terre. »

5. Que vos discours soient faciles, purs et limpides, alors la douceur de votre morale descendra dans les âmes, et le peuple, séduit par la grâce de vos paroles, vous suivra de lui-même partout où vous voudrez le conduire. Que si, parmi les gens du vulgaire ou ailleurs, vous avez ou une résistance à vaincre, ou une faute à réprimander, rendez votre langage plus vif et plus véhément, afin que celui qui vous écoute en sente l'aiguillon et que le repentir se réveille dans la conscience du pervers. « Les discours des sages sont comme des aiguillons. » Jésus-Christ, notre Seigneur, aiguillonna Saul persécuteur, et regardez si

taris fuerit stimulus, considera, qui ex persecutore apostolum fecit, dicendo: « Durum est tibi, ut adversus stimulum calces ¹. »

6. Sunt etiam sermones sicut lac, quos infudit Paulus Corinthiis; qui enim fortioŕem cibum epulari non queunt, succo lactis ingenii sui exercent infantiam.

7. Alloquia tua plena intellectus sint. Unde et Salomon ait: « Arma » intellectus labia sapientis ²; » et alibi: « Labia tua alligata sint » sensu ³, » id est, fulgeat sermonum tuorum manifestatio, intellectus coruscet, et alloquium tuum atque tractatus aliena non indigeat assertionem: sed sermo tuus velut armis suis sese ipse tueatur; nec ullum verbum tuum in vanum exeat, et sine sensu prodeat. Est enim alligatura, quæ constringere solet animorum vulnera: quam si quis rejicit, desperatam sui prodit salutem. Et ideo circa eos qui gravi ulcere vexantur, utere oleo sermonis, quo foveas mentis duritiam: appone malagma, adjuuge alligaturam salutaris præcepti; ut vagos et fluctantes circa fidem, vel disciplinæ observantiam nequaquam soluto animo et remisso vigore patiaris perire.

8. Admone igitur plebem Domini, atque obsecra, ut abundet in operibus bonis, renuntiet flagitiis, non accendat flammaram incendia, non dicam in sabbato, sed in omni tempore; ne comburat corpus suum: fornicatio et immunditia non sit in Dei servulis; quia immaculato servimus Dei Filio. Noverit unusquisque se, et vas possideat suum, quo subacto quodam sui corporis solo, fructus expectet debitos, nec spinas et tribulos ei terra sua germinet, sed dicat et ipse: « Terra dedit fructus suos ⁴; » atque in hac dumosa quondam passionum fragilitate insitiva virtutum effloreat.

9. Edoce etiam atque institue, ut faciant quod bonum est, et unus-

¹ 1 Cor. III, 2. — ² Prov. XIV, 3. — ³ *Ibid.* XV, 5. — ⁴ Psal. LXXXIV, 13.

cet aiguillon fut salutaire, puisqu'il changea un persécuteur en apôtre, lorsque le Sauveur lui dit : « Il vous est dur de vous retourner » contre ce coup. »

6. Mais qu'à l'exemple de Paul aux Corinthiens, le lait seul coule de vos discours ; ceux qui sont trop faibles pour supporter une nourriture substantielle, ont besoin d'un aliment léger.

7. Que vos instructions se peignent à l'intelligence. Salomon a dit dans ses Proverbes : « L'intelligence est l'arme du sage. » Et ailleurs c'est dans le même sens qu'il ajoute : « Que vos lèvres soient liées par » la pensée ; » c'est-à-dire, que la pensée brille dans toutes vos paroles, qu'elle s'y produise avec éclat ; en sorte que, soit dans vos allocutions orales, soit dans vos traités par écrit, elle ne demande pas le secours d'un interprète. Que les armes de votre discours soient dans sa propre force, point de termes vains et oiseux, et que chaque mot comporte son sens. La parole est en effet l'appareil destiné à comprimer les blessures de l'ame, et celui qui la repousse prouve qu'il faut désespérer de son salut. Aussi, quand vous trouverez de ces pécheurs que dévore intérieurement une plaie profonde, épanchez le baume d'un langage rempli d'onction, afin d'adoucir l'amertume de leurs ames. Appelez la mauve salutaire, et joignez-y, pour la comprimer, le lien des préceptes évangéliques, afin que ceux qui n'ont qu'une foi flottante et incertaine, ou qui observent mal les règles de la discipline prescrite aux chrétiens, ne périssent ni par votre indifférence ni par votre découragement.

8. Exhorte par vos prières le peuple de Dieu à abonder en bonnes œuvres, à s'abstenir de tout désordre, à éviter tout ce qui peut allumer les passions, en tout temps, et non pas seulement aux saints jours de fêtes ; effrayez-les des flammes éternelles, et que les serviteurs du Dieu sans tache ne se souillent pas des impuretés de la chair ; que chacun, apprenant à le connaître, reste libre possesseur de soi-même, afin que, labourant, pour ainsi dire, le terrain de son corps, il s'attende à le voir porter de bons fruits ; que sa terre ne se hérise pas de chardons et d'épines ; qu'il puisse dire lui-même : « Ma terre a » porté ses fruits, » et qu'enfin sur ce sol naguère couvert des ronces du vice et des passions, on aperçoive germer la semence des vertus.

9. Enseignez le bien à votre peuple, et apprenez-lui à le faire ; que nul ne se dispense d'une bonne œuvre, soit qu'on le regarde, ou qu'il

quisque non intermittat opus probabile, sive a pluribus videatur, sive sine arbitro sit; abundat enim sibi locuples conscientia.

10. Fugiat etiam mala opprobria; etiamsi se credat non posse convinci. Nam etsi clausus parietibus sit, et opertus tenebris, sine testi, sine conscio; habet tamen facti arbitrum, quem nihil fallat, ad quem facta clamant omnia. Denique clamavit et vox sanguinis. Se ipsum unusquisque et animum suum severum judicem sui, ultorem sceleris, et vindicem criminis habet. Denique timens et tremens oberrabat Cain, parricidialis facinoris luens pœnas; ut ei remedio sua mors fuerit, quæ vagum exulem formidato per omnia momenta terrore mortis, per mortem exiit. Nemo igitur vel solus, vel cum altero aliquid turpe aut improbum faxit. Etsi qui solus est, se ipsum præ cæteris erubescat, quem maxime debet vereri.

11. Nec concupiscat plurima, quia et parca ei plurima sunt; paupertas enim et opes inopiæ et satietatis vocabula sunt. Nec dives est, qui indiget aliquo: nec pauper, qui non indiget. Nec quisquam viduam spernat, circumscribat pupillum, fraudet proximum suum. Væ enim illi, qui congregatam dolo habet substantiam, et in sanguine ædificat civitatem, id est, animam! Hæc est enim, suam quæ ædificatur sicut civitas. Hanc civitatem non ædificat avaritia, sed destruit: non ædificat libido, sed exurit atque incendit. Vis bene ædificare civitatem? « Melius est exiguum cum Dei timore, quam thesauri magni sine timore¹. » Divitiæ hominis ad redemptionem animæ debent proficere, non ad destructionem. Et thesaurus redemptio est, si quis eo bene utatur: et iterum laqueus est, si quis uti nesciat. Quid enim homini pecunia sua, nisi quoddam viaticum est? Multa oneri, moderata usui. Viatores sumus vitæ hujus: multi ambulant, sed opus est, ut quis bene transeat, cum illo enim est Dominus Jesus, qui bene transit. Ideoque legis: « Si transeas per aquam, tecum sum; flumina te non concludent, » nec ignis exuret vestimenta tua, si transeas². » Qui autem ignem alligat in corpore suo, ignem libidinis, ignem immodicæ cupiditatis, non transit, sed exurit involucrum istud animæ suæ. Præclarior est

¹ Prov. xv, 16. — ² *Ibid.* 6.

ne soit vu de personne, une conscience droite porte en elle de nombreux témoins.

10. Exhortez-les à fuir le scandale d'une mauvaise réputation, encore qu'ils pensent ne pouvoir être convaincus d'aucun crime. Répétez sans cesse que l'on a beau s'enfermer sous d'épaisses murailles, s'envelopper de mystère, ne craindre ni témoin ni complice, on est toujours sous l'œil d'un juge que rien ne trompe, et auprès de qui tout acte crie vengeance; dites que le sang versé a une voix qui monte jusqu'à lui. Persuadez-leur que chacun porte dans son cœur un tribunal sévère, qui le juge et le punit de ses crimes; montrez-leur Cain tremblant, expiant son fratricide par une frayeur continuelle; en sorte que la mort même fut pour ce coupable une espèce de refuge; condamné à l'exil, à errer sur la terre, craignant la mort à toute heure, il ne se défit de ses craintes que par la mort même. Que personne donc, seul ou devant quelqu'un, ne commette une impureté ou un crime; car celui qui est seul doit surtout rougir devant lui-même, puisque c'est lui-même qu'il doit surtout avoir à craindre.

11. Pauvres, qu'ils ne convoitent pas les richesses, car pauvreté et richesse ne sont que des mots qui d'une part expriment les besoins, et de l'autre la satiété. Tel qui est plein de désirs n'est pas riche, et celui qui est sans désirs n'est pas pauvre. Qu'ils se gardent de mépriser la veuve, d'opprimer l'orphelin, et de faire tort à leurs proches; malheur, malheur à celui qui amasse du bien par les fraudes, et qui dans le sang élève une ville; une ville, par là je veux dire son âme! car c'est elle qu'on élève comme une ville; l'avarice, bien loin de la bâtir, la détruit, et l'impureté, au lieu de l'élever, la brûle et la consume. Voulez-vous que cette cité repose sur des fondemens solides? souvenez-vous « qu'il vaut mieux posséder peu et avoir la crainte de Dieu, que » de posséder de grands trésors sans cette crainte. » Les richesses humaines doivent nous servir à racheter notre âme et non point à la perdre. Les biens seront la rédemption de celui qui en aura dignement usé, ils deviendront un piège pour celui qui n'aura pas su s'en servir. Et en effet qu'est l'argent pour chacun de nous, sinon la provision du voyage? trop est à charge, modérément suffit aux nécessités, puisque nous ne sommes dans cette vie que de simples voyageurs. Un grand nombre s'arrête sur la route; mais l'important, c'est d'avancer, car le Seigneur, est avec celui qui avance. Aussi lisez-vous dans l'Écriture: « Si vous avancez à travers les eaux, je suis avec vous; les fleuves ne » vous arrêteront pas, et les flammes ne toucheront pas à vos vête-

bona existimatio quam pecunia, et super omnes argenti acervos bona est gratia. Fides ipsa abundat sibi, satis superque censu suo dives. Sapienti quoque nihil alienum, nisi quod virtuti incongruum : quocumque accesserit, inveniet sua omnia. Totus mundus possessio ejus est, quoniam toto eo quasi suo utitur.

12. Quid igitur circumscribitur frater? quid fraudatur mercenarius? Non magna, inquit, lucra de mercede meretricis, id est, lubricæ istius fragilitatis. Meretrix ista non specialis, sed publica est : non una mulier, sed vaga omnis cupiditas meretrix est. Omnis perfidia, omnis fallacia meretrix, non illa sola, quæ corpus prostituit suum; sed omnis anima quæ spem suam vendit, quæ deformes quæstus et degenerem stipem quærit. Et nos mercenarii sumus qui ad mercedem laboramus, et hujus operis nostri mercedem speramus a Domino nostro et Deo. Si quis cognoscere vult quam mercenarii sumus, audiat dicentem : « Quantis panibus mercenarii patris mei abundant? ego autem » hic fame pereo ¹; » et infra : « Fac me, inquit, sicut unum mercenariorum tuorum ². » Omnes mercenarii, omnes operarii : qui tamen fructum expectat laboris, consideret quod is qui alium mercede fraudaverit debita, et ipse fraudabitur sua. Fœneratum istud offendit, et postea cumlatiore mensura exsolvet. Ergo qui non vult amittere, quod est perpetuum, non eripiat alii, quod temporale est.

13. Nemo etiam in dolo loquatur ad proximum suum. Laqueus est in labiis nostris, et sæpe unusquisque sermonibus suis non explicatur, sed involvitur. Fovea alta est os malevoli : grande innocentiae præcipitium, sed majus majus malevolentiae. Innocens dum credit facile, cito labitur; sed tamen iste lapsus resurgit : maledicus autem suis artibus præcipitatur, unde nunquam exsiliat atque evadat. Ponderet ergo unusquisque sermones suos, non cum fraude et dolo : « Statera » fallax improbabilis apud Deum ³ : » non illam stateram dico, quæ

¹ Luc. xv, 17. — ² Ibid. 19. — ³ Prov. xi, 1.

» mens, si vous avancez à travers le feu. » Mais celui qui attache le feu sur son corps, le feu de l'impureté, le feu d'une insatiable avarice, celui-là n'avance pas, il consume l'enveloppe de son ame. Une bonne renommée vaut mieux que la fortune, et la grâce est d'un prix au-dessus des monceaux d'or et d'argent. La foi trouve l'abondance en elle-même; la foi est assez riche de ses propres possessions. Le sage ne se prive que de ce qui est contraire à la vertu. Où que ce soit qu'il approche, il s'approprie tout, le monde entier devient son domaine, car il se sert de tout comme de sa propriété.

12. Pourquoi donc ces efforts pour envahir la part de l'héritage d'un frère, ou retenir le prix du travail des gens de service? Il y a peu de gain à attendre d'une courtisane, et par courtisane j'entends la faiblesse humaine, qui ne se prostitue pas d'un seule manière, mais sous mille formes. Je n'entends point par là une seule femme, mais toute passion désordonnée; c'est la perfidie, c'est la ruse. Ce n'est point un seul être qui trafique de son corps; mais c'est toute ame qui vend ses espérances et qui recherche des gains honteux. Ne sommes-nous pas mercenaires, nous qui travaillons dans la vue d'une récompense, récompense que nous attendons pour nos œuvres du Seigneur notre Dieu. Si quelqu'un veut connaître combien nous sommes mercenaires, qu'il écoute celui qui dit : « Les mercenaires de mon Père ont du pain en » abondance, et moi, je meurs de faim; » qui plus bas dit encore : « Trai- » tez-moi comme l'un de vos mercenaires. » Nous ne sommes tous que des ouvriers, que des gens à gages. Que cependant celui qui attend son salaire comprenne bien que celui qui prive quelqu'un du fruit de son travail sera lui-même privé du sien. C'est un prêt dont il ne dessert pas les intérêts; mais plus tard il le restituera outre mesure. Que celui donc qui ne veut pas perdre les biens de l'éternité n'enlève pas à autrui les biens temporels de cette vie.

13. Que personne aussi ne trompe son prochain par la séduction des paroles. Nous plaçons un piège sur nos lèvres, et souvent nous parlons, non pas pour expliquer nos pensées, mais pour les envelopper de mystère. La bouche d'un homme qui songe à nuire est une fosse profonde, elle est un grand précipice pour la simplicité, mais plus grand encore pour la malignité. Le simple y tombe aisément par une confiance aveugle; mais il se relève de sa chute, tandis que le méchant s'ouvre par ses propres menées un abîme d'où il ne pourra sortir. Que chacun pèse donc ces paroles sans détour et sans ruse. « Dieu » rejette les fausses balances : » et je ne parle point ici de ces balances

mercem appendit alienam (et in vilibus quidem rebus caro constat fallacia) ; sed statera verborum ipsa apud Deum est execrabilis, quæ præ tendit pondus gravitatis sobriæ, et subnectit versutias fraudulentæ. Hoc maxime condemnat Deus, si decipiat aliquis proximum suum promissorum benignitate, et subdola iniquitate defœneratum opprimat, nihil sibi profuturus astutiæ suæ artibus. Quid enim prodest homini, si totius mundi capiat opes, animam autem suam vitæ æternæ defraudet stipendio?

14. Alia piis mentibus consideranda statera, qua singulorum facta trutinantur, in qua plerumque ad iudicium peccata propendunt, aut bene gesta peccatis præponderant. Væ mihi, si præcedant flagitia, et ad mortis præiudicium lethali vergant pondere ! Tolerabilius si subsequantur omnia tamen manifesta Domino, et ante iudicium : nec bona possunt latere, nec ea quæ plena sunt offensionis, abscondi.

15. Quam beatus qui radicem vitiorum resecare potuerit avaritiam ! Is profecto stateram hanc non reformidabit. Avaritia enim plerumque sensus hebetat humanos, et pervertit opiniones ; ut quæstum pietatem putent, et pecuniam quasi mercedem prudentiæ. Merces autem magna pietatis est, et quæstus sobrietatis, habere quod usui est satis. Quid enim in hoc mundo prosunt divitiarum superflua ; cum in iis et nulla adjumenta nascendi sint, nec impedimenta moriendi ? Nam et sine integumento in hoc mundo nascimur, et sine viatico discedimus, sine hæreditate sepelimur.

16. Pendet singulis nostrorum statera meritorum, atque exiguis vel boni operis, vel degeneris flagitii momentis huc atque illuc sæpe inclinatur : si mala vergant, heu me ! si bona, præsto est venia. Nemo enim a peccato immunis : sed ubi propendunt bona, elevantur peccata, obumbrantur, teguntur. Ergo in die iudicii aut nostra opitabuntur nobis opera, aut ipsa nos in profundum, tanquam molari depressos lapide, mergent. Gravis est enim, utpote talento plumbeo suffulta, iniquitas ; intolerabilis avaritia, atque omnis superbia, tetra fraudulentia. Et ideo hortare plebem Domini sperare magis in

où l'on pèse les marchandises étrangères, (encore que, même en ce cas, la tromperie coûte cher), je veux parler de cette balance des paroles, où, feignant de mettre un juste poids, on en glisse adroitement un faux, manœuvre exécrable à Dieu ! Ce que Dieu condamne par-dessus tout, c'est d'amorcer son prochain par de belles promesses et de l'épuiser par l'usure et l'injustice. Mais on ne tirera aucun profit des malversations habiles. Que sert en effet à un homme de posséder les richesses du monde entier, s'il a perdu son âme et la vie éternelle ?

14. Il est encore une autre balance digne de l'attention des personnes pieuses, celle où se pèsent les actions de chacun ; dans l'un des plateaux sont placés les crimes, et dans l'autre les vertus, pour leur faire équilibre. Malheur à moi si les crimes font pencher par leur poids, et forment, pour ainsi dire, un préjugé de mort ! heureux, si les bonnes-œuvres les tiennent en balancé, car Dieu connaît tout, même avant le jugement, le bien ne reste pas caché pour lui, et on ne peut espérer de lui dérober ce qui recèle du mal.

15. Quel bonheur pour celui qui, en étouffant l'avarice, pourra couper les vices dans leur racine ! celui-là n'aura certainement pas à redouter cette formidable balance, et en effet n'est-ce pas l'avarice qui obscurcit souvent l'esprit des hommes et pervertit leurs opinions ; en sorte qu'ils font de la piété une occasion de gain et qu'ils regardent les richesses comme la récompense de leur sage conduite, quand la seule récompense de la piété et le seul fruit de la modération, c'est d'avoir ce qui suffit à nos besoins. A quoi servent en effet, en ce monde, les superfluités de la richesse ? Elles ne nous aident pas à naître et ne nous empêchent pas de mourir, puisque nous arrivons dans la vie sans vêtement, que nous nous en retirons sans pécule, et que nul héritage ne nous suit dans la tombe.

16. La balance où l'on pèse les mérites de chacun de nous est suspendue, et nos bonnes œuvres et nos crimes sont comme un petit grain qui la fait souvent pencher tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. Encore une fois, malheur à moi si les péchés l'emportent ! si ce sont les bonnes actions, ma grâce est assurée. Personne en effet n'est exempt de péché ; mais dès que c'est la somme du bien qui est plus lourde, les fautes sont allégées, elles s'effacent comme cachées sous un voile. Ainsi donc, au jour du jugement, nos œuvres nous serviront de secours et d'appui ou nous précipiteront dans l'abîme, au fond duquel nous serons attirés comme par une pierre de meule ; car l'iniquité est massive et lourde

simplicitatis, in quibus ambulet sine Domino, abundare in divitiis laqueo, sine impedimento.

17. Bona etiam puri sermonis sinceritas, et locuples apud Deum, etiamsi inter laqueos ambulet; tamen quia alii nescit insidias aut vincula innectere, non alligatur.

18. Illud quoque præcipuum, si persuadeas ut noverint humiliari, sciant verum humilitatis colorem, naturam noverint. Multi habent humilitatis speciem, virtutem non habent: multi eam foris prætendunt, et iptus impugnant: ad fucum præferunt, ad veritatem abjurant, ad gratiam negant: « Est enim qui nequiter humiliat se, et in » teriora ejus plena sunt doli ¹. » Et est qui se nimium submittit ab humilitate multa. Non est ergo humilitas nisi sine fuco, sine fraude. Ipsa est vera, quæ habet piam mentis sinceritatem. Magna virtus ejus. Denique per inobedientiam unius hominis mors introivit, et per obedientiam unius Domini Jesu-Christi facta est universorum redemptio.

19. Scrivit humiliari sanctus Joseph, qui cum esset a fratribus in servitutem venditus, vel a negotiatoribus coemptus, humiliatus in compedibus, ut Scriptura dicit, virtutem humilitatis didicit, infirmitatem repudiavit. Itaque emptus in Ægypti partibus a servo regio, coquorum præposito, non prosapiæ nobilis conscientia, quasi germen Abrahamitarum, dedignatus obsequia vernacula, fastidivit degenerem conditionem: sed magis gnavum se et fidelem herili imperio præbuit, alto intendens consilio nihil interesse in quo statu quis probabilem se præstaret: sed illum esse finem bonorum, ut in quocumque statu probarentur; illudque præcipuum, si magis mores commendarent statum, quam status mores. Etenim quo status inferior, eo virtus eminentior. Talem itaque se exhibebat, tam sedulum; ut ei dominus suus totam domum suam crederet, ipsi omnia committeret.

¹ Eccl. xix, 23.

comme un bloc de plomb, et l'avarice et l'orgueil sont accablans. Pressez donc avec instance le peuple de Dieu de mettre toute sa foi, toutes ses espérances dans le Sauveur, et de ne se charger que de ces richesses innocentes avec lesquelles il pourra s'avancer sans embarras et sans craindre les pièges.

17. La sincérité de la parole est une source de biens et de richesses en Dieu, quoique le monde, l'entoure de pièges ; mais elle se rit des pièges et des liens, parce qu'elle n'emploie jamais ni ruse ni artifice.

18. Ce qu'il importe aussi de persuader à vos fidèles, c'est d'apprendre à connaître l'humilité, non pas dans ses apparences, mais dans son vrai caractère ; beaucoup en ont les dehors, mais n'en ont pas la réalité ; ils la montrent extérieurement et la combattent au fond de l'ame. Ils s'en parent par vanité ; mais qu'ils sont éloignés d'en posséder la vertu ! « Tel veut paraître humble, mais c'est de l'hypocrisie ; son cœur est plein de méchanceté. » D'autres, par un excès d'humilité, s'abaissent à une soumission servile. La vraie humilité est dépouillée de toute affectation, de tout déguisement, elle ne se trouve que dans un cœur plein de candeur et d'innocence, auquel elle communique une grande force. Enfin, comme la mort est entrée dans le monde par la désobéissance d'un seul homme, de même la rédemption de tout le monde a été opérée par l'obéissance d'un seul homme, Jésus-Christ notre Seigneur.

19. Joseph connut la vraie humilité, lui qui, vendu par ses frères à des marchands ismaélites, réduit en esclavage et humilié par les chaînes qu'on mit à ses pieds, en ne laissant paraître aucune faiblesse montra cette vertu dans toute sa beauté. Acheté par la suite par un sujet du roi d'Égypte, son grand échanson, il ne dédaigna pas, quoiqu'il sût qu'il était d'une race illustre et qu'il descendait d'Abraham, il ne dédaigna pas de remplir les devoirs inséparables de la servitude et ne rougit point de la bassesse de cette condition. Il n'en devint, au contraire, que plus fidèle à son maître et plus attentif à l'exécution de ses ordres, jugeant par une sage réflexion qu'il importait peu en quel état on fût homme de bien ; que la fin d'une belle vie était de nous rendre recommandables en quelque état que nous nous trouvassions, et qu'il s'agissait surtout de relever son état par la pureté de ses mœurs, plutôt que de ne devoir ses mœurs qu'à la grandeur de son état, la vertu ayant d'autant plus de mérite qu'elle se trouve dans une condition plus basse. Enfin il déploya tant de zèle que son maître lui confia sa maison et s'en reposa sur lui du soin de toutes ses affaires.

20. Unde et uxor ejus oculos injecit in eum, capta formæ venustate; nihil enim ad nos, si petulantibus oculis aut ætas expetitur, aut pulchritudo. Ars desit, nullum est crimen decoris: illecebra facessat, inoffensa est species, et formæ gratia. Itaque percita atque animi furens interpellat juvenem, et cogente libidine, victa passionum stimulis crimen fatetur. Verum ille abjurat flagitium, dicens nec moribus Hebræorum convenire, nec legibus, ut alienum violent thorum, quibus cura est tuendi pudoris; ut integri nuptiarum integris socientur virginibus, nec ulli convenient feminæ, quæ legitimi usus thori nesciat: religionemque sibi esse, ne ebrius turpis intemperantiæ, ingratus herilis indulgentiæ, cui obsequium deberet, ei gravem inferret contumeliã.

21. Numquid erubescerat illum vilem dominum tamen dicere, et se servum fateri? Quin etiam cum ambiret mulier, obsecraret etiam metu proditionis, vel amoris sui lacrymas funderet ad extorquendi necessitatem, nec misericordia flexus ad flagitii consensum, nec coactus metu, et precibus restitit, nec minis cessit, præponens præmiis periculosam honestatem, quam turpem remunerationem casto pudori. Iterum quoque mulier majoribus adorsa tentamentis, cum inflexibilem adverteret, etiam secunda vice immobilem, passione effera et impudentia vires ministrante, juvenem aggreditur, veste apprehensa ad cubile trahens, complexum offerens: et pene ceperat, nisi exisset Joseph vestem, qua tenebatur; ne exueret amictum humilitatis, indumentum pudoris.

22. Scivit igitur humiliari, qui humiliatus est usque ad carcerem; et cum sustineret calumniam, maluit crimen falsum subire, quam verum referre. Scivit, inquam, humiliari, quia humiliabatur pro virtute. Humiliabatur in typo ejus, qui se erat humiliaturus usque ad mortem, mortem autem crucis: qui venturus erat, ut vitam hanc de-

20. Cette conduite lui attira les regards de la femme de son maître, qui fut éprise de sa beauté. Nous n'avons pas à examiner si ce fut la fleur de l'âge ou l'agrément du corps qui suscita ses désirs. Il n'y a pas de péché à être beau, pourvu qu'on n'use d'aucun artifice, et la beauté ne rend pas coupable qui ne cherche pas à séduire. Hors d'elle-même et dominée par sa passion, cette femme sollicite le jeune Joseph ; vaincue par la violence de ses désirs criminels, elle lui avoue sans honte les sentimens ardents qu'elle a conçus pour lui. Le jeune homme repousse le crime, disant qu'il ne convient ni aux mœurs des Hébreux, ni à la sainteté des lois de profaner le lit conjugal ; que dans sa nation on respecte la pudeur, qu'on a soin de ne donner en mariage qu'un époux pur à une vierge pure, et qu'il ne convient pas à une femme d'enfreindre les devoirs légitimes qui la lient à un seul homme ; que sa religion lui commandait de ne point se plonger dans l'ivresse d'une honteuse incontinence ; de ne pas oublier par une ingratitude affreuse les bontés de son maître, et quand il lui devait tous ses respects, ne pas lui faire la plus cruelle de toutes les injures.

21. Était-ce qu'il rougissait de donner à un tel homme le nom de maître et de s'avouer son esclave ? Au contraire, lorsque cette femme impudique le conjurait en lui faisant craindre de l'accuser de trahison ; que l'excès de son amour lui arrachait des torrens de larmes pour obtenir son consentement, il resta insensible à toute pitié, ne fut point ébranlé par la crainte, résista aux prières et tint ferme contre les menaces, préférant à toutes ces offres une continence environnée de périls, et aimant mieux garder la chasteté que de recevoir une récompense honteuse. Cette femme essaya de nouvelles tentations qui le trouvèrent toujours inflexible, inexorable comme la première fois ; alors, dans la frénésie de la passion où elle prenait ses forces, elle attaqua ce jeune homme, le saisit par son habit, l'entraîna vers sa couche, où elle lui offrit ses embrassemens. Déjà même elle le tenait dans ses bras ; mais Joseph se dépouilla du manteau par lequel elle le retenait, afin de ne pas quitter le manteau de l'humilité, sauvegarde de la pudeur.

22. Il connut donc la vraie humilité, celui qui descendit jusqu'à l'humiliation d'un emprisonnement. Et lorsqu'on l'accusait calomnieusement, il supporta la calomnie sans découvrir la vérité. Il connut, dis-je, la vraie humilité, parce que c'était pour la vertu qu'il souffrait ces humiliations. Il était humilié, pour servir d'emblème à celui qui devait s'humilier jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, à celui qui

somno resuscitaret; et somnium esse hunc vivendi usum doceret, in quo diversæ commutationum vices tanquam ebriæ, et nihil solidum, nihil firmum, tanquam dormientis somnium videntes non videmus, et audientes non audimus, et manducantes non satiamur, gratulantes non gratulamur, currentes non pervenimus. Vanæ spes hominum in hoc sæculo; quia ea quæ non sunt, tanquam quæ sint, sequenda arbitrentur. Itaque inanes et vacuæ rerum species tanquam in somnio venerunt, abierunt, abstiterunt, evanuerunt. Circumfusæ et dispersæ sunt, teneri videntur, et non tenentur. Denique ubi quis audivit dicentem: « Surge qui dormis¹, » et de sæculi istius somno exsurrexit, falsa hæc intellexit omnia: evigilavit, et fugit somnium, fugit potestas, abiit cura patrimonii, formæ venustas, honorum studium. Hæc enim somnia sunt, quibus non moventur, et vigilant corde: sed dormientes exagitantur.

23. Vadatur hunc sermonem meum sanctus Joseph, non esse perpetua nec diuturna, quæ sunt hujus sæculi, qui ab initio nobilis genere, censu dives, subito ignobilis servulus est, et (quod ipsam servitii vilitatem acerbat) degeneris domini ære emptum mancipium. Minus enim vile putatur servire libero: geminatur autem servitus, ubi servitur vernaculis. Servus igitur ex genere præclaro, pauper ex patre divite, de amore ad odium, de gratia ad supplicium: rursus de carcere ad aulam, de reatu ad iudicium traductus; neque adversis fractus est, neque elevatus secundis.

24. Astipulatur etiam momentarias esse vices rerum etiam sancti David frequenter variatus status, qui despecuus patri, pretiosus Deo, triumpho nobilis, invidia vilis, accitus ad ministerium regum, electus ad affinitatem, postremo faciem et ora mutatus, exsul regni, fugitans parricidii, nunc sua offendicula deplorabat, et rursus aliena

¹ Ephes. v, 14.

devait arriver dans le monde pour nous réveiller de la torpeur où notre vie languit ; pour nous enseigner que cette vie n'est qu'un songe, où, parmi les changemens qui s'y opèrent, nous tombons dans une espèce d'ivresse ; qu'enfin elle n'est ni solide, ni stable, et ressemble à ces visions du sommeil où nous croyons voir ce que nous ne voyons point, entendre ce que nous n'entendons point, où nous mangeons sans être rassasiés, où nos félicitations sont sans objet, où nous courons hors d'haleine sans avancer vers le but. Dans ce siècle les espérances des hommes sont vaines, parce qu'on poursuit avec ardeur comme des réalités ce qui n'est qu'illusion. Aussi ces fugitives apparences des biens, venues comme dans un songe, fuient, disparaissent et s'évanouissent de même ; elles errent autour de nous comme des ombres, et lorsqu'on croit les tenir, elles s'évaporent. Aussi, dès que quelqu'un a entendu cette parole : « Levez-vous, vous qui dormez, » et qu'il s'est réveillé du sommeil où il s'était enseveli avec le siècle, il reconnaît que tout n'est que mensonge. Il s'est réveillé et le songe a disparu : adieu puissance, adieu soins de fortune, adieu soins de la beauté du corps, adieu passion des honneurs, adieu, tout a fui. Tous ces objets en effet, qui ne touchent nullement ceux qui veillent sur eux-mêmes, et qui ne sont que le tourment de ceux qui dorment, que sont-ils ? rien que des songes.

23. Le saint patriarche Joseph confirme ce que j'avance, que les biens de ce siècle ne sont ni durables ni éternels : noble d'origine et d'une maison riche, il devint subitement esclave, esclavage d'autant plus dur, qu'il fut acheté par un vil maître. Il est moins insupportable en effet de servir un homme libre ; c'est une double servitude que de servir celui qui sert. Ainsi donc Joseph, de noble qu'il était, devenu esclave, pauvre de riche, passant de l'amour à la haine, de la grâce au supplice, repassant de la prison à la cour de Pharaon, du rôle d'accusé à celui de juge, ne se laissa ni abattre par le malheur ni enfler par la prospérité.

24. Je prouve encore la brièveté et l'incertitude des choses humaines par les fréquens revers qu'essuya le saint roi David qui, dédaigné de son père, précieux à Dieu, célèbre par son triomphe, déprécié par l'envie, appelé à partager la royauté, et à s'allier au prince, fut enfin réduit à contrefaire l'insensé, à s'exiler de sa patrie et à fuir pour éviter un parricide ; tantôt il déplorait ses fautes, tantôt il empêchait les autres d'en commettre. Enfin il s'acquitt une plus haute

removebat, conciliato hærede nobilior, quam decolorato. Expertus igitur omnia, pulchre dixit: « Bonum mihi quod humiliatus sum ¹. »

25. Quanquam hoc et ad eum possit referri, qui cum esset in Dei forma, facilis inclinare cœlos, descendit tamen, et formam servi accipiens nostras portavit infirmitates: qui prævidens sanctos suos, non quasi rapinam sibi proprium honorem assumere, sed subjicere se æqualibus, et alios sibi anteferre, dixit: « Bonum mihi est quod humiliatus sum ¹. » Bonum mihi est quod me subjeci; ut subjecta mihi sint omnia, et sit Deus omnia et in omnibus. Hanc infunde humilitatem singulorum animis, et te ipsum formam præbe omnibus, dicens: « Imitatores mei estote, sicut et ego Christi ². »

26. Discant bonorum operum divitias quærere, et morum esse locupletes. Pulchritudo divitiarum non in sacculis divitum, sed in alimentis pauperum est. In illis infirmis et egenis melius opes lucent. Discant itaque pecuniosi non sua, sed ea quæ sunt Christi, quærere; ut illos et Christus requirat, ut illis sua largiatur. Impendit pro illis sanguinem suum, effundit illis Spiritum suum, offert illis regnum suum. Quid amplius dabit, qui se ipsum obtulit? Aut quid est quod non sit daturus Pater qui pro nobis unicum Filium tradidit morti? Admone igitur illos servire Domino in sobrietate et gratia, tota mentis sedulitate erigere oculos ad cœlestia, nihil ponere in lucro, nisi quod vitæ æternæ sit; nam iste omnis hujus quæstus sæculi animarum dispendium est. Denique omnium detrimentum passus est, qui volebat Christum lucrari: quod etsi mirabiliter dixerit, minus tamen expressit, quam acceperat. Hic enim de alienis locutus est, Christus autem dixit: « Qui vult post me venire, abneget se ipsum sibi ³; » ut ipse suum detrimentum sit, quo fiat lucrum Christi. Caduca hæc omnia, cum damno, sine lucro: illud solum est lucrum, ubi fructus perpetuus, ubi æternæ merces quietis.

¹ Psal. cxviii, 71. — ² 1 Cor. xi, 1. — ³ Luc. ix, 23.

réputation en se conciliant l'héritier du royaume que s'il l'eût rendu odieux; exercé par tant d'épreuves, il a dit avec raison : « Quel fruit j'ai tiré de ces humiliations ! »

25. Ce passage peut encore s'appliquer à celui qui, dans sa nature de Dieu, pouvait facilement forcer les cieux à s'abaisser, et qui cependant est descendu sur la terre, et sous la figure d'un serviteur s'est chargé de nos infirmités; qui, prévoyant que ses saints ne s'approprieraient pas par une espèce de larcin un honneur qui n'appartient qu'à lui, mais qu'ils se soumettront à leurs égaux et préféreront les autres à eux-mêmes, a dit : « Quel fruit j'ai retiré de mes humiliations ! » Qu'il m'a servi de me soumettre, puisqu'ainsi toutes les créatures me sont soumises, et qu'ainsi Dieu sera tout et en toutes choses ! Inspirez cette vraie humilité dans l'âme de tous les fidèles, et présentez-vous à eux comme exemple en leur disant : « Imiter-moi, comme j'imité moi-même Jésus-Christ. »

26. Qu'ils apprennent à se charger de bonnes œuvres, et au lieu de richesses qu'ils s'enrichissent de bonnes mœurs, la beauté des richesses n'est pas dans les sacs des riches, mais dans la nourriture qu'elles fournissent aux pauvres; elles tirent leur éclat du soulagement qu'elles ont apporté aux indigens et aux malades. Que ceux donc qui les possèdent ne cherchent pas sans cesse leurs intérêts, mais les trésors de Jésus-Christ, afin que Jésus-Christ les cherche et leur distribue ses grâces. Pour eux il a donné son sang, il répand sur eux son esprit, et leur offre son royaume. Que leur donnera-t-il de plus, lui qui s'est offert lui-même en holocauste? Et que ne donnera pas ce père qui pour nous a livré son fils unique à la mort? Exhortez-les donc à servir le Seigneur dans la tempérance et la grâce, à élever leurs regards vers les choses divines avec toute l'attention de leur esprit, à ne tenir pour gain que ce qui procure la vie éternelle; car tous les gains du monde n'aboutissent qu'à la perte des âmes. Dites-leur qu'il a dû souffrir la perte de tous les autres biens, l'Apôtre qui a voulu gagner Jésus-Christ, et quoiqu'il ait tenu d'admirables paroles sur ce sujet, elles sont restées bien au-dessous du don qu'il avait reçu. Mais il n'a parlé que des biens qui nous sont étrangers, et Jésus-Christ a dit : « Que celui qui veut venir avec moi commence » par faire abnégation de lui-même, » afin que par ce renoncement il devienne la possession de Jésus-Christ. Tout, dans les biens de la terre, n'est que vanité, que fragilité. On se nuit en les possédant, et qui les possède n'en tire aucun profit. Il n'y a de profit que dans

27. Commendo tibi, fili, ecclesiam, quæ est ad Forum Cornelii quo eam de proximo intervistas frequentius, donec ei ordinetur episcopus. Occupatus diebus ingruentibus quadragesimæ, tam longe non possum excurrere.

28. Habes illic Illyrios de mala doctrina arianorum, cave eorum zizania: non appropinquent fidelibus, non serpant adulterina semina: advertant quid propter suam perfidiam acciderit sibi, quiescant, ut veram fidem sequantur. Difficile quidem imbuti animi infidelitatis venenis abolere possunt impietatis suæ glutinum; si tamen in iis virus infaustum inoleverit, nec facile iis credendum putes. Nervi enim sunt, et quidam artus sapientiæ, non temere credere, maxime in causa fidei, quæ raro perfecta est in hominibus.

29. Tamen si quis est, qui licet suspectæ sit infirmitatis, et nutantis affectus, purgare habitam de se opininem velit; permitte ut satisfacisse se putet, indulge aliquantulum; cujus enim excluditur satisfactio, avertitur animus. Nam etiam medendi periti cum vident notas ægritudines, ut ipsi appellant, medicinam quidem non adhibent; sed tamen medicinæ tempus expectant: nec deserunt invalidum, sed lenioribus verbis, aut quibus possunt, palpant delinimentis; ne aut intermissa ægritudo desperatione animi gravescat, aut crudior medicinam respuat: eo quod ad maturitatem pervenire nequeat, si indigestæ insolens rerum hujusmodi medicus adhibeat manus. Siquidem et pomum cum immaturum exagitatur, cito deperit.

30. Et quia de agro exemplum sumpsimus, præcipe illis inviolata confinii servare jura, paternos eustodire terminos, quos lex tuefur. Supra fraternam charitatem frequenter est vicini gratia; ille enim sæpe longe, hic in proximo est, vitæ omnis testis, conversationis arbiter. Delectet eum perfinitima spatia laxari liberum pecus, et in herba viridi projectum secunda captare otia.

les fruits qui ne périssent pas et qui procurent la récompense d'un éternel repos.

27. Visitez, mon fils, je vous le recommande, l'église d'Imola, elle est à votre proximité, visitez-la souvent, jusqu'au jour où on lui ordonnera un évêque. Les occupations du carême où nous entrons n'empêchent d'aller moi-même si loin.

28. Vous avez là des Illyriens infectés des mauvaises doctrines d'Arius; défiez-vous de cette dangereuse ivraie; tenez-les à l'écart des chrétiens, prenez garde que le poison de cette semence ne s'étende; qu'ils se rappellent les maux qu'ils se sont attirés par leur perfidie, qu'ils restent en repos et suivent enfin la vraie foi. Sachez bien qu'il est difficile à des esprits imbus du venin de l'infidélité de se purger de cette erreur impie; n'accordez qu'une confiance lente à ceux qui ont vieilli dans ce schisme. La force, le nerf de la prudence, consiste à ne pas se confier aisément, surtout en matière de foi, elle est si souvent imparfaite chez l'homme!

29. Toutefois, s'il s'en trouve quelqu'un qui soit suspect dans ses sentimens, qui ait faibli dans sa foi, et qu'il veuille dissiper ce soupçon dont il a été atteint, permettez-lui de croire qu'il a satisfait, montrez-lui de l'indulgence; lui refuser de rentrer en grâce, c'est aigrir, rebuter son esprit. Les médecins habiles dans leur art, lorsqu'ils aperçoivent des symptômes de maladie, comme ils disent, n'appliquent pas instantanément le remède, ils attendent un moment propice; n'abandonnant pas le malade, ils le flattent, le calment par des consolations ou par d'autres adoucissemens, dans la crainte que cette suspension de remèdes n'aggrave le mal, en faisant perdre au malade l'espoir de sa guérison, ou que, la maladie n'étant pas encore assez avancée, le malade rejette le remède, en sorte qu'elle n'arrivera pas au degré de maturité qu'on doit attendre si un médecin sans expérience veut hâter l'heure de la guérison. Il en est comme de ces fruits qui périssent parce qu'on les a détachés de l'arbre avant le temps.

30. Puisque je me suis servi d'une comparaison empruntée à l'agriculture, ordonnez de respecter inviolablement les bornes des champs, de conserver celles posées par leurs pères et que la loi protège. L'amitié que cimentent les relations de bon voisinage est souvent plus forte que celle qui est entre des frères. Un frère est souvent loin de nous, le voisin est là tout à côté, il est le témoin de notre vie, le spectateur de notre conduite. Qu'il puisse en toute liberté laisser paître son trou-

31. Servos quoque Dominus jure servitii subditos habeat pro moderamine coercitionis, quasi animæ consortes. Paterfamilias enim dicitur, ut quasi filios regat; quoniam et ipse Dei servus est, et patrem appellat Dominum cœli, moderatorem potestatum omnium. Vale et nos dilige, ut facis; quia nos te diligimus.

EPISTOLA II.

Sententiam abs se in causa Indiciæ latam detendens, Syagrii judicium arguit, quod legitima in eo forma non servata sit. Maximum tragiæ auctorem apud se non comparuisse: Syagrium inspectionem virgini contumeliosissimam decrevisse; cum alia, unde judicari virgo debeat, suppetant: inspectionem incertam atque inutilem; aliud enim obstetricum officium esse: non ergo hac ratione causam decidendam; præsertim cum peperisse diceretur Indicia. In quibus inspectio sit toleranda. Syagrium vanam afferre excusationem: Maximum verè accusatorem esse. Postremo accusatione ac testibus rursus vituperatis, refertur Marcellinæ aliarumque pro Indicia testimonium, post quod judicium Ambrosianum subjicitur.

(Anno 380.)

AMBROSIUS SYAGRIO, EPISCOPO VERONENSI.

Intellige Veronenses, ob judicium episcopi sui non servatâ forma legitima contra Indiciam virginem sacram latum, graviter offensos Ambrosium convenisse, ut eadem causa ab eo tantquam metropolitano ad examen revocaretur.

1. Prospiciendum esse ne de nostro obloquantur judicio carissimi nostri Veronenses, propriis texuisti litteris. Non arbitror fore, certe non solent. Aut si obloquantur, de quo obloqui soleant, haud dubie liquet: cum exasperati huc veniant, pacifici ad te revertantur; præsertim cum hoc judicium nostrum cum fratribus et consacerdotibus nostris participatum processerit: tu autem sine alicujus fratris consilio hoc judicium tibi solus vindicandum putaris; in quo tamen ante

peau sur la terre qui confine à la sienne et se reposer avec sécurité sur ce gazon voisin.

31. Que le maître qui a des esclaves qui lui sont soumis par la loi de la servitude les corrige avec modération, se souvenant que ces hommes ont une ame comme lui. On ne les appelle pères de famille qu'afin qu'ils gouvernent leurs serviteurs comme s'ils étaient leurs enfans. Eux-mêmes ne sont-ils pas les serviteurs de Dieu, puisqu'ils appellent leur père le Seigneur qui est le maître de tous les hommes? Adieu, aimez-moi comme vous m'aimez, parce que je vous aime.

LETTRE II.

Saint Ambroise commence par contester l'opinion que sans le consulter on a osé émettre dans l'affaire d'Indicie; puis il blâme Syagrius, qui, dans son jugement, n'a pas observé la procédure en usage: c'est-à-dire que Maxime, l'auteur de ce scandale, n'a point été appelé à comparaitre, et que Syagrius avait ordonné une visite injurieuse pour cette jeune vierge quand d'autres voies d'examen lui étaient ouvertes; que, dans une visite de cette nature, tout n'était qu'inutilité et incertitude, et que ces fonctions ne regardaient point une sage-femme. Il lui prouve que ce n'était pas ainsi qu'il devait procéder dans sa décision, alors surtout qu'Indicie était accusée d'avoir donné le jour à un enfant; il lui cite les personnes qui peuvent être soumises à cette inspection; il démontre la fausseté des excuses de Syagrius en trouvant toute l'accusation dans Maxime seul. Enfin il s'élève et contre l'accusation et contre les témoins, et rapporte les bons témoignages que Marcelline, sa sœur, a rendus sur la conduite d'Indicie, et termine ensuite en exposant la sentence qu'il prononce.

(An 380.)

A SYAGRIUS, ÉVÊQUE DE VÉRONE.

Nous rappelons ici que les habitans de Vérone, indignés contre le jugement porté par leur évêque dans l'affaire de la jeune Indicie, étaient venus trouver saint Ambroise pour obtenir, en sa qualité d'archevêque métropolitain, la révision de ce jugement.

1. Vous m'avertissez dans vos lettres qu'il faut s'attendre à ce que nos chers habitans de Vérone blâmeront la décision que j'ai rendue. Je suis loin de le craindre, ce n'est du moins pas leur coutume. S'ils élèvent quelques blâmes, il est permis de penser qu'ils pèseront encore sur celui sur qui ils pèsent toujours, puisqu'ils arrivent ici dans l'exaspération, et qu'ils retournent vers vous pleins de calme; il ne peut en être autrement, surtout si vous réfléchissez que cette sentence a été portée dans l'assemblée de nos frères, les évêques, tandis que

judicium præjudicium feceris, ut puellam Zenonis sanctæ memoriæ judicio probatam, ejusque sanctificatam benedictione post tot annos, sine auctore criminationis, sine accusatore, sine professore delationis, in periculum reatus deducendam arbitrare: cui invidia esset a vanis, ab hæreticis, ut ipsi volunt, a turpibus personis conflata per scelus, per avaritiam, per intemperantiam, quærentibus proprii libertatem flagitii; ab iis postremo qui domo ejus ejecti atque eliminati forent, quod discolora opera subtexerent, quam prima fronte suæ professionis prætenderant.

2. Hujusmodi accusatores, hujusmodi testes in tuo constituebas judicio, qui neque accusare audebant, neque delationis se nexu obligare; atque ita inspectioni ad judicandam constituebas virginem, quam nullus argueret, nullus deferret. Ubi hæc cognitionis solemnitas? ubi talis judicandi formula? Si leges publicas interrogamus, accusatorem exigunt; si Ecclesiæ: « Duobus, *inquit*, et tribus testibus » stat omne verbum¹: » sed illis testibus qui ante hesternum et nudiustertius non fuerint inimici; ne irati nocere cupiant, ne læsi ulcisci sese velint.

3. Inoffensus igitur affectus testium quæritur; ita tamen ut accusator prius in medium procedat. Ipsi illi presbyteri Judæorum manus suas prius supra caput imposuerunt Susannæ, et accusationem professi sunt, et pariter addiderunt testimonii auctoritatem, quam imprudenter populus sub errore positus acceperat: sed divino judicio per prophetam retexit, ut redarguit omnipotens Deus; ut liqueret omnibus eos velle invidiam præseminare adversum innocentis periculum, qui deficerent accusationis argumento, et firmamento probationis, conjicientes videlicet quod si præoccupatis vulgi auribus

¹ Matth. xviii, 16.

vous n'avez pris conseil d'aucun de vos confrères , et que vous vous êtes attribué le jugement à vous seul. Formant ainsi un fâcheux préjugé contre une fille que Zénon de sainte mémoire avait long-temps éprouvée et qu'il avait sanctifiée par sa bénédiction ; en sorte qu'après tant d'années , sans qu'elle eût aucun accusateur , sans qu'on eût fait contre elle la moindre délation , vous lui avez intenté un procès criminel , sans vous soucier de savoir s'il ne lui eût pas suscité par des gens perdus d'honneur , par des hérétiques , ainsi qu'ils se le disent , par des créatures infâmes chargées de crimes , plongées dans l'avarice et l'intempérance , et qui ne cherchent qu'à légitimer leurs forfaits ; par ceux-là même enfin qu'Indicie avait chassés de sa demeure dès qu'elle eut reconnu les actions honteuses que de prime-abord ils avaient su lui cacher .

2. Et ce sont de tels accusateurs , ce sont des témoins de cette espèce qui ont servi de base à votre jugement , eux qui n'avaient pas osé soutenir une accusation ni s'engager à en supporter les conséquences ! bien plus , vous avez condamné à l'humiliation d'une visite une vierge que personne n'accusait , que personne n'avait dénoncée . Où est donc cette solennité que requiert toute instruction ? où sont donc ces garanties de légalité auxquelles tous les jugemens sont soumis ? Interrogeons les lois du droit commun , toutes commandent impérieusement l'existence d'un accusateur , et si nous consultons l'Église , voici comment elle s'exprime : « Toute accusation sera tenue pour certaine si elle est affirmée par deux ou trois témoins . » Mais elle sous-entend que ce témoignage ne sera pas porté par des hommes ennemis récents de l'accusé , par des hommes que la colère ne pousse pas à nuire , par des hommes enfin qui n'ont aucune vengeance à exercer .

3. On exige donc avant tout l'impartialité d'un témoin , on exige que l'accusateur se produise ouvertement . Les deux vieillards établis juges par les Juifs imposèrent les mains sur la tête de Susanne , s'avouèrent ses accusateurs , et ajoutèrent encore contre elle l'autorité et la force du témoignage que dans sa crédule imprudence le peuple écouta trop facilement ; mais Dieu découvrit la fausseté de ces manœuvres odieuses , et par la bouche de son prophète sa puissance détruisit les efforts des vieillards ; en sorte que , manquant de preuves pour appuyer leur accusation , ils ne songèrent plus qu'à répandre des calomnies sur la conduite d'une femme innocente , espérant que s'ils parvenaient à les persuader au peuple , il croirait et sans examen .

invidia mentem incesseret, præjudicium examinandæ veritatis inferret. Etenim cum audita præveniunt, aurem obstruunt, animum occupant; ne probatio desideretur, ut rumor pro convicto teneatur crimine.

4. Nos igitur accusatorem exegimus, et auctorem totius scenæ Maximum perurgendum arbitrati sumus. Verum ille accusationem, quam studio informaverat, verbo detulerat, deseruit professione; et tamen affectu urgebat, arte exsequèbatur: sed fugiebat nomine quod diffideret probationi. Denique, sparsis rumoribus, sed etiam epistolis compositis et destinatis, quæsitit acerbare invidiam delationis: sed nequaquam opprimi potuit integritas et circumveniri. Nam si habuisset probationes, nunquam inspectionem tua sententia flagitavisset.

5. Quid igitur sibi velit, et quo spectet quod obstetricem adhibendam credideris, non possum advertere. Itane ergo liberum erit accusare omnibus, et cum probatione destiterint, patebit ut genitalium secretorum petant inspectionem, et addicentur semper sacræ virgines ad hujusmodi ludibria, quæ et visu et auditu horrore et pudori sunt? Denique non minima etiam in tuis litteris tentatæ expressionis verecundia est. Quæ ergo sine damno pudoris in alienis auribus resonare non queunt, ea possunt in virgine sine ejus tentari verecundia?

6. Invenisti tibi vile mancipium, procacem vernulam, cur non abutaris pudibundo ministerio, et exponas ejus modestiam, cum præsertim nihil sanctius in virgine sit, quam verecundia? Non enim sacra virgo ut corpore tantummodo integra sit quæritur, et non ut in omnibus ejus inoffensus maneat pudor. Virgo Domini suis est nixa fulcris ad sui probationem, nec alienis dotibus eget, ut se virginem probet: et nec abditorum, occultorumque inspectio, sed obvia omnibus modestia astipulatur integritati. Non placet Deo, quam non suorum gravitas morum probat: non probatur Domino, quæ unius obstetricis indiget testimonio, quod plerumque quæritur pretio. Ea

En effet, quand on est prévenu par les discours qu'on a pu entendre, tout entier aux préventions, on ne veut plus rien écouter, on ne songe pas à demander des preuves, un bruit vague, une fausse rumeur suffisent souvent pour nous donner la conviction du crime.

4. Nous avons donc exigé la présence d'un accusateur, et c'est l'auteur de tout ce scandale, Maxime, que nous avons pensé qu'il fallait forcer à comparaître; mais il a refusé de prendre la qualité d'accusateur, quoiqu'il eût commencé l'accusation avec tant d'activité, et il l'a abandonnée après l'avoir déferée de vive voix. Toutefois il n'a pas cessé de pousser le procès par ses sollicitations et ses artifices; mais il s'est constamment refusé à prendre qualité, parce qu'il se défiait de la validité de ses preuves; enfin il a répandu de faux bruits, il a jeté dans le public des lettres écrites avec l'intention d'envenimer la calomnie et de rendre sa délation croyable. L'innocence n'a pu être ni circonvenue ni ternie par tant de méchanceté. S'il avait pu produire quelque preuve, aurait-il demandé que vous ordonnassiez la visite?

5. Quel a donc pu être son but, quel a été le vôtre en désignant une sage-femme pour procéder à cette visite, c'est ce que je ne puis parvenir à comprendre. Ainsi donc il sera permis à tout le monde d'intenter une accusation, et lorsque les preuves manqueront pour la soutenir, on aura la faculté de requérir l'inspection des parties sexuelles, de jeunes vierges seront exposées à ces sortes d'affronts dont on n'entend parler qu'avec horreur, et qui couvrent de confusion ceux qui en sont témoins. Vos lettres mêmes sont pleines d'expressions peu mesurées et capables d'alarmer la pudeur; comment donc une vierge pourrait-elle souffrir sans perdre sa chasteté ce que le monde n'entend pas sans rougir?

6. Vous avez trouvé un vil instrument, une femme éhontée, et cela vous a suffi pour abuser d'un ministère tout de pudeur, pour mettre en péril la modestie d'une vierge, sa modestie, le plus bel ornement qui la pare, car on n'exige pas seulement d'une vierge consacrée qu'elle conserve la pureté du corps, on veut encore que sa pudeur reste en tout inaltérable. C'est par son propre appui qu'elle doit se soutenir, elle n'a pas besoin du suffrage d'autrui pour constater sa virginité; et ce ne sera pas une secrète et honteuse inspection, mais bien sa modestie; qui aux yeux de tous garantira son intégrité. En effet elle n'est point agréable à Dieu celle qui cherche un autre soutien que la réserve et la gravité de ses mœurs, et le Seigneur n'agrée

ergo tibi locuples videtur ad fidem, quæ et redimi et falli potest; ut excuset ream, et crimen tegat, aut nesciat, et non possit flagitium deprehendere?

7. Neque vero illud justum arbitror, quod tuis comprehendisti literis, quia, nisi inspecta fuerit, integritas periclitetur et incerto sui fluctuet. Ergo omnes quæ inspectæ non sunt, periculum subierunt pudoris? Ergo et quæ nupturæ sunt, prius inspiciantur, ut nubant probatiores? Ergo et quæ velandæ sunt, prius subjiciendæ sunt hujusmodi attrectationi, non enim visitantur, sed attrectantur: et rectius secundum tuam sententiam inspicitur non probata, quam consecrata.

8. Quid, quod etiam ipsi archiatri dicunt non satis liquido comprehendendi inspectionis fidem, et ipsis medicinæ vetustis doctoribus id sententiæ fuisse? Nos quoque usu hoc cognovimus, sæpe inter obstetrices abortam varietatem, et quæstionem excitatam; ut plus dubitatum sit de ea, quæ inspiciendam se præbuerit, quam de ea quæ non fuerit inspecta. Siquidem et proximo id comperimus exemplo: nam quædam conditionis servilis Altini inspecta et refutata, postea Mediolani non meo quidem jussu, sed Nicenti ex tribuno et notario domini vel patroni sui voluntate visitata est a peritissima et locupleti femina hujusmodi artis; et cum simul ista suppeterent, ut neque paupertas obstetricis suspectam faceret fidem, neque indocilitas imperitiam, tamen adhuc manet quæstio.

9. Quid profuit igitur eam inspici, cum damnat'o maneat? Nam ut quisque voluerit, aut imperitam medicam, aut redemptam asseret; ita sine effectu ullo injuria inspectionis est. Quid deinde fiet? Quotiescumque emerit, qui non credat, toties virgo attrectabitur? Nam si unquam se visitandam abnuerit, secundum assertionem tuam de

point la vierge qui a besoin de l'attestation d'une sage-femme ; attestation qui d'ordinaire s'achète à prix d'argent. Comment une femme vénale et sujette à se tromper, une femme capable d'excuser une accusée, soit par corruption, incapacité, ignorance ou perversité, comment une pareille femme a-t-elle pu vous paraître un témoin digne de foi, un témoin digne de servir de base à votre jugement ?

7. Je ne partage pas non plus cette opinion contenue dans votre lettre, à savoir que, si les vierges ne sont pas soumises à l'inspection, leur virginité sera toujours exposée aux dangers, sera toujours incertaine et douteuse. Ainsi, selon vous, toutes celles qui n'auraient pas subi cette visite seraient suspectes et soupçonnées d'avoir perdu leur pudeur. Et que ne soumettez-vous aussi à cette ignominie les filles à marier, afin qu'on soit plus assuré de leur virginité ? Ainsi donc ces chastes vierges, qu'on doit envelopper d'un voile sacré, seront, avant de le recevoir, profanées par des attouchemens indécens, car la visite ne semble pas suffire, on va plus loin. Ainsi donc, d'après votre sentiment, il faudrait examiner celles qui n'ont pas subi d'épreuves plutôt encore que celles qui ont reçu la consécration.

8. Mais que répondrez-vous aux médecins qui soutiennent que le résultat d'un semblable examen n'a rien de décisif ? et c'est l'opinion des plus habiles en cet art. Ma propre expérience m'a prouvé que fréquemment les sages-femmes sont d'un avis différent, et que ce partage redouble les doutes ; en sorte que celle qui s'est volontairement soumise à cette épreuve devient plus suspecte que celle qui s'y est refusée. Un exemple tout récent m'en a donné la conviction. Une fille d'une condition servile avait été visitée à Altino et reconnue coupable ; aujourd'hui, non par mon ordre, mais par celui de Niconte son maître, qui avait été tribun et secrétaire d'état, elle a de nouveau été examinée à Milan par les soins d'une sage-femme digne de foi, très-expérimentée dans sa profession, et à l'abri des soupçons de toute connivence, ou de séduction par argent ; eh bien ! sa décision nous laisse encore dans ce moment dans l'incertitude, et la question demeure indécise.

9. A quoi donc a servi à cette pauvre esclave d'avoir subi une seconde visite, puisque sa condamnation subsiste ? car chacun, selon sa volonté, pourra dire que la sage-femme a mal jugé et qu'elle a été payée pour proclamer son innocence. Donc l'issue de la visite aura été sans fruit ; et qu'en arrivera-t-il par la suite ? c'est que chaque fois que la vertu d'une vierge rencontrera un incrédule il faudra

crimine confitebitur; et facilius est ut refutet quod nunquam fecerit quam quod fecerit. Variabuntur igitur obstetrices, ne suspectæ aliqua repetatur gratiæ. Erit itaque inter plures, quanquam paucarum etiam in magnis urbibus hic usus medendi sit: erit, inquam, vel ma'evola, vel imperita, quam pudoris claustra prætereant, et per imperitiã integro notam affigat pudori. Vides in quod periculum inducas virginales professionem, dum obstetricem adhibendam putas; ut jam non solum verecundiæ suæ dispendio, sed etiam obstetricis incerto periclitetur.

10. Nunc consideremus quod obstetricis officium sit. Legimus etiam in veteri Testamento obstetrices, sed non inspectrices: denique ad parturientes ingrediebantur, non ad virgines; ut partus susciperent, non ut pudorem examinarent. Unde et obstetrices dictæ, eo quod obsistant dolori: vel certe pignori, ne laxatis uteri genitalibus claustris, in terram defluat. Secundo et tertio loco in Scripturis invenimus obstetrices adhibitas: sed ubique partui, nusquam inspectioni. Primo ubi Rachel parturit, deinde ubi Thamar parit, tertio ubi necandos mares Pharao mandat Hebræorum obstetricibus; quando responderunt illæ, non eo more hebræas feminas parere, quo pariunt ægyptiæ: sed Hebræas prius parere, quam introeant obstetrices ad eas. Qui locus ut superiori utilis ad Hebræorum salutem; ita reliquo confragosus ad obstetricum fidem, quæ didicerunt mentiri pro salute, et fallere pro excusatione.

11. Quid igitur suspecta et dubia captamus, cum majora sint alia examinandæ veritatis documenta et testimonia, in quibus expressiora insignia vel temerati pudoris sint? Quid enim est quod magis publicum sit, quam offensa pudoris, et defloratio virginitatis? Nihil pro-

qu'elle passe par ces attouchemens ; c'est que , selon votre sentiment , refuser de se soumettre au péril de cette épreuve impliquera l'aveu d'une faute : or il lui est plus aisé de montrer qu'elle n'a jamais rien fait contre son devoir que de réfuter ce qu'on l'accuse d'avoir commis , d'autant mieux que les sages-femmes se partageront dans leur avis , de peur que quelqu'une d'entre elles ne soit soupçonnée d'innocenter par faveur. Il s'en trouvera en outre dans le nombre , encore qu'elles soient peu nombreuses même dans les grandes villes , qui par inhabileté ne sauront pas reconnaître les signes de la virginité , ou qui , par esprit de malveillance , imprimeront une tache à la réputation d'une vierge pure. Comprenez-vous enfin qu'en appelant le ministère des sages-femmes vous exposez à de cruels périls la sublime condition des vierges , qui auront à redouter à la fois la perte de leur vertu par elles-mêmes et les incertitudes des condamnations par visite ?

10. Examinons maintenant en quoi consistent les fonctions des sages-femmes. Nous lisons dans l'Ancien-Testament qu'elles étaient des accoucheuses et non pas des visiteuses ; qu'elles se présentaient pour les femmes en couches , et non pas pour les vierges ; qu'elles étaient instituées pour les enfitemens , et non pour décider de la vertu des filles ; aussi ont-elles été appelées *obstetriccs* , dénomination latine dont l'étymologie indique assez qu'elles ont reçu ce nom soit parce qu'elles soulagent les douleurs de la mère , soit parce qu'elles assistent l'enfant et le reçoivent dans leurs bras pour qu'il ne tombe pas à terre en s'échappant du sein maternel. Enfin , en second et dernier lieu , nous trouvons dans l'Écriture que partout où leur ministère a été employé ce fut toujours pour des accouchemens et jamais pour des visites. Ainsi elles sont mandées aux couches de Rachel et de Thamar , et lorsque Pharaon les appelle pour faire périr tous les enfans mâles des Hébreux , et qu'elles lui répondent que les femmes juives n'enfantent pas comme les Égyptiennes , et qu'elles mettaient leurs enfans au monde avant l'arrivée des sages-femmes , si cette conduite fut , dans le principe , utile aux Hébreux , elle est par la suite devenue un écueil où s'est brisée la sincérité des sages-femmes , qui ont appris à mentir pour se mettre en sûreté et à tromper pour déguiser une faute qu'elles voulaient qu'on excusât.

11. Mais pourquoi recourir à des voies incertaines lorsque nous avons des témoignages certains pour connaître la vérité et que nous possédons des indices pour découvrir si l'on a perdu la pureté ? Rien en effet ne se répand dans le public avec plus de rapidité que le bruit

fecto quod magis se prodat, quam castitatis dispendium. Tumescit alvus, et incedentem fœtus sui onera gravant; ut prætermittamus alia, quibus se vel tacita prodit conscientia.

12. At forte sterilitatis obtentu abscondi in aliquibus possit flagitium. Hic vero cum edibus partus et expositus, vel necatus (dum invidiæ magis quam probationi consulitur) dissipatus sit per aures universorum, strangulata est libertas calumniarum, si peperit. Nempe Veronæ fuit, visebatur frequenter a virginibus et mulieribus; in honore enim semper erat. Visebatur et a sacerdotibus propter pudicitiae reverentiam, et gravitatis speculum. Quomodo ergo potuit occultare crimen, quod se vel specie sui proderet? Quomodo texit uterum? quomodo non refugit aspectum mulieram, oculos salutantium? quomodo parturiens vocem repressit? Sed hoc non patitur dolor: denique Scriptura hos maximos dicit dolores, qui sunt parturientis. Sic enim, inquit, dies Domini subito venit, et improvisus adest, ut dolor partus, qui intercludit omnia effugia delitescendi.

13. Hæc est verior documentorum fides, quam erubescunt et mulieres. Denique Elisabeth occultabat se mensibus quinque; eo quod sterilis conceperat in senectute. His signis et ipsa Mariæ virginitas apud ignaros mysterii, probri suspectabatur. Unde et Joseph, cui desponsata erat Virgo, suspectum habebat vitium; dum adhuc nesciret dominicæ incarnationis sacramentum.

14. Quid ergo, negamus inspiciendas virgines? Interim quod nusquam legerim, non astruo, nec verum arbitror. Sed quia pleraque ad speciem facimus, non ad veritatem; et erroris gratia complura frequenter prætendimus (sunt enim qui nesciant recte facere, nisi metu pœnæ), relinquamus hoc illis quas non verecundia revocat a lapsu, sed solus injuriæ deterret metus: apud quas nulla cura pudoris et castitatis gratia, sed pœnæ timor est. Relinquamus vernaculis, quibus formido est deprehendi magis, quam peccasse. Absit a virgine

d'une virginité perdue, rien qui ne se trahisse avec plus d'éclat. C'est la grossesse qui commence à paraître, c'est le poids de l'enfant qui ralentit la marche de la mère; c'est une infinité de signes que j'ometts de rappeler et qui décèlent une conscience criminelle au milieu même du mystère dont elle cherche à s'entourer.

12. La stérilité peut couvrir d'un voile le déshonneur de quelques femmes; mais puisqu'on a répandu dans le public les bruits d'accouchement, d'exposition, d'infanticide, accusations dont la noirceur révèle plus d'animosité personnelle que de désir d'arriver à la vérité, la calomnie perd toute espèce de prise. En effet que penser de tous ces bruits de grossesse? A Vérone Indicie était fréquentée par des femmes et par des vierges; objet de respect pour tous, elle recevait également les visites des évêques, qui la révéraient comme un modèle de pudeur, comme un miroir vivant des mœurs les plus saintes. Or comment a-t-elle dissimulé la honte d'un état nécessairement apparent? comment a-t-elle déguisé sa grossesse? comment a-t-elle mis en défaut l'attention curieuse des femmes et de tant de visiteurs? comment a-t-elle étouffé les cris qu'arrachent les douleurs de l'enfantement, ces douleurs que l'Écriture regarde comme intolérables quand elle dit : Le jour du Seigneur vient à l'improviste et surprend comme les douleurs de l'enfantement, qui ne laissent aucune ressource pour se cacher?

13. Telle est la certitude et la vérité de ces indices que les femmes mariées elles-mêmes rougissent de leur grossesse. Élisabeth se cacha pendant cinq mois, parce qu'après de longues années de stérilité elle avait conçu dans sa vieillesse. Ce sont ces signes accusateurs qui rendirent la vertu de Marie suspecte aux yeux de ceux qui ignoraient les secrets divins. Et Joseph lui-même, à qui cette vierge sainte avait été fiancée, ne la soupçonnait-il pas d'adultère tant qu'il ne fut pas initié au mystère de l'incarnation?

14. Affirmons qu'il ne faut point assujettir les vierges à de semblables visites. Sans doute, je ne puis approuver ce que je n'ai vu nulle part, je ne puis y croire. Mais, comme nous cherchons les apparences de la vérité et non la vérité, que l'erreur nous jette dans une foule de préjugés, et qu'il existe tant de gens qui ne font le bien que par crainte, laissons ces honteuses épreuves à ces âmes faibles que la pudeur ne saurait empêcher de faillir et que la crainte seule du déshonneur est capable de retenir; à ces âmes indifférentes sur le soin de leur réputation et insensibles aux charmes de la chasteté,

sacra, ut obstetricem noverit : partus putatur, et remedium doloris ducitur, non examen pudoris. Relinquamus etiam illis, si quæ gravibus appetitæ calumniis, oppressæ testimoniis, strangulatæ argumentis, ad id confugiant, ut se offerant inspectioni, quo vel corporis probeatur custodia; si tamen deprehendi potest, in quibus nutat pudoris gratia, et disciplina integritatis. Male tamen se habet causa, ubi potior est carnis, quam mentis prærogativa. Malo morum signaculo, quam corporis claustro virginitatem exprimi.

15. Jam illud præclarum, quod scripsisti insinuatam tibi a quibusdam quod nequaquam tibi communicarent, si eam sine visitatione suscipiendam crederes. Ergo judicandi accepisti formulam. Quales illi, qui volunt præscribere sacerdotibus quid sequi debeamus? Liberavimus itaque te a cognitionis gravissimæ necessitate, ne necesse haberes formulam mandatam exsequi. Quid nobis futurum est, qui eorum studiis non obtemperavimus?

16. Sed tamen scio illic plerosque esse, qui timeant Dominum. Nam et hic vidimus dudum, et illic esse comperimus, qui compositam hanc querantur calumniam : quos aiunt eo offensos favisse Maximo, quod ista virgo non circumeat domos, nec eorum matronas salutet atque ambiat. Quid igitur fiet, quomodo tanto eam exuemus crimine? quomodo persuadebimus ut cultus assumat novos, suos exuat? Grave flagitium virginem intra secreta domus degere, claudi penetralibus suis! Sic certe lectio docet Mariam domi repertam, cum ad eam Gabriel archangelus venisset. Susanna fugiens turbarum inducitur. Denique cum se lavaret, paradisum claudi jubebat. Quid autem præstantius (præsertim in virgine, cujus præcipuum opus verecundia) quam secretum? quid tutius secreto, et ad omnes actus expeditius?

qui ne s'arrêtent que devant la menace du châtiment; à ces ames serviles qui craignent plus d'être surprises dans le mal que d'y tomber. Mais gardez-vous d'abandonner une vierge sainte entre les mains d'une sage-femme. Le monde ne verrait qu'une femme en travail d'enfant dont on soulage les douleurs, et non une vierge dont on va constater la chasteté. Laissons enfin de telles épreuves à ces malheureuses femmes qui, ayant contre elles des présomptions graves, de nombreux témoins, des charges accablantes, n'ont d'autre ressource pour prouver la pureté de leur corps que d'en proposer la visite, si toutefois la pureté du corps peut se rencontrer chez des femmes dont la pudeur est un problème et qui négligent la discipline et les règles destinées à la conserver. Que la cause de la virginité est désespérée quand on la défend plutôt par la prérogative du corps que par la prérogative de l'ame! Que de soupçons sur une virginité qui a besoin d'être prouvée par l'intégrité de la chair et scellée, pour ainsi dire, du témoignage des hommes!

15. J'admire ce que vous m'écrivez, que plusieurs vous ont insinué la menace de rompre toute communion avec vous si vous consentiez à recevoir Indicie sans la faire visiter. Comment vous êtes-vous laissé imposer un jugement à rendre? Mais de quel caractère sont revêtus ces hommes qui osent prescrire une règle de conduite aux évêques? J'ai détourné la responsabilité qu'aurait assumée sur votre tête la nécessité de prononcer la sentence telle qu'ils l'ont formulée. Que n'avons-nous pas à craindre, nous qui n'avons point obtempéré à leurs désirs?

16. Cependant, nous savons que la plupart des habitans de Vérone craignent le Seigneur. Nous en avons vu, il y a long-temps, et nous en connaissons encore plusieurs qui élèvent une voix généreuse contre ce tissu de calomnies dont les auteurs, disent-ils, ne se sont faits les portisans de Maxime que parce que la vierge Indicie ne fréquente point leurs maisons et ne prodigue à leurs femmes ni flatteries ni soins empressés. Or comment la justifier de cette grave accusation? comment la déterminer à échanger les règles de son état pour les manières du monde? Est-ce un si grand crime qu'une vierge se tienne dans le secret de sa maison et renfermée dans sa chambre? Cependant l'Évangile nous apprend que l'archange Gabriel, chargé du message divin, trouva Marie dans sa chambre. Susanne nous est également représentée comme fuyant le tumulte du monde, et quand elle entrait dans le bain, elle avait soin que le jardin fût fermé. Qu'y a-t-il de plus

Munia enim pudoris induit, non concursationis. Sed de aliis videro, tuæ nunc mihi respondendum epistolæ est.

17. Te miror, frater, qui tantopere defendas Maximum non fuisse accusatorem, sed parentis dolore doluisse invidiam sparsi rumoris; cum ille se inimicum et adversarium litigatorem, proposito jam jurgio, negare non potuerit adversus sacram virginem judicia attentavisse: muroque interjecto, discretas ædes uxoris suæ ac virginis, divisam germanitatis inter sorores societatem; aliaque, quibus doleret quod virgo in agro affinitatis suæ refugisset consortium. Quomodo ergo non accusator, qui affectum accusatoris jamdudum exercuit, qui sermone suo accusationem detulit, aures tuas implevit clamore, et testes auditionis deduxit, cognitionem poposcit?

18. Quamlibet argumentatus, negare non potuisti quod ad Indiciam scripseris, quoniam Maximus seu impulsu aliorum, seu dolore proprio crimen grave detulerit. Sola hæc epistola satis est ad accusationis testimonium; neque enim te ego tuis ad me datis litteris urgendum putavi, sed iis lectis quas ad virginem dederas, adverti diversum esse, quod ad me scripseras: et tamen cum epistolæ tuæ sibi non convenirent, consulendum te, non arguendum putavi. Quid igitur sibi vult illa argumentatio, quia illud detulerit, quod ad me scripseras, delatam videlicet eam in turpi crimine; ita ut editum et obrutum partum dici asserat? Quasi vero istud ad Indiciam, non ad me scripseris. Illa ubi audivit litteris tuis Maximum subduci accusationi, litteras tuas protulit, quibus eum criminis delatorem probavit: ad me datas non legerat, nec quid haberent, sciebat.

19. Ego autem exhorruì a primo calumniam, quia advertēbam non crimen intēdi, sed injuriam virginis desiderari, cujus inspectio et

louable que l'amour de la retraite, dans une vierge surtout dont la pudeur fait le plus bel ornement? Qu'y a-t-il de plus sûr et de plus propre à sanctifier toutes ses actions? Sa vie doit être une vie de modestie et de recueillement, et non une vie de mouvement et d'agitation.

17. Je m'étonne, mon frère, de vos efforts à soutenir que Maxime n'a point joué le rôle d'accusateur, et qu'en bon parent il s'est affligé de la défaveur jetée sur sa belle-sœur par les bruits semés dans le public, lorsqu'au contraire il s'est déclaré l'ennemi de cette vierge sacrée et s'est constitué sa partie adverse pour l'ouverture des plaidoiries; lorsqu'il n'a pu nier qu'il lui eût intenté cette action judiciaire; lorsqu'il a élevé un mur de séparation entre les maisons de son épouse et d'Indicie pour faire cesser toute relation de famille entre les deux sœurs; lorsqu'il a donné tant d'autres preuves du dépit qu'il a ressenti de ce que cette vierge fuyait à la campagne sa société et des rapports qu'autorisait leur parenté? Comment ne serait-il pas son accusateur après en avoir montré toute l'animosité, après avoir soutenu de vive voix l'accusation, après vous avoir étourdi de ses clameurs, produit des témoins qui ne savaient rien que par ouï-dire, et demandé l'instruction de l'affaire?

18. Au milieu des explications que vous nous donnez, vous avouez avoir écrit à Indicie que Maxime, à l'instigation d'autrui, ou poussé par la vivacité de sa propre douleur, s'était fait le délateur de ce crime énorme. Cette lettre seule suffit pour qu'on lui attribue l'accusation. Je ne veux point me servir contre vous de la lettre que vous nous avez écrite; mais en lisant celle que vous avez envoyée à Indicie, j'ai remarqué une version différente; et cependant, malgré tout ce qu'il y a d'incohérent dans votre correspondance, j'ai voulu vous consulter, et non vous adresser des reproches. Que conclure donc de ce moyen de justification? « Maxime m'a rapporté (je cite votre lettre) qu'Indicie est sous le poids d'une grave accusation; on dit, affirme-t-il, qu'elle a eu un enfant et qu'il a été mis à mort. » Mais ce n'est pas à Indicie, c'est à moi que vous avez mandé tout ceci. A peine Indicie eut-elle appris que Maxime déclinait l'accusation, qu'elle a prouvé, votre lettre à la main, que toutes ces calomnies étaient l'œuvre de Maxime. Or elle n'avait pas lu les lettres que vous m'écrivîtes, elle en ignorait le contenu.

19. Pour moi, j'ai toujours vu là-dessous une calomnie qui m'a fait horreur, parce que, de prime-abord, j'ai reconnu qu'on ne cherchait

visitatio postulabatur, non aliquod flagitium deferebatur. Quis enim istud a principio fraude compositum nequaquam sibi congruere et convenire non arbitraretur? Cucurrisse mulieres viles ad monasterium, jactasse partum virginis, et necem pignoris, de monasterio rumorem per populos sparsum, eumque affluxisse in aures novi affinis Maximi, ab ipso interpellatum episcopum, dimissas eas quæ dixisse ferebantur, atque in fugam coactas, ut apud nos patuit : eos qui audisse se dicerent, ad Ecclesiam vocatos prodisse Renatum et Leontium, duos illos iniquitatis viros, quos apposuit Jezabel, redarguit Daniel, subornavit Judæorum populus, ut auctorem vitæ suæ falso appetere testimonio. Qui tamen cum simul composuissent flagitium, simul ingressi essent viam, et ne quid præteream, adjuncti Maximo, comitantibus, ut dixit Leontius, iis qui illum rumorem sparserant; tamen ubi in meo astiterunt iudicio, cum primo de origine causæ quærerem, diversa et distantia prompsere, non locorum separati, sed mendaciorum divortio.

20. Cum igitur sibi ipsi non convenirent, Mercurium et Leam vilissimæ conditionis et detestabilioris nequitiae personas amandavissent, aufugisset Theudule, non ignara objiciendi sibi facinoris, quod ante lectum Renati sola cubitavisset, ancilla præsto esset alia, quæ stupro ejusdem Renati se diceret cōnquinatam; die ipso, qui dictus erat cognitioni, subtraxerunt se episcoporum conventui; licet etiam pridie subito se profecturos idem Renatus clamaverit.

21. Unde ego iudicio præscripsi diem, et tamen nullo accusante, nullis testimoniis perurgentibus, insinuavi sanctæ sorori quod peteres coram ipsa inspici et visitari memoratam virginem. At illa sancte inspectionem quidem recusavit, sed testimonium non declinavit, dicens nihil se in Indicia comprehendisse, nisi quod esset virginalis pudoris et sanctitatis : habitasse eam Romæ in domo nostra, nobis

point la preuve d'un crime, mais la perte d'une vierge qu'on voulait soumettre à l'affront d'une visite honteuse, sans articuler contre elle aucun grief. En effet, qui ne reconnaît de prime-abord une trame perfide, dont l'in vraisemblance fait ressortir toute la mauvaise foi? Des femmes méprisables courent au monastère et racontent qu'Indicie en a eu un enfant, qu'on s'en est défait. Du monastère ce bruit se répand dans la ville, et parvient aux oreilles de Maxime, devenu tout récemment son parent par alliance. Maxime dénonce cette affaire à l'évêque, et renvoie, ou plutôt, comme nous l'avons vérifié depuis, chasse les femmes auteurs des bruits qui circulent; ceux qui les premiers ont recueilli ces bruits sont cités à l'église et produisent pour garans Renatus et Léontius, deux hommes d'iniquité comme les suppôts de Jézabel, comme les vieillards de Daniel, ou les témoins subornés par les Juifs pour perdre l'auteur de la vie. Et cependant ces deux hommes qui avaient ourdi cette longue trame, qui avaient adopté les moyens les plus propres à la faire réussir, et, pour n'omettre aucune des circonstances, qui avaient l'appui de Maxime, et, comme l'a dit Léontius, le concours de tous ceux qui avaient contribué à accréditer ces calomnies, ces deux hommes, arrivés au pied de mon tribunal, quand je leur demandai qui avait intenté le procès, firent les réponses les plus contradictoires, et, quoique réunis dans le même lieu, s'isolèrent par leurs mensonges.

20. A cette contradiction remarquable ajoutez que les témoins avaient éloigné Mercurie et Léa, deux femmes de la plus basse condition et d'une perversité plus grande encore; que Theudule s'était enfuie, n'ignorant pas qu'on lui reprocherait la honte dont elle s'était couverte en couchant seule auprès du lit de Renatus; et qu'il se présentait une autre fille pour accuser Renatus de l'avoir déshonorée. Aussi, au jour fixé pour l'information, ne parurent-ils point dans l'assemblée des évêques, quoique la veille même Renatus eût proclamé qu'ils ne feraient point la moindre difficulté de comparaitre l'un et l'autre.

21. J'ai fixé moi-même un jour pour le jugement; et, à défaut d'accusateurs et de témoins à charge, j'ai fait entendre à ma pieuse sœur que vous demandiez que la vierge accusée fût examinée et visitée en sa présence. Ma sœur Marcelline a rejeté avec indignation cette proposition, et n'a pas hésité à rendre témoignage à Indicie, en déclarant qu'elle n'avait jamais rien remarqué en elle qui ne fût digne de la pudeur et de la sainteté d'une vierge, que pendant son séjour à

absentibus, nulli eam se vitiorum familiaritati dedisse, optare cum ea sibi a Domino Jesu partem reservari in regno Dei.

22. Paternam quoque filiam nostram interrogavi, quod ab ea nunquam soleat discedere, cujus charitas vitæ hujus testimonium est. Itaque etsi quod injurata diceret, fidei sacramento conferendum foret; sub obtestatione tamen professa est alienam criminis quo appetebatur, nec quidquam in ea scire se bonæ vacuum conversationis.

23. Nutricem quoque liberæ conditionis interrogavimus, cui et status haudquaquam degeneri servitio obnoxius libertatem vera fatendi daret, et fides atque ætas ad veritatem astipularetur, et officium nutricis ad cognitionem secreti. Ea quoque nihil se indecorum vidisse, nihil sibi quasi parenti commissum a virgine aliqua dignum reprehensione.

24. His moti, Indiciam inoffensi virginem muneris pronuntiavimus: Maximum autem et Renatum et Leontium ita involvit sententia, ut Maximo, si errorem emendaret, spes reditus reservaretur; Renatus autem et Leontius excommunicati manerent, nisi forte probata sui pœnitentia, et hujus facti diuturna deploratione, dignos se præberent misericordia. Vale, frater, et nos dilige, quia nos te diligimus.

Rome dans notre maison, pendant mon absence, elle n'avait jamais pris de familiarité avec aucun homme, et qu'elle priait le Seigneur Jésus de lui accorder une part avec elle dans le royaume de Dieu.

22. J'ai aussi interrogé notre fille Paterna, qui l'accompagne partout, et dont la charité témoigne de la vertu d'Indicie. Bien qu'elle sût qu'il lui faudrait affirmer sous la foi du serment ce qu'elle avait d'abord avancé sans jurer, elle n'en persista pas moins à protester de l'innocence de son amie et à dire qu'elle avait toujours reçu d'elle des exemples d'édification.

23. Nous avons encore interrogé sa nourrice, femme de condition libre, que son indépendance mettait à l'abri des lâches suggestions d'une crainte servile et laissait maîtresse de dire la vérité, dont l'âge mûr et la probité garantissaient la véracité, et qui, en sa qualité de nourrice d'Indicie, en connaissait tous les secrets. Cette femme aussi a attesté qu'elle n'avait jamais aperçu dans Indicie rien dont pût rougir une vierge, et qu'Indicie ne lui avait jamais fait à elle, qu'elle regardait comme une seconde mère, aucune communication qui méritât le plus léger blâme.

24. C'est sur de telles preuves que nous avons déclaré qu'Indicie n'avait violé aucun des devoirs de sa profession de vierge sacrée. Quant à Maxime, à Renatus et à Léontius, en prononçant contre eux la peine de l'excommunication, nous avons laissé au premier l'espoir d'un prochain pardon, s'il répare sa faute; mais nous maintiendrons la sentence d'excommunication contre Renatus et Léontius jusqu'à ce que par une sévère pénitence et par une longue expiation de leur odieuse conduite ils se soient montrés dignes de la miséricorde de l'Église. Adieu, mon frère, aimez-moi, parce que je vous aime.

EPISTOLA III.

Imperatorum esse religionem tueri : nec ab eis instaurationem superstitionis postulandam. Nullam ergo illorum habendam rationem a quibus quippiam contra fidei christianæ decus flagitatur. Falso petitionem senatus nomine oblatam esse, cum ei christiani senatores non consenserint. De hoc referri oportere ad Theodosium, et ad episcopos : Valentianum, si privilegia infidelibus concesserit, ab Ecclesia rejiciendum, sed et fratris ac patris memoriæ irrogaturum injuriam, de qua graviter expostulantes, inducuntur.

(Anno 383.)

AMBROSIIUS EPISCOPUS BEATISSIMO PRINCIPI, ET CHRISTIANISSIMO
IMPERATORI VALENTINIANO.

1. Cum omnes homines, qui sub ditione romana sunt, vobis militant imperatoribus terrarum atque principibus, tum ipsi vos omnipotenti Deo et sacræ fidei militatis. Aliter enim salus tuta esse non poterit, nisi unusquisque Deum verum, hoc est, Deum christianorum, a quo cuncta reguntur, veraciter colat; ipse enim solus verus est Deus, qui intima mente veneretur: « Dei enim gentium dæmonia¹, » sicut Scriptura dicit.

2. Huic igitur Deo vero quisquis militat, et qui intimo colendum recipit affectu, non dissimulationem, non conniventiam, sed fidei studium et devotionis impendit. Postremo si non ista, consensum saltem aliquem non debet colendis idolis, et profanis cæremoniarum cultibus exhibere. Nemo enim Deum fallit, cui omnia etiam cordis occulta manifesta sunt.

3. Ergo cum a te, imperator christianissime, fides Deo vero sit exhibenda, cum ipsius fidei studium, cautio atque devotio, miror quomodo aliquibus in spem venerit, quod debeas aras diis gentium tuo instaurare præcepto, ad usus quoque sacrificiorum profanorum præbere sumptum; quod enim jamdudum vel fisco vel arcæ est vindicatum, de tuo magis conferre videbere, quam de suo reddere.

¹ Psal. xcxy, 5.

LETTRE III.

Protéger la religion est un devoir sacré pour les empereurs ; on a tort de leur demander le rétablissement d'un culte superstitieux : il ne faut tenir nul compte de toute réclamation qui est une injure à la foi. C'est à tort qu'on a présenté au nom du sénat une requête à laquelle les sénateurs chrétiens n'ont point consenti. L'affaire est assez grave pour qu'il en soit référé à Théodose et aux évêques. Valentinien ne peut faire de semblables concessions aux infidèles sans s'exposer à être rejeté du sein de l'Église et sans outrager la mémoire de son père et de son frère ; éloquente protestation de ces derniers.

(An 383.)

AMBROISE, ÉVÊQUE, AU TRÈS-HEUREUX PRINCE ET EMPEREUR
TRÈS-CHRÉTIEN VALENTINIEN.

1. Comme tous les hommes soumis à l'empire romain se dévouent aux fatigues et aux périls de la guerre pour vous, prince et empereur, qui commandez au monde, de même vous devez combattre avec courage pour la gloire du Dieu tout-puissant et pour les intérêts sacrés de la foi. Nul ne peut prétendre au salut, à moins qu'il ne rende des hommages sincères au vrai Dieu, c'est-à-dire au Dieu du christianisme, dont la puissance régit l'univers : celui-là seul est le vrai Dieu, qui mérite le culte intime de notre ame ; car *les dieux des nations ne sont que des démons*, comme l'affirme la sainte Écriture.

2. Celui qui fait partie de cette milice sacrée, celui qui a voué un culte à Dieu au fond de son cœur, n'admet ni dissimulation ni connivence ; il ne connaît que le zèle de la foi et les ardeurs de la piété ; mais dùt son dévouement à la religion ne pas se porter jusque là, toujours est-il qu'il ne consentira jamais à favoriser le culte des idoles et à lui prêter un concours impie ; car personne ne peut tromper Dieu, dont l'œil pénètre dans les replis les plus secrets de notre ame.

3. Puisque toutes vos croyances, ô empereur très-chrétien, appartiennent au vrai Dieu, puisque à lui seul vous devez des témoignages de soumission, qui sont le gage et la conséquence de votre foi, je ne conçois pas comment on a pu espérer de voir votre autorité employée à relever les autels des faux dieux et vos trésors prodigués pour fournir aux dépenses de leur culte. Rendre à leur objet primitif des revenus qui ont été confisqués depuis si long-temps au profit de l'état ou de la couronne aurait bien plutôt l'air d'une offrande volontaire que d'une restitution légitime.

4. Et de dispendiis queruntur, qui nunquam nostro sanguini percerunt, qui ipsa ecclesiarum ædificia subruerunt. Petunt etiam ut illis privilegia deferas, qui loquendi et docendi nostris communem usum Juliani lege proxima denegarunt, et privilegia illa, quibus sæpe decepti sunt etiam christiani: nonnullos enim illis privilegiis partim per imprudentiam, partim propter publicarum necessitatum molestias declinandas irretire voluerunt; et quia non omnes fortes inveniuntur, etiam sub principibus christianis plerique sunt lapsi.

5. Sed hæc si jam sublata non essent, auferenda tuo imperio comprobarem: at cum per totum fere orbem a pluribus retro principibus inhibita interdictaque sint, Romæ autem a fratre clementiæ tuæ augustæ memoriæ Gratiano fidei veræ ratione sublata sint, et datis antiquata rescriptis; ne, quæso, vel fideliter statuta convellas, vel fraterna præcepta rescindas. De negotiis civilibus, si quid statuit, nemo putat esse te merandum; et præceptum de religione calcatur.

6. Nullus obrepat juniore ætati tuæ: sive ille gentilis est, qui ista deposcit, non debet mentem tuam vinculis suæ superstitionis innectere: sed proprio studio docere et admonere te debet, quemadmodum veræ fidei studere debeas; quando ille tanto motu veri vana defendit. Deferendum meritis clarorum virorum et ego suadeo: sed Deum certum est omnibus præferendum.

7. Si de re militari est consulendum, debet exercitati in præliis viri exspectari sententia, consilium comprobari: quando de religione tractatus est, Deum cogita. Nullius injuria est, cui Deus omnipotens antefertur. Habet ille sententiam suam. Invitum non cogit colere, quod nolit; hoc idem vobis liceat, imperator, et unusquisque patienter ferat, si non extorqueat imperatori, quod moleste ferret, si ei extorquere cuperet imperator. Ipsi gentilibus displicere consue-

4. Ils ont bonne grâce de venir se plaindre de la perte de quelques sommes d'argent, eux qui jamais n'ont craint de répandre notre sang à grands flots et de faire de nos églises un monceau de ruines. Ils réclament des privilèges ; ont-ils donc oublié que tout récemment encore, sous le règne de Julien, ils nous ont mis hors la loi commune, nous interdisant même de parler et d'enseigner ? Ces privilèges qu'ils demandent avec tant d'instance ont été une occasion déplorable de chute pour un grand nombre de chrétiens : c'est un appât dont on s'est servi pour séduire ceux que leur irréflexion ou le désir d'échapper aux charges publiques rendait plus accessibles ; et comme il en est toujours qui manquent de la fermeté nécessaire, on a eu de nombreux scandales à déplorer, même sous des princes chrétiens.

5. Si ces privilèges n'avaient pas été déjà supprimés, je serais fort d'avis que vous y missiez un terme ; mais, puisque plusieurs de vos prédécesseurs en ont effacé jusqu'aux dernières traces dans presque toute l'étendue du globe, et qu'ils ont été abrogés à Rome par un rescrit de votre auguste frère, Gratien, de glorieuse mémoire, qui dans cette circonstance suivit les inspirations d'une religion éclairée, n'allez pas, je vous en supplie, révoquer une ordonnance si favorable à notre culte et marcher à l'encontre des sages dispositions arrêtées par un si digne frère. On ne croirait pas pouvoir toucher sans crime aux réglemens émanés de lui et relatifs aux affaires civiles, et on osera fouler aux pieds une ordonnance concernant la religion !

6. Que personne n'abuse de votre jeunesse pour s'insinuer dans votre esprit ; si c'est un païen qui vous adresse de pareilles demandes, il ne doit point vous faire partager ses vues superstitieuses. Mais l'empressement avec lequel il cherche à servir ses idoles est une leçon qui vous apprend quel zèle vous devez déployer en faveur de la véritable religion ; car il soutient le mensonge avec une ardeur que mérite la vérité seule. Il faut avoir égard, dit-on, aux services d'hommes illustres ; je suis loin de le nier, mais Dieu doit être préféré à tout.

7. S'ils'agissait de quelque point relatif à l'art militaire, il faudrait consulter un homme qui a passé sa vie dans les camps et s'en tenir à son avis ; du moment où il est question du culte, prenez conseil de Dieu seul. Personne ne peut se croire offensé parce qu'on lui préfère le Dieu tout-puissant ; Dieu a aussi une volonté et des règles. Vous ne faites à personne une obligation d'adorer ce qu'il repousse ; n'aurez-vous pas la même liberté que vos sujets ? Qu'on ne s'offense pas de ne pouvoir obtenir de l'empereur ce qu'on trouverait mauvais qu'il voulût

vit prævaricantis affectus; libere enim debet defendere unusquisque fidele mentis suæ et servare propositum.

8. Quod si aliqui nomine christiani tale aliquid decernendum putant, mentem tuam vocabula nuda non capiant, nomina cassa non fallant. Quisquis hoc suadet, sacrificat, et quisquis hoc statuit: tolerabilius tamen est unius sacrificium quam lapsus omnium. Totus hic christianorum periclitatur senatus.

9. Si hodie gentilis aliquis imperator, quod absit, aram statueret simulacris, et eo convenire cogeret christianos, ut sacrificantibus interessent, ut oppleret anhelitus et ora fidelium cinis ex ara, favilla de sacrilegio, fumus ex busto; et in ea curia sententiam diceret, ubi jurati ad aram simulacri in sententiam cogerentur (propterea enim interpretantur aram locatam, ut ejus sacramento, ut ipsi putant, unusquisque conventus consuleret in medium, cum majore jam curia christianorum numero sit referta), persecutionem esse crederet christianus qui cogeretur tali optione ad senatum venire: quod fit plerumque; nam et injuriis convenire coguntur. Te ergo imperatore, christiani in aram jurare cogentur? Quid est jurare, nisi ejus quem testaris fidei tuæ præselem, divinam potentiam confiteri? Te imperatore, hoc petitur et postulatur; ut aram jubeas elevari, sumptum sacrificiis profanis dari?

10. Sed hoc non potest sine sacrilegio decerni; unde rogo te ne id decernas, statuas, vel in ejusmodi decreta subscribas. Convenio fidem tuam Christi sacerdos: omnes conveniremus episcopi, nisi incredibile hoc et repentinum ad aures pervenisset hominum, quod tale aliquid esset vel in consistorio suggestum tuo, vel a senatu petitum. Sed ab-

obtenir des autres. Les païens eux-mêmes ont constamment regardé avec mépris celui qui avait la lâcheté de renier sa foi; chacun doit suivre avec courage et liberté les inspirations de sa conscience.

8. Que si quelques hommes portant le nom de chrétiens vous engagent à publier un pareil décret, prince, ne permettez pas qu'on vous en impose par des mots vides de sens, par des titres sans valeur. L'homme capable de donner un conseil semblable est un prévaricateur, aussi bien que celui qui pourrait l'adopter; mais encore vaut-il mieux qu'un seul périsse que de préparer la chute de tous; une pareille mesure ne pourrait s'exécuter sans exposer tous les sénateurs chrétiens à un péril imminent.

9. Si aujourd'hui, ce qu'à Dieu ne plaise, il prenait fantaisie à un empereur païen d'ériger un autel aux idoles et de faire une loi aux chrétiens de se réunir autour de ce monument profane, les forçant ainsi d'assister à des sacrifices qu'ils abhorrent, de respirer en quelque sorte la cendre de l'autel qui brûle, de recevoir sur leur figure les étincelles et la fumée qui s'en échappent; s'il venait ensuite opiner dans un sénat où personne ne pourrait prendre la parole qu'après avoir prêté serment sur cet autel impie (car c'est bien là l'objet qu'on se propose en rétablissant un autel; on veut contraindre à ce cérémonial, qui ne peut être respectable que pour des païens, tous les membres d'une assemblée où cependant les chrétiens sont en majorité), chacun de ceux à qui une telle condition serait imposée se croirait transporté à un temps de persécution. Hélas! ne suffit-il pas de les contraindre, comme il n'arrive que trop souvent, à venir prendre part à des délibérations que repousse leur conscience? Quoi! sera-ce sous votre règne que des chrétiens seront forcés de lever la main sur un monument consacré aux idoles? Lorsqu'on prête serment, ne reconnaît-on point une puissance divine à celui que l'on prend pour témoin et garant de sa fidélité? Et c'est à vous, pieux empereur, qu'on ose s'adresser pour un objet si contraire à la foi; on veut qu'un autel sacrilège soit élevé de vos mains, on veut puiser dans vos coffres de quoi fournir aux frais d'un culte profane.

10. Vous ne pourriez consentir à des vœux semblables sans commettre un sacrilège; aussi je vous conjure de n'y avoir aucun égard, de n'y pas donner le moindre acquiescement. Prêtre de Jésus-Christ, je m'adresse à votre foi: tous les évêques se seraient empressés de venir auprès de vous, s'ils avaient pu croire au bruit qui s'est répandu tout-à-coup qu'une question aussi étrange avait été agitée dans votre

sit ut hoc senatus petisse dicatur : pauci gentiles communi utuntur nomine. Nam et ante biennium ferme, cum hoc petere tentarent, misit ad me sanctus Damasus romanæ ecclesiæ sacerdos, judicio Dei electus, libellum quem christiani senatores dederunt, et quidem innumeri, postulantes nihil se tale mandasse, non congruere gentilium istiusmodi petitionibus, non præbere consensum : questi etiam publice privatimque se non conventuros ad curiam, si tale aliquid decerneretur. Dignum est temporibus vestris, hoc est, christianis temporibus, ut dignitas christianis senatoribus abrogetur ; quo gentilibus profanæ deferatur voluntatis effectus ? Hunc libellum ego fratri clementiæ vestræ direxi ; unde constitit non senatum aliquid de superstitionis impensis mandasse legatis.

11. Sed fortasse dicatur : Cur dudum non interfuerint senatui, cum ista peterentur ? Satis loquuntur quid velint, qui non interfuerunt : satis locuti sunt, qui apud imperatorem locuti sunt. Et miramur tamen si privatis resistendi Romæ eripiunt libertatem, qui nolunt esse liberum tibi non jubere, quod non probas ; servare, quod sentis.

12. Et ideo memor legationis proxime mandatæ mihi, convenio iterum fidem tuam, convenio mentem tuam ; ne vel respondendum secundum hujusmodi petitionem gentilium censeas, vel in ejusmodi responsa sacrilegium subscriptionis adjungas. Certe refer ad parentem pietatis tuæ principem Theodosium, quem super omnibus fere majoribus causis consulere consuesti. Nihil majus est religione, nihil sublimius fide.

13. Si civilis causa esset diversæ, parti responsio servaretur ; causa religionis est, episcopus convenio. Detur mihi exemplum missæ relationis, ut ego plenius respondeam ; et sic de omnibus consultus clementiæ tuæ parens respondere dignetur. Certe si aliud statuitur, epi-

conseil, par suite d'une pétition présentée au nom du sénat. Quelle témérité de parler collectivement de tout un corps ! Une fraction imperceptible de païens a osé usurper l'autorité de l'assemblée entière. Il y a deux ans au plus, ils firent une tentative du même genre ; aussitôt saint Damase, évêque de l'église de Rome, élevé par Dieu même à cette dignité, me fit transmettre une réclamation signée par tous les sénateurs chrétiens, qui étaient en très-grand nombre : ils déclaraient qu'ils étaient tout-à-fait étrangers à la requête qui avait été envoyée ; qu'elle était exclusivement l'ouvrage des païens, et qu'ils étaient bien éloignés d'y donner leur consentement : ils manifestaient formellement l'intention de ne plus se rendre au sénat si la démarche de leurs collègues obtenait du succès. Quoi ! c'est sous votre règne, à une époque où la religion chrétienne est partout florissante, que la dignité des sénateurs chrétiens subira une telle humiliation ? Ils auront le déplaisir de voir qu'on accorde toute satisfaction aux vœux profanes des païens ? Cet écrit, je le fis parvenir à votre auguste frère, et il demeura constant que le sénat n'avait point songé à réclamer des fonds pour le culte des idoles.

11. On me dira peut-être : Pourquoi les sénateurs chrétiens n'étaient-ils pas à leur poste lorsque le projet de la pétition fut discuté ? S'ils n'étaient pas présents à l'assemblée, ils n'ont pas laissé ignorer leur sentiment ; on ne dissimule pas sa pensée lorsqu'on la fait connaître à l'empereur lui-même. Serons-nous surpris de voir qu'à Rome on veuille imposer aux citoyens un joug de fer lorsqu'on ose tenter de forcer la main à l'empereur pour lui faire adopter une mesure qu'il repousse et lui faire rejeter ce qu'il approuve ?

12. Je n'ai point oublié la mission dont je fus chargé il y a quelque temps ; je viens, pour un objet semblable, faire un appel à votre foi, à votre conscience ; gardez-vous d'accueillir la demande des ennemis de notre religion ; n'allez pas accorder à leurs prétentions impies un consentement sacrilège. Rapportez-vous-en plutôt aux lumières de l'empereur Théodose, votre père dans la foi, que vous avez coutume de consulter dans presque toutes les affaires de quelque importance. Rien n'est plus grand que la religion, rien n'est plus sublime que la foi.

13. S'il s'agissait d'un débat judiciaire, les parties adverses seraient écoutées à leur tour ; la religion est en cause, j'interviens en ma qualité de pontife. Veuillez me faire délivrer une copie de la pétition, afin que ma réponse puisse être plus complète, et que l'illustre empe-

scopi hoc æquo animo pati et dissimulare non possumus; licebit tibi ad ecclesiam convenire, sed illic non invenes sacerdotem, aut invenes resistantem.

14. Quid respondebis sacerdoti dicenti tibi: Munera tua non quaerit Ecclesia; quia templa gentilium muneribus adornasti? Ara Christi dona tua respuit, quoniam aram simulacris fecisti; vox enim tua, manus tua: et subscriptio tua, opus est tuum. Obsequium tuum Dominus Jesus recusat et respuit, quoniam idolis obsecutus es; dixit enim tibi: « Non potestis duobus dominis servire¹. » Privilegia tua sacratæ Deo virgines non habent, et vindicant virgines Vestæ? Cur sacerdotes Dei requiris, quibus petitiones profanas gentilium præstalisti? Alieni erroris societatem suscipere non possumus.

15. Quid respondebis his verbis? Puerum esse te lapsum? Omnis ætas perfecta Christo est: omnis Deo plena. Pueritia fidei non probatur: parvuli etiam Christum intrepido adversus persecutores ore confessi sunt.

16. Quid respondebis germano tuo? Nonne tibi dicet: Victum me esse non credidi, quia te imperatorem reliqui: mori non dolui, quia te hæredem habebam: imperio me decedere non ingemui, quia imperia mea, præsertim de religione divina, omnibus sæculis mansura credebam? Hos ego titulos piæ virtutis erexeram, has de sæculo manubias, hæc spolia de diabolo, has ego de adversario omnium exavias offerebam, in quibus æterna victoria est. Quid mihi plus potuit meus hostis auferre? Abrogasti decreta mea: quod adhuc ille qui contra me levavit arma, non fecit. Nunc gravius telum corpore recipio, quod a fratre mea statuta damnantur. Meliore parte mei apud te periclitor; illa enim mors corporis, ista virtutis est. Nunc mihi abrogatur imperium, et quod est gravius, abrogatur a tuis, abrogatur a meis: et id

¹ Matth. vi, 25.

reur Théodose, éclairé sur tous les points, décide avec parfaite connaissance de cause. Si notre attente pouvait être trompée, certes il ne serait permis à aucun évêque de supporter en silence un tel outrage fait à la religion. On ne pourra sans doute vous empêcher de vous rendre à l'église, mais vous n'y trouverez point de prêtre, ou il ne sera là que pour protester avec énergie.

14. Que lui répondrez-vous lorsqu'il vous dira : L'Église du Seigneur ne se soucie pas de vos dons depuis que vous les avez prodigués aux temples des idoles ; l'autel du Christ rejette vos offrandes, parce que vous avez dressé des autels aux idoles : y avoir consenti, c'est comme si vous les aviez élevés de vos propres mains ; avoir autorisé leur érection, c'est comme si vous y aviez travaillé vous-même ? Jésus-Christ dédaigne et repousse vos hommages depuis qu'il vous est arrivé de les adresser aux faux dieux ; il vous a dit : « Vous ne pouvez servir » deux maîtres à la fois. » Quoi ! les vestales obtiendront des privilèges que ne possèdent point les vierges consacrées au vrai Dieu ? Quel besoin avez-vous des prêtres du Christ lorsque vous leur préférez ceux du paganisme ? Nous ne pouvons avoir de communion avec les fauteurs de l'impiété.

15. Que répondrez-vous à ces paroles accablantes ? Direz-vous que la faute que vous avez commise trouve son excuse dans votre jeunesse ? Mais tout âge est mûr pour le Christ, tout âge est rempli de Dieu, la foi n'a pas d'enfance. On a vu de faibles enfans devant leurs persécuteurs confesser le Christ avec intrépidité.

16. Qu'aurez-vous à répondre à votre frère ? Ne l'entendrez-vous pas vous dire : Je me suis consolé de ma défaite, parce que je vous ai laissé l'empire ; je n'ai pas regretté la mort, puisque vous deviez être mon successeur ; j'ai vu sans peine le pouvoir m'échapper, persuadé que mes ordonnances, celles surtout qui regardent une religion divine, seraient respectées après moi pendant une longue suite de siècles ? C'étaient là les monumens précieux de ma piété, les trophées que j'avais remportés sur le monde, sur l'enfer, sur l'ennemi du genre humain ; je me plaisais à les considérer comme les gages de mon triomphe éternel. L'ennemi le plus acharné pouvait-il me faire un plus grand outrage ? Vous avez aboli mes décrets, et celui qui osa prendre les armes contre moi les avait laissés intacts ; vous, mon frère, vous avez anéanti mon ouvrage ; jamais mon cœur ne reçut une blessure plus cruelle. Vous m'ôtez plus que la vie, vous m'enlevez les fruits de ma vertu. C'est maintenant que je me sens privé de l'empire ; et par

abrogatur, quod in me etiam mei adversarii prædicarunt. Si volens acquievisti, damnasti fidem meam : si invitus cessisti, prodidisti tuam. Ergo, quod gravius est, et in te periclitor.

17. Quid respondebis etiam patri, qui te majore dolore conveniet, dicens : De me, fili, pessime judicasti, qui putasti quod ego gentilibus conniventiam præstitissem ? nemo ad me detulit aram esse in illa romana curia ; nunquam tantum nefas credidi, quod in communi illo christianorum gentiliumque concilio sacrificarent gentiles, hoc est, insultarent gentiles præsentibus christianis, et inviti christiani interesse sacrificiis cogentur. Multa et diversa crimina, me imperante, commissa sunt, ultus sum quæcumque sunt deprehensa, si quis tunc latuit, debet ergo dicere me probasse, quod ad me nemo detulerat ? De me pessime judicasti, si mihi superstitione aliena, non fides mea servavit imperium.

18. Unde cum id advertas, imperator, Deo primum, deinde patri et fratri injurias irrogari, si quid tale decernas ; peto ut id facias, quod saluti tuæ apud Deum intelligis profuturum.

qui? hélas! par vos amis et par les miens; on me dépouille d'un titre de gloire que mes ennemis eux-mêmes avaient été forcés de reconnaître. En souscrivant volontairement aux prétentions des païens, vous avez condamné ma foi; en cédant à la violence, vous avez trahi la vôtre. Et ce qui me désole, c'est que par vous, mon frère, je suis menacé du plus sanglant affront.

17. Que répondre à votre père qui vous dira, le cœur navré de douleur : Mon fils, vous m'avez supposé des sentimens qui me font rougir, en pensant qu'il a pu entrer dans mes vues de favoriser le paganisme? Jamais il ne parvint à ma connaissance qu'il existât un autel érigé aux idoles dans l'enceinte où se réunit le sénat romain; j'ai toujours ignoré qu'il fût offert des sacrifices profanes dans une assemblée composée de chrétiens et de païens; de manière que les chrétiens étaient outrageusement insultés dans leur foi par les païens, et forcés de se trouver présens à des cérémonies qu'ils réprouvent. Bien des crimes furent commis sous mon règne, j'en fis punir les auteurs toutes les fois qu'ils furent découverts. Si quelqu'un a échappé à mes investigations, est-on en droit de dire que j'ai approuvé sa conduite, parce que ma justice n'a pu l'atteindre? Què vous avez mal jugé de moi si vous avez cru que ce n'est point ma foi, mais un culte superstitieux, dont je me suis toujours tenu éloigné, qui m'a conservé l'empire!

18. Vous voyez, puissant empereur, que vous ne pouvez accorder les concessions qu'on vous demande sans manquer à Dieu, sans outrager la mémoire de votre père et de votre frère. Je vous engage vivement à faire ce qui vous paraîtra devant Dieu le plus utile à votre salut.

EPISTOLA IV.

Narrat sorori quæ Mediolani per dies aliquot propter basilicam, quam ariani petebant, evenere : quomodo a Valentiniani ministris ipse fuerit compellatus, populus autem reclamaverit : deinde quomodo missis decani ad basilicam invadendam, raptus fuerit a populo Castulus arianus, cujus occasione, licet sua ipsius cura liberati, varix secuta sunt condemnationes ; post quæ iterum interpellatus imperatoris nomine sanctus præsul magna constantia respondet. Addit postridie occupata basilica, milites se ad catholicos transituros promisisse, nec populum de fortitudine quidquam remisisse : tentationes Job et maxime quas a muliere passus legitur, huic tempori accommodatas : interim liberatam basilicam, sed notarium sibi dura nuptiasse, quibus neququam motus fuerit : postremo prophetix Jonæ ad res præsentis adaptationem, populi ob liberatam basilicam, et multam mercatoribus remissam gaudium, verba Valentiniani ad comites, et suum ad Calligoni minas responsum subdit.

(Anno 385.)

SORORI.

1. Quoniam in omnibus fere epistolis sollicitè quæris de Ecclesia, accipe quid agatur. Postridie quam accepi litteras tuas, quibus significaveras quod te exagitarent somnia tua, moles inquietudinum gravium cœpit moveri. Nec jam Portiana, hoc est, extramurana basilica petebatur : sed basilica nova, hoc est, intramurana, quæ major est.

2. Convenerunt me primo principes virtutum viri, comites consistoriani, ut et basilicam traderem, et procurarem, ne quid populus turbarum moveret. Respondi quod erat ordinis, templum Dei a sacerdote tradi non posse.

3. Acclamatum est sequenti die in Ecclesia : etiam præfectus, eo venit ; cœpit suadere vel ut basilica Pertiana cederemus. Populus reclamavit. Ita tunc discessum est, ut intimaturum se imperatori diceret.

4. Sequenti die, erat autem Dominica, post lectiones atque tracta-

LETTRE IV.

Saint Ambroise raconte à sa sœur les événements qui, pendant quelques jours, ont agité Milan au sujet de l'église que voulaient obtenir les ariens. Il lui rapporte que, sommé lui-même par les ministres de Valentinien, le peuple l'avait soutenu dans sa résistance. Comment ensuite, des soldats ayant été envoyés pour s'emparer de la basilique, le peuple s'était saisi d'un prêtre arien nommé Castulus, et que, bien que par ses soins il eût été délivré, la cour avait à ce sujet prononcé diverses condamnations. Qu'interpellé de nouveau au nom de l'empereur, il avait répondu à cette nouvelle sommation avec fermeté, avec énergie; et il ajoute que le lendemain, la basilique ayant été occupée militairement, la troupe avait promis de se déclarer pour les chrétiens, et que, de son côté, le peuple n'avait rien perdu ni de sa violence, ni de son impétuosité. Qu'alors, se conformant aux circonstances, il avait pris pour texte d'un sermon les tentations de Job, et surtout celles qui lui avaient été livrées par sa femme; et que pendant ce temps la basilique avait été rendue; mais qu'il avait eu à endurer les menaces d'un secrétaire de l'empereur, menaces dont il n'avait pas été fort ému. Enfin les prophéties de Jonas lui fournissent encore des allusions applicables à la situation présente; de là il passe à la joie que le peuple a ressentie de la délivrance de la basilique et de la remise des amendes imposées aux marchands; il termine en rappelant les paroles que Valentinien adresse à ses comtes, et comment il a lui-même répondu aux invectives de Calligone.

(An 385.)

A SA SOEUR.

1. Toutes les fois que vous m'avez écrit, j'ai vu, ma sœur, une sollicitude inquiète à vous informer de ce qui touche l'Église, que je vous apprenne alors ce qui s'est passé. Le lendemain du jour où je reçus cette lettre qui me peignait l'effroi où vous jetaient des songes sinistres, des troubles effrayans vinrent nous alarmer. Ils ne demandaient plus la basilique Porcienne située au dehors de la ville, il leur fallait la plus grande, la basilique neuve, située dans l'enceinte des murs.

2. Les chefs militaires, les comtes du conseil du prince, vinrent d'abord me trouver, pour m'engager non seulement à livrer la basilique, mais à en faire moi-même la remise, afin de prévenir le soulèvement du peuple. J'ai répondu ce qui convenait à mon sacerdoce, que ce n'était pas à un pontife à livrer le temple de Dieu.

3. Le jour d'après on se porta avec acclamations dans l'église; le préfet de la ville était à leur tête; par de nouvelles instances il essaya de me décider à céder au moins la basilique Porcienne, mais le peuple réclama hautement; alors le préfet se retira en disant: Je vais en faire mon rapport à l'empereur.

4. Le jour suivant, c'était le dimanche des Rameaux, après la lec-

tum, dimissis cathecumenis, symbolum aliquibus competentibus in baptisteriis tradebam basilicæ. Illic nuntiatum est mihi comperto quod ad Porcianam basilicam de palatio decanos misissent, et vela suspenderent, populi partem eo pergere. Ego tamen mansi in munere, missam facere cœpi,

5. Dum qfferro, raptum cognovi a populo Castulum quemdam, quem presbyterum dicerent ariani. Hunc autem in platea offenderant transeuntes. Amarissime flere, et orare in ipsa oblatione Deum cœpi, ut subveniret, ne cujus sanguis in causa Ecclesiæ fieret: certe ut meus sanguis pro salute non solum populi, sed etiam pro ipsis impiis effunderetur. Quid multa? Missis presbyteris et diaconibus, eripui injuriæ virum.

6. Condemnationes illico gravissimæ decernuntur: primo in corpus omne mercatorum. Itaque sanctis diebus hebdomadis ultimæ, quibus solebant debitorum laxari vincula, stridunt catenæ, imponuntur collæ innocentium, exiguntur ducenta pondo auri infra totum triduum. Respondent aliud se tantum aut duplum, si peterentur, daturos, dummodo servarent fidem. Erant pleni carceres negotiatoribus.

7. Palatina omnia officia, hoc est, memoriales, agentes in rebus, apparitores diversorum comitum temperare a processu jubentur, specie qua seditioni interesse prohibebantur: honoratis multa minabantur gravissima, nisi basilicam traderent. Fervebat persecutio: ac si aperuissent portam, prorupturi in omne facinus videbantur.

8. Convenior ipse a comitibus et tribunis, ut basilicæ fieret matura traditio, dicentibus imperatorem jure suo uti; eo quod in potestate ejus essent omnia. Respondi, si a me peteret, quod meum esset, id est, fundum meum, argentum meum, quidvis hujusmodi meum, me non refragaturum; quanquam omnia quæ mei sunt, essent pauperum: verum ea quæ sunt divina, imperatoriæ potestati non esse subjecta. Si patrimonium petitur, invadite: si corpus, occurram. Vultis in vincula rapere? vultis in mortem? voluptati est mihi. Non ego vallabor

ture du saint Évangile et l'instruction pastorale, après la sortie des catéchumènes, j'expliquais le symbole à quelques néophytes rassemblés dans le baptistère de la basilique, lorsqu'on vint m'avertir que des dizainiers partis du palais prenaient possession de l'église Porcienne, où ils tendaient des draperies, mais qu'une partie du peuple s'y rendait pour s'y opposer. Je ne suspendis pas mon saint ministère, et je commençai la messe.

5. Pendant que j'offrais le divin sacrifice, on m'apprend qu'un certain Castulus, qu'on affirme être un des prêtres ariens, a été enlevé par le peuple, qui, sur son passage, l'a rencontré au milieu de la place. J'ai pleuré amèrement, et dans mon oblation j'ai demandé à Dieu de permettre que le sang ne coulât pas pour la cause de l'Église, lui offrant le mien, non pas seulement pour mon peuple, mais pour les impies eux-mêmes. Que pouvais-je de plus? J'ai envoyé les diacres qui me servaient pour arracher cet homme des mains du peuple, et ils l'ont sauvé.

6. Sur-le-champ de graves condamnations sont ordonnées, d'abord contre tout le corps des marchands : ainsi donc, dans les saints jours de la dernière semaine, où l'on était dans l'usage de délivrer des prisonniers pour dettes, ce n'est que bruit de chaînes, qu'innocens trainés dans les cachots ; c'est une amende de deux cents livres pesant d'or, qu'on exige dans le délai de trois jours. Quelques-uns ont répondu qu'ils paieraient le double et plus encore, pourvu qu'ils pussent conserver leur foi. Les prisons regorgeaient de ces gens de commerce.

7. Les officiers du palais, les secrétaires, les agens de l'empereur, les officiers des divers comtes reçoivent l'ordre de s'abstenir de paraître en public, sous le spécieux prétexte d'empêcher qu'ils ne se mêlent à la sédition. Enfin, les personnes de distinction étaient menacées de violences terribles si la basilique n'était pas livrée. La persécution s'échauffait au point de faire craindre qu'on ne se portât à d'épouvantables excès, si l'on venait à ouvrir les portes de l'église.

8. Des comtes, des tribuns se présentent encore pour obtenir de moi la prompte cession de la basilique. Ils assurent que l'empereur ne fait qu'user de son droit, puisque tout est soumis à sa puissance. J'ai répondu : Si l'empereur ne demande que ce qui m'appartient en propre, ma terre, mon argent, quoi que ce soit enfin de ce que je possède, qu'il le prenne, je ne résiste pas, encore que tous mes biens ne soient que ceux des pauvres. Mais les choses divines, elles ne sont point sous la dépendance de l'empereur. Voulez-vous mon patrimoine? prenez-en possession. Est-ce ma tête que vous voulez? je vous l'offre. Sont-ce

circumfusione populorum, nec altaria tenebo vitam obsecrans, sed pro altaribus gratius immolabor.

9. Horrebam quippe animo, cum armatos ad basilicam ecclesiæ occupandam missos cognoscerem; ne dum basilicam vindicant, aliqua strages fieret, quæ in perniciem totius vergeret civitatis. Orabam ne tantæ urbis vel totius Italiæ busto superviverem. Detestabar invidiam fundendi cruoris, offerebam jugulum meum. Aderant Gothi tribuni, adoriebar eos, dicens: Propterea vos possessio romana suscepit, ut perturbationis publicæ vos præbeatis ministros? Quo transibitis, si hæc deleta fuerint?

10. Exigebatur a me, ut compescerem populorum. Referebam in meo jure esse, ut non excitarem: in Dei manu, uti mitigaret. Postremo si me incentorem putaret, jam in me vindicari oportere, vel abduci me in quas vellet terrarum solitudines. His dictis, illi abierunt: ego in basilica veteri totum exegi diem. Inde domum cubitum me recepi; ut si quis abducere vellet, inveniret paratum.

11. Ante lucem ubi pedem limine extuli, circumfuso milite occupatur basilica. Idque a militibus imperatori mandatum dicitur, ut si prodire vellet, haberet copiam: se tamen præsto futuros, si viderent eum cum catholicis convenire: alioquin se ad eum cœtum, quem Ambrosius cogeret, transituros.

12. Prodire de arianis nullus audebat: quia nec quisquam de civibus erat, pauci de familia regia, nonnulli etiam Gothi. Quibus ut olim plastra sedes erat, ita nunc plastrum Ecclesia est. Quocumque femina ista processerit, secum suos omnes cœtus vehit.

13. Circumfusam basilicam esse gemitu populi intellexi: sed dum leguntur lectiones, intimatur mihi plenam populi esse basilicam etiam

des chaînes? est-ce la mort que vous m'apportez? j'accepte tout avec joie. Que l'on ne craigne pas que je me fasse environner d'une grande foule de peuple, ni que j'embrasse les autels en demandant la vie, j'aime bien mieux être immolé pour leur défense.

9. Je fus saisi d'horreur en apprenant qu'on avait envoyé des soldats pour occuper l'église à main armée, je tremblais que pour s'en rendre maîtres il n'arrivât quelque massacre qui causât la perte entière de la ville, et je suppliais Dieu de ne pas me laisser survivre à la destruction d'une si grande ville, peut-être même à celle de toute l'Italie. Je maudissais cette fureur de répandre du sang. Je m'offrais moi-même à leurs coups. Les tribuns des Goths étaient présents, je les abordai et leur dis : L'empereur ne vous a-t-il donc reçus que pour être les agitateurs, les fauteurs des troubles publics? Où vous retirerez-vous si ces provinces sont désolées?

10. On me pressait de calmer le peuple, je répliquai que s'il était en mon pouvoir de ne pas l'exciter à la révolte, il n'y avait que le bras de Dieu qui pût l'apaiser; qu'au reste, si l'on me soupçonnait d'avoir excité la sédition, il fallait dès l'instant sévir contre moi en me reléguant dans quelque lointain exil, dans quelque solitude abandonnée et déserte. A ces paroles, les comtes et les tribuns se sont retirés et j'ai passé le reste du jour en prières dans l'ancienne basilique. Le soir, je me suis retiré chez moi pour prendre quelque repos, afin que si quelqu'un avait quelque dessein contre ma personne, il me trouvât tout prêt à le suivre.

11. Il n'était pas jour encore que je me levai et sortis de chez moi pour me rendre à l'église, des soldats en occupaient toutes les avenues; ils avaient, assure-t-on, fait dire à l'empereur que s'il voulait sortir il eût à se choisir une garde; qu'ils se hâteraient néanmoins de lui servir d'escorte s'ils voyaient qu'il désirât se joindre aux chrétiens, qu'autrement ils se réuniraient à l'assemblée qu'Ambroise aurait convoquée.

12. Nul d'entre les ariens n'osait paraître en public. Aucun d'eux n'était citoyen de la ville, quelques-uns étaient attachés à la maison de l'empereur, d'autres appartenaient à la nation de Goths; leur chariot leur servait autrefois de maisons, et ils veulent aujourd'hui que leur chariot soit l'Église. Partout où cette femme se transporte, elle entraîne à sa suite toutes ses assemblées.

13. Aux cris du peuple, je compris que la basilique était cernée. Pendant la lecture, je fus averti que l'église neuve était elle-même

novam : majorem videri plebem, quam cum essent omnes liberi : lectorem efflagitari. Quid plura? Milites ipsi, qui videbantur occupasse basilicam, cognito quod præcepissem, ut abstinerentur a communio- nis consortio, ad conventum hunc nostrum venire cœperunt. Quibus visis, turbantur mulierum animi, proripit se una. Ipsi tamen milites se ad orationem venisse; non ad prælium loquebantur. Clamavit aliqua populus. Quam moderate, quam constanter, quam fideliter poscebat, ut ad illam pergeremus basilicam! In illa quoque basilica fertur quod populus præsentiam flagitabat meam.

14. Tunc ego hunc adorsus sermonem sum : Audistis, filii, librum Job legi, qui solemnī munere est decursus tempore. Scivit ex usu hunc librum etiam diabolus intimidandum, quo virtus omnis suæ tenta- tionis aperitur et proditur; et ideo se hodie motu majore concussit. Sed gratias Deo nostro, qui vos ita firmavit fide atque patientia. Unum Job miraturus ascenderam, omnes Job quos mirarer, inveni. In sin- gulis vobis Job revixit, in singulis sancti illius patientia et virtus reful- sit. Quid enim præsentius dici potuit a christianis viris, quam id quod hodie in vobis Spiritus sanctus est locutus? Rogamus, Auguste, non pugnamus : non timemus, sed rogamus. Hoc christianos decet; ut et tranquillitas pacis optetur, et fidei veritatisque constantia nec mortis revocetur periculo. Et enim præsul Dominus, qui salvos faciet speran- tes in se.

15. Sed veniamus ad prepositas lectiones. Videtis diabolo tentandi licentiam dari : ut boni probentur. Invidet iniquus bonis profectibus, tentat diversis modis. Tentavit sanctum Job in patrimonio, tentavit in filiis, tentavit in dolore corporis. Fortior in suo corpore tentatur, in- firmior in alieno. Et mihi meas divitias, quas in vobis habeo, volebat auferre, et hoc tranquillitatis vestræ patrimonium dissipare cupiebat. Vos quoque ipsos mihi bonos filios gestiebat eripere, pro quibus ego

remplie de peuple; qu'il s'y était porté en plus grand nombre que lorsque il jouissait d'une entière liberté, qu'enfin on y demandait avec instance un lecteur. Je n'omettrai pas de vous dire que les soldats, qui avaient paru vouloir se rendre maîtres de la basilique, en apprenant l'ordre que je leur fis donner de se retirer sous peine d'être séparés de la communion, commencèrent par se réunir à nous. A leur aspect, les femmes se troublent et une d'elles s'élançe pour fuir. Nous sommes venus pour prier, dirent-ils alors, et non pour combattre. Le peuple poussa quelques cris. Avec quelle constance, avec quelle modération, quelle foi ardente ne demandait-il pas que je me transportasse à la basilique où les assistans semblaient aussi désirer ma présence?

14. Alors je commençai mon sermon en ces termes : Vous venez d'entendre, mes chers enfans, le livre de Job qu'on vous a lu et qu'on a parcouru en entier selon que cette solennité et le temps le prescrivent. Le démon n'a pas ignoré que, suivant la coutume, on vous lirait aujourd'hui les passages où sont décrits avec force et ses tentations et ses ruses, aussi s'est-il évertué à déployer toute l'énergie de ses ressources. Rendons grâces à notre Dieu d'avoir doublé et votre patience et votre foi. J'étais monté en chaire pour admirer un seul Job, et j'ai trouvé en chacun de vous tout autant de Jobs dignes de mon admiration, chacun de vous l'a reproduit, l'a fait revivre dans sa personne, et a montré avec autant d'éclat et ses vertus et sa résignation. Que pouviez-vous dire de plus grand, de plus conforme à la piété des chrétiens que les paroles que le Saint-Esprit vous a inspirées? Nous sommes rassemblés, ô César, pour vous supplier, et non point pour vous combattre. Nous ne craignons rien et nous sommes en prières, voilà la conduite des chrétiens; ils désirent la tranquillité, la paix; mais l'aspect des supplices, la crainte de la mort ne les ébranlent pas lorsqu'ils ont à défendre la vérité et la foi. Le Seigneur lui-même est à notre tête, et il sauvera ceux qui espèrent en lui.

15. Mais reprenons le sujet des lectures de ce jour. Vous voyez qu'au démon a été donnée la puissance de tenter, afin que les bons soient soumis à des épreuves. Cet ennemi s'irrite des progrès qu'ils font dans la vertu, et il leur fait subir mille espèces de tentations. Le saint patriarche a été tenté dans son patrimoine, dans ses enfans, dans sa personne. Lorsqu'il a été tenté dans son propre corps, il a montré plus de force, il n'a laissé voir quelque faiblesse que lorsqu'il a été éprouvé dans le corps des autres. Le démon a voulu aussi

quotidie instauro sacrificium : vos ruinis quibusdam publicæ perturbationis conabatur involvere. Duo igitur jam genera tentationis excepi. Et fortasse quia infirmiore me Dominus Deus novit, adhuc in corpus meum non dedit potestatem. Etsi ipse cupiam, etsi offeram; adhuc me fortasse huic certamini imparem judicat, et diversis exercet laboribus. Nec Job ab isto cœpit certamine, sed in hoc consummavit.

16. Tentatus est autem Job nuntiis coacervatis malorum, tentatus est etiam per mulierem, quæ ait : « Dic aliquod verbum in Deum, et » morere¹. » Videtis quanta subito moveantur, Gothi, arma, gentiles, multa mercatorum, pœna sanctorum. Advertitis quid jubeatur, cum mandatur. Trade basilicam, hoc est : « Dic aliquod verbum in Deum, » et morere. » Nec solum dic adversum Deum : sed etiam fac adversus Deum. Mandatur : Trade altaria Dei.

17. Urgemur igitur præcepis regalibus; sed confirmamur Scripturæ sermonibus, quæ respondit : « Tanquam una ex insipientibus » locuta es². » Non mediocris igitur ista tentatio; namque asperiores tentationes has esse cognovimus, quæ fiunt per mulieres. Denique per Evam etiam Adam supplantatus est; eoque factum, ut a mandatis cœlestibus deviaret. Quo errore cognito, prævaricatricis conscientiæ reus latere cupiebat, sed latere non poterat; et ideo ait ei Deus : « Adam, ubi es³? hoc est, quid eras ante? ubi nunc esse cœpisti? ubi te constitueram? quo ipse transgressus es? Agnoscis esse te nudum, quia bonæ indumenta fidei perdidisti. Folia sunt ista, quibus nunc velare te quæris. Repudiasti fructum, sub foliis legis latere cupis, sed proderis. Recedere a Domino Deo tuo propter unam mulierem desiderasti, propterea fugis, quem videre quærebas. Cum una mu-

¹ Job. III, 9. — ² Ibid. 10. — ³ Ibid. 9.

m'enlever mes richesses, en vous arrachant à moi, vous, mes seuls biens; il a voulu anéantir ce patrimoine que je possède dans votre obéissance et votre paisible docilité. Il a voulu vous ravir à moi, vous, mes enfans, pour qui j'offre tous les jours le saint sacrifice. Il s'est efforcé de vous perdre, en vous enveloppant dans une calamité publique. J'ai donc eu déjà deux sortes de tentations à supporter, et comme le Seigneur connaît ma faiblesse, peut-être qu'il n'a pas encore donné au démon pouvoir sur mon corps. Encore que je souhaite et que je m'offre au martyr, il ne me croit peut-être pas la force de soutenir ce combat et il me soumet à diverses afflictions; et, en effet, ce n'est point par ce combat que Job a commencé ses douleurs, le martyr n'a été que la fin et la consommation de ses épreuves.

16. Job a été aussi tenté par les nouvelles des malheurs qu'on lui annonçait sans relâche. Il a été tenté par sa femme qui lui a dit : « Blasphémez contre Dieu et mourez. » Que de maux, vous le voyez, que de maux tombent tout-à-coup sur ma tête! les Goths, les soldats, et les payens, les marchands mis à l'amende et les saints maltraités. Imaginez quel affreux commandement pour moi que celui qui me dit : « Livrez la basilique. » C'est-à-dire « Blasphémez contre Dieu et mourez. » Bien plus, on ne m'ordonne pas seulement de parler, mais d'agir contre Dieu. On me dit impérieusement : « Livrez les autels de votre Dieu. »

17. Les ordres de l'impératrice me pressent; mais les paroles de l'Écriture me soutiennent dans ma fermeté, elles répondent pour moi : « Vous avez parlé comme une de ces femmes insensées. » Cette tentation n'était pas sans péril, ne savons-nous pas que c'est par les femmes qu'arrivent les séductions les plus dangereuses. N'est-ce point à Ève qu'il faut imputer la chute d'Adam? N'est-ce pas elle qui le détourna de l'obéissance aux commandemens de Dieu. Ayant reconnu sa faute, et poursuivi par les reproches d'une conscience coupable, il cherchait, sans pouvoir la trouver, une retraite pour se cacher; et Dieu lui dit alors : « Adam, Adam, où es-tu? » C'est-à-dire, qu'étiez-vous avant d'avoir péché? Qu'êtes-vous devenu maintenant? En quel lieu vous avais-je placé? Où êtes-vous passé par votre propre faute? Vous reconnaissez votre nudité, parce que vous avez perdu la foi qui vous enveloppait comme un vêtement. Ce ne sont plus que des feuilles qui vous restent pour vous couvrir. Vous avez rejeté le fruit, et vous désirez vous abriter sous les feuilles de la loi, mais vous avez été trompé et vous resterez à découvert. Pour une femme, vous avez

liere te abscondere maluisti, relinquere speculum mundi, incolatum paradisi, gratiam Christi.

18. Quid dicam quod etiam Eliam Jezabel cruenta persecuta est? quod Johannem Baptistam Herodias fecit occidi? Singulæ tamen singulos, mihi quo minora longe merita, eo testamenta graviora. Virtus infirmior, sed plus periculi. Succedunt sibi mulierum vices, alternantur odia, commenta variantur, seniores conveniuntur, prætextitur regis injuria. Quæ ratio igitur est adversus hunc vermiculum gravioris tentationis, nisi quia non me, sed Ecclesiam persequuntur?

19. Mandatur denique : Trade basilicam. Respondeo : Nec mihi fas est tradere ; nec tibi accipere, imperator, expedit. Domum privati nullo potes jure temerare, domum Dei existimas auferendam? Allegatur imperatori licere omnia ipsius esse universa. Respondeo : Noli te gravare, imperator, ut putes te in ea, quæ divina sunt, imperiale aliquod jus habere. Noli te extollere, sed si vis diutius imperare, esto Deo subditus. Scriptum est : Quæ Dei Deo, quæ Cæsaris Cæsari. Ad imperatorem palatia pertinent, ad sacerdotem Ecclesiæ. Publicorum tibi mœnium jus commissum est, non sacrorum. Iterum dicitur mandasse imperatorem : Debeo et ego unam basilicam habere. Respondi : Non tibi licet illam habere. Quid tibi cum adultera? Adultera est enim, quæ non est legitimo Christi conjugio copulata.

20. Dum hæc tracto, suggestum est mihi cortinas regias esse collectas, refertam autem populo basilicam, præsentiam mei poscere; statimque eo converti sermonem meum, dicens : Quam alta et profunda oracula sunt Spiritus sancti ! Matutinis horis lectum est, ut meministis fratres, quod summo animi dolore respondemus : « Deus, » venerunt gentes in hæreditatem tuam¹. » Et revera venerunt gentes, et plus etiam quam gentes venerunt; venerunt enim Gothi,

¹ Psal. LXVIII, 1.

désiré vous éloigner du Seigneur votre Dieu, et, par la honte de votre faute, vous fuyez maintenant celui dont naguère vous recherchiez la présence. Pour vous cacher avec une femme, vous avez mieux aimé abandonner le spectacle de l'univers, le séjour du paradis et la grâce de Jésus-Christ.

18. Citerai-je encore la cruelle persécution de Jézabel contre Élie, la mort qu'Hérodiade fit souffrir à saint Jean-Baptiste ? Chacune de ces femmes ne s'attacha pourtant à persécuter qu'un seul juste ; et pour moi les tentations sont d'autant plus violentes que j'ai moins de vertu. Je suis plus faible, et néanmoins exposé à de plus grands dangers. Les femmes se succèdent les unes aux autres, elles se communiquent leur haine, on forme des attaques nouvelles, on va trouver les vieillards, on prétexte que j'ai offensé l'empereur. Quelle est donc la cause d'une tentation si active envers un insecte de terre ? n'est-il pas visible que ce n'est que l'Église qu'ils persécutent en ma personne ?

19. Enfin je reçois l'ordre de livrer la basilique, alors j'ai répondu : Il ne m'est pas plus permis à moi de la céder qu'à vous, prince, d'en prendre possession. Vous ne pourriez sans crime violer le domicile d'un simple citoyen, et vous voulez enlever de force la maison de Dieu ? Mais, dit-on, tout est permis à l'empereur, puisque tout est à lui. Je réplique. Gardez-vous de croire que le titre d'empereur vous donne quelque droit sur les choses divines. Gardez-vous d'élever de si hautes prétentions, et si vous souhaitez un long règne, restez soumis à Dieu. Il est écrit : A Dieu ce qui est à Dieu, à César ce qui est à César. A l'empereur les palais, les églises aux prêtres. Votre domaine, ce sont les murailles de la cité et non les choses de la religion. On dit encore que l'empereur a tenu ce discours : Je dois aussi avoir une basilique à moi. Voici ma réponse : Et qu'avez-vous de commun avec l'adultère, c'est-à-dire avec l'église qui n'est plus la légitime épouse du Christ ?

20. Je prêchais encore, lorsqu'on vint m'apprendre que les tentures impériales avaient été enlevées de la basilique neuve, qu'elle était remplie de fidèles qui m'appelaient dans son enceinte ; aussitôt je changeai le texte de mon discours et j'adressai à Dieu des actions de grâces sur cet heureux changement. Que de mystère, que de profondeur dans les oracles du Saint-Esprit ! Vous vous souvenez, mes frères, qu'on nous a lu ce matin ce que nous ne répondons qu'avec une sensible douleur : « O Dieu, les nations sont venues dans votre » héritage. » Et en effet les nations y sont venues, et bien plus que les

et diversarum nationum viri : venerunt cum armis et circumfusi occupaverunt basilicam. Hoc nos ignari tuæ altitudinis dolebamus, sed nostra imprudentia aliud opinabatur:

21. Venerunt gentes, sed vere in hæreditatem tuam venerunt; qui enim gentes venerunt, facti sunt christiani. Qui ad invadendam hæreditatem venerunt, facti sunt cohæredes Dei. Defensores habeo, quos hostes putabam: socios teneo, quos adversarios æstimabam. Completum est illud quod de Domino Jesu David propheta cecinit, quia « factus est in pace locus ejus; et: Ibi confregit cornua arcuum, » scutum, gladium, et bellum ¹. » Cujus enim hoc munus, cujus opus, nisi tuum, Domine Jesu? Videbas ad templum tuum armatos venire: hinc gemere populum, et frequentem adesse ne basilicam Dei tradere videretur: inde vim militibus temperari. Mors ante oculos mihi; ne quid inter hæc furori liceret: inseruisti te, Domine, medium, et fecisti utraque unum. Compescuisti armatos, dicens, profecto: Si ad arma concurritur, si in templo meo clausi commoventur, « quæ utilitas in » sanguine meo²? » Gratias itaque tibi, Christe. Non legatus, neque nuntius, sed « tu, Domine, salvum fecisti populum tuum: concidisti » saccum meum, et præcinxisti me lætitia ³. »

22. Hæc ego dicebam, miratus imperatoris animum studio militum, obsecratione comitum, precatu populi posse mitescere. Interea nuntiat mihi missum notarium, qui mandata deferret. Concessi paululum, mandatum intimat. Quid tibi visum est, inquit, ut contra placitum faceres? Respondi: Quod placitum sit ignoro, quidve temere factum dicatur, incertum habeo. Ait: Cur presbyteros ad basilicam destinasti? Si tyrannus es, scire volo; ut sciam quemadmodum me adversum te præparem. Retuli dicens me nihil in præjudicium fecisse Ecclesiæ:

¹ Psal. LXXV, 3 et 4. — ² Deut. XXXII, 36. — ³ Psal. XXX, 12.

nations , puisque les Goths s'y sont présentés avec des gens de pays divers. Ils sont venus avec des armes et ils se sont répandus autour de votre basilique. Nous en gémissions dans l'ignorance de vos desseins , mais pouvions-nous prévoir quelle serait l'issue de ces désordres ?

21. Les nations sont venues et elles sont vraiment entrées dans votre héritage ; car les nations qui se sont présentées sont devenues chrétiennes , et ceux qui s'avançaient pour s'emparer de l'héritage de Dieu sont eux-mêmes devenus une part de cet héritage. Maintenant j'ai pour défenseurs ceux que je regardais comme des ennemis , et mes adversaires se sont changés en membres de mon église. Les prophéties de David sur notre Seigneur Jésus-Christ se sont enfin accomplies. « Il a choisi la ville de paix pour sa résidence , et là il a » brisé toute la force des arcs , les boucliers , et les lances , et il a » étouffé la guerre. » De qui nous est venu ce bienfait , si ce n'est de votre main , ô Jésus ! Des gens armés s'avançaient vers votre temple , vous les avez vus , le peuple en a gémi et s'est rendu en foule dans la basilique de Dieu , pour qu'on ne pût supposer qu'il l'avait livrée lui-même. Alors les soldats reçoivent l'ordre d'agir avec violence. La mort s'offrait de toutes parts à mes yeux , tant je redoutais les suites du désordre dans ces scènes de fureur. Seigneur , vous vous êtes interposé au milieu de nous , et ces deux partis qui étaient en présence se sont confondus en un seul. Vous avez arrêté les soldats armés , en leur disant sans doute : Si vous courez aux armes , si vous portez la frayeur parmi ceux qui sont rassemblés dans mon temple , de quelle utilité pourra donc vous être mon sang ? Grâce vous soient rendues , ô Jésus : « Ce n'est ni un mandataire ni un envoyé , mais vous-même , » Seigneur , qui avez sauvé votre peuple , le cilice dont je m'étais » revêtu vous l'avez déchiré , et vous m'avez environné de joie. »

22. Tels étaient mes discours ; mais je m'étonnais intérieurement que l'esprit de l'empereur eût pu être adouci par le zèle des soldats , par les instances des comtes et les supplications du peuple , lorsqu'on m'annonce un secrétaire d'état qui m'apporte des ordres. Je me retirai un instant pour les recevoir , et les voici : « Quelles sont donc vos vues , de résister ainsi aux volontés du prince ? — Aux volontés du prince ! et je ne les connais pas , ai-je répondu. Bien plus , qu'on m'apprenne ce que j'ai fait de hardi et de téméraire ; jusqu'à ce moment je l'ignore. — Pourquoi , me dit-il , avez-vous envoyé des prêtres à la basilique ? êtes-vous un tyran , que je le sache , afin que

eo tempore quo audieram occupatam esse a militibus basilicam, gemitum tantammodo liberiores habuisse; multisque adhortantibus ut eo pergerem, dixisse: Tradere basilicam non possum, sed pugnare non debeo. Postea vero quam cognoverim cortinas regias inde esse sublatas, cum me populus eo ire deposceret, direxisse presbyteros; me tamen noluisse ire, sed dixisse: Credo in Christo quod ipse nobiscum faciet imperator.

23. Si hæc tyrannidis videntur, habeo arma, sed in Christi nomine: habeo offerendi mei corporis potestatem. Quid moraretur ferrere, si tyrannum putaret? Veteri jure a sacerdotibus donata imperia, non usurpata: et vulgo dici quod imperatores sacerdotium magis optaverint, quam imperium sacerdotes. Christus fugit, ne rex fieret. Habemus tyrannidem nostram. Tyrannis sacerdotis, infirmitas est: « Cum infirmor, *inquit*, tunc potens sum¹ ». Cavere tamen ne ipse sibi tyrannum faceret, cui Deus adversarium non excitavit. Non hoc Maximum dicere, quod tyrannus ego sim Valentiniæ, qui se meæ legationis objecta queritur ad Italiam non potuisse transire. Addidi quia nunquam sacerdotes tyranni fuerunt, sed tyrannos sæpe sunt passi.

24. Exactus est totus ille dies in mœrore nostro: scissæ tamen ab illudentibus pueris cortinæ regiæ. Ego domum redire non potui; quia circumfusi erant milites, qui basilicam custodiebant. Cum fratribus psalmos in Ecclesiæ basilica minore diximus.

25. Sequenti die lectus est de more liber Jonæ, quo completo, hunc sermonem adorsus sum: Liber lectus est, fratres, quo prophetatur quod peccatores in pœnitentiam revertantur. Acceptum est ita, ut speraretur in præsentem futurum. Addidi quod vir justus etiam offensam contrahere voluisset, ne vel spectaret, vel denuntiaret excidium civitati. Et quod lugubre esset illud dictum, contristatus quoque sit, quod aruisset cucurbita. Deum quoque dixisse ad prophetam: « Si

je puisse me prémunir contre vos sourdes attaques? — Je n'ai rien fait, ai-je répliqué en me défendant de ce reproche, je n'ai rien fait au préjudice de l'Église; j'ai seulement donné un libre cours à mes gémissemens lorsque j'appris que les soldats avaient envahi la basilique, et à ceux qui me sollicitaient de m'y transporter j'ai répondu : Mon devoir est de ne pas livrer la basilique; mais c'est aussi mon devoir de ne pas combattre; et après que je fus informé que les draperies royales avaient été enlevées de l'église, au lieu de céder aux vœux de fidèles qui me pressaient de m'y rendre, je me contentai d'y envoyer des prêtres, et je m'écriai : Gloire à Jésus-Christ, l'empereur a passé du côté des chrétiens.

23. Si c'est là ce qu'on appelle de la tyrannie, j'avoue que ce sont là mes armes; mais je ne m'en sers qu'au nom de Jésus-Christ. Je me sens le pouvoir d'affronter la mort; vous, pourquoi donc hésitez-vous à me frapper, si vous voyez en moi un tyran? Anciennement, les prêtres distribuèrent les empires, jamais ils ne les ont usurpés; et c'est une maxime vulgaire, que les empereurs ont plus ambitionné le sacerdoce que les prêtres n'ont désiré les empires; Jésus-Christ s'est dérobé à la royauté. Nous avons une tyrannie à nous; la tyrannie du prêtre, c'est sa faiblesse. « Toute ma puissance est dans ma faiblesse, a dit » l'apôtre. » Mais prenez garde que celui à qui Dieu n'a point opposé d'ennemis ne se fasse lui-même tyran. Maxime ne m'a pas accusé d'être le tyran de Valentinien, Maxime qui s'est plaint que mon ambassade seule lui avait fermé l'Italie. J'ai fini en ajoutant que si les évêques n'avaient jamais exercé de tyrannie, ils avaient eu souvent à souffrir de la part des tyrans.

24. Ce jour s'est terminé dans l'affliction; les enfans ont déchiré les tentures impériales, et je n'ai pu regagner ma demeure, parce que la basilique était cernée de soldats qui la gardaient. Nous nous retirâmes dans la petite chapelle de l'église, et nous y chantâmes les psaumes avec tous les fidèles.

25. Le lendemain, je fis lire, selon l'usage, le livre de Jonas, et, après la lecture, je commençai mon sermon par ces paroles : Le livre qu'on vient de vous lire, mes frères, vous apprend que, suivant les prédictions du prophète, les pécheurs se repentiront et feront pénitence. Et, en l'appliquant à nos troubles, vous avez espéré que la prédiction s'accomplirait en ce jour. J'ajoutai que cet homme juste aurait voulu souffrir les plus grands maux pour ne pas voir ou pour ne pas prêcher la destruction de la ville; qu'il s'était attristé de cette

» tristis es pro cucurbita? *Respondisse Jonam* : Tristis. » Dixisse Dominum, si illud doleret quod exusta esset cucurbita, quanto magis sibi curæ esse oportere tantæ plebis salutem? Et ideo excidium, quod paratum toti urbi fuerat, removisse.

26. Nec mora, nuntiatur imperatorem jussisse ut recederent milites de basilica : negotiatoribus quoque, quod exacti de condemnatione fuerant, redderetur. Quæ tunc plebis totius lætitia fuit! qui totius populi plausus! quæ gratæ! Erat autem dies quo sese Dominus pro nobis tradidit, quo in Ecclesia pœnitentia relaxatur. Certatim hoc nuntiare milites, irruentes in altaria, oculis significare pacis insigne. Tunc agnovi quod Deus vermem ante lucanum percusserat, ut tota civitas servaretur.

27. Hæc gesta sunt, atque utinam jam finita! sed graviores motus futuros plena commotionis imperialia verba indicant. Ego tyrannus appellor, et plus etiam quam tyrannus. Nam cum imperatorem comites obsecrarent, uti prodiret ad ecclesiam; idque petitu militum facere se dicerent, respondit: Si vobis jusserit Ambrosius, vinctum me tradetis. Quid post hanc vocem supersit, considera. Quam vocem omnes cohorrerunt, sed habet a quibus exasperetur.

28. Denique etiam speciali expressione Calligonus præpositus cubiculi mandare mihi ausus est: Me vivo, tu contemnis Valentinianum! Caput tibi tollo. Respondi: Deus permittat tibi, ut impleas quod minaris; ego enim patiar quod episcopi, tu facies quod spadones. Atque utinam Deus avertat eos ab Ecclesia, in me omnia sua tela convertant, meo sanguine sitim suam expleant.

mission affligeante et de ce que la citrouille s'était desséchée ; et je fis remarquer que Dieu aussi avait dit au prophète : « Êtes-vous triste » à cause de cette citrouille ? » et que Jonas avait répondu : C'est pour elle que je suis triste. Que le Seigneur lui avait alors répondu : Si vous vous attristez parce que l'ardeur du soleil a desséché cette citrouille , combien devez-vous être plus inquiet pour le salut de ce peuple si nombreux ? et c'est pour cela que j'ai éloigné l'orage amoncelé sur cette cité.

26. Peu d'instans après, j'apprends que , par ordre de l'empereur , les troupes se sont retirées , et que les emprunts forcés vont être restitués aux marchands. Quelle ne fut pas alors la joie du peuple ! quels applaudissemens ! quelles actions de grâces s'élançèrent du milieu de nous ! C'était le jour où le Seigneur s'est livré pour nous , et où , dans l'Église , on donne l'absolution aux pénitens. Les militaires eux-mêmes se sont empressés de répandre l'heureuse nouvelle , et , se précipitant vers les autels , ils les embrassaient en signe de paix. Je compris alors que Dieu avait envoyé avant le jour un ver qui avait piqué la racine de la citrouille , afin qu'étant desséchée , la ville entière fût sauvée.

27. Voilà quels ont été les événemens , plaise à Dieu que ce soit ici la fin ! Mais les paroles de l'empereur sont pleines d'orages , elles nous préparent à des scènes sanglantes. On me nomme le tyran , et plus encore qu'un tyran. Et , en effet , les comtes priaient l'empereur de se rendre à l'église , et ils l'assuraient qu'ils ne faisaient que lui transmettre les désirs des troupes. Il leur répondit : « Mais si Ambroise » vous le commandait , vous me livreriez à lui. » Jugez à quoi il faut s'attendre après de telles paroles. Cette réponse excita bien des répugnances , mais il y a encore beaucoup d'ennemis qui l'irritent contre moi.

28. Enfin Calligone , un des intendans du palais , n'a pas craint de me dire ouvertement : « Et c'est moi vivant , qu'Ambroise ose mépriser l'empereur Valentinien , je lui ferai trancher la tête. » Que Dieu vous permette d'exécuter vos menaces ! ai-je aussi répondu. Je souffrirai comme souffrent les évêques , vous agirez comme agissent les eunuques ; puisse le Seigneur les écarter de son église ; qu'ils épuisent sur moi tous leurs traits , et que mon sang étanche leur soif.

EPISTOLA V.

Excusat Ambrosius quod vocatus non venerit ad consistorium, adserens in causa fidei vel ecclesiastica judicare nisi sacerdotes neminem debere; nec se in eo contumacem; quod injuriam ordini suo non inurat. Addit Auxentium forte Judæos aut infideles electurum judicum loco, id est, Christi inimicissimos: nec recusare quominus in ecclesia vel in synodo de his disputaret: hæc demum se coram fuisse dicturum, nisi a coepiscopis et populo esset prohibitus.

(Anno 386.)

CLEMENTISSIMO IMPERATORI, ET BEATISSIMO AUGUSTO
VALENTINIANO, AMBROSIUS EPISCOPUS.

1. Dalmatius me tribunus et notarius mandato, ut allegavit, clementiæ convenit tuæ, postulans ut et ipse judices legerem, sicut elegeret Auxentius. Nec tamen expressit eorum nomina, qui fuerant postulati: sed id addidit, quod in consistorio esset futura certatio, arbitro pietatis judicio tuæ.

2. Cui rei respondeo, ut arbitror, competenter. Nec quisquam contumacem judicare me debet, cum hoc asseram, quod augustæ memoriæ pater tuus non solum sermone respondit, sed etiam legibus suis sanxit: In causa fidei vel ecclesiastici alicujus ordinis eum judicare debere, qui nec munere impar sit, nec jure dissimilis; hæc enim verba rescripti sunt, hoc est, sacerdotes de sacerdotibus voluit judicare. Quinetiam si alias quoque argueretur episcopus, et morum esset examinanda causa, etiam hæc voluit ad episcopale judicium pertinere.

3. Quis igitur contumaciter respondit clementiæ tuæ? Ille qui te patris similem esse desiderat, an qui vult esse dissimilem? Nisi forte vilis quibusdam tanti imperatoris æstimatur sententiâ, cujus et fides confessionis constantia comprobata est, et sapientiâ melioratæ reipublicæ profectibus prædicatur.

LETTRE V.

Saint Ambroise s'excuse de ne pas être venu à la conférence où il avait été appelé, par la raison que, dans les affaires ecclésiastiques et dans les causes de la foi, nul ne peut avoir de compétence que le prêtre; que son absence, du reste, n'a pas eu d'autre motif que celui de ne faire aucun tort à ses collègues, les juges que choisirait Auxence devant sans doute être pris parmi les juifs ou les infidèles, c'est-à-dire parmi les ennemis de Jésus-Christ: néanmoins qu'il ne refusait pas la discussion de ces matières dans une église ou dans un concile, et qu'enfin il aurait même accédé à parler en sa présence, si les autres évêques, si le peuple ne s'y fussent opposés.

(An 386.)

AU TRÈS-CLÉMENT, TRÈS-HEUREUX ET AUGUSTE EMPEREUR
VALENTINIEN, AMBROISE, ÉVÊQUE.

1. Dalmace, tribun et ministre d'état, est venu d'après les ordres de votre clémence (c'est ainsi du moins qu'il s'est annoncé), pour m'engager à choisir moi-même des juges comme Auxence en avait déjà choisi. Il ne m'a point communiqué les noms de ceux qui avaient été appelés. Il ajoute enfin que les débats auront lieu sous vos auspices et dans votre conseil, et que votre sainteté en restera et l'arbitre et le juge.

2. Je lui ai fait, selon mon avis, une réponse pleine de convenance. Qui pourra m'accuser de désobéir à vos ordres; lorsque, pour ma justification, j'allègue ce que votre père d'auguste mémoire a autorisé par ses propres paroles, et prescrit par des lois; savoir que, dans les causes qui touchent à la foi ou aux intérêts du clergé, celui-là doit être juge qui a les mêmes droits et privilèges, et qui est en possession d'un même rang, d'une même dignité? Ce sont les termes textuels de son rescript. Je veux que les pontifes soient les seuls juges des pontifes, Bien plus, il a ordonné que si un évêque était accusé et qu'il fallût soumettre ses mœurs à un examen, cette cause ne pourrait être portée qu'à un tribunal d'évêques.

3. Quel est donc celui qui, dans sa réponse, a désobéi à votre clémence? n'est-ce pas plutôt celui qui veut que vous dégénériez de votre auguste père, que celui qui veut que vous lui demeuriez semblable. A moins qu'elle ne soit d'aucun prix l'opinion d'un empereur si grand, si auguste, dont la foi a été prouvée par une fermeté constante, et dont la sagesse a éclaté par tant de services rendus à la république.

4. Quando audisti, clementissime imperator, in causa fidei laicos de episcopo judicasse? Ita ergo quadam adulatione curvamur, ut sacerdotalis juris simus immemores, et quod Deus donavit mihi, hoc ipse aliis putem esse credendum? Si docendus est episcopus a laico, quid sequetur? Laicus ergo disputet, et episcopus audiat: episcopus discat a laico. At certe si vel Scripturarum seriem divinarum, vel vetera tempora retractemus, qui est qui abnuat in causa fidei, in causa, inquam, fidei episcopos solere de imperatoribus christianis, non imperatores de episcopis judicare?

5. Eris, Deo favente, etiam senectutis maturitate provecior, et tunc de hoc censebis, qualis ille episcopus sit, qui laicis jus sacerdotale substernit. Pater tuus, Deo favente, vir maturioris ævi, dicebat: Non est meum judicare inter episcopos: tua nunc dicit clementia: Ego debeo judicare. Et ille baptizatus in Christo inhabilem se ponderi tanti putabat esse judicii: clementia tua, cui adhuc emerenda baptismatis sacramenta servantur, arrogat de fide iudicium; cum fidei ipsius sacramenta non noverit?

6. Quales autem elegerit iudices, possumus existimationi relinquere, quando eorum nomina timet prodere. Veniant plane, si qui sunt, ad Ecclesiam: audiant cum populo, non ut quisquam iudex resideat, sed ut unusquisque de suo affectu habeat examen, eligat quem sequatur. Agitur de istius ecclesiæ sacerdote: si audierit illum populus, et putaverit melius disputare, sequatur fidem ejus: non invidebo.

7. Omitto quia jam ipse populus judicavit: taceo quia eum, quem habet, de patre tuæ clementiæ postulavit: taceo quia pater pietatis tuæ quietem futuram spondit, si electus susciperet sacerdotium. Hanc fidem secutus sum promissorum.

8. Quod si de aliquorum peregrinorum assentatione se jactat, ibi sit episcopus, unde sunt ii, qui eum episcopatus putant nomine

4. Quand avez-vous ouï dire, très-clément empereur, que, dans une cause où il ne s'agit que de la foi, des évêques aient subi le jugement d'un laïque? Sommes-nous donc et si souples et si flexibles, que nous puissions oublier par adulation les droits de notre ordre? le pouvoir que Dieu n'a confié qu'à moi, pourquoi l'abandonnerais-je à quelque autre? Si un évêque doit recevoir ses instructions d'un laïque, il suit de là que c'est au laïque à pérorer, et que l'évêque n'a plus qu'à prêter attention, qu'à apprendre de lui sa doctrine. Qui niera, si nous consultons les divines Écritures, ou l'ancienneté de l'histoire, qui niera que, dans les causes qui touchent à la foi, les évêques furent toujours les juges des empereurs chrétiens, et que jamais les empereurs ne furent juges des évêques?

5. La grâce de Dieu vous donnera l'expérience du vieil âge, et vous connaîtrez alors ce que vous devez penser d'un évêque qui prostitue à des laïques les droits sacrés du sacerdoce. Par cette même grâce du ciel, votre père, vieillard d'une vénérable sagesse, disait : Les évêques, ce n'est point à moi à connaître de leurs causes. Et déjà votre clémence ose dire : C'est mon droit de juger les évêques. Votre père, qui avait reçu les eaux sacrées du baptême de Jésus-Christ, regardait ce jugement comme au-dessus de ses forces, et votre clémence qui se dispose à l'initiation de ce sacrement, s'arroge la connaissance des causes de la foi, quand le sacrement même de la foi lui est encore inconnu?

6. Que chacun pense quels peuvent être les juges qui ont mérité le choix d'Auxence, puisqu'il n'ose pas même publier leurs noms. Mais quels qu'ils soient, qu'ils se rendent à l'église, qu'ils s'y assoient comme auditeurs, et non comme juges; qu'ils écoutent, et que chacun, d'après ses propres sentimens, examine et se décide pour celui dont il veut adopter les doctrines. Ce n'est ici que la cause de l'évêque de cette église. Que si quelqu'un veut écouter Auxence, et qu'après l'avoir entendu, il préfère ses enseignemens et embrasse ses croyances, il le peut, je n'en serai point jaloux.

7. Le peuple a déjà exprimé son suffrage, et je m'abstiens d'en rappeler les circonstances, parce qu'il m'a demandé lui-même à votre père, et que votre père m'a promis repos et sécurité si, après mon élection, j'entrais en possession de mon ministère. Je me suis reposé sur la foi de telles promesses.

8. Que si Auxence s'enorgueillit de l'assentiment de quelques étrangers, qu'il soit évêque au milieu de ceux qui veulent bien l'honorer

esse donandum. Nam ego nec episcopum novi, nec unde sit scio.

9. Ubi illud constituimus, imperator, quod jam ipse tuum iudicium declarasti; imo etiam dedisti leges, ne cui esset liberum aliud iudicare? Quod cum præscripsisti aliis, præscripsisti et tibi: leges enim imperator fert, quas primus ipse custodiat. Visne igitur experiar, ut incipiant ii, qui iudices eliguntur, aut adversus tuam venire sententiam, aut certe excusare quod imperatoris tam severo et tam districto imperio non potuerint obviare?

10. Sed hoc contumacis, non modesti est sacerdotis. Ecce, imperator, legem tuam jam ex parte rescindis: sed utinam non ex parte, sed in universum! legem enim tuam nollem esse supra Dei legem. Dei lex nos docuit quid sequamur, humanæ leges hoc docere non possunt. Extorquere solent timidis commutationem, fidem inspirare non possunt.

11. Quis erit igitur ille, qui cum legat per tot provincias uno momento esse mandatum, ut quicumque obviaverit imperatori, feriatur gladio: quicumque Dei templum non tradiderit, protinus occidatur? quis, inquam, est qui possit vel unus, vel inter paucos dicere imperatori: Lex tua mihi non probatur? Non permittitur hoc dicere sacerdotibus, permittitur laicis? Et iudicabit de fide, qui aut gratiam sperat, aut metuit offensam?

12. Deinde ipse committam, ut eligam iudices laicos, qui cum tenuerint fidei veritatem, aut proscribantur, aut necentur, quod lex de fide lata decernit? Ego igitur aut prævaricationi offeram homines, aut pœnæ?

13. Non tanti est Ambrosius, ut propter se dejiciat sacerdotium. Non tanti est unius vita, quanti est dignitas omnium sacerdotum, quorum de consilio ista dictavi, intimantibus ne forte etiam gentilis esset aliquis, aut Judæus, qui ab Auxentio esset electus, quibus traderemus de Christo triumphum, si de Christo iudicium committeremus. Quid illos aliud, nisi Christi injuriam audire delectat? Quid illis aliud potest

de ce nom. Pour moi, je ne le reconnais point pour évêque, et je ne sais pas même d'où il est.

9. Maintenant, auguste empereur, que nous avons établi ce que vous avez déclaré vous-même être votre propre sentiment, et que bien plus, vous avez porté des lois qui détruisent la liberté d'accepter une autre doctrine, vous êtes lié vous-même par les prescriptions que vous avez imposées aux autres. L'empereur n'est-il pas le premier gardien et le premier observateur des lois qu'il institue? Voulez-vous que par moi ceux qui ont été choisis pour juges soient exposés à rejeter vos opinions ou à faire le lâche et honteux aveu qu'ils n'ont pas osé résister à un édit plein de sévérité et de rigueur?

10. Cette conduite serait celle d'un évêque rebelle, et non point celle d'un évêque soumis. Mais voilà que déjà vous supprimez vous-même une partie de votre loi; et que ne la supprimez-vous tout entière, car alors je ne pourrais vouloir que votre loi fût placée au-dessus de la loi de Dieu, de la loi de Dieu qui nous enseigne les règles de la vie, que nous ne pouvons trouver dans les institutions humaines, qui, souvent par la crainte, forcent les timides à changer d'avis, et sont impuissantes à inspirer la foi.

11. Qui sera donc celui qui, en apprenant l'ordre publié en un même moment dans tant de provinces, que quiconque s'opposera aux volontés de l'empereur sera passé par le fer; que quiconque ne livrera pas le temple de Dieu sera incontinent exécuté à mort; qui sera, dis-je, celui qui, devant l'empereur seul, ou en présence de quelque témoin, osera dire: Je désapprouve votre édit? Eh quoi! cette désapprobation est interdite aux évêques et elle serait accordée à des laïques! et ils deviendront les juges de la foi, ces hommes qui attendent la faveur du prince ou qui tremblent devant la moindre résistance?

12. Qu'on me charge ensuite de choisir des laïques pour juges, s'ils tiennent ferme pour des vérités de la foi, ils seront proscrits ou mis à mort, suivant les textes de la loi portée sur cette matière. Je n'aurai donc fait choix de ces hommes que pour les exposer à des prévarications ou pour les offrir aux supplices.

13. Ambroise a trop peu d'importance pour que, dans une vue d'intérêt personnel, il puisse consentir à abaisser la dignité du sacerdoce. La vie d'un seul d'entre nous est bien loin de valoir l'honneur de tout le corps des évêques, dont j'ai suivi la pensée dans cette lettre; ce sont eux qui m'ont insinué qu'Auxence aurait peut-être choisi des païens ou des Juifs pour juges, et que ce serait leur donner un triom-

placere, nisi (quod absit) ut Christi divinitas denegetur? Cum iis plane bene convenit ariano, qui creaturam Christum dicit, quod etiam gentiles ac Judæi promptissime confitentur.

14. Hoc scriptum est in Ariminensi synodo: meritoque concilium illud exhorreo, sequens tractatum concilii Nicæni, a quo me nec mors, nec gladius poterit separare. Quam fidem etiam parens clementiæ tuæ Theodosius beatissimus imperator et sequitur, et probavit. Hanc fidem Galliæ tenent, hanc Hispaniæ, et cum pia divini Spiritus confessione custodiunt.

15. Si tractandum est, tractare in Ecclesia didici: quod majores fecerunt mei. Si conferendum de fide sacerdotum debet esse ista collatio, sicut factum est sub Constantino augustæ memoriæ principe, qui nullas leges ante præmisit, sed liberum dedit iudicium sacerdotibus. Factum est etiam sub Constantio augustæ memoriæ imperatore, paternæ dignitatis hærede: sed quod bene cœpit, aliter consummatum est. Nam episcopi sinceram primo scripserant fidem: sed dum volunt quidam de fide intra palatium iudicare, id egerunt, ut circumscriptionibus illa episcoporum iudicia mutarentur. Qui tamen inflexam statim revocavere sententiam. Et certe major numerus Arimini Nicæni concilii fidem probavit, ariana decreta damnavit.

16. Si ad Synodum provocat Auxentius, ut de fide disputet (licet non sit necesse propter unum tot episcopos fatigari, qui etiamsi angelus de cælo esset, paci ecclesiarum non deberet præferri), cum audiero synodum congregari, et ipse non deero. Tolle igitur legem, si vis esse certamen.

17. Venissem, imperator, ad consistorium clementiæ tuæ, ut hæc coram suggererem; si me vel episcopi, vel populus permisissent, dicentes de fide in Ecclesia coram populo debere tractari.

phe sur Jésus-Christ que de les commettre pour juger de Jésus-Christ. Pour eux quel plus grand plaisir que de blasphémer contre Jésus-Christ ; que d'entendre nier sa divinité ? Qu'ils s'accordent alors aisément avec un arien qui ne voit dans Jésus-Christ qu'une créature, ce que les païens et les Juifs confessent aussi sans peine.

14. Cette assertion indigne se trouve écrite dans le concile de Rimini, et voilà ce qui me le fait détester pour m'attacher à l'esprit et à la lettre du concile de Nicée, dont je pourrais me séparer ni le glaive ni la mort. C'est cette même croyance qu'a embrassée et suivie votre père l'heureux empereur Théodose ; ce sont les décisions de ce concile qu'il a confirmées par son autorité ; c'est cette même croyance qui est répandue dans toutes les Gaules et dans toutes les Espagnes, et que ces provinces conservent pieusement avec la grâce du Saint-Esprit.

15. S'il faut traiter de la religion, mes prédécesseurs m'ont appris à en traiter dans le sein de l'Église. S'il faut conférer touchant la foi du sacerdoce, la conférence doit s'assembler entre les évêques, comme sous l'empereur Constantin, d'auguste mémoire, qui s'abstint de porter aucune loi avant la décision des conciles, et qui laissa aux prêtres une entière liberté de jugement. L'empereur Constance, qui succéda à son père et hérita de ses vertus, imita cet exemple ; mais ce qui s'était commencé sous de si heureux auspices eut une toute autre fin. Les évêques avaient d'abord consigné les principes de la vraie foi ; mais quelques-uns d'entre eux ayant voulu juger de ces matières au milieu de la cour, les intrigues finirent par altérer la pureté des sentences épiscopales. Toutefois ils ne tardèrent pas à revenir sur ces erreurs ; et le plus grand nombre, au concile de Rimini, approuva la foi professée au concile de Nicée et condamna ouvertement les dogmes ariens.

16. Si Auxence provoque l'assemblée d'un concile pour y disputer de la foi, encore qu'il ne soit pas nécessaire de déranger tant d'évêques pour un seul homme, encore qu'on dût, fût-il un ange même, lui préférer le repos de l'Église, je ne manquerai pas de m'y rendre dès que j'apprendrai sa convocation. Mais abrogez la loi, si vous ordonnez qu'on discute.

17. Je me fusse présenté devant votre conseil, auguste empereur, pour vous exprimer ces pensées de vive voix ; mais les évêques, mais le peuple m'en ont empêché en me représentant que c'était dans l'Église et en présence du peuple que se débattaient les questions sur la foi.

18. Atque utinam, imperator, non denuntiasses, ut quo vellem pergerem! Quotidie prodibam, nemo me asservabat. Debuisti me, quo volueras, destinare, quem ipse omnibus offerebam. Nunc mihi a sacerdotibus dicitur: Non multum interest, utrum volens relinquas, an tradas altare Christi; cum enim reliqueris, trades.

19. Atque utinam liquido mihi pateret quod arianis Ecclesia minime traderetur, sponte me offerrem tuæ pietatis arbitrio. Sed si ego solus interstrepo, cur etiam de aliis omnibus invadendis ecclesiis est præceptum? Utinam confirmetur, ut ecclesiis nullus molestus sit! Opto ut de me, qualis videtur, sententia proferatur.

20. Dignanter igitur, imperator, accipe quod ad consistorium venire non potui. Ego in consistorio nisi pro te stare non didici: et intra palatium certare non possum, qui palatii secreta nec quæro, nec novi.

21. Ego Ambrosius episcopus hunc libellum obtuli clementissimo imperatori, et beatissimo augusto Valentiniano.

EPISTOLA VI.

Faustinum propter sororis mortem hominum consortium fugientem arguit, hoc ipsi sorori injuriam, hac interitum non hominibus solum, sed et civitatibus communitum esse monens. Nihil ergo illi jam debere nisi preces; vetare siquidem Apostolum, ne quem secundum carnem jam cognoscamus, at novam creaturam. Quænam illa sit, et quomodo illum solari Ambrosius ipse teneatur, expenditur.

(Anno 388.)

AMBROSIUS FAUSTINO SALUTEM.

1. Acerbo te doliturum dolore obitum germanæ tuæ non ignorabam; non tamen ut a nobis te ablegares, sed ut nobis te redderes: nam etsi minus jucunda solatia morientibus, tamen nonnunquam necessaria sunt. Tu autem abiisti in secreta montium, et inter ferarum diversaris spelæa, omni humanæ conversationis usu abdicato, et quod gravius est iudicio tuo.

18. Pourquoi, grand empereur, m'avez-vous laissé le choix de mon exil? Je sortais tous les jours, et personne ne s'opposait à cette liberté. Pourquoi n'avez-vous pas vous-même désigné la résidence que vous vouliez qui me fût imposée, puisque je m'offrais moi-même à tous ceux qui seraient venus pour me prendre? Aujourd'hui les évêques me disent : Il y a peu de différence entre vous retirer librement ou abandonner l'autel de Jésus-Christ, car il livre l'autel celui qui s'en éloigne.

19. Plût à Dieu que je fusse assuré que l'Église ne sera pas livrée aux ariens, et je viendrais m'offrir moi-même à votre piété, afin qu'elle disposât de ma personne comme il pourrait lui plaire. Mais si c'est moi seul qui suis l'auteur des troubles, pourquoi a-t-on ordonné de s'emparer de toutes les autres églises? qu'on les laisse toutes en paix et qu'on décide de moi : c'est là tout ce que je demande.

20. Si je n'ai pu me rendre à votre conseil, croyez, grand empereur, croyez que ce n'est point manque de déférence. J'ai appris à n'y paraître que pour l'intérêt de votre service, et je ne saurais disputer dans un palais dont j'ignore les intrigues et dont je n'ai jamais cherché à pénétrer les secrets.

21. J'ai, moi, Ambroise, archevêque de Milan, offert ce mémoire au très-clément, très-heureux et auguste empereur Valentinien.

LETTRE VI.

Saint Ambroise reproche à Faustin de fuir les hommes pour se livrer tout entier au chagrin que lui cause la perte de sa sœur ; il trouve même que ce délire de douleur est injurieux pour cette sœur qu'il pleure, lui représentant que la mort frappe également et les hommes et les villes ; le seul hommage qui soit dû est l'hommage des prières, puisque, selon l'Apôtre, on doit ne plus regretter la personne selon la chair et n'avoir de pensée que pour la créature nouvelle. Il explique ce qu'il faut entendre par nouvelle créature, et quels sont les motifs qui l'ont porté à lui offrir des consolations.

(An 388.)

A FAUSTIN.

1. J'avais prévu que la mort de votre sœur vous serait un profond sujet de larmes ; mais je m'attendais que, loin de vous éloigner de nous, elle vous en rapprocherait au contraire ; et, en effet, les consolations que repousse une affliction trop vive lui sont pourtant quelquefois nécessaires. Vous les avez évitées en vous retirant au fond des montagnes ; là vous habitez les cavernes des bêtes fauves, rompant tout commerce

2. Tantumne de te commeruit germana tua ut, propter quam excellere apud te debuit conditio humana, quæ tam egregiam feminam tulit, propter eam apud te minoris prærogativæ sit? Illa certe vita excedens, hoc semulcebat solatio, quod te sibi superstitem dereliqueret, parentem nepotibus, præsulem parvulis, auxiliatorem destitutis : tu ita te nepotibus et nobis abnegas, ut consolationis illius fructum non sentiamus. Illa te cara pignora vocant non ad dolendum, sed ad consolandum ; ut cum te vident, matrem sibi non credant obiisse : in te eam recognoscant, in te ejus præsentiam teneant, in te vitam ejus sibi manere arbitrentur.

3. Sed doles quod dudum florentissima repente occiderit. Verum hoc nobis commune non solum cum hominibus, sed etiam cum civitatibus, terrisque ipsis est. Nempe de Bononiensi veniens urbe a tergo Claternam, ipsam Bononiam, Mutinam, Rhegium derelinquebas, in dextera erat Brixillum, a fronte occurrebat Placentia, veterem nobilitatem ipso adhuc nomine sonans, ad lævam Apennini inculta miseratus, et florentissimorum quondam populorum castella considerabas, atque affectu relegebas dolenti. Tot igitur semirutarum urbium cadavera, terrarumque sub eodem conspectu exposita funera non te admonent unius, sanctæ licet et admirabilis feminae, decessionem consolabiliorē habendam, præsertim cum illa in perpetuum prostrata ac diruta sint : hæc autem ad tempus quidem erepta nobis, meliorem illic vitam exigit?

4. Itaque non tam deplorandam, quam prosequendam orationibus reor : nec mœstificandam lacrymis tuis, sed magis oblationibus animam ejus Domino commendandam arbitror.

5. Verum forte asseras securum te de meritis ejus ac fide; nequire tamen ferre desiderium, quod eam jam non videas secundum carnem, idque tibi summo dolori sit. Nec illud te movet apostolicum, quod ait : « Quia neminem novimus ex hoc secundum carnem. Et si cogno-

avec les hommes, et, ce qui est pire encore, c'est que vous abdiquez jusqu'à votre raison.

2. Lorsque vous devriez estimer le monde pour avoir produit une personne d'un aussi rare mérite, n'est-ce pas injurier votre sœur que de faire à cause d'elle aussi peu de cas de l'humanité? Hélas! en quittant la vie, un espoir adoucissait l'amertume de ses derniers momens, elle se promettait que vous lui surviviez pour la remplacer auprès de ses enfans, elle se flattait de laisser un père à vos neveux et un gouverneur qui protégeât ces jeunes orphelins. Mais vous, vous vous éloignez tellement d'eux et de nous, que nous sommes frustrés des fruits d'une telle consolation. Ces tendres gages vous appellent non point pour vous affliger avec eux, mais pour calmer leurs regrets; en vous voyant, ils se persuaderont que leur mère n'est pas morte, qu'ils la retrouvent en vous, que vous leur en retracez la présence, et que sa vie se prolonge encore dans la vôtre.

3. Mais vous vous déssolez qu'elle ait été subitement frappée à la fleur de l'âge; ce n'est là qu'un sort commun non seulement aux hommes, mais aux villes et aux contrées. Ne vous êtes-vous pas aperçu qu'en venant de Bologne, vous laissiez derrière vous Clatène, Bologne même et Rheggio; que sur votre droite était Breschia, et que devant vous se présentait Plaisance, célèbre encore par le souvenir de son antique splendeur? sur votre gauche vos regards s'arrêtent avec pitié sur l'Appennin inculte et désert, et vous avez pu, triste et pensif, contempler les ruines de tant de châteaux élevés par la main de peuples jadis florissans. Ce spectacle affligeant de villes, de provinces ravagées et détruites vous avertit qu'il faut vous consoler de la perte d'une simple femme, toute sainte, il est vrai, toute digne d'admiration, surtout si vous réfléchissez que ces provinces, que ces cités sont détruites à jamais, tandis que votre sœur ne nous est ravie que pour un temps, et qu'elle jouit dans les cieux d'une meilleure vie.

4. Je pense donc qu'il ne faut pas tant la pleurer que prier pour elle, et qu'il vaut mieux recommander son ame à Dieu par des offrande et des sacrifices, que l'attrister par vos larmes.

5. Et n'allez pas me dire que vous êtes tranquille sur les mérites de ses bonnes œuvres et sur la sincérité de sa foi, mais que vous ne pouvez supporter le regret de ne plus la voir selon la chair, et que cette privation vous désole. Elle ne serait donc rien pour vous, cette parole de l'Apôtre : « Désormais nous ne connaissons plus personne selon la

« vimus secundum carnem Christum, sed nunc jam non novimus ¹. » Caro enim nostra perpetua esse ac diuturna non potest, necesse est occidat, ut resurgat: necesse est resolvatur, ut requiescat, ut fiat quidam finis peccati. Et ideo multos cognovimus secundum carnem, sed nunc jam non novimus. Ipsum Dominum Jesum cognovimus, inquit Apostolus, secundum carnem: « Sed nunc jam non novimus. » Jam enim carnis deposuerat exuvias, jam specie hominis non videbatur, jam pro omnibus mortuus erat, et omnes in illo mortui; sed ut per ipsum renovati, et vivificati Spiritu, jam non sibi, sed Christo vivant. Unde et alibi ait idem Apostolus: « Vivo autem jam non ego, vivit » autem in me Christus ². »

6. Meritoque qui ante cognoverat secundum carnem Christum, jam operationes ejus invisibiliter agnoscens, jam non carnem ejus, sed potentiam scrutans, qui ante persecutor discipulos hominis, et pedissequos carnis infestis odiis urgebat, postea doctor gentium factus, veneratores majestatis ejus ad prædicationem Evangelii instruere atque informare cœperat. Et ideo addidit: « Si quis in Christo nova » creatura ³, » id est qui perfectus in Christo, nova creatura est; quoniam qui caro est, imperfectus est. Denique ipse Dominus ait: « Non » permanebit spiritus meus in istis hominibus, quoniam carnes sunt ⁴. » Carnalis itaque non est in Christo: sed si quis in Christo est, nova creatura est, non naturæ novitate formatus, sed gratiæ. Vetera itaque quæ secundum carnem erant, transierunt: facta sunt nova omnia. Quæ illa, nisi quæ scriba doctus in regno cœlorum novit, similis illius patrisfamilias, qui profert de thesauro suo nova et vetera: neque vetera sine novis, neque nova sine veteribus? Ideo et Ecclesia dicit: « quia nova et vetera servavi tibi ⁵. » Sed transierunt vetera, id est, legis mysteria abscondita, in Christo facta sunt omnia nova.

7. Hæc est nova creatura, de qua Apostolus ad Galatas ait: « In

¹ 2 Cor. v, 6. — ² Gal. ii, 20. — ³ 2 Cor. v, 17. — ⁴ Gen. vi, 3. — ⁵ Cant. vii, 13.

» chair, et Jésus-Christ, que nous avons connu ainsi, a pris pour nous une autre forme. » Notre chair ne peut avoir une durée éternelle, il faut qu'elle périsse pour renaître, il faut qu'elle s'anéantisse pour donner fin au péché. Ainsi nous avons connu selon la chair plusieurs personnes que nous ne connaissons plus sous cette figure. Le Seigneur même, nous l'avons connu selon la chair; mais, comme dit l'Apôtre, ce n'est plus sous cette forme que nous le connaissons. Et en effet il s'était déjà dépouillé de son enveloppe mortelle, il n'apparaissait plus sous l'extérieur des formes humaines; il était mort pour l'humanité entière, et l'humanité était morte en lui, afin qu'étant renouvelée et vivifiée par son esprit, elle ne vécût plus pour elle-même, mais pour Jésus-Christ. Aussi le même apôtre dit-il dans un autre passage : « Je vis, mais non point de ma propre vie; c'est la vie de Jésus-Christ qui m'anime. »

6. Aussi celui qui bien auparavant avait connu Jésus-Christ en sa nature humaine, ne le reconnaissant plus que par ses opérations invisibles, sans plus se souvenir de l'homme, et ne s'occupant que de sa puissance divine, cesse de poursuivre ses disciples, cesse de persécuter avec une haine acharnée ceux qui s'étaient attachés à sa suite, et de persécuter il devient un des adorateurs de la loi évangélique et docteur des nations, il la propage dans tout l'univers, et il ajoute : « Il est devenu une créature nouvelle, celui qui est en Jésus-Christ, » c'est-à-dire que quiconque est parfait en Jésus-Christ est un être nouveau, car l'imperfection est le propre de la chair. Enfin le Seigneur a dit lui-même : « Mon esprit ne demeurera point parmi ces hommes, parce qu'ils ne sont que chair. » Tout homme charnel n'est donc pas en Jésus-Christ; mais si quelqu'un est en Jésus-Christ, c'est un être nouveau, non par une création nouvelle, mais devenu tel par la grâce. Ainsi tout ce qu'il y avait d'humain dans cette créature a cessé d'exister, tout en elle a été renouvelé. Mais qu'est-ce donc qui a été renouvelé, si ce n'est ce qu'a connu un docteur instruit de ce qui regarde le royaume des cieux, semblable à un père de famille qui extrait de son trésor les choses nouvelles et anciennes, mais qui n'en tire pas les anciennes sans en tirer les nouvelles, ni les nouvelles sans en tirer les anciennes? Et voilà pourquoi l'Église dit : « Je vous ai conservé les choses anciennes et nouvelles; » mais les choses anciennes, c'est-à-dire les mystères de la loi, ont passé, et tout s'est renouvelé en Jésus-Christ.

7. Voilà quelle est la nouvelle créature dont parle l'Apôtre dans l'épître aux Galates : « Dans la renaissance en Jésus-Christ, peu im-

» Christo enim Jesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium : » sed nova creatura, per quam jam renovata caro floret, et fructum invenit gratiæ, quæ ante inveterati flagitii spinas habebat¹. » Quid ergo est quod mœreamus, si jam ad animam dicitur : « Renovabitur sicut aquilæ juvenus tua²? » Quid est quod ingemiscamus pro mortuis, cum jam reconciliatio mundi apud Deum Patrem facta sit per Dominum Jesum?

8. Quoniam ergo Christi beneficia tenemus, cum apud omnes, tum apud te pro Christo legatione fungimur; ut noveris irrevocabilia ejus esse dona, ut credas, quod semper credidisti: nec nimio mœrore tuam in dubium adducas sententiam; quia ideo peccatum factus est Dominus Jesus, ut tolleret peccatum mundi, et essemus in illo omnes justitia Dei: jam non culpæ obnoxii, sed justitiæ remuneratione securi. Vale et nos dilige; quia nos te diligimus.

EPISTOLA VII.

Relationi Symmachi respondet Ambrosius, et post conciliatam sibi Valentiniam benevolentiam, tria in eadem Relatione præcipua capita aggreditur. Nam prosopopœiæ qua Roma priscos suos ritus poscere fingebatur, alia ejusdem Romæ contraria efflagitantis opponitur, cum Vestalibus et sacrificulis virgines sacræ et Christi sacerdotes comparantur, ac tandem quod sublatas illas ceremonias famem ultimam fuisse dicjtabatur, id vanum esse invictissimis argumentis demonstratur.

(Anno 384.)

AMBROSIUS EPISCOPUS BEATISSIMO PRINCIPI ET CLEMENTISSIMO IMPERATORI VALENTINIANO AUGUSTO.

1. Cum vir clarissimus præfectus urbis Symmachus ad clementiam tuam retulissent, ut ara quæ de urbis Romæ curia sublata fuerat, redderetur loco; et tu, imperator, licet adhuc in minoris ævi tyrocinio florentibus novus annis, fidei tamen virtute veteranus obsecrata gen-

¹ Galat. v, 6. — ² Psal. cii, 5.

» porte d'être circoncis ou de ne pas l'être; c'est par la créature nouvelle que la chair est, pour ainsi dire, rajeunie, et qu'elle porte les fleurs et les fruits de la grâce, elle qui naguère n'était revêtue que des épines du vice. » Et que sert de nous lamenter, si déjà l'on dit à notre ame : « Votre jeunesse sera renouvelée comme la jeunesse de l'aigle ? » Pourquoi tous ces gémissemens pour les morts, puisque, par l'entremise de notre Seigneur Jésus-Christ, s'est opérée en ce monde notre réconciliation avec Dieu le Père ?

8. Maintenant que je suis investi des bienfaits de Jésus-Christ, c'est en son nom que je remplis une mission toute sainte, celle d'apprendre aux hommes, et à vous en particulier, que ses dons sont éternels et irrévocables, afin que vous persistiez dans votre croyance, et que l'excès de votre chagrin ne jette aucun doute sur vos sentimens, parce que la raison qui a porté Jésus-Christ à se charger de péché n'a eu d'autre but que d'effacer les péchés du monde et de prendre sur lui seul toutes les punitions du ciel, afin d'être en lui-même la justice de Dieu, afin de nous rendre exempts de fautes et nous assurer la concession des récompenses. Je finis en vous disant adieu et en vous priant de m'aimer, parce qu'en vérité je vous aime.

LETTRE VII.

Saint Ambroise répond à la requête de Symmaque ; après s'être concilié la bienveillance de Valentinien par un exorde insinuant, il s'attache à réfuter les trois chefs principaux sur lesquels porte la requête. Recourant aux artifices de la rhétorique, le pétitionnaire avait mis sa demande dans la bouche même de Rome qu'il faisait parler ; par un trait semblable, le saint évêque personnifie Rome à son tour, mais lui fait tenir un langage tout différent : il met en parallèle les vestales et les sacrificateurs des faux dieux avec les vierges et les prêtres de l'Évangile ; il prouve jusqu'à la dernière évidence combien il est absurde d'attribuer à la suppression des cérémonies païennes la disette dont une partie de l'empire a été affligée.

(An 384.)

**AMBROISE, ÉVÊQUE, AU TRÈS-HEUREUX PRINCE ET EMPEREUR
TRÈS-CLÉMENT VALENTINIEN AUGUSTE.**

1. Instruit que l'illustre Symmaque, préfet de la ville, s'était adressé à votre bonté pour obtenir le rétablissement de l'autel profane qu'on voyait autrefois à l'entrée du sénat ; apprenant que vous, grand prince, bien qu'encore dans la première fleur de votre jeunesse, vous opposiez à cette demande insidieuse toute l'énergie d'un vétéran de la foi, je

tilium non probares; eodem, quo comperi, puncto libellum obtuli: quo licet comprehenderim, quæ suggestioni necessaria viderentur; poposci tamen exemplum mihi relationis dari.

2. Itaque non fidei tuæ ambiguus, sed providus cautionis, et pii certus examinis, hoc sermone relationis assertioni respondeo, hoc unum petens; ut non verborum elegantiam, sed vim rerum expectandam putes. Aurea enim, sicut Scriptura divina docet, est lingua sapientium litteratorum, quæ phaleratis dotata sermonibus, et quodam splendentis eloquii velut coloris pretiosi corusco resultans, capit animorum oculos specie formosi, visuque perstringit. Sed aurum hoc, si diligentius manu tractes, foris pretium, intus metallum est. Volve, quæso, atque excute sectam gentilium: pretiosa et grandia sonant, veri effœta defendunt: Deum loquuntur, simulacrum adorant.

3. Tria igitur in relatione sua vir clarissimus præfectus Urbis proposuit, quæ valida putavit, quod Roma veteres, ut ait, suos cultus requirat, et quod sacerdotibus suis virginibusque vestalibus emolumenta tribuenda sint, et quod emolumentis sacerdotum negatis, fames secuta publica sit.

4. In prima propositione, flebili Roma questu sermonis illacrymat, veteres, ut ait, cultus cæremoniarum requirens. Hæc sacra, inquit, Annibalem a mœnibus, a Capitolio Senonas repulerunt. Itaque dum sacrorum potentia prædicatur, infirmitas proditur. Ergo Annibal diu sacris insultavit romanis, et diis contra se dimicantibus, usque ad muros Urbis vincendo pervenit. Cur se obsideri passi sunt, pro quibus deorum suorum arma pugnabant?

m'empressai de vous faire parvenir un écrit dans lequel je renfermai tout ce qui me paraissait le plus indispensable à ne pas vous laisser ignorer : je réclamai en même temps une copie de la pétition qui vous avait été présentée.

2. Je n'ai aucune inquiétude sur la solidité de votre foi ; mais voulant vous affermir dans ces heureux principes, et certain d'obtenir de vous un accueil favorable, je prends la liberté de vous soumettre quelques observations relatives à la demande qui vous a été faite, ne sollicitant de vous d'autre faveur que celle de vouloir bien porter toute votre attention sur les raisons qui forment la substance de ma lettre, sans trop vous arrêter à la forme du discours qui lui sert d'enveloppe. Les livres saints l'ont dit, un homme versé dans les lettres a une langue d'or ; dans ses paroles éclate un art merveilleux ; son éloquence pleine d'images brillantes, de tableaux séduisants, où il a déployé toute la richesse de ses couleurs, domine l'imagination enchantée, porte le trouble dans nos regards éblouis. Mais conservez le calme nécessaire à un examen attentif, prenez cet or prétendu, et bientôt vous aurez la certitude que vous tenez un vil métal, qui ne brille que d'un éclat emprunté. Considérez de près le paganisme, envisagez-le sous toutes ses faces, et vous resterez convaincu que tant de discours pompeux, tant de phrases sonores ne servent à couvrir que le mensonge ; ils prêchent un Dieu suprême et ils se prosternent devant une idole.

3. Il est trois points principaux, sur lesquels insiste plus particulièrement le très-honorable préfet de la ville ; Rome, s'il faut l'en croire, demande que son ancien culte soit reconstitué, un traitement doit être affecté à l'entretien des prêtres et des vestales ; la famine qui est venue nous désoler n'a eu d'autre cause que le refus qui leur a été fait d'un revenu légitime.

4. Sur le premier chef, il met en scène Rome éplorée, suppliant avec larmes que les vieilles observances de son culte lui soient rendues. C'est par leur pouvoir, lui fait-il dire, qu'Annibal a été repoussé du pied de mes murailles et les Gaulois du pied même du Capitole. On croit vanter l'efficacité des cérémonies païennes, et on met leur impuissance au grand jour. Annibal a donc pu insulter à loisir à la religion des Romains ; il a pu, en dépit de leurs dieux, s'avancer triomphant jusqu'aux portes de leur ville. Comment se fait-il qu'ils aient eu à essayer les horreurs d'un siège, eux qui avaient en leur faveur les bras puissans de leurs dieux ?

5. Nam de Senonibus quid loquar, quos Capitolii secreta penetrantes romanæ reliquiæ non tulissent; nisi eos pavido anser strepitu prodidisset? En quales templa romana præules habent. Ubi tunc erat Jupiter? An in ansere loquebatur?

6. Verum quid neq̄em sacrorum ritus militasse Romanis? Sed etiam Annibal eosdem deos colebat. Utrum volunt igitur, eligant. Si in Romanis vicerunt sacra, in Carthaginensibus ergo superata sunt: si in Carthaginensibus triumphata, nec Romanis utique profuerunt.

7. Facessat igitur invidiosa illa populi romani querela: non hanc Roma mandavit. Aliis illa eos interpellat vocibus: Quid me casso quotidie gregis innoxii sanguine cruentatis? Non in fibris pecudum, sed in viribus bellatorum tropæa victoriæ sunt. Aliis ego disciplinis orbem subegi. Militabat Camillus, qui sublata Capitolio signa, cæsis Tarpæ rupis triumphatoribus, reportavit: stravit virtus, quos religio non removet. Quid de Attilio loquar, qui militiam etiam mortis impendit? Africanus non inter Capitolii aras, sed inter Annibalis acies triumphum invenit. Quid mihi veterum exempla profertis? Odi ritus Neronum. Quid dicam bimestres imperatores, et terminos regum cum exordiis copulatos? Aut forte illud est novum, barbaros suis excessisse finibus? Numquid etiam illi christiani fuerunt, quorum miserabili novoque exemplo alter captivus imperator, subaltero captivus orbis, fefellisse quæ victoriam promittebant, suas cæremonias prodiderunt? Numquid et tunc non erat ara Victoriæ? Pœnitet lapsus: vetusta canities pudendi sanguinis traxit ruborem. Non erubesco cum toto orbe longæva converti. Verum certe est quia nulla ætas ad perdiscendum sera est. Erubescat senectus, quæ emendare se non potest. Non annorum canities est laudata, sed morum. Nullus pudor est ad meliora transire. Hoc solum habebam commune cum barbaris, quia Deum antea nesciebam. Sacrificium vestrum ritus est bestiarum cruore respergi. Quid in mortuis pecudibus quæritis Dei voces? Venite, et discite in terris cœlestem militiam: hic vivimus, et illic militamus. Cœli mysterium doceat me Deus ipse, qui condidit: non homo, qui se ipsum ignoravit. Cui magis de Deo,

5. Est-il nécessaire de parler des Gaulois qui, glissant jusqu'au centre du Capitole, allaient écraser les malheureux restes des Romains, si leur tentative n'avait été trahie par les cris des oies effrayées? Sont-ce donc là les gardiens des temples de Rome? Où était Jupiter en ce moment? Est-ce lui, par hasard, qui se faisait entendre par l'entremise de ces oies?

6. Mais à quoi bon dire que leur culte n'a servi de rien aux Romains? Annibal adressait ses hommages aux mêmes dieux. Qu'ils se déclarent donc pour l'un ou pour l'autre des deux partis. Ils ne peuvent remplir les vœux des Romains sans repousser les supplications des Carthagiinois, ni donner la victoire aux Carthagiinois sans consentir à la défaite des Romains.

7. Les voilà réduites à leur juste valeur, ces plaintes amères qu'on a osé placer dans la bouche même de Rome. Certes on a fort mal interprété ses sentimens; elle tient un tout autre langage: Pourquoi vois-je tous les jours, dit-elle, mon sein ensanglanté par tant de victimes innocentes qu'on égorge sans profit? Ce ne sont pas les entrailles de ces bêtes malheureuses, mais bien la vigueur et le courage des combattans qui procurent la victoire. J'ai procédé autrement pour soumettre l'univers à mes lois. Camille fit un appel à sa bravoure, lorsqu'il reprit les enseignes enlevées du Capitole, après avoir taillé en pièces les barbares qui étaient montés en vainqueurs jusqu'au sommet de la roche Tarpéenne; il extermina par sa valeur héroïque ceux que la religion avait été impuissante à repousser. Que dirai-je de Régulus qui préféra une mort horrible à une paix honteuse? Ce n'est pas au milieu des autels du Capitole, mais parmi les bataillons d'Annibal que Scipion l'Africain a trouvé une victoire éclatante. Mais pourquoi remonter à des époques si éloignées? Je déteste la religion de Néron. Parlerai-je de ces empereurs dont le règne éphémère n'a pas dépassé deux mois, dont le pouvoir n'a pas plus tôt commencé à éclore qu'il a été détruit? Est-ce pour la première fois que nous entendons parler de l'irruption des barbares sur les terres de l'empire? Étaient-ils chrétiens ces deux princes infortunés qui nous ont laissé un exemple effrayant, inouï, des vicissitudes des choses humaines? L'un commandait à l'univers entier, l'autre passa du trône à la plus dure servitude; avaient-ils trahi leur culte? n'ont-ils pas été trompés par des présages qui leur promettaient la victoire? L'autel de la Victoire avait-il été renversé? J'abjure mes erreurs. Le sang innocent que je rougis d'avoir répandu a souillé mes cheveux blancs. Malgré

quam Deo credam? Quomodo possum vobis credere, qui fatemini vos ignorare quod colitis?

8. Uno, inquit, itinere non potest perveniri ad tam grande secretum. Quod vos ignoratis, id nos Dei voce cognovimus. Et quod vos suspicionibus quæritis, non ex ipsa sapientia Dei et veritate comperitum habemus. Non congruunt igitur vestra nobiscum. Vos pacem diis vestris ab imperatoribus obsecratis, nos ipsis imperatoribus a Christo pacem rogamus. Vos manuumstrarum adoratis opera, nos injuriam ducimus omne quod fieri potest Deum putari. Non vult se Deus in lapidibus coli. Denique etiam ipsi philosophi vestri ista riserunt.

9. Quod si vos ideo Christum Deum negatis, quia illum mortuum esse non creditis (nescitis enim quod mors illa carnis fuerit, non divinitatis, quæ fecit ut credentium jam nemo moriatur); quid vobis imprudentius, qui contumeliose colitis, et honorifice derogatis; vestrum enim Deum lignum putatis. O contumeliosa reverentia! Christum mori potuisse non creditis. O honorifica perverbia!

10. Sed vetera, inquit, reddenda sunt altaria simulacris, ornamenta delubris. Reposcantur hæc a consorte superstitionis: christianus imperator aram solius Christi didicit honorare. Quid manus piæ

les longues années qui se sont écoulées sur moi, je n'ai point de honte de me convertir avec le monde entier : non, jamais il n'est trop tard pour reconnaître la vérité. C'est à celui qui, même sur la fin de ses jours, ne sait point se réformer qu'il appartient de rougir. Ce n'est pas le nombre des années qui nous rend vénérable, mais une conduite exemplaire. Il n'y a point de honte à s'amender. Jusqu'ici j'ignorais le vrai Dieu, et en cela je ressemblais aux barbares. Vos cérémonies consistent surtout à s'arroser du sang des bêtes. Devez-vous prendre les entrailles des animaux pour les interprètes de Dieu ? Venez, et apprenez les devoirs de la milice céleste à laquelle nous appartenons : nous vivons sur la terre, mais nous combattons pour le ciel. Pour connaître les mystères de l'autre vie, adressons-nous à Dieu qui nous a créés, et non à l'homme qui ne se connaît pas lui-même. Qui pourra mieux m'instruire de Dieu que Dieu lui-même ? Dois-je plutôt mettre ma confiance en vous, qui avouez être dans une profonde ignorance sur l'objet de votre culte ?

8. On ne peut, dites-vous, arriver par une seule voie à pénétrer ces grands principes couverts d'un voile épais. Ce que vous ignorez, nous l'avons appris de la bouche de Dieu même. Ces objets importans sur lesquels vous n'avez que des notions vagues nous ont été dévoilés par la sagesse divine. Il n'est pas étonnant que vos idées diffèrent des nôtres. Vous demandez aux empereurs la paix pour vos dieux, nous demandons au Christ la paix pour les empereurs. Vous vous prosternez devant vos propres ouvrages, nous croirions outrager la divinité que de lui assimiler rien qui soit sorti des mains de l'homme. Dieu ne veut pas être adoré dans une pierre. Vos philosophes eux-mêmes ont déversé le ridicule sur vos cérémonies religieuses.

9. Vous niez la divinité du Christ, et votre grande raison, c'est qu'il a été assujéti à la mort commune (car vous ignorez que la mort n'a atteint en lui que la forme humaine, et non la divinité qui a affranchi tous les croyans de la nécessité de la mort). Vous donnez dans la plus étrange inconséquence, vous dont les hommages sont une insulte, et le culte un outrage, vous qui prenez pour Dieu un morceau de bois : et vous ne croyez pas que le Christ ait pu mourir ? Quel coupable aveuglement ! quelle singulière façon d'honorer la divinité !

10. Il faut rendre, dites-vous, leurs autels aux dieux, aux autels leurs ornemens. Adressez votre demande à ceux qui partagent votre superstition : un empereur chrétien ne doit ses respects qu'aux temples du Christ. Quoi ! vous forceriez des mains pures, une bouche fi-

et ora fidelia ministerium suis cogunt sacrilegiis exhibere? vox imperatoris nostri Christum resultet, et illum solum, quem sentit, loquatur; « quia cor regis in manu Dei¹. » Numquid imperator gentilis aram Chri-
to levavit? Dum ea quæ fuerunt, reposcunt, exemplo suo admonent quantum christiani imperatores religioni, quam sequuntur, debeant deferre reverentiæ; quando gentiles superstitionibus suis omnia detulerunt.

11. Dudum cœpimus, et jam sequuntur exclusos. Nos sanguine gloriamur, illos dispendium movet. Nos hæc victoriæ loco ducimus, illi injuriam putant. Nunquam nobis amplius contulerunt, quam cum verberari christianos atque proscribi ac necari juberent. Præmium fecit religio, quod perfidia putabat esse supplicium. Videte magnanimos. Per injurias, per inopiam, per supplicium nos crevimus: illi cæremonias suas sine quæstu manere posse non credunt.

12. Habeant, inquit, vestales virgines immunitatem suam. Dicant hoc, qui nesciunt credere, quod possit esse gratuita virginitas: provocent lucris, qui diffidunt virtutibus. Quantas tamen illis virgines præmia promissa fecerunt? Vix septem vestales capiuntur puellæ. En totus numerus, quem infulæ vittati capitis, purpuratarum vestium murices, pompa lecticæ ministrorum circumfusa comitatu, privilegia maxima, lucra ingentia, præscripta denique pudicitiae tempora coegerunt.

13. Attollant mentis et corporis oculos, videant plebem pudoris, populum integritatis, concilium virginitatis. Non vittæ capiti decus, sed ignobile velamen usui, nobile castitati: non exquisita, sed abdicata lenocinia pulchritudinis: non illa purpurarum insignia, non luxus

¹ Prov. XXI, 1.

dèle à seconder vos projets sacrilèges? La voix de notre empereur ne s'élèvera que pour exalter le Christ, elle ne se fera entendre que pour proclamer celui qu'il reconnaît pour Dieu dans sa conscience; « parce » que le cœur du roi est dans la main de Dieu. » Pourriez-vous citer un empereur païen qui ait érigé des autels en l'honneur du Christ? Ils demandent le rétablissement de ce qui a existé, et leurs exemples sont là pour apprendre aux empereurs chrétiens de quels respects ils doivent entourer la religion qu'ils professent; car rien ne saurait ralentir le zèle des païens lorsqu'il s'agit des intérêts de leurs idées superstitieuses.

11. Nous existons depuis bien long-temps, et aujourd'hui ils ont recours à ceux qu'ils ont jugés indignes de leur société. Nous ambitionnons le martyre, et une perte légère les met en émoi. Ce que nous regardons comme un triomphe est pour eux un sujet d'affliction. Jamais ils ne nous ont fait plus de bien que lorsqu'ils ont fait battre de verges les chrétiens, lorsqu'ils les ont proscrits et livrés au supplice. La foi a changé en récompense ce qui dans leur intention criminelle était un terrible châtement. Admirez ce prodige de grandeur. C'est au milieu des injures, au sein de la misère et des tourmens que nous avons pris la plus grande extension : quant à eux, ils sont persuadés que leur culte ne peut se soutenir sans l'appui du trésor public.

12. Que leurs immunités soient rendues aux vestales. Ce langage est permis à ceux qui s'imaginent que personne n'embrassera la virginité sans l'attrait d'une récompense pécuniaire. On se sert de l'or comme d'un appât nécessaire, on ne croit plus à la puissance de la vertu. Eh bien ! combien a-t-on pu rassembler de vierges par ces promesses séduisantes ? C'est à peine si l'on est parvenu à gagner sept jeunes filles. Voilà donc le nombre total auquel on a pu arriver malgré tous les moyens de séductions qu'on a fait valoir, les bandelettes brillantes, destinées à orner la tête, des habits resplendissans de pourpre, des litières superbes, un nombreux cortège, des privilèges honorables, d'immenses avantages, et quoiqu'on ait restreint le temps pendant lequel elles devront observer une continence rigoureuse.

13. Qu'ils ouvrent les yeux, qu'ils ôtent le bandeau qui semble aveugler leur esprit, qu'ils considèrent cette foule de vierges saintes, cette multitude innombrable de personnes vouées au culte sacré de la pudeur. On ne voit point de bandelettes briller sur leur tête, leurs habits sont grossiers, mais font honneur à leur pureté; elles ne recherchent point, au contraire, elles évitent tout ce qui pourrait relever

deliciarum, sed usus jejuniorum : non privilegia, non lucra : omnia postremo talia, ut revocari a studio putes, dum exercentur officia. Sed dum exercetur officium, studium provocatur. Suis castitas cumulat dispendiis. Non est virginitas, quæ pretio emitur, non virtutis studio possidetur : non est integritas quæcumque in auctione nummario ad tempus licitatur compendio. Prima castitatis victoria est facultatum cupiditates vincere ; quia lucri studium tentamentum pudoris est. Ponamus tamen subsidia largitatum conferenda virginibus. Quæ christianis munera redundabunt? quod tantas opes sufficiet ærarium? Aut si arbitrantur solis vestalibus conferendum; non pudet, ut qui totum sibi sub imperatoribus gentilibus vindicarunt, iidem sub principibus christianis non putent nobis sortem debere esse communem?

14. Sacerdotibus quoque suis et ministris queruntur alimenta publica non deberi. Quantus hinc verborum tumultus increpuit! At contra, nobis etiam privatæ successionis emolumenta recentibus legibus denegantur, et nemo conqueritur; non enim putamus injuriam, quia dispendium non dolemus. Si privilegium quærat sacerdos, ut onus curiale declinet, patria atque avita et omnium facultatum possessione cedendum est. Quomodo hanc gentiles si haberent, ingravarent querelam, quod sacerdos ferias ministerii sui emat totius patrimonii sui damno, et privati universæ commoditatis dispendio usum publici mercetur obsequii : præterdens communis salutis excubias, domesticæ inopiæ se mercede soletur; quia ministerium non vendidit, sed gratiam comparavit?

15. Conferte causas. Vos excusare vultis decurionem, cum Ecclesiæ excusare non liceat sacerdotem. Scribuntur testamenta templorum

leur beauté ; elles ne sont point revêtues de pourpre ; leur table n'est pas couverte de mets délicats ; elles vivent dans le jeûne : il n'y a pour elles ni privilèges ni bénéfices ; enfin tout dans leur position semble fait pour les dégoûter de leur état. Eh bien ! c'est dans la rigueur même de leurs devoirs qu'elles puisent le courage dont elles ont besoin. Les privations rehaussent le prix de la chasteté. On ne peut pas appeler virginité un sacrifice fait à l'argent ; il n'y a de virginité réelle que celle qu'on embrasse par amour pour la vertu ; elle n'a rien de commun avec ces engagements que l'on contracte après avoir stipulé un prix et déterminé avec soin le temps de leur durée. La première victoire de la chasteté consiste à étouffer tout désir des richesses, la soif de l'or est un piège pour la pudeur. Mais supposons qu'il faille accorder des revenus aux vierges : où trouvera-t-on des trésors suffisans pour en donner à toutes les vierges chrétiennes ? Serait-il possible de se procurer les fonds nécessaires ? Prétendent-ils réserver cet avantage aux seules vestales ? Eux qui, sous les empereurs païens, s'arrogeaient tous les bénéfices, peuvent-ils sans rougir nous refuser le même traitement que sous les princes chrétiens ?

14. Ils se plaignent avec amertume de ce que le trésor public ne se charge pas de l'entretien de leurs prêtres et de leurs ministres. De là les récriminations les plus violentes. Une ordonnance récente nous prive du bénéfice des legs qui auraient été constitués en notre faveur par des particuliers ; aucune réclamation n'est sortie de notre bouche ; cette disposition ne nous a pas semblé injuste, nous n'attachons aucun prix aux biens dont elle nous dépouille. Si un prêtre veut échapper aux soins d'une tutelle incompatible avec ses devoirs, il lui faut renoncer à tous ses biens ainsi qu'à l'héritage de son père et de son aïeul. Quelles clameurs ne pousseront pas les païens, si une loi semblable avait été portée contre eux ! Quoi ! diraient-ils, un prêtre ne pourra exercer son saint ministère qu'en sacrifiant tout son patrimoine ; il lui faudra acheter au prix de toutes les commodités de la vie le droit d'être utile au public ! on le réduira à la plus complète pénurie pour le dédommager des soins pénibles qu'il donne au salut des âmes ! Il devra se consoler en songeant que des considérations d'intérêt n'ont pas eu le pouvoir de le faire renoncer aux devoirs sacrés du sacerdoce, et que le parti auquel il s'est arrêté le recommande à l'estime générale !

15. Comparons notre position respective. Vous réclamez pour vos décurions des privilèges dont ne jouissent pas les prêtres de l'Église ?

ministris, nullus excipitur profanus, nullus ultimæ conditionis, nullus prodigus verecundiæ: soli ex omnibus clerico commune jus clauditur, a quo solo pro omnibus votum commune suscipitur, officium commune defertur: nulla legata vel gravium viduarum, nulla donatio. Et ubi in moribus culpa non deprehenditur; tamen officio multa præscribitur. Quod sacerdotibus fani legaverit christiana vidua, valet: quod ministris Dei, non valet. Quod ego non ut querar, sed ut sciant quid non querar, comprehendi; malo enim nos pecunia minores esse, quam gratia.

16. Sed referunt, ea quæ vel donata vel relicta sunt Ecclesiæ, non esse temerata. Dicant et ipsi quis templis dona detraxerit, quod factum est christianis. Quæ si facta essent gentilibus, redderetur potius quam inferretur injuria. Nunccine demum justitia prætenditur, æquitas postulatur? Ubi tunc erat ista sententia; cum direptis christianorum omnium facultatibus, ipsos vitales anhelitus inviderent, et nullis usquam negata defunctis inhiherent supremæ commercia sepulturæ? Quos gentiles præcipitarunt, maria reddiderunt. Fidei ista victoria est, quod et ipsi jam facta majorum carpunt, quorum gesta condemnant. Sed quæ (malum!) ratio, ut eorum munera petant, quorum gesta condemnant?

17. Nemo tamen donaria delubris, et legata haruspicibus denegavit: sola sublata sunt prædia; quia non religiose utebantur iis, quæ religionis jure defenderent. Qui nostro utuntur exemplo, cur non utebantur officio? Nihil Ecclesia sibi, nisi fidem possidet. Hos redditus præbet, hos fructus. Possessio Ecclesiæ sumptus est egenorum. Numerent quos redemerint templa captivos, quæ contulerint alimenta pauperibus, quibus exsulibus vivendi subsidia ministraverint. Prædia igitur intercepta, non jura sunt.

Rien n'empêche de tester en faveur des ministres des faux dieux ; personne, à quelque secte, à quelque condition qu'il appartienne, quelle que soit son inconduite, n'est privé de cet avantage ; l'interdit n'atteint que les prêtres du Christ, eux qui se dévouent seuls pour le salut commun sont seuls exclus du droit commun. Il ne leur est permis de recevoir des veuves les plus vertueuses ni legs ni donation, et bien que leur conduite soit irréprochable, le caractère dont ils sont revêtus paraît un motif de les placer dans un état de suspicion. Les prêtres d'un temple païen sont autorisés à recevoir la succession d'une veuve chrétienne, les ministres de Dieu n'ont pas la même faculté. Je ne relève pas toutes ces choses pour m'en plaindre, mais pour faire comprendre à nos adversaires que, si nous voulions nous plaindre aussi, la matière serait abondante ; mais j'aime bien mieux que nous manquions de richesses p'utôt que de vertu.

16. On n'a touché, disent-ils, ni aux dons qui ont été faits, ni aux biens qui ont été légués à l'Église. Mais a-t-on rien enlevé des temples des idoles ? et cependant les temples chrétiens ont été dépouillés. Si on s'était conduit de même à l'égard des païens, on n'aurait pas commis un acte de brigandage, on aurait simplement usé du droit de représailles. On fait sonner aujourd'hui bien haut les mots de justice et d'équité : où étaient ces beaux sentimens lorsqu'on dépouillait tous les chrétiens sans exception de ce qu'ils possédaient, lorsqu'on leur arrachait jusqu'au dernier souffle, lorsqu'on leur refusait même les derniers devoirs qu'on accorde partout aux morts. Les mers ont reporté sur le rivage ceux que les païens avaient précipités dans les flots. On voit éclater ici le triomphe de la foi ; ils sont forcés aujourd'hui à blâmer la conduite de leurs pères et à passer condamnation sur leurs actes. Mais, hélas ! par une déplorable inconséquence, ils osent réclamer les privilèges de ceux dont ils ne peuvent justifier les excès.

17. Personne assurément ne s'oppose à ce que les temples reçoivent des dons, ni les aruspices des héritages ; on leur a seulement enlevé leurs terres, parce qu'ils n'usaient pas dans un but religieux de ce qui leur avait été concédé au nom de la religion. Puisqu'ils profitaient des mêmes bénéfices que nous, pourquoi ne remplissaient-ils pas comme nous les obligations qui leur étaient imposées ? L'Église n'a rien qui lui appartienne en propre que la foi. C'est là l'origine de ses revenus et de ses richesses ; l'entretien des pauvres, voilà son patrimoine. Que les ministres des temples nous fassent connaître les captifs qu'ils ont rachetés, les pauvres qu'ils ont nourris, les exilés

18. En quod factum, quæ triste piaret nefas, fames, ut aiunt, publica vindicavit; quia usui omnium proficere cœpit, quod proficiebat commodis sacerdotum. Propterea ergo detractis, ut aiunt, arbusta exuta corticibus, succo miserabili deficientium ora lambebant. Propterea chaonia frugem glande mutantes, rursus in pecudum pastus, et ad infelicis victus alimenta revocati, concussa quercu, famem in silvis miseram solabantur. Nova videlicet prod'gia terrarum, quæ nunquam ante acciderant; cum superstitio gentilis toto orbe ferveret! Re vera quando ante vacuis avenis seges avari vota lusit agricolæ, et spem rusticæ plebis quæsita sulcis frugis herba destituit?

19. Et unde Græcis oracula habita suæ quercus, nisi quia remedium silvestris alimonix cœlestis religionis donum putarunt? Talia enim suorum munera credunt deorum. Quis dodoneas arbores nisi gentium populus adoravit; cum pabulum triste agri nemorum honore donaret? Non est verisimile quod indignantes eorum dii id pro pœna intulerint, quod solebant placati conferre pro munere.

20. Quæ autem æquitas, ut paucis sacerdotibus dolentes victum negatum, ipsi omnibus denegarent; cum inclementior esset vindicta, quam culpa? Non est igitur idonea, quæ tantam ægritudinem mundi fallentis causa constrinxerit; ut virentibus segetibus subito spes anni adulta moreretur.

21. Et certe ante plurimos annos templorum jura toto orbe sublata sunt: modone demum diis gentilium venit in mentem suas injurias

qu'ils ont secourus. On n'a donc pas voulu les dépouiller, mais bien rendre à leur destination les revenus qu'ils détournaient à leur profit.

18. Voilà le crime énorme, l'effroyable sacrilège qui n'a pu être expié, à les en croire, que par les horreurs de la famine; c'est que tout le monde profite maintenant de ce qui jadis ne servait qu'aux prêtres. En punition de cet attentat inouï, on a vu des hommes, disent-ils, réduits à chercher sous l'écorce des arbres un suc qui pût soutenir leur misérable existence; on les a vus, à défaut de blé, se nourrir de glands, aller au fond des forêts pour disputer aux animaux une vile pâture, et calmer ainsi leur faim dévorante. Jamais sans doute l'humanité n'avait été affligée de maux semblables, lorsque le paganisme était florissant sur toute la surface du globe. Hélas! combien de fois, au contraire, n'a-t-on pas vu l'avid cultivateur s'affliger au temps de la moisson en voyant ses espérances détruites! Combien de fois une herbe stérile, envahissant les sillons qui ne lui étaient pas destinés, n'a-t-elle pas frustré le laboureur du fruit de ses travaux!

19. Et d'où provenait cette opinion propagée parmi les Grecs, qui leur faisait croire que les chênes rendaient des oracles, si ce n'est de ce qu'ils regardaient comme un bienfait des dieux la ressource qu'ils avaient trouvée au milieu des bois dans un temps de disette? un secours arrivé dans un moment où ils en avaient besoin était toujours envisagé par eux comme une faveur du ciel. Les païens n'ont-ils pas également adoré les arbres de Dodone, et par ce culte ne voulaient-ils pas exprimer leur gratitude pour les tristes alimens qu'ils en avaient reçus? Est-il donc vraisemblable que les dieux envoient aujourd'hui pour châtement ce que dans d'autres temps ils accordaient comme un bienfait?

20. D'ailleurs quelle injustice criante de condamner le monde entier à la détresse, parce qu'on refuse d'entretenir quelques prêtres? Certes la punition en ce cas aurait causé bien plus de mal que la faute! on ne peut sérieusement attribuer à une cause aussi futile ce fléau terrible qui a étendu ses ravages sur tout l'univers, détruisant partout les moissons déjà presque parvenues à leur maturité.

21. Il y a déjà plusieurs années que les privilèges des temples ont été supprimés dans toutes les parties de l'empire; et ce n'est que d'hier que les dieux ont songé aux moyens d'en tirer vengeance. Le

ultum ire? Propterea nec assueto cursu Nilus intumuit, ut urbicorum sacerdotum dispēdia vindicaret, qui non vindicavit suorum?

22. Esto tamen si superiore anno deorum suorum injurias vindicatas potant, cur præsentī anno contemptui fuere? Jam enim nec herbarum vulsis radicibus rustīcana plebs pascitur, nec baccæ silvestris explorat solatia; nec cibum de sentibus rapit: sed operum læta feli-
cium, dum messes suas et ipsa miratur, explevit voti satietate jejunium: usurarios nobis reddidit terra proventus.

23. Quis ergo tam novus humanis usibus vices stupeat annorum? Et tamen etiam superiore anno plerasque novimus provincias redundasse fructibus. De Galliis quid loquar solito ditioribus? Frumentum Pannoniæ, quod non severant, vendiderunt: et fœcunda Rhetia fertilitatis suæ novit invidiam; nam quæ solebat tutor esse jejunio, fœcunditate hostem in se excitavit: Liguriam Venetiasque autumnī frumenta paverunt. Ergo nec ille sacrilegio annus exaruit, et iste fidei fructibus annus effloruit. Negent etiam quod largo fœtu vineæ redundaverint. Itaque et messem scēneratam recepimus, et liberalioris vīndemiæ beneficia possidemus.

24. Postremus superest et maximus locus, utrum ea quæ vobis profuerint, imperatores, restituere subsidia debeatis; a t enim: Vos defendant, a nobis colantur. Hoc est, fidelissimi principes, quod ferre non possumus; quia exprobrant nobis vestro se nomine diis suis supplicare, et vobis non mandantibus, sacrilegium immane committunt, dissimulationem pro consensu interpretantes. Sibi habeant præsidia sua: suos, si possunt, illa defendant. Nam si iis a quibus coluntur, auxilio esse non possunt; quomodo possunt vos defendere, a quibus non coluntur?

Nil, qui cette année n'a pas fécondé l'Égypte de ses eaux, aurait-il pris en main la cause des prêtres de Rome, lui qui a permis qu'on fit subir avec impunité le même traitement à ses prêtres ?

22. Admettons que la famine de l'année dernière ait eu pour cause le ressentiment des dieux, comment se fait-il que cette année nous n'éprouvions point les effets de leur colère ? tant s'en faut que les habitans de nos campagnes se nourrissent de racines, de fruits sauvages, et qu'ils aillent chercher une misérable nourriture dans les buissons ; de riches moissons ont été la récompense de leurs travaux, ils oublient aujourd'hui dans la joie et l'abondance leurs privations passées, la terre nous a rendu ses productions avec usure.

23. Quel est l'homme assez étranger aux vicissitudes de la nature pour s'étonner de pareilles calamités ? On ne peut nier que, l'année précédente, plusieurs provinces n'aient joui d'abondantes récoltes. Parlerai-je des Gaules, où les productions de la terre ont été d'une richesse inaccoutumée ? En Pannonie, les moissons ont dépassé de beaucoup tout ce qu'on était en droit d'espérer : on connaît les malheurs qu'a valus à la Rhétie sa fertilité excessive ; elle, qui avait constamment vécu en paix au sein d'une heureuse médiocrité, s'est vue en butte à des attaques provoquées par ses richesses ; les dons de l'automne n'ont rien laissé désirer à la Ligurie et à la Vénétie. Il est donc également faux d'avancer que l'année dernière a été complètement stérile à raison d'un prétendu sacrilège, ou que celle-ci a été d'une fertilité remarquable, à cause d'un retour subit à de meilleurs sentimens. Nieront-ils que les vignes n'aient produit une quantité prodigieuse de raisins ? Je ne crains pas de le dire, nous avons été amplement dédommagés, jamais nos campagnes n'avaient vu de vendanges si belles.

24. Reste enfin un dernier argument, qui leur paraît péremptoire ; ils demandent, grand prince, que vous leur rendiez leurs revenus, parce qu'il en doit résulter d'immenses avantages pour vous : Donnez-nous, disent-ils, les moyens d'honorer les dieux, afin qu'ils vous protègent. Voilà, ô fidèle empereur, des prétentions que nous ne pouvons tolérer ; ils semblent croire que vous les autorisiez à prier leurs idoles pour vous, et, sans consulter vos sentimens, ils commettent un affreux sacrilège, supposant que vous approuvez leur culte, parce que vous ne le défendez pas expressément. Qu'ils gardent leurs protecteurs pour eux-mêmes, et que ces protecteurs les couvrent, s'il se peut, d'une égide inviolable. Si ces dieux imagi-

25. Sed majorum, inquit, servandus est ritus. Quid quod omnia postea in melius profecerunt? Mundus ipse, qui vel primum coactis elementorum per inane seminibus, tenero orbe, concreverat, vel confuso adhuc indigesti operis caligabat horrore; nonne postea distincto cœli, maris, terrarumque discrimine, rerum formas quibus speciosus videtur, accepit? Exutæ humentibus tenebris novum terræ stupere solem. Dies in exordio non refulget, sed in processu temporis incremento luminis micat, et calor exæstuat.

26. Luna ipsa, qua propheticis oraculis species Ecclesiæ figuratur; cum primum resurgens in menstruas reparatur ætates, tenebris nobis absconditur: paulatimque cornua sua complens, vel e regione solis absolvens, clari splendore fulgoris irrutilat.

27. Exereri in fructus terræ ante nesciebant: post ubi imperare arvis sollicitus cœpit agricola, et informe solum vestire vinetis, silvestres animos domesticis mollitæ cultibus exuerunt.

28. Anni ipsius ætas prima, quæ nos usu parili coloravit nutu gignentium: sed in processu lapsuris floribus vernali, postremis adolescit fructibus.

29. Nos quoque ævi rudes, sensus habemus infantiam: sed mutati in annos ingenii rudimenta deponimus.

30. Dicant igitur in suis omnia manere debuisse principiis; mundum tenebris obductum, quia splendore solis illuxerit, displicere. Et quanto gratius est animi tenebras depul'sse, quam corporis; fideique jubar emicuisse, quam solis? Ergo et mundi sicut omnium rerum pri-

naires ne peuvent être d'aucun secours à ceux qui les reconnaissent, comment seraient-ils utiles à ceux qui nient leur puissance ?

25. Mais on doit respecter les pratiques consacrées par le temps. Tout sur la terre tend à se perfectionner par des changemens successifs. Ce globe lui-même, réduit aux dimensions les plus exigües, n'était-il pas dans le principe un amas d'éléments divers confusément rassemblés dans l'espace, flottant au milieu de ténèbres profondes, dans un désordre épouvantable ? Quel laps de temps n'a-t-il pas fallu pour que le ciel, la terre et la mer aient reconnu leurs limites, et que les objets aient revêtu ces formes variées dont l'ensemble présente un spectacle si admirable ? Le monde, dégagé enfin des brouillards épais qui l'enveloppaient, put contempler avec ravissement le disque radieux du soleil. Le jour n'avait pas d'abord toute sa splendeur, ce n'est que par une progression insensible qu'il a obtenu cet éclat et cette chaleur bienfaisante qui fécondent la terre.

26. La lune elle-même qui, d'après les oracles divins, est la figure de l'Église, disparaît dans la nuit avant de renouveler ses phases périodiques ; elle ne montre d'abord qu'un mince croissant, et s'éloignant peu à peu des régions du soleil, elle dévoile enfin sa face resplendissante et complètement illuminée.

27. Dans les temps primitifs, les hommes ignoraient l'art de cultiver la terre ; le besoin les rendit ingénieux ; des champs fertiles s'étendirent de toutes parts sur la surface inculte du globe, et des occupations paisibles vinrent adoucir les mœurs des peuples encore sauvages.

28. L'année commence par nous montrer des bourgeons à peine sensibles ; bientôt une multitude de fleurs étalent à nos regards leurs couleurs éclatantes ; elles sont remplacées à la fin par des fruits.

29. Nous-mêmes, dans les premières années, nous n'avons que des sensations peu distinctes ; nos facultés se développent avec le temps, et enfin nous parvenons à nous dégager des langes de l'enfance.

30. Diront-ils que tout devait rester dans son état primitif ? Regrettent-ils que les rayons du soleil aient dissipé les ténèbres qui couvraient le monde ? Combien ne devons-nous pas nous féliciter davantage de cette lumière divine qui a chassé de notre âme la nuit de l'ignorance ? Nous sommes bien plus heureux de jouir du flambeau de la

mæva nutarunt; ut venerabilis canæ fidei sequeretur senectus. Quos hoc movet, reprehendat messem, quia sera fecunditas est: reprehendant vindemiam, quia in occasu anni est: reprehendant olivam, quia postremus est fructus.

31. Ergo et messis nostra fides animarum est; Ecclesiæ gratia meritum vindemia est, quæ ab ortu mundi virebat in sanctis, sed postrema ætate se diffudit in populos; ut adverterent omnes non rudibus animis irrepsisse fidem Christi (nulla enim sine adversario corona victoriæ) sed explosa opinione, quæ ante convaluit, quod erat verum, fit jure prælatum.

32. Si ritus veteres delectabant, cur in alienos ritus eadem Roma successit? Omitto absconditam pretio humum, et pastorales casas auro degeneri renitentes. Quid, ut de ipso respondeam quod queruntur, captarum simulacra urbium, victosque deos, et peregrinos ritus sacrorum alienæ superstitionis æmuli receperunt? Unde igitur exemplum, quod currus suos simulato Almonis in flumine lavat Cybele? Unde phrygii vates, et semper invisæ Romanis non æquæ Carthaginis numina? Quam cœlestem Afri, Mitram Persæ, plerique Venerem colunt; pro diversitate nominis, non pro numinis varietate. Sic deam esse et victoriam crediderunt, quæ utique munus est, non potestas: donatur, non dominatur, legionum gratia non religionum potentia. Magna igitur dea, quam militum multitudo sibi vindicat, vel præliorum donat eventus?

33. Hujus aram strui in urbis Romæ curia petunt, hoc est, quo plures conveniunt christiani. Omnibus in templis aræ, ara etiam in templo Victoriarum. Quoniam numero delectantur, sacrificia sua ubi-

foi que de l'éclat du soleil. Ainsi le monde, comme toutes les choses connues, a eu des commencemens très-impairfaits : la foi chrétienne était destinée à rendre sa vieillesse vénérable. Que ceux qui sont d'un avis contraire repoussent donc les moissons, parce qu'elles se font long-temps attendre ; qu'ils se refusent aux vendanges, parce qu'elles n'ont lieu que sur la fin de l'année ; qu'ils rejettent l'olive, parce qu'entre tous les fruits elle est la dernière à mûrir.

31. Nous comparons à une moisson la conversion des ames à la doctrine du Christ ; pour nous, les conquêtes de l'Église sont semblables aux vendanges ; ce sont là des fruits de vie qui ont germé dans les ames des justes depuis le commencement du monde, mais qu'il n'a été donné aux peuples de cueillir que dans ces derniers temps. La religion du Christ n'a pas dû s'adresser à des intelligences faibles et incultes (quelle gloire y a-t-il à triompher sans effort ?) ; mais, après avoir renversé les opinions depuis long-temps établies, elle a réclamé l'empire au nom des droits imprescriptibles de la vérité.

32. Si Rome est si attachée à ses anciens usages, pourquoi en a-t-elle changé si souvent ? Je ne parle pas de ces trésors enfouis par l'avarice, de ces palais fastueux qui ont pris la place des chaumières antiques. Ne sortons pas de l'ordre de choses qui a fourni matière aux plaintes de nos adversaires ; pourquoi a-t-elle adopté les dieux des peuples vaincus, reçu dans son enceinte les idoles des villes captives, mêlé à ses cérémonies celles de tant de peuples étrangers ? D'où lui vient cette pratique superstitieuse qui rappelle Cybèle lavant son char dans l'Alméon ? N'avons-nous pas au milieu de nous des prêtres phrygiens, et les divinités qui protégeaient la perfide Carthage, et que détestaient les Romains ? N'adore-t-on pas cette déesse impure qu'on reconnaît toujours malgré la diversité de ses noms, appelée Céleste en Afrique, Mitra en Perse, et Vénus dans le plus grand nombre de pays ? On a été jusqu'à faire une déesse de la Victoire, qui peut être regardée comme une faveur, mais non comme une puissance ; elle peut être accordée par le ciel, mais ce n'est pas elle qui décide du succès des armes ; elle s'obtient par le courage des légions, et non par des cérémonies ridicules. Belle déesse que celle qui est à la merci des soldats et de tous les caprices de la fortune militaire !

33. Ils demandent qu'un autel soit érigé aux idoles dans l'enceinte du sénat, c'est-à-dire dans un lieu où se réunissent nécessairement un grand nombre de chrétiens. Ils ont des autels dans tous les temples, ils en ont dans le temple des Victoires. Ils se plaisent à multiplier à l'in-

que concelebrant. Quid est nisi insultare fidei, unius aræ sacrificium vindicare? Ferendumne istud, ut gentilis sacrificet, et christianus intersit? Hauriant, inquit, hauriant vel inviti fumum oculis, symphoniam auribus, cinerem faucibus, thus naribus et aversantium licet ora excitata focus nostris favilla respergat. Non illi satis sunt lavacra, non porticus, non plateæ occupatæ simulacris? Etiamne in communi illo concilio non erit communis conditio? Obstringetur pia senatus portio obstantium vocibus, adjurantium sacramentis. Si refutet, videbitur mendacium prodere: si adquiescat, sacrilegium confiteri.

34. Ubi, inquit, in leges vestras et verba jurabimus? Ergo mens vestra, quæ legibus tenetur inclusa, cæremoniis gentium suffragium colligit, fidem stringit? Jam non solum præsentium, sed absentium etiam, et quod est amplius, imperatores, fides vestra pulsatur; vos enim cogitis, si jubetis. Constantius augustæ memoriæ nondum sacris initiatus mysteriis, contaminari se putavit, si aram illam videret. Jussit auferri, non jussit reponi. Illud auctoritatem facti habet, hoc præcepti non habet.

35. Nemo sibi de absentia blandiatur. Præsentior est, qui se animis inserit, quam qui oculis protestatur. Plus enim est mente connecti, quam corpore copulari. Vos senatus cogendi concilii præsules habet, vobis coit: vobis conscientiam suam, non diis gentium præstat: vos liberis suis, non tamen fidei suæ præfert. Hæc est charitas expetenda, hæc est charitas major imperio, si fides tuta sit, quæ servat imperium.

36. Sed fortasse aliquem moveat ita fidelissimum principem destitutum: proinde quasi meritorum pretium caducis æstimetur præsen-

fini des monumens semblables ; partout on ne voit que sacrifices offerts aux dieux. Pourquoi réclament-ils un autel nouveau avec tant d'ardeur, si ce n'est pour insulter à la foi chrétienne ? Il faudra donc qu'un chrétien assiste bon gré malgré aux cérémonies du paganisme ? Force lui sera de considérer la fumée d'un sacrifice impie, d'entendre une musique profane, de respirer un encens sacrilège, de voir en un mot tous ses sens pénétrés par un culte qu'il réproûve. Ne leur suffit-il pas de cette multitude de statues dressées de toutes parts dans les bains, les portiques, les places publiques ? Dans un lieu où siègent avec un droit égal des hommes à convictions opposées, les uns auront-ils le privilège d'humilier les autres ? La portion du sénat soumise à la loi du Christ sera-t-elle liée par des sermens prêtés au nom de divinités qu'elle ne reconnaît point ? S'ils protestent, ils auront l'air de se mettre en révolte ; s'ils se taisent, on pourra croire qu'ils se prêtent à un horrible sacrilège.

34. Dans quel lieu, demande-t-on, irons-nous jurer fidélité aux lois et aux ordonnances ? Quoi ! pour l'exécution de vos volontés exprimées par des décrets, serez-vous réduits à chercher une garantie dans les pratiques de la superstition ? Évidemment on en veut non seulement à la foi des présens, mais à celle même des absens, et ce qui est bien plus grave, illustres empereurs, on va jusqu'à vouloir surprendre votre religion ; car si vous pouviez adopter une pareille mesure, elle deviendrait obligatoire pour tous. L'empereur Constance, de glorieuse mémoire, quoiqu'il ne fût pas encore initié à nos saints mystères, pensa que le seul aspect de cet autel pourrait souiller ses regards ; il le fit enlever et jamais ne songea à le rétablir. Son exemple fut une leçon utile, et rien dans sa conduite ne l'a démenti par la suite.

35. S'abstenir de paraître au sénat ne serait qu'un vain subterfuge. Celui qui est présent d'esprit et d'intention participe à tout ce qui se fait aussi bien que celui qui se trouve en présence sur les lieux ; l'union de l'esprit a une toute autre force que l'union du corps, vous seuls avez le droit de convoquer le sénat, ses délibérations ont lieu d'après vos ordres ; c'est à vous, et non aux dieux du paganisme, que l'enchaîne son devoir ; il saurait, s'il était nécessaire, vous sacrifier ses enfans, mais non sa foi. Tel est le dévouement à désirer dans ses sujets ; le pouvoir doit se garder d'en exiger davantage ; si la religion est respectée, il n'a rien à craindre pour son existence.

36. Peut-être quelques convictions ont été ébranlées par la mort récente d'un prince très-pieux, comme si la vertu devait nécessaire-

tium. Quis enim sapiens non in orbe quodam atque circumta locata humanarum rerum novit negotia, quia non eosdem semper successus habent; sed variant status, et mutant vices?

37. Quem beatiorem Cneio Pompeio romana templa miserunt? At is cum tribus triumphis terrarum cinxisset orbem, pulsus acie, bello profugus, et sui terminis exul imperii, Canopei manu spadonis occubuit.

38. Quem nobiliorem Cyro Persarum totius orientis terræ regem dederunt? Is quoque cum principes potentissimos adversantes vicisset, victos reservasset, muliebribus armis fusus interiit. Et ille rex qui superatos etiam concessus honore donaverat, exsecto capite, et intra utrem plenum cruoris, satiari iussus, incluso, femineis imperiis ludibrio fuit. Adeo in istius vitæ curriculo non paria paribus, sed longe diversa referuntur!

39. Quem etiam magis sacrificiis deditum, quam Carthaginensium ducem Hamilcarem reperimus? Qui cum toto prælii tempore inter acies positus dimicantes, sacrificium faceret, ubi partem suorum victam esse cognovit, in ipsos quos adolebat, se præcipitavit ignes: ut eos vel corpore suo restingueret, quos sibi nihil profuisse cognoverat.

40. Nam de Juliano quid loquar? qui cum responsis aruspicum male credulus esset, ademit sibi subsidia revertendi. Ergo in communi casu non est communis offensa; neminem etenim promissa nostra luserunt.

41. Respondi lacescentibus tanquam non lacesitus; refellendæ etenim relationis, non exponendæ superstitionis mihi studium fuit. Te tamen, imperator, ipsa eorum relatio faciat cautiorem. Nam cum de superioribus principibus texuisset, quia prior eorum numerus cæremonas patrum coluit, recentior non removit; addidisset etiam: Si exemplum religio veterum non facit, faciat dissimulatio proximorum;

ment trouver sa récompense dans les biens peu stables de ce monde. Qui ne sait que les choses humaines roulent dans un cercle qui est sans cesse en mouvement ? jamais elles ne gardent long-temps la même position, et personne ne saurait prévoir quel sera leur dénouement.

37. Le paganisme nous offre-t-il un personnage qui fut d'abord plus heureux que le grand Pompée ? Ses victoires avaient rempli la terre de son nom, et trois fois il avait reçu les honneurs du triomphe ; bientôt on le vit complètement défait, obligé de fuir jusqu'aux dernières limites des vastes contrées dont il avait fait la conquête, allant à Canopée périr misérablement de la main d'un eunuque.

38. Quel prince plus illustre dans les fastes du paganisme que le fameux Cyrus, dont l'empire s'étendait sur tout l'Orient ? Après avoir triomphé de rois puissans et les avoir généreusement épargnés après la victoire, il fut battu par une femme qui le fit périr de la manière la plus tragique. Ce roi magnanime, qui avait traité avec toutes sortes d'égards les ennemis qu'il avait vaincus, fut décapité après sa défaite ; sa tête fut jetée dans une outre pleine de sang, afin de s'en rassasier, elle servit ainsi de jouet à l'ironie cruelle d'une femme. C'est ainsi que, dans le cours de cette existence si agitée, il ne faut pas s'attendre à des succès constans, mais plutôt à de fréquens retours de fortune.

39. Quel homme plus adonné à toutes les pratiques superstitieuses, que le célèbre général carthaginois Hamilcar ? Un jour, placé entre les deux armées qui combattaient, il offrait pieusement un sacrifice ; voyant qu'une partie des siens avaient plié, il se précipita au milieu des flammes qu'il avait allumées, cherchant à étouffer avec son corps ce feu qui ne lui avait été d'aucune utilité.

40. Que dirai-je de Julien qui, par une confiance aveugle dans les promesses de ses aruspices, eut l'imprudence de s'ôter tout moyen de retour dans ses états ? Si les princes chrétiens deviennent quelquefois victimes de malheurs semblables, du moins on ne peut nous adresser les mêmes reproches qu'aux prêtres païens ; nous n'aurons causé la ruine de personne par de vaines promesses.

41. Quoique vivement attaqué, j'ai répondu avec autant de modération que si je n'ava's point eu d'agresseur. Je me suis borné à une simple réfutation, je ne me suis pas attaché à faire ressortir toute l'absurdité du culte de nos adversaires. Mais, illustre empereur, cette requête elle-même contient de sages instructions. Passant en revue vos prédécesseurs, on a dit que les plus anciens sont restés fidèles à la religion de leurs pères, que le dernier ne l'a point repoussée, puis on

evidenter docuit quid et fidei tuæ debeas , ut gentilitii ritus non sequaris exemplum : et pietati, ut fratris statuta non violes. Si enim pro suis duntaxat partibus eorum dissimulationem principum prædicarunt, qui cum essent christiani, decreta tamen gentilium minime removerunt : quanto magis amori debes deferre fraterno, ut qui dissimulare deberes, etiamsi quid forsitan non probares, ne fraternis derogares statutis, et nunc teneas quod et fidei tuæ, et germanitatis necessitudini iudicas convenire.

EPISTOLA VIII.

Adventum ejus non ingrato affectu se declinare, sed ne tacere cogeretur, aut offensionis causam præberet. Iracundum esse Theodosium, sed ex se placabilem : ne igitur eum commoveret, valetudinem excusasse. Ingemuisse episcopos eadem thessalonicensem, proinde in eluenda illa sanctorum imitandam pœnitentiam, sine qua peccatum non tollitur. Diabolum, qui ei inviderit, vincendum. Non audere se, illo præsentem, offerre sacrificium, a quo etiam divinitus fuerit deterritus : at ipsam pœnitentiam sacrificium esse. Quod factum ejus non præverterit, dolere se, quippe qui eum vere diligit.

(Anno circiter 390.)

AUGUSTISSIMO IMPERATORI THEODOSIO AMBROSIUS EPISCOPUS.

1. Et veteris amicitiae dulcis mihi recordatio est, et beneficiorum, quae crebris meis intercessionibus summa gratia in alios contulisti, gratiae memini. Unde colligi potest quod non ingrato aliquo affectu adventum tuum semper mihi antehac exoptatissimum declinare potuerim. Sed qua causa hoc fecerim, breviter expediam.

2. Soli mihi in tuo comitatu jus naturae ereptum videbam audiendi, ut et loquendi privarer munere: motus enim frequenter es quod ad-

ajoute : Si vous ne voulez pas suivre l'exemple des premiers, imitez au moins la réserve du dernier ; on vous conseille donc formellement de vous tenir éloigné du paganisme, comme le veut la foi que vous professez, et de ne pas vous mettre en opposition avec les ordonnances promulguées par votre frère ; en cela vous remplirez un devoir que la piété vous impose. Que si dans l'intérêt de leurs superstitions ils vous proposent l'exemple de ces princes, qui, bien qu'attachés au christianisme, n'ont point révoqué les lois publiées par les empereurs païens, peuvent-ils trouver mauvais que vous respectiez la mémoire de votre frère et que vous mainteniez avec fermeté, lorsque la foi s'accorde avec les devoirs du sang, des dispositions auxquelles vous ne pourriez toucher sans inconvenance, quand elles ne mériteraient pas une entière approbation de votre part ?

LETTRE VIII.

Le saint archevêque écrit à Théodose que s'il n'a point attendu son arrivée, il ne doit pas l'attribuer au défaut d'attachement, mais à la crainte de se trouver dans l'alternative de se taire ou de s'exposer à l'offenser ; qu'il le connaît d'une nature irritable, mais qui s'apaise d'elle-même, et que, prenant sa mauvaise santé pour prétexte, il ne s'est retiré à la campagne que pour ne pas lui fournir un sujet de colère. Il lui représente que les évêques ont gémi sur le massacre de Thessalonique. Il faut, pour réparer sa faute, imiter les saints dans leur pénitence, seule voie d'absolution. Il faut vaincre le démon qui lui a porté envie. Mais que jusque là saint Ambroise n'osera pas, en sa présence, offrir le saint sacrifice, Dieu le lui ayant défendu sous de terribles peines : qu'au reste la pénitence elle-même est un sacrifice. Enfin il déplore amèrement que l'empereur n'ait pas prévu ce désastre, parce qu'en vérité il l'aime d'une affection bien sincère.

(Environ vers l'an 390.)

A L'AUGUSTE EMPEREUR THÉODOSE, AMBROISE, ÉVÊQUE.

1. Ils sont chers à mon cœur, les souvenirs d'une ancienne amitié ; ils sont chers à mon cœur, les souvenirs de tant de bienfaits, de tant de grâces accordées par mes intercessions à une foule de malheureux. Non, je ne puis les oublier, et je ne vous les rappelle que pour vous donner l'assurance que je n'ai évité votre présence auparavant si désirée, ni par oubli, ni par ingratitude, ni par défaut d'attachement. Qu'en peu de mots je vous expose donc les motifs de cette conduite.

2. Je m'étais aperçu qu'au milieu de votre cour j'étais le seul à qui l'on enlevât le droit tout naturel d'entendre, pour me priver en même

me pervenissent aliqua, quæ in consistorio tuo statuta forent. Ego ergo expers communis usus sum, cum dicat Dominus Jesus « nihil » esse occultum, quod non manifestetur ¹. » Verecundia igitur, qua potui, satisfaci imperiali arbitrio; et prospexi ne aut ipse causam commotionis habeas, cum id egerim, ne quid ad me de imperialibus deferratur statutis: aut ego cum fuero præsens; aut non audiam per metum omnium, et quasi conniventis famam subibo: aut ita audiam, ut mihi aures pateant, vox interdudatur; ut audita non possim eloqui, ne eos qui in suspicionem prodicionis venerint, lædam in periculo.

3. Quid igitur facerem? Non audirem? Sed aures non possem cera veterum fabularum claudere. Proderem? Sed quod in tuis jussis timerem, in meis verbis deberem cavere; ne quid cruentum committeretur. Tacerem? Sed quod miserrimum foret omnium, alligaretur conscientia, vox eriperetur. Et ubi illud? Sed si sacerdos non dixerit erranti, isqui erraverit, in sua culpa morietur, et sacerdos reus erit poenæ, quia non admonuit errantem.

4. Accipe illud, imperator auguste. Quod habeas fidei studium, non possum negare; quod Dei timorem, non diffiteor: sed habes naturæ impetum, quem si quis lenire velit, cito vertes ad misericordiam: si quis stimulet, in majus exsus citas, ut eum revocare vix possis. Utinam si nemo mitigat, nullus accendat! Libenter eum committo tibi: ipse te revocas, et pietatis studio vincis impetum naturæ.

5. Hunc ego impetum malui cogitationibus tuis secreto committere, quam meis factis publice fortassis movere. Itaque malui officio meo aliquid deesse, quam humilitati: et requiri in me ab aliis sacerdotis auctoritatem, quam a te desiderari in me amantissimo honorificen-

¹ Luc. viii, 17.

temps de celui de parler, et j'avais appris que vous vous étiez offensé de ce que quelques décisions prises au sein même de votre conseil étaient parvenues jusqu'à moi. Ainsi donc un droit commun à tout le monde me sera enlevé, encore que le Seigneur dise : « Il n'y a rien de » si secret qui ne s'ébruite. » J'ai dès lors apporté tout mon soin à satisfaire, selon que je l'ai pu, aux volontés de l'empereur, soit en évitant dans ma conduite de fournir des sujets de mécontentement, soit en me déroband aux révélations indiscrètes ; en sorte que devant moi chacun se tait par crainte, qu'alors je ne puis rien entendre, et que j'encours la réputation d'un profond dissimulé. Que si quelques paroles se prononcent en ma présence, mes oreilles peuvent être ouvertes ; mais il faut que ma voix reste muette, de peur d'exposer à des dangers ceux qui seront soupçonnés de perfidie.

3. Quel parti prendre ? ne rien écouter ; mais pouvais-je me boucher les oreilles avec la cire dont parlent les anciennes fables ? Faire connaître le révélateur ? mais je savais quelle était la rigueur des ordres que vous aviez donnés, et je devais craindre l'effusion de sang que pouvaient produire mes paroles. Garderai-je le silence ? mais c'est de tous les partis le plus dangereux, puisque j'enchaîne ma conscience en enchaînant ma voix. Et n'est-ce pas dans quelque prophète que j'ai lu : Si le prêtre n'avertit pas le pécheur, le pécheur mourra dans le péché, mais le prêtre sera coupable et passible de la peine, pour ne l'avoir pas ramené de l'erreur.

4. Apprenez de moi cette vérité, auguste empereur, c'est que je ne puis nier que vous avez du zèle pour la foi, que je dois avouer que vous êtes rempli de la crainte de Dieu ; mais que vous avez reçu un caractère impétueux, qui se tourne naturellement vers la clémence quand on cherche à le calmer, qui s'exaspère quand on l'irrite et se porte à d'irréparables excès. Plaise à Dieu que personne n'excite vos emportemens, s'il ne se trouve personne pour les apaiser. Volontiers je m'en reposerais sur vous-même, car vous revenez à vous par votre propre impulsion, et la piété qui est en vous vous sert à contenir votre violence naturelle.

5. J'ai mieux aimé vous laisser à vos réflexions que m'exposer à soulever votre colère par quelque action qui eût du retentissement. J'ai mieux aimé paraître manquer aux bienséances qu'au devoir de la soumission, et encourir de la part des autres évêques le reproche de ne pas me servir de l'autorité que ma dignité me donne, que de la part de votre majesté le reproche de ne vous avoir pas rendu tout

tiam; ut represso impetu, integra esset consilii eligendi facultas. Prætendi ægritudinem corporis re vera gravem, et nisi a viris mitioribus vix levandam: vel amanti tamen maluissem, quam adventum tuum biduo, aut triduo non expectarem. Sed quid facerem, non erat.

6. Factus est in urbe Thessalonicensium quod nulla memoria habet, quod revocare non potui, ne fieret; imo quod ante atrocissimum fore dixi, cum toties rogarem: et quod ipse sero revocando grave factum putasti, hoc factum extenuare non poteram. Quando primum auditum est, propter adventum gallorum episcoporum synodus convenerat; nemo non ingemuit, nullus mediocriter accepit: non erat facti tui absolutio in Ambrosii communione. In me etiam amplius commissi exaggeraretur invidia, si nemo diceret Dei nostri reconciliationem fore necessariam,

7. An pudet te, imperator, hoc facere quod rex propheta, auctor Christi secundum carnem prosapiæ, fecit David! illi dictum est, quia dives qui haberet plurimos greges, unam pauperis ovem propter adventum hospitis eripuit et occidit; et cognito quod in hoc ipse argueretur, quia ipse fecisset, ait: « Peccavi Domino ¹. » Noli ergo impatienter ferre, imperator, si dicatur tibi: Tu fecisti istud, quod David regi dictum est a Propheta. Si enim hoc sedulo audieris, et dixeris: « Peccavi Domino; » si dixeris regale istud propheticum: « Venite » adoremus, et procidamus ante eum; et ploremus ante Dominum » nostrum, qui fecit nos ²; » dicetur et tibi: Quoniam pœnitet te, dimittit tibi Dominus peccatum tuum, et non morieris.

8. Iterum cum plebem numerari jussisset David, percussus est corde, et dixit ad Dominum: « Peccavi vehementer, quod fecerim

¹ 2 Reg. xii, 13. — ² Psal. xciv, 6.

l'honneur qui vous est dû. Ainsi, vous laissant dans la libre disposition de vos esprits, vous pourrez mettre un frein à votre impétuosité, et mûrir vos délibérations avec calme. J'en conviens, j'ai pris pour prétexte une raison de santé; mais le mal que je sens ne pourra t guère se guérir que parmi des-hommes dont les mœurs fussent plus douces. Toutefois j'eusse plutôt souffert la mort que de ne pas attendre deux ou trois jours votre arrivée. Mais ce n'était pas là vraiment mon devoir.

6. La ville de Thessa'onique a vu ce qui n'était nulle part arrivé de mémoire d'homme, ce qu'il n'a pas été en mon pouvoir d'empêcher, ce que je vous avais à l'avance représenté tant de fois comme un crime énorme, crime que votre repentir n'a pu réparer quand votre conscience a intérieurement crié pour l'avoir commis, et que mon pouvoir sacré n'a pu pardonner. Ce fut au concile assemblé pour l'arrivée des évêques des Gaules, que fut d'abord annoncée cette triste nouvelle. Pas un ne put l'apprendre sans émotion; pas un seul qui ne s'en soit montré profondément affligé. Saint Ambroise eût cessé d'appartenir à leur communion s'il eût pu vous absoudre d'un pareil forfait, et l'envie n'aurait pas manqué de m'imputer l'horreur de ce massacre, si je n'avais osé dire que la pénitence était nécessaire pour vous en purger et pour mériter votre réconciliation avec Dieu.

7. Aurez-vous honte, auguste empereur, d'imiter la résignation de David, d'un roi, d'un prophète, d'un aïeul de Jésus-Christ se'on la chair? Nathan dit au saint roi : « Un riche qui possédait de nombreux » troupeaux, pour traiter un ami qui était venu loger dans sa demeure, » enleva à un pauvre homme sa seule brebis et la lui tua. » Le prince comprit que cette parabole lui reprochait son crime; il le reconnut, et s'écria : « J'ai péché contre le Seigneur. » Ne vous offensez pas, grand empereur, si l'on ose vous dire : Vous avez fait ce que le prophète reprochait à David. Si vous écoutez ces réprimandes avec attention et que vous disiez aussi : « J'ai péché contre le Seigneur. » Si vous avez dans la bouche ce verset du roi prophète : « Venez, adorons » le Seigneur et prosternons-nous devant lui, versons des larmes aux » pieds du Dieu qui nous a créés, » on ne manquera pas de vous dire aussi : Puisque vous avez fait pénitence, Dieu vous remet vos péchés, et vous ne mourrez point.

8. David ayant encore ordonné le dénombrement du peuple, ressentit en lui-même un violent remords, et dit au Seigneur : « J'ai » grandement péché par mes actions; maintenant, ô mon Dieu, ôtez » de devant vos yeux l'iniquité de votre serviteur, car il a grandement

» hoc verbum, et nunc, Domine, aufer iniquitatem servi tui, quod » deliqui vehementer ¹. » Et missus est iterum ad eum Nathan propheta, qui ei triam optionem conditionum offerret, ut quam vellet, eligeret: famem tribus annis in terra, aut tribus mensibus fugere a facie inimicorum suorum, aut triduo mortem in terra. Et respondit David: « Angustiae sunt tria hæc vehementer; verumtamen incidam » in manu Domini; quoniam multae misericordiae ejus nimis: et in » manus hominis non incidam ². » Culpa autem erat, quoniam voluit scire numerum totius plebis, quæ secum erat: quod scire Deo soli debuit reservare.

9. Et cum, inquit, mors fieret in plebe ipso primo die ad horam prandii cum vidisset David percutientem angelum in plebem, ait David: « Ego peccavi, et ego pastor malignum feci, et hic grex quid » fecit? Fiat manus tua in me, et in domum patris mei ³. » Itaque poenituit Dominum, et jussit angelo ut parceret plebi, sacrificium autem offerret David; erant enim tunc sacrificia pro delictis, et nunc sunt sacrificia poenitentiae. Itaque ea humilitate acceptior Deo factus est: non enim mirandum peccare hominem: sed illud reprehensibile, si non se cognoscat errasse, non humiliet Deo.

10. Job sanctus et ipse potens in sæculo, ait: « Peccatum meum non » abscondi, sed coram plebe omni annuntiavi ⁴. » Ipsi immani regi Saul dixit Jonathas filius suus: « Noli peccare in servum tuum David ⁵; » et: « Ut quid peccas in sanguinem innocentem occidere » David sine causa ⁶? » Quia etsi rex erat, peccabat tamen, si occideret innocentem. Denique etiam David cum jam regno potiretur, et audisset Abner innocentem occisum a Joab duce militiæ suæ, ait: « Innocens sum ego et regnum meum amodo et usque in æternum a sanguine Abner filii Ner ⁷; » et jejunavit in dolore.

11. Hæc ideo scripsi, non ut te confundam, sed ut regum exempla provocent, ut tollas hoc peccatum de regno tuo: tolles autem humi-

¹ 2 Reg. xxiv, 10. — ² *Ibid.* 14. — ³ *Ibid.* 17. — ⁴ Job. xxxi, 33. — ⁵ 1 Reg. xix, 4. — ⁶ *Ibid.* 5. — ⁷ 2 Reg. iii, 28.

» péché, » Le prophète Nathan lui fut envoyé de nouveau pour lui offrir le choix entre ces trois fléaux, savoir : une famine durant l'espace de trois ans, ou la fuite devant ses ennemis durant trois mois, ou dans ses états la peste durant trois jours. David répondit : « L'alternative » est terrible, mais que je tombe, je le préfère, entre les mains du Seigneur, parce qu'il est plein de miséricorde, plutôt que de tomber » entre les mains des hommes. » Et cependant quelle était sa faute? il avait voulu savoir le nombre d'hommes que contenait son royaume, et il devait comprendre que cette science était réservée à Dieu seul.

9. Lorsque déjà la mort moissonnait le peuple, le premier jour, à l'heure du dîner, David apercevant l'ange qui frappait sur la multitude, s'écria : « C'est moi qui ai péché, c'est moi qui suis le pasteur et » qui ai fait tout le mal ; mais mon troupeau, hélas ! qu'a-t-il fait ? que » votre bras se tourne contre moi et contre la maison de mon père. » Alors le Seigneur suspendit sa colère, et ordonna à l'ange d'épargner le peuple, à David d'offrir un sacrifice ; car alors c'était par les sacrifices que s'expiaient les fautes, comme aujourd'hui on les expie par la pénitence. Cette humilité le rendit plus agréable à Dieu. Et en effet le péché est dans la nature de l'homme ; ce qui le rend surtout coupable, c'est de s'obstiner à ne pas reconnaître ses fautes, à ne pas s'humilier devant Dieu.

10. Le saint homme Job, qui était aussi une des puissances de son siècle, a dit : « Je n'ai pas caché mon péché, je l'ai confessé devant » tout un peuple. » Jonathas, fils de Saül, dit à son père, ce roi cruel : « Ne péchez point contre votre serviteur David. » Et dans un autre endroit : « Pourquoi voulez-vous maintenant vous souiller d'un crime en » versant le sang innocent. » Quoique roi, il ne péchait pas moins s'il faisait mourir un innocent? Enfin David, déjà devenu maître de son royaume, apprenant que l'innocent Abner avait été tué par Joab, général de ses armées, s'écria : « Dès ce jour et dans tous les siècles, » moi et mon peuple, nous demeurons purs du sang d'Abner, fils de » Ner ; » et il se condamna au jeûne et aux larmes.

11. Je ne vous écris point en ces termes pour vous humilier, mais pour vous exciter par l'exemple des rois à effacer par la pénitence cette tache de votre règne, et à élever humblement votre ame vers le Seigneur. Vous êtes homme et dès lors en butte à l'attaque des tentations, il faut en triompher. Le péché ne s'efface que par les larmes de la pénitence.

liando Deo animam tuam. Homo es, et tibi venit tentatio, vince eam. Peccatum non tollitur nisi lacrymis et pœnitentia. Nec angelus potest, nec archangelus; Dominus ipse, qui solus potest dicere: « Ego vobiscum » sum ¹, » si peccaverimus, nisi pœnitentiam deferentibus non relaxat.

12. Suadeo, rogo, hortor, admoneo; quia dolori est mihi, ut tu qui pietatis inaudites exemplum eras, qui apicem clementiæ tenebas, qui singulos nocentes non patiebaris periclitari, tot periisse non doleas innocentes. Etsi in prælii felicissime egeris, etsi in aliis quoque laudabilis; tamen apex tuorum operum pietas semper fuit. Id tibi invidit diabolus, quod habebas præstantissimum. Vince eum, dum habes adhuc unde possis vincere. Noli peccato tuo aliud peccatum addere, ut usurpes, quod usurpasse multis officit.

13. Ego certe in omnibus aliis licet debitor pietati tuæ, cui ingratus esse non possum, quam pietatem multis imperatoribus præferebam, uni adæquabam: ego, inquam, causam in te contumaciæ nullam habeo, sed habeo timoris: offerre non audeo sacrificium si volueris assistere. An quod in unius innocentis sanguine non licet, in multorum licet? Non puto.

14. Postremo scribo manu mea, quod solus legas. Ita me Dominus ab omnibus tribulationibus liberet; quia non ab homine, neque per hominem, sed aperte mihi interdictum adverti. Cum enim essem sollicitus, ipsa nocte qua proficisci parabam, venisse quidem visus es ad ecclesiam; sed mihi sacrificium offerre non licuit. Alia prætereo, ut potui cavere: sed pertuli amore tuo, ut arbitror. Dominus faciat ut omnia cum tranquillitate cedant. Multifarie Deus noster admonet, signis cœlestibus, prophetarum præceptis: visionibus etiam peccatorum vult nos intelligere; quo rogemus eum, ut perturbationes auferat, pacem vobis

¹ Matth. xxviii, 20.

Ni le pouvoir des anges, ni celui des archanges ne peuvent le remettre. Le Seigneur lui-même, qui seul peut dire : « Je suis au milieu de » vous, » ne nous pardonne nos péchés que par la rémission de la pénitence.

12. Je vous avertis, je vous conseille, je vous prie, je vous conjure si instamment, parce que mon affliction est grande de penser qu'un prince jusque là le modèle de la plus haute piété, qui avait atteint la perfection dans la clémence, qui ne souffrait pas que l'innocence fût entourée de dangers et de pièges, mon affliction est grande de penser que ce prince reste indifférent au massacre de tant d'innocens. Votre bravoure dans les combats, si souvent couronnée de succès, votre conduite dans tous les autres côtés de votre vie, méritent sans doute les plus grands éloges ; mais c'est surtout de votre piété que vos actions avaient reçu toujours le plus d'éclat. Le démon vous a envié ce triomphe. Domptez, surmontez le démon, tandis qu'il vous en reste encore la force. N'ajoutez pas à votre péché celui de vous attribuer ce que tant d'autres ne se sont attribué que par la perte de leur ame.

13. Pour moi, je me sens pour tout le reste dévoué à votre majesté ; et ne vous suis-je pas lié par la reconnaissance ? Votre piété me fut plus chère que celle de tous les autres empereurs, et je ne la comparais qu'à la piété de l'un d'entre eux. Pour moi, je l'avoue, je n'ai aucun sujet de me plaindre, je n'ai aucun sujet d'outrage à vous reprocher, mais je ne suis pas sans crainte pour l'avenir, et je me vois contraint de vous le déclarer, je n'ose pas offrir le saint sacrifice alors que je sais que vous voulez y assister. Ce qui ne saurait m'être permis devant celui qui a versé le sang d'un seul homme pourrait-il me l'être en présence de celui qui a répandu le sang d'une foule innocente ? Non, je ne puis le croire.

14. Enfin, je vous écris de ma propre main une lettre que vous lirez tout seul. Puissé-je par cette voie être délivré de toutes mes tribulations ! car sachez bien que cette défense de sacrifier ne m'a point été intimée ni par un homme ni à cause d'un homme, et que néanmoins elle m'a été manifestement déclarée. Au milieu de mon agitation inquiète, la nuit même où je disposais les préparatifs de mon départ, vous m'avez apparu vous avançant vers l'église ; mais moi, il ne m'a pas été permis d'approcher de l'autel et de célébrer le saint sacrifice. Je passe sous silence d'autres visions que j'ai détournées autant que j'ai pu, mais que j'ai souffertes, je crois, pour l'amour de vous. Dieu veuille que tout se termine avec tranquillité ; ses avertissemens nous

imperantibus servet, fides Ecclesiæ et tranquillitas perseveret cui prodest christianos et pios esse imperatores.

15. Certe vis probari Deo. Omnis rei tempus, ut scriptum est : « Tempus, *inquit*, faciendi, Domine; » *et* : « Tempus beneplaciti Deus ¹. » Tunc offeres, cum sacrificandi acceperis facultatem, quando hostia tua accepta sit Deo. Nonne me delectaret habere gratiam imperatoris, ut secundum voluntatem tuam agerem, si causa pateretur? Et simplex oratio sacrificium est : hæc veniam refert, illa offensionem; quia hæc habet humilitatem, illa contemptum : Dei enim vox est, quod malit ut fiat mandatum ejus; quam deferatur sacrificium. Clamat istud Deus, ad populum Moyses annuntiat, ad populos Paulus prædicat. Id facito quod intelligis in tempore plus facere : « Misericordiam, *inquit*, malo, » quam sacrificium ². » Quare non illi magis sint christiani, qui peccatum condemnant suum, quam qui defendere putant? « Justus enim in » exordio sermonis accusator est sui ³. » Qui se accusat cum peccaverit, justus est, non ille qui se laudaverit.

16. Utinam, imperator, etiam ante mihi potius credidissem, quam consuetudini tuæ! Cum puto quod cito ignoscis; cito revocas, ut sæpe fecisti; et tu præventus es, et ego non declinavi, quod cavere non debueram. Sed gratias Domino, qui vult servulos suos castigare, ne perdat. Istud mihi commune est cum prophetis, et tibi erit commune cum sanctis.

¹ Eccles. III, 1. — ² Matth. IX, 13. — ³ Prov. XVIII, 17.

arrivent de toutes parts, soit par les signes célestes, soit par les commandemens des prophètes; par les visions mêmes des pécheurs; il veut nous faire entendre qu'il est dans nos devoirs de lui adresser des prières pour qu'il éloigne de nous les désastres et les calamités; pour qu'il maintienne la paix durant le règne des princes et perpétue la foi et le repos de l'Église, à qui il importe par-dessus tout de posséder des empereurs et chrétiens et pieux.

15. Certainement vous voulez obtenir la grâce de Dieu : eh bien ! chaque chose a son temps, et l'Écriture dit : « Seigneur, il est temps » d'agir : » Et puis, « Voici le temps, ô mon Dieu, de faire éclater votre » bonté. » Alors vous offrirez votre don lorsque vous aurez reçu la permission de sacrifier, et que le Seigneur daignera accepter votre offrande. Et n'éprouverais-je pas de la joie d'avoir les bonnes grâces de l'empereur en me conformant à ses volontés, si la nature de cette cause pouvait le souffrir ? Apprenez qu'une simple oraison est aussi un sacrifice, et que ce sacrifice de la prière vous obtient le pardon, tandis que l'entrée du temple, comme vous le désirez, est un sujet d'offense. La prière est une preuve d'humilité, l'offrande d'un sacrifice en état de péché une preuve de mépris ; car il y a une parole de Dieu qui nous dit : « Observez mes commandemens plutôt que de m'offrir des sacrifices. » C'est là ce que Dieu nous fait entendre, ce que Moïse enseigne à son peuple, ce que l'apôtre saint Paul prêche aux nations. Accomplissez donc ce que vous comprenez qu'il est temps d'accomplir. « J'aime mieux faire miséricorde que de recevoir des sacrifices, » a dit le Seigneur. Pourquoi ne serait-on pas meilleur chrétien en condamnant son péché, plutôt qu'en s'efforçant de le justifier ? « Le juste est son propre accusateur dès le commencement de » son discours. » Il devient juste celui qui s'accuse de son péché, et non pas celui qui a la hardiesse de s'en applaudir.

16. Pourquoi, avant cet événement funeste, ne me suis-je pas reposé sur mes propres pensées plutôt que sur votre coutume d'agir ? Quand je réfléchis combien vous pardonnez promptement, combien vous vous hâtez de révoquer des ordres sanguinaires, ce qui vous est arrivé si souvent, je reconnais qu'on a prévenu vos retours de clémence en précipitant l'exécution, et je vois que je n'ai pu détourner un malheur contre lequel je ne devais pas me tenir en garde. Toutefois rendons grâces à Dieu, qui se plaît à châtier ceux qui le servent, mais qui ne veut pas les perdre. En vous parlant ainsi j'imité la conduite des prophètes ; en vous humiliant par la pénitence vous imitez la conduite des saints.

17. An ego Gratiani patrem, non oculis meis præferam? Debent veniam sancta alia pignora tua. Dulce mihi nomen antetuli, quibus amorem communiter detuli. Amo, diligo, orationibus prosequor. Si credis, sequere; si, inquam, credis, agnosce quod dico: si non credis, ignosce quod facio, in quo Deum præfero. Beatissimus et florentissimus cum sanctis pignoribus fruaris tranquillitate perpetua, imperator auguste.

EPISTOLA IX.

Cur Mediolano secesserit, ac mature eodem redierit, declarato, gratisque Deo propter opem Theodosio præstitam actis, voluntati ejusdem principis obsecuturum se pollicetur. Cujus pietatem summe commendans, ut clementia utatur, petit.

(Anno circiter 394.)

AMBROSIUS THEODOSIO IMPERATORI.

1. Arbitratus es, beatissime imperator, quantum ex augustis litteris tuis comperi, me longe abesse ab urbe Mediolanensium, quia res tuas crederem a Deo destitui. Sed non ego ita imprudens, aut virtutis et meritorum tuorum immemor abfui, ut non præsumerem cœleste auxilium pietati tuæ affore, quo Romanum imperium a barbari latronis immanitate, et ab usurpatoris indigni solio vindicares.

2. Festinavi igitur illico reverti, posteaquam illum, quem jure declinandum putaveram, jam abesse cognovi; non enim ego ecclesiam mediolanensem dereliqueram Domini judicio mihi commissam: sed ejus vitabam præsentiam, qui se sacrilegio miscuisset. Redii itaque circiter kalendas augustas, ex illo die hic resedi. Hic me, Auguste, clementiæ tuæ apices reppererunt.

3. Gratias Domino Deo nostro, qui fidei tuæ pietatique respondit;

17. Ne doutez pas que le père de Gratien ne me soit plus cher que mes propres yeux, et que vos autres enfans, ces chers et aimables gages de votre tendresse, n'obtiennent mon pardon. En leur portant la même affection, j'ai déjà commencé par leur donner un nom qui m'est bien doux, celui de jeunes empereurs. Pour vous, je vous aime, je vous chéris, vous êtes l'objet et de mes vœux et de mes prières. Si vous avez foi en mes paroles, suivez la route que j'indique ; si, dis-je, vous avez foi en mes paroles, reconnaissez la vérité que j'annonce. Mais si vous ne croyez pas en moi, pardonnez-moi ma conduite, qui ne me donne d'autre tort que celui de placer Dieu avant toutes choses, et qui ne m'empêche pas de souhaiter, auguste empereur, que vous et vos chers enfans, vous jouissiez d'une paix durable et d'un règne heureux et florissant.

LETTRE IX.

Après avoir expliqué les motifs de son départ de Milan et de son prompt retour, et ayant rendu grâce à Dieu du secours qu'il avait accordé à Théodose, il promet à cet empereur de se soumettre à sa volonté. Il loue ensuite la piété de ce prince, et lui demande d'user de clémence.

(Environ vers l'an 394.)

AMBROISE A L'EMPEREUR THÉODOSE.

1. Vous avez pensé, auguste empereur, autant que j'ai pu en juger par vos lettres, que je ne m'étais éloigné de Milan que parce que j'avais cru votre cause entièrement abandonnée de Dieu. Telle n'a pu être mon imprudence, et puis je n'ai point assez perdu le souvenir de vos mérites et de vos vertus pour ne pas espérer que votre propre piété vous attirerait, en mon absence, l'appui de Dieu, que par cet appui votre bras délivrerait l'empire romain du brigandage d'un barbare, et que le trône serait affranchi des prétentions d'un usurpateur indigne.

2. J'ai hâté mon retour dès que j'ai été informé de l'absence de celui qu'avec tant de raison j'avais pensé devoir éviter. Aurais-je abandonné l'église de Milan, que Dieu a confiée à ma garde ? Non, mais j'ai voulu échapper à la présence de celui qui s'était souillé d'un sacrilège. Aussi suis-je revenu à Milan vers les kalendes du mois d'août, j'y ai depuis toujours demeuré, et c'est là, auguste empereur, que sont venues me trouver les lettres de votre majesté.

3. Rendons grâces à Dieu notre Seigneur, qui a secondé votre foi

et formam veteris restituit sanctitatis; ut videremus nostro tempore, quod in Scripturarum lectione miramur, tantam in præliis divini auxilii fuisse præsentiam, ut nulli vertices montium adventus tui cursum retardarent, non hostilia arma impedimentum aliquod afferrent.

4. Pro his gratias me censes agere oportere Domino Deo nostro: faciam libenter conscius meriti tui. Certum est placitam Deo esse hostiam, quæ vestro offertur nomine, et hoc quantæ devotionis et fidel est? Alii imperatores in exordio victoriæ arcus triumphales parari jubent, aut alia insignia triumphorum: clementia tua hostiam Deo parat, oblationem et gratiarum actionem per sacerdotes celebrari Domino desiderat.

5. Etsi ego indignus atque impar tanto muneri, et tantorum votorum celebritati; tamen quid fecerim scribo. Epistolam pietatis tuæ mecum ad altare detuli, ipsam altari imposui, ipsam gestavi manu, cum offerrem sacrificium; ut fides tua in mea voce loqueretur, et apices Augusti sacerdotalis oblationis munere fungerentur.

6. Vere Dominus propitius est imperio Romano; quandoquidem talem principem, et parentem principum elegit, cujus virtus et potestas in tanto imperii constituta culmine triumphali, tanta sit humilitate subnixa, ut virtute imperatores, humilitate vicerit sacerdotes. Quid exoptem? quidve desiderem? Omnia habes; ex tuis itaque summam votorum capessam; pius es, imperator, clementiam habes maximam.

7. Opto tamen tibi etiam atque etiam incrementa pietatis, qua nihil Dominus præstantius dedit; ut per tuam clementiam Ecclesia Dei sicut innocentium pace et tranquillitate gratulatur, ita etiam reorum absolute lætetur. Ignosce maxime his qui non ante peccarunt. Dominus clementiam tuam conservet. Amen.

pieuse, et qui, ayant renouvelé pour vous les anciens prodiges de sa puissance a voulu réaliser de nos temps encore les prodiges que nous admirons dans l'Écriture, faisant éclater si visiblement l'assistance de son bras dans les combats que vous avez livrés, que les sommets des plus hautes montagnes n'ont pu retarder votre marche, ni les armes de vos ennemis arrêter un moment votre victoire et vos triomphes.

4. En reconnaissance de ces faveurs signalées, vous avez pensé que je devais rendre des actions de grâces à Notre-Seigneur. Plein de la conscience de vos mérites, je remercierai Dieu de tout mon cœur, et je suis persuadé qu'il aura pour agréable l'hostie que je lui offrirai en votre nom, car votre demande est un témoignage de la plus sincère dévotion. Dans l'enivrement d'une victoire, les autres empereurs songent à se faire préparer des arcs de triomphe, ou d'autres monumens qui flattent leur orgueil, et vous vous ordonnez qu'on offre une hostie à Dieu, et votre premier désir est qu'une oblation d'action de grâces soit en votre nom célébrée par tout le clergé.

5. Quoique je sois indigne d'une fonction si sainte, et que je sente qu'il est au-dessus de mes forces de me charger d'une solennité accompagnée de tant de vœux, il faut que je vous instruisse de cé que j'ai cru devoir faire. J'ai porté avec moi votre lettre, je l'ai placée sur l'autel et l'ai tenue entre mes mains au moment de l'exaltation, afin que votre foi parlât par ma bouche et que les caractères tracés par l'empereur présentassent l'offrande que doit présenter la main du prêtre lui-même.

6. En vérité, Dieu protège l'empire romain, puisqu'il a fait choix pour le gouverner d'un si grand prince, père de plusieurs autres princes, et qui, placé au faite des grandeurs impériales, est doué d'une telle humilité, que par ses vertus il surpasse les empereurs et par sa modestie les évêques. Quel regret puis-je sentir? quel vœu puis-je former? N'avez-vous pas tout ce qu'il est permis de désirer? vous avez reçu en partage, auguste empereur, et la foi, et la clémence et la piété.

7. Cependant je demande encore pour vous un surcroît de piété et de ferveur, don le plus précieux que puisse concéder le ciel, et je le demande afin que l'Église ait à se féliciter non seulement de la paix et du bonheur dont jouissent les innocens, mais encore du pardon que vous aurez accordé aux coupables. Pardonnez, pardonnez surtout à ceux qui jusqu'à ce jour s'étaient gardés de péché. Et puisse le Seigneur nous conserver votre clémence! Ainsi soit-il.

EPISTOLA X.

Quod pridem ad Theodosium non scripserit, excusat; seque ad eum mittere diaconum significans, ut ipsius preces pro quibusdam in Ecclesiæ asylum receptis admittat, petit.

(Anno 394 sub finem.)

AMBROSIUS THEODOSIO IMPERATORI.

1. Quamvis proxime scripserim augustæ clementiæ tuæ etiam secundo, mihi tamen non satis fuit velut pari vice sermonis officium reddidisse; cum beneficiis clementiæ tuæ tam frequentibus oppignerratus sim, ut nullis officiis possim compensare quæ debeo, beatissime atque augustissime imperator.

2. Itaque ut prima occasio non prætermittenda fuit, quia per cubicularium tuum clementiæ tuæ gratias agerem, et alloquii mei officium repræsentarem; maximæ ne desidiæ putaretur fuisse potius quam necessitatis, quod tempore superiore non scripserim. Itaque requirenda mihi causa fuit, qua pietati tuæ deferrem debitum salutationis obsequium.

3. Merito autem ad præferendam epistolam meam filium meum Felicem diaconum misi, simul ut mei vicem officii repræsentaret, memoratum quoque pro his qui ad matrem pietatis tuæ Ecclesiam, petentes misericordiam, confugerunt; quorum lacrymas sustinere non potui, quin adventum clementiæ tuæ meis obsecrationibus prævenirem.

4. Grande est quod petimus, sed ab eo cui Dominus inaudita et admiranda concessit, ab eo cujus clementiam novimus, et obsidem pietatem tenemus. Unde plus exspectare nos confitemur; quoniam ut te virtute vicisti, ita etiam tua te vincere debes pietate. Victoria enim tua antiquo more, vetustisque miraculis, qualis sancto Moysi, et sancto Jesu Nave, et Samueli, atque David, non humana æstimatione, sed cœlestis gratiæ effusione tibi collata censetur: hic pietatem æqualem poscimus, cujus merito tanta victoria ipsa quæsita est.

LETTRE X.

Saint Ambroise s'excuse auprès de Théodose de ne point lui avoir écrit dernièrement. Il informe l'empereur qu'il envoie un diacre pour lui transmettre ses prières en faveur de quelques personnes qui se sont réfugiées dans l'Église comme dans un asile.

(An 394 à la fin.)

AMBROISE A L'EMPEREUR THÉODOSE.

1. Je vous ai écrit tout récemment jusqu'à deux lettres de suite, et cependant ce n'était point assez pour répondre à votre majesté ; je suis tellement comblé de ses bienfaits, qu'il m'est impossible de reconnaître par mes soins tout ce que je lui dois !

2. Aussi ne devais-je pas laisser échapper l'occasion de vous adresser mes remerciemens, occasion qui m'était offerte par le chancelier de votre chambre ; aussi devais-je vous exposer les sentimens de mon ame selon mon devoir, afin qu'on n'attribuât pas à la négligence plutôt qu'à la nécessité le silence que j'avais pu m'imposer. Pour réparer mes torts involontaires, j'imagine un moyen pour vous rendre tous les hommages qui vous sont dus.

3. C'est dans cette intention que je vous envoie mon diacre Félix ; ce cher fils est chargé de me représenter auprès de votre clémence, et en même temps de vous parler en faveur de ceux qui, après s'être réfugiés dans le sein de l'Église, mère de votre piété, implorent maintenant miséricorde. Je n'ai pu soutenir leurs larmes sans en être attendri et sans solliciter par mes prières la concession de vos bontés et de votre grâce.

4. La faveur que je demande pour eux est grande, je ne l'ignore pas, mais je sais aussi que nous devons l'obtenir de celui à qui le Seigneur a accordé d'étonnans miracles, de celui dont la bonté nous est connue et dont la piété nous est un gage assuré. Aussi je l'attends, j'en conviens, avec d'autant plus de confiance que, si vous vous êtes surpassé vous-même par votre courage, vous devez aussi vous surpasser par des actes de bonté. On pense en effet que ce n'est point par des combinaisons humaines que vous avez remporté la victoire, mais bien par la protection spéciale du ciel qui a renouvelé pour vous les prodiges opérés dans l'ancien temps pour Moïse, pour Jésus, fils de Navé, et pour Samuel et David. Ce que j'implore aujourd'hui, c'est que vous nous accordiez une protection semblable à celle qui vous a valu un si beau triomphe.

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS CE VOLUME.



SAINT AMBROISE.

	Pages.
Notice.....	3
Des avantages de la mort.....	8
Invectives sur la chute d'une jeune vierge consacrée au Seigneur.....	78
Des devoirs des ministres sacrés.....	114
Lettres.....	458



